

Université de Montréal

Trajectoires migratoires et espaces de sociabilité :
Stratégies de migrants de France à Montréal

Par
Sylvie Fortin
Département d'anthropologie
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiae Doctor (Ph.D)
en anthropologie

Novembre 2002

© Sylvie Fortin, 2002



GN

4

U54

2003

v.004

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Trajectoires migratoires et espaces de sociabilité :
Stratégies de migrants de France à Montréal

Présentée par :
Sylvie Fortin

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Bernard Bernier : président-rapporteur
Deirdre Meintel : directrice de recherche
Danielle Juteau : membre du jury
Ann Denis : examinatrice externe

Jean Renaud : représentant du doyen de la FES

Thèse acceptée le 5 décembre 2002

SOMMAIRE

Les trajectoires migratoires en contexte d'établissement suivent de multiples voies. Ces parcours sont néanmoins souvent présentés de manière linéaire avec une insistance particulière, dans la société en général comme chez les scientifiques et les décideurs politiques, sur la notion d'« intégration ». Il n'existe pas de définition unique de cette notion même si la plupart des écrits évoquent un continuum ayant comme pôles le départ du milieu d'origine et la « pleine intégration » au milieu hôte. Cette perspective n'est pas sans rappeler le schéma classique de Robert Park (1949) selon lequel l'assimilation du minoritaire au groupe majoritaire est l'ultime phase des relations sociales en milieux urbains. Cette finalité façonne encore aujourd'hui l'imaginaire des uns et des autres, en particulier, ceux et celles du groupe majoritaire de la société d'établissement.

L'établissement en situation de migration renvoie à des dimensions économiques, sociales et symboliques. Les trajectoires de migrants de France, aux qualités optimums selon les critères administratifs canadiens de sélection des immigrants (*i.e.* âge, scolarité, compétences linguistiques, statut socio-économique), y font-elles écho ? Connaissent-ils une « pleine intégration » et celle-ci implique-t-elle la convergence de pratiques identitaires vers un modèle dominant ?

Les trajectoires d'établissement et les profils de sociabilité de migrants d'origine française et franco-maghrébine à Montréal sont répertoriés, à l'aide d'une approche terrain originale, les *espaces de sociabilité*. Ces espaces, constitués de liens actifs et significatifs pour le migrant, permettent une vision d'ensemble des environnements sociaux des migrants, notamment le milieu familial, de travail, de loisir et de culte. Des stratégies d'appartenances et identitaires émergent de ce corpus, de manière insoupçonnée au départ. Le rapport à la langue, la mémoire à transmettre tout comme les rapports aux pays d'origine, aux lieux tiers et à la parentèle deviennent des pièces maîtresses de la recherche.

Les migrants de France participent tous au courant formel de l'économie, entretiennent des liens de sociabilité et se reconnaissent dans les institutions du groupe majoritaire de la société hôte. Ils déploient différemment des stratégies identitaires, tantôt sur des

modes inclusifs, tantôt sur des modes exclusifs. Les espaces de sociabilité sont composés, a priori, de co-nationaux, de co-nationaux, d'autres migrants et de non-migrants ou encore exclusivement de non-migrants. Ces différents modes d'ancrage social ne préfigurent pas les appartenances témoignées à l'égard du lieu d'origine, du lieu de résidence et pour certains, des lieux tiers. Ils peuvent être associés toutefois à des comportements révélateurs de diverses stratégies, notamment la rétention ou non d'un accent du milieu d'origine, le choix d'une institution scolaire pour les enfants et plus largement, les projets identitaires formulés à leur égard.

Les pistes d'interprétation de ces pratiques variables sont nombreuses, parmi lesquelles nous dégageons les motifs d'établissement à Montréal et la qualité des rapports au pays d'origine, l'âge à la migration (et les attentes vis-à-vis du nouveau milieu), les origines ethniques ou nationales du conjoint, les trajectoires migratoires et d'établissement.

Une participation active à la fois sociale, économique et symbolique n'enraye pas le besoin, pour certains, de maintenir une spécificité identitaire (autre que celle du groupe majoritaire du lieu hôte) ni, pour l'ensemble, de concevoir des attaches en plusieurs lieux. L'établissement, même à son meilleur, ne conduit pas nécessairement à une convergence culturelle, et le maintien de spécificités ne répond pas toujours d'une condition de minoritaire. La mobilisation identitaire peut émerger dans une situation asymétrique, comme celle du contournement d'un stigmaté (Bourdieu, 1980). Elle peut également émerger dans un rapport égalitaire. Sa logique est donc ailleurs.

Mots clés : anthropologie, ethnologie, migration, réseaux sociaux, stratégies identitaires, Français, Franco-Maghrébins

ABSTRACT

Migratory trajectories in settlement contexts take many pathways. However, these pathways are often presented in a linear fashion with particular insistence, both in society in general and among scholars and decision makers, on the notion of “integration.” There is no one definition of this notion, even though much of the literature evokes a continuum going from leaving the place of origin at one end to “full integration” in the host setting at the other. This order of things is reminiscent of Robert Park’s (1949) classic schema whereby the assimilation of the minority group by the majority is the ultimate phase of social relations in urban settings. This view continues to shape the public imagination, particularly among members of the settlement society’s majority group.

Settlement during migration has economic, social and symbolic dimensions. Are these dimensions reflected in the trajectories of migrants from France, who display, according to Canadian immigrant selection criteria, optimal qualities (i.e., age, education, language skills, socio-economic status)? Do they become “fully integrated”? And does this integration involve the convergence of identity practices towards a dominant model?

The settlement trajectories and sociability profiles of migrants of French and Franco-Maghreb origin are identified with the help of an original field approach: the *spaces of sociability*. These spaces, made up of active and significant (for the migrant) links, make it possible to gain an overview of the social environments of migrants, in particular the home, the neighborhood, the work place, leisure activities and religious activities. Membership and identity strategies emerge from this corpus, in unexpected ways in the beginning. The relationship to language, the memory to be transmitted, relationships to the country of origin, to other places and to family members all become central research foci.

Migrants from France all participate formally in the economy, maintain sociability links and are at home in the majority group’s institutions. They have differing identity strategies, at times inclusive, at times exclusive. The spaces of sociability are comprised of co-nationals, co-nationals, other migrants and non-migrants, or of exclusively non-

migrants. These different modes of social grounding do not predict feeling of belonging to place of origin, place of residence, and for others, other places. However, they can be associated with behaviours that reveal various strategies, in particular retaining the accent of the place of origin or adopting a local or diffused accent, choice of schools for children, and more generally identity strategies with regard to children.

There are many ways of interpreting these varying strategies. Among these, I draw out the reasons for settling in Montreal and the quality of the relationship to the country of origin, age at the time of migration (and expectations of the new living environment), the spouse's ethnic or national origin, migration and settlement trajectories.

For some, active social, economic and symbolic participation does not eliminate the need for keeping a specific identity differing from that of the majority group. Nor does it check the need for all to have attachments to several places. Even at its best, settlement does not necessarily lead to uni-linear cultural convergence, and the retention of specificities is not always a response to a minority condition. The mobilisation of identity can emerge both in an asymmetrical situation, as way of getting around a stigmata (Bourdieu, 1980), and in an equal relationship. Its logic is thus situated elsewhere.

Keywords: anthropology, ethnology, migration, social networks, identity strategies, French, Franco-Maghreb

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	III
Abstract	V
Table des matières	VII
Liste des tableaux	XII
Liste des figures	XIII
Remerciements	XV
INTRODUCTION	1
Notre contribution	4
Questions de recherche	6
Présentation de la thèse	7
PARTIE A : mises en contextes, approches conceptuelle et méthodologique	10
CHAPITRE 1	
L'ÉTAT DE LA QUESTION	11
1.1 L'établissement en situation de migration – une relation sociale	13
1.1.1 Une perspective anthropologique	14
1.1.2 L'approche réseau	15
1.2 Les processus migratoire et d'établissement	17
1.2.1 Les origines d'un concept	17
1.2.2 Quelques ambiguïtés conceptuelles	19
1.2.3 Nation et citoyenneté : enjeux historiques	21
1.2.4 Intégration et exclusion	25
1.2.5 Une perspective contemporaine	28
1.2.5.1 Un contexte de mondialisation	29
1.2.5.2 Les liens transnationaux	31
1.3 Quelques modèles conceptuels	35
1.3.1 Le contexte français	36
1.3.2 Le contexte américain	38
1.3.3 Le contexte québécois	40
1.4 Les réseaux	42
1.4.1 L'émergence d'une approche	42
1.4.2 Saisir le social	46
1.4.3 Quelques caractéristiques des réseaux	48
1.4.4 Un modèle analytique	50
1.5 Conclusion	52

CHAPITRE 2	
CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE	58
2.1 Les espaces relationnels : un point de départ	59
2.2 Quelques définitions	62
2.2.1 Migration et termes connexes	62
2.2.1.1 Migration « choisie »	64
2.2.2 Intégration	65
2.2.3 Les espaces de sociabilité	65
2.2.4 Habitus	66
2.2.5 Capital social, capital symbolique	67
2.2.6 Stratégies identitaires, stratégies d'appartenances	68
2.2.7 Groupes majoritaires, groupes minoritaires	70
2.3 Approche méthodologique	73
2.3.1 L'enquête	75
2.3.2 Population à l'étude	76
2.3.2.1 Choix de population	76
2.3.2.2 Échantillonnage	78
2.3.3 Le terrain	81
2.3.4 L'enquête terrain	82
2.3.4.1 Montréal	82
2.3.4.2 Paris	84
2.3.5 Les outils d'enquête	85
2.3.5.1 Le questionnaire / entretiens dirigés et semi-dirigés	86
2.3.5.2 Le récit / entretiens semi-dirigés et ouverts	87
2.3.5.3 L'observation participante / entretiens informels	88
2.3.6 Grille d'analyse	90
2.4 Apport du qualitatif	93
2.4.1 Vaines rivalités	93
2.4.2 Pouvoir de généralisation	94
2.4.3 Défi posé	95
2.5 Difficultés de l'étude	96
2.5.1 Traitement des données	96
2.5.2 Analyses	97
2.6 Conclusion	98
CHAPITRE 3	
PROJETS MIGRATOIRES, PROJETS DE VIE	101
3.1 Quelques repères historiques et actuels	102
3.1.1 L'immigration française au Québec	102
3.1.2 Une volonté de francisation traduite en chiffres	105
3.1.2.1 Qui sont-ils?	108
3.1.3 Montréal	109

3.1.3.1 Dynamique associative française en milieu montréalais	113
3.1.4 La relation France – Maghreb, en France et à Montréal	115
3.2 Parcours migratoires	122
3.2.1 Trajectoires multiples	123
3.2.2 Une sociologie du départ	124
3.2.1 Motifs d'émigration	125
3.2.2 Présence d'amis ou de parents avant la migration	128
3.2.3 Stratégies migratoires et catégories d'immigration à l'arrivée	129
3.3 Contexte d'arrivée	130
3.3.1 Les liens pré-existants	130
3.3.2 Le cycle de vie	131
3.4 Projets d'avenir, projets de retour	134
3.5 Conclusion	137
PARTIE B : profils d'établissement, profils de sociabilité et appartenances	142
CHAPITRE 4	
PROFILS D'ÉTABLISSEMENT	143
4.1 Qui sont les informateurs-clés? Un portrait sociodémographique	145
4.1.1 Durée de séjour et citoyenneté(s)	146
4.1.2 Compétences linguistiques et contextes d'usage	149
4.1.3 Le revenu familial	153
4.2 Profils d'études et professionnels	155
4.2.1 Établissement en emploi	160
4.2.1.1 L'emploi actuel	160
4.2.2 Le milieu de travail et la présence de co-nationaux	163
4.3 Le milieu de vie	164
4.3.1 Le choix d'un quartier	164
4.3.2 Accès au logement et mobilité résidentielle	166
4.3.3 La vie de quartier et la présence de co-nationaux	167
4.4 Conclusion	169
CHAPITRE 5	
LES ESPACES DE SOCIABILITÉ : VERS UNE COMPRÉHENSION DU SOCIAL	174
5.1 Les espaces de sociabilité	176
5.1.1 Identification des liens et repérage d'événements clés	178
5.2 Les espaces privés de sociabilité	182

5.3 Les espaces semi-privés de sociabilité	185
5.4 Les espaces publics de sociabilité	188
5.5 Les liens de sociabilité, une vue d'ensemble	190
5.5.1 Une typologie des liens de sociabilité selon les origines ethniques ou nationales	191
5.5.2 Les liens post-migratoires	194
5.5.3 Les liens pré-migratoires	196
5.5.4 Les liens exo groupes, endogroupes et variés	196
5.6 Les liens noués par les enfants	198
5.6.1 Liens-enfants constitués hors parentèle	198
5.6.2 Liens-enfants issus du voisinage, du milieu scolaire et intraparentèle	201
5.7 Ressources mobilisées et types de liens	202
5.7.1 « Communauté protégée », « communauté émancipée » liens serrés, liens faibles	202
5.7.1.1 Le réseau de liens tissés serrés est-il normatif?	206
5.7.2 Les ressources mobilisées	209
5.8 Conclusion	210
 CHAPITRE 6 LES APPARTENANCES	 215
6.1 Les origines multiples	216
6.1.1 Les catégories administratives, les catégories sociologiques	216
6.1.2 Ambiguïtés au cœur du processus d'identification	219
6.2 Origines ethniques et appartenances	222
6.2.1 Rapports au pays d'origine	224
6.2.2 Rapports à un lieu tiers	229
6.2.3 Rapports au lieu de résidence	231
6.2.3.1 Les « pures laines »	233
6.3 Appartenances et citoyenneté	235
6.3.1 Sur le terrain	237
6.3.2 Stratégies d'appartenances	241
6.3.2.1 Une minorité audible	243
6.3.2.2 L'accent comme marqueur	245
6.4 Les projets identitaires formulés à l'égard des enfants	249
6.4.1 Mémoire et transmission	253
6.5 Conclusion	256

PARTIE C : éléments d'un renouveau théorique	263
CHAPITRE 7	
L'INTÉGRATION. ET ALORS?	264
7.1 Intégration : aspects conceptuels, aspects empiriques	266
7.1.1 L'intégration économique	266
7.1.2 L'intégration sociale	267
7.1.3 L'intégration symbolique	268
7.1.4 Les modes d'incorporation	273
7.2 Cloisonnement des origines	274
7.3 Stratégies identitaires	277
7.3.1 Le capital symbolique : une ressource identitaire	280
7.3.2 Le migrant « majoritaire » : Franco-Français	284
7.3.2.1 Les migrants franco-maghrébins	286
7.4 Intégration et mobilités	287
7.5 Le lien social en milieux pluriethniques	291
7.6 Conclusion : Et alors?	297
CONCLUSION	303
La reconstitution d'un cheminement	305
Le bilan	306
La suite	308
BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CITÉS	310
ANNEXES	i
Annexe 1 Les informateurs clés	ii
Présentation des informateurs clés	iii
Parcours d'établissement	ix
Annexe 2 Profils descriptifs	xvi
Liste des tableaux	xvii
Annexe 3 Les catégories d'immigration	xxviii
Annexe 4 Confidentialité et questionnaire	xxxix
Annexe 5 Cours académique	li
Annexe 6 Espaces de sociabilité	liii
Liste des tableaux	liv

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	
Immigration au Québec, selon le pays de naissance pour la période 1968-1989	106
Tableau II	
Immigration au Québec, selon le pays de naissance pour la période 1990 à 1999	106
Tableau III	
Immigration au Québec, selon le pays de naissance pour l'année 2001	108
Tableau IV	
Durée de séjour des informateurs dés et des conjoints	147
Tableau V	
Occupation des femmes dans le pays d'origine et d'établissement	157
Tableau VI	
Occupation des hommes dans le pays d'origine et d'établissement	158
Tableau VII	
Présentation partielle des espaces de sociabilité semi-privés et des liens post-migratoires par origines ethniques ou nationales	186

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Carte de la Nouvelle Ville de Montréal	112
Figure 2 Paule : Espace public de sociabilité	204
Figure 3 Guy : Espace semi-privé de sociabilité	206
Figure 4 Béatrice : Espace semi-privé de sociabilité	208
Figure 5 Trajectoires, appartenances et sociabilité	277

À Jacqueline
qui m'a appris la persévérance

À Yves
pour son amour, son soutien, sa confiance

À Simon et Laurent
pour leur tendresse

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier très sincèrement Deirdre Meintel, ma directrice de thèse. Son approche anthropologique des milieux urbains et du monde contemporain a été déterminante dans mon parcours professionnel. Sa générosité intellectuelle et son amitié m'ont inspiré tout au long de cette aventure. Son respect du travail d'autrui et sa confiance inébranlable ont permis un climat de réelle collaboration.

J'aimerais également remercier les chercheurs du Groupe de recherche ethnicité et société qui, par leurs travaux, ont été une importante source d'inspiration. Victor Piché a prêté une oreille attentive à mes questions au moment où j'élaborais mon projet et Jean Renaud a généreusement partagé idées et données d'enquête en plus d'une disponibilité maintes fois improvisée.

Michel Oriol, Marina Hily et Isabelle Taboada-Leonetti ont été aussi d'incalculables interlocuteurs. À plusieurs reprises l'un et l'autre m'ont accueilli, ont entendu mes interrogations, ont offert leurs connaissances, ont commenté mon travail. Les discussions ont été animées, soutenues. Les encouragements d'Isabelle Taboada-Leonetti à explorer le champ proposé, à foncer dans cette enquête ont été importants. Elle a été d'une grande disponibilité et une précieuse conseillère.

J'aimerais souligner l'accueil chaleureux que m'ont réservé Véronique De Rudder et François Vourc'h du laboratoire Unité de recherche migrations et société (URMIS), Université Paris VII. Ils ont fait de mon séjour en France (dans le cadre d'un stage doctoral), une période extrêmement riche et fructueuse.

Merci aussi à Béatrice Verquin, du laboratoire Migrations internationales, espaces et sociétés (MIGRINTER), Université de Poitiers, pour la spontanéité avec laquelle elle a partagé ses données.

Un immense merci à Paule, Jida, Lena, Nadia, Guy, Pierre, Lionel, Gérard, Éric, Touria, Monique, Béatrice, Ali, Aurélie, Philippe et Michel et à leurs familles et amis sans qui ce projet n'aurait pas eu lieu, ou il aurait été bien différent. Nos échanges ont été et demeurent pour moi des moments stimulants et heureux aussi.

Parents et amis ont été solidaires et patients, je leur en suis reconnaissante.

Enfin, j'aimerais remercier le Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (FCAR) pour son appui indispensable à ma formation de 3^e cycle ainsi que la Faculté des études supérieures, le Département d'anthropologie et le Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal pour leurs contributions.

INTRODUCTION

Cette recherche doctorale fut entreprise avant tout pour répondre à des questions laissées sans réponse lors d'une étude antérieure constituant un mémoire de maîtrise. Diverses expériences professionnelles allaient alimenter ce questionnement étroitement lié aux multiples parcours migratoires en contexte d'établissement. Trop souvent ces parcours sont dessinés de manière linéaire avec une insistance particulière, dans la société en général comme chez les scientifiques et les décideurs politiques, sur la notion polysémique d'« intégration ». Dotée d'une multitude de définitions (voir chapitre I), nous proposons de l'intégration la définition suivante : il s'agit d'un processus social multidimensionnel et évolutif qui concerne l'établissement de migrants dans un contexte donné. Cet établissement est polymorphe et renvoie à des aspects à la fois matériels, sociaux et symboliques (Taboada-Leonetti, 1994). Inscrit dans un espace relationnel, ce processus recouvre des dynamiques individuelles (dimension micro-sociale), collectives (dimension mezzo-sociale) et sociétales (dimension macro-sociale) (Portes, 1995 ; Faist, 1997).

Deux constats majeurs ont émergé d'une précédente recherche qui avait pour objet de cerner le contexte des premières années en pays d'établissement d'une centaine de familles d'origine nationale libanaise (Fortin, 2000a, 1995). Malgré le profil « idéal » des familles touchées par cette première enquête en termes de connaissances linguistiques, de scolarité et de statut d'immigration à l'arrivée, ces dernières étaient caractérisées par une importante non-insertion au marché du travail et une certaine exclusion sociale. Ces états de fait soulevaient plusieurs interrogations, notamment en ce qui a trait à l'insertion économique et sociale et aux mécanismes d'inclusion et d'exclusion. La linéarité des étapes traditionnellement associée au processus d'intégration était certainement remise en question. Quelles modalités favorisaient l'inclusion ou l'exclusion sociale et économique ? Comment les dynamiques des milieux d'établissement et des milieux d'origine étaient-elles reliées ? Comment se jouaient les relations entre groupes socialement majoritaires–minoritaires, minoritaires–minoritaires ?

Une nouvelle recherche s'imposait, centrée d'emblée sur la notion d'« intégration » dans une perspective où les migrants et les relations sociales créées et ou maintenues seraient au cœur de l'étude. Le rapport social entre le migrant et le milieu d'établissement devenait une pièce maîtresse de la dynamique à saisir et allait faire la lumière, nous l'espérons, sur cette notion à déconstruire. Outre ses dimensions linéaires, nous remettons en question la finalité du schéma intégrationniste qui, comme nous en faisons état au chapitre I, suggère implicitement ou explicitement l'adhésion au modèle culturel dominant notamment lorsqu'il s'agit d'une « pleine intégration ». Aussi souhaitons-nous témoigner de la variabilité des trajectoires possibles sur le terrain.

L'étude du quotidien, des relations personnelles constituées en situation de migration devenaient le matériau qui allait permettre à cette thèse de prendre forme. Un migrant est à la fois un conjoint, un parent, un ami, un collègue, un voisin. Ses champs d'activité sont multiples et nous voulions en tenir compte. Les mécanismes favorisant ou entravant l'installation, l'accès au travail, le choix du quartier de résidence tout comme la mise relation avec d'autres individus, co-nationaux ou autres, et la manière dont ces relations influençaient ou non ces différents mécanismes devenaient objets d'étude.

Les liens sociaux, hors dynamique institutionnelle, seraient donc notre point de départ pour faire la lumière sur les rapports entre migrants, et entre migrants et non-migrants. En fait, inspirée de la littérature qui traite des réseaux sociaux, nous allions formuler un cadre d'étude qui nous permettrait de saisir les individus dans leurs interactions quotidiennes, le sens accordé à ces interactions et éventuellement les produits de ces interactions en termes d'établissement, de mobilisation de ressources variées (*i.e.* sociales, économiques, culturelles, symboliques) et éventuellement de stratégies identitaires et d'appartenance. À noter toutefois que nous n'avions rien postulé a priori en ce qui a trait aux diverses stratégies possibles. Nous souhaitons, naïvement peut-être, documenter les voies d'établissement privilégiées sans être à la recherche d'expressions identitaires. Certes, les questions d'ethnicité, de mobilisation identitaire et de modalités d'appartenance allaient s'imposer mais elles n'étaient pas au nombre des questions de départ. Nous abordons le terrain avant tout dans l'espoir de documenter les liens et les dynamiques facilitant ou entravant l'établissement. Ces dynamiques incluaient le projet migratoire, les motifs d'émigration tout comme l'inscription des individus dans les différents environnements sociaux et d'activité (travail, loisir,

famille, de culte, de résidence). Ces différentes configurations allaient nous renseigner sur les rapports entretenus par un individu avec son milieu de résidence, avec son milieu d'origine et, possiblement, avec des lieux tiers et ainsi alimenter notre réflexion sur l'étape post-migratoire.

Offrir une vision d'ensemble d'un phénomène étudié plus généralement de manière morcelée (insertion économique, résidentielle ou scolaire par exemple) devenait notre défi, comme celui de rendre compte de l'ensemble des rationalités saisies, dans un tout synthétique. Ainsi étaient jumelés processus post-migratoire et organisation sociale ancrés dans une approche micro et mezzo-sociale, où les liens de sociabilité établis par le migrant devenaient terrain. À notre insu, ou presque, nous allions également traiter de la construction sociale des identités. L'ensemble du corpus allait enfin nous permettre d'aborder, de plain-pied, le concept d'« intégration », d'en cerner les limites et d'ancrer notre réflexion dans les pratiques sociales observées.

Certaines particularités sont apparues en cours de terrain qui allaient prendre une importance singulière, notamment l'évolution des projets migratoires, le maintien d'un accent du lieu d'origine ou la présence d'un accent diffus, le choix d'un établissement scolaire pour les enfants. L'amour, par exemple, était au nombre des motifs d'émigration qui tranchaient avec ce que nous avons connu jusqu'alors (notamment Fortin, 1995 ; Heneman et *al.*, 1994¹) où les nécessités économiques, le climat social et le climat politique instable avaient conduit à la migration. D'ailleurs, l'étude d'une population migrante globalement favorisée (aspects sociodémographiques) allait s'avérer riche à plusieurs égards.

Les femmes et les hommes qui, par leur généreuse participation, ont rendu possible le travail présenté ici sont des migrants d'origine française et franco-maghrébine.² Ils ont été retenus comme population à l'étude³ en raison de la place sociale qu'ils occupent au sein du milieu d'établissement. Favorisés sur le plan socio-économique (Verquin, 2000), ces migrants présentent un profil comparable à celui du groupe majoritaire de la société hôte. Par ailleurs, être Français, comme Canadien, renvoie à une pluralité d'origines. La présence de migrants d'origine franco-maghrébine (et éventuellement maghrébine) offrait la possibilité de cerner autrement les enjeux d'établissement. Ces derniers sont en France dans une situation de minoritaires (par rapport aux Français

d'origine française) alors qu'au Québec, ils sont parfois assimilés aux Français d'origine française tantôt sur le plan administratif, tantôt dans les interactions quotidiennes, notamment en raison de leur accent. Cette variabilité au sein de la population à l'étude allait permettre de documenter les rapports entre groupes majoritaires et majoritaires–minoritaires.⁴

Plus généralement, notre intention n'était pas de produire une monographie centrée sur les migrants français à Montréal mais bien d'étudier les modes d'établissement de migrants au statut socio-économique similaire au groupe majoritaire du milieu d'accueil. Ainsi, devant des migrants aux qualités optimums selon les critères administratifs de sélection des immigrants (dont l'âge, les capacités linguistiques, le niveau d'instruction et la formation professionnelle), qu'advient-il des prémisses inhérentes à la notion d'« intégration » ? En lien avec le schéma intégrationniste où l'adoption des normes du groupe dominant demeure un idéal (De Rudder, 1993, 1994), l'étude d'un groupe (en l'occurrence les Français d'origine française) qui participe à la définition de cette norme (voir chapitres VI, VII) témoignerait de dynamiques identitaires au delà du traditionnel paradigme « mobilisation identitaires – contextes asymétriques ».

NOTRE CONTRIBUTION

En résumé, notre étude retient une perspective où les processus d'établissement sont placés en contexte relationnel. Il s'agit, en fait, d'une déconstruction de la notion d'intégration et la recherche d'un modèle explicatif du social qui refléterait davantage les pratiques cernées sur le terrain (chapitre VII). Pour examiner ces relations sociales, nous proposons une notion d'« espace de sociabilité » (chapitre V). À l'instar de Hannerz (1996, 1992a, 1992b) qui met de l'avant la notion de *habitats of meaning* et de Bourdieu, celle d'*habitus* (avec quelques réserves toutefois⁵), nous envisageons cette notion d'« espace de sociabilité » comme autant de lieux qui témoignent de liens sociaux. Hannerz propose en effet une vision selon laquelle « people manage meanings from where they are in the social structure » (1992b : 95),⁶ que la culture (sujet sur lequel nous revenons au septième chapitre) s'inscrit dans des relations sociales et que les représentations et valeurs sont ancrées dans des *patterns* sociaux observables

(Hannerz, 1993). Associée à cette notion de *habitats of meaning* est celle de *agency* telle que traitée par Bauman (1992 in Hannerz, 1996 : 22) selon laquelle « *agency should be combined [...] with a flexible sense of habitat ; a habitat in which agency operates and which it also produces, one where it finds its resources and goals as well as its limitations* ». Quant à Bourdieu, il présente l'habitus comme étant un « principe générateur et unificateur qui retraduit les caractéristiques intrinsèques et relationnelles d'une position en style de vie unitaire, c'est-à-dire un ensemble unitaire de choix de personnes, de biens, de pratiques ». (1994 : 23)

Ces positions allaient devenir, pour nous, des a priori guidant la formulation d'une enquête où le social des migrants serait à l'étude, par l'entremise des liens de sociabilité actifs et significatifs pour ces derniers. Cette approche permet un marquage de l'organisation sociale (inscription d'individus dans le réseau personnel du sujet) et spatiale (géographiquement) des migrants. Les liens de sociabilité, qui témoignent des relations établies et maintenues en contexte migratoire, trouvent ainsi leur expression à la fois dans l'espace social, spatial et temporel puisque certains liens jadis très proches en termes d'intensité, par exemple, peuvent devenir plus distants au fil du temps. Ces liens ainsi conçus sont dynamiques et fluides, ils transcendent (ou peuvent transcender) les frontières. Cette approche offre aussi la possibilité de saisir le « capital social » (et « symbolique »)⁷ mobilisé par les acteurs, c'est-à-dire la capacité des acteurs de s'assurer des bénéfices par la participation à des réseaux sociaux ou autres structures sociales. Breton (1994) évoque les compétences individuelles et collectives en tant que stratégies engagées dans un processus de reconstruction d'un univers social (toujours en contexte migratoire). Cette capacité d'élaborer des stratégies dépend des ressources dont disposent les individus. L'examen des ressources disponibles et utilisées selon les espaces peut s'avérer révélateur des stratégies mises en œuvre par les uns et les autres dans un processus d'établissement.

Les espaces de sociabilité peuvent être privés, semi-privés ou publics et recourent plusieurs champs à la fois tels que l'économique, le résidentiel, le récréatif, la famille, les proches. Ces espaces, dans le sens social et spatial,⁸ peuvent également témoigner des aspects transnationaux de la migration et du rôle potentiel des filières migratoires. À partir d'ego, il s'agit d'examiner les différentes sphères de la vie de travail, de famille, de loisirs, d'activités de culte, etc., et de situer, à l'intérieur de ces sphères, les liens

créés ou maintenus en situation de migration, tout en opérant une classification de ces liens du plus proche au plus distant. Cette classification établie par le chercheur est validée auprès de l'informateur. Aucune valeur intrinsèque n'est accordée aux espaces privé, semi-privé et public. Ce sont les participants qui définissent ces espaces, tout au long des échanges. Il s'agit de liens « volontaires »,⁹ en lien direct avec ego. Les liens des autres membres de la famille sont aussi documentés, dans une moindre mesure toutefois.

QUESTION(S) ET OBJECTIFS DE RECHERCHE

Notre démarche est orientée par une question centrale et son corollaire : les trajectoires d'établissement de migrants « idéaux » (*i.e.* dont les profils socio-économiques [et linguistiques] pré-migratoires sont comparables à ceux du groupe majoritaire du milieu d'installation) font-elles écho à la notion d'intégration dans ses aspects économiques, sociaux, symboliques ? Connaissent-ils une « pleine intégration » et celle-ci implique-t-elle la convergence de pratiques identitaires vers un modèle dominant ?

Ainsi, en interrogeant les trajectoires migratoires et les espaces de sociabilité de migrants de France nous visons :

- Une meilleure compréhension de l'organisation sociale de migrants et des stratégies individuelles (et collectives, s'il y a lieu) déployées en contexte d'établissement ;
- Une mise en lumière des relations qui traversent les frontières institutionnelles, sociales et spatiales ;
- Une mise en relation des différentes formes d'« intégration » (telles que économique, symbolique) et des espaces relationnels en tenant compte des contextes micro, mezzo et macro-sociaux.

De ces objectifs, découlent les questions suivantes, articulées selon trois axes majeurs formant, tel un prisme, les différentes facettes de notre recherche où processus d'établissement, organisation sociale (espaces de sociabilité) et mobilisation de ressources (sociales et symboliques) constituent les piliers indissociables.

Axe 1 Les processus d'établissement : Quelles sont les motivations d'émigration ; comment cette émigration est-elle envisagée (temporaire, définitive...) ? En contexte

migratoire, comment un individu investit son environnement de travail, de loisir, de culte, résidentiel, d'amitié et familial ? Comment ces relations s'inscrivent-elles dans les espaces de sociabilité ? Ces relations préexistent-elles à la migration ? Comment s'articulent les liens entre majoritaires, entre majoritaires et minoritaires ?

Axe 2 Les espaces de sociabilité : Comment les relations personnelles s'inscrivent-elles dans l'espace social et spatial du migrant (dispersion ou concentration géographique des liens de sociabilité) ? Selon les espaces (privés, semi-privés et publics), les liens de sociabilité sont-ils intragroupe, intergroupes ? Les espaces de sociabilité sont-ils différenciés selon le genre ? Comment s'expriment les rapports au territoire d'établissement ? Comment s'expriment les rapports au territoire d'origine ? Comment s'expriment les rapports aux territoires autres ?

Axe 3 La mobilisation des ressources : Quelles ressources (sociales, matérielles, symboliques) sont mobilisées en contexte d'établissement ? Comment interagissent-elles ? Existe-t-il des individus qui jouent des rôles clés à l'intérieur des espaces de sociabilité en termes de mobilisation de ressources ou d'accès aux ressources ?

PRESENTATION DE LA THESE

L'ouvrage est divisé en trois parties : la première (partie A) englobe une mise en situation théorique (les écrits), conceptuelle et méthodologique ainsi qu'une présentation des contextes historiques et actuels des lieux d'origine et d'installation ; la seconde (partie B) traite des profils d'établissement, des profils de sociabilité et des appartenances ; la dernière (partie C) synthétise les processus documentés et esquisse les éléments d'un renouveau théorique.

Partie A

D'abord, une recension des écrits sur les notions d'intégration (et quelques notions limitrophes) et de réseaux sociaux est proposée au chapitre I en guise de mise en situation théorique. Les contextes qui ont permis l'émergence de l'une et l'autre notion, et de leurs limites, sont discutés, en particulier celle d'intégration située dans un monde contemporain. Nous traitons de la pertinence de recourir à une notion dérivée (espace de sociabilité) de celle de réseau dans l'étude du processus migratoire, son mérite à cerner

les relations sociales sans intermédiaire. Le chapitre II apporte quelques précisions conceptuelles et méthodologiques. Les notions clés de notre travail y sont discutées, suivies des aspects méthodologiques de la recherche. Population à l'étude, déroulement du terrain, méthodes d'analyse et considérations plus générales sur l'apport d'une perspective qualitative y sont traités. Le chapitre III constitue la mise en contexte historique et sociale des points de départ et d'arrivée et offre quelques informations permettant de situer l'immigration française et franco-maghrébine au Québec. Les parcours migratoires sont examinés avec un intérêt pour les motifs d'émigration et les projets de retour.

Partie B

Les profils d'établissement sont présentés au chapitre IV. Ces profils essentiellement descriptifs permettent de situer les trajectoires d'établissement des seize informateurs clés, d'abord selon les paramètres sociodémographiques habituels (âge, confession, durée de séjour, études, profils professionnels, compétences linguistiques) ; ils sont suivis d'une description des milieux de vie (choix de quartier, accès au logement, vie de quartier) et des modalités d'établissement en emploi. Une perspective comparative est rendue possible, notamment par l'apport de données issues d'une enquête québécoise récente (Renaud *et al.*, 2001) et à la lumière d'une étude antérieure (Fortin, 1995). Une présentation schématique (données factuelles et éléments de récits) des histoires d'établissement complète le tout.

Les profils de sociabilités sont offerts au chapitre V et constituent une contribution originale à la compréhension des dynamiques post-migratoires. Tableaux, diagrammes et transcriptions sont amalgamés dans l'intention de situer à la fois individuellement et collectivement les espaces de sociabilité documentés. Les liens personnels entretenus par les informateurs clés et dans une moindre mesure par les conjoints et les enfants sont agencés selon leur degré de proximité à ego. Une typologie des liens émerge et comme en témoigne le chapitre VI, ces espaces donnent matière à cerner la reproduction d'espaces sociaux tout comme l'émergence d'espaces originaux. En effet, l'étude des espaces de sociabilité fait état, empiriquement, des rapports intra et intergroupes, de processus d'inclusion et d'exclusion, de la constitution, du maintien ou de l'effacement des frontières Nous-Eux, tout comme la mobilité de ces frontières selon les contextes. L'ambiguïté du processus d'identification est au cœur d'une réflexion sur l'importante

distinction entre les catégories administratives et les catégories sociales. Les stratégies d'appartenances variées sont étayées et trouvent écho dans les projets identitaires formulés à l'égard des enfants.

Partie C

Le dernier chapitre (VII) prend la forme d'une réflexion synthèse centrée sur la notion d'intégration. Les dimensions économiques, sociales et symboliques associées à l'inscription du migrant dans un milieu donné sont discutées, tout comme l'agencement des liens sociaux et les stratégies identitaires. L'importance des ressources symboliques est mise en évidence tout comme les enjeux théoriques soulevés par les modes d'organisation sociale documentés auprès de migrants « majoritaires ». L'ensemble converge vers une meilleure compréhension des processus d'établissement et met à nu les failles conceptuelles du projet « intégration ». Cette réflexion trouve un dernier écho dans une discussion sur le lien social en milieu pluriethnique.

¹ La recherche de Heneman *et al.* (1994), à laquelle nous participions comme assistante de recherche et éventuellement à titre de coordonnatrice de projet, enquêtait sur les besoins en termes de services sociaux et de santé de près de 300 familles d'immigration récente à Montréal. Cette vaste enquête allait générer les données au cœur de notre mémoire de maîtrise (Fortin, 1995).

² Deux migrants d'origine maghrébine allaient se joindre au groupe étudié en raison de leur long séjour en France et de la lumière qu'ils jetaient sur le groupe franco-maghrébin et plus largement les relations France-Maghreb.

³ Cette question est traitée au chapitre II, rubrique 2.3.2 : Population à l'étude.

⁴ Une définition du majoritaire est proposée au chapitre II, rubrique 2.2.7

⁵ Réserves à l'effet que cette notion concerne les significations déjà constituées, ne rendant pas compte de l'émergence de nouveaux sens, de nouvelles pratiques (Voir Bourdieu, 1993 : 159-167). Cette question est traitée au chapitre II, rubrique 2.2.4.

⁶ Voir aussi Hannerz, 1996 : 17-29.

⁷ À son tour, la notion de capital social, reprise également par Portes (1995), évoque celle de capital culturel de Bourdieu (1986) et celle de ressources sociales de Wellman (1981). Ces notions sont discutées plus avant, notamment au chapitre II, rubrique 2.2.5 et au chapitre V.

⁸ Ces espaces permettent de situer les liens sociaux sur un continuum spatial en explorant les liens à la fois dans un espace local (dynamique présente dans la société d'établissement) et transnational (société d'origine mais aussi lieux tiers, hors de ces espaces conçus trop souvent dans une polarité sociétés hôte et d'origine). Voir aussi les travaux d'Andrée Fortin (1993) sur la notion d'espace de sociabilité.

⁹ Cf. chapitre II, rubrique 2.2.3 pour une définition des liens volontaires.

PARTIE A

mises en contextes, approches conceptuelle et méthodologique

CHAPITRE 1

L'ETAT DE LA QUESTION

« La “différence” – qu'on se la dise religieuse, culturelle ou phénotypique – n'est évoquée que pour brandir le spectre de la désintégration de la Nation menacée par des groupes qui refuseraient de “s'intégrer”. » (Cognet, 1999 : 167)

Discuter du concept d'intégration peut paraître, à première vue, un exercice exigeant, mais dont les paramètres sont relativement clairs. Or il s'avère que dans une perspective contemporaine, alors que les mouvements migratoires foisonnent, que les frontières nationales sont, pour certaines, en redéfinition, que les niveaux d'identité se superposent et que les sociétés réceptrices d'un grand nombre de migrants cherchent à promouvoir une unité sociale, le terme intégration évoque une réalité variable et floue.

Présente dans le discours scientifique, cette notion l'est tout autant dans le discours politique, économique, populaire. Comme d'autres l'ont été (notamment celle de

culture), la notion d'intégration est issue d'une discipline, la sociologie, pour être largement reprise ailleurs, avec ou sans altération de sens, avec ou sans précision de sens. Les mots évoluent, les usages aussi. Mais y aurait-il une certaine contamination de sens ? Sans danger, nous avançons qu'il s'agit d'un concept polysémique (Dewitt, 1999 ; Gres, 1992) à usages multiples. Cette notion porte en son sein une ambiguïté conceptuelle, faisant à la fois référence à un processus et à un état d'être (De Rudder, 1994).

Dans les prochaines pages, nous faisons état des connaissances sur les deux dimensions clés de notre recherche : la notion d'intégration et celle de réseaux sociaux (que nous délaierons au profit des « espaces de sociabilité »). En lien avec les écrits, nous cernerons les frontières du concept d'intégration pour mieux distinguer les niveaux de réalité auxquels le concept renvoie en termes de dimensions identitaires, sociales, structurelles et des rapports sociaux qui en découlent. Dans une perspective historique, nous examinerons aussi les notions de nation et de citoyenneté afin de mieux situer les enjeux soulevés par la notion d'intégration. Ces propos ouvriront sur un thème connexe, l'exclusion, comme dimension frontière de l'intégration. Nous interrogeons la portée de cette notion dans un contexte actuel où la mondialisation des échanges et plus largement les trajectoires migratoires conduisent au maintien de liens dans différents lieux. La légitimité d'un concept (celui-là même d'intégration) qui prend comme inhérent le rapport « territoire et population », « citoyen et pleine intégration » est ainsi remise en question. Nous passerons en revue quelques approches contemporaines françaises, américaines et québécoises qui prennent pour objet ce processus, et certains concepts limitrophes qui jalonnent, en principe, un même continuum.

Nous poursuivrons cette mise en contexte théorique en examinant l'émergence du réseau comme objet d'étude. Issue d'un mécontentement face à des théories explicatives du social qui n'accordaient que peu d'espace aux changements sociaux et à la fluidité des relations, l'étude des réseaux sociaux apparaît comme un outil permettant d'entrevoir les individus comme acteurs, insérés dans des structures intermédiaires entre le social plus large (le contexte urbain) et l'individu comme unité d'analyse. Une typologie sommaire des réseaux est présentée, suivie d'une approche analytique féconde dans l'articulation des relations saisies selon différents paramètres contextuels.

Mais tout d'abord, nous proposons quelques pistes de réflexion sur la contribution potentielle de l'anthropologie à l'étude des trajectoires migratoires en contexte d'établissement. Il est question de dynamiques relationnelles saisies dans un contexte donné. Dans cette perspective, l'approche réseau est mise au service d'une meilleure compréhension des processus d'établissement en contexte migratoire.

1.1 L'ETABLISSEMENT EN SITUATION DE MIGRATION : UNE RELATION SOCIALE

La notion d'intégration est dotée de multiples sens. Précisons d'emblée que dans la foulée de Beausoleil (2001) et de Renaud *et al.* (2001), nous préférons le terme établissement, pour décrire les parcours vécus en situation post-migratoire, à celui d'intégration qui, comme nous le verrons, évoque une panoplie de sens, non sans confusion.

Dans son sens englobant, la notion d'intégration renvoie à la fois à un état de cohésion et au chemin qui mène à cet état. Elle fait référence à des dimensions à la fois identitaires et sociales. Tantôt il s'agit d'un processus d'évolution culturelle, tantôt un processus d'établissement social en termes de participation économique et politique. Cette notion d'intégration place les migrants en situation d'extériorité alors qu'ils sont déjà un élément constitutif du social (Miles, 1993). Elle connote un aspect sédentaire. Elle évoque aussi une relation dyadique entre les migrants et la société d'accueil alors qu'un examen du social, tel qu'il se présente dans un contexte contemporain, met en lumière des relations sociales agencées de manière variable.

Appadurai dira que « The landscapes of group identity – the ethnoscape – around the world are no longer familiar anthropological objects insofar as groups are no longer tightly territorialized, spatially bounded, historically unselfconscious or culturally homogenous. » (Appadurai, 1996 : 48).¹ Cette réalité conduit l'anthropologie contemporaine à adopter une perspective qui déterritorialise les groupes, les appartenances. Pour ceux qui ont comme point de mire les questions identitaires ou les changements culturels,

« It seems impossible to study these new cosmopolitanisms [cosmopolitan cultural forms] fruitfully without analysing the transnational cultural flows within which they

thrive, compete, and deed off one another in ways that defeat and confound many verities of the human sciences today. » (Appadurai, 1996 : 49)

Le lien territoire-peuple-culture présente un caractère construit. Gupta et Ferguson (1992) résumant les problèmes qui découlent d'une remise en question de la vision unificatrice « une culture, une nation » : que faire de ceux et celles qui habitent les zones limitrophes de frontières nationales ; comment rendre compte de différences culturelles à l'intérieur d'un espace donné ;² comment appréhender les changements sociaux et culturels qui s'opèrent dans ces espaces interreliés ? Une approche qui conçoit ces différents espaces comme distincts permet un découpage imaginaire des communautés et des espaces qu'elles occupent. Gupta et Ferguson diront que ce découpage masque un rapport de pouvoir qui, une fois mis en lumière, permet de cerner autrement l'objet d'étude.

« For if one begins with the premise that spaces have always been hierarchically interconnected, instead of naturally disconnected, then cultural and social change becomes not a matter of cultural contact and articulation but one of rethinking difference through connection. » (Gupta et Ferguson, 1992 : 8)

La déterritorialisation des rapports sociaux est une brèche dans le concept d'intégration. L'espace est socialement construit et, dans un contexte migratoire, ces espaces se superposent à la fois sur le plan social et spatial. Alonso (1994) interroge le rôle joué par l'espace dans la reproduction catégorielle des identités. Comment les espaces publics et privés, les espaces sacrés et de travail sont-ils porteurs de rapports inégalitaires ? « The equation of the dominant ethnic identity with the core of the nation and location of subordinated ethnic identities at its peripheries, is secured partly through differential power over private and public spaces. » (Alonso, 1994 : 394) En cela l'examen de différents espaces peut être révélateur de dynamiques (intégratrices ou discriminantes) qui ont un effet plus large sur les processus d'insertion et d'établissement.

1.1.1 Une perspective anthropologique

L'apport de l'anthropologie à une meilleure compréhension des questions relatives à l'établissement passe par l'étude des relations ethniques dans leurs aspects sociaux. Et de dire Auger : « que l'anthropologie, dans l'unité et la diversité de l'actuelle contemporanéité, est non seulement possible mais nécessaire ». (Augé, 1999 [1994] : 177) Le projet anthropologique, avec ses approches plurielles du micro-social, sied bien

à l'étude de l'urbain contemporain et particulièrement, dans le cas présent, aux chemins empruntés en contexte migratoire. Comme objets d'étude, les trajectoires d'établissement (chapitre IV) gagnent à être examinées de manière globale, comme processus social, dans une dynamique relationnelle. Tout en tenant compte des histoires et des contextes plus larges dans lesquels se déroulent ces relations, il importe de privilégier une approche qui accorde aussi aux migrants et aux non-migrants un statut d'acteur.³ Le travail de terrain (*ground work*), l'étude des pratiques sociales dans différentes sphères (économiques, résidentielles, familiales) s'inscrivent dans le projet anthropologique,⁴ le défi étant d'offrir une vision d'ensemble d'un phénomène souvent étudié de façon morcelée.

C'est dans cet esprit que nous recourons à l'étude des réseaux sociaux et plus précisément des liens de sociabilité comme outil privilégié pour cerner, sur le terrain, l'organisation sociale en contexte migratoire par l'entremise des liens de sociabilité constitués et/ou maintenus (chapitre V). L'examen de ces liens permet de cerner comment s'opèrent les relations entre individus, intra et intergroupes, et la variabilité de ces relations selon les espaces sociaux, mais aussi spatiaux (géographiquement et en termes de sphères d'activité).⁵ Les réseaux interpersonnels traversent les institutions et les frontières (tant physiques que symboliques). Ils traversent (potentiellement) les voisinages, les lieux de travail, la parenté, les classes sociales. Il faut faire table rase ; la prise en compte de ces liens est sans a priori. Les relations entretenues par un individu sont à définir, l'objet ne précède pas l'étude, il se construit à même le terrain (Rogers et Vertovec, 1995).

1.1.2 L'approche réseaux

Comme unités d'analyses, les réseaux apparaissent féconds dans l'étude des relations sociales en milieux urbains. Ils permettent une mise en lumière de relations qui traversent les frontières d'institutions, de lieux (en termes d'espaces communautaires, de travail etc., mais aussi en termes géographiques, c'est-à-dire urbains, régionaux, nationaux) et de groupes (Wellman, 1981 ; Hannerz, 1980, 1992a ; Simon, 1996). En ce qui a trait aux relations sociales en situation de migration, les chercheurs contemporains sont nombreux à privilégier l'étude des réseaux, particulièrement dans le champ de l'intégration économique des migrants à la société d'accueil.

Chez les tenants d'une sociologie économique de l'immigration (voir rubrique 1.3.2), les réseaux sociaux sont des structures intermédiaires entre les migrants individuels et le contexte social plus large. Leur présence, ou absence, est vue comme ayant un impact certain sur les différents modes d'insertion économique (*i.e.* courants formels et informels). Portes (1995) a abondamment traité du rôle des co-nationaux dans l'accès à l'emploi ou, plus généralement, l'insertion dans un marché économique. Considérée sous l'angle des liens sociaux, l'étude des réseaux met en lumière non seulement un accès au travail facilité par les liens familiaux, de résidence ou par la présence de liens intragroupes mais également l'existence d'un accès différentiel selon le genre (Sassen, 1995). Boyd (1989) dira plus généralement que les études des réseaux ont trop souvent éludé les questions se rapportant au genre et de ce fait, offrent une vision très partielle des ressources mobilisées et des mécanismes déployés au sein même des réseaux.

Au-delà du strict déterminant accès ou nonaccès au travail, l'étude des réseaux peut contribuer à mettre en lumière l'effet du genre dans l'espace relationnel, la manière dont ces différents espaces modulent l'accès aux ressources matérielles et sociales (Granovetter, 1973 ; Wellman, 1981 ; Douglas *et al.*, 1992) et la manière dont ces espaces exercent différentes pressions qui conduiront, selon le cas, à des relations endogroupes ou exogroupes. Sassen (1995) évoque l'existence de stratégies familiales qui influencent l'accès aux ressources :

« Immigrant communities and households can be characterized by weight of social ties that bind people into relations of trust and mutual obligation, the fact that 'enforceable trust', and the weight of collective, rather than individual economic attainment strategies. [...] By the time the immigrant is in the queue for a job, a multiplicity of processes have taken place that will tend to influence the exchange moment. » (Sassen 1995 : 106)

Bref, le contexte économique de la société d'accueil est teinté d'un ensemble de situations qui conditionne l'échange. En cela, les caractéristiques des marchés locaux de travail (marchés où s'insèrent les migrants) ne seraient pas tout à fait neutres et la présence d'un réseau « ethnique » peut se traduire par des pressions exercées sur ses membres tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

Ainsi, bien au-delà d'une dimension instrumentale du réseau (*i.e.* qui contribue ou qui entrave l'accès au marché du travail, par exemple), son existence module les relations à plusieurs niveaux et ce, autant dans le pays d'origine que le pays d'établissement

(Roberts, 1995). Les réseaux participent à la dynamique migratoire, particulièrement (mais non exclusivement) pour les migrants de première génération, structurant la mobilité des migrants au-delà des contextes économiques nationaux (Sassen, 1995).

1.2 LES PROCESSUS MIGRATOIRE ET D'ETABLISSEMENT

1.2.1 Les origines d'un concept

Nonobstant la confusion actuelle qui entoure le concept d'intégration (Barou, 1993 ; Miles, 1993 ; De Rudder, 1994 ; Dewitt, 1999), ses origines sont attribuées à Émile Durkheim pour qui l'intégration (ou l'assimilation, selon les auteurs⁶) est une propriété de la société elle-même. Elle permet à une société d'exister comme unité cohérente malgré les différences entre individus. Cette orientation théorique est un reflet des préoccupations d'un monde en mutation (fin XIX^e), « des sociétés industrielles soucieuses de comprendre et faciliter le passage d'une société traditionnelle à une société moderne à la complexité grandissante ». (Taboada-Leonetti, 1994 : 94), ou le passage d'une communauté organique « *Gemeinschaft* » à une société contractuelle « *Gesellschaft* » (Toennies, 1965 [1961]).

Une société sera plus ou moins intégrée selon le type de solidarité qui y prévaut. Durkheim (1978 [1893]) distingue les sociétés à « solidarité mécanique », dont la solidarité dérive des ressemblances entre individus, des sociétés à « solidarité organique » fondées sur l'interdépendance et la complémentarité des différents individus et groupes, instituée notamment par la division sociale du travail. Il existe un lien fondamental entre les différentes formes de cohésion sociale (solidarités mécanique et organique) et l'intégration des individus. Plus une société est « intégrée » (en opposition à anomie), plus elle est à même d'agir comme pôle intégrateur.

L'intégration n'est pas simplement donnée, il faut s'y investir.

« Elle [l'assimilation] se présente comme l'un des moyens qui permet l'assemblage harmonieux des individualismes et évite de sombrer dans l'anomie sociale, aboutissement terrifiant mais toujours possible de la destruction du tissu communautaire ancien. » (Barou, 1993 : 171)

L'intégration ne va pas de soi et implique un long travail de la société sur les individus. Dans *Le suicide*, Durkheim (1930) relie le taux de suicide au degré de cohérence d'une

société. Ainsi, plus les différents groupes sociaux dont fait partie l'individu sont intégrés, moins il y a de suicide. Or, si la notion d'intégration est fondamentale pour Durkheim (intégration par ressemblance / intégration par différence), et il y fait abondamment référence, il n'en propose pas de définition explicite. Elle est propriété de la société elle-même (De Rudder, 1994).

Dans le champ spécifique des relations ethniques, le concept d'intégration (et pour plusieurs dont Alba et Nee [1997], Rumbaut [1997], Kazal [1995] et Gans [1992], les concepts d'acculturation et d'assimilation) a occupé et occupe encore un rôle central. L'évolution conceptuelle de cette notion gagne toutefois à être saisie sur un fond historique plus large. Les théories sociologiques de l'École de Chicago par exemple, surtout axées sur les aspects culturels des échanges entre les immigrants et le peuple d'accueil, ne font pas de références explicites au contexte général dans lequel s'insèrent les immigrants, même si elles en sont fortement imprégnées. Aux États-Unis, au tournant du siècle, le contexte économique en est un de prospérité qui attire les migrants européens. Cette réalité se traduit par une vision ascendante de l'immigration puisque le canevas théorique général de cette époque suggère une intégration ou une assimilation des nouveaux venus au *mainstream* américain, l'immigration constituant une excellente source de main-d'œuvre. Gans (1992) dira que la mobilité ascendante est en effet implicite dans ce courant. Portes (1997) abonde dans le même sens lorsqu'il souligne l'importance d'un retour sur les contextes historiques qui ont vu naître et évoluer les théories sociales. En cela, une perspective historique nous renseigne d'une part sur les conditions qui ont permis l'émergence d'un concept tel que celui d'assimilation, tout en apportant un éclairage parfois révélateur sur les limites de ce même concept transposé à une autre époque.

Avec l'École de Chicago des années 1920, le concept d'intégration n'est pas un phénomène intrinsèque du social, de la société, mais un objectif visé pour le maintien du système social dans son ensemble. Robert Park (1924, 1949) développe la notion « cycle de relations sociales ». ⁷ Il s'agit d'un cycle « général et universel » de rapports sociaux nés du fait que plusieurs groupes vivent dans un même contexte urbain. Il est alors question d'un processus dont la finalité ne signifie pas une homogénéisation ethnique mais plutôt un devenir où tous (indépendamment de leur lieu d'origine) participent activement au fonctionnement de la société. Dans cet esprit, l'intégration ou

l'assimilation ne suppose pas la suppression du passé immigrant mais l'incorporation de celui-ci dans le présent.

Dans les années 1950, il y aura modification de sens, conduisant à un recentrage de l'analyse du parcours migratoire pour n'y voir qu'un processus de transformation du migrant et de dissolution des groupes ethniques (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 ; Rinaudo, 1998). La notion d'assimilation perd son aspect dynamique et relationnel pour devenir un espace où règne, en finalité, une culture dominante et où les particularités ethniques sont appelées à disparaître.

« La dynamique des relations inter-ethniques se voit réduite à un hypothétique face à face entre deux partenaires abstraits : les immigrants (candidats à l'assimilation) et la "société d'accueil", conçue comme une totalité intégrée. » (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 : 72)

La sociologie américaine des années 1950 et 1960 pose l'assimilation comme une fin inévitable et souhaitable. Les décennies suivantes témoigneront toutefois des limites de cette approche car, malgré le fait qu'avec le temps les groupes différents en viennent à partager un espace commun (qu'il soit symbolique ou réel), les distinctions demeurent. De manière contemporaine, Portes (1995) dira que ces théories du social sont insuffisantes pour décrire les processus à l'œuvre. Ceux-ci sont multiples et plus complexes que ne le laissent entrevoir les concepts d'intégration ou encore d'assimilation. Plusieurs structures peuvent coexister au sein d'une même société, les référents identitaires peuvent varier selon les circonstances. De nombreux chercheurs⁸ diront que les chemins parcourus en terre d'accueil sont pluriels et font appel à une approche conceptuelle plus nuancée. Ce qu'il importe de souligner à ce moment, c'est davantage l'ambiguïté qui règne tant dans les définitions elles-mêmes qu'en termes de niveaux de réalité auxquels ces définitions nous renvoient.

1.2.2 Quelques ambiguïtés conceptuelles

Utilisé dans son sens englobant, le concept d'intégration évoque à la fois un état de cohésion et le chemin qui mène à cet état. Pour échapper à cette généralisation, des champs précis peuvent être délimités, tels que l'économique, le social, le politique, le culturel etc., avec, pour chacun, des indicateurs appropriés. Cette déconstruction analytique présente l'avantage de marquer la pluralité des processus à l'œuvre et permet

de les situer dans une perspective historique et sociale. La contrepartie de cette opérationnalisation est la tendance à atomiser un processus (De Rudder, 1994).

Par ailleurs, le recours aux indicateurs peut poser problème. Comme le souligne Costa-Lascoux, on peut très bien évaluer les réussites scolaires, les niveaux de formation ou les modes d'insertion professionnelle comme autant d'éléments d'appréciation à la compréhension de l'évolution des trajectoires immigrantes, mais l'interprétation dépend toujours des valeurs attachées aux indices de références. En cela, les indicateurs ne peuvent mesurer « l'intégration » parce qu'ils ne mesurent, en fait, que des manifestations sociales aux sens les plus divers :

« On peut réussir scolairement et professionnellement et être, par exemple, un militant intégriste opposé aux droits de l'homme, [...] ; on peut, à l'inverse être sans instruction et chômeur et assumer ses responsabilités familiales ou citoyennes, [...]. » (Costa-Lascoux, 1994 : 259)

Le concept d'intégration fait référence à des dimensions à la fois identitaires et sociales sans toujours en faire la distinction. Ainsi, la notion d'intégration engage tantôt une évolution, un mouvement sur le plan identitaire où il est question de culture(s) (les termes d'acculturation ou d'assimilation nous y renvoient plus distinctement), tantôt un processus concret d'établissement, telle une participation économique ou politique et qui relève d'autres champs, modulés par les institutions formelles et informelles présentes dans une société donnée. Schnapper, par exemple, recourt au concept d'intégration pour « désigner les formes de participation de ces populations [les migrants] à la société globale, par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielles, l'adoption des comportements familiaux et culturels ». (Schnapper, 1991 : 96), en précisant toutefois qu'il s'agit d'un concept horizon plus qu'opératoire : « une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses, mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle ». (Lévi-Strauss [*L'identité*], 1977 : 332 in Schnapper, *ibid.* : 98). En fait, si elle définit l'intégration comme étant « divers processus par lesquels les immigrés comme l'ensemble [souligné par l'auteur] de la population réunie dans une entité nationale participent à la vie sociale », elle n'en distingue pas moins l'intégration des immigrés de celles des populations régionales ou marginalisées (*ibid.* : 99).

Ces ambiguïtés conceptuelles convergent toutefois sur un point fondamental, il s'agit d'un processus relationnel entre individus ou collectivités. Le concept d'intégration renvoie avant tout, et ce, malgré la confusion qu'il engendre, à un rapport social inégal où l'individu ou le groupe doit s'insérer dans un ensemble plus grand (De Rudder, 1994). Les uns sont placés dans une position minoritaire, les autres qui correspondent au tout englobant, dans une position majoritaire.

1.2.3 Nation et citoyenneté : enjeux historiques

Gallissot (1994) nous rappelle qu'historiquement, les rapports émigration-immigration sont des rapports inégalitaires entre régions dans un axe Nord-Sud, Est-Ouest. Les mouvements migratoires des milieux ruraux vers les milieux urbains sont les mêmes qui conduisent aujourd'hui les migrants de régions périphériques vers les régions centrales, pôles d'emplois.⁹ Les conditions d'accueil déterminées par un espace structurel lui-même inscrit dans une logique d'État, de frontières, auront un impact sur les processus d'insertion, d'intégration.

Les concepts de nation et de citoyenneté ne sont pas neutres. Un bref retour historique sur les transformations de l'idée de nation contribue à mettre en lumière les enjeux politiques d'un concept tel que l'intégration. C'est dans cette perspective que nous bonifions la discussion avec des éléments qui relèvent du domaine de la citoyenneté.

« Réfléchir l'immigration revient au fond à interroger l'État, à interroger ses fondements, à interroger ses mécanismes internes de structuration et de fonctionnement ; et interroger l'État de cette manière, par le biais de l'immigration, cela revient, en dernière analyse, à "dénaturaliser" pour ainsi dire ce qu'on tient pour "naturel", à "re-historiciser" l'État ou ce qui dans l'État semble avoir été frappé d'amnésie historique, c'est-à-dire à rappeler les conditions sociales et historiques de sa genèse. » (Sayad, 1999b : 6)

En Occident, presque toutes les sociétés existantes ont créé des mythes pour justifier leurs frontières territoriales et leur souveraineté politique. Ces représentations idéologiques servent à inspirer un sentiment d'appartenance de l'individu au collectif et peuvent être mises au service d'une forme de mobilisation (politique ou autre). L'histoire de l'implantation géographique, la langue, la religion et l'avènement de l'État sont parmi les principaux référents évoqués. Il y a consensus dans la littérature à l'effet

que l'existence d'une communauté d'origine ou communauté de langue associée à la notion de nation est une invention historique (Helly, 1997). Les nationalismes ont été construits sur un idéal politique, une histoire, une religion.

Jusqu'au XVIII^e siècle, le sens attribué au mot nation est celui de corporation, d'association, de lieu de naissance, de pays (Hobsbawn, 1990). Ce n'est qu'à partir du XVIII^e que le mot nation est rattaché à la notion d'institutions politiques. En France, les révolutionnaires parlent en termes de *patrie* et la patrie revêt une connotation politique et non culturelle ou territoriale. Au XIX^e, la consolidation de la bourgeoisie des États français, anglais et américains et la concurrence économique qui existe entre les pays entraînent des débats sur les questions d'économie nationale et sur le rôle que doit jouer, – ou non – un État dans l'économie nationale. Pour certains, une implication de l'État dans l'économie d'un pays peut être vue comme nuisible à l'enrichissement individuel. Pour d'autres, au contraire, l'intervention de l'État dans l'économie serait bénéfique sur divers plans. Enfin, la notion d'économie nationale apparaît et celle de nation évolue, impliquant une certaine communauté d'intérêts où État et territoire sont réunis. L'universalisme associé aux révolutions du XVIII^e est relégué au second plan avec la naissance de l'État moderne.

« Both Marx and Weber emphasized that the social and economic conditions necessary for the emergence of the capitalist mode of production included the prior formation of a strong state capable of exercising political domination within a bounded territory. And, as the nation state became the spatial and political unit within which emergent capitalist classes prospered, then the expansion of the capitalist mode of production became synonymous with the spatial division of the world into nation states. » (Miles, 1993 : 114)

Au XIX^e siècle, l'industrialisation produit une expérience commune, une communauté de culture gérée, dans une certaine mesure, par l'État. La société industrielle fait appel à un savoir partagé et l'État détient les moyens et la légitimité pour imposer cette culture commune, notamment par le biais d'institutions telles que les écoles et les corps de métier. Selon Gellner, nous assistons, dans les pays industrialisés, à la naissance de cultures à la fois communes et spécifiques selon les États, cultures promues par le biais des institutions scolaires, syndicales, etc. Le nationalisme serait ancré dans ce processus, reflétant « la nécessité d'homogénéisation des sociétés industrielles » (Gellner, 1983 : 46-47, in Helly, 1997 : 320). Pour être en mesure d'affirmer et de

perpétuer ce discours nationaliste, l'État doit pouvoir faire appel à des référents culturels et historiques.¹⁰

L'établissement de frontières délimite les droits de passage, les distinctions d'appartenance à des espaces concrets. Ces droits d'appartenance, en termes de citoyenneté, sont déterminés par des instances politiques. En Europe de l'Ouest par exemple, grand nombre de migrants et leurs enfants, nés en sol européen, ne jouissent pas des mêmes droits que les nationaux. Ils ne peuvent, de ce fait, participer aux institutions politiques du milieu où ils vivent (Miles, 1993). Or, « la participation à la vie politique est, de toute évidence, au premier plan de la réflexion sur la citoyenneté ». (Pagé, 1996 : 180)¹¹ L'État (en termes d'instances politiques) est souverain à l'intérieur de ses frontières et détermine qui est en est membre de plein droit. La notion de citoyenneté fait appel aux droits politiques et sociaux et obligations qui sont consentis par l'État aux membres d'une nation jugés admissibles (*warranted*). L'histoire témoigne des diverses luttes politiques qui ont mené à la reconnaissance de ces acquis (Miles, 1993). Mais encore faut-il être à même de les mener... Pour mettre en évidence l'expérience inégale de la citoyenneté dans les pays développés et dans ceux en voie de développement, Carens affirme que la citoyenneté dans les démocraties occidentales libérales est « l'équivalent moderne du privilège féodal – un statut hérité qui augmente considérablement les chances de vie » (Carens, 1987 : 252 *in* Stasiulus, 1996 : 195). De manière plus générale, Ulysse dira que l'expression de la citoyenneté renvoie

« à des formes interdépendantes de pouvoir et de non-pouvoir continuellement renouvelées dans l'accès différencié aux ressources et aux espaces du quotidien sur lesquels les acteurs sont, individuellement ou collectivement, perçus et traités en majoritaires et minoritaires ». (Ulysse, 2000 : 20)

Helly (1997) et Glick Schiller et *al.* (1995, 1992) rappellent le caractère construit des nations. Miles souligne le caractère continu (*on going process*) des processus d'homogénéisation à l'œuvre. De plus, nation et citoyenneté sont des concepts traversés par le phénomène des classes sociales. Une « communauté » de citoyens s'articule selon des axes sociaux hiérarchisés sur le plan économique mais aussi sur le plan culturel.¹² L'idée qu'une nation puisse être le reflet d'une communauté culturellement homogène occulte l'existence d'une hétérogénéité à la fois culturelle et sociale. Cette communauté homogène imaginée est davantage le fait d'une culture hégémonique véhiculée par une classe dominante. Même à l'intérieur de sociétés *polyethniques* telles que définies par

Kymlicka (1996),¹³ la légitimité de cette hégémonie ne peut faire autrement qu'être remise en question.

Examiner, dans une perspective historique, les notions de nation et de citoyenneté permet de mieux situer les enjeux soulevés par le concept d'intégration. Avec Durkheim, la question d'intégration était posée en termes de cohésion sociale, située dans un contexte historique donné et où l'on s'interrogeait sur l'aptitude de la société « moderne » à intégrer et faire vivre ensemble des groupes hétérogènes de nouveaux venus, ruraux prolétarisés et migrants d'autres pays (Taboada-Leonetti, 1994). Aujourd'hui, on questionne encore une fois cette capacité des sociétés à assurer le lien social, les populations immigrantes constituant un défi à l'État-nation (Schnapper, 1996, 2001). Mais à quel niveau se pose ce défi ? Est-ce une question identitaire, est-ce une question de participation civique ? Quels sont les enjeux implicites qui accompagnent non seulement les politiques d'intégration mais qui sont également transportés par les discours « intégrateurs » qu'ils soient scientifiques ou de sens commun ?

Une définition de l'intégration, telle que proposée par le Haut Conseil à l'Intégration (France),¹⁴ témoigne des aspects éminemment politiques de toute définition *nationale* de l'intégration.

« Il faut concevoir l'intégration comme un processus spécifique : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la permanence, conservation de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant. » (Haut Conseil à l'Intégration, 1991 in Barou, 1993 : 173)

Cette définition situe l'intégration avant tout dans ses dimensions culturelles ; malgré les différences présentes, on doit tendre vers l'égalité des droits et obligations, inviter les « autres » à une participation active à la société nationale. Or, l'accès à la citoyenneté française n'est pas simple¹⁵ et si les différences sont tolérées, elles le sont dans un espace privé et non public. Mais qu'en est-il, par exemple, du partage des ressources ?

Cette définition nous renvoie-t-elle à des processus concrets tels que l'intégration socio-économique ou politique ? Oriol répondra que :

« [Les États] prennent, avec éclat, quelques dispositions pour promouvoir "l'identité culturelle" des minorités ou des immigrés, dans la mesure où ils écartent toute remise en question des dominations qu'ils exercent et des exclusions qu'ils instaurent. » (Oriol, 1979 : 20)

Les immigrants sont posés comme extérieurs à la société, dans un vacuum intemporel. Ils ne font pas partie de l'État-nation. La présence des immigrés est problématique, du fait de leur extériorité sociale et culturelle (Bertheleu, 1997). Miles (1993) pose un regard semblable sur l'intégration comme notion, à l'effet qu'elle place des populations en situation d'extériorité alors que ces mêmes populations sont déjà un élément constituant du social.

De Rudder écrira que l'intégration est à la fois exigée des immigrants et leur est refusée. Elle est exigée d'eux parce qu'elle conduirait à leur conformité sociale en même temps qu'elle leur est refusée parce qu'ils ne sont pas des nationaux, ou qu'ils ne le sont pas par naissance. « Le processus d'intégration est donc directement tributaire des "frontières" et des limites, formelles ou non, imposées par les majoritaires aux minoritaires, qui définissent la marge de leur liberté d'action. » (De Rudder, 1993 : 28) Ces propos nous ramènent à ceux de Barth (1969 : 10), à l'effet que les distinctions de catégories ethniques ne dépendent pas d'une absence de mobilité, de contact et d'information mais impliquent des processus sociaux d'exclusion et d'inclusion (dit *incorporation*) par lesquels sont maintenues des catégories discrètes en dépit de changements de participation et d'appartenance tout au long de la vie de chacun.

1.2.4 Intégration et exclusion

Une attention focalisée sur la notion ou les principes d'intégration occulte d'autres mécanismes sociaux à l'œuvre qui relèvent du racisme et de la discrimination (Miles, 1993). Touraine (1991) oppose intégration à exclusion sociale. Dans le même sens, Miles (idem) situe le problème des immigrants non pas sur le plan de l'intégration mais bien sur celui de l'inégalité des rapports et sur le plan de l'exclusion. Castles (1997) évoque un modèle d'exclusion différentielle selon lequel les immigrants sont intégrés, en France, par exemple, dans certains domaines de la société tels que le marché du travail, alors qu'ils se voient refuser l'accès à d'autres champs tels que la participation

politique ou encore la sécurité sociale. Ainsi, l'appartenance à la société civile, comme travailleurs et contribuables par exemple, ne confère pas nécessairement un droit d'appartenance comme citoyen à l'État-nation (Gagnon et Pagé, 1999).¹⁶ Dans ce sens, l'accès à la citoyenneté passe, en France, par l'acquisition de la nationalité.

Nous évoquions plus tôt les rapports sociaux inégalitaires inscrits dans la notion d'intégration et c'est dans une perspective sociologique que nous recourons aux termes minoritaires et majoritaires. Nous retenons certains éléments de la définition de ces notions, proposée par Wirth (1945 *in* Simon, 1995b : 55-56), à l'effet que « l'existence d'une minorité dans une société implique l'existence d'un groupe dominant correspondant avec un statut social plus élevé et de plus grands privilèges. Le statut de minorité comporte l'exclusion de la pleine participation à la vie de la société ». Ce qui est central dans cette notion sociologique de minorité,¹⁷ c'est celle de domination, de dépendance et d'exclusion, indépendamment du rapport numérique. Guillaumin (1973 *in* Simon, 1995b : 56) précise que c'est cette notion de « situation minoritaire » qui est essentielle. Dans une perspective micro-sociologique, Le Gall et Meintel (1997) avancent toutefois le caractère modifiable des statuts minoritaire–majoritaire selon les espaces où se déroulent les rapports sociaux, certains espaces se prêtant davantage à des rapports hiérarchisés et d'autres, à des rapports égaux.

L'exclusion peut se faire à travers des mécanismes légaux en limitant, par exemple, l'accès à la citoyenneté ou par un contrôle formel des frontières. Les États déterminent les caractéristiques des populations admises sur leur territoire. L'accueil des réfugiés se placerait hors de ce cadre, au nom de l'aide humanitaire. Or, la distinction entre une immigration économique ou politique, libre ou forcée relève de l'idéologie. En ce qui a trait aux immigrants illégaux, alors qu'ils sont définitivement exclus, ils constituent pourtant une partie intégrale, intégrée de l'économie. En Californie, par exemple, au moins la moitié des travailleurs agricoles seraient des illégaux (Stasiulus, 1996). Ils participent à l'économie tout en étant des exclus, sans droits civils, politiques et sociaux.

L'exclusion peut être le reflet de pratiques informelles.¹⁸ Dans les sociétés réceptrices, une conjoncture économique défavorable, ou la présence de conflits sociaux, peut engendrer des pratiques ou les mécanismes informels d'inclusion–exclusion (Garson et Thoreau, 1999). Une pénurie d'emplois, par exemple, peut se traduire par une sélection

de fait, voulue ou non voulue, parmi les travailleurs potentiels (Chicha-Pontbriand, 1989). Ainsi, sur ce marché, en plus des défis posés par la reconnaissance des acquis professionnels, les migrants rencontrent des obstacles de par les lois mêmes du marché du travail. Les corporations professionnelles protègent leur part du marché et les employeurs tendent à embaucher les leurs... Ces mécanismes rappellent les propos de Bourdieu (1993) à l'égard des principes d'inclusion et d'exclusion, du sentiment d'appartenance et de non-appartenance, des désirés et des non-désirés. C'est en fait la notion d'*habitus*¹⁹ qui est évoquée ici :

« En effet, les chances moyennes d'appropriation des différents biens et services matériels ou culturels associés à un habitat déterminé, se spécifient pour les différents occupants de cet habitat selon les capacités d'appropriation (matérielles et culturelles) que chacun détient en propre. On peut occuper physiquement un habitat sans l'habiter à proprement parler si l'on ne dispose pas des moyens tacitement exigés, à commencer par un certain *habitus*. [...]. En effet, certains espaces, et en particulier les plus fermés, les plus "sélects", exigent non seulement du capital économique et du capital culturel, mais aussi du capital social. Ils procurent du capital social, et du capital symbolique, par l'effet de club qui résulte du rassemblement durable [...] de personnes et de choses qui, [...] ont en commun de ne pas être communes, c'est-à-dire dans la mesure où ils excluent, en droit [...] ou en fait (l'intrus étant voué à éprouver un sentiment d'exclusion propre à le priver de certains des profits associés à l'appartenance), tous ceux qui ne présentent pas toutes les propriétés désirées ou qui présentent une (au moins) des propriétés indésirables. » (Bourdieu, 1993 : 165-166)

Pour Castel (1995b), le rapport inclusion–exclusion est un rapport étroit : la condition des exclus dépend de celle des inclus et lorsque la condition des inclus se fait aux dépens d'un pourcentage important de la population, peut-on encore parler d'appartenance à un même ensemble social ? Les inclus sont souvent passés sous silence (McAll, 1995) et le rapport entre les conditions des inclus et les conditions des exclus est souvent voilé. Il s'agit pourtant d'un rapport de discrimination, correspondant à un choix d'exclusion ou d'inclusion d'une personne selon son appartenance catégorielle (McAll, 1991). Cette forme de discrimination serait, par ailleurs, le mécanisme central pour maintenir les inégalités dans une collectivité donnée. S'inspirant de Bourdieu (1979), McAll écrit :

« [...] non seulement les classes dominantes se différencient-elles des classes inférieures par leur langage, leur façon d'être, leurs habitudes de consommation, leur goût, mais elles contrôlent les marchés d'échange entre les différentes classes, réussissant à faire accorder le plus haut prix à leur propre *habitus* de classe ». (McAll, 1991 : 281)

Tout comme l'intégration, concept pour lequel il n'y a pas de définition consensuelle (De Rudder, 1994 ; Taboada-Leonetti, 1994), l'exclusion ne permet pas de définition synthétique (Paugam, 1996). Bien que Castel en présente les caractéristiques formelles,²⁰ il situe l'exclusion avant tout comme un processus. « Les traits constitutifs essentiels des situations d'exclusion ne se trouvent pas dans ces situations elles-mêmes. » (Castel, 1995b : 14) Il faut y voir l'effet d'un processus qui traverse l'ensemble de la société et prend naissance au centre ; les espaces occupés par les inclus et les exclus ne sont pas séparés. Finalement, lorsqu'il y a situation d'exclusion, Castel dira qu'il faut regarder en amont pour y trouver des éléments d'explication. Dans le même sens, Miles (1993) souligne l'importance de voir l'intégration comme une problématique qui implique l'ensemble des acteurs d'une société.

« D'un point de vue sémantique, la relation entre l'exclusion et l'immigration offre un intérêt particulier. S'il est rare que le discours public reconnaisse que la situation des étrangers relève de l'exclusion, l'insertion est en revanche un des maîtres mots de la politique de l'immigration. » (Lamarque, 1995 : 58)

1.2.5 Une perspective contemporaine

Tout comme les premières théories intégratrices ou assimilationnistes avaient évolué dans un contexte de prospérité et étaient associées à une mobilité ascendante des travailleurs immigrants (ils s'inséraient d'une façon ou d'une autre au marché du travail), la remise en question de ces mêmes modèles peut se lire sur les modifications structurelles des marchés économiques à la fin du millénaire. En référence à un contexte américain où les catégories intermédiaires de main-d'œuvre sont en perte d'importance, au profit d'une main-d'œuvre très ou peu qualifiée, Portes et Zhou (1993) soulignent la nécessité d'élaborer des concepts qui tiennent compte de cette réalité changeante où la mobilité n'est pas nécessairement ascendante.

Ailleurs, Portes (1997) souligne l'importance de faire une lecture des mouvements ou forces structurelles qui sont à la base des migrations, sans quoi seuls les aspects superficiels des processus d'adaptation seront appréhendés. De la même façon, Simon (1996) qualifie de limitative toute lecture de l'espace migratoire qui se limite à une vision nationale du phénomène. Nous assistons à une mondialisation des dynamiques migratoires qui doivent être saisies en privilégiant une approche globale. Située en contexte européen, cette approche combine, entre autres, les relations (parfois très

soutenues) avec des pays d'origine et le fonctionnement de ce que l'auteur nomme « l'espace migratoire communautaire ». ²¹

1.2.5.1 Un contexte de mondialisation

Ce phénomène de mondialisation traverse un ensemble de processus économiques, sociaux, culturels et démographiques tels qu'ils se présentent dans des contextes nationaux tout en les transcendant. Il s'ensuit un démantèlement conceptuel des notions centre-périphérie, remises en question par l'existence de migrations transnationales, de modes de communications ouverts sur le monde et d'échanges économiques à l'échelle planétaire (Kearney, 1995).

Dans ses aspects économiques, la mondialisation implique une mobilité des capitaux qui échappe (dans une certaine mesure) au contrôle national. Plusieurs ont souligné cette dimension de la mondialisation, soit une gestion concentrée de l'économie désenclavée du politique et du social (Ouédraogo, 2002 ; Elbaz, 2000 ; Ramonet, 2000). Cette mobilité des capitaux entraîne aussi une mobilité de la main-d'œuvre non seulement en termes traditionnels où populations de régions défavorisées migrent vers des régions prospères²² mais aussi en termes de gens qui, pour suivre leur entreprise, migrent avec leurs services (Sassen, 1991). De manière succincte, il est question de mobilité de main-d'œuvre associée à celle des capitaux. Cette mobilisation (et mobilité) de capitaux n'est pas en soi un fait nouveau. Ce sont plutôt les modalités de cette mobilité et son intensité, entraînées par l'évolution des moyens de communication et de transport, qui sont porteurs de nouveauté (Portes, 1999 ; Ramonet, 2000).

Quant à la mobilité de la main-d'œuvre, c'est l'une des composantes fondamentales qui rend possible la mobilité des capitaux (Sassen, *idem*). Par ailleurs, l'histoire relie souvent les pays receveurs et les pays fournisseurs de main-d'œuvre. Des ponts sont ainsi créés et même si les liens plus anciens (économiques, politiques ou militaires) qui régissaient jadis les flux migratoires ne sont plus, les ponts persistent. Les réseaux de migrants ou filières migratoires constituent l'un de ces ponts. « Once begun, migration flows often become self-sustaining, reflecting the establishment of networks of information, assistance and obligations which develop between migrants in the host society and friends and relatives in sending areas. » (Boyd, 1989 : 641) Ces réseaux n'obéissent pas nécessairement aux lois d'un marché économique, national ou mondial,

et, dans une certaine mesure, ont un fonctionnement autonome (Portes, 1997). Et de dire Portes :

« Spontaneous migration, when people move without any coercion or without inducement by their future employers, is mostly a twentieth century phenomenon. It corresponds to the increasing integration of peripheral societies into the global economy and their populations' growing awareness of opportunities abroad. The fulfillment of normative consumption expectations imported from the advanced countries becomes increasingly difficult under conditions of economic scarcity, while growing cross-national ties make it easier to seek solution through migration. » (Portes, 1995 : 21)

L'intérêt croissant pour l'étude des réseaux est d'ailleurs lié à une approche des mouvements migratoires qui retient comme éléments déterminants les dynamiques macro (le contexte social plus large) et micro (le contexte individuel).²³

Les dynamiques présentes tant dans les sociétés d'accueil que dans les sociétés d'origine contribuent à la genèse des flux migratoires et influencent la formation de réseaux (Grieco, 1998). Ces flux migratoires sont aujourd'hui considérables. Au début des années 1990, on estimait à près de 100 millions les émigrants de tous types, qui vivent et travaillent en dehors de leur pays d'origine (Martin, 1995 : 821 *in* Stasiulus, 1996 : 203). Toujours selon Stasiulus, il y a une croissance remarquable du nombre de pays qui sont simultanément des pays d'accueil et des pays fournisseurs d'immigrants parmi les pays développés et les pays en voie de développement. Ces mouvements de populations sont facilités par les télécommunications et les transports de masse. Puis, les termes de ces migrations sont variables : migrations temporaires, migrations multiples, migrations circulaires, etc.

La mondialisation des échanges fait-elle appel à de nouveaux modes conceptuels ? Les migrations contemporaines prennent de multiples formes tout comme les liens qui relient les migrants à leur terre natale mais aussi à d'autres lieux et à d'autres migrants, parfois dispersés à travers le monde. L'existence de ces mouvements, leur prolifération et leur diversité entraînent une remise en question des cadres conceptuels dans lesquels ils ont évolué jusqu'à maintenant. Les frontières n'ont plus les mêmes sens et une vision qui polarise les appartenances en termes de terre d'accueil ou terre d'origine peut faire fausse route (Portes, 1999 ; Glick Schiller *et al.*, 1995). Puis, envisager la question de l'« intégration » du point de vue de la société de résidence ou du point de vue du migrant transnational révèle, une fois de plus, les limites du concept.

« We define "transnationalism" as the process by which immigrants forge and sustain multi-stranded social relations that link together their societies of origin and settlement. We call these processes transnationalism to emphasize that many immigrants today build social fields that cross geographic, cultural, and political borders... An essential element... is the multiplicity of involvements that transmigrants sustain in both home and host societies. We are still groping for a language to describe these social locations. » (Basch, Glick-Schiller and Blanc-Szanton, 1994 : 6)

Certainement, les migrations internationales actuelles entraînent de nouvelles façons d'envisager le rapport à l'espace, avec ses pratiques circulatoires, son organisation spatiale et sociale (Ouédraogo, 2002 ; Simon, 1995). La mobilité accrue des personnes, la déterritorialisation des liens, la multiplication des modes de communication modifient pour certains les conditions de migrations et les amènent à maintenir des attaches dans plus d'un lieu. Glick Schiller *et al.* (1995) soulignent aussi l'existence d'appartenances multiples, de migrants de première et de deuxième génération qui maintiennent et construisent des liens transnationaux qui diffèrent en intensité et en sens des liens jadis entretenus avec le pays d'origine. Ce nouveau mode de vie et ces pratiques *circulatoires* sont étroitement liés aux migrations internationales actuelles.

« Ces constructions, des circuits issus de la migration sont aujourd'hui une pièce fondamentale, un rouage essentiel dans la dynamique migratoire contemporaine ; par leur intermédiaire, les hommes, les biens, les idées circulent à travers le monde en dépit ou au-delà des lois et des règlements des pays d'émigration et d'immigration. » (Simon, 1995 : 197)

Nous retenons de Simon l'importance de cerner les circuits issus de la migration comme pièce fondamentale dans la dynamique migratoire actuelle. Et comme le souligne Bottomley (1998), l'étude du processus migratoire est avant tout celle d'organisations sociales.

1.2.5.2 Les liens transnationaux

Saisir les relations sociales dans un contexte contemporain nous amène à imaginer ces relations dans différents espaces territorialisés et déterritorialisés. Castells (1996) n'évoque-t-il pas l'émergence d'une société des réseaux où les appartenances individuelles se multiplient et où la circulation accrue d'informations et de connaissances mène à de nouveaux agencements sociaux ?²⁴ Différents lieux se trouvent branchés, les réseaux « donnant la primauté à la connexité et aux nœuds plus qu'à la distance spatiale » (Ma Mung *et al.*, 1998 : 25).

Les réseaux ont un fonctionnement relativement autonome, détaché des seules conditions économiques associées aux pays d'origine et d'installation. Les liens transnationaux relèvent parfois d'une logique qui prend racine dans une relation historique entre deux espaces géographiques mais aussi dans une relation contemporaine où le réseau est en lui-même un déterminant.²⁵ Il devient stratégie de vie qui permet l'échange de ressources sociales et matérielles (Tarrus, 1995a, 2001 ; Le Gall, 2001).

Le modèle transnational comme phénomène migratoire représente une brèche dans le concept d'intégration. Le projet d'intégration tel que formulé par le Haut Conseil à l'Intégration en France (cf. p.24) situe la migration dans un espace sédentaire. Un migrant (ou ses descendants), dans sa volonté de s'intégrer à la société d'établissement, devrait, par la mise en œuvre de divers mécanismes, en arriver à une pleine participation civile et, par extension, embrasser un projet national commun. Or, le transnational rend compte de stratégies diverses. En étudiant les réseaux d'échanges maghrébins d'un quartier de Marseille, Tarrus (1995a, 1995b) documente l'existence de réseaux sans frontière qui recouvrent une multitude de liens entre le local et l'international. S'ensuit un cadre conceptuel qui déterritorialise les liens d'appartenance et les échanges. Pour cet auteur, transnationalité et mobilité vont de pair. La notion même de territoire s'ouvre pour englober la mobilité et la mémoire de cette mobilité.

« La notion de territoire circulatoire constate la socialisation des espaces supports aux déplacements. Les individus se reconnaissent à l'intérieur du territoire qu'ils délimitent au cours d'une histoire commune initiatrice du lien social original. Cette notion introduit une double rupture dans les acceptations communes du territoire et de la circulation ; en premier lieu elle nous suggère que l'ordre né des sédentarisés n'est pas essentiel à la manifestation du territoire, ensuite elle exige une rupture avec les conceptions logistiques des circulations, des flux, pour investir le sens social de mouvement spatial. » (Tarrus 1995a : 32-33)

Dans une tout autre perspective, Cesari (1997) présente le phénomène transnational comme une mobilité qui déstabilise et déplace les allégeances qui relient les individus à un territoire, à un État d'origine sans que celles-ci soient reconstituées dans le lieu d'arrivée. Encore ici, il y a remise en question d'un modèle conceptuel qui situe les trajectoires migratoires dans un processus d'intégration ayant comme pôles inévitables la société d'accueil et la société d'origine. Ce questionnement s'étendrait aux fondements

de l'État-nation et aux problèmes que peuvent susciter de multiples allégeances.²⁶ Pour Cesari, cette non-allégeance se traduit par un conflit potentiel, entre les membres d'un même corps social qui ne partagent pas les mêmes valeurs ou les mêmes vues du monde. Dans ce cas précis, il faut se reporter au contexte français et à la relation (conflictuelle) entre les nationaux (les Français) et les immigrés (les Maghrébins).

Cette vision peut être remise en cause par différentes recherches dont la nôtre, qui fait état d'allégeances multiples sans toutefois impliquer des liens transnationaux à proprement parler. Les recherches de Meintel (1993a), menées auprès de jeunes montréalais d'origine immigrante, font également état d'allégeances multiples. Elle soutient que les liens transnationaux, tout en renforçant une identité culturelle particulière, n'empêchent pas des solidarités avec d'autres qui présentent des similitudes culturelles ou structurelles :

« Nous avons vu que l'orientation transnationale ne nuit en rien à l'intégration à la société de résidence, puisque les Chiliens et les Vietnamiens, groupes où la transnationalité est la plus marquée au niveau de l'identité, sont particulièrement bien intégrés sur les plans linguistique, social et économique ». (Meintel 1993a : 73)

Les réseaux transnationaux sont aussi traversés par les phénomènes de classe. Les réseaux de « citoyens du monde » pour qui la transnationalité est un mode de vie sont à distinguer de réseaux de travailleurs périphériques. Si les premiers ont les moyens de fixer leurs propres conditions d'intégration dans les pays d'accueil, il en est tout autrement pour les seconds (Stasiulus, 1996 ; Nonini, 1997).

Dans ce sens, les diasporas (comme modèle) sont une autre brèche dans l'espace conceptuel d'intégration. Toutefois, à la différence des réseaux transnationaux, les réseaux diasporiques (tels que les réseaux arméniens, chinois, juifs) dispersés dans plusieurs régions, partagent une mémoire commune d'événements réels ou symboliques qui les distinguent, sur le plan conceptuel, des réseaux transnationaux. Une autre distinction tient d'une relative complétude institutionnelle de ces réseaux, *i.e.* la présence d'organismes communautaires distincts d'ordre politique, économique ou culturel (Cesari, 1997 ; Gonzales, 1992 *in* Kearney, 1995).²⁷

Au-delà des distinctions entre réseaux transnationaux et diasporiques, ces différentes façons d'agencer les relations sociales traduisent la multiplicité des processus

migratoires à l'œuvre. L'existence de ces processus nous incite à concevoir autrement le social. En ce qui a trait au concept d'intégration par exemple, il pose d'emblée le migrant dans une position d'extériorité. La finalité sous-tendue par le concept (pleine adhésion à la société d'accueil) est parfois difficilement réalisable ou peut-être même nullement souhaitée de part (les nationaux) et d'autre (les migrants eux-mêmes).

« Immigrant transnationalism is best understood as a response to the fact that global economy contemporary migrants have found full incorporation in the countries within which they resettle either not possible or not desirable. » (Glick Schiller *et al.* 1995 : 52)

Comme en témoignent Cesari et Stasiulus, l'existence de liens transnationaux et diasporiques peut susciter une remise en question de la place qu'occupent les migrants dans une société d'établissement (problèmes d'allégeance) dans un contexte de mondialisation des échanges. Gallissot (1994 : 45) dira que l'immigration appartient au champ des conflits des mouvements sociaux et politiques donnant lieu à des manifestations de réactions nationalistes et à l'expression de « culturalismes communautaires » de la différence. Dans un tel contexte, il y a redéploiement d'appartenances communautaires, de références identitaires et trop souvent les appartenances multiples sont conçues comme problématiques. Elles ravivent, chez certains nationaux, une tendance à vouloir limiter les accès frontaliers, renforcer les mesures d'intégration, etc.

« The paradox of our times, and one that must be central to our understanding of the identities and dilemmas of current day immigrants is that the "age of transnationalism" is a time of continuing and even heightening of nation-state building processes. In the current heightening of nationalist sentiment in a globalized economy, transnational migration is playing a complex, significant, yet little noted role (Miles, 1993). It lies as a silent subtext that contributes to the actions, motivations, and sensibilities of key players within the political processes and debates of both states that have histories of populations dispersal and states that have primarily been and continue to be recipients of population flows. » (Glick Schiller *et al.*, 1995 : 59)

En effet, les questions nationales sont soulevées non seulement par les pays receveurs mais également par les pays d'origine. Ces derniers peuvent aussi faire pression sur leurs citoyens hors frontières. Il en est de même avec les diasporas qui sont appelées à renouveler leur allégeance nationale à un espace parfois réel, parfois symbolique (Kearney, 1995).

Peu d'études ont examiné les contributions potentiellement positives des organisations transnationales et diasporiques sur les plans sociaux et politiques dans la société d'établissement (Glick Schiller *et al.*, 1995).²⁸ Un second manque est remarqué à l'égard de la variable genre dans l'étude des réseaux locaux et transnationaux (les travaux récents de Le Gall [2001] sont une contribution en ce sens). L'aspect pluriel des enjeux reste inexploré et pourrait mettre en lumière des profils différenciés (Sassen, 1995 ; Boyd, 1989).

1.3 QUELQUES MODELES CONCEPTUELS

Alors, qu'en est-il des schémas traditionnels d'intégration ? Trop souvent, ils ont été conceptualisés de façon linéaire²⁹ ayant pour pôles l'adaptation fonctionnelle ou technique (logement, travail, etc.) des toutes premières années³⁰ et l'acculturation progressive du migrant à travers une pleine intégration à la société d'accueil. Nous avons déjà discuté des ambiguïtés que recèle cette notion de « pleine intégration ». S'agit-il d'une pleine participation au sens civique, au sens de pleine citoyenneté, au sens économique, au sens culturel ? Et qu'est-ce qui est entendu par acculturation ?

Dans une perspective d'acculturation, il y aurait intégration lorsque les immigrants ont adopté certaines valeurs et certains comportements considérés comme importants par la société d'accueil. Pour être accepté comme membre de la société, on doit se conformer aux valeurs, normes et coutumes de la société d'accueil. Selon Breton (1994), il s'agit d'un contrat social explicite selon lequel les ressources sont d'autant plus accessibles qu'on se conforme aux attentes culturelles d'une société. « Mais comment établir la configuration d'attitudes et de comportements qui permettrait de conclure que l'intégration est achevée dans le cas d'un individu ou d'une catégorie d'individus ? » (Breton, 1994 : 241) En fait un tel modèle culturel existe-t-il ? Quelle place est accordée au maintien de liens et d'échanges au-delà des frontières ? « [...] les trajectoires possibles que peuvent suivre les groupes immigrés en dehors de la fusion avec une masse majoritaire [...] demeurent relativement peu explorées par les chercheurs ». (Meintel, 1993a : 65)

1.3.1 Le contexte français

Si l'aspect linéaire du processus d'intégration est parfois (même souvent) relégué au second plan par les chercheurs contemporains, les concepts d'acculturation et d'assimilation demeurent. En fait, seule la linéarité du chemin parcouru en situation post-migratoire semble remise en question. Abou, par exemple, propose une trajectoire qui comprend « trois processus distincts qui se déroulent simultanément, mais à des rythmes différents, à trois niveaux du réel : ce sont les processus d'adaptation, d'intégration et d'acculturation. » (Abou, 1990 : 2) Dans cette perspective, le processus d'adaptation implique une accommodation physique au milieu d'accueil mais aussi l'aménagement d'un espace de vie collective de manière à réduire la différence qualitative entre l'ancien et le nouvel habitat.³¹ Le second processus, selon cet auteur, serait celui de l'intégration qui désigne l'insertion des nouveaux arrivants dans les structures économiques, sociales et politiques du pays d'accueil. Il distingue trois niveaux d'intégration : l'autonomie économique et linguistique, la participation politique, syndicale, etc. et finalement, les projets d'avenir individuels et familiaux liés au nouveau lieu d'établissement. Le troisième processus est celui de l'acculturation matérielle (relative au monde du travail par exemple) et formelle. Cette acculturation formelle serait atteinte à partir du moment où les contenus de la culture ancienne sont réinterprétés en fonction de la nouvelle culture, comme c'est le cas pour les migrants de deuxième génération.

Si Abou a le mérite de formuler des processus qui peuvent se dérouler simultanément, la finalité du projet d'intégration demeure l'acculturation. Or, cette notion tend à présenter la réalité culturelle sur un continuum où, à une extrémité se trouve la culture du migrant et, à l'autre, celle du pays d'accueil. Aucune loi générale ne permet de conduire d'un pôle à l'autre, d'une culture d'origine vers une culture du nouveau milieu (Wachtel, 1974 *in* Baré, 2000 [1991]). La notion d'acculturation évoque aussi celle de traits culturels, notion fortement critiquée :

« Toute approche qui réduirait la culture à un ensemble de traits culturels juxtaposés s'interdit, en effet, la compréhension des arrangements systématiques qui relient ces traits entre eux, s'interdisant du même coup d'identifier la nature partielle ou totale, subordonnée ou déterminante, des changements culturels. » (Baré, 2000 [1991] : 2)

Mais les programmes politiques (rappelons l'énoncé du Haut Conseil à l'intégration cité précédemment) ne sont pas sans effet sur les recherches subventionnées en France³² et ailleurs où l'étude générale de processus sociaux est délaissée au profit

« de la thématique des différences [et de son succès], pour les magnifier ou au contraire pour insister sur leurs résorptions afin de minimiser les "distances culturelles" – cette dernière disposition étant plus répandue dans les études sur l'intégration – remet à l'honneur un culturalisme dont les sciences sociales ont longtemps tenté de s'affranchir ». (Simon, 1999 : 91)

Ainsi le questionnement se déplace de l'analyse du processus migratoire, des déplacements et des modes d'établissement à celle des « modalités de reproduction de l'altérité dans les sociétés ». (Simon, 1999 : 92). Billion (1999 : 24) en vient à des conclusions semblables lorsqu'il écrit : « sans doute l'intégration ne constitue-t-elle qu'un concept horizon mais dont l'horizon ne s'avère pas seulement sociologique et positif mais aussi politique et normatif ». La science serait-elle, comme l'entend Sayad, subordonnée au politique, dans l'impossibilité de constituer son objet de manière autonome ?

« Objet éclaté entre puissances politiques plus qu'entre disciplines et entre intérêts sociaux et politiques divergents à l'intérieur de chacun des continents que sépare la frontière tracée entre l'émigration et l'immigration, le phénomène migratoire ne peut trouver une intelligence totale qu'à condition que la science renoue les fils rompus et recompose les morceaux brisés – la science et non pas le politique, voire la science contre l'acharnement que le politique met à maintenir la division. » (Sayad, 1999a : 15)

Avec Taboada-Leonetti (1994), le processus d'intégration revêt un caractère à dimension sociale et est articulé selon trois dimensions : l'intégration économique, l'intégration sociale et l'intégration normative et symbolique. Il est question de ressources matérielles, relationnelles et identitaires et l'absence de l'une ou l'autre de ces ressources modifie le processus en cours. L'intégration économique par exemple, se mesure par le niveau des ressources et par l'insertion dans le monde du travail. Les ressources sont évoquées certes en termes de mesure objective (*i.e.* revenus, type de logement, etc.) mais aussi dans une conception relationnelle, *i.e.* les ressources dont peuvent bénéficier des individus ou des familles en situation de besoin. Dans cette perspective, la question de l'exclusion ne se réduit pas à la pauvreté matérielle mais englobe l'absence de ressources sociales. C'est dans cet esprit que Taboada-Leonetti présente l'intégration sociale, *i.e.* l'inscription d'un individu dans un ou des réseaux de sociabilité. Ces réseaux sont sources d'échange de services, d'informations et de soutien.

Quant à l'intégration symbolique, elle s'exprime par la reconnaissance sociale du migrant, de la place qu'il occupe et de l'utilité de cette place au sein d'un système. Elle permet la reconnaissance identitaire, l'adhésion à un système de valeurs. Deux dimensions s'y distinguent, le système de normes et le système de représentations collectives. Toutefois, comme le souligne Billion (1999 : 32, d'après Dubet, 1994), « la référence aux ressources symboliques renvoie [...] aux conditions matérielles, concrètes qui les rendent mobilisables ».

En situant ainsi les paramètres du concept d'intégration, Taboada-Leonetti se distancie d'un modèle assimilationniste. La notion d'intégration fait appel à des dimensions économiques, sociales et symboliques. Le processus dont il est question n'a pas comme but la refonte des différents acteurs dans un tout mais plutôt la reconnaissance des apports variés des uns et des autres dans un espace donné. Les migrants ne sont pas posés comme extérieurs, ou s'ils le sont, c'est dans la mise en échec du processus d'intégration même, processus où la société réceptrice tient un rôle de première importance. L'accent est mis sur la société dans son ensemble et non sur le migrant comme seul artisan de sa réussite, et donc imputable de son exclusion.

1.3.2 Le contexte américain

Aux États-Unis, les immigrants des années 50 et 60 connaissent une mobilité ascendante dans un contexte économique favorable. Dans les années 90, cette mobilité devient variable. Néanmoins, le concept d'assimilation occupe toujours une place importante dans la littérature américaine contemporaine. En 1994, Rumbaut évoque la notion d'assimilation par segment (*segmented assimilation*) et présente la société d'accueil non pas comme une entité homogène, mais au contraire hétérogène en termes de groupes majoritaires–minoritaires, de conditions sociales variables. Ce faisant, « one path may follow the relatively straight-line theory³³ of assimilation into white middle-class majority; an opposite type of adaptation may lead to downward mobility and assimilation into the inner city underclass ». (Rumbaut, 1994 : 753) Dans le même sens, Gans (1992) introduit une variante, celle de la *bumpy line assimilation* : un contexte économique moins favorable peut donner lieu à des parcours variés. L'assimilation au groupe dominant n'est pas assurée, tout en demeurant le modèle idéal.

Dans cette perspective, les concepts d'acculturation et d'assimilation sont à distinguer (Gans, 1997). Le premier renvoie à des pratiques culturelles (*i.e.* valeurs, symboles, manières d'être), alors que le second relève des pratiques sociales (*i.e.* lorsque les institutions ethniques formelles et informelles sont délaissées au profit d'organismes non ethniques). Les deux procèdent à des vitesses différentes ; l'acculturation, processus plus rapide, peut être le fait d'une génération alors que l'assimilation, plus lente, peut tarder à se réaliser même après trois générations. Elle n'en représente pas moins l'aboutissement d'un processus, qu'il soit lent ou rapide.

Les tenants d'une sociologie économique de l'immigration (dont Roberts, 1995 ; Portes, 1995 ; Sassen, 1995 ; Fernandez-Kelly, 1995) posent un regard très nuancé sur le processus d'intégration. Abordé dans ses dimensions économiques, ces auteurs ouvrent la voie à une multitude de *patterns* possible en situation post-migratoire. L'immigration est un processus collectif, où les réseaux sociaux jouent un rôle de premier plan (Roberts, 1995). Les migrants sont des agents actifs (Portes, 1995) qui possèdent diverses ressources. Breton accorde lui aussi une place importante au migrant comme acteur : « Ils sont des agents actifs qui construisent leur vie présente et à venir. [...] L'intégration consiste donc en un ensemble de stratégies d'action que les immigrants déploient [...]. » (Breton, 1994 : 244)

À la différence de plusieurs de ses co-nationaux (notamment Gans, 1992, 1997 ; Alba et Nee, 1997), Portes écarte les notions d'acculturation et d'assimilation comme théories explicatives du social contemporain. Il propose un modèle d'intégration qui tient compte des différentes structures sociales dans lesquelles peuvent s'insérer les immigrants. « The concept of modes of incorporation refers to the process of insertion of immigrants into these various social contexts. » (Portes, 1995 : 24) Selon cette approche,³⁴ il y aurait trois niveaux d'accueil : 1 - les politiques d'accueil du gouvernement ; 2 - la société civile et l'opinion publique (les perceptions seront variées en fonction du lieu d'origine des migrants ; les réactions seront différentes selon les points de chute ; être d'origine italienne ou iranienne entraîne des réactions différentes de la part des nationaux américains, par exemple.) ; 3 - la communauté ethnique. En ce qui a trait à ce dernier niveau d'accueil, notons que certains migrants n'ont pas de groupe formel d'accueil alors que d'autres ont la possibilité de faire appel à des structures d'accueil

existantes (Breton, 1964). Ce faisant, certains s'insèrent dans des espaces où les occasions économiques sont plus accessibles.

Plusieurs auteurs réfèrent à l'existence d'une « communauté ethnique » lorsqu'il s'agit de réseaux. Il est vrai qu'il existe des réseaux (formels et informels) et que, dans l'insertion au monde du travail, ces réseaux peuvent déployer des chaînes de solidarité. Les arrivées, les premiers logements, les contacts sociaux, les démarches bureaucratiques ou les placements passent largement par la pratique silencieuse des rapports de parenté et d'amitié. « Mais si on observe de plus près le fonctionnement de ces réseaux, on se rend compte à quel point ils diffèrent de l'image des populations immigrées que l'on peut avoir, structurées en communautés unies et organisées de façon rigide. » (Ambrosini, 1997 : 115) Puis, c'est en grande partie le processus migratoire qui produit la « communauté ethnique ». ³⁵ En ce qui a trait à l'accès au marché du travail par exemple, la concentration de certains groupes dans certains secteurs d'activité provient certes des conditions de demande (du marché), mais aussi des réseaux de relations sociales faits de parents et d'amis qui contribuent, à leur tour, à reproduire des formes de superposition entre origine « ethnique » et emplois (Portes et Manning, 1985).

Enfin, l'ensemble des travaux de Portes (1997 ; 1995 ; Portes et Zhou, 1993 ; Portes et Börökz, 1989) évitent les écueils attribués au concept d'intégration ou d'assimilation, selon les usages. Les migrants sont situés dans des contextes qui font de l'intégration un processus partagé et où les mécanismes formels et informels d'inclusion–exclusion sont mis à jour. L'accent est porté sur des processus sociaux et non culturels.

1.3.3. Le contexte québécois et canadien

Au Québec, ³⁶ les instances politiques contemporaines structurent leurs services à la population selon les principes suivants : déployer des mesures pour faciliter l'intégration économique des immigrants ; renforcer la francisation ; insister sur l'adaptation des institutions publiques à la société pluriethnique. Les recherches menées au Québec (et au Canada) ne sont pas détachées de ces visées et s'organisent principalement autour des axes d'intégration économique, linguistique, culturelle, résidentielle et scolaire, avec une prédominance au Québec pour les aspects linguistiques, résidentiels et économiques de l'intégration (Piché et Bélanger, 1995). Potter (1999) questionne la tendance canadienne

à mener des recherches surtout axées sur les dimensions économiques de l'intégration comme si toute autre dimension (sociale, politique, culturelle) en était tributaire.

Comment alors conceptualiser le processus d'intégration d'immigrants qui ne cherchent pas à intégrer le marché du travail ? Et que dire de ceux et celles qui dissocient identité nationale et milieu de vie (chapitre VI) ? Sur un autre registre, Costa-Lascoux (1991 : 107 *in* Miles, 1993 : 173) s'interroge sur les mesures relatives de l'intégration : « L'intégration se mesure-t-elle au nombre de mariages mixtes et d'acquisitions de nationalité ou au nombre d'élus et de "minorités" ? »

Piché, tout en relevant l'ambiguïté qui entoure le concept d'intégration, propose une définition selon laquelle « l'intégration implique la possibilité pour les immigrants et les minorités de participer pleinement à tous les aspects de la société, que ce soit au niveau social, économique et politique ». (Piché, 1997 : 4) Il s'interroge sur les conditions qui permettent de conclure à une pleine intégration, et opte pour un examen sectoriel du phénomène. En cela, des mesures objectives peuvent être posées pour cerner l'intégration économique et scolaire (niveaux de réussite comparables à la population native), par exemple, alors que des mesures d'une intégration sociale ou culturelle posent problème. Piché oppose ainsi les mesures objectives (observables en termes de performance ou de participation) et subjectives (de l'ordre des perceptions et attitudes) de l'intégration, avec une préférence pour les dimensions objectives permettant un usage opératoire du concept. Il souligne toutefois le caractère essentiellement normatif de toute mesure de l'intégration. À partir de cette distinction, un ensemble important de facteurs est examiné pour saisir les phénomènes à l'étude dans toute leur complexité. Ces facteurs incluent l'impact du contexte mondial, les facteurs contextuels dans les pays d'origine et de destination et les facteurs micro-individuels. Cette approche est semblable à celle de Portes (1993, 1995, 1997) dans la prise en compte des différents éléments. Toutefois, malgré un intérêt marqué pour une réelle prise en compte des éléments contextuels, le point de mire demeure les migrants eux-mêmes. Échappe-t-on, ici, aux mises en garde formulées par Miles à l'effet que l'accent placé sur les immigrants tend à placer la responsabilité de l'intégration sur ces mêmes acteurs ?

« If the processes of exclusion were shown to arise from ideologies (for example, from racism) and practices within main institutions of the social formation, then those ideologies and practices would need to become the object of policy and action.

This is avoided by locating the origin of the 'problem of integration' in the immigrant presence and by transferring the burden of the solution onto the immigrants.» (Miles, 1993 : 181)

Il est intéressant de souligner l'étude de Renaud, Piché et Gingras (1997) sur le rôle déterminant de l'origine nationale dans l'intégration différentielle des immigrants au marché du travail. En conclusion à cette étude, et dans les pistes à explorer pour une meilleure compréhension de leurs résultats, les auteurs souscrivent à l'importance d'une approche qui tiendrait compte des réseaux (et donc de l'intégration sociale telle que formulée par Taboada-Leonetti, 1994). Par extension, il s'agit également de saisir les aspects symboliques de l'intégration (tels que mis de l'avant par Taboada-Leonetti). Puis, être socialement intégré dans un espace communautaire n'est pas synonyme d'une insertion dans la société globale car si cet espace communautaire est marginalisé par le groupe majoritaire, alors le migrant sera lui aussi marginalisé (Breton *et al.*, 1990). Et encore, toute approche qui tenterait d'interpréter de façon linéaire « appartenance ethnique et modalités d'insertion » ferait fausse route car, comme le soulignait précédemment Ambrosini (1997),³⁷ la « communauté ethnique » ne préexiste pas à l'immigration. Les relations dont il s'agit sont en grande partie construites à travers l'expérience migratoire.

Enfin, Piché (1997) souligne la nécessité pour les recherches à venir d'aborder l'intégration dans une perspective longitudinale (soulignant par le fait même la portée limitée de données transversales dans l'étude d'un phénomène processuel) et de marier les approches quantitatives et qualitatives pour une meilleure compréhension du phénomène à l'étude. Renaud *et al.* (2001) faisaient leur une partie de cet objectif en proposant une étude longitudinale (approche quantitative) des dix premières années d'établissement d'un nombre important de migrants mais dont les analyses sont encore, à ce jour, parcellaires (voir chapitre IV).³⁸

1.4 LES RESEAUX

1.4.1 L'émergence d'une approche

Dans cette étude, nous nous sommes inspirée de l'approche réseaux pour saisir l'organisation sociale de migrants en contexte d'établissement. Nous traitons plus spécifiquement des liens de sociabilité inscrits dans les espaces privés, semi-privés et

publics de migrants (voir chapitres II et V). Cette approche terrain, par le biais des réseaux, n'est pas entièrement nouvelle. C'est dans un climat d'insatisfaction face à une théorie explicative du social, le structuro-fonctionnalisme, qu'émerge dans les années 1950, chez les anthropologues anglais, la notion de réseau. Ce mécontentement s'articule sur le fond de sociétés en évolution (dans le contexte africain, urbain), sociétés existantes non pas en vase clos mais en interaction avec des éléments diversifiés. Appréhender une société comme un ensemble de structures sociales, avec des systèmes de relations sociales réglées, aux frontières rigides ne répond pas à la réalité observée. Tout ne peut s'expliquer par les normes et règles : comment saisir les enjeux de contextes variés, comment interpréter l'émergence de normes et de formes sociales nouvelles (Katuszewski et Ogier, 1981) ? Firth (1954 *in* Hannerz, 1980) propose d'ailleurs une distinction entre les notions de structures sociales et d'organisations sociales. Ces dernières opèrent selon des processus où actions et relations sont guidées par des intentions ;³⁹ la notion d'organisation sociale implique celle d'acteurs. Le social n'est pas un tout immobile et toute théorie du social doit en tenir compte. Les individus ne peuvent être perçus uniquement comme des porteurs de statuts. Ils ne subissent pas uniquement, ils sont aussi acteurs et font appel à différentes tactiques, selon les situations, pour évoluer dans le social (Boissevain, 1974 ; Mitchell, 1973 ; Noble, 1973)

« While not accepting the extreme psychological position that nature, not nurture, could explain all behaviour, it was generally felt that the extreme anthropological thesis that 'Custom is King' is a distortion of the situation. It was even more true when a larger proportion of the social roles available are achieved rather than ascribed and where, even in the case of ascribed roles, the way in which, say, a parent's role is fulfilled may be a question of preference and selection. » (Noble, 1973 : 4)

L'emploi du terme réseau social dans l'analyse anthropologique est attribué à Barnes⁴⁰ qui, dans une étude d'un village de pêcheur norvégien (1954), y recourt dans son interprétation de la structure sociale observée. Cette structure se lit sur fond de *patterns* de relations interpersonnelles, modulées selon les sphères d'activités plutôt qu'en termes de rôles, et statuts alloués en tant que membre d'un groupe. Cette prise en compte des relations interpersonnelles, dans l'explication du social, tranche avec le modèle de Radcliffe-Brown selon lequel :

« A continuing social structure requires the aggregation of individuals into distinct separated groups, each with its own solidarity, every person belonging to one group of any set. » (Radcliffe-Brown, 1950 : 43 *in* Boissevain, 1974 : 11). « The actual relations of Tom, Dick and Harry, or the behaviour of Jack and Jill may go down in

our field notebooks and may provide illustrations for a general description. But what we need for scientific purposes is an account of the form of structure. » (Radcliffe-Brown 1952 : 192 *in* Boissevain, 1974 : 11).

Avec Bott, en 1957, le recours aux réseaux sociaux comme modèle d'analyse des relations sociales se précise. Dans sa recherche exploratoire auprès d'une vingtaine de familles londoniennes, Bott vise une meilleure compréhension de l'organisation sociale et psychologique de ces familles. Il s'agit de cerner le fonctionnement interne à un groupe non seulement dans sa relation aux autres (individus et groupes) mais aussi dans ses relations intragroupe (Bott, 1971[1957]). Situées en contexte urbain, il appert que ces familles n'ont pas un mode systématique d'interaction avec la société plus large : « in an urban industrial society there is no single encapsulating group or institution that mediates between the family and total society ». (Bott, *idem* : 100) L'environnement dans lequel évolue une famille donnée est constitué d'un ensemble de relations personnelles constitué d'amis, de voisins et de parents. Ces réseaux occupent une place intermédiaire entre les structures institutionnelles et l'individu (dans le sens de « organized groups, corporate groups » ou « institutional structures » [Mitchell, 1973 : 19]).

Avec une hypothèse de travail qui suggère un lien entre le degré de ségrégation des rôles conjugaux et le degré de lien ou densité (*connectedness*) du réseau social de la famille, Bott introduit une typologie de réseaux, *i.e.* le réseau tissé serré (*close-knit network*) et le réseau tissé lâche (*loose-knit network*). Le réseau serré est défini comme étant un réseau où les liens se multiplient entre individus. Amis, parents et voisins d'une famille se connaissent. Inversement, un réseau lâche existe lorsque ces différents sous-groupes se fréquentent peu ou pas. Ainsi, le degré de ségrégation des rôles mari-épouse varie selon la densité du réseau social qui les entoure. Le réseau serré faisant office de pression normative, plus un réseau est serré, plus grande est la ségrégation conjugale.⁴¹

Dans un tout autre contexte (une ville sud-africaine), Mayer fait aussi appel à cette typologie de Bott. Situées dans une dynamique de migration circulaire (contextes urbain et rural), Mayer (1961, 1962, 1964 *in* Hannerz, 1980) examine les relations sociales très différentes qu'entretiennent, en contexte urbain, deux groupes de migrants qui sont d'origine rurale. Cette étude met en relief l'effet potentiel du réseau dans le façonnement d'un mode de vie en situation de migration. Dans ce cas précis, l'insertion d'un individu

(*ego*) dans un réseau serré en milieu urbain peut mener à une socialisation semblable à celle en milieu rural alors que celui qui est inséré dans un réseau plus lâche à la ville développe une socialisation plus diversifiée. Bref, comme Bott, Mayer attribue au réseau serré un effet normatif qui contribue à modeler les comportements dans un contexte donné. Mais, comme le souligne Boissevain (1974), si le réseau peut exercer une pression normative sur un individu, il permet à l'individu d'exercer, lui aussi, une certaine influence à travers ce même réseau.

Ailleurs, Mayer (1963) apporte une distinction supplémentaire à la notion de réseau en termes de relations *directes* et *indirectes* avec *ego*. Dans une analyse des processus d'influence en période électorale, Mayer met à jour les effets des relations directes et indirectes sur *ego* :

« It is clear that a candidate cannot be elected on the support of a single caste, or of a single occupational interest. Hence, pressure has to be brought on various sections of the electorate. This may be in terms of policy, or it may be through linkages stretching from each candidate directly or through intermediaries to the voter. »
(Mayer, 1963 : 106)

Ainsi, au cours des années 1960, l'École de Manchester (département d'anthropologie sociale et de sociologie de l'Université de Manchester) et les membres du Rhodes-Livingstone Institute (de l'Université du Zambie) avec des chercheurs parmi lesquels nous retrouvons Barnes, Mitchell et Epstein ont fait des contributions importantes. Les recherches menées en contexte africain urbain et les modèles d'analyse alors privilégiés pour témoigner des relations sociales ont posé les jalons qui ont influencé leurs contemporains et qui, encore à ce jour, servent dans l'étude des relations et organisations sociales conçues désormais comme mouvantes (Mitchell, 1963 ; Epstein, 1961).

Avec la notion de réseau, on délaisse une lecture des processus sociaux et des catégories sociales comme le cumul des attributs personnels des individus pour une approche du social centrée sur les rapports, les relations entre individus et entre groupes. Il s'agit, en fait, d'une lecture sociale et relationnelle d'un phénomène donné (et non psychologique) où l'accès qualitatif et quantitatif aux ressources est pris en compte.⁴² Les forces internes (normes intériorisées) poussant les individus de façon volontariste, parfois téléologique, à orienter leur comportement vers les buts désirés ne sont plus envisagées comme telles. L'analyse de réseau interprète plutôt le comportement en

termes de contraintes structurelles pesant sur les activités. Aussi, elle considère les normes comme des effets et non des causes, des positions structurelles (Wellman et Richardson, 1987).

1.4.2 Saisir le social

Une clarification s'impose en ce qui a trait au statut de la notion de réseau, au sein de la recherche. Mais d'abord, quelques définitions : Barnes (1954) qualifie les réseaux sociaux de champs de relations entre individus et Boissevain (1974) dira que les relations sociales dans lesquelles s'inscrivent les individus sont des réseaux. Pour Portes (1995 : 8), les réseaux sociaux sont des ensembles d'associations récurrentes entre gens rattachés les uns aux autres par des liens familiaux, culturels, occupationnels ou de l'ordre de l'affect. Le *Dictionnaire des Sciences Humaines* s'inspire des travaux de Thomas et Znacniecki (*The Polish Peasant*, 1927) de l'École de Chicago et propose la définition suivante : « le réseau est une configuration observable, et relativement durable, réunissant par des liens de nature et de fonctions un certain nombre d'individus à l'intérieur d'un groupe, d'une situation ou d'une société plus large ». (Gresle *et al.*, 1994 : 322)

Le réseau est d'abord un outil analytique, un cadre de travail, plutôt qu'un concept en soi. C'est une catégorie abstraite, une représentation du social, des relations sociales plutôt qu'un modèle défini de relations (Hannerz, 1980 ; Mitchell 1973, 1975). L'agencement des liens étudiés sera en fonction de l'opérationnalisation des questions de recherche. Il s'agit d'un champ social dont l'agencement observé dépend des critères retenus pour définir ce dit champ. « The variable used to define the social field may refer to any aspects of social relation (kinship, information, economic exchange) and it is up to the anthropologist to define it in each particular case. » (Lomnitz, 1977 : 131). Boissevain (1974), par exemple, s'est attaché à circonscrire le réseau d'un professeur en milieu rural, et au-delà de 1700 liens ont été établis. Certes cette démarche permet de documenter les multiples facettes d'un réseau centré sur ego. L'option que nous retenons dans notre propre recherche situe les réseaux, et la richesse des données qu'ils peuvent nous permettre d'agencer, sur un autre plan (chapitre V). Comme outil analytique, l'étude de réseaux est prometteuse et opératoire lorsqu'elle est subordonnée à une question posée (aussi variée soit-elle, *i.e.* de l'accès au marché de travail ou de l'insertion économique à une forme de sociabilité orientée vers le soutien, dans le sens

de « support » : *social network*). Ce sont les déterminants d'une problématique qui orienteront l'analyse des relations sociales saisies et permettront de délimiter, dans une totalité des liens possibles, le type de lien à privilégier dans la saisie même des données (réseau personnel total ou partiel ; sous-ensemble tels que le voisinage, et le milieu de travail).

Cette vision du réseau comme cadre analytique (dans le sens de *framework*) plutôt qu'un concept qui modélise de manière définie les relations sociales ne fait pas l'unanimité chez les contemporains. Si on adhère assez généralement à une telle vision dans les années 1970 (notamment avec Noble [1973], Mitchell [1973], Boissevain [1974], Barnes, [1975], Bott [1971] et plus tard Hannerz [1980]), l'évolution des approches réseaux et des modes d'analyse ont aussi diversifié les points de vue. Ceux qui, dans la lignée de Mitchell,⁴³ ont développé une approche sociométrique des réseaux, tels que Niemeijer (1973), Werbner (1995), Boswell (1995) et plus généralement les travaux présentés dans la revue *Social Networks*, adoptent une démarche méthodologique qui situe le *social network analysis* au rang du modèle théorique quantifiable, vérifiable. Dans cette foulée, Johnson propose une revue assez complète des approches contemporaines des réseaux qui s'alignent selon cette perspective en précisant que sa recension porte « exclusively on studies of social networks by anthropologists who are identified with scientifically based approaches ». (Johnson, 1994 : 115) Il souligne toutefois la pertinence d'approches telles qu'employées jadis par Bott et autres anthropologues du social dans le contexte d'études urbaines où les questions de soutien social, de santé ou celles de champs de sociabilité (par exemple) restent l'apanage d'une méthode d'enquête a priori ethnographique. Johnson déplore plus généralement la faible participation des anthropologues à ce courant plus « objectif » dans l'étude des réseaux, alors que les anthropologues sont les précurseurs des modèles qui y ont mené. Il y a déjà plus de vingt ans, Ottenberg écrivait :

« The network view seems likely to move more and more in the direction of graph theory and the statistical manipulation of network ties. Insofar as this occurs, it will lead to greater scientific accuracy but toward cold science. An approach which began in part as an attempt to understand how individuals operate in the urban social milieu, and how they arrive at decisions and invoke social ties, is likely to become a highly formal system of analysis in which the individual as a human being disappears in the network calculation. » (Ottenberg, 1971 : 948 in Hannerz, 1980 : 185)

Hannerz (1980) insiste sur les limites d'une approche qui formalise à outrance l'étude des réseaux, au risque de perdre de vue la dynamique des relations sociales à l'étude. Les débats entourant ces approches méthodologiques devraient être mis en veilleuse au profit d'une réflexion sur l'apport des réseaux comme grille d'analyse des relations sociales en milieu urbain.

1.4.3 Quelques caractéristiques des réseaux

Mitchell (1975) distingue deux principales catégories d'attributs des réseaux : les attributs interactionnels qui permettent de qualifier des liens précis et les attributs morphologiques qui correspondent aux différentes façons d'agencer les liens. Les attributs interactionnels se résument à une qualification des liens saisis en termes d'intensité, de durabilité, de fréquence et de contenu. Schématiquement, le « contenu » fait référence au sens attribué par les acteurs à leur relation particulière. La variable « fréquence » est davantage une variable quantifiable en termes de fréquence de moments de contacts. Cette variable ne présuppose pas une intensité de relation. La variable « durabilité » distingue les liens ponctuels des liens actifs. La variable « intensité » fait appel à la notion d'engagement réciproque. Pour Lomnitz (1977) la réciprocité devient un mode d'échanges institué en réseau entre familles, parents, amis et correspond au réseau primaire (décrit ci-bas). Granovetter (1973) propose une distinction qui relève aussi de cette notion d'intensité, *i.e.* les *liens forts* (amis et parents) et les *liens faibles* (parents éloignés et connaissances). Les liens forts (*serrés* pour Bott [1971], *connexes* pour Katuszewski et Ogier [1981]) seraient plus contraignants, demandant plus d'investissement de la part des individus impliqués et seraient par le fait même moins nombreux. Les liens faibles (dits *lâches* par Bott et Katuszewski et Ogier), plus flexibles, ouverts sur une sociabilité diversifiée, seraient les gages d'un accès plus large aux ressources sociales et matérielles du milieu. Cet accès est toutefois plus fragile contrairement aux liens serrés qui, tout en étant comparativement moins nombreux, sont plus « solides ». Si un maillon de la chaîne *serrée* devait disparaître, le vide serait comblé par les autres, ce qui n'est pas nécessairement le cas des liens faibles.

Les caractéristiques morphologiques des réseaux sont, d'après Hannerz, la réelle contribution des réseaux à l'étude des relations sociales. Le type de configuration privilégiée pour des fins d'analyse est nécessairement en lien avec le problème posé puisque, comme le rappelle Hannerz (1980 : 177), « This [...] is not a matter of

describing the intrinsic attributes of network patterns but rather one of deciding what suits one's analytical purposes. » Deux configurations dominent : la première prend comme point de départ ego ou une dyade, et est généralement qualifiée de réseau centré sur ego ou de « réseau personnel ». Une deuxième configuration présente est toujours centrée sur ego mais englobe un domaine particulier de liens (réseau partiel) tels que des liens familiaux ou politiques ou amicaux. Pour certains, le réseau personnel évoque la notion de relations primaires dans le sens de relations de face à face (A. Fortin, 1993). Pour d'autres, notamment Taboada-Leonetti (1994), le réseau personnel implique le réseau familial, social, relationnel et associatif dans la mesure où il remplit des fonctions essentielles en termes d'échanges de ressources. Les gens peuvent entretenir des liens multiples à l'intérieur d'un même réseau (*multiplexity*). En ce sens, il peut être parfois difficile de délimiter un réseau partiel d'un autre car il peut s'agir des mêmes individus. Bref, on peut être à la fois collègue de travail, parent et membre d'une même association de loisir.

À ces configurations s'ajoutent les notions de frontières. Un réseau peut se limiter aux seules relations directes avec ego (*first-order star*), ou s'étendre aux relations indirectes (*second-order star*) ; ou tenir compte des interrelations entre les membres de ce même réseau (*first-order zone*). Ces frontières conceptuelles sont infinies. Or, comme en témoigne l'étude de Boissevain citée précédemment, certaines limites s'imposent d'elles-mêmes car, rapidement, la quantité d'information obtenue devient ingérable ou alors fait appel à une gestion à prédominance quantitative.⁴⁴ Les réseaux de sociabilité (synonyme pour nous de réseaux personnels) peuvent prendre place dans le cadre familial, associatif, de travail ou ailleurs. Ce qu'il importe de souligner, c'est le caractère *volontaire* des liens à l'intérieur de ces réseaux (A. Fortin, *idem*). Dans cette perspective, tous les liens de parenté ne sont pas nécessairement des liens de sociabilité.

L'aspect *connectedness*, c'est-à-dire le réseau serré ou lâche tel qu'exprimé par Bott (1971), correspond désormais à la notion de « densité » d'un réseau. Cette densité correspond au rapport entre le nombre de gens compris dans le réseau et le nombre de relations existantes entre ces gens. Plus les relations effectives sont nombreuses, plus la densité est forte. La notion de « clique » (*cluster*) permet de distinguer certains liens plus étroits à l'intérieur du réseau personnel.⁴⁵ Une faible densité de rapports peut se traduire par une plus grande liberté d'action pour ego (Portes, 1995). Or, comme le

rappelle Hannerz (1980) et comme nous le verrons au chapitre V, cette variable ne suffit pas à exprimer, à elle seule, l'effet normatif souvent associé au réseau dense (*close-knit*).⁴⁶

Une autre caractéristique d'un réseau est l'« homogénéité » ou « hétérogénéité » de ses composantes sur des plans variés. Les variables classiques sont l'âge, le genre, le milieu social, l'origine nationale ou ethnique. Ces mêmes variables sont aussi examinées en fonction d'ego. Ainsi, le réseau de sociabilité d'une jeune femme et mère sera potentiellement différent de celui d'une femme d'âge mûr ou encore de celui d'un célibataire ou d'un adolescent (Potter, 1999). Enfin, l'hétérogénéité et la *taille* d'un réseau sont deux dimensions qui peuvent avoir une influence sur l'accès à l'information (de manière générale) et au type d'information qui circule. Ainsi, un large réseau, malgré qu'il soit connoté de liens lâches, peut ouvrir sur plusieurs formes de ressources (matérielles et sociales) (Granovetter, 1973).

1.4.4 Un modèle analytique

Liant les aspects interactionnels et morphologiques, un réseau personnel peut être subdivisé selon les frontières délimitant les relations directes et indirectes, selon des sous-ensembles de relations (tels que co-travailleurs, parents) ou encore selon le degré d'intimité ou l'intensité des liens. Les combinaisons sont nombreuses et relèvent de choix analytiques qui sont, encore une fois, en lien avec les objectifs d'un projet précis. Comme unités d'analyse, les réseaux s'insèrent dans un cadre plus large, c'est-à-dire l'analyse situationnelle, dont la paternité revient à Gluckman et à Mitchell. Dans une volonté de saisir un fait social dans sa globalité, il est apparu nécessaire de circonscrire l'objet dans un espace donné.

« Scholars of this emergent social scientific tradition [dans l'esprit de l'École de Manchester] recognized that no single researcher could account in depth for the entire range of phenomena encompassing the issue under study. Hence, much thought went into methodological questions involving the isolation or 'circumscription' of research topics and units of analysis, modes of interconnection between 'domains' of human activity, and orders of levels of theoretical abstraction. » (Rogers et Vertovec, 1995 : 6)

Ce modèle d'analyse est défini par Mitchell (1987 *in* Rogers et Vertovec, 1995) comme étant une démarche intellectuelle qui isole un fait social d'un contexte plus large de manière à permettre une analyse *logique et cohérente* du phénomène à l'étude. Pour ce

faire, le chercheur doit identifier et spécifier différents niveaux d'abstraction qui ne se réduisent pas les uns aux autres. Chaque niveau d'abstraction permet une analyse distincte qui, une fois combinées, offre une vision réflexive de l'objet d'étude. Sur le plan épistémologique, Mitchell distingue trois niveaux du social : 1- l'objet d'étude, c'est-à-dire les relations, les événements ou les comportements étudiés ; 2- l'interprétation qu'en font les acteurs eux-mêmes (y compris les aspects symboliques) ; 3- le contexte dans lequel s'insère le fait à l'étude, tel que construit par le chercheur. Ce recours au contexte,⁴⁷ comme variable explicative, tient une place centrale dans cette démarche et est constamment à redéfinir en fonction du problème à l'étude. Les paramètres contextuels ne sont extérieurs au phénomène qu'en termes analytiques.

« The setting and situation, therefore, stand in a reflexive relationship to one another. I mean by this that an analyst wishing to interpret a specified type of behaviour in a town needs to work with two different referents simultaneously. The first of these is an appreciation of the set of circumstances in which the actors are placed and which determine the arena within which the analyst postulates the behaviour must take place. The second is an appreciation of the set of meanings the actors themselves attribute to the behaviour. The analysis then consists of an interpretation in general theoretical terms of the behaviour as articulated both with the setting and with the actors' cognitive definition of the situation. » (Rogers et Vertovec, 1995 : 7)

L'amalgame de ces niveaux de réalité permet de saisir un fait donné tel qu'il se présente pour ceux qui le partagent, le vivent tout en examinant le contexte dans lequel ce fait évolue, pour en dégager les paramètres dans une perspective constructiviste. Dans l'étude de phénomènes identitaires par exemple, ce modèle permet à la fois de saisir l'expression d'une identité bien réelle pour ceux et celles qui la revendique (qui ont fait l'expression), tout en cernant les contextes et les éléments qui construisent cette identité.⁴⁸ Déjà, en 1956, Mitchell évoquait les aspects situationnels de l'ethnicité en contexte africain urbain dans l'étude de la danse Kalela : « where he evinces processes and factors according to which a person is self-categorised, or categorised by others, depending on "different types of social relationships in different situations" ». (Mitchell 1956 : 32 in Rogers et Vertovec 1995 : 23) Cette position rappelle celle de Barth (1969) selon laquelle les frontières entre groupes sont mouvantes et se construisent en situation d'interaction. Bottomley (1992 : 33) abonde dans le même sens lorsqu'elle avance que « anthropological work has long demonstrated the intricate inter-penetrations of economic, political, geographical and social conditions in cultural practices ».

L'approche situationnelle, dans sa forme classique (telle que définie par Mitchell, 1963 et Rogers et Vertovec, 1995), ou une variante de celle-ci, est pratiquée en anthropologie et en sociologie urbaine et demeure, comme modèle d'analyse, une contribution importante orientée vers la compréhension d'un fait social qui s'inscrit à la fois dans un contexte micro et macro-social. Cette approche a permis, entre autres, l'émergence de la notion de stratégies individuelles et collectives (notamment chez Breton, 1994) et celle, plus ancienne, d'acteurs à une époque où le social n'était que structures. De manière contemporaine, le mariage d'approches qui tiennent compte à la fois de la présence de structures et du potentiel des acteurs (stratégies et « *agency* » ou « agentivité » tel qu'entendu par Pietrantonio [1999, p.117], *i.e.* la capacité d'agir sur le social, le faire social) semble prometteur. Dans cette perspective, l'un (le micro-social) ne peut être saisi sans la contribution de l'autre (le macro-social) car les relations sociales sont le produit d'interactions entre individus qui s'articulent selon des paramètres modulés à une échelle sociétale (contextes politique, économique et social plus larges).

1.5 CONCLUSION

L'examen de la notion d'intégration soulève plusieurs questions. Nous nous y sommes penchée dans l'espoir d'en saisir les limites, les ambiguïtés et peut-être le potentiel. Il nous a fallu reprendre la notion dès ses origines conceptuelles de manière à situer les contextes qui ont favorisé son émergence et suivre l'évolution des multiples sens dont le concept est aujourd'hui investi. Dans ce sens, Portes (1997) souligne l'intérêt d'une perspective historique qui peut mettre en lumière les limites d'un concept transposé à une autre époque.

La notion d'intégration place les migrants en situation d'extériorité alors qu'ils sont déjà un élément constitutif du social (Miles, 1993). Cette notion connote un aspect sédentaire et une relation dyadique entre les migrants et la société d'accueil alors qu'un examen du social contemporain nous met en présence de relations sociales agencées de manières variables.

L'évolution de la notion de réseau, ses principales caractéristiques interactionnelles et morphologiques ont été présentées, de même qu'une approche analytique issue de cette même école qui, il y a près de 50 ans, cherchait des outils conceptuels offrant une

meilleure lecture du social en contexte urbain. L'étude de ces liens nous permet de saisir des relations sociales telles qu'elles se présentent dans les usages, sur le terrain et sans frontière.

Certaines notions esquissées ici seront reprises et définies dans le prochain chapitre. Nous reviendrons de manière plus explicite sur les concepts d'habitus, de capital (social, culturel et symbolique), de groupes majoritaires et minoritaires, de stratégies et d'espaces de sociabilité tels que nous en ferons usage dans cette thèse. Les considérations méthodologiques seront également présentées.

¹ Ailleurs, Appadurai précise tout de même que « This is not to say that nowhere are there relatively stable communities and networks of kinship, friendship, work, and leisure, as well as of birth, residence, and other filiative forms. But it is to say that the warp of these stabilities is everywhere shot through with the woof of human motion, as more persons and groups deal with the realities of having to move or the fantasies of wanting to move. » (Appadurai, 1991 : 192). Et plus tard, il écrit « The loosening of the holds between people, wealth, and territories fundamentally alters the basis of cultural reproduction. » (idem, 1996 : 49)

² « "Multiculturalism" is both a feeble acknowledgement of the fact that cultures have lost their moorings in definite places and an attempt to subsume this plurality of cultures within the framework of a national identity. » (Gupta et Ferguson, 1992: 6)

³ Mitchell (1963, 1987) formule un cadre analytique qui prend racine dans cette double perspective tout en insistant sur l'importance de saisir le contexte plus large dans lequel cette dynamique prend place (rubrique 1.4.4).

⁴ La « règle d'or » de Durkheim n'est-elle pas d'expliquer le social par le social : « les faits sociaux ne doivent être expliqués que par d'autres faits sociaux et jamais par des faits d'un autre ordre ». (Simon, 1997 : 29)

⁵ Et de dire Alonso : « Despite Barth's proposal that anthropologists examine ethnic formation by focusing on the creation of social boundaries, which may have territorial counterparts, rather than on the unique 'cultural stuff' that these boundaries are alleged to enclose, anthropological research on the role of space and place in boundary creation is scarce. » (Alonso, 1994 : 393)

⁶ En référence à l'œuvre de Durkheim, Barou (1993) y voit les bases conceptuelles du terme assimilation alors que Baudelot et Establet (1990) y associent celui d'intégration. La définition du concept d'intégration proposée par De Rudder (1994) renvoie elle aussi à Durkheim. Ailleurs, De Rudder formule une définition d'assimilation, en précisant que ce que jadis Durkheim nommait assimilation serait volontiers, aujourd'hui, appelé intégration. « Il paraît désormais nécessaire de réserver la notion d'assimilation aux transformations culturelles affectant les groupes minoritaires ou liés à l'immigration, et à la résistance qu'ils opposent aux pressions assimilationnistes, ce qui permet de la distinguer de la notion d'intégration, qui concerne des faits de nature plus juridique et proprement sociale. » (De Rudder, 1993 : 26). Pour Bertheleu (1997) il n'est pas inhabituel de voir ces concepts employés de manière interchangeable dans la littérature française contemporaine.

⁷ Ce cycle est composé de quatre étapes ou de quatre formes de relations sociales qui ont pour but d'unir les uns et les autres dans un même espace social : la compétition (répartition géographique de la société et distribution du travail), le conflit (renforcement des solidarités ethniques parmi les immigrants récents), l'accommodation (l'ajustement aux situations sociales créées par les étapes précédentes) et l'assimilation. Ces formes de relations sociales renvoient à différents paliers du fonctionnement social, soit respectivement l'économique, le social, le politique et la personnalité (Del Baso, 1984 ; Bastenier et Dassetto, 1993 ; Kazal, 1995).

⁸ Notamment Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 ; Meintel, 1993a ; Portes et Zhou, 1993 ; Portes et Böröck, 1989 ; Oriol, 1985 ; Del Baso, 1984.

⁹ Les mouvements de populations ne se réduisent pas à des mouvements économiques. S'ajoutent aussi l'exode des réfugiés qui se distinguent par des motifs d'exclusion variés, selon les pays d'origine.

¹⁰ L'imposition et l'acceptation de cette culture de base ne s'est pas fait sans heurt en raison d'inégalités sociales, d'un accès inégal à l'écrit et de la diversité culturelle des populations (Gellner, *idem*).

¹¹ Pagé (1996) propose une vision pluraliste de l'exercice d'une pleine citoyenneté qui reflète une participation sociale (volontaire) au-delà de celle d'un citoyen aux institutions politiques d'un pays. Il évoque alors l'implication des citoyens dans l'aménagement de leur milieu de vie, *i.e.* l'école, le travail, le quartier, et une participation communautaire. Cette question de citoyenneté est reprise au chapitre VI.

¹² Voir chapitre VI pour une discussion sur la notion de culture.

¹³ Kymlicka (1996) propose une définition sociologique de nation, intrinsèquement liée à l'idée de peuple et de culture, selon laquelle nation signifie une communauté historique, possédant un ensemble plus ou moins complet d'institutions, occupant un territoire donné et partageant une langue et une culture distinctes. Dans cet esprit, il peut y avoir coexistence de plusieurs nations dans un même État. Ce faisant, un État qui comprend plusieurs nations ne peut pas être un État-nation mais bien un État multinational avec, en son sein, des minorités nationales. Le Canada serait, à ce titre, un État multinational, les peuples autochtones étant, dans ce cadre, des minorités. Ces minorités, indépendamment de la façon dont elles auraient été intégrées, recherchent une quelconque autonomie politique, revendiquée en tant que nation. L'immigration constitue une deuxième source de « diversité culturelle » (*ibid* : 27) et contribue à la formation d'États *polyethniques*. En tant que groupes minoritaires, ils se distinguent des minorités nationales car ils ne peuvent revendiquer un territoire propre.

¹⁴ Créée en 1989, le Haut Conseil à l'Immigration a pour mission de faire des propositions sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère en France (Spire, 1999).

¹⁵ En 1791, au lendemain de la Révolution française, le droit du sol était consacré dans la constitution. En 1889, le droit du sol était jumelé au droit du sang, *i.e.* les enfants nés en France ou à l'étranger de parents français sont automatiquement français à l'âge de 18 ans s'ils résident en France depuis au moins 5 ans ; les enfants nés en France de parents étrangers nés en France sont considérés français à la naissance. À partir de 1993, le droit du sol est remis en cause. Il ne suffit plus d'être né en France pour devenir Français. Il faut dorénavant entreprendre une démarche de « manifestation de volonté » de devenir citoyen. Les requérants doivent en faire la demande formelle auprès d'un juge ou une autorité administrative, témoignant ainsi de leur volonté d'être naturalisé. Cette démarche doit être entreprise à un moment précis (entre l'âge de 16 et 21 ans), être accompagnée de pièces justificatives (minimum de 5 années de résidence en France et absence de dossier judiciaire) (Ciceri, 1999). Voir aussi chapitres III et VI.

¹⁶ Les débats portant sur l'accès à la citoyenneté demeurent une question de premier plan dans le contexte européen actuel. « En Europe, le constat de l'exclusion des populations immigrées étrangères, des droits liés à la citoyenneté politique (ce que la France nomme la nationalité juridique), exclusion qui renforce les possibilités de discrimination et les inégalités, conduit à proposer de nouvelles citoyennetés qui ne seraient plus fondées sur le lien individu-État, mais sur sa participation économique, voire même, sur la simple résidence. » (Taboada-Leonetti, 2000 : 107)

¹⁷ Une définition des groupes majoritaires et minoritaires est proposée au chapitre II, rubrique 2.2.7.

¹⁸ Cette discussion sur les pratiques informelles d'exclusion est tirée, en partie, d'une publication antérieure (Fortin, 1997).

¹⁹ Cette notion est discutée plus à fond au chapitre II.

²⁰ Dans une perspective historique, Castel (1995b) énumère les conditions-modèles qui rendent légitime l'emploi du terme exclusion : 1- il s'agit d'une situation où il y a retranchement complet de la communauté ; 2- la présence d'espaces clos coupés de la communauté (ghettos, endroits où l'on confinait les lépreux, endroits où désormais on confine les sidéens, à Cuba par exemple) ; 3- l'imposition d'un statut spécial qui permet aux exclus de coexister dans la communauté mais les prive de certains droits et de la participation à certaines activités sociales.

²¹ En référence au contexte européen : « Le traité de Rome (1957) en affirmant le principe de la liberté de circulation des biens et des personnes préluait à la construction d'un espace migratoire communautaire, coïncidant avec les autres types d'espaces intégrés, économique, financier, et peut-être un jour, social, judiciaire et même politique. Cet espace, qui est caractérisé par la liberté de circulation et d'établissement pour les ressortissants des États membres, prend un contenu chaque année plus consistant et sa constitution annonce peut-être aussi la définition d'une politique migratoire communautaire. » (Simon, 1996 : 268)

²² Le Canada, les États-Unis et l'Australie seraient actuellement les plus grands pays receveurs d'immigrants (Kymlicka, 1996).

²³ L'étude des réseaux représente pour Lomnitz l'étude des structures intermédiaires entre les structures macro et micro : « The migration process is caused by the interaction of economic, social, psychological, and environmental factors at various levels; the macrohistory of economic relations between nations and classes, the microprocesses on the individual scale, and the intermediate level of social groups and networks. » (Lomnitz, 1977 : 38). De manière plus récente, Hoerder (1998) réitère l'attrait du réseau comme structure sociale intermédiaire entre les niveaux macro-social et micro-social. L'étude de ce niveau intermédiaire serait essentielle pour une compréhension du processus migratoire : « Migration, once conceived of as a singular event [...], is now regarded as a process [...]. The macro-level (world) systems approach is frequently not related to micro-level life course analysis. [...] I propose to deal with meso-level, segments of larger systems and networks of individuals. [...] Networks of families, larger kin groups and neighbourhoods integrate individuals into local units, societal segments. » (Hoerder, 1998 : 85)

²⁴ La société des réseaux telle que postulée par Castells (1996) est le reflet de changements sociaux profonds. L'auteur évoque le passage d'une société basée sur le salariat à une société où les réseaux jouent un rôle de premier plan, la circulation d'informations et de connaissances étant à la base d'une nouvelle forme d'économie.

²⁵ « A starting point for research on social networks is that structural factors provide the context within which migration decisions are made by individuals or groups. However, at this microlevel analysis, the decision to migrate is influenced by the existence and participation in social networks, which connect people across space. » (Boyd, 1989 : 645).

²⁶ Pour qui ? les migrants ? la population du milieu d'accueil ? et de quelle population s'agit-il ? Ces questions seront discutées au septième chapitre du présent ouvrage.

²⁷ Il existe un certain débat quant aux caractéristiques qui fixent ou non un réseau comme diasporique et qui distinguent les grandes et authentiques diasporas des plus petites (à faible accumulation historique telle que la diaspora antillaise). Ce débat soulève également le rôle du chercheur dans l'établissement d'une telle typologie dont la neutralité peut être questionnée (Chivallon, 1997).

²⁸ Leurs propres recherches sont allées en ce sens et dans les quatre situations examinées, il y avait contribution positive dans l'un ou l'autre contexte. Les divers mouvements pour la démocratisation d'Haïti, pilotés par des associations haïtiennes transnationales, en sont un exemple.

²⁹ Plusieurs auteurs, dont Herskovits (1952), Ollivier (1984), Berry *et al.* (1987) et Berry (1998) proposent cette vision essentiellement linéaire du processus migratoire.

³⁰ La nécessité de s'insérer économiquement dans le nouvel environnement est, pour plusieurs auteurs, la clé de départ d'une adaptation fonctionnelle réussie. Cependant, le paradigme *time - since - immigration*, permettant une amélioration des conditions économiques, est remis en question (Portes, 1995).

³¹ La tendance au regroupement ethnique n'est pas généralisée, les migrants professionnels échappant à ce mode d'installation (Abou, 1990 ; Portes et Manning, 1985). Par ailleurs, selon Portes et Manning, le mode d'occupation de l'espace dans l'environnement résidentiel serait déterminé par le secteur de l'économie auquel est destiné le migrant (ex. secteurs dominants, précaires, enclaves ethniques).

³² Quelques exceptions toutefois, notamment l'enquête *Mobilité géographique et insertion sociale* menée à l'Institut national d'études démographiques sous la direction de M. Tribalat (1995, 1996).

³³ « [...] the 'straight-line' assimilation theory associated with Warner et Srole (1945), in which each native-born generation acculturates further and raises its status vis-à-vis the previous one is an almost entirely sociocultural theory that pays little attention to the economy in which the immigrants and their descendants work. » (Gans, 1992 : 174).

³⁴ Cette approche était déjà amorcée alors que Portes et Böröcz (1989) proposaient une typologie d'établissement (*modes of incorporation*) dans le pays hôte en fonction du contexte d'accueil dans la société hôte (contextes favorable, neutre ou défavorable) et de la condition sociale d'origine des migrants (main-d'œuvre générale, professionnel, investisseur et entrepreneur). Une fois croisées, ces combinaisons témoignaient, de manière très schématique, des différents modes d'insertion économique, du plus au moins prospère. Ailleurs, Portes et Zhou reprennent cette même théorie des *modes d'incorporation*, selon laquelle « modes of incorporation consist of the complex formed by the policies of the host government; the values and prejudices of the receiving society; and the characteristics of the coethnic community. » (Portes et Zhou, 1993 : 82).

³⁵ La notion de communauté n'est d'ailleurs pas sans équivoque. Hily et Oriol (1991) s'interrogent sur le sens accordé à cette notion : serait-elle destinée à rendre plus rigoureuse les représentations sociales mises de l'avant par les sciences sociales ou à exprimer des préférences en matière de politique sociale ? Au-

delà de cette dimension politique, ils précisent que, dans ses usages populaires, la communauté serait (dans ce cas, pour les immigrés en contexte français) une référence à une « unité nominale dont aucun dispositif institutionnel déterminé ne précise les limites ni ne montre la cohésion » (*idem* :15). Notre expérience de terrain confirme cette tendance et conforte leurs propos : « la flexibilité des relations communautaires s'oppose à ce durcissement du tracé des limites des groupes qui prépare un peu partout le passage de l'opposition sémantique à l'opposition physique. » (*ibid.* :17). Déjà, en 1957, Bott (1971 [1957] : 99-100) amorçait une réflexion en ce sens, lorsqu'elle écrivait que les 'communautés' constituées par les familles à l'étude (son terrain impliquant l'étude de familles en milieu urbain londonien) n'étaient pas des groupes organisés (*organized groups*) aux frontières établies.

³⁶ Au Québec, l'immigration est avant tout un phénomène urbain. D'après les données du recensement de 1991, 88 % de la population immigrée au Québec résidait dans la région métropolitaine de Montréal (Chicoine et Charbonneau, 1997). À cette même date, 26 % de la population montréalaise affirmait être née à l'extérieur du Canada (Piché et Bélanger, 1997). Les données du recensement de 1996 confirment cette tendance (Ville de Montréal, 2001).

³⁷ Ambrosini (1997) s'est intéressé aux modalités complexes d'insertion de migrants d'origine égyptienne, sénégalaise et philippine au marché du travail en Italie.

³⁸ Du dire même des auteurs, les analyses présentées (Renaud *et al.*, 2001) n'offrent pas de vision synthèse, englobant tous les aspects de l'établissement. Elles permettent toutefois, sur un point donné tel que l'insertion en emploi ou résidentielle par exemple, de suivre l'évolution d'une cohorte initiale de 1000 migrants.

³⁹ Et de dire Firth (1954 in Hannerz, 1980 : 173) en ce qui a trait à la notion émergente (alors) d'organisation sociale : « the processes of ordering of action and of relations in reference to given social ends, in terms of adjustments resulting from the exercise of choices by members of the society. »

⁴⁰ Radcliffe-Brown évoquait déjà le terme réseau alors qu'il définissait la structure sociale comme un réseau de relations sociales concrètes (dans un sens métaphorique et non pas comme unité d'analyse) (Mitchell, 1975).

⁴¹ L'étude des réseaux sociaux a sa propre histoire. Bott et Barnes ont été des pionniers dans l'emploi de cette notion à des fins analytiques. D'autres pas ont été faits depuis. Hannerz (1980), par exemple, questionne cet effet normatif des réseaux serrés. Sous quelles conditions un réseau serré entraîne-t-il un consensus normatif ? À quels moments les liens existants sont-ils déployés de manière normative ? A. Fortin (1993) tout comme Bott (1971) évoque l'effet normatif du réseau serré ou, dans ce cas précis, du réseau d'entraide. Nous traitons aussi de cette question au chapitre V centré sur les espaces de sociabilité tels que nous les concevons. Mais au-delà de ce questionnement, nous retenons de Bott, l'importance d'étudier les couples non pas comme une entité mais plutôt comme des unités d'étude distinctes.

⁴² L'étude des liens sociaux impliquerait un examen des comportements « réels » plutôt que des « intentions » : « L'analyse de réseau recherche initialement des explications dans la régularité des comportements réels des gens ou des groupements, plutôt que dans la régularité de ce qu'ils penseraient devoir faire. » (Wellman, et Richardson, 1987 : 14).

⁴³ Il est intéressant de noter la progression des travaux de Mitchell car il est à la fois précurseur d'un courant d'analyse des réseaux où la rigueur scientifique se veut synonyme d'hypothèses testables, vérifiables (à connotation sciences « dures ») et un maillon important dans la genèse des études urbaines et des pratiques ethnographiques qui inspirent encore bon nombre d'anthropologues urbains. Cette divergence en est une de méthodes et des travaux des deux tendances se côtoient déjà dans Boissevain et Mitchell, 1973 et Mitchell, 1975. Il en est de même avec l'ouvrage de Rogers et Vertovec, 1995. En s'inspirant des nombreuses recherches qualitatives qui ont contribué à donner à l'étude des réseaux ses lettres de noblesse, Rogers et Vertovec proposent en introduction un cadre théorique centré sur les études urbaines, la diversité des relations sociales présentes, la prise en compte des contextes micro et macro dans l'analyse du social, etc. Ce cadre se prête autant à des études à caractère qualitatif que quantitatif alors que les constats de recherches proposés sont en grande majorité axés sur une lecture formelle des réseaux, dans la tradition du « social » (*network analysis*). Le courant sociométrique, croyons-nous, transforme un outil d'analyse en objet.

⁴⁴ En soi cela ne pose plus problème car le support informatique allège ce genre de traitement. La nuance se situe davantage en termes de la pertinence des données en fonction de l'objet posé.

⁴⁵ Les notions de clique et de multiplicité des relations sont fondamentales pour Portes (1995) dans l'analyse d'un réseau personnel donné.

⁴⁶ « An individual involved in two distinct clusters, and exposed to the cross-fire of different influences between them, is in an entirely different position from the person in a network of more even density. » (Hannerz, 1980 : 180)

⁴⁷ Dans une perspective situationnelle, il n'existe pas de définition universelle du contexte en milieu urbain : « Size, density and heterogeneity may be appropriate to the context, although they are highly unlikely to exhaust it. Other content definitions of the urban may also be relevant, such as collective consumption, local-level political processes and spatial proximity. [...] they may include geographical mobility, the economic foundations of the town [...] and the political and administrative framework. » (Rogers et Vertovec, 1995 : 8).

⁴⁸ À cet égard, Hannerz (1992) dira qu'une perspective individuelle (vision émique) est largement tributaire de l'expérience de réseau. Un réseau personnel hétérogène avec des liens d'une faible densité sera porteur d'une variété de perspectives.

CHAPITRE 11

CONCEPTS CLES ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Dans les prochaines pages, nous précisons les concepts clés qui ont guidé cette recherche. Cette présentation n'est pas exhaustive en ce que d'autres notions sont définies tout au long de l'ouvrage. Cependant, celles présentées ici sont centrales à notre objet. L'approche méthodologique privilégiée est ensuite discutée dans ses grandes lignes, suivie du choix de population et de terrain, du déroulement de l'enquête (quatre temps), des techniques de cueillette de données et des outils d'enquête. Nous faisons état des forces et des faiblesses des outils, de la richesse des approches combinées et des aléas du terrain. La grille d'analyse est également présentée en fonction de la diversité des données colligées (descriptive, thématique et cartographie sociale). En dernier lieu, l'apport d'une approche qualitative et la spécificité de sa contribution sont discutés, tout comme les questions de généralisation, et, enfin, le défi méthodologique posé par notre démarche particulière ainsi que les difficultés rencontrées. Mais d'abord, le point de départ de notre étude.

2.1 LES ESPACES RELATIONNELS : UN POINT DE DEPART

L'étude des espaces relationnels est au cœur de cette recherche qui prend pour objet l'organisation sociale en situation de migration avec, comme point de mire, les « espaces de sociabilité » construits et/ou maintenus par les migrants. L'examen des relations sociales permet de cerner, sur le terrain, comment s'opèrent les relations entre individus, entre groupes et la variabilité de ces relations selon les espaces sociaux. Les réseaux interpersonnels traversent les institutions et les frontières (des notions telles que voisinage, lieux de travail, parenté, classe sociale). La prise en compte de ces réseaux est sans a priori, les relations entretenues par un individu sont à définir. En somme, l'étude des « espaces de sociabilité » se traduit par l'élaboration d'un niveau d'abstraction intermédiaire, d'un cadre d'analyse qui situe le migrant dans ses interactions (espaces de sociabilité), ces dernières étant à leur tour placées dans un contexte social plus large qui tient compte à la fois du milieu d'établissement, du milieu d'origine, des conditions de départ et des trajectoires migratoires. Ces espaces représentent un point de vue subordonné à une question centrale, soit une meilleure compréhension des trajectoires migratoires en contexte d'établissement, conçues de manière dynamique et mouvante.

Traditionnellement, le processus migratoire, et plus particulièrement l'étape de la post-migration, a été conceptualisé de manière linéaire ayant comme pôles l'adaptation des toutes premières années et l'acculturation progressive du migrant à travers une « pleine intégration » à la société d'accueil. Cette catégorisation bipolaire et diachronique (moment d'arrivée et intégration) relève davantage du sens commun que de faits observés. (Oriol, 1985) Elle pose aussi plusieurs problèmes dont les notions implicites de société hôte « homogène », de linéarité des parcours et de « pleine intégration ». En fait, cette hétérogénéité de la population, « hétérogénéité sociale, de genre, d'âge, d'origine régionale ou de conviction idéologique **produit** des formes de participation, et d'appartenance, différentes en fonction de la position des individus dans la structure sociale ». (Taboada-Leonetti, 2000 : 110)

Les parcours post-migratoires sont multiples et font appel à une approche conceptuelle plus nuancée (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 ; Meintel, 1993a ; Portes et Zhou, 1993, 1992). Nos propres recherches remettent également en question cette vision linéaire et

nous conduisent à nous interroger plus largement sur cette notion polysémique intégration–insertion, à usages multiples. Du couple immigration–intégration Dewitt dira

« [qu'il] faut prendre garde de ne pas agréger systématiquement et de manière artificielle, ou parfois intéressée, deux moments d'une trajectoire sociale, dont l'un résulte certes de l'autre mais qui ne s'articulent pourtant pas automatiquement, qui ne s'emboîtent pas mécaniquement l'un dans l'autre. L'immigration ne débouche pas toujours sur l'intégration, et celle-ci ne concerne pas que les immigrés et les étrangers ». (Dewitt, 1999 : 8)

La sociologie américaine des années 1950 et 1960 pose l'assimilation (ou l'intégration qui en serait une étape) comme une fin inévitable et souhaitable. Cette perspective traduit une vision ascendante de l'immigration en ce que le canevas général de cette époque suggère une intégration ou une assimilation des nouveaux venus au *mainstream* américain, l'immigration constituant une excellente source de main-d'œuvre. Mais les décennies suivantes témoigneront des limites de cette approche car, malgré le fait qu'avec le temps les groupes différents en viennent à partager un espace commun (qu'il soit symbolique ou réel), les distinctions demeurent.

La remise en question de ce modèle peut aussi se lire sur les modifications structurelles des marchés économiques actuels. Dans le contexte américain par exemple, les catégories intermédiaires de main-d'œuvre sont en perte d'importance au profit d'une main-d'œuvre très ou pas qualifiée. Dans ce contexte, la mobilité professionnelle n'est pas nécessairement ascendante. De manière générale, les contextes d'établissement ne sont pas neutres et s'inscrivent dans une relation inégalitaire constituée historiquement (Gallissot, 1994). Il existe bien sûr des politiques d'accueil qui feront de la société d'établissement un point de chute comportant plus ou moins d'embûches. Mais au-delà de cet aspect formel de l'établissement, plusieurs facteurs sont en interaction, dont le migrant et ses compétences individuelles (*i.e.* capital humain [langue, scolarité, âge, etc.]), le milieu d'origine, la période migratoire et le contexte plus général du milieu d'établissement ainsi que la présence et la qualité des réseaux formels et informels.

Portes (1995) propose un modèle d'établissement qui tient compte des différentes structures sociales dans lesquelles peuvent s'insérer les immigrants. Selon cette approche (présentée plus en détail au chapitre précédent), il y aurait trois niveaux d'accueil : les politiques d'accueil du gouvernement ; la société civile et l'opinion

publique ; la « communauté » ethnique. Dans cette perspective et dans celle de Taboada-Leonetti (1994) où il est question de dimensions économiques, sociales et symboliques, impliquant des ressources matérielles, relationnelles et identitaires, l'accent est mis sur les processus sociaux et non culturels, même si l'étude des premiers contribue à mettre en lumière les mécanismes des seconds. L'accent est également mis sur la société dans son ensemble et non sur le migrant comme seul artisan de sa réussite, et donc imputable de son exclusion.

Et qu'en est-il de l'établissement de groupes aux variables socio-économiques comparables (scolarisation, occupation, statut économique) à celui du groupe « majoritaire » du milieu d'installation, pour qui la migration relève, en grande partie dans cette étude, de motivations personnelles ?¹ Et si les comportements sociaux (en termes de liens intragroupe et intergroupes par exemple) étaient les mêmes que ceux reprochés à des populations stigmatisées (tels que la « non-intégration » des populations maghrébines en France), est-ce dire que ce n'est pas le comportement social qui pose problème et que le stigmate repose sur une toute autre réalité ? Ceux qui entretiennent des liens foncièrement intragroupe (d'origine), par exemple, prennent-ils part aux institutions locales malgré leur attachement à la « culture d'origine » et sa fidèle « reproduction » ? Quels sens accordent-ils à la citoyenneté de résidence ? S'agit-il d'une participation sociale, d'une participation politique ? Cette participation est-elle gage d'appartenances ?² Lesquelles ?

L'étude d'une population immigrante sans stigmate apparent peut être révélatrice, certes, d'embûches rencontrées en terre d'établissement, mais aussi de mécanismes de *capital* et leur déploiement en contexte d'établissement. Comment les ressources sociales mobilisées se traduisent-elles par des stratégies d'insertion en situation de migration ? L'étude de ces mêmes mécanismes dévoile-t-elle des formes d'exclusion, dans certaines circonstances de la part de non-migrants et parfois de la part des migrants eux-mêmes ? Dans quelles circonstances ? Quels sont les enjeux ? Les frontières socio-économiques transcendent-elles les appartenances nationales ? Ces frontières sont-elles étanches ? Comment les liens noués par le migrant s'inscrivent-ils dans les espaces relationnels privés et publics du migrant, qui recourent différents champs à la fois dont l'économique, l'associatif, le résidentiel, les proches ?

Au-delà des trajectoires individuelles, des expériences de migration et d'installation, la relation entre le pays d'établissement et le pays d'origine s'enracine dans un rapport historique qui, encore aujourd'hui, teinte le rapport à l'autre. En fait, pour certains de manière positive ou sans effet diront-ils, pour d'autres, ce rapport historique est lourd à porter. Au Québec, le rapport à la langue est très chargé. Les migrants d'origine française sont aussi touchés par ce rapport. Certains s'ouvrent aux expressions locales, d'autres s'y refusent catégoriquement. Ces prises de position se répercutent-elles dans l'environnement social privilégié de l'enquêté, celui du conjoint et celui des enfants ? Et qu'en est-il dans le contexte des mariages mixtes ?

Enfin, la mondialisation des flux migratoires (Simon, 1995) et l'existence d'appartenances multiples (Glick Schiller *et al.*, 1995) contribuent à l'évolution des modes d'établissement en contexte migratoire, qualifiés par certains de pratiques circulatoires (Ma Mung *et al.*, 1998 ; Tarrus, 2000, 1995). Le territoire est socialement construit et pour les migrants, ces territoires se superposent à la fois sur le plan social et sur le plan spatial. Pour Clifford (1997), le lieu n'est jamais une entité ontologique. Il prend son sens à travers l'occupation qu'on en fait. Dans cet esprit, le « terrain » anthropologique prend un sens comme lieu social. Il est investi de pratiques, de lieux occupés, de quotidienneté.

2.2 QUELQUES DEFINITIONS

2.2.1 Migration et termes connexes

La migration implique un déplacement de populations d'un endroit à un autre. Qu'il s'agisse de migrations internationales ou de migrations internes (intrafrontières géopolitiques), ces migrations sont faites de ruptures, de transformations, de nouvelles solidarités (Gallissot, 1994).

La terminologie qui décrit les mouvements migratoires évolue. Nous qualifions jadis les migrations de saisonnières, temporaires ou définitives alors que, désormais, la notion de migrations circulatoires a cours (Ma Mung *et al.*, 1998). « La migration internationale actuelle développe un nouveau mode de vie avec ses pratiques circulatoires, ses itinéraires, son économie spécifique, son organisation spatiale et sociale. » (Simon,

1995 : 197) La mobilité accrue des personnes, la déterritorialisation des liens, la multiplication des modes de communication modifient pour certains les conditions de migrations, et les amènent à maintenir des attaches dans plus d'un lieu. Glick Schiller *et al.* (1995) soulignent aussi l'existence d'appartenances multiples, de migrants de première et de deuxième génération qui maintiennent et construisent des liens transnationaux qui diffèrent en intensité et en sens des liens jadis entretenus avec le pays d'origine. Ce nouveau mode de vie et ces pratiques « circulatoires » sont étroitement liées aux migrations internationales actuelles.

Le pays de départ ou d'émigration correspond au pays quitté par le migrant. Quant au pays d'origine, les références sont multiples : le pays d'où l'on vient, de naissance ou encore là où l'on a grandi. En France, par exemple, le pays d'origine renvoie aux natifs de ce pays ainsi qu'à leurs descendants (Simon, *ibid.*). Le pays d'origine est aussi porteur d'une dimension symbolique, le lieu où l'on a ses racines, ses origines.

Le pays d'établissement, d'arrivée, de résidence, d'installation représente le lieu d'établissement, dans ce cas Montréal. Le terme « pays d'accueil » serait davantage réservé à l'accueil de personnes en difficulté, telles que les réfugiés.

Les définitions des populations migrantes sont nombreuses et ne font pas consensus. En 1976, les Nations Unies proposaient les définitions suivantes : un émigrant est une personne qui quitte son pays et qui projette de résider ailleurs pendant une période supérieure à une année ; un immigrant est une personne qui entre dans un pays et qui projette d'y résider plus d'une année (Simon, *ibid.*).

« Migrant » est un terme plus neutre qui suggère le mouvement mais sans faire référence à l'endroit de départ ou d'arrivée (Simon, *ibid.*). À la différence du terme immigré (populaire en France) ou immigrant, qui invoque la notion d'« intégration », d'incorporation à la nation (espaces juridiques, identités collectives, citoyenneté), le terme « migrant » apparaît plus libre de projet, sa référence est le territoire qu'il construit, parcourt, traverse. (Tarrus, 2000 : 85) C'est d'ailleurs ce terme que nous retenons puisque, comme nous le verrons, la population à l'étude n'est souvent pas fixe, ni dans un endroit, ni dans l'autre.³

2.2.1.1 Migration « choisie »

Il existe une typologie des catégories de migrants associées au type de migration effectuée. Une première distinction est faite entre les migrants « économiques », largement associés à une migration de travail, et les migrants en exil, *i.e.* les réfugiés et les requérants du statut de réfugié, associés à une migration forcée. Si cette distinction soulève plusieurs questions,⁴ il n'en demeure pas moins qu'une fois au pays d'établissement, les chemins parcourus par les uns et les autres peuvent varier énormément. La migration forcée, parfois jumelée avec la perte de proches parents et avec des souffrances particulières, aura une influence particulière sur la dynamique relationnelle (individuelle et collective) établie en situation post-migratoire. Certaines sociétés réceptrices ont des programmes d'insertion particuliers pour les réfugiés dont les barèmes d'accueil sont fixés dans une perspective humanitaire, alors que l'accueil de migrants économiques est assujéti à d'autres normes. Quant à savoir si la migration de travail ou économique est proprement « volontaire », nous convenons que cette appellation peut voiler une situation difficile dans le pays d'origine sans quoi les migrants n'auraient souvent pas choisi de partir. Dans cette perspective, une migration à caractère économique renvoie souvent à un choix obligé...

Dans cette étude, la notion de migrant « par choix » ou de migration « choisie » renvoie au migrant pour qui les motifs d'émigration sont personnels (voir chapitre III). La grande majorité des migrants rencontrés ont en effet choisi le Québec non pas parce que les conditions de vie dans le pays d'origine étaient insoutenables (sur le plan politique, économique) mais davantage en raison de quêtes personnelles (amour, travail, nouveaux horizons). Aucun n'a d'ailleurs choisi de migrer pour des raisons économiques. Par ailleurs, de manière générale, les migrants français sont socialement favorisés (Verquin, 2000). Les statuts socio-économiques (selon les variables telles que le niveau de scolarisation, l'occupation, le revenu) entre les migrants (à l'arrivée) et la population locale sont similaires.

La migration *choisie* est à l'opposé de la migration *forcée*. Néanmoins, choisie ou pas, les chemins parcourus en terre d'établissement sont souvent couverts d'embûches, les liens sociaux sont à tisser, l'éloignement des proches, le curriculum professionnel à développer.

2.2.2 Intégration

Discutée au chapitre précédent,⁵ nous résumerons sommairement la notion d'intégration en disant qu'il s'agit, dans une perspective contemporaine, d'un processus social multidimensionnel et évolutif qui concerne l'établissement d'un migrant dans un contexte donné. La déterritorialisation des rapports sociaux (pratiques circulatoires, transnationales, diasporiques) est d'ailleurs une brèche dans ce concept. Pour notre part, nous privilégions l'emploi du terme « établissement » et parfois « insertion » ou « incorporation »⁶ (qui nous semble moins investis) pour discuter de ce processus post-migratoire où le migrant prend place dans un nouvel environnement. Cet établissement touche autant les aspects matériels (logement, choix du quartier, travail) que sociaux (liens de sociabilité) et symboliques (reconnaissance sociale) (Taboada-Leonetti, 1994) et implique le milieu hôte dans ses dimensions macro-sociales (conditions d'accueil institutionnelles et publiques), micro-sociales (dynamiques relationnelles individuelles) et mezzo-sociales (groupe d'accueil déjà établi) (Portes, 1995 ; Faist, 1997).

2.2.3 Les espaces de sociabilité

Les espaces de sociabilité sont constitués de liens personnels entretenus par un individu. Ces liens ont été créés par l'entremise des différentes sphères sociales du sujet « ego », notamment le milieu de travail et des études, les loisirs, les activités de culte, le voisinage, la famille. Pour chacune des sphères, les liens directs, actifs et significatifs pour le sujet, créés ou maintenus en situation de migration, sont recensés et classés du plus proche au plus distant en fonction de l'intimité ou de la proximité du lien telle que ressentie par ego, de la priorité qu'il accorde à ces liens. Il s'agit de liens *volontaires*, choisis par ego. Un parent (père ou mère par exemple) peut trouver place dans ces espaces ou encore s'en voir exclus par ego selon la manière dont est investi le lien.⁷

Les liens répertoriés sont classés selon trois espaces :

Les **espaces privés** sont constitués de liens de grande proximité à ego. Il s'agit de proches amis (très bons amis définis comme tels par ego) ou parents (famille descendante, ascendante ou étendue) qui partagent l'environnement privé d'ego.

Les **espaces semi-privés** sont constitués de liens de relative proximité, c'est-à-dire où l'on retrouve des amis, des parents (degrés divers de parenté). Cet espace est en quelque sorte un espace social intermédiaire entre celui de grande proximité et celui plus distant.

Les espaces publics sont constitués de liens périphériques, plus distants. Il s'agit ici de connaissances diverses et aussi de parents (degrés de parenté variable) avec lesquels on n'entretient que peu de liens. Ces liens restent confinés à l'environnement public dans lequel évolue ego.

Les espaces de sociabilité ainsi constitués permettent un marquage, une cartographie de l'organisation sociale (inscription d'individus dans le réseau personnel d'un individu selon les différentes sphères d'activité) et spatiale (où sont localisés ces liens géographiquement). Ils témoignent des rapports sociaux privilégiés, des choix opérés, d'un habitus donné. Ces espaces sont aussi le reflet des trajectoires migratoire et d'établissement, des appartenances développées, maintenues, du sens accordé à l'un ou l'autre événement du parcours individuel. Tout en étant inspirée des études de réseau (en particulier en ce qui a trait aux qualités morphologiques telles que les liens lâches et serrés), l'étude des espaces de sociabilité s'en écarte (et davantage du courant sociométrique) en ce qu'elle ne cherche pas à modéliser les relations observées mais davantage à comprendre les dynamiques sociales à l'œuvre par le biais des liens maintenus et/ou noués en situation de migration.

2.2.4 Habitus

Bourdieu présente l'habitus comme un principe unificateur et générateur de pratiques et de système de classement de ces pratiques. Il s'agit de

« systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement "réglées" et "régulières" sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre ». (Bourdieu, 1980 : 88-89)

Les classements opérés sont d'un rapport social donné.

« La dialectique des conditions [sociales] et des habitus est au fondement de l'alchimie qui transforme la distribution du capital, bilan d'un rapport de forces, en système de différences perçues, de propriétés distinctives, c'est-à-dire en distribution de capital symbolique, capital légitime méconnu dans sa vérité objective. » (Bourdieu, 1979 : 192)

Quelques réserves toutefois à l'effet que l'habitus rend compte de significations déjà constituées et témoigne mal de l'émergence de nouvelles pratiques, de nouvelles interprétations. J.C. Kaufman (*in* Corcuff, 2000), par exemple, rappelle, d'une part, que la socialisation n'est pas que familiale (même si la socialisation des enfants serait, par excellence, un moyen de reproduction de l'habitus) et, d'autre part, que cette famille n'est pas toujours homogène. Bref, la notion d'habitus tout en étant percutante est limitée en ce qui a trait aux environnements pluriels et à l'individu comme acteur pluriel. Cette pluralité ne se joue pas uniquement en ce qui a trait aux origines ethniques par exemple, mais tout autant intragroupe, voire intrafamille : « un père analphabète, une sœur à l'université, des frères et sœurs en réussite scolaire, d'autres en échec ». (Lahire, 1998 *in* Corcuff, 2000 : 31) D'autres, notamment Friedman (1995 [1990]), estiment que cette notion est limitative en ce qu'elle procède d'une logique où intentions et pratiques relèvent d'un souci comptable d'accumulation de capital alors que d'autres logiques (qui ne sont pas toujours rationnelles) peuvent également être à l'œuvre. En fait, Friedman questionne même le lien entre capital culturel et classement social au cœur des écrits de Bourdieu (voir *La distinction*, 1979). Nonobstant ces réserves, la notion d'habitus s'avère fort utile car elle permet de décrire, avec une étonnante précision, certaines des stratégies rencontrées sur le terrain. Nous souscrivons tout autant aux réserves énoncées puisque le terrain est aussi témoin de transformations, de références multiples et surtout de stratégies d'établissement et identitaires variées qui ne répondent pas toujours d'une logique « déterminée » d'accès aux ressources (en termes de rapports entre majoritaires et minoritaires). L'effet structurant du social est médiatisé par les choix individuels qui, sans être aléatoires, peuvent être originaux.

2.2.5 Capital social, capital symbolique

Le capital social et symbolique se présente comme une ressource individuelle et/ou collective⁸ pour ceux et celles qui le détiennent, pour ceux et celles qui la reconnaissent. La notion de capital social évoque celle de capital culturel⁹ de Bourdieu (1979 ; 1986) et celle de ressources sociales de Wellman (1981 ; Wellman et Richardson, 1987). Il s'agit de la capacité des acteurs de s'assurer des bénéfices par la participation à des réseaux sociaux ou autres structures sociales (Portes, 1998). Cette capacité implique un travail de la part des acteurs puisque les réseaux ne sont pas donnés mais à construire. Le capital social permet d'accéder à des ressources par le biais des liens créés tout comme il peut être source de soutien et entraîner le respect des normes. Généralement

qualifié de favorable, le capital social peut tout autant engendrer des effets défavorables, notamment l'exclusion des étrangers au réseau développé et le poids parfois trop lourd des exigences sur le groupe (puisque pour prendre part au réseau en question, il faut s'y investir) ou encore, les contraintes d'une norme imposée (s'il y a lieu).

La capacité de s'assurer des bénéficiaires par l'entremise des liens créés n'est pas étrangère à la présence d'un certain capital symbolique (Bourdieu 1994 ; 1980) rendu possible, entre autres, par la présence d'un capital culturel (pratiques culturelles de comportement et de connaissances valorisées, acquises par socialisation au sein de la famille). Le capital symbolique s'inscrit lui aussi, par définition, dans un espace relationnel, où les uns accordent et reconnaissent une *valeur* au capital de l'autre, ce capital pouvant être de divers types, économique, culturel et social. En fait, pour exister, le capital symbolique requiert la présence d'un autre type de capital (*i.e.* économique, culturel, social). Plus précisément, « c'est la forme que prend toute espèce de capital lorsqu'elle est perçue à travers des catégories de perception [...] ». ¹⁰ (Bourdieu, 1994 : 117) Cette notion s'apparente à celle d'intégration symbolique (Taboada-Leonetti, 1994) et traduit une reconnaissance sociale de l'individu (du migrant), de la place qu'il occupe et de la *valeur* de cette place au sein d'un milieu donné.

2.2.6 Stratégies identitaires, stratégies d'appartenances

Bien que l'identité ne soit pas, en soi, un thème d'étude dans cette recherche, les références identitaires, les liens créés, les appartenances manifestées nous y renvoient tout au long du projet. L'identité (discutée au chapitre VI) n'est pas donnée pour fixe. Le concept de stratégies identitaires implique celui d'acteur social, non dépourvu d'une certaine marge d'action (Cucho, 2001). Cette notion implique que les individus sont en mesure d'agir sur leur propre définition de soi. Les comportements résultent d'une interaction entre l'environnement, les objectifs personnels et les capacités d'action (De Rudder *et al.*, 1990).

« Les stratégies identitaires [...] apparaissent comme le résultat de l'élaboration individuelle et collective des acteurs et expriment, dans leur mouvance, les ajustements opérés, au jour le jour, en fonction de la variation des situations et des enjeux qu'elles suscitent – c'est-à-dire des finalités exprimées par les acteurs – et des ressources de ceux-ci. » (Taboada-Leonetti, 1990 : 49)

Du dire même de Taboada-Leonetti (*idem*), cette approche des stratégies identitaires se situe plus spécifiquement dans une problématique des minorités sociales. Dans cette perspective, les stratégies identitaires se définissent par trois éléments : les acteurs individuels et collectifs ; la situation dans laquelle ils sont impliqués et les enjeux produits par cette situation ; les finalités poursuivies. En fait, les questions de mobilisation identitaire sont généralement étudiées sous l'angle des groupes minoritaires, où cette mobilisation est justement en réaction à cette condition de minorité. Dans l'ouvrage présent, nous rendons compte de stratégies identitaires (voir chapitres V et VI) sans toutefois qu'il ne s'agisse de minorités sociales (telles que définies à la rubrique suivante « Groupes majoritaires, groupes minoritaires »). La plupart des gens concernés par notre étude n'ont pas eu à déployer de stratégies particulières, en tant que groupe, pour conquérir une place qui, symboliquement du moins, est acquise. Ils participent du majoritaire en ce qu'ils entretiennent une relation sans entrave particulière aux ressources matérielles et au pouvoir normatif (Guillaumin, 1972). Néanmoins, certains mobilisent effectivement des ressources pour entretenir un capital symbolique non pas pour s'assurer une place sociale au sein du groupe majoritaire de milieu d'établissement, mais pour s'en distinguer.

De manière générale, selon les situations, un individu puise dans ses ressources identitaires non pas de façon aléatoire mais en fonction des enjeux d'une situation donnée. Les relations interpersonnelles sont souvent conditionnées, en partie du moins, par des rapports sociaux macro-sociologiques qui façonnent les statuts des uns et des autres. Plusieurs auteurs (notamment Taboada-Leonetti, 1991, 1989 ; Vasquez, 1990 ; Bourdieu, 1979, 1980 ; Devereux, 1972) s'accordent pour dire que cette *sélection* de ressources n'est pas tout à fait *volontaire* ou libre. Par exemple, les affects sollicités dans l'une ou l'autre circonstance peuvent entraîner des stratégies qui vont à l'encontre même des intérêts du sujet. Plus largement toutefois, et au delà des intérêts particuliers du moment, les stratégies tiennent compte de la situation sociale, des rapports de force (réels ou perçus) construits historiquement (Peressini, 1991 ; Gallissot, 1987). Un enfant dont les parents sont Français et Libanais se dira tantôt l'un, tantôt l'autre,¹¹ selon son interlocuteur, selon aussi l'environnement dans lequel il se trouve et la dynamique même des rapports sociaux présents, selon la présence ou l'absence de stigmaté associée à l'une ou l'autre appartenance. Des parents d'origine française, au Québec depuis plus de vingt-cinq ans, construiront l'appartenance de leurs enfants envers la France et

envers les Français entre autres par le maintien d'un accent du pays d'origine, transmis et entretenu par la famille, mais aussi par le milieu scolaire privilégié. Une Française vivant à Montréal depuis un même nombre d'années adoptera l'accent local, développera des espaces de sociabilité variés, ses enfants se diront Québécois.

Cette capacité d'agir sur le social, d'élaborer des stratégies dépend des ressources (sociales, matérielles, symboliques) dont disposent les individus. L'examen des ressources disponibles et utilisées selon les espaces de sociabilité peut s'avérer révélateur des stratégies mises en œuvre par les uns et les autres dans un processus d'établissement. C'est ainsi que nous rendons opératoire la notion de stratégie identitaire, par l'étude des liens de sociabilité, et moins dans l'optique de psychologie sociale telle que pratiquée par Camilleri (Costa-Lascoux *et al.*, 2000).

Les stratégies d'appartenances sont intimement liées aux stratégies identitaires et sont parfois invoquées de manière indifférenciée. Habitus, valeurs, religion, partage d'une langue, bref, les appartenances sont mobilisées (ou pas) selon une variabilité de facteurs tout comme les stratégies identitaires au sein de situations sociales précises. Ces appartenances deviennent stratégies, selon Taboada-Leonetti (2000) lorsque labiles, en fonction d'une dynamique personnelle, familiale et sociale en évolution. Pour notre part, les appartenances (et c'est peut-être une caractéristique des groupes majoritaires) témoignent de liens variés entretenus avec des lieux, avec des gens. Pour certains, ces appartenances sont labiles, pour d'autres, elles sont au contraire fixes.

2.2.7 Groupes majoritaires, groupes minoritaires.

Les principaux modes de différenciation reposent sur l'âge, le genre, l'appartenance ethnique et la classe sociale :

« Il ne s'agit pas de nier ces différences. Mais le problème n'est pas là, dans ces différences naturelles qui portent en elles-mêmes ni supériorité ni infériorité. Les différences naturelles ne sont nullement au principe des classements sociaux. Ce n'est pas la différence en elle-même qui produit la hiérarchie. C'est la hiérarchie qui, bien plutôt, produit la différence. Les sociétés, à partir de différences naturelles [...], fabriquent socialement de la différence hiérarchisée. Elles se servent des différences naturelles [...] pour établir des classements sociaux. » (Simon, 1997 : 50)

Et de dire Guillaumin :

« Mais s'il n'y a pas de minoritaire absolu constitué en groupe concret (bien qu'il y ait une catégorie minoritaire qui réunisse tous les caractères de minorité), il y a par contre un majoritaire absolu constitué aussi bien en groupe objectif (sinon institutionnel) qu'en groupe symbolique. » (Guillaumin, 1972 : 89)

Dans les sociétés plurielles, pluralistes, le système étatique est toujours dominé par l'un des groupes qui s'érige en référent. On oppose le « vrai » citoyen au minoritaire. Le rapport numérique ne joue pas ici alors que le rapport à la référence sociale, à la norme en est la clé (Guillaumin, *idem*). Il en est de même avec le minoritaire social (ou sociologique) et le minoritaire numérique, démographique, qui peuvent coïncider mais qui peuvent tout autant diverger (Simon, 1995b). En fait, d'un point de vue sociologique, il faut évacuer toute référence statistique dans l'examen du rapport entre majoritaires et minoritaires. Ce rapport est intrinsèque, il ne peut y avoir de minoritaire sans majoritaire, ce dernier ayant un meilleur accès aux ressources de manière générale (Wirth, 1965).

Bauer (1994) propose une intéressante mise en contexte canadienne et québécoise des rapports entre groupes majoritaires et minoritaires, en particulier en ce qui a trait aux dimensions politiques et historiques. Il privilégie toutefois une vision restrictive de la notion même de minorité (inspirée des traités internationaux) selon laquelle une minorité serait le fait de « groupes dont les caractéristiques sont raciales, ethniques, religieuses ou linguistiques [les distinguant du groupe majoritaire] ». (*ibid.* : 9) Ainsi, selon cette définition et à la lumière des discours promus par l'État québécois et étudiés par Bauer, tout immigrant au Québec de langue française serait assimilé au groupe majoritaire. Ainsi, Haïtiens, Sénégalais et Belges, tous francophones, seraient assimilés au groupe majoritaire. Dans cette perspective, identité et langue sont unies et le rapport social (pourtant déterminant) est évacué. L'exemple des rapports entre Franco-Algériens et Français est un témoin éloquent des limites d'une telle définition. Les Franco-Algériens sont pourtant très nombreux à avoir la langue française comme langue maternelle et, tout en étant nés sur le sol français, ils n'en constituent pas moins une minorité « sociale ».

Le minoritaire incarne l'altérité, la spécificité : « la différence est indissociable de la domination et de la hiérarchisation sociale ; elle se construit dans le rapport entre

majoritaires et minoritaires et non à partir de traits, naturels ou culturels, communs ». (Guillaumin 1992, *in* Juteau, 1999 : 6) Le minoritaire est pluriel alors que le majoritaire est homogène. Les groupes d'origine immigrée ou « ethnique » sont généralement minoritaires dans le lieu d'établissement. Ces frontières ne sont pas immuables et les travaux de Le Gall et Meintel (1997) témoignent de la variabilité de ces statuts, selon les lieux à l'intérieur d'une même ville, selon les enjeux.

Les frontières entre groupes sont mouvantes et définies à partir de critères qui prennent leur sens dans un contexte donné (Barth, 1969). Dans des sociétés pluriethniques, ces critères sont variés, de la langue aux appartenances nationales en passant par certaines caractéristiques phénotypiques. Bref, tous peuvent être « ethniques », les critères sont quasi infinis et seul le contexte leur donne un sens ou, plus précisément, seul le contexte donne un sens à l'importance accordée à un critère particulier. Les majoritaires ne se perçoivent généralement pas comme « ethniques » puisque l'ethnicité renvoie à l'altérité, la spécificité.¹² Baumann (1996), tout en soulignant la relativité d'un critère choisi sur un autre, insiste sur le simple fait qu'un critère puisse être retenu. Ces critères concernent en fait les minoritaires et échappent aux majoritaires, qui incarnent, à leur tour, la norme, la référence.

« Most white English people would be upset if they found themselves designed as an 'ethnic group', rather than 'the population', the 'locals' 'the host society' or any such formula that sets them apart from the 'ethnic' character of 'others'. » (Baumann, 1996 : 19)

Dans ses travaux sur la notion d'égalité, Pietrantonio (2002, 1999) précise trois formes de majoritaires : concrets (ils sont concrets en autant qu'ils sont statuts économiques, légaux, qu'ils sont ceux du « rapport social objectif » [Guillaumin, *ibid.* : 89]), institutionnels et symboliques (ils participent à l'idéologie, ils sont silencieux et non désignés). Ces trois types réunis produisent le majoritaire « social ». Le majoritaire concret et institutionnel (au Québec il s'agit des Québécois d'origine canadienne-française) donne lieu au majoritaire symbolique alors que le majoritaire symbolique n'implique pas forcément le majoritaire concret. La population à l'étude, comme nous le verrons, s'inscrit dans cette catégorie de référence. Tout en étant en situation de migration, les Français, comme groupe, demeurent des majoritaires « sociaux ».

2.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Clifford (1997) constate une diversification d'approches méthodologiques en anthropologie. Sans laisser pour compte une tradition anthropologique qui privilégie l'étude d'un contexte lointain (et où le chercheur se laisse imbiber par un environnement de manière à mieux saisir l'objet),¹³ et tenant compte d'une situation contemporaine qui modifie les possibilités à la fois matérielles et temporelles de « vivre » un terrain lointain (« It is important to recall that professional fieldwork in the Malinowskian mold depended materially on the mobilization of funding for a new "scientific" practice » [Clifford 1997 : 217]), la spécificité d'un terrain anthropologique demeure son intensité et sa démarche interactive, qu'il s'agisse d'un lointain contexte ou celui-là même dans lequel évolue le chercheur.¹⁴

Le territoire n'est jamais une entité ontologique (Clifford, *idem*). Il prend son sens à travers l'occupation qu'on en fait. Le terrain anthropologique est investi de pratiques, de lieux occupés, de quotidienneté. Faire du terrain dans un environnement avec lequel nous sommes déjà familière pourrait sembler difficile compte tenu de cette tradition à privilégier des contextes lointains qui facilitent, de par leur extériorité au chercheur, la mise en évidence des pratiques à cerner, à comprendre. Et il est souvent vrai que nous tendons à prendre pour acquis le familier, à examiner avec plus « d'objectivité » ce qui est différent.

« Ici ou ailleurs, l'ethnologie c'est donc principalement une manière de regarder les sociétés : "un regard éloigné", écrit à juste titre Lévi-Strauss. Insistons sur cette prééminence de l'approche par rapport aux méthodes. L'anthropologie c'est l'art de la distanciation au cœur même du quotidien. Art plus facile à pratiquer, n'en doutons pas, chez les autres que chez les nôtres. L'ethnologie rapprochée risque à tout moment de se noyer dans le fleuve tranquille de nos certitudes symboliques. Abordant des sociétés étrangères qui n'ont de cesse de nous rappeler que nous sommes des intrus, nous demeurons sans cesse en éveil, essayant de comprendre. Ici la distanciation imposée est source de relief. » (Abélès, 1989 : 17)

Néanmoins, tout en étant un exercice exigeant (les terrains ne le sont-ils pas ?), l'étude d'une population locale offre certains avantages dont celui, non négligeable, d'une connaissance préalable des codes d'usages (en général : horaires, habitudes alimentaires, codes vestimentaires, organisation institutionnelle) par le chercheur dans un milieu donné. Cette connaissance préalable permet d'orienter d'emblée le terrain en fonction des préoccupations de recherche et de maximiser le temps auprès des

informateurs. Et comme le souligne Clifford (1997), la possibilité d'étendre notre enquête sur plus de deux années a été possible justement en raison de cette proximité quotidienne au terrain. Cette proximité allait d'ailleurs teinter notre approche méthodologique puisqu'elle impliquait des échanges répétés avec les mêmes informateurs clés, tout au long du terrain. Par ailleurs, la ville est plurielle. Les lieux et les sens qui les traversent varient en fonction des gens qui y passent.

La méthode de travail utilisée est inspirée de la théorie ancrée où terrain et analyse (de données et des écrits) se déroulent simultanément (Strauss et Corbin, 1998 ; Glaser et Strauss, 1967). Il y a un constant va-et-vient entre l'un et l'autre, le canevas des entretiens évoluant au fil du matériel recueilli. Les observations se poursuivent et de nouveaux entretiens sont envisagés pour répondre aux questions qui émergent avec le traitement des données. En fait, il s'agit d'un mariage d'approches qualitatives, à la fois ethnographiques et de la théorie ancrée. Mariage parce que l'approche terrain privilégiée est anthropologique (proximité de l'objet, connaissance approfondie et plurielle d'un nombre restreint d'individus notamment par le biais de l'observation participante, démarche interactive) sans qu'il ne s'agisse pour autant d'une description exhaustive d'une population donnée, telle une ethnographie classique. Dans cette perspective, notre projet n'était pas celui de décrire l'établissement de migrants français et franco-maghrébins à Montréal (même si le chapitre IV en témoigne) mais davantage de faire la lumière sur les modalités d'établissement (et la construction de liens sociaux et éventuellement des appartenances) de migrants qui s'inscrivent dans une dynamique de majoritaires malgré la migration. L'étude de cette dynamique (des dynamiques) est au cœur du projet de la théorie ancrée qui vise d'abord « l'élaboration d'une théorie, certes enracinée dans la réalité empirique, mais n'en constituant pas une description ; les cas empiriquement observés n'y sont considérés pour eux-mêmes, mais comme instances du phénomène social observé ». (Laperrière, 1997 : 333) Ce qui importe de souligner, dans l'un comme dans l'autre cas, c'est que ce ne sont pas les hypothèses qui mènent sur le terrain mais au contraire, c'est du terrain qu'émergeront, en grande part, les catégories d'analyses (Meintel, 1993 ; Mucchielli, 1991 ; Strauss et Corbin, 1998). Nous ne cherchons pas à contrôler des variables à l'étude mais plutôt à découvrir les variables pertinentes à l'objet (Bertaux, 1997).

2.3.1 L'enquête

Alors que les études canadiennes et québécoise sur l'« intégration » des immigrants sont nombreuses,¹⁵ privilégiant des aspects linguistiques, économiques, résidentiels du processus, elles sont rares à l'avoir fait en optant pour une approche diachronique¹⁶ ou en privilégiant une approche qui permet de cerner plusieurs champs à la fois (Potter, 1999 ; Piché, 1997 ; Piché et Bélanger, 1995). Par ailleurs, peu d'études québécoises ont abordé la question des réseaux individuels de sociabilité, distincte de la dynamique des « communautés » (Chicoine et Charbonneau, 1997). Quant au lien social, il a généralement été abordé sous l'angle du lien à l'État et très peu en ce qui a trait à la société civile malgré l'importance du quotidien dans la production et la nature du sentiment d'appartenance à la société de résidence (Helly et Van Schendel, 2001).

Plus largement, les études des réseaux ont été, pour plusieurs, centrées sur l'accès à l'emploi et peu ont tenu compte du genre (les espaces féminins et masculins étant confondus, à la faveur des espaces masculins) (Sassen, 1995 ; Boyd, 1989). L'étude des réseaux ont pour la plupart négligé la dimension transnationale des liens et la variable genre dans ces réseaux transnationaux (Glick Schiller *et al.*, 1995).¹⁷ Par ailleurs, très peu d'études ont cherché à suivre l'évolution des réseaux personnels dans une perspective diachronique (Chicoine et Charbonneau, 1997). Enfin, les conditions ou situations qui conduisent à la non-émergence des réseaux ou qui voient s'éteindre les réseaux sont peu documentées (Boyd, 1989).

À la lumière des objectifs et des questions de recherche citées précédemment (voir Introduction), articulées selon les axes majeurs de **processus d'établissement**, **d'espaces de sociabilité** et de **mobilisation de ressources** (dont les stratégies identitaires et d'appartenances), nous proposons une étude qualitative centrée sur les processus d'établissement dans une perspective qui fait place aux acteurs, à leurs pratiques et au sens qu'ils accordent à ce processus.¹⁸ C'est par le biais des espaces de sociabilité (construits ou non) en situation de migration que nous cherchons à appréhender les dynamiques à l'œuvre. Ces espaces peuvent être privés, semi-privés ou publics et recourent plusieurs champs parfois très étroitement reliés, tels que l'économique, l'associatif, le familial et les proches.

Différents temps d'enquête se chevauchent et s'étendent sur plusieurs rencontres formelles et informelles avec une approche à la fois transversale (recensement des activités, description du profil sociodémographique, identification des liens de sociabilité actifs au moment de l'étude) et diachronique (rendue possible par le récit). Il s'agit d'entretiens en profondeur (plusieurs entretiens avec les mêmes sujets) dirigés et semi-dirigés, d'entretiens informels (semi-dirigés et libres), d'observation participante et de données d'enquête par questionnaire (cf. Annexe 4).

« Même si l'observation n'est jamais muette, mais s'appuie au contraire sur la sollicitation ponctuelle de multiples informateurs, le projet ethnographique s'accommode souvent mal qu'on s'y limite : le passage à l'enquête directe est généralement nécessaire, ne serait-ce que pour établir ces multiples lexiques, nomenclatures, inventaires, comptages, corpus, qui constituent ensemble une grande partie du matériel. » (Izard, 2000 [1991] : 472)

2.3.2 Population à l'étude

2.3.2.1 Choix de population

Nous aurions souhaité comparer les espaces de sociabilité (et les profils d'établissement) de trois populations. La population libanaise s'inscrivait naturellement dans cette démarche puisqu'une étude antérieure (Fortin, 1995, 2000a) était à l'origine de l'actuelle recherche. Ces migrants, malgré un profil enviable d'un point de vue administratif (c'est-à-dire selon les critères de sélection des immigrants), avaient vécu, pour plusieurs, une situation de discrimination officieuse entraînant une exclusion économique et sociale. Ainsi, à partir de cette population, nous souhaitions enquêter auprès d'une population stigmatisée en contexte québécois (second groupe) et d'une population a priori sans stigmat. Ce canevas, riche d'intérêt, s'avérait toutefois trop vaste dans le cadre d'une enquête doctorale (et de fait, d'un seul chercheur), la démarche anthropologique nous conduisant à privilégier un travail en profondeur, en termes d'implication des participants et du chercheur. Par ailleurs, le groupe stigmatisé avait déjà été largement étudié alors que le groupe sans stigmat (apparent) n'avait pas fait, à ce jour, l'objet d'une étude de ce genre.

Ce faisant, s'il est vrai que depuis 1975, au Québec, la composition des flux migratoires s'est modifiée, passant d'une migration à prédominance européenne à une immigration majoritairement *tiers-mondiste* (Piché et Renaud, 1997), les politiques mises en œuvre

au début des années 1990 accordent une place prioritaire au fait français (voir chapitre III, rubrique 3.1.2). La France est depuis cette période au premier rang des principaux pays fournisseurs d'immigrants même si ces effectifs représentent moins de 10 % de la totalité des immigrants admis au Québec pour cette même période.¹⁹

Notre étude est centrée sur les Français (origine nationale). Trois raisons motivent ce choix : (1) l'importance numérique de la migration française actuelle en sol québécois ; (2) ce « groupe » est peu étudié²⁰ en tant que groupe national mais aussi comme catégorie sociologique (notamment l'étude de parcours d'insertion de migrants comparables, sur le plan socioéconomique, à la population du groupe « majoritaire » dans le pays d'établissement) ; (3) il présente une variabilité intéressante au sein même de sa composition. Et de dire Cagnet :

« C'est plutôt une sorte de construit stratifié fait des différentes vagues de migration des provinces françaises d'abord, des pays limitrophes ensuite, d'ex-pays coloniaux plus tard (Maghreb notamment), de pays plus lointains aujourd'hui. ... Ainsi, peut-on être Franciliens²¹ et Français par naissance tout en ayant une double culture, être pris dans des interactions où l'origine devient pertinente, voire prépondérante et être amené à vivre "sa différence". » (Cagnet 1998 : 90-91)

De plus, l'étude de Verquin (1998) révèle que 26 % des Français qui émigrent ont une double nationalité et que le Canada et les États-Unis seraient les principales destinations.

Si la catégorie « origine nationale » est une catégorie administrative claire, elle l'est moins en termes sociologiques (chapitre VI). Des gens peuvent être Français de nationalité tout en étant dans une dynamique migratoire, étant nés ailleurs qu'en France et n'y ayant, pour certains, jamais vécu. D'autres sont nés en France, y ont vécu toute leur vie et héritent d'un statut d'étranger ou d'immigré (Dewitt, 1999 ; De Rudder, 1997). À cet effet, nous nous intéressons à deux populations, les Français d'origine française, dits les *Franco-Français* dans cette étude (et dont les parents sont aussi Français depuis plusieurs générations) et les Français d'origine algérienne, marocaine et tunisienne, dits les *Franco-Algériens*, *Franco-Marocains*, *Franco-Tunisiens* ou *Franco-Maghrébins*. Cette variabilité sociale au sein d'une même catégorie permet de cerner les processus d'insertion d'une population qui, sur le plan sociologique, était soit en position majoritaire en France, soit en position minoritaire. Nous sommes intéressée par la

transposition, en contexte d'immigration, de ces catégories qui, en France, distinguent les populations de manières explicite et implicite.

2.3.2.2 Échantillonnage

La première méthode d'échantillonnage empruntée s'est avérée infructueuse. Dans un souci de restreindre les biais de sélection, nous souhaitions constituer un échantillon populationnel aléatoire. Nos objectifs de recherche étant d'étudier la construction et le maintien des espaces de sociabilité en contexte migratoire, une approche populationnelle (même pour un échantillon restreint) nous semblait indiquée car échantillonner cette population par l'entremise d'associations ou autres (les listes consulaires par exemple)²² aurait pour effet de présupposer l'existence de liens qu'il nous fallait, au contraire, constituer à même le terrain. Avec la collaboration de M. Jean Renaud, directeur du Centre d'études ethniques des universités montréalaises, nous déposons une requête en ce sens auprès du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) et de la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI).²³ Une méthode d'échantillonnage était alors prévue, une fois les données obtenues. Celles-ci (obtenues après six mois d'échanges) se sont avérées non opératoires, la Commission d'accès à l'information ayant retenu le fichier à jour des adresses civiques de la population potentielle. Outre ce problème de taille, cette méthode permettait de cibler les Français d'origine française, *i.e.* les Franco-Français (groupe 1) mais non les migrants franco-maghrébins (groupe 2) puisque, entre autres, ce n'est que depuis 1995 que la France consigne officiellement le lieu d'origine des parents.

La seconde méthode utilisée (avec succès) fut la technique « boule de neige ». Dans l'optique de la théorie ancrée, la notion d'échantillon « statistiquement représentatif » n'a guère de sens et est remplacée par celle de construction progressive de l'échantillon (Bertaux, 1997 ; Laperrière, 1997). Cette technique avait l'avantage de nous donner accès aux catégories sociologiques qui nous intéressaient. Elle permettait également de construire un éventail de répondants possibles à partir des critères d'inclusion suivants :

- Groupe 1 : être né en France de parents d'origine française ;
- Groupe 2 : être né en France de parents immigrants d'origine algérienne, marocaine ou tunisienne (ou y être arrivé en bas âge ou encore y avoir vécu une partie importante de sa vie) ;
- Homme ou femme avec enfant(s) (le ou la conjointe participe aussi à l'enquête) ;

- Avoir eu entre 25 et 35 ans (*grosso modo*) au moment de la migration ;
- Catégorie d'admission (statut d'immigration) – ouverte ;
- Durée de séjour, environ 10 ans (la période de migration visée est 1989).

Nous avons examiné les espaces de sociabilité de seize informateurs clés, huit hommes et huit femmes (et dans une moindre mesure ceux des enfants et des conjoint(e)s) ayant un noyau commun, l'unité familiale (voir Annexe 1 pour une description des informateurs clés). La moitié d'entre eux, les « Franco-Français », étaient d'origine française. L'autre moitié, les « Franco-Maghrébins », étaient d'origine franco-maghrébine (nés en France ou au Maghreb de parents d'origine maghrébine). Parmi ces derniers, deux informateurs clés étaient d'origine maghrébine (ayant vécu plusieurs années en France). Nous avons maintenu leur participation à l'étude, d'abord de manière périphérique et ensuite pleinement puisqu'ils apportaient une importante contribution à la compréhension des rapports France–Maghreb et de la spécificité de la population franco-maghrébine.

Les relations entretenues au cours d'une vie (Chicoine et Charbonneau, 1997 ; Hareven, 1978) étant modifiables selon la position occupée dans ce cycle (l'on peut penser que le réseau social d'une personne retraitée diffère de celui d'un jeune parent par exemple), nous avons porté l'enquête auprès de familles, c'est-à-dire d'unités où l'informateur clé est engagé dans une relation familiale avec conjoint (mais pas obligatoirement) et où il y avait présence d'enfants au moment de l'enquête. Chaque informateur clé agissait comme porte d'entrée sur un univers particulier. C'est ainsi que le travail de terrain nous a amenée à côtoyer un plus grand nombre d'individus (par l'entremise de l'observation participante mais aussi par le biais des informateurs clés et de l'information recueillie sur les liens sociaux entretenus) sur lesquels il nous a été possible de colliger des informations de base (profils sociodémographiques et trajectoires migratoires dans certains cas). Au total, plus de huit cents liens sociaux ont été répertoriés.

La durée de séjour ciblée était de dix années car, comme le soulignent Renaud *et al.* (1997) dans l'analyse de l'insertion sur le marché du travail par exemple, deux variables sont fondamentales, c'est-à-dire la période d'immigration et la durée de séjour. « Aucune étude ne peut se permettre d'omettre ce facteur tellement le contexte politique et

économique varie dans le temps et affecte les modalités d'intégration. » (Piché et Bélanger, 1995 : 32) « Il va de même pour la durée de résidence au pays : toutes les études s'accordent sur le fait qu'avec le temps, les immigrants améliorent sensiblement leur situation économique. » (Renaud *et al.*, *idem* : 94) D'après Piché et Bélanger (*idem* : 20-21), « il faut compter environ une dizaine d'années de séjour avant d'observer un "rapprochement significatif" dans le milieu de travail, dans les réseaux d'amitié et dans la participation aux activités scolaires des enfants ». ²⁴ Le terrain allait toutefois nous conduire à fréquenter des gens installés à Montréal sur une durée de séjour plus variable, soit entre 6 et 30 ans. Cette variabilité que nous cherchions d'abord à contrôler s'est avérée riche d'informations, nous permettant de comparer les profils de sociabilité de migrants plus anciens avec ceux de migrants plus récents. ²⁵

En ce qui a trait à la variable origine sociale, nous en tenons compte dans nos analyses mais n'en avons pas fait un critère discriminant sur le plan de la sélection de l'échantillon.

Le recrutement des informateurs clés s'est fait tout au long des premiers mois de terrain. Nous avons comme préoccupation une diversification des informateurs clés, milieux de vie, occupation, cursus personnel. Le bouche à oreille allait fonctionner au-delà de nos espérances. « Les débuts sont très difficiles, puis tout se débloque. » (Bertaux, 1997 : 54) Ayant lancé des appels dans différents milieux (non pas communautaires ou institutionnels mais via un éventail d'individus), nous avons peu à peu constitué notre population, les contacts épars évoluant vers de multiples appels reçus de candidats potentiels intéressés à transmettre leur histoire. La recherche d'informateurs franco-maghrébins s'est toutefois avérée plus exigeante, les « portes d'entrée » étant plus difficile à découvrir.

Chaque informateur clé était renseigné sur les objectifs généraux de la recherche. Confidentialité et anonymat étaient assurés dès la première rencontre (cf. Annexe 4). Dans cet esprit, les noms employés dans cet ouvrage sont des noms de code et certaines informations susceptibles de singulariser l'un ou l'autre informateur ont été modifiées.

2.3.3 Le terrain²⁶

Les données ont été recueillies à Montréal durant une période de deux ans et quelques mois, de décembre 1999 au printemps 2002, et à Paris entre les mois d'avril et de novembre 2000. Les entrevues formelles ont eu lieu à l'intérieur de la première année, réparties sur douze mois, de décembre 1999 à décembre 2000. En général, un entretien ne dépassait pas deux heures, la moyenne étant d'une heure trente. Mais encore, certaines rencontres pouvaient s'étendre sur une demi-journée. Chaque informateur clé a été rencontré (dans le cadre des entretiens formels) à plusieurs reprises (au minimum trois rencontres, au maximum neuf). L'observation participante et les entretiens informels avec plusieurs informateurs et informateurs clés ont eu lieu pendant toute cette période (*i.e.* plus de deux ans) et certaines activités nous lient toujours aux individus ayant pris part à notre étude. Nous entendons par **informateurs clés** les seize participants à notre enquête à titre de répondants principaux. Quant aux **informateurs**, il s'agit d'individus (Français, Franco-Maghrébins ou Maghrébins) rencontrés au fil de l'étude, qui ont contribué à notre projet par l'entremise de rencontres formelles et informelles. Grosso modo, il s'agit de plus d'une centaine d'heures (112 heures) de matériel d'entrevues formelles (avec les informateurs clés). Une estimation du temps d'observation participante est plus difficilement quantifiable ; nous avancerions une durée d'environ 250 heures répartie sur la période de terrain (pour ce qui est d'une participation précise à des événements fixés dans le temps). Quant aux échanges informels, qui demeurent une importante source de données (moins factuelles, tout aussi riches, permettant de corroborer d'autres renseignements recueillis), ils ont été et sont encore nombreux sans que nous les ayons comptabilisés.

Les multiples échanges ont eu lieu sous forme d'entretiens en face à face (chercheur-informateur clé), d'activités familiales partagées, de rencontres prévues et improvisées à deux ou à plusieurs (ego et quelques liens), des fêtes, des soirées. Les lieux choisis étaient, en grande partie, le fait des enquêtés : domicile de l'enquêté, domicile d'un parent ou d'un ami de l'enquêté, bar, café, restaurant, lieux publics (parc, place publique), gymnase, milieu de travail tant à Montréal qu'à Paris et ses environs.

2.3.4 L'enquête terrain

2.3.4.1 Montréal

Différents temps d'enquêtes se sont chevauchés et, en temps réel, se sont étendus sur plusieurs rencontres formelles et informelles. Des périodes d'analyse de notes de terrain (notamment la transcription des entretiens et une première analyse thématique) ont été intercalées entre ces rencontres. Les méthodes pour colliger l'information recueillie sont variées : certaines circonstances se sont prêtées à la prise de notes alors que d'autres ont impliqué une prise de notes ultérieure à la rencontre. Les rencontres formelles ont toutes été enregistrées sur magnétophone (en particulier les récits). Les informateurs clés ont également produit certains matériaux, notamment leur carnet d'adresses personnel.

Dans un premier temps, nous avons mené des entrevues dirigées et semi-dirigées portant sur : le profil sociodémographique ; la trajectoire migratoire ; la décision de migrer ; le choix de destination ; les premières esquisses des relations personnelles (à partir d'ego) qui traversent les champs et les espaces de sociabilité au moment de l'entrevue, *i.e.* travail, voisinage, parent, amis, loisirs, activités de culte... Un questionnaire (questions ouvertes et fermées), rédigé à cette fin (décrit à la rubrique 2.4.5.1 et placé en Annexe 4), guidait l'entretien dans cette première étape. Toutefois, l'interviewé débordait fréquemment des cadres prévus de l'entretien, racontant des parcelles d'histoire de vie, des anecdotes liées à la vie pré-migratoire et à l'établissement. Ces digressions devenaient pour nous des pistes à développer ultérieurement.

Dans un deuxième temps, il s'est agi d'entrevues (directives et non directives) davantage axées sur le récit de vie/histoire d'installation.²⁷ À l'instar de Chicoine et Charbonneau (1997), nous avons repéré des événements susceptibles d'être vécus par l'ensemble des interviewés. Le recours à la notion de cycle de vie apparaît pertinent puisqu'elle offre la possibilité de repérer des événements qui concernent à la fois le familial, le résidentiel et le professionnel. Nous voulions saisir l'évolution des espaces de sociabilité à travers le processus migratoire. Cette seconde étape pouvait exiger plusieurs rencontres selon la volubilité de l'enquêté. Entre chaque rencontre, nous transcrivions les récits recueillis et faisons le lien avec les données obtenues par questionnaire. Certaines questions émergeaient et permettaient de relancer l'entretien suivant.

L'objectif ici était de retracer, à travers l'histoire migratoire (de la formulation du projet au processus d'établissement), la construction des liens sociaux repérés au temps 1 et au temps 2 de l'enquête, d'en dégager la dynamique et d'alimenter notre compréhension des mécanismes individuels et peut-être collectifs qui conduisent à la migration et qui guident le migrant dans les choix posés en terre d'établissement. À travers le récit d'événements séquentiels, les diverses stratégies de mobilisation de ressources, tant dans le pays d'établissement que dans le pays de départ (ou ailleurs), prenaient forme.

Dans un troisième temps, les rencontres ont été orientées vers l'identification (et la validation postérieure) des liens répertoriés par champ d'activité, selon les espaces de sociabilité privés, semi-privés et lointains. Ces entretiens (davantage dirigés) portaient essentiellement sur les liens de sociabilité entretenus par ego. Nous passions en revue le carnet personnel d'ego, l'enquêté précisant ses affinités avec chaque entrée dans le carnet. Des informations étaient colligées sur chaque lien, ses origines, sa trajectoire migratoire (s'il y a lieu), dans quelles circonstances les liens avaient été constitués, que partageaient-ils ? Les liens répertoriés aux temps 1 et 2 y figuraient-ils ? Et qui étaient ceux et celles qui n'avaient jamais été mentionnés dans le discours libre ? Quelle place occupaient-ils auprès d'ego ?

Les vides constatés suite aux temps d'enquête 1 et 2 (et mis à nu grâce aux analyses intercalées entre les périodes d'entretiens) étaient aussi comblés lors de cette étape. Un journal de bord, continuellement mis à jour, rassemblait les idées amorcées et inachevées par tel ou tel informateur clé, les inconsistances de discours relevées au fil des étapes devant être élucidées par l'informateur clé. En dernier lieu, nous interrogeons les enquêtés sur les notions d'intégration et de citoyenneté si ces thèmes n'avaient pas déjà été spontanément discutés.²⁸ Pour démarrer cette dernière portion d'entretien, nous reprenions une phrase, une idée lancée antérieurement par ego sur ces thèmes en lui demandant de la commenter, de la préciser. C'est dire que nous n'avons utilisé ces mots (ou expressions similaires) qu'à la toute fin des rencontres.

Dans une étape postérieure, nous validions, auprès des informateurs clés, la répartition des liens recensés selon les espaces de sociabilité délimités par nous, *i.e.* les espaces privés, semi-privés et publics. En fait, l'ensemble des données recueillies nous a permis de dessiner une carte sociale de chaque enquêté où prend place l'ensemble des liens

d'ego, répartis selon leur degré de proximité et en fonction des sphères d'activités où ces liens prennent origine (thème du cinquième chapitre).

De manière générale, ces trois temps d'enquête ont été à la fois des moments d'entrevues mais aussi de multiples occasions d'observer les relations sociales au cœur de notre recherche à travers une participation variée au terrain (activités diverses, lieux variés).

2.3.4.2 Paris

Certains liens noués auprès des informateurs montréalais nous ont permis de poursuivre notre recherche en France,²⁹ saisissant, par le fait même, l'expression des espaces de sociabilité au-delà des frontières politiques, l'expression aussi des rapports aux lieux de départ. Ce second terrain allait nous permettre de faire écho aux témoignages recueillis à Montréal, à travers le côtoiement des parents, amis et répondants eux-mêmes (certains informateurs clés étant en France au même moment). Parfois, ces échanges ont porté un nouvel éclairage sur des portions de témoignages plus obscurs en lien avec les récits de vie et les conditions pré-migratoires. Ces rencontres ont également permis de mieux situer le milieu de vie pré-migratoire ou la dynamique sociale toujours vivante entre ego et les liens en France. Globalement, le terrain en France a permis de mieux cerner l'histoire d'ego, sa trajectoire, son milieu de vie antérieur, la dynamique des liens toujours vivants, la perception qu'ont ceux restés là-bas (en France) de ceux devenus migrants (à Montréal), et vice-versa. Enfin, ce terrain a aussi été l'occasion de rencontrer d'anciens migrants, ceux et celles qui avaient choisi le Québec et qui, après une période donnée, sont rentrés au « bercail ».

Le terrain parisien a été vécu sur le mode de l'informel et de l'observation participante. Aucune des situations (hormis des entretiens plus structurés avec un informateur clé lui aussi dans la région parisienne) n'était propice à la prise de note sur place ou à l'enregistrement des échanges. Les personnes rencontrées acceptaient volontiers de participer à notre quête mais les situations d'échange se vivaient sur un mode amical, sans réserve (apparente du moins) et la production d'un outil quelconque aurait certainement modifié le climat.

2.3.5 Les outils d'enquête

L'articulation de données recueillies en entrevues avec celles obtenues par le biais d'observations participantes offre un complément riche d'information qui fait des éventuelles disparités ou incohérences dans les propos recueillis et les faits observés non pas un problème en soi mais bien un fait dont il faut tenir compte dans l'esquisse même de la méthode (Agar, 1984).³⁰ Les outils conçus pour cette recherche s'inscrivent dans cette lignée. La démarche empruntée permet (constatation à rebours) de mettre en évidence les forces et les faiblesses des différents outils, les uns palliant les manques des autres. Par exemple, le questionnaire permet de baliser certains renseignements pour l'ensemble de la population touchée. Or, il nous a été donné de constater à plusieurs reprises que, malgré la fiabilité de l'instrument,³¹ certaines questions, apparemment sans équivoque, laissaient place à l'interprétation.³² Au chapitre du déclassement professionnel par exemple, une migrante faisait état d'une expérience de travail non reconnue comme secrétaire. Ce n'est qu'ultérieurement (au 5^e entretien semi-directif), par l'entremise du récit, que nous constatons qu'elle n'avait pas tenu de poste de secrétaire depuis de nombreuses années, ayant travaillé dans un tout autre secteur d'activité. Ainsi, en France ou à Montréal, reprendre un poste de secrétaire impliquait une mise à jour des connaissances (ayant évolué rapidement avec le travail par ordinateur) et ce, indépendamment du fait migratoire.

L'instrument (le questionnaire) ordonne les variables, structure l'information à recueillir et permet un traitement quantitatif d'un grand nombre de variables. Les questions sont formulées par le chercheur, avant le terrain même. Or, dans la tradition anthropologique, le terrain est une source inépuisable d'informations diverses. Par l'observation participante, le chercheur se laisse, en quelque sorte, aller aux aléas de l'espace étudié et c'est de ce hasard (apparent) qu'émerge le principe organisateur. Dans cet esprit (et dans celui de la théorie ancrée), la connaissance acquise sur le terrain modifie le rapport aux outils, aux individus. De cette situation dynamique et dialectique émerge peu à peu un rapport intime et sensible aux données, à leur lecture.

Il en est de même avec les entretiens qui permettent d'instaurer un climat de confiance, notamment propice au récit. À l'opposé du questionnaire, l'entretien non directif permet aux mots, aux expressions de prendre forme selon les usages propres à l'informateur. Les mots employés par l'enquêteur donnent inévitablement un sens à l'entretien. Dans

cette perspective, les données recueillies par questionnaire traitent certainement du thème pré-établi à l'entretien mais ce faisant, voilent d'autres dimensions qui pourraient être fondamentales à la compréhension de l'objet.

Encore là, l'entretien ouvert ou semi-directif n'est pas sans limites. Nous avons eu de nombreux entretiens avec un informateur clé (d'origine française et pied-noir) qui dénonçait la France et les Français pour qui il affirmait peu de sympathie. Une analyse qui reposerait uniquement sur le discours (par exemple) tendrait probablement aux mêmes conclusions. Par contre, les lieux fréquentés par l'enquêté sont largement connotés comme étant des lieux français par excellence, tels que les quelques restaurants et bistros français de la ville. Cette contradiction entre le discours et les pratiques devient apparente lorsque sont mariées différentes approches de terrain.

2.3.5.1 Le questionnaire / entretiens dirigés et semi-dirigés

Dans une étude antérieure (Fortin, 1995), nous avons élaboré un questionnaire portant, entre autres, sur les variables sociodémographiques, tenant compte des contextes pré-migratoire et post-migratoire. Nous nous sommes inspirée de ce même canevas (en retenant les variables pertinentes pour la présente recherche) et l'avons bonifié à la lumière de celui utilisé par Renaud dans son enquête longitudinale (ENI) de façon à permettre une éventuelle comparaison des données. Il s'agit d'un questionnaire (cf. Annexe 4) à questions fermées et ouvertes pour baliser, de manière uniforme, des informations en offrant un profil descriptif de l'ensemble des personnes touchées (et de leur environnement familial). Ces informations étaient ordonnées de la façon suivante : les données sociodémographiques habituelles (âge, lieu de naissance, etc.) et celles relatives à l'immigration, l'établissement en emploi et l'environnement social (la vie de quartier); le projet migratoire (décision de migrer, choix de destination, projets de retour, projets d'avenir) ; les premières esquisses des relations personnelles entretenues par ego, selon les différentes sphères sociales et d'activités (travail, études, voisinage, activités sportives, de loisirs et familiales) sans a priori quant à la proximité des liens répertoriés.

Les données ainsi recueillies ont permis un profil descriptif (et transversal) de l'ensemble des personnes touchées. Elles ont aussi permis d'orienter les entretiens à venir et de générer un premier découpage des liens personnels entretenus par ego, le ou

la conjointe, ainsi que les liens entretenus par les enfants selon différentes sphères d'activités. Malgré la présence du questionnaire et des questions fermées, les interviewés n'hésitaient pas à bonifier les réponses. Ces informations ont été consignées et ont enrichi le corpus obtenu. Quant à la deuxième partie du questionnaire, à questions ouvertes, les réponses étaient enregistrées à l'aide d'un magnétophone (et retranscrites par la suite).

2.3.5.2 Le récit/ entretiens semi-dirigés et ouverts

Une fois les données colligées par l'entremise du questionnaire, nous procédions à une seconde étape de l'enquête, l'entretien semi-dirigé orienté vers le récit, de manière à colliger des informations dans une perspective diachronique, de rétrospective. Le point de départ de l'entretien était les circonstances entourant la formulation du projet migratoire. Une fois la question lancée, l'informateur clé façonnait son récit à son gré. Nous intervenions pour relancer le récit sur une piste ou une autre, d'après les informations mises de l'avant par l'interviewé. Les liens pré-migratoires faisaient ainsi surface, la famille, les rencontres amoureuses, les études, la naissance du projet migratoire, l'arrivée, l'installation, le choix de quartier, l'accès à l'emploi (aux emplois), les amitiés, les grands événements propres (et souvent communs) à chaque individu, les voyages divers et le retour au lieu d'origine.

Les informateurs clés rendaient compte inégalement de leurs histoires. Ainsi, les faits soulevés par certains nous donnaient matière à interroger les autres, non pas pour vérifier leur conformité mais davantage pour ouvrir la discussion, nous permettant de dépasser certaines réserves, s'il y avait lieu. En effet, si certains devaient être contenus dans leur discours, d'autres pratiquaient une « autocensure » et résumaient leur vie en moins de 30 minutes (une minorité toutefois !), sans aucune mise en situation, aucun commentaire. Nous devions alors intervenir davantage, demandant des précisions sur tel ou tel lien, sur tel ou tel événement. Puis, comme le soulignent Candau (1996) et Todorov (1995), la mémoire est sélective,³³ les sujets ayant tendance à oublier plus rapidement les événements désagréables. Par ailleurs, les récits sont loin d'être linéaires. C'est pourquoi les périodes d'analyse intercalées entre les cueillettes de données sont devenues un atout. Elles permettent de déconstruire et de reconstruire le récit, de rendre compte des improbabilités ou incohérences, des manques et, en ce qui a

trait à notre propre terrain, elles offrent la possibilité de faire la lumière sur ces ambiguïtés lors d'échanges subséquents.

En somme, selon l'enquêté, nous naviguions entre des entretiens dirigés et semi-dirigés. Nos questions étaient dictées par les propos tenus par l'enquêté. S'il parlait famille, nous portions les questions dans cette direction. S'il parlait milieu de travail, nous encourageons les échanges dans ce sens. Chacun à leur rythme toutefois, les enquêtés allaient se prononcer sur leur trajectoire migratoire, sur les liens pré et post-migratoires, sur leurs succès et leurs défaites.

La richesse des données recueillies par cette approche rétrospective est exceptionnelle. Cette approche permet l'obtention de données factuelles, de descriptions, d'enchaînement d'événements, de situations, d'interactions et d'actions (Bertaux, 1997). Le récit permet de remonter du particulier au général par la mise en lien des différents récits. Il est affectif (la mémoire est sélective en fonction des émotions) ; le récit est associatif (il y a un certain va-et-vient dans la mémoire entre les événements) ; il offre une représentation d'un événement qui est sans cesse ré-interprété au cours du temps (le présent modifie constamment les représentations du passé en les reformulant à travers de nouvelles expériences, de nouvelles émotions) ; l'oubli constitue l'envers indissociable de tout processus de remémoration (Bibeau, 1999).

2.3.5.3 L'observation participante / entretiens informels

L'observation participante, tout comme une multitude d'entretiens informels, s'est avérée une source inestimable d'information. Les pratiques sociales sont vivantes et c'est en étant témoin des interactions que les données recueillies autrement prennent vie. Constater par le biais d'entretiens et de repérage de liens que l'espace de proximité et de semi-proximité d'ego est constitué uniquement de co-nationaux, par exemple, est en soi un renseignement important. Or l'observation participante nous permet de voir en mouvement les jeux d'inclusions et d'exclusions, d'identifier les critères d'admissibilité, de cerner les attributs chargés positivement, chargés négativement. Il en est de même avec les accents et la variabilité des accents locaux et d'origine. C'est en multipliant les rencontres, les situations de vie que ces variables font sens. Les rapports au milieu de travail, à l'environnement résidentiel et scolaire, l'auto-identification, la perception de l'autre, la mouvance des frontières selon les circonstances, les rapports de

genre, les projets d'avenir, les rapports à la culture, les liens entre enfants, bref, autant de thèmes rendus vivants par l'observation participante.

Nous précisons « participante » car s'il nous a été possible d'être témoin de ces échanges et de ces multiples situations, c'est parce que nous y prenions part totalement. Aussi, la frontière entre l'observateur et le participant est-elle mince, et encore davantage au fil du temps qui passe. Certes, comme anthropologue, notre approche se veut neutre :

« Il n'existe pas, en tout cas, d'autre règle de l'aménagement de la présence du chercheur sur son terrain que celle du respect de ceux qui l'accueillent, pas toujours de son gré : si l'honneur de l'anthropologie réside en son refus de porter quelque jugement de valeur que ce soit sur les sociétés et les cultures, c'est le terrain qu'est d'abord mis en pratique cet article majeur de la déontologie de sa discipline. » (Izard, 2000[1991] : 471)

Cependant, le terrain n'est pas neutre, le rapport est donnant, donnant. Nous pourrions demeurer en situation d'observation mais, alors, le rapport avec les informateurs reste un rapport de surface. Pour partager l'intimité, il faut accepter d'y prendre part et parfois même de laisser de côté notre quête. Faire du terrain, c'est aussi apprendre à naviguer entre ces différents univers où observation, participation, distance et dévoilement de soi sont liés.

La teneur de certaines rencontres était très intime, tant en France qu'à Montréal. Les conditions personnelles conduisant à la volonté de migrer, les relations familiales, les ruptures ou liens tendus entraînent parfois des explosions émotives que nous avons appris à gérer. Interrogée sur le contexte familial pré-migratoire par exemple, une femme fondait en larmes au souvenir de la vie familiale et des rapports parents-enfants. Un homme évoquait pour sa part des moments très pénibles de son enfance et des violents sentiments que lui inspirent de tels souvenirs. Travailler le terrain les « mains vides » était, de manière générale, une condition quasi sine qua non d'une relation étroite avec les enquêtés, à l'exception des informateurs clés qui étaient devenus familiers avec l'attirail du chercheur (notes, magnétophone, questionnaire, questions, journal de bord...).

2.3.6 Grille d'analyse

Notre plan d'analyse de données opère à divers niveaux. D'emblée, nous privilégions un modèle d'analyse situationnelle (Rogers et Vertovec, 1995) qui propose une articulation de différents niveaux d'abstraction : les comportements ou événements étudiés, l'interprétation qu'en font les acteurs, le contexte plus large dans lequel s'insère l'objet tel que construit par le chercheur. L'amalgame de ces niveaux de réalité permet de saisir un fait donné tel qu'il se présente pour ceux qui le partagent, le vivent, tout en examinant le contexte dans lequel ce fait évolue, pour en dégager les paramètres dans une perspective constructiviste.

Une première analyse des profils sociodémographiques (chapitre IV) offre un portrait transversal de la population à l'étude tout en tenant compte des différentes sphères d'activités recensées. L'analyse de l'ensemble des données, dans une optique de trajectoire, nous permet de saisir, dans un second temps, l'évolution d'une situation en tenant compte des profils pré-migratoires et post-migratoires. Pour réaliser ces profils, nous avons dépouillé essentiellement les données collectées au moyen du questionnaire. Les récits et entretiens variés offrent des compléments d'information et donnent un *sens* à ces trajectoires construites par nous.

Pour ce faire, nous avons saisi les données du questionnaire, transcrit toutes les entrevues, révisé les notes de terrain, de manière à traiter l'ensemble des résultats pour une même variable. Ces opérations ont permis l'élaboration des profils descriptifs suivants :

- * profils sociodémographiques : âge des informateurs clés, genre, lieu de naissance, durée de séjour, type de maisonnée et nombre d'enfants, principal domaine d'études, scolarité du répondant et du conjoint, milieu d'études des enfants, profils linguistiques de la famille (langues parlées et contextes d'usage), occupation dans les pays d'origine et d'établissement, perceptions des qualifications professionnelles, sources et catégorie de revenu familial, établissement en emploi (premier emploi et emploi actuel, sources d'aide pour l'obtention de l'emploi), personne ressource dans le processus d'établissement ;
- * projet migratoire et citoyenneté : pays d'origine, pays où l'on a vécu le plus longtemps, ville ou région habitée avant l'arrivée, parcours migratoire, citoyenneté(s), dates d'arrivée et dates d'acquisition de la citoyenneté canadienne,

- statut d'immigration à l'arrivée – informateur clé et conjoint, motifs d'émigration, choix de lieux d'immigration, présence d'amis ou de parents à Montréal au moment de la formulation du projet migratoire, influence de la présence de ces derniers sur la formulation du projet, sur le choix de destination, parrainage, retours – fréquence, durée, motifs, fréquentation d'autres lieux de manière récurrente, projets d'avenir ;
- * appartenances : origines géographiques des informateurs, des conjoints et de leurs parents ascendants, origines ethniques déclarées ;
 - * milieu de vie / environnement social : vie à proximité et travail avec des co-nationaux ou membres de la famille, échanges avec des voisins, durée de séjour dans le logement actuel, présence de commerçants co-nationaux dans le quartier de résidence, description des résidents du proche quartier, choix du quartier de résidence, source d'information pour accéder au logement, description du logement (constatée par le chercheur), choix du milieu scolaire des enfants ;
 - * ressources sociales et entraide : entraide en période périnatale, au niveau des enfants, partage des bonnes et des mauvaises nouvelles ;
 - * environnement social adultes, enfants, parrainage : inventaire des personnes associées aux moments clés vécus par les différents membres de la famille (par exemple anniversaires, loisirs, vacances) et des événements rassembleurs tels que Noël, Premier de l'an, El Maulid Ennabawi, Eïd-el-fitr ;
 - * pratiques du culte : religion, lieux de culte fréquentés, événements reliés à la pratique du culte ;
 - * trajectoires migratoire et d'établissement : récapitulation chronologique pour chaque informateur clé des moments marquants.

Ce portrait transversal est bonifié d'une analyse essentiellement descriptive des données quantitatives d'une sous-population de l'enquête longitudinale récente (ENI) de Renaud *et al.*, (2001). Celles-ci permettent de mieux cerner la spécificité ou la non-spécificité de la population à l'étude, selon certaines variables essentiellement sociodémographiques mais aussi en termes d'accès au marché du travail ou de mobilité résidentielle, par exemple (voir chapitre IV). Les données quantitatives et qualitatives d'une seconde recherche (Fortin, 1995) auprès de migrants s'étant installés à Montréal vers cette même période (1989) offrent également un volet comparatif. Une attention particulière est aussi portée aux écrits susceptibles de conférer un aspect comparatif à notre étude.

Nous avons par la suite procédé à des analyses thématiques des récits (chapitres III, VI, VII). Ayant fait l'ensemble des entretiens, l'observation participante, les transcriptions, l'émergence de thèmes allait de soi. La récurrence des propos tenus par les enquêtés nous conduisait à répartir le matériel recueilli comme suit : appartenances, citoyenneté, identité ; intégration, exclusion ; contexte pré-migratoire ; contexte d'arrivée ; présence de réseaux, de références communautaires ; rapport au lieu d'établissement (le Québec) ; rapport à la France ; rapport à l'Algérie ; rapport à des lieux tiers.

Un troisième niveau d'analyse a permis d'agencer les liens de sociabilité (chapitre V) répertoriés tout au long du terrain. À partir des récits, des données du questionnaire (questions factuelles et questions ouvertes), le repérage de liens par le carnet personnel d'ego et les liens observés, nous avons reconstitué, pour chaque informateur clé, l'histoire de chaque lien, l'endroit où s'inscrit le lien dans la trajectoire d'ego, le rôle qu'a joué et que joue encore ce lien. Nous avons examiné les différentes sphères sociales de chaque informateur clé (milieu de travail, loisirs et sports, activités liées au culte, aux enfants, au voisinage etc.) et avons répertorié, à l'intérieur de ces sphères, les liens créés ou maintenus en situation de migration, tout en opérant une classification de ces liens du plus proche au plus distant. Cette catégorisation des liens fut par la suite validée par les informateurs. Nous avons produit une cartographie sociale pour chaque individu clé en fonction de la famille (ascendante, descendante et latérale) et des espaces de sociabilité privés, semi-privés et publics.

Pour chaque espace, les liens ont été documentés en fonction : de la nature du lien (de parenté ascendante, descendante ou latérale) ; des circonstances dans lesquelles il a été constitué (pré et post-migratoire) ; de l'origine nationale ou ethnique du lien ; de sa localisation géographique ; du genre.

Ces espaces de sociabilité permettent de saisir l'agencement global des relations d'un individu. Les relations sociales saisies à même le terrain (par le biais d'entrevues formelles et informelles et d'observations) sont ainsi agencées et analysées. Le recours à une typologie des liens (empruntée du réseau) permet de distinguer les liens d'après leurs caractères interactionnels (intensité, contenu) et morphologiques (densité, hétérogénéité-homogénéité en termes d'origines [les co-nationaux], de genre, de classe,

d'âge) (Hannerz, 1980 ; Mitchell, 1975). Cette démarche rend possible la manipulation des liens de diverses façons, mettant en lumière les différents agencements de manière à répondre aux questions qui sous-tendent cette recherche, articulées selon les **processus d'établissement**, les **espaces de sociabilité** et la **mobilisation des ressources** (examinées principalement sous l'angle des stratégies et du capital social et symbolique).

Les données factuelles, comportements observés, récits et liens répertoriés forment un corpus qui nous informe tant sur les pratiques en contexte d'établissement (notamment les rapports sociaux agencés de manière intra ou intergroupe(s), les comportements sociaux qui témoignent de processus d'inclusion et d'exclusion, la présence de capital social et symbolique) que sur les sens qui leur sont accordés.

2.4 L'APPORT DU QUALITATIF

2.4.1 Vaines rivalités

Les questions entourant les mérites du qualitatif (et du micro-social) et du quantitatif (et du macro-social) sont fréquentes. La « valeur » accordée à l'un et à l'autre est parfois équivalente mais trop souvent, une hiérarchie implicite domine le discours. Mais, en fait, les réalités auxquelles l'une et l'autre approche renvoient sont bien différentes. L'objet n'est pas le même et la représentativité recherchée n'est pas le produit de faits quantifiés, mesurés, mais de la mise en lumière des processus qui leur sont sous-tendus (Bertaux, 1993). Ces processus peuvent devenir du matériel comparatif, à savoir si les mécanismes dégagés dans un environnement donné sont reproduits ailleurs.

« L'enquête ethnosociologique [qualitative] ne s'inscrit pas dans le même espace épistémologique que celui, beaucoup plus familier aux sociologues, qui s'est élaboré à partir d'une autre forme d'enquête, l'enquête par questionnaires sur échantillon représentatif ou enquête "quantitative", qui a longtemps constitué la forme canonique de l'enquête empirique en sociologie. Le but visé est certes le même : développer les connaissances [...] ; mais pour l'atteindre, les chemins sont différents car chacune a sa logique spécifique. Or si celle de l'enquête quantitative, la logique hypothétique-déductive, est désormais parfaitement explicitée et partout enseignée, il n'en est pas de même en France pour les autres formes d'enquête. La tentation est alors d'évaluer ces dernières selon les critères de bonne méthodologie élaborés pour l'enquête quantitative » : [...] échantillon représentatif, données objectives, hypothèses de départ vérifiées [...] alors que les critères propres aux enquêtes qualitatives sont les suivants : observation d'un phénomène en profondeur, adaptation de la grille de questions à la situation spécifique de l'interviewé, mise à jour de processus. (Bertaux, 1997 : 12)

Plus tôt (voir la rubrique 2.4.5 « outils d'enquête »), nous évoquions les forces et les faiblesses du questionnaire. Les faiblesses soulignées étaient de l'ordre de l'objectivité / subjectivité. Nous disions alors que cet outil importait, sur le terrain, des catégories, des variables, des questions déjà formulées par le chercheur. L'outil peut être fiable et valide sur le plan statistique mais qu'en est-il de ces questions standardisées ? N'entraînent-elles pas un biais de par leur simple formulation ou encore de par l'ordre dans lequel elles sont placées ? Puis, toute opération de codage entraîne également des choix, subjectifs eux aussi.

« L'analyse particulière en vue d'établir les bases d'un modèle d'interprétation présente sur la démarche statistique un avantage décisif au regard de l'ethnologue : elle prend pour point de départ les constructions indigènes au lieu de vérifier ou d'infirmer sur le terrain un corps d'hypothèses construit en dehors d'elles. » (Augé, 1994 : 66)

Enfin, c'est dire que chaque méthode, qualitative ou quantitative, entraîne des limites, constitue des atouts. Notre approche est résolument qualitative (même s'il nous a été possible de quantifier certaines données colligées par questionnaire et d'autres, relatives aux liens de sociabilité) par ses objectifs, son terrain (et l'inconfort de l'aléatoire, condition préalable à l'émergence de catégories émiques), ses choix analytiques.

2.4.2 Pouvoir de généralisation

Comprendre l'univers d'un seul informateur, c'est comprendre un processus, une dynamique susceptible d'être reproduite ailleurs. Toutefois, dans cette perspective, une généralisation des résultats sur la base d'une représentativité statistique n'est ni réalisable, ni souhaitée. Des données comparatives ont toutefois pu assurer la représentativité de la population à l'étude, notamment en ce qui a trait au profil sociodémographique général. Une saturation théorique, au sens de Strauss (Strauss et Corbin, 1998) a néanmoins été atteinte. Les différentes typologies de liens (chapitre V) sont devenues récurrentes, tout comme l'expression des rapports aux lieux variés, aux modes de socialisation, aux appartenances (chapitre VI). Les profils d'établissement (chapitre IV) documentés confortent également cette position. Néanmoins, cette saturation demeure partielle sur certains thèmes mis à nu en cours de rédaction. L'ensemble des stratégies discutées par exemple (chapitre VI) était bien sûr présent sur le terrain mais les situations d'observations, qui échappent au « contrôle » du chercheur, nous ont conduite à côtoyer certaines stratégies plus que d'autres. La multiplication des

rencontres avec les seize informateurs clés a contribué à la constitution d'un corpus exhaustif avec lequel nous nous sommes familiarisée de façon quasi intime. Un plus grand nombre d'enquêtés clés aurait rendu impossible l'intimité créée avec le terrain et cette thèse serait encore en chantier.

Par ailleurs, une imbrication des analyses et du terrain (alors qu'un seul chercheur cumule à la fois repérage, entretiens, transcriptions, analyses et mises en forme des données) ne converge pas toujours avec le rythme même du terrain qui devient en quelque sorte autonome, malgré nous. Les moments d'entretien, les observations, les parcelles de récit ne répondent pas toujours au principe du rendez-vous. Puis comme l'affirment Strauss et Corbin (1998 : 212)

« [...] we realize that there always are constraints of time, energy, availability of participants, and other conditions that affect data collection. These can impose limits on how much and what types of data are collected. If he [the researcher] stops gathering data before theoretical saturation, then the researcher's theory might not be fully developed in terms of density and variation. Sometimes the researcher has no choice and must settle for a theoretical scheme that is less developed than desired ».

La validité interne (Laperrière, 1997b), l'acceptation interne et la complétude (Mucchielli, 1991) des résultats sont assurées, d'une part, par la triangulation des diverses sources de données ; d'autre part, les informateurs clés se sont prononcés sur notre vision de leur environnement social (validation des espaces de sociabilité), sur les trajectoires migratoires reconstituées et, dans certains cas, sur la déconstruction des rapports groupes majoritaires–minoritaires tels que nous les avons perçus.

Quant à la fiabilité des outils, le questionnaire employé avait déjà en grande partie fait ses preuves tant en termes de fiabilité que de validité (interne tout au moins). Pour ce qui est des récits et des entretiens non directifs, les rencontres répétées avec les informateurs clés nous ont permis de déceler les incohérences et de les clarifier, au besoin.

2.4.3 Défi posé

Au prix de retours successifs auprès des informateurs clés, de multiples entretiens et des périodes répétées d'observation, la méthode empruntée (et plus largement le qualitatif) donne à voir comment fonctionne un monde social, une situation sociale. Elle permet

une description approfondie de l'objet social, ses configurations internes, les rapports sociaux et de pouvoir, sa reproduction et ses dynamiques de transformation (dans le sens de « *thick description* » de Geertz, 1973 : 7). Ce rendu n'est possible que par une intime relation au terrain, un rapport personnel avec les enquêtés (Laplantine, 1996).

L'apport de l'anthropologie est lié à ce travail de terrain (*ground work*) qui, dans notre cas, englobe plusieurs dimensions, à la fois performatives (l'économique, le résidentiel, le social) et symboliques (sens, perceptions, valeurs et distinctions, frontières et mouvances). Le défi consiste à articuler ces différentes rationalités et à offrir une lecture qui permette de cerner les modalités d'établissement (et la construction de liens sociaux et éventuellement des appartenances) de migrants qui s'inscrivent dans une dynamique de majoritaires malgré la migration. Cette démarche implique une part descriptive, comme l'entend Geertz, mais notre objectif est de rendre compte des modalités d'établissement, de la pluralité des processus à l'œuvre et de bonifier, s'il y a lieu, les perspectives théoriques actuelles avec lesquelles nous abordons les trajectoires post-migratoires. C'est pourquoi nous évoquions, en début de chapitre, une double approche, à la fois ethnographique et inspirée de la théorie enracinée dans les observations empiriques.³⁴

2.5 DIFFICULTES DE L'ETUDE

Toute étude connaît des limites, les recherches doctorales peut-être plus que d'autres puisque nous empruntons des chemins souvent nouveaux. C'est avec espoir que je livre ces quelques réserves, espoir de mieux faire non pas dans une prochaine thèse mais au cours des prochaines recherches.

2.5.1 Traitement des données

Le traitement des données a nécessité un énorme travail. Premièrement, en ce qui a trait au questionnaire, les données recueillies étaient nombreuses et ont exigé de multiples manipulations pour en arriver à une forme synthétique. Nous avons cru bon de ne pas recourir à un logiciel de traitement quantitatif en raison du nombre restreint d'informateurs clés. Le dépouillement et la réorganisation des données se sont toutefois avérés très contraignants en termes de temps.

Une seconde réserve est liée au traitement des liens recensés dans l'élaboration des espaces de sociabilité. Une mise en situation accompagnait chacun des liens recensés (près de 800 au total), et le traitement de ces liens et l'élaboration des espaces de sociabilité tout comme la manipulation subséquente de ces liens, au fil des analyses et de la rédaction, ont, eux aussi, consommé beaucoup de temps. Or, l'approche privilégiée (de traiter le matériel cas par cas, à l'aide de figures et de tableaux) n'aurait pu être autre car ce n'est qu'une fois sur le terrain et parallèlement plongée dans les analyses de données qu'il est devenu clair que nous allions traiter un si grand nombre de données. La notion d'espace de sociabilité a été fructueuse pour saisir les modalités organisationnelles du social. La méthode de traitement des données est à améliorer toutefois et la recherche d'un logiciel permettant le traitement de matériaux qualitatifs, qui a leur tour produisent des données quantifiables, est à poursuivre.³⁵

2.5.2 Analyses

Une approche qui oppose les relations en fonction de leur situation pré ou post-migratoire participe d'une certaine manière au paradigme intégration-sédentarisation. Il s'agit en fait d'une autocritique formulée a posteriori. En effet, en voulant délimiter les espaces de sociabilité des informateurs clés et saisir les moments de jonction, voir l'émergence d'un lien significatif pour ego, il nous a semblé opportun de distinguer ces liens selon qu'ils avaient été noués avant ou après la migration. Cette typologie n'était pas sans poser problème (comme le processus d'identification) puisque les liens pré-migratoires n'étaient pas nécessairement des liens noués avec des co-nationaux. Puis certains informateurs avaient migré plusieurs fois ou encore fait de nombreux allers retours entre Montréal et leur point d'origine (ou ailleurs) avant de se fixer plus définitivement. La sédentarité post-migratoire n'a pas été spontanée pour plusieurs et c'est davantage le cycle de vie et les activités professionnelles qui allaient structurer leur enracinement.

Néanmoins, l'approche privilégiée allait permettre de circonscrire les liens durables et nous avons pu documenter, par exemple, le déplacement de liens pré-migratoires de l'espace de sociabilité privé vers l'espace semi-privé ou public. Dans cette perspective, l'objectif de cerner l'environnement social des informateurs, sans a priori sur leur ancrage géographique, allait être atteint. Cette approche allait également permettre de

saisir l’empreinte sociale laissée (ou l’absence d’empreinte) par tel ou tel milieu de passage.

2.6 CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons brossé un tableau des concepts qui occupent une place centrale dans notre étude. Migration, intégration, espaces de sociabilité, habitus, capital social et symbolique, stratégies identitaires et d’appartenances et groupes majoritaires et minoritaires sont au nombre des notions clés qui forment le cadre théorique dans lequel s’inscrit notre étude. D’autres notions trouvent prise tout au long du texte mais celles présentées ici ont constitué, en quelque sorte, notre point de départ.

Nous avons exposé notre approche méthodologique, précisé nos choix de population à l’étude, présenté les outils, discuté le terrain. Une réflexion sur les méthodes qualitatives et quantitatives et sur le pouvoir de généralisation des résultats a également été proposée. Nous avons ensuite résumé les défis posés par notre approche spécifique et discuté des difficultés rencontrées.

¹ Voir chapitre III, rubrique 3.3.2 : Une sociologie du départ.

² La question des appartenances est traitée au chapitre VI.

³ Même si les liens tissés avec l’environnement de résidence sont plus étroits que ne l’entend Tarrus (2000 : 85) lorsqu’il évoque « ses » migrants. Ces derniers ont, somme toute, un rapport très limité avec la population sédentaire.

⁴ « Dans des conditions idéales, la migration devrait être libre et être un choix planifié apportant des bénéfices mutuels aux immigrants, aux communautés dans les pays pourvoyeurs et dans les pays d’accueil. Ceci présuppose un monde dans lequel aucun être humain ne serait obligé d’immigrer pour survivre. » (Stasiulus, 1996 : 208) Or, il s’avère que ce n’est pas la situation dans laquelle plusieurs migrent. « [...] la violence politique est souvent déclenchée par des conditions économiques mauvaises et l’austérité économique résulte souvent de l’exercice répressif du pouvoir politique, ce qui relègue dans le domaine de l’idéologie et de la manipulation de l’opinion publique la distinction entre l’immigrant économique et l’immigrant politique ou celle entre l’immigration volontaire et l’immigration forcée ». (H. Overbeck, 1995 : 115, *in* Stasiulus, 1996 : 208)

⁵ Cette notion est également au cœur du dernier chapitre (VII) de cet ouvrage.

⁶ Breton *et al.* proposent une définition de la notion d’incorporation, selon laquelle « incorporation is the result of factors and processes internal and external to the ethnic group, or internal or external to the larger society. Two sets of ethnic boundaries are involved: those of the established groups in the society and those of the groups seeking full membership and equal participation in it. That is to say, incorporation involves ethnic boundaries both of the dominant and of the minority groups ». (d’après Isajiw 1974, *in* Breton *et al.*, 1990 : 8) De plus, « ethnic social formations, and the boundaries they imply, can be obstacles or barriers to incorporation for individual minority-group members. [...] ». Mais ces mêmes groupes sociaux peuvent aussi être un atout. « They may provide the resources (notamment les réseaux sociaux) necessary to overcome the obstacles of barriers to participation in the society’s institutions. » (Breton *et al.*, *ibid.*).

⁷ Taboada-Leonetti (*in* Ma Mung *et al.*, 1998 : 33) fait une distinction entre les « réseaux primaires » (adaptation et sélection des migrants) inhérents à toutes les vagues migratoires, et les « réseaux volontaires stratégiques », qui sont éventuellement construits par le migrant, après une période initiale d'installation. Ainsi, le choix de faire appel à des réseaux de compatriotes serait un geste stratégique lorsque pratiqué au-delà d'une première phase d'établissement. Nous retenons ici la notion de volontaire en ce qu'elle traduit l'esprit dans lequel nous traitons les liens, *i.e.*, des liens choisis et maintenus par les migrants, tels qu'ils en témoignent.

⁸ Sur le plan relationnel, Faist (1997) situe le capital social à un niveau intermédiaire (collectif) alors que le capital symbolique (et culturel) relève d'un niveau individuel.

⁹ Le capital culturel est présenté par Bourdieu (1986) comme étant une combinaison de pratiques, de connaissances et de comportements hérités par des processus de socialisation, principalement au sein de la famille. Capital culturel et capital symbolique peuvent être confondus, le premier étant souvent reconnu comme compétence légitime plutôt que comme capital.

¹⁰ Et de façon plus exhaustive : « Le capital symbolique est une propriété quelconque, force physique, richesse, valeur guerrière, qui, perçue par des agents sociaux dotés des catégories de perception et d'appréciation permettant de la percevoir, de la connaître et de la reconnaître, devient efficiente symboliquement, telle une véritable "force magique" : une propriété qui, parce qu'elle répond à des "attentes collectives", socialement constituées, à des croyances, exerce une sorte d'action à distance, sans contact physique. » (Bourdieu, 1994 : 187)

¹¹ Ces choix n'impliquent pas pour autant un déchirement entre l'une ou l'autre appartenance. L'hétérogénéité sur le plan des origines nationales parentales contribue davantage à un façonnement original... (dans la mesure, toutefois, où l'une ou l'autre origine n'est pas stigmatisée par le milieu environnant proche et lointain).

¹² Lors d'une enquête précédente dans le domaine de la santé, alors que nous tentions de recruter des répondants potentiels et ayant en main des données nominatives nous permettant de retracer les immigrants récents (au pays depuis moins de trois ans), une dame répondait : « Vous faites erreur, je ne suis pas immigrée, je suis française ».

¹³ La légitimité d'une telle démarche est remise en question : « The most disputed elements of traditional fieldwork are, perhaps, its injunction to leave home and its inscription within relations of travel that have depended on colonial, race-, class-, and gender-based definitions of center and periphery, cosmopolitan and local. » (Clifford, 1997 : 216)

¹⁴ Mais ces pratiques ne sont pas sans écueils et plusieurs avenues restent à explorer. « Can anthropology be reinvented as a forum for variously routed fieldworks - a site where different contextual knowledges engage in critical dialogue and respectful polemic? [...] The legacies of the "field" are strong in the discipline and deeply, perhaps productively, ambiguous. » (Clifford, 1997 : 218).

¹⁵ Et pour cause... La population du Canada (née à l'étranger) est en valeur relative presque deux fois supérieure à celle des États-Unis avec 16 % de la population totale au recensement de 1991. Avec la Suisse, ce taux d'immigration est l'un des plus élevés du monde occidental (Simon, 1995).

¹⁶ La recherche de Renaud *et al.*, 2001 allait innover en ce sens. (Voir aussi chapitre IV).

¹⁷ Les travaux récents de LeGall (2002, 2001) font exception.

¹⁸ « C'est dire encore que l'anthropologie est essentiellement concernée par la question du sens, du point de vue de l'anthropologue, est le sens social, c'est-à-dire le sens directement prescrit ou indirectement signifié des relations entre les uns et les autres. » (Augé, 1994 : 84)

¹⁹ Pour la période 1982-1986, les immigrants dont le pays de naissance était la France étaient au troisième rang avec un effectif de 4 697 ; pour la période 1987-1991, cette même catégorie était encore au troisième rang (effectif de 7 975) ; pour la période 1992-1996, au premier rang avec un effectif de 12 807 ; pour la période 1997-2001, toujours au premier rang, avec un effectif de 13 547 (représentant 8,8 % des immigrants admis au Québec pour cette même période). Source pour les périodes de 1982 à 1996 : Direction de la planification stratégique, Québec (Province) - Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Gouvernement du Québec, 1997. Source pour la période de 1997 à 2001 : Direction de la planification stratégique, Québec (Province) - Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Gouvernement du Québec, Données préliminaires pour 2001 www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/Immigration_Québec_1997-2001.pdf.

²⁰ Mentionnons les travaux de Béatrice Verquin (2000), centrés toutefois sur les migrations temporaires (à la différence de migration d'établissement), de Goizet (1993) sur la spatialisation géographique des

Français à Montréal et de Broomberg (1993), qui s'est intéressée aux sentiments d'appartenance d'une dizaine de migrants français à Montréal.

²¹ Ceux et celles qui habitent l'île de France, *i.e.* Paris et ses banlieues, portent le nom de Franciliens.

²² Les Français peuvent s'inscrire auprès du Consulat Français à Montréal. Avoir recours à cette liste aurait d'emblée instauré un biais car tous les Français ne s'y inscrivent pas, c'est une démarche volontaire qui peut être interprétée comme étant un désir de maintien de liens institutionnels avec la France malgré la migration. En fait, il s'est avéré qu'aucun des informateurs clés n'était inscrit sur cette liste, et seulement un homme fréquentait une association bretonne. Certains toutefois fréquentent assidûment une institution française, les enfants étant inscrits à un établissement d'enseignement français (système privé d'enseignement).

²³ Organisme public mandaté pour veiller à la confidentialité des données nominatives des individus vivant sur le territoire québécois. Outre Jean Renaud de l'Université de Montréal, Gisèle Ste-Marie, agente de recherche et Alain Dufour, alors directeur intérimaire à la Direction de la planification stratégique du MRCI, ont été de précieux alliés dans cette entreprise, malgré son succès mitigé. Nous remercions également Denis Morency, directeur de l'Analyse et de l'évaluation de la CAI pour sa collaboration à ce dossier.

²⁴ Toutefois, comme le notent Chicoine et Charbonneau (*idem*), si cette période est assez longue pour permettre une intégration à certaines institutions, elle n'est pas nécessairement assez longue pour rompre l'isolement souvent associé au processus d'immigration.

²⁵ Cette question du « temps écoulé depuis la migration », en lien avec les espaces de sociabilité, est documentée au chapitre V.

²⁶ « Les ethnologues désignent par le mot "terrain" (*field*) là où ils se rendent pour observer la vie d'une société et recueillir sur elle des informations directement fournies par les intéressés eux-mêmes. » (Izard, 2000 [1991] : 470)

²⁷ Les récits de vie constituent un outil incomparable d'accès au vécu subjectif ; et la richesse de leurs contenus est une source d'hypothèses inépuisables (Bertaux, 1980 : 198).

²⁸ Certains auront un discours articulé et clair sur ces notions alors que d'autres n'auront que très peu à dire. Pour certains, cette question relève de l'affect, pour d'autres du politique. Les réponses sont ici très variées.

²⁹ Le séjour en France a également été l'occasion d'échanges multiples formels et informels avec des chercheurs de laboratoires universitaires, notamment URMIS à Paris, SOLIIS à Nice, MIGRINTER à Poitiers et CERIEM à Rennes. L'accueil chaleureux de Véronique De Rudder, Isabelle Taboada-Leonetti et François Vourc'h à URMIS, de Michel Oriol à SOLLIS, de Marina Hily à MIGRINTER et de Ida Simon-Barouh et Pierre Jean Simon au CERIEM a été source d'inspiration, de questionnement et d'encouragement pour mener à bien cette recherche.

³⁰ « As an ethnographer, your involvement in personal relationships with informants and your participation in community life will provide you with rich information to evaluate informant interviews. As time goes on, you will begin to learn about idiosyncratic and systematic differences between informant accounts and actual events, and it will largely be your observations that enable you to do so. » (Agar, 1984 : 110)

³¹ Certaines sections du questionnaire avaient été testées lors d'enquêtes antérieures (Fortin, 1995 et Renaud *et al.*, 2001).

³² Dans le cadre de l'étude *Conditions de vie* effectuée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en France, la comparaison de questionnaires portant sur le parcours biographique (données quantitatives) et des transcriptions d'entretiens (données qualitatives) sur le même thème fait voir que les données par entretien sont plus riches et plus fiables que celles recueillies par questionnaire. (Battagliola *et al.*, 1993)

³³ Todorov en fait d'ailleurs un trait constitutif de la mémoire (1995 : 14).

³⁴ « Bref, ce qui décrit une théorie ancrée, c'est une dynamique sociale, vérifiée par une série d'incidents empiriques qui la confirment tous, mais qui ne représentent pas nécessairement la totalité des incidents par rapport au phénomène étudié. » (Laperrière, 1997 : 355)

³⁵ Un logiciel d'analyse qualitative tel qu'Atlas demeure une voie à explorer.

CHAPITRE III

PROJETS MIGRATOIRES, PROJETS DE VIE

« On ne peut faire la sociologie de l'immigration sans esquisser, en même temps et du même coup, une sociologie de l'émigration ; immigration ici et émigration là sont les deux faces indissociables d'une même réalité, elles ne peuvent s'expliquer l'une sans l'autre. » (Sayad, 1999 : 15)

S'intéresser à la migration conduit à s'interroger sur les conditions de départ, l'élaboration des projets migratoires et la poursuite des projets de vie. Cette perspective est souvent muette au profit d'approches centrées sur l'établissement des migrants dans leur nouvel environnement. Pourtant, les études de réseaux (Ma Mung *et al.*, 1998 ; Grieco, 1998, 1995 ; Colomonos, 1995 ; Sassen, 1995) témoignent du pont formel et informel qui existe entre les deux univers. Philpott (1968, 1970, 1977) allait particulièrement s'intéresser aux effets de la migration sur la société de départ. Si nous ne pouvons prétendre à une telle analyse, nous nous questionnons, à l'instar de ce dernier, sur la dynamique pré-migratoire et sur l'émergence de cette « idéologie du migrant » (*migrant ideology*) « as the cognitive model which migrant holds as to the nature and goals of his migration ». (Philpott, 1968 : 474) Puis, il existe souvent cette distinction entre ce qui est affirmé en premier plan comme motifs d'émigration et ce qui aura motivé le départ « It is essential to set what the migrant thinks he is doing against what he actually does. » (Philpott, 1970 : 11)¹ Sur un autre registre, Sayad (1999c) réitère la globalité du phénomène migratoire, autant processus d'émigration que

d'immigration. Les trajectoires gagnent à être cernées dans leur entièreté sans quoi la compréhension du migrant et du chemin parcouru en terre d'établissement demeure partiel, incomplet.

Ainsi, dans ce chapitre, nous traiterons des parcours migratoires, des motifs et des conditions de départ, des conditions d'arrivée, et des projets de retour de nos informateurs clés. Les profils d'établissement étant traités au chapitre suivant, nous n'y ferons référence que très sommairement. Mais d'abord, une mise en contexte des dynamiques relationnelles historiques et actuelles entre le Québec, la France et le Maghreb.

3.1 QUELQUES REPERES HISTORIQUES ET ACTUELS

3.1.1 L'immigration française au Québec

La relation France–Québec s'inscrit dans un rapport historique qui influence, à ce jour, les relations sociales entre locaux, anciens et nouveaux venus. Dans cette perspective, celle de Portes (1989, 1995) et celle de Piché (2001a), ce rapport n'est pas neutre, parfois investi positivement (présence d'un capital symbolique notamment), ou sans effet, diront certains. Pour d'autres, ce rapport historique est lourd à porter.

À travers une histoire mouvementée où les rapports entre anglophones et francophones sont complexes, le Québec, avec ses sept millions et demi d'habitants (à même un territoire d'une superficie 3 fois plus grande que celle de la France), est une province francophone, « une sorte d'enclave à majorité francophone dans un univers nord-américain de plus de 260 millions d'habitants » (Gagnon, 1995 : 1). En 1996 par exemple, 81 % de la population québécoise avait le français comme langue maternelle (alors que cette proportion n'est que de 68 % à Montréal [région métropolitaine] et de 53 % pour l'île de Montréal). Pour cette même année, le français était la langue d'usage de 87 % de la population québécoise, de 78 % des résidents du Montréal métropolitain et de 71 % de l'île de Montréal (Piché, en préparation).

Le flux migratoire des Français vers le Québec (alors la Nouvelle France) date de 1608. D'hier à aujourd'hui, ce mouvement migratoire a été continu (à l'exception d'un ralentissement marqué pendant près d'un siècle, entre 1760 et 1850, avec la Conquête

britannique) sans jamais en être un de masse (Goizet, 1993). Une distinction existe déjà entre ceux venus pour rester, les habitants, et ceux de passage, les administrateurs. Et de dire Goizet (1993 : 6) : « Nous nous trouvons ainsi face à une société réceptrice d'origine française, [...] dans laquelle très tôt la venue de Français a été considérée comme un flux étranger. L'histoire et la géographie ont profondément marqué l'habitant au point de le différencier du Français. » Pour les Québécois d'origine canadienne-française, la France est donc le pays des ancêtres. Pour les Français d'origine française, les Québécois sont des cousins, pas si lointain.

Avant les années 1960, c'est-à-dire entre 1867 (naissance de la Confédération canadienne) et 1950, l'immigration est sous juridiction fédérale, favorisant l'établissement de migrants d'origine britannique (Anglais, Irlandais et Écossais). Il y a reprise de l'immigration française après 1850 mais cette reprise demeure faible. Des restrictions limitent l'immigration en provenance de la France et ce, jusqu'à la fin des années 1940 (Gagné et Chamberland, 1999).² Quant à la France, elle encourage peu l'émigration vers une ancienne colonie.³ Néanmoins, tout au long de cette période, la présence francophone demeure bien vivante à Montréal, grâce à un taux de fécondité particulièrement élevé et à une migration interprovinciale (Goizet, 1993). De manière générale et pour diverses raisons (dont l'attrait indéniable de la langue anglaise en Amérique du Nord mais aussi une exclusion pratiquée par l'Église catholique à l'égard des autres confessions et donc des institutions d'enseignements francophones [Meintel, 1998 ; Molinaro, 1999]), les migrants s'intègrent majoritairement au milieu anglophone.

À partir des années 1960, il y aura diversification des origines migratoires tant au Canada qu'au Québec.⁴ Cette période correspond, au Québec, à une période d'émancipation politique, économique et culturelle. Parallèlement, le ministère québécois de l'Immigration est créé en 1968 et, à partir de 1978 (Entente Couture-Cullen), influence le volume et la composition de l'immigration sur son territoire (MRCI, 2000c). Le Québec peut dès lors façonner l'immigration⁵ en fonction des objectifs linguistiques de francisation de la province et plus largement répondre aux besoins démographiques (en situation de ralentissement important, voire de déclin) et de main-d'œuvre. L'adoption de la Charte de la langue française (loi 101) en 1977 traduit une ferme volonté politique de maintenir et de promouvoir le français comme langue première au Québec, notamment par l'incorporation obligatoire des enfants immigrants

au système scolaire de langue française. En termes de recrutement de population, tout sera mis en œuvre pour favoriser l'immigration francophone et, depuis 1990, cette francisation est à l'avant-plan des priorités (avec les enjeux démographiques et économiques).⁶ Le Québec obtient par ailleurs l'entière responsabilité de la sélection québécoise à l'égard de l'immigration (catégories « indépendant » et « réfugié ») en 1991 avec l'Entente Gagnon-Tremblay-McDougall (Gagné et Chamlerland, 1999).

« La volonté de préserver l'identité culturelle⁷ de la société québécoise et d'assurer la pérennité du fait français représente un des enjeux majeurs de développement du Québec. » (MRCI, 2000c : 12)

Cette volonté est bien présente dans le champ de l'immigration (et comme nous le verrons plus loin, influence les effectifs migratoires). En termes de *sollicitation*, le Québec fait preuve d'imagination et s'allie à plusieurs organismes comme France-Québec, l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office des migrations internationales et l'Agence pour l'emploi des cadres (Goizet, 1993.). « Le Français est un produit de qualité : il est instruit, qualifié et parle français. »⁸ Une entente était d'ailleurs signée en 1989 entre le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et le ministère français de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale favorisant l'établissement au Québec des ressortissants français et inversement, celle des « étrangers » québécois vivant en France. Et de dire la ministre québécoise en poste à ce moment-là : « Il y a des liens qu'on ne peut ignorer. On se sent beaucoup plus près de la France que de n'importe quel autre pays. Sur le plan culturel et social, on peut échanger énormément... » (*Le Courrier Français* N° 414, 1989 in Goizet, *ibid.* : 50) En février dernier (2002), plus de 10 000 Français qui avaient déjà poursuivi des études au Québec recevaient une carte de la Saint-Valentin du ministère (québécois) des Relations avec les citoyens et l'Immigration intitulée « Et si c'était le début d'une histoire d'amour... » Il s'agissait bel et bien d'une invitation à faire la grande demande... pour le meilleur et pour le pire » et à remplir un formulaire de demande pour immigrer au Québec (*Actualité*, 15 mai 2002 : 11).

Mais la relation France-Québec, au-delà des questions démographiques et d'immigration, est une relation complexe, inscrite certes dans une dimension historique mais qui, au quotidien, se traduit par une relation à la fois de proximité et de distance. Le rapport à la langue française et l'accent semblent cristalliser cette dynamique. Cette

mise à distance n'est pas générale et est *activée* selon les circonstances. Un système de classement est **mis en œuvre** par certains, **reconnu** par d'autres, et cette dynamique est **variable selon les enjeux** (et selon les rapports de pouvoir qui placent les uns en situation de minoritaire, les autres en majoritaires). Il permet le maintien des frontières de part et d'autres, selon les contextes, selon les idéologies aussi. Cette polarisation est au cœur de ce que Bourdieu (1979, 1980) nomme l'*habitus*, qui permet aux individus de se situer socialement et de reconnaître ceux qui partagent un même espace social, une même appartenance. Le prestige dont bénéficie la France n'est pas non plus sans effet sur ce rapport et les pratiques culturelles sanctionnées positivement (ou non) (Oriol, 1989). Les lieux publics français (restaurants, bistros, boulangeries) sont prisés, les arts (musique, littérature, théâtre) tout autant. Or dans le contexte québécois où la langue est un enjeu politique et social majeur, ce « marqueur » social revêt une importance particulière. Nous pourrions dire les Québécois d'origine canadienne-française « sensibles » sur ce point ! Nous rendrons compte (au chapitre VI notamment) de la diversité des pratiques sur ce plan ; certains Français cultivent l'accent d'origine, comme critère de distinction, alors que d'autres le délaissent volontairement ou encore ne l'investissent pas particulièrement. Ces stratégies identitaires prennent place dans un contexte historique (et social) donné, leur émergence n'est pas aléatoire. « This does not imply that local cultural strategies are not crucial, but that to understand the strategies themselves it is necessary to account for their historical emergence. » (Friedman, 1995 : 324)

3.1.2 Une volonté de francisation

En résumé, hormis un siècle d'interruption, le mouvement migratoire des Français vers le Canada et le Québec est continu sans qu'il ne s'agisse d'immigration massive. Néanmoins, après la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'immigrants français croît de manière importante, la période 1946-1980 enregistrant plus d'arrivées que jamais auparavant, *i.e.* entre 1608 et 1945 (Penisson, 1986). En fait, depuis 1946, au Québec, la France est parmi les dix principaux pays fournisseurs d'immigrants (Piché, en préparation). Plus spécifiquement (tableau I), de 1968 à 1989, elle est au second rang des pays fournisseurs d'immigrants au Québec, avec un effectif de 34 570 migrants français, totalisant 6,8 % des migrants admis au Québec pour cette période (Haïti étant au premier rang avec un effectif de plus de 44 000, 8,6 %) (GRES, 1992).

Tableau I
Immigration au Québec, selon le pays de naissance pour la période 1968-1989

Rang	Pays de naissance	Nombre	Pourcentage
1	Haïti	44 265	8,6
2	France	34 570	6,8
3	États-Unis	29 400	5,7
4	Vietnam	24 908	4,9
5	Royaume-Uni	23 348	4,6
6	Portugal	21 052	4,1
7	Italie	20 386	4,0
8	Liban	19 883	3,9
9	Grèce	19 247	3,8
10	Inde	15 043	2,9
11	Maroc	12 423	2,4
12	Égypte	12 132	2,4
13	Chine populaire	10 582	2,1
14	Hong Kong	9 277	1,8
15	Pologne	9 222	1,8
Total	Tous les pays	511 840	100,0

Source : GRES, 1992 : 456

Pour la période 1990 à 1999 (tableau II), la France occupe toujours le 2^e rang, avec un effectif total de 23 970 migrants, totalisant 6,7 % des migrants admis au Québec, le Liban occupant la première place. Un découpage de cette décennie révèle que depuis 1995, la France est au premier rang (le Liban, au 12^e rang) alors qu'elle était au 4^e rang pour la période 1990-1995. (MRCI, 2000b).

Toutefois, en regard de la population immigrante globale, les migrants d'origine française représentent moins de 10 % des arrivants, et cela depuis fort longtemps, même si leur progression n'a fait que croître depuis les années 1970. Néanmoins, ils constituent, comme groupe, un apport important puisque toujours en tête (ou presque) des principaux pays fournisseurs d'immigrants (depuis 1968).

En ce qui a trait à l'immigration franco-maghrébine, elle ne correspond à aucune catégorie administrative claire. Par exemple, les données colligées par Statistique Canada sont basées sur le lieu de naissance, et celles mises de l'avant par Goizet (1993) concernent les Français nés en France d'ascendance française. Sont donc exclus les

Français par acquisition. Par ailleurs, ce n'est que depuis 1995 que la France collige des informations sur le(s) lieu(x) de naissance des parents.

Tableau II
Immigration au Québec, selon le pays de naissance pour la période 1990 à 1999

Rang	Pays de naissance	Nombre	Pourcentage
1	Liban	27 011	7,6
2	France	23 970	6,7
3	Chine	19 550	5,5
4	Haïti	19 478	5,5
5	Hong Kong	16 352	4,6
6	Algérie	11 380	3,2
7	Ex-URSS	11 281	3,2
8	Inde	10 870	3,1
9	Roumanie	10 766	3,0
10	Maroc	10 145	2,9
11	Ex-Yougoslavie	9 831	2,8
12	Sri Lanka	9 646	2,7
13	Philippines	8 831	2,5
14	Vietnam	7 954	2,2
15	Taïwan	7 246	2,0
Total	Tous les pays	355 248	100,0

Source : MRCI, 2000b : 39

À titre indicatif seulement, examinons l'immigration algérienne, marocaine et tunisienne au Québec. Pour la période 1968-1989, le Maroc est au 11^e rang des pays fournisseurs avec un effectif total de 12 423 migrants (représentant 2,4 % des migrants admis au Québec pour cette période). L'Algérie et la Tunisie ne figurent pas au nombre des 35 principaux pays sources (Gres, 1992). Pour la période 1990-1999, l'Algérie apparaît au 6^e rang avec un effectif de 11 380, représentant 3,2 % des migrants admis, et le Maroc, au 10^e rang, avec un peu plus de 10 000 migrants, soit 2,9 % des effectifs totaux. La Tunisie ne figure toujours pas au rang des 15 principaux pays fournisseur. Un fait intéressant à signaler, pour la première portion de cette décennie, l'Algérie est inexistante et fait un bon à partir de 1995, se hissant au 3^e rang des pays fournisseurs. Cette montée est similaire à celle de la France citée précédemment pour la même période (MRCI, 2002b).

Enfin, en 2001 (tableau III), la France se retrouvait au 3^e rang avec 3 109 migrants (et 8,3 % de l'effectif total pour cette année alors que le Maroc est au 2^e rang, avec 3 428 migrants (9,1 %) et l'Algérie (absente pour la période 1968-89), au 4^e rang avec 2 991 migrants (8,0 %). La Tunisie fait aussi une apparition, au 13^e rang, avec un effectif de 658 migrants (1,6 %).

Tableau III
Immigration au Québec, selon le pays de naissance pour l'année 2001

Rang	Pays de naissance	Nombre	Pourcentage
1	Chine	3 928	10,5
2	Maroc	3 428	9,1
3	France	3 109	8,3
4	Algérie	2 991	8,0
5	Haïti	1 864	5,0
6	Roumanie	1 684	4,5
7	Liban	1 128	3,0
8	Colombie	1 041	2,8
9	Pakistan	1 040	2,8
10	Inde	1 008	2,7
11	Sri Lanka	856	2,3
12	Rép. dém. Du Congo	754	2,0
13	Tunisie	658	1,8
14	Corée du Sud	646	1,7
15	Russie	630	1,7
Total	Tous les pays	37 498	100,0

Source : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, Direction de la planification stratégique 2002, Tableaux sur l'immigration au Québec, 1997-2001 : tableau 9a

3.1.2.1 Qui sont-ils ?

Une analyse des profils statistiques offre un portrait global des migrants d'origine française des dernières décennies. Il s'agit majoritairement de migrants de la catégorie indépendant, jeunes et scolarisés (Verquin, 2000 ; Goizet, 1993). Nos enquêtés se distinguent de ce profil général hormis la scolarisation (voir chapitre IV et les statuts d'immigration présentés ci-bas). Néanmoins, comme en font état les études de Goizet et de Verquin, il s'agit d'une population socialement favorisée. Et de dire Verquin, (2000 : 254) : « Si le migrant français est en général un migrant privilégié, il l'est davantage si c'est un homme et moins si c'est une femme, même si les effectifs féminins sont les

plus importants. » Puis dira-t-elle en ce qui a trait à cette *élite migratoire* (l'auteure témoigne toutefois de migrants provisoires) :

« La population française établie à l'étranger a donc souvent une position sociale élevée quel que soit le pays de résidence, position qu'elle détenait déjà au pays d'origine. L'émigration provenant de France n'est pas seulement sélective dans l'espace géographique, mais de plus en plus également dans l'espace social. » (Verquin, 2000 : 260)

Encore là, les profils présentés au prochain chapitre nuancent ce portrait général, sans le contredire toutefois. Quant aux migrants franco-maghrébins, leur profil est plus variable. D'une part, ils se distinguent des migrants français et, d'autre part, ils se distinguent tout autant des migrants d'origine algérienne ou marocaine, ayant (pour ceux touchés par cette enquête) fait un séjour en France avant de venir s'établir au Canada (voir la rubrique 3.1.4 « la relation France–Maghreb » présentée ci-bas). De manière générale, les Franco-Algériens sont le résultat d'une importante émigration de l'Algérie vers la France, une émigration de « subsistance » (économique) et à l'origine, provisoire (Addi, 1991). Sayad (1999c) fait d'ailleurs état de cette stratification interne des Algériens en France et de l'évolution du profil migratoire algérien : d'abord paysan, devenu urbain, scolarisé, et qualifié sur le plan professionnel. Du dire d'une Algérienne (Jida) fréquentée à Montréal :

Oui presque toute la famille a eu des relations avec des Franco-Maghrébins, il y en avait beaucoup à X [ville tiers]. À la différence des Algériens et des Marocains qui quittent leur pays pour être instruits en France, ils (les Franco-Algériens) ont quitté leur pays pour le travail, ils sont d'origine plus modeste.

3.1.3 Montréal

Les différentes vagues migratoires ont contribué à donner à Montréal une couleur particulière, héritage de multiples cultures lui conférant la qualité de ville cosmopolite (Médam, 1989 ; 1998). « Montréal est probablement la région métropolitaine de taille intermédiaire la plus diversifiée culturellement et la plus polyglotte du continent, et ce, avec une population de quelque trois millions de personnes seulement. » (Ancitil, 1984 :441) Les phénotypes se mélangent, les langues tout autant, les accents aussi. Les quartiers commerciaux et résidentiels sont variés, certains homogènes, la plupart hétérogènes. Les écoles, les parcs, les autobus, les marchés, les lieux de cultes, les fêtes et événements publics, les cafés et restaurants sont empreints de cette diversité qui

confère à Montréal une personnalité unique où les langues française (langue publique officielle) et anglaise sont des langues maternelles, des langues d'usage, des *linguas francas* (Lamarre *et al.*, [en préparation] ; Meintel et Fortin, 2001).

La migration au Québec est essentiellement à caractère urbain et montréalais puisque près de 90 %⁹ des migrants internationaux élisent domicile dans la région métropolitaine où la population immigrante atteint 26,5 %.¹⁰ En fait, environ 30 000 migrants arrivent à Montréal annuellement. C'est une ville singulière sur le plan ethnique puisque plusieurs groupes minoritaires ont su y maintenir des particularités distinctes telles que la langue et la religion. L'histoire de la ville comme « plaque tournante » pour les migrants et ce, depuis le milieu du XIX^e siècle,¹¹ et la dualité politique et linguistique entre les deux groupes majoritaires (d'origine canadienne-française ou britannique) seraient liées à la persistance de collectivités migrantes non francophones et non anglophones.¹² Cette dualité historique aurait, à long terme, des retombées positives, les migrants n'étant pas dirigés (ou attirés) unidirectionnellement vers un modèle culturel hégémonique (Anctil, 1984 ; Meintel, 1991).

D'après Goizet (*idem*) (à partir des données du recensement de 1986), c'est 66 % de l'immigration France–Canada qui s'installe au Québec et 73 % de l'immigration France–Québec qui s'installe dans la région métropolitaine. Montréal étant le foyer d'accueil de près de 90 % des migrants, ces chiffres donnent à voir que les migrants d'origine française, quoique concentrés dans la région montréalaise, se dispersent un peu plus que la population migrante en général.

Récemment redessinée (la ville de Montréal est depuis janvier 2002 une ville redéfinie, incorporant en son sein plusieurs banlieues et villes jadis autonomes), Montréal est une ville et une île (figure 1), située sur les rives du Saint-Laurent (voir carte ci-après). Ses 1 775 788 habitants (en date de 1996) sont répartis en 27 arrondissements (alors que la région métropolitaine de recensement, *i.e.*, Montréal et la périphérie, comprend une population de 3 326 510), sur un territoire de 482,84 km², soit 50 km de longueur par 16 km de largeur. Elle se distingue du reste de la province par sa situation démographique, culturelle et économique. L'île est densément peuplée et contrastée. Elle abrite des zones de pauvreté, des zones de richesse, des populations jeunes et moins jeunes, des non-migrants et des migrants anciens et récents (Renaud *et al.*, 1996). Elle exerce un

rôle de métropole au Québec et elle est la seconde ville en importance au Canada, après Toronto.

« [But] the sense of ‘liveability’ in Montréal derives perhaps most of all from the city’s unique kind of urbanity, embodying a European flavour but one that has been transplanted to a resolutely North American context where culture seems much more fluid than in the Old World. It is renowned for the civility of day-to-day social interactions – in spite of the highly segmented nature of its mosaic and the tendency of French and English speaking Montrealers to move in parallel social universes. [...] Inner-city Montréal is very much a ‘federation of neighborhoods’ where local commercial streets remain the hub and where daily life is lived in low-rise medium-density housing. [...] Montréal remains, then, distinctly present on the map of world cities. [...] its claim to a place on that map is today tied more to its cultural than to its economic or political dimensions – although the three are intimately entwined as Montréal occupies a strategic but ambivalent place in the forging and renewal of Québec’s identity as a ‘distinct society’ in North America. » (Germain et Rose, 2000 : 5,11)

L’espace urbain est un espace social (Renaud et *al.*, 1996), traversé par les phénomènes de classes sociales et d’ethnicité. L’île en témoigne, avec ses milieux aisés, défavorisés et moyens, parfois dichotomisée en fonction des pratiques linguistiques (anglophones et francophones), lieux aussi de pouvoir et d’influence. Au sommet de la pyramide sociale se trouvent Westmount¹³ et Outremont¹⁴, quartiers réputés des élites anglophones et francophones. L’est de l’île est davantage associé à la population francophone et l’Ouest, à une population anglophone sans pour autant être homogène, puisque des îlots variés modulent ces tendances générales. Les migrations successives (anciens et nouveaux migrants), le cycle de vie, la condition sociale, les compétences linguistiques (pré et post 1977) sont autant de variables qui conduisent les uns et les autres à privilégier un endroit ou un autre.

Quoique dispersés¹⁵ sur l'ensemble du territoire montréalais, les arrondissements d'Outremont, de Westmount, de Ville Mont-Royal et du Plateau-Mont-Royal regroupent plus de migrants d'origine française par rapport au total des immigrants présents sur ces territoires (Goizet, 1993 ; MCCI, 1992). Quant aux migrants d'origine algérienne, marocaine et tunisienne, ils sont regroupés dans Ville Saint-Laurent, Côte-des-Neiges, Côte-Saint-Luc et Dollard-des-Ormeaux, tous des quartiers où les migrants anciens et récents sont nombreux (MCCI, 1992), sans pour autant qu'il s'agisse de quartiers exclusivement « immigrants ». Comme nous le verrons au prochain chapitre, les quartiers de première installation pour les gens touchés par notre enquête sont souvent des quartiers aisés (Outremont et Plateau-Mont-Royal) alors que traditionnellement, les quartiers de premier installation à Montréal sont Côte-des-Neiges, le Mile End, Parc-Extension, Montréal-Nord.¹⁶ Par ailleurs, ces quartiers ne sont pas uniformes, les frontières administratives ne correspondant pas aux usages sociaux de l'espace résidentiel.

3.1.3.1 Dynamique associative française en milieu montréalais

Il est difficile d'avancer un chiffre en ce qui a trait à la population immigrante française à Montréal. Les données colligées par recensement sont partielles, les diverses catégories (*i.e.* immigrant et résident permanent, ce qui exclut ceux devenus citoyens canadiens) ne permettant qu'une faible approximation. Les données produites par le Consulat français sont également incomplètes (*grosso modo* 30 000 inscriptions) puisqu'elles résultent d'une inscription volontaire des migrants français auprès du Consulat.¹⁷ Enfin, si l'on considère les migrants indépendants admis au Québec depuis 1921, les Français seraient au nombre approximatif de 70 000. Mais combien sont décédés ? Combien sont repartis ? À la lumière des volumes d'immigration au Québec depuis la fin des années 60, et sachant que le pourcentage relatif des Français est en deçà de 10 % des effectifs totaux d'immigration, on peut estimer leur présence à environ 70 000 à 80 000 personnes au Québec, dont à peu près 50 à 60 000 à Montréal.¹⁸ L'Union française avance pour sa part un chiffre, toujours approximatif, de 90 000. Ce chiffre inclut toutefois les migrants de 2^e et de 3^e génération (et même plus).

Alors qu'il n'y a pas de lieux de référence explicitement français à Montréal, les migrants français se sont dotés de nombreuses associations. Trente-trois organismes

sont inscrits auprès du Consulat français à Montréal, autant de loisirs, de culture que d'aide à l'emploi ou à l'établissement. Y figurent des associations régionales (telles que l'Union bretonne, l'Amicale alsacienne), des associations à caractère politique (de droite et de gauche), des associations professionnelles (notamment l'Association des professeurs français). Néanmoins, un seul des informateurs clés rencontrés fréquente sporadiquement une telle association (dans ce cas, une association bretonne). Goizet (1993 : 74) constatait cette même tendance, *i.e.* que les Français fréquentent peu ces institutions. Elle les qualifie d'ailleurs de migrants « invisibles » (mais audibles). En fait, un examen sommaire des fréquentations conduit à formuler l'hypothèse selon laquelle le mouvement associatif répondrait davantage à un besoin ressenti par les migrants plus anciens alors que ceux et celles des récentes décennies y font moins appel. Nous ne pouvons toutefois infirmer ou confirmer une telle affirmation, cette question étant extérieure à notre objet d'étude.

L'Union française par exemple, la plus ancienne des associations, existe depuis 1887 et rassemble aujourd'hui entre 5000 et 10 000 familles¹⁹, selon les années. Cette association serait la plus visible et aussi la plus fréquentée (selon les témoignages de son ancien président-directeur). L'Union offre une gamme de services, du loisir au culturel, du soutien à la famille à l'aide à la recherche d'emploi, et elle est fréquentée surtout par des personnes âgées.

On y trouve une grande variété de personnes. Il y a les personnes âgées qui sont relativement autonomes, qui cherchent un lieu où elles vont pouvoir vivre des loisirs intéressants [...]. Il y a aussi les familles mal prises et aussi des individus seuls qui passent à travers des crises. Où peuvent-ils aller ? Soit ils vont dans les services réguliers du Québec, ce qui est tout à fait normal, mais quelquefois ils essaient d'aller dans un endroit où, culturellement, ils n'auront pas besoin de se faire interpréter. Il y a aussi un organisme indépendant [...], à même l'Union française, d'aide à l'emploi [...] au service de l'immigrant français qui tente une installation au Québec.

[informateur actif sur la scène associative française]

Les écoles françaises (réseau d'enseignement français à l'étranger) sont aussi du nombre des institutions françaises dans la ville. Elles ne sont toutefois pas destinées uniquement aux ressortissants français et sont d'ailleurs des lieux cosmopolites où la tradition d'enseignement est identique à celle pratiquée dans la métropole française. Trois des cinq institutions concernées sont situées à Outremont ou dans un quartier

limitrophe. Un tiers de nos informateurs clés ont fait ce choix pour leurs enfants (*i.e.*, cinq informateurs clés sur quinze).²⁰

Sur le plan institutionnel, les Français sont assurés d'un soutien, s'ils le désirent. Ils jouissent d'une « complétude institutionnelle » au sens de Breton (1964) même si les migrants rencontrés dans le cadre de notre étude en font peu usage, outre les institutions d'enseignement. Les moyens de communication démocratisés (large accessibilité téléphonique et par courriel) se rajoutent à la disponibilité de journaux français et aux informations (politiques, culturelles et de divertissement) par la diffusion d'émissions françaises télévisées sur une base régulière (chaîne où cinq pays francophones, *i.e.* Québec, France, Belgique, Suisse et les pays d'Afrique francophone se partagent le temps d'antenne²¹). Leur présence et leur accessibilité permettent une mise en relation constante avec la France sans compter les déplacements aériens²². Les Franco-Français se reconnaissent-ils dans ces institutions ? Certains oui, d'autres non. Il en est de même avec les Franco-Maghrébins. Puis, il y a les lieux publics *français* fréquentés par tous, les pâtisseries, les boulangeries, les restaurants et les cafés de la ville.

3.1.4 La relation France–Maghreb, en France et à Montréal

La relation complexe entre Français et Franco-Maghrébins transcende la migration et est reproduite dans le pays d'établissement. Les Franco-Maghrébins se reconnaissent-ils dans une institution comme celle de l'Union française ? Pas nécessairement. Des témoignages officieux nous amènent à croire qu'une faction de la *communauté française* à Montréal (et peut-être moins en ce qui a trait à l'immigration récente) est réfractaire à la présence franco-maghrébine dans ses institutions. D'ailleurs, aucun informateur clé d'origine maghrébine ne fréquente l'une ou l'autre institution, hormis l'école. Il en est de même avec les institutions du Maghreb, présentes à Montréal.

Ceci dit, les Franco-Maghrébins entretiennent un rapport mitigé au Maghreb qu'ils connaissent principalement par l'entremise de la famille.

« [...] les enfants d'émigrés n'ont émigré de nulle part, si ce n'est de l'imaginaire de leurs parents qui leur ont parlé d'un pays idéalisé parce que renfermant les tombeaux des ancêtres, un pays dont ils ne retrouvent pas les traits lorsqu'ils viennent pour la première fois en vacances. La désillusion est à la mesure de la distance entre l'image idéalisée et l'idéal défiguré par la réalité. » (Addi, 1991 : 6)

Nadia, Touria, Lena entretiennent toutes un rapport *détaché* face au pays d'origine de leurs parents (et qui correspond à leur pays de naissance). Ainsi, en parlant de l'Algérie, Nadia affirme que son lien s'estompe de plus en plus.

Il est vraiment lié à des vacances passées là-bas. Là [maintenant] j'y vais pour voir où est enterrée ma mère. J'ai de la peine pour les gens que j'ai connus là-bas lorsque j'entends des nouvelles à la radio. Mais je me sens détachée, c'est un autre pays. Je n'ai pas vraiment l'intention d'y retourner.

[Nadia, Franco-Algérienne]

Il en est de même pour Majida :

Tu sais, le Maroc, je ne pourrais pas y retourner toute seule. Je ne m'y sentirais pas à l'aise. Ma famille qui reste là-bas, c'est loin. Je n'ai pas d'affinités avec elle. Je ne me rappelle pas du prénom de mes cousines. [...] On te fait remarquer que tu es étrangère. D'abord, les cousins et les cousines, ils pensent que la France, c'est le paradis. Il y a une petite jalousie, une petite envie. Dans les rue, les gens voient qu'on est d'ailleurs.

[Majida, Franco-Marocaine]

L'histoire lie les pays du Maghreb à la France, l'Algérie comme ancienne colonie (1830-1962), la Tunisie (1881-1955) et le Maroc (1912-1956), anciens protectorats. Il y a eu bien sur la présence de colons français sur ces terres et éventuellement, l'émigration de travailleurs du Maghreb vers la France. Mais au-delà de ces déplacements de populations, c'est la relation de *gouvernance*, propre à la *conquête* de territoires et de peuples qui est en jeu. Jusqu'en 1870 par exemple, les musulmans d'Algérie sont soumis à l'administration des officiers des « Bureaux arabes ». « Ceux-ci se préoccupèrent de les faire évoluer, de les sédentariser, de moderniser leurs institutions traditionnelles, des les instruire et de les rapprocher des Français. » (Ageron, 1980 : 638). Plus tard, dans la mesure où ils acceptaient de renoncer à leur statut civil musulman, les « indigènes algériens » se voient accorder la citoyenneté française. Il en est de même en 1962, suite à la guerre et à l'indépendance de l'Algérie, où les Algériens en France (et leurs enfants) peuvent se faire reconnaître comme Français à la condition de renoncer à leur statut local. Ils doivent ainsi choisir entre une appartenance à la France ou une à l'Algérie (Thave, 1998). En 1973, la France adapte son Code de la Nationalité Française au contexte de la décolonisation en appliquant le droit de sol aux enfants d'Algériens, nés en France après 1963. Ces enfants se voient attribuer la citoyenneté française à la naissance. Toutefois, en 1993, une nouvelle loi modifie cette acquisition de citoyenneté pour les enfants d'immigrés. Ils doivent désormais en faire la

demande, faire preuve d'une volonté manifeste d'être Français, à l'âge de 18 ans (Morillon, 1998). Et quel serait le statut entre la naissance et l'âge adulte ?

« En cette fin du XX^e siècle, l'homme, où qu'il soit, ne devrait pas être considéré comme étranger dans un pays où il est né, où il a grandi, où il produit et se reproduit. » (Addi, 1991 : 6)

Enfin, encore à ce jour, l'accès à la citoyenneté française est complexe (droit de sol, droit de sang, résidence...) ²³ et davantage encore pour ceux-là même qui ont vécu au Maghreb avant l'indépendance et la fin des protectorats (période de « frustrations et de brimades » [Addi, 1991]) et qui ne peuvent embrasser cette citoyenneté sans qu'elle n'entraîne un questionnement de fond sur le passé et l'histoire. Cette question est toujours présente, moins chez les enquêtés mais plutôt chez leurs parents qui, tout en vivant en France, voient très souvent d'un œil critique la prise de citoyenneté française. ²⁴

Ma génération, ces générations qui ont vécu la guerre, pour nous c'était une honte, vraiment une trahison que de demander le passeport français. J'ai mon frère qui habite en France depuis 38 ans et encore aujourd'hui, il ne veut pas l'avoir. Pour beaucoup d'Algériens, c'était très très difficile de prendre la nationalité française.
[Zourik, informateur algérien]

Beaucoup de gens de mon âge [46 ans] n'ont pas pris la citoyenneté française car il y avait beaucoup de conflits avec les parents [Algériens vivant en France]. [La prise de citoyenneté engendrait des problèmes même au-delà des relations avec les parents.] Moi, j'ai pris la citoyenneté française et les Algériens [i.e. l'administration algérienne], quand ils ont su que j'étais Française, ils n'ont pas voulu renouveler ma citoyenneté algérienne. Il a fallu que je repasse par un tribunal, que je fasse preuve de toute la lignée paternelle pour avoir mes papiers algériens
[Nadia, Franco-Algérienne]

Dans la communauté algérienne en France, si tu es assimilée et si tu as pris la citoyenneté française, tu es rejetée.
[informatrice franco-algérienne]

Au-delà du dilemme personnel associé à la prise de citoyenneté, le « naturalisé » Français issu des colonies demeure, en France, un immigré (Taïeb, 1998).

« Dans un contexte éminemment polémique sur l'ampleur de l'immigration, flux et stocks confondus, cette notion d'"immigré" – qui est celle où le sens commun range ceux qui sont considérés comme *outsiders*, lesquels font fréquemment office de boucs émissaires – a fini par faire l'objet d'une définition "officielle". [...] [Cette catégorie] enregistre notamment, bien qu'ils ne soient ni Français par acquisition, ni étrangers, les Français de naissance nés dans les Départements et Territoires d'Outre-mer, souvent "de couleur", alors qu'elle exclut les Français de naissance nés à

l'étranger, de fait assimilés à ceux qui sont nés en métropole. » (De Rudder *et al.*, 1997 : 1)

Quoi qu'il en soit, le Maghreb subit, avec la colonisation, une importante déstructuration du milieu rural. En 1914 par exemple, le quart du sol cultivable de l'Algérie appartient aux colons français (les « pieds-noirs »²⁵) qui représentent à peine 2 % de la population du pays. Cette déstructuration entraîne un mouvement migratoire d'abord vers ses propres centres urbains et par la suite vers la France, pour qui le Maghreb et en particulier l'Algérie est une importante source de main-d'œuvre tout au long du XX^e siècle. Cet apport (démographique et de travail) devient nécessaire notamment par les guerres de 1914 et de 1939²⁶ et le développement industriel de la France (Bennaceur, 1999 ; Taïeb, 1998). Pour ce qui est de la Première Guerre mondiale par exemple, il s'agit d'un recrutement parfois forcé par les autorités administratives coloniales afin de pourvoir aux pénuries de main-d'œuvre engendrées par la guerre et la mobilisation en France. 78 000 Algériens, 35 000 Marocains et 18 000 Tunisiens travaillent alors en France, sous contrôle quasi militaire, dans les usines d'armement, dans les chantiers près du front et aussi dans les régions agricoles (Simon, 1995). Dès le milieu des années 1950, la main-d'œuvre non qualifiée se fait plus rare, l'amélioration du niveau de vie conduisant les Français à délaisser cette catégorie d'emploi. Bref, en France comme ailleurs, « l'immigration permet d'amortir le choc de l'industrialisation en facilitant la mobilité sociale des Français, puis des immigrés les plus anciens ». (Taïeb, *idem* : 37) Cette immigration se traduit par une présence toujours croissante de Maghrébins en France, passant de 50 000 en 1950 à 500 000 en 1960 (Simon, 1995). Par ailleurs, avec l'accord d'Évian (1962), les Algériens peuvent circuler librement entre la France et l'Algérie et la migration de main-d'œuvre peut également circuler entre la Tunisie, le Maroc et la France (Simon, 1995).

Globalement, il s'agit d'abord d'une migration de travail suivie d'une migration familiale (réunification des familles) à caractère urbain. En fait, l'immigration de travail cesse en France, comme en Europe en général, à partir de 1974. On incitera même les Algériens (et leurs enfants français) à rentrer dans leur pays et on suspendra, en 1977, le droit à la réunification familiale en évoquant, entre autres, les difficultés de logement (Taïeb, 1998 : 69). Or la migration maghrébine ne fait que croître, passant de 1,5 million en 1975 à plus de 2,2 millions en 1990. Il en est de même dans toute l'Europe où, malgré la suspension des flux migratoires de main-d'œuvre, la mobilité n'a pas

diminué (Wihtol de Wenden, 2001). En termes d'établissement, il y aurait sur un total de 56,6 millions d'habitants en France (1990), 614 200 Algériens, dont 23 % seraient nés en France, 572 600 Marocains, dont 31 % nés en sol français et 206 300 Tunisiens, dont 34 % nés France. (Simon, 1995).²⁷

En 1986 le Front National fait son entrée au Parlement français avec l'émergence d'un discours institutionnalisé sur les « problèmes de l'immigration » et les méfaits de la présence maghrébine en France. L'apport démographique,²⁸ de main-d'œuvre (formelle et informelle) et économique des Maghrébins est d'emblée balayé, faisant place à un discours xénophobe. L'immigration maghrébine devient source d'une panoplie de maux (sociaux, économiques, politiques). La pauvreté et les conditions sous-jacentes à la mise au banc de populations défavorisées sont voilées, faisant place à l'essentialisation et l'ethnicisation d'une situation sociale complexe.²⁹ Dewitt parle d'amnésie française « [...] pour que la société française tout entière se souvienne qu'elle doit aussi sa liberté aux ancêtres des sans papiers, et une partie de sa prospérité aux immigrés des temps de paix ». (1999c : 11)

Ma sœur a quitté la France pour venir ici sans demander ses papiers français et lorsqu'elle a voulu rentrer [en France], sa carte de résidence (typique aux Algériens, valide pour dix ans et renouvelable) était périmée. Alors qu'elle est arrivée en France à l'âge de 2 ans et y a vécu toute sa vie, elle ne peut plus y rester. On ne lui donne ni sa carte de résidence, ni la citoyenneté. C'est comme si elle n'avait jamais existé pour eux.

[Nadia, Franco-Algérienne]

L'espace migratoire maghrébin s'élargit au cours des années 80, s'étendant, entre autres, à d'autres États arabes (en particulier avant la crise du Golfe des années 90) où travaillent près de 150 000 personnes, qualifiées et très qualifiées, originaires du Nord de l'Afrique. Jadis peu ou pas scolarisés et issus d'un milieu rural, les migrants des dernières décennies sont aussi issus des milieux urbains, sont plus scolarisés et plus qualifiés sur le plan professionnel (Sayad, 1999c). D'origine urbaine, ils ont dû quitter leur milieu, faute de travail ou pour des raisons politiques. Ainsi, d'abord une fuite de main-d'œuvre, l'émigration algérienne devient une fuite des cerveaux (Bettahar, 1999). Puis, l'Europe n'est plus nécessairement la destination convoitée, délaissée au profit de pays plus riches, notamment les États-Unis et le Canada (Wihtol de Wenden, 2001). Certains des migrants maghrébins rencontrés à Montréal ont ce profil. Ils sont d'abord

passés par la France et sont ensuite venus au Québec, l'établissement *stable* en France étant difficile, en particulier en ce qui a trait à la citoyenneté. En revanche, les Franco-Algériens et les Marocains, tout comme les immigrés de façon générale, sont surreprésentés parmi les ouvriers dans les emplois temporaires de type intérimaire ou à durée limitée. Leur taux de chômage atteint 20 % alors que la moyenne nationale est de 12 % (De Rudder *et al.*, 1997).

En France, nous on s'est installé là-bas, j'ai fait mes études, on a pas eu de problème là-bas. C'est vrai que c'est parfois choquant lorsqu'on a des amis français qui nous disent que nous sommes différents. Je leur dis que j'ai deux yeux, deux bras... Mais d'une certaine manière, je les comprends, ils ont eu à faire face à une certaine communauté, une certaine catégorie et ils se font une image de la population basée sur ces gens-là, des manœuvres, des illétrés... Pour eux [les Français], trouver quelqu'un qui parle la langue française aussi bien et peut-être mieux qu'eux, leur apporter des connaissances, ils trouvent cela très différent.

[Zourik, informateur d'origine algérienne]

En résumé, la dynamique entre Français et Franco-Maghrébins s'inscrit dans un rapport inégalitaire où ces derniers sont en situation de minoritaire. Ce statut de minoritaire survit à la migration sans qu'il n'implique le groupe majoritaire du milieu d'établissement. Dans leur quotidien à Montréal, les Franco-Maghrébins n'ont pas d'emblée de statut autre que celui d'être un groupe minoritaire parmi d'autres (et encore leur rapport à la langue leur confère un statut privilégié). Néanmoins, ils sont maintenus, par certains Français, dans une position de subordonnés. Et de dire un informateur d'origine franco-maghrébine : *Au Québec, je n'ai presque jamais ressenti de discrimination. En fait ça été plus par quelques éléments de ma communauté de référence [dans ce cas française] que par d'autres personnes.* Le rapport est complexe, à la fois de mise à distance (le refus du colonisateur, du dominant) et de proximité, notamment par la scolarisation (en Algérie et en France). Ils sont d'ailleurs nombreux à ne plus parler la langue arabe.

Vous savez, en France, on est presque tous devenus racistes, par rapport aux Maghrébins uniquement. C'est une race à part. Ils n'écoutent rien, ils font à leur tête, ils sont voleurs...

[informateur franco-français]

Mes frères vivent cette réalité tous les jours, les contrôles abusifs... J'ai vu cela toute ma vie quoi, je n'ai pas fait l'immigration pour rien.

[Lena, Franco-Algérienne]

La France, c'est un pays que j'aime beaucoup, j'y ai passé neuf ans, j'y ai fait mes études universitaires [et j'y avais un poste]. Le Pen (politicien d'extrême droite) gâche l'image de la France. La France c'est l'endroit qui m'attire le plus mais je ne peux pas m'y installer pour les enfants. Quand vous voyez une enfant à l'école primaire qui traite un autre enfant, qui est comme lui innocent, de sale....., l'enfant ne comprend pas. Le lendemain, il va vous en vouloir, il va vous accuser de l'avoir amené là. L'adulte peu faire la part des choses mais pas l'enfant.

[Ali, Marocain]

Tantôt j'ai moi aussi des réactions de Français envers les Maghrébins, ils sont immigrés en France et ne sont pas tels qu'ils sont lorsqu'ils sont dans leur pays, ils sont déplacés, dérangés à tous points de vue. Et tantôt au contraire, je bascule de leur point de vue et les Français sont vus de leur point de vue. Je vois le regard des Maghrébins posés sur les Français et celui des Français sur les Maghrébins. Je ne sais plus où me situer. Si j'étais resté en France, je serais devenu raciste.

[Guy, Franco-Tunisien]

J'adore la France, c'est mon pays. Je me demande parfois si les Maghrébins n'exagèrent pas avec ces histoires de racisme.

[Touria, Franco-Marocaine]

Ainsi, au-delà des trajectoires individuelles, des expériences de migration et d'installation, la relation entre le pays d'établissement et le pays d'origine s'enracine dans un rapport historique qui, encore aujourd'hui, teinte le rapport à l'autre. En fait, pour certains de manière positive ou sans effet diront-ils, pour d'autres, ce rapport historique peut être lourd à porter. Et si ces relations historiques dépassent les trajectoires individuelles, celles-ci n'en sont pas moins empreintes.

3.2 PARCOURS MIGRATOIRES

Les relations historiques entre la France et le Québec et entre le Maghreb et la France se retrouvent dans les trajectoires migratoires avec une dimension nouvelle, Maghreb et Québec. Les « couples migratoires », tels que la France et l'Algérie, ont perdu de leur force au profit de nouvelles destinations (Wihtol de Wenden, 2001). Pour ce qui est du Québec, la présence de la langue française influence les migrants d'origine française et maghrébine dans leur intention de migrer au Québec.

Néanmoins, les travaux de Verquin (2001) donnent à voir que les émigrants français s'installent a priori en Amérique du Nord, région qui accueille 26,2 % de l'émigration

française globale. Or, si les États-Unis sont le premier pôle d'attraction, avec 13,7 % des effectifs totaux, le Canada est loin derrière, avec un effectif de 7,6 % (précédé du Royaume-Uni, 9,6 %, de l'Allemagne, 9 %, de la Belgique, 7,9 %). Et au Canada, comme nous en faisons mention précédemment, plus des deux tiers des immigrants français optent pour le Québec (Goizet, 1993).

Un lien historique préexiste à la migration et fait du Québec un choix sinon évident du moins plausible. Par ailleurs, le Québec mène une véritable campagne de séduction en France, faisant du Québec une destination de choix pour le tourisme ou pour l'établissement. Quant à la relation Maghreb–Québec, elle est plus récente et répond d'une dynamique différente. Les migrants rencontrés veulent vivre dans un environnement francophone, où la présence française est palpable (notamment par ses institutions d'enseignement) mais où l'administration est moins *lourde* et où ils auront une chance de s'enraciner pour de bon, à la différence de la France qui est plus restrictive en ce qui concerne l'octroi de la citoyenneté.

Dans cette perspective, un pont historique (Boyd, 1989) existe bel et bien entre la France et le Québec, actualisé par un courant de mondialisation qui favorise le déplacement d'élites à la recherche d'un mieux-être. Pourtant, il ne s'agit pas en soi de filière migratoire à l'exception d'un cas où, véritablement, une chaîne migratoire a été nouée. L'examen de l'environnement social du couple Jida et Zourik, d'origine algérienne, fait la lumière sur cette filière où les pays du Golfe jouent un rôle déterminant. En effet, ils sont plusieurs à avoir quitté l'Algérie pour le Golfe (migration d'une main-d'œuvre fort qualifiée) et qui, après quelques années, se voient dans l'obligation de quitter le Golfe (nationalisation des grandes sociétés et mise en priorité de la main-d'œuvre nationale). Le retour en Algérie n'étant plus possible (confrontations idéologiques et politiques conduisant à un exil volontaire), le Canada, et plus particulièrement le Québec, s'avère alors une destination privilégiée puisque nulle autre en Europe ne manifeste une ouverture semblable envers l'immigration de façon générale.

Dans ce cas précis (Jida et Zourik), il s'agit d'une génération « perdue », scolarisée sous le système français (avant l'indépendance de l'Algérie), qui a poursuivi des études supérieures en France, alors qu'en Algérie le climat social et politique évolue. La

trajectoire de Zourik est similaire à bien d'autres, en particulier les Algériens rencontrés dans les pays du Golfe.

Nous ne sommes pas Algériens, au sens indigène du terme et peut-être pas Européens non plus, pas Français à part entière. Je suis né à Alger, j'ai fréquenté des enfants d'origine européenne d'immigration ancienne (France, Malte, Italie, Espagne). Lorsque l'Algérie a pris son indépendance, elle a commencé à changer. Les générations suivantes ont davantage pris une culture algérienne qui est différente de la mienne, de celle de toute ma génération.

[Zourik, informateur algérien]

3.2.1 Trajectoires multiples

Un trait, qui est peut-être un trait distinctif d'une migration « choisie » est que la très grande majorité des informateurs clés ont des parcours migratoires³⁰ bien chargés avant leur arrivée à Montréal. Tous, sans exception, avaient déjà quitté leur ville natale pour la poursuite des études, pour le travail ou par quête personnelle. Jida, Zourik, Ali, Dalal et Guy, par exemple, sont nés dans l'un ou l'autre pays du Maghreb et ont migré vers la France afin d'entreprendre (ou de poursuivre) des études supérieures. À l'exception de Guy, tous retourneront éventuellement au Maghreb pour y travailler avant de repartir vers une nouvelle destination. D'autres (notamment Monique, Béatrice, Aurélie, Gérard et Éric) nés en France, entreprendront des études dans une ville de l'Hexagone autre que leur ville natale. Une fois quittée, peu d'entre eux y retourneront pour s'y fixer à nouveau.

Ainsi, la première migration donne suite à une mobilité accrue, soit vers d'autres villes françaises du Maghreb ou ailleurs en Europe. Michel, par exemple, est né en banlieue de Paris pour ensuite vivre en Italie avec sa famille. Après une dizaine d'années, il rentre en France, toujours avec sa famille, pour une période de deux ans, suivie d'une nouvelle migration familiale vers le Maroc cette fois. Il quittera le Maroc (et sa famille) afin de poursuivre des études supérieures en France. Une fois ses études terminées, il s'installe à Montréal, d'abord dans le cadre d'un service civil (obligatoire) et ensuite comme immigrant.

En fait, les trajectoires sont multiples et de manière générale non linéaires. Cela dit, pourquoi choisissent-ils de partir et pourquoi ont-ils choisi Montréal ?

3.2.2 Une sociologie du départ

Plus de 98 % de la population mondiale ne migre pas et les raisons qui incitent les autres à la mobilité évoluent au fil du temps (Hammar et Tamas, 1997). La migration vers les pôles économiques demeure un phénomène contemporain même si la dernière décennie s'est avérée une période de ralentissement important dans les régions traditionnellement estimées comme pays *receveurs*. Les frontières deviennent des chasses-gardées, les États-nations veillent au contrôle des mouvements de population ; l'Europe s'ouvre à ceux et celles qui y résident déjà (Bauböck, 1999), l'Amérique sélectionne ses immigrants.³¹

Les questions relatives aux motifs de départ sont souvent soulevées dans une dynamique Nord-Sud (Nord : Europe, Amérique du Nord, Australie, Japon) (Sud : Asie, Afrique, Amérique latine) ou, plus spécifiquement, dans celle des régions moins favorisées vers celles qui le sont davantage. Nous nous sommes intéressée aux motivations qui suscitent la mobilité entre régions similaires sur le plan socio-économique telles que la France et le Québec. Quelles conditions conduisent les gens à quitter leur environnement social, familial, et professionnel (pour certains) ? Pourquoi des gens issus de régions prospères migrent-ils alors que la sédentarité serait plus propice au cumul de ressources (capital social, économique, culturel) et ce que Fisher et *al.* (1997 : 76) nomment *insider advantages* ? Comment ce projet est-il né, dans quelles circonstances et pourquoi le Québec et Montréal ?

L'étude de Verquin (2000) auprès de quelques centaines de Français à l'étranger (États-Unis, Belgique, Turquie et Côte-d'Ivoire) (expatriés temporaires à des fins professionnelles) rend compte des motifs suivants³² : la découverte d'une autre culture et l'envie de voyager et différents aspects liés à la progression de la carrière et de la rémunération (trouver un travail intéressant, obtenir une meilleure rémunération, le désir d'une évolution de carrière plus rapide). Subséquemment, Verquin (2001 : 43) dira que parmi l'ensemble des motifs évoqués, celui qui retient le plus l'attention est « la recherche d'un environnement ouvert à l'initiative individuelle, favorable à la création d'entreprises et permettant aux audacieux de faire fortune quand ils réussissent ».

Ces motifs, associés à la quête d'une mobilité sociale ascendante (documentée également par Pierre, 2000 ; Taboada-Leonetti, 1975), tranchent avec ceux mis de

l'avant par les douze Français établis à Montréal depuis un peu plus d'une dizaine d'années, touchés par l'enquête de Helly et Van Schendel (2001). La recherche d'une plus grande autonomie (en particulier pour les femmes) et le changement d'environnement sont au premier plan des motifs exprimés, les considérations associées au milieu de travail étant secondaires. Rejoindre une « future » conjointe, rencontrée en France fait aussi parti des motifs exprimés par les hommes. En fait, il s'agit peut-être ici d'une distinction de motifs associés au projet lui-même (migration temporaire, migration d'établissement) qui entraîne certainement des perspectives différentes.

3.2.1 Motifs d'émigration

Pour les informateurs clés touchés par notre enquête,³³ pour qui le séjour à Montréal se voulait (ou s'est transformé) en séjour de longue durée, le changement d'environnement est au premier rang des motifs exprimés (9 cas), à égalité avec la poursuite d'un amour. L'un ou l'autre motif n'est souvent pas exclusif.

Plus de la moitié (9 sur 16) ont choisi d'émigrer par envie de changer de **style de vie** et d'**environnement social**, tant chez les Français d'origine française que chez les Franco-Maghrébins et les Marocains. Pour cinq d'entre eux, ce besoin de changement de milieu de vie était au premier rang (ou le seul motif) des besoins exprimés. Pour Béatrice, Nadia et Pierre, tout était prétexte pour quitter, fuir le pays d'origine. D'ailleurs, au fil des entretiens, il est devenu clair que plusieurs partageaient un besoin urgent de rompre avec le passé, en particulier le passé familial. Les témoignages abondent dans ce sens :

À 18 ans je me décris comme un jeune romantique fou, déluré, qui avançait comme dans un brouillard avec aucun sens de l'avenir. Tout ce que je savais c'est que je devais quitter la France et j'ai tout fait pour cela. Je vivais à Paris avec mon père (ma mère était partie). C'était triste et morne, mon père et moi, on ne se parlait jamais, et moi je vivais en fonction de partir.

[Pierre, Franco-Algérien d'origine pied-noir]

Ma mère était particulièrement contrôlante, agressive physiquement et psychologiquement. Et il reste que pour moi, la France est associée à la répression.

[Monique, Franco-Française]

Je n'avais pas de véritable famille à quitter. Depuis l'âge de 14 ans, j'étais plus ou moins seule. Si j'avais eu une vraie famille tissée serrée, je n'aurais peut-être jamais cherché à quitter la France.

[Béatrice, Franco-Française]

Quant à Nadia, ce besoin de fuir est engendré par la présence d'une répression policière en France à l'égard des Maghrébins et par le besoin de se soustraire aux pressions normatives exercées par la *communauté maghrébine* elle-même.

On a fait subir les pires choses à mes frères, à mes cousins, c'est pas facile. Je crois que cela s'est calmé depuis. J'ai vraiment été au cœur d'une injustice à l'égard des Algériens.

[Nadia, Franco-Algérienne]

L'**amour** est tout aussi important comme motif puisque neuf informateurs ont quitté leur lieu d'origine pour suivre un amour récent. Toutefois, ils ne sont que 6 sur 9 à placer l'amour au premier plan des motifs et pour cinq individus (tous d'origine française), c'est le seul motif. Pour certains, il s'agit d'un(e) Québécois(e) connu(e) et épousé(e) en France ou qui sera éventuellement épousé(e) à Montréal. Éric, par exemple, a fait la connaissance de sa future compagne lors d'un séjour de celle-ci en France. À son départ, il pense la suivre :

Je n'avais pas grand chose à perdre, j'ai fait les démarches, je voulais savoir ce qui était possible – je ne voulais pas partir sans un statut – j'ai fait une demande pour un visa permanent. On s'est revu en mai et mon visa a été délivré. J'ai vendu mon auto, ma moto et je suis parti !

[Éric, Franco-Français]

Pour d'autres, cette relation amoureuse impliquait non pas un Québécois mais un Américain, un Allemand ou un Français qui allait lui-même migrer.

Néanmoins, malgré cette dimension amoureuse, ils sont nombreux à dire qu'ils auraient tout de même quitté la France (même s'il ne s'agit que d'intentions), certains pour les États-Unis, d'autres pour le Québec. Plusieurs rattachent ce désir de partir à une expérience personnelle antérieure ou à celle de leur parent³⁴ :

Vers 17, 18 ans, je voulais déjà quitter. Je revivais l'histoire de ma mère qui était partie à 17 ans pour les USA et qui malheureusement a dû revenir.

[Pierre, Franco-Algérien d'origine pied-noir]

Déjà avant mon mariage, je fréquentais assidûment les USA et j'avais déjà l'intention de bouger. En fait, si je n'avais pas connu Joseph, je crois que je serais venue en Amérique du Nord de toute façon.

[Paule, Franco-Française]

J'ai toujours su que j'allais partir. Même lorsque ma sœur était petite je lui disais que je partirais pour le Canada. J'ignore pourquoi je disais le Canada parce que, en fait, pour moi c'est le Québec. Mon père avait voulu venir en 1974 mais ma mère

n'avait pas voulu... Puis je voulais aussi vivre une immigration comme mes parents l'avaient fait avant moi, ma famille en fait parce que mes grands-parents l'avaient fait aussi.

[Lena, Franco-Algérienne]

Aucune migration vers Montréal n'a été motivée par des **raisons économiques** et seuls Jida et Ali ont fait état d'une **situation politique difficile** dans leur pays d'origine (Algérie et Maroc) et leur recherche d'un meilleur avenir pour les **enfants**. Les changements politiques en Algérie modifient sensiblement l'environnement social pour Jida et sa famille. Les enfants ne peuvent poursuivre leurs études en français et la France ne permet pas la résidence permanente. La situation tendue à l'égard des migrants arabes en France conduit les parents à chercher un endroit francophone où les enfants pourront terminer leurs études et grandir librement. Des raisons similaires conduisent Ali à migrer au Canada, *i.e.* l'impossibilité d'inscrire les enfants dans le système d'enseignement francophone et l'inefficacité générale de l'administration marocaine, jumelée au discours anti-étranger de la droite en France.

À Montréal, les enfants se constituent un savoir-faire comme les gens d'ici.

[Jida, Algérienne]

Enfin, un seul informateur clé a quitté la France pour des **raisons d'études** (Gérard), même si d'autres sont devenus, l'espace d'un moment, étudiants (notamment Pierre, Lionel, Michel).

En résumé, les informateurs clés ont tous vécu des déplacements importants avant la migration vers Montréal ; leur trajectoire migratoire est variée, non linéaire. Autre constante, le besoin de rompre avec son environnement et la mise à distance des liens familiaux est aussi un thème récurrent pour onze des seize informateurs clés. Quant aux motifs désignés comme tels, l'attrait d'un nouveau style de vie et l'amour sont au premier rang des raisons d'émigrer. Ces données contrastent avec celles recueillies auprès de migrants d'origine libanaise (Fortin, 1995) pour qui le changement d'environnement social ne comptait que pour 20 % des raisons d'émigration, en comparaison de la recherche d'un meilleur futur pour les enfants (64 %). Et seulement 4 % évoquaient des raisons de mariage. C'est dire que le contexte général de départ n'est pas le même.

3.2.2 Présence d'amis ou de parents avant la migration

Comprendre la naissance du projet migratoire implique non seulement un « inventaire » des raisons mises de l'avant par les migrants mais aussi un examen des liens sociaux pré-existants à la migration (Hoerder, 1998). Cette question a été traitée en lien avec les migrations de main-d'œuvre (Roberts, 1995 ; Sassen, 1995). Mais qu'en est-il des migrants par choix, c'est-à-dire de ces migrants généralement favorisés qui migrent en fonction d'objectifs personnels d'amour ou pour explorer de nouveaux horizons et de nouvelles pratiques sociales ? En fait, deux questions se posent, à savoir : y a-t-il des parent(s) ou ami(s) à Montréal au moment de la formulation du projet, et, est-ce que leur présence a joué un rôle dans le choix de destination ?

Pour ceux et celles (9 sur 16) qui ont émigré par amour, trois seulement n'avaient aucun lien pré-existant à la migration, à l'exception du lien amoureux. Éric a chambardé sa vie (travail, logement, amitiés) pour cette seule relation. Michel a joint l'utile à l'agréable en orchestrant le déroulement de son service civil (obligatoire à l'époque) en sol québécois. Paule quittait famille et emploi pour suivre l'homme de sa vie. Les six autres informateurs clés s'étaient déjà liés d'amitié avec des Québécois, connus en France ou au Québec lors de séjours précédents.

Ceux qui souhaitaient changer de milieu de vie avaient tous fait au moins un voyage de tourisme au Québec, antérieur au projet migratoire. Bref, à l'exception de Lena et d'Ali, tous avaient une expérience antérieure de Montréal et avaient quelques liens pré-migratoires (parents ou amis et parfois les deux). Puis, sans avoir de lien direct, Lena avait un lointain parent présent à Montréal. Ali avait aussi un point de repère, le frère d'une lointaine connaissance au Maroc.

C'est dire qu'une migration n'est jamais totalement aléatoire, que le projet prend racine dans une expérience sociale et que, selon le terrain, fertile ou pas, l'individu façonne un projet à court ou à moyen terme. Le fait de connaître un lien (parent ou ami, proche ou lointain) n'est pas nécessairement lié au désir de migrer mais contribue à la « faisabilité » du projet. Même Éric, qui laissera famille (avec laquelle il entretient des rapports distants) et patrie pour cette Québécoise connue au passage, avait une connaissance préalable du Québec par l'intermédiaire d'une compagne antérieure qui y avait elle-même séjourné dans le cadre de ses études. C'est d'ailleurs par l'entremise de

celle-ci (qui allait, elle aussi, choisir de s'installer au Québec) qu'Éric allait faire la connaissance de sa dulcinée. Néanmoins, certains (peu nombreux, il est vrai) diront que cette présence en terre d'établissement a été sans effet sur leur projet d'établissement. Pour Jida comme pour Ali, c'est la recherche d'un environnement démocratique, francophone (et moins discriminant que d'autres pays francophones d'Europe notamment à l'égard des Maghrébins) qui allait faire du Québec leur choix de résidence même si, dans le cas de Jida, la présence et l'accessibilité du système scolaire français est l'élément déterminant.

3.2.3 Stratégies migratoires et catégorie d'immigration à l'arrivée

Comment, sur le plan de l'immigration, les uns et les autres allaient-ils s'y prendre pour mener à bien leur projet migratoire ? Trois stratégies ont été adoptées, tant par ceux qui ont migré par amour que par ceux qui étaient en quête d'un nouveau style de vie. Pour les seize informateurs clés, dix étaient des immigrants reçus dont la moitié de la catégorie « famille » et l'autre, de la catégorie « indépendant » (voir Annexe 3 pour une présentation sommaire des catégories canadiennes d'immigration). Les six derniers étaient munis d'un « visa étudiant ». Les étudiants étaient globalement plus jeunes à l'arrivée (en moyenne 25 ans), les indépendants un peu plus âgés (en moyenne 36 ans) alors que ceux et celles de la catégorie famille avaient 28 ans en moyenne.

En ce qui a trait aux amoureux (et amour jumelé au désir de trouver un nouvel environnement), la plupart sont arrivés en sol canadien muni d'un statut « d'immigrant reçu ». Monique, Philippe et Paule étaient de la catégorie « famille », comme conjoint, leur partenaire étant citoyen canadien. Éric, Lena et Guy étaient des « indépendants ». Contrairement aux membres « famille », ces derniers avaient obtenu leur statut sur l'étude de leur propre dossier (et non sur celui du conjoint). Finalement, trois amoureux (Michel, Béatrice et Pierre) étaient munis d'un visa « étudiant » à l'arrivée.

Quant à ceux ayant opté pour un **nouvel environnement** et un nouveau style de vie où à la recherche d'un meilleur environnement pour les enfants, deux informateurs clés (Aurélie et Touria) étaient des « indépendants » à l'arrivée. Deux autres (Nadia et Jida) étaient des membres de la catégorie « famille », leur conjoint respectif étant principal requérant (*i.e.* catégorie indépendant). Lionel et Ali étaient étudiants.

Dans l'ensemble, les femmes sont plus nombreuses dans la catégorie « famille » (4 femmes pour 1 homme) et plus de femmes forment la catégorie « indépendant » (3 femmes pour 2 hommes). Les hommes dominent dans la catégorie « étudiant » (5 hommes pour 1 femme). Le statut d'étudiant a été une véritable stratégie pour *gagner du temps* pour trois d'entre eux (Ali, Béatrice et Michel). Ils espéraient ainsi réunir les conditions gagnantes qui favoriseraient, selon eux, l'obtention de la résidence permanente.

Ces statuts ne sont pas garants de projets d'établissement à court ou à long terme. Les membres de la catégorie « famille » envisageaient leur séjour en fonction de l'évolution de leur vie de couple. Certains étudiants envisageaient, dès le départ, un établissement à long terme. Ce sont finalement deux des cinq indépendants, arrivés avec leur visa de résidence permanente en main, qui étaient les plus hésitants quant à leur avenir. Dans ces cas, leur statut était une façon d'accéder au milieu du travail sans entrave administrative, faisant de leur séjour autre chose que du simple tourisme sans qu'il ne s'agisse toutefois d'une véritable *immigration*.

3.3 CONTEXTE D'ARRIVEE

3.3.1 Les liens pré-existants

Les liens pré-existants à la migration facilitent grandement l'arrivée et l'installation.³⁵ Interrogés sur la présence d'individu(s) ayant joué un rôle clé à cette période (chapitre IV), la grande majorité évoque une personne connue avant l'émigration. Mari (ou compagnon), frère, beau-frère, collègue, amis ayant eux aussi émigré, bref les liens tissés avant la migration jouent, pour la plupart, un rôle déterminant dans l'établissement.

Lorsque nous sommes arrivés, ce sont les xxx qui nous ont accueillis. Ce sont eux qui nous ont tout montré. Ils voulaient qu'on s'installe près d'eux [même quartier] mais comme je ne connaissais pas la ville, j'ai demandé à mon mari de nous installer près de l'école des enfants. On s'est installé dans Outremont parce que mon mari les avait inscrits à Stanislas.

[Jida, Algérienne]

J'ai fait du tourisme seule ou avec ma belle-sœur. On habitait dans la haute-ville (Québec). J'ai pris aussi des cours d'arabe à l'université. À part une femme

rencontrée dans les cours prénataux, je crois que je n'avais pas encore de réseau, c'était davantage les amis de Joseph ou de son frère.

[Paule, Franco-Française]

Au chapitre des individus ayant joué un rôle clé à l'arrivée, Nadia et Ali sont les seules à désigner une personne rencontrée pour la première fois à Montréal : pour Nadia il s'est agi d'un intermédiaire, « fournisseur » de travailleurs français au noir dans le milieu de l'hôtellerie et pour Ali, d'étudiants rencontrés en milieu universitaire ainsi qu'une intervenante du secteur public (un centre local de service communautaire).

Aurélie affirme avoir fait son chemin seule, l'amie qui devait l'accueillir n'étant plus en mesure de le faire. Plus âgée et accompagnée de deux enfants (l'une adulte et l'autre, adolescent), Aurélie a connu une arrivée plus tumultueuse que les autres informateurs clés.

Au début on était chez les sœurs qui nous ont dirigé vers différents endroits. On a vu plusieurs taudis. Finalement on a trouvé un 3 1/2 (350 \$ par mois). Aujourd'hui on trouverait cela infâme mais à ce moment-là, en comparaison de ce qu'on avait vu – c'était bien. On avait un divan défoncé, un lit pour ma fille et moi et un petit lit pour mon fils – avec un pied de lit qui foutait le camp régulièrement [témoignage ponctué de rires abondants de la part d'Aurélie]. On est allé dans une mission quelconque pour paumés. On avait la liste. On a acheté ce dont on avait besoin. Ma fille disait qu'elle avait honte, moi je lui ai répondu « À la guerre comme à la guerre, on est des immigrants » (!) Maintenant on en rigole. On nous a foutu nos achats dans un grand sac à poubelle noir et on a pris le métro avec le sac poubelle [rires] ma fille ne savait plus où se fourrer [rires]. Et moi qui lui avait présenté le Québec sur un plateau d'or...

[Aurélie, Franco-Française]

3.3.2 Le cycle de vie, les liens, les attentes, le projet migratoire

L'âge à la migration et la place d'ego dans le cycle de vie sont également des facteurs qui teintent le contexte d'arrivée, tant dans la façon d'entreprendre la migration que dans les liens maintenus ou à tisser. Étudiant, parent, famille, célibataire sont tous des moments de vie qui engagent l'individu dans des dynamiques différentes et interreliées (Hareven, 1978).

Le passage à la vie de parent, par exemple, est un moment marquant. Lionel dira que le statut de parent a changé sa vie ; il ne fréquente plus les mêmes gens, sa vie est ailleurs maintenant. Béatrice et Lena, jeunes mères, ont développé des liens de soutien dans leur

environnement immédiat et pour Lena, ces liens gagnent en importance alors que s'estompent ceux créés avant la migration, dans le pays d'origine.

L'âge à la migration influence aussi, de façon générale, la construction des liens. Aurélie et Guy, dans la cinquantaine avancée à leur arrivée à Montréal, affirment tous les deux avoir peu besoin de nouer des liens. Pour Aurélie, les liens les plus proches demeurent en France ou en Europe. Il s'agit d'amitié nouées alors qu'elle était dans la vingtaine et au début de la trentaine, alors qu'elle était célibataire. Pour Philippe, 23 ans à l'arrivée, c'est tout le contraire. Il immigré avec sa conjointe d'origine canadienne-française. Lors d'un séjour ultérieur en France, le couple se dissout et l'ex-épouse rentre au Québec. Philippe reviendra lui aussi au Québec, pour retrouver ses amis et guérir sa peine. C'est dire qu'entre 23 et 25 ans, il s'était fait à Montréal des liens significatifs et que malgré la rupture du couple, ces liens demeuraient une source de réconfort.

Les attentes face au marché du travail sont aussi différentes. En début de carrière, l'on peut accepter de multiples boulots alors qu'en avançant dans le cheminement professionnel, ce sort est plus critiqué. D'autant plus qu'il s'agit pour plusieurs de personnes admises au Québec en fonction de leurs qualifications professionnelles (processus de sélection des migrants, catégorie « indépendant »). Quoilin (1998) traduit bien cette réalité lorsqu'il évoque la *tromperie* du système de classement des migrants, les plus qualifiés étant bernés. Cette situation est néanmoins peu fréquente chez les enquêtés, les informateurs clés ayant vécu une insertion économique, somme toute, très positive (chapitre IV).³⁶ Ces attentes traduisent encore ici l'effet différentiel de la migration selon l'âge :

« The more location-specific insider advantages one has already acquired, the less likely one is to migrate. Longer periods of immobility allow for higher individual utilities from the use of a given set of resources and time. [...] Young people are therefore more likely to be mobile than old people. » (Fisher *et al.*, 1997 : 78-79)

L'âge et le cycle de vie ont également une influence sur la conception même du projet migratoire. Les responsabilités financières de toute une famille sont plus lourdes à gérer que celles d'une jeune célibataire. L'on comprendra également que la décision de partir est aussi plus lourde de conséquences pour quelqu'un d'établi, les possibilités de réinsertion professionnelle dans le pays d'origine étant aussi à prendre en

considération.³⁷ Le contexte économique général est aussi une donnée importante, les conditions d'accès au travail salarié étant relatives en fonction d'une situation macro-sociale. Le contexte économique favorable des années 60, 70 et 80 au Québec diffère de celui des années plus récentes.

« Une économie nationale et régionale restrictive une rareté (relative) des ressources [décennie 1990], des restrictions sur le plan des services, etc., sont tous des éléments qui contribuent à faire de Montréal une terre d'établissement non pas hostile mais moins prospère que par le passé. Les effets de cette non-prospérité se font sentir sur l'ensemble de la population tout en ayant une portée différentielle selon que l'on soit jeune, plus vieux, immigrant, non-immigrant, homme, femme... » (Fortin, 2000 : 27-28)

À ce titre, un examen (en fonction de l'âge à la migration et de la situation familiale à l'arrivée) du projet migratoire tel que formulé au départ révèle qu'en général, les plus jeunes au moment de la migration ne formulaient que très approximativement un projet d'établissement. La vie suivait son cours et c'est au Québec qu'ils s'installaient, pour un temps donné. Les rapports de couple, la naissance d'un enfant, la progression de l'âge, l'évolution du statut professionnel, l'évolution aussi des charges familiales allaient entraîner une sédentarité au départ insoupçonnée (ce qui concorde avec la relation âge et mobilité mise de l'avant par Fisher et *al.*, 1997). Ceux et celles qui étaient déjà dans un rapport familial abordaient différemment leur séjour à Montréal tout en s'allouant la possibilité de repartir selon les difficultés éprouvées.

Ainsi, les plus jeunes (entre 20 et 24 ans) au moment de la migration avaient tous un conjoint en vue, à l'exception de Gérard. S'ils souhaitaient poursuivre cette relation, nul ne percevait ce déplacement comme définitif, à l'exception de Monique qui, déjà, était enceinte. Lena, par exemple, 25 ans, jeune professionnelle, malgré sa demande de résidence, abordait la migration dans une perspective de voyage et non pas comme un projet de résidence permanente.

Si tu veux par rapport à mon immigration au Québec, j'ai été portée par un système, cela a été facile, on m'a balisé tout un chemin. Lorsque j'ai eu tous mes papiers, je me suis dit pourquoi pas.

[Lena, Franco-Algérienne]

Paule, un peu plus âgée (30 ans), migrait pour rejoindre son compagnon (d'origine libanaise) établi au Québec et fonder une famille. Néanmoins, elle dira :

Lorsque j'ai plié bagage, j'étais très contente, mais dans quel état j'étais, c'est très mélangé. Penser construire une vie de couple, bâtir une famille, j'ai tout pris au jour le jour. On ne développait vraiment pas cette perspective. Au début je découvrais un nouvel environnement – je n'avais pas besoin de savoir si c'était pour un mois, six mois, dix ans. Le temps n'avait pas d'importance.

[Paule, Franco-Française]

Jida et Zourik, Ali et Dalal, tous au début de la quarantaine, envisageaient leur migration, sinon définitive, au moins de longue durée tout en protégeant l'éventualité d'un retour. Jida comme Ali ont d'ailleurs gardé leur maison dans leur pays d'origine.

On a fermé notre maison au Maroc (en fait, vidé et loué), pris nos économies et nous sommes partis pour ici. Si en deux ans on s'installe bien, on reste. Sinon on peut toujours rentrer. Et lorsqu'on a vu qu'on pouvait s'installer, on a fait notre dossier d'immigration. Si jamais cela tourne mal, on peut toujours retourner, on a notre maison là-bas.

[Ali, Marocain]

Enfin, ceux qui étaient les plus âgés à la migration (Guy et Aurélie, dans la cinquantaine) voyaient cette migration comme définitive.

3.4 PROJETS D'AVENIR, PROJETS DE RETOUR

Quelle ne fut pas notre surprise lorsqu'un soir, en compagnie de Françaises (à Montréal depuis toute une vie ou presque pour certaines, depuis quelques années seulement pour d'autres), l'une d'entre elles fit circuler un feuillet sur les possibilités de retraite en France et relata la présence d'un courtier à Montréal qui offre une expertise sur ces questions (besoins financiers, organisationnels, aspects légaux, etc.). Cette anecdote traduit, en fait, les désirs de plusieurs même si les écrits tendent à souligner que cette intention demeure velléitaire, sans jamais se réaliser (Taïeb, 1998).³⁸

Certains informateurs clés (5 sur 16) ont affirmé spontanément vouloir rentrer en France. Ce désir est associé à un projet de retraite (et donc un retour définitif) ou simplement à la poursuite d'une trajectoire de vie où les déplacements ont été nombreux. Philippe (à Montréal depuis 1988) et Brigitte par exemple, tous deux Franco-Français, souhaitent un retour en France : la famille leur manque et Brigitte, diplômés en main, aimerait y poursuivre sa carrière.

On est pas des vrais immigrés, on a pas été forcés, on est partis comme ça et je serai toujours entre deux eaux, où que je sois. Je sais que si je rentre en France, je vais avoir un mal fou car cela fait treize ans que je suis ici et que cela a dû me changer mais j'ai vécu toute mon enfance là-bas et j'y ai toute ma famille, mes amis, même si j'ai beaucoup d'amis ici. C'est notre grand dilemme. On a une culture française mais ici on vit bien.

[Philippe, Franco-Français]

Lena aimerait elle aussi retourner en France, sa famille lui manque beaucoup (elle y réside au moins deux mois par année depuis son arrivée à Montréal). Depuis l'immigration (en 1995), elle aura pris mari et aura eu trois enfants. Son mari, d'origine française et algérienne, ne partage pas son engouement pour la France. (**Et ils repartiront effectivement, mais comme Canadiens, son mari étant engagé par une compagnie canadienne installée depuis peu en France). Quant à ceux et celles qui y associent le retour à la retraite, ce désir est exprimé sans qu'il ne s'agisse d'un projet tout à fait concret. Ce projet ne fait pas non plus l'unanimité au sein des familles (notamment chez Jida). Seule Aurélie exprime un fort désir de rentrer en Europe (alors qu'au départ elle envisageait sa migration comme définitive). Contrairement aux autres pour qui le projet de retour est globalement associé aux parents demeurés là-bas, Aurélie est en *réaction* à son milieu :

Je ne voudrais même pas que mon chat soit enterré ici. [...] On ne nous aime pas ici. [...] Je ne m'imaginai pas que ces foutus cousins français étaient aussi détestés. [...] On nous reproche de bien parler. Je me sens toujours ratatinée, réduite.

[Aurélie, Franco-Française]

D'autres (5 sur 16), en revanche, ne souhaitent aucunement un retour au pays d'origine. Ali par exemple affirme avoir suffisamment bougé (du Maroc vers la France et ensuite vers le Québec).

Quand on choisit d'habiter un pays, on a des objectifs. Ici il y a le multiculturalisme, ce mélange de cultures et c'est très important pour les enfants. C'est aussi pour cela que je m'accroche.

[Ali, Marocain]

Il en est de même pour Paule qui ne souhaitait pas rentrer en France, enfin pas au début de nos échanges. *Quand tu quittes ton pays et que tu reviens dix ans après, recommencer au bas de l'échelle, c'est assez vexant, humiliant.* Toutefois, au fil des rencontres, une certaine ambivalence est apparue, associée surtout à une insatisfaction professionnelle et à des moyens financiers réduits, ne lui permettant pas autant de séjours en France qu'elle l'aurait souhaité. Puis, contre toute attente, elle allait plier

bagages avec toute sa famille, son mari ayant obtenu un poste (dans une entreprise canadienne) à l'étranger.

Enfin, il reste les ambivalents (6 sur 16) qui sont à la fois favorables et défavorables au projet de retour. Comme le départ n'était pas définitif, le retour reste une voie à explorer. La place occupée dans le cycle de vie joue ici un rôle. Touria, 33 ans et sans enfant, dira qu'elle est bien maintenant. Si demain elle rencontre quelqu'un, ou un nouveau travail la conduit ailleurs, elle partira. Éric, 36 ans et père, ne pourrait partir sans sa fille (dont la mère et l'ex-compagne est non immigrante). Puis, il s'interroge sur sa capacité à s'acclimater à nouveau à la France :

Quand tu immigras, tu gardes un souvenir qui est figé, qui n'évolue pas alors que le pays là-bas, il évolue. À chaque fois que j'y retourne je suis déçu. Il y a beaucoup de choses que j'aime en France sauf que les Français, jamais plus.

[Éric, Franco-Français]

Dans l'ensemble, les projets d'avenir sont variables en fonction des origines du couple,³⁹ des relations entretenues avec les parents dans le pays d'origine, des liens aussi constitués en situation de migration et dans une certaine mesure, de la satisfaction professionnelle. Ceux qui sont arrivés au Québec à la recherche d'un endroit où la discrimination est moindre et où les enfants pourront grandir sans entrave ont des projets de retour qui sont, pour l'instant, ou inexistantes ou qui ne font pas l'unanimité au sein de la famille. Quant aux enfants en âge de s'exprimer sur la question, ils ne songent pas à quitter, leur vie est ici, leurs repères aussi. Ceux qui nourrissent peu de liens familiaux dans le pays d'origine n'envisagent pas vraiment un retour. À l'inverse, ceux pour qui pèse l'absence de la famille élargie, le retour fait partie des projets éventuels. Ces considérations semblent avoir plus de poids sur les projets qu'en ont les liens constitués après la migration. En effet, selon une typologie des liens (présentée au chapitre V), il appert que la volonté de demeurer ou de partir n'est pas associée au maintien de liens de sociabilité à dominante endogroupe, exogroupe ou mixte sur le plan des origines ethniques ou nationales des individus concernés. C'est dire que les espaces de sociabilité (chap. V) peuvent être à dominante endogroupe par exemple sans qu'ego ne songe à rentrer en France ou au Maroc. À l'inverse, les espaces peuvent être à dominante exogroupe alors qu'ego aimerait éventuellement regagner le pays d'origine et dans ce cas, les motifs exprimés concernent davantage le paysage, le climat et moins

les gens. En fait, la configuration des liens entretenus par ego est sans effet sur le désir de rester ou de partir, il colore toutefois les motivations tant pour rester que pour partir.

3.5 CONCLUSION

Les relations d'hier entre la France et le Québec, entre la France et le Maghreb, teintent à ce jour la dynamique des rapports entre migrants, et entre migrants et non-migrants. Au-delà des questions (ou des différences diront certains) *culturelles*, les rapports se construisent dans la quotidienneté tout en étant baignés d'une histoire. Selon les enjeux, les rapports sont tantôt de proximité, tantôt de distance. La migration de la France vers le Québec est chose ancienne et déjà, une distinction s'installait entre les colons, venus pour s'établir, et les administrateurs qui étaient de passage. Aujourd'hui, l'immigration française est particulièrement encouragée, le Québec cherchant à préserver et à promouvoir son caractère francophone somme toute fragile dans une Amérique où l'anglais domine dans la sphère publique. Malgré une affluence relativement constante au fil du temps, les émigrants de France, tout en étant parmi les premiers groupes en importance à immigrer au cours des dernières années, représentent moins de 10 % des arrivants au Québec (même si leur progression est constante depuis les années 1970). Leur présence est toutefois palpable, les associations sont nombreuses, les commerces variés également, au service de l'ensemble de la population. Toutefois, les hommes et les femmes touchés par notre enquête s'identifient peu au milieu associatif, d'emblée le fait d'une migration plus ancienne.

Les parcours migratoires sont multiples et variés. Tous et toutes étaient déjà migrants avant leur arrivée au Québec ; les antécédents familiaux témoignent aussi d'une certaine mobilité. La mise à distance des liens familiaux et la volonté de rompre avec son environnement social sont des thèmes qui traversent la grande majorité des récits pré-migratoires (vers le Québec). Les principaux motifs de départ invoqués sont la recherche d'un nouveau style de vie et la poursuite d'une relation amoureuse. Par ailleurs, tous ou presque ont déjà un ou des liens de parenté (proche ou lointain) d'amitié ou ont des connaissances à Montréal. Cette présence n'est pas nécessairement liée au désir de migrer mais contribue à la *faisabilité* du projet et facilite grandement l'installation.

L'on peut résumer les stratégies migratoires en affirmant que le statut d'immigration à l'arrivée est peu représentatif des intentions à long terme. Des « étudiants » veulent s'établir et rester, des « indépendants » n'ont pas de projet d'avenir définitif. Le cycle de vie s'avère bien davantage une « variable explicative » en ce qui a trait au projet migratoire. Chose certaine toutefois, de manière générale, ces migrants rencontrent peu d'entrave administrative et comme nous le verrons aux chapitres suivants (IV et V), ils s'insèrent aisément dans le *mainstream* économique et social. Quant aux projets d'avenir, ils sont variables en fonction des origines du couple, des relations entretenues avec les parents dans le pays d'origine, des liens aussi constitués en situation de migration et dans une certaine mesure, de la satisfaction professionnelle. Les liens de sociabilité noués ont peu d'influence sur les projets éventuels de retour au pays d'origine ; ils teintent toutefois les raisons invoquées pour rester ou pour partir.

¹ Cette distinction, lorsque présente, a été saisie grâce à des entretiens répétés.

² Jusqu'en 1914, la politique d'immigration canadienne privilégiait les personnes « aptes à cultiver la terre » puis après la guerre mondiale de 1914-1919, cette préférence allait s'étendre aux citoyens britanniques et américains et en 1948 aux Français, suite aux revendications de groupes francophones (Jones, 1986 ; Penisson, 1986). Le passeport n'était plus nécessaire et une simple carte d'identité permettait aux immigrants de ces pays d'entrer au Canada (Jones, *idem*). Par ailleurs, les guerres de 1914 et de 1939 et la période de récession économique entre les guerres allaient entraîner une chute générale de l'émigration-immigration (Simmons, 1999).

³ Les auteurs, notamment Goizet (1993) et Penisson (1986) soulignent le peu d'encouragement déployé par la France à l'émigration vers le Canada. La propagande pro-émigration vers le Canada est d'ailleurs interdite aux représentants canadiens en France. Les motifs d'une telle prise de position ne sont pas explicités. Serait-elle liée au fait qu'à partir de 1915, tout Français naturalisé canadien devenait sujet britannique ? Jones (1986) avance pour sa part quelques pistes d'interprétation, à savoir que cette réticence du gouvernement français est associée à une pénurie de main-d'œuvre en France et de devises canadiennes (600 dollars canadiens étaient exigés des émigrants français en 1951). Cette période coïncide aussi avec une importante importation de main-d'œuvre maghrébine en France.

⁴ En 1968 par exemple, l'immigration en provenance de l'Europe représente plus de 60 % des effectifs totaux (quasi 22 000 immigrants sur un total de plus de 35 000) alors qu'en 1989, elle ne correspondra plus qu'à 21 %, les pays en voie de développement fournissant près de 70 % des migrants (Gres, 1992). Cette diversification résulte d'une transformation importante à l'échelle du Canada, l'avènement du système de points (1967) utilisé pour admettre les immigrants en fonction de leur adaptabilité à la lumière de leur éducation, de leurs compétences professionnelles et langagières. Cette grille a eu pour effet de modifier le visage de l'immigrant, jusqu'alors à dominante européenne (Simmons, 1999). Cette grille, totalisant un maximum de 100 points, est élaborée comme suit : 35 points relatifs à la formation et à l'expérience professionnelle ; 30 points relatifs à un emploi possible au Canada ; 35 points associés à l'adaptabilité du requérant, mesurée par l'âge (jeune de préférence), la connaissance du français, de l'anglais, la présence de liens familiaux. Le nombre de points requis (en 1978 par exemple) pour l'admission varie selon le statut du requérant : les parents aidés doivent obtenir entre 20 et 35 points, les autres immigrants, un minimum de 50 points. Les points requis varient au fil des besoins en immigration. En 1987, ils passaient de 50 à 70 pour les immigrants indépendants (Penisson, 1986).

⁵ Ce façonnement se fait dans les limites permises par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire que le Québec peut déterminer ses propres objectifs annuels d'immigration jusqu'à un pourcentage des objectifs d'immigration du gouvernement fédéral correspondant à son poids démographique, avec une marge de 5 % excédentaire. La sélection des immigrants destinés au Québec relève d'une responsabilité conjointe (Canada-Québec) et le Québec assume seul la création et l'administration des programmes d'établissement (avec le soutien du gouvernement canadien) (Simmons, 1999 : 45). Cette sélection touche la catégorie des migrants indépendants. D'ailleurs le Québec développe, en 1979, sa propre grille de

sélection (similaire à celle décrite plus haut) (Gagné et Chamberland, 1999 : 76). Voir Annexe 3 pour une description des catégories d'immigration.

⁶ Selon la grille québécoise de sélection des immigrants, le français comme langue maternelle assure 25 % des points requis lors des tests de sélection (Goizet, 1993 : 50).

⁷ À remarquer que le partage de la langue française et l'identité culturelle québécoise sont associés, comme si l'un et l'autre allait de pair. Cette prémisse est aussi très présente chez Goizet (1993 : 5), pour qui immigration française et intégration sont liées : « Les immigrants français sont culturellement proches de la société d'accueil. Ils partagent la même langue et une histoire commune avec les Québécois. » Cette question est développée aux chapitres VI et VII, à la lumière des propos (quelque peu divergents) mis de l'avant par nos informateurs clés.

⁸ Source : L.D. 1991. « Une nouvelle vague française », *Québec-France*, vol. 16, N° 2, p.4 in Goizet, 1993, annexe 6.

⁹ Source : Statistique Canada, 2002. Profil statistique : *Statistiques démographiques pour Montréal (région métropolitaine de recensement)* d'après les données du recensement de 1996. ww2.statcan.ca/français/Profil.

¹⁰ Selon les données du recensement canadien de 1996 (Gouvernement du Québec, 2000).

¹¹ Montréal est déjà considérée comme une ville cosmopolite et ce, depuis la fin du XIX^e siècle. Le pourcentage des groupes ethniques autres que français et anglais passe de 1,7 % en 1825 à 5,4 % en 1901 et à 12,9 % en 1921 (d'après Linteau, in Piché, 2001).

¹² Jusqu'à l'avènement de la loi 101 en 1977, la situation du bilinguisme qui prévalait à Montréal (*i.e.* l'anglais à l'école pour une majorité d'enfants d'origine immigrante et le français comme langue de communication dans la société en général) aurait eu comme effet de maintenir l'italien, par exemple, comme langue de communication dans 70 % des familles italiennes de Montréal. En comparaison, à Toronto où l'unilinguisme anglais est de rigueur, seulement de 35 à 40 % des familles auraient maintenu l'italien comme langue de communication à la maison (Micone, 1993).

¹³ « Westmount, symbole de la richesse anglo-saxonne » (Wolfe, 1998 : 265).

¹⁴ « Outremont, haut lieu de l'élite francophone » (Beauregard, 1998 : 260).

¹⁵ Goizet (1993) associe cette dispersion au fait que les Français n'ont pas de *raison* de se regrouper, bénéficiant d'une proximité culturelle avec la société d'établissement. Le profil d'établissement spatial des Français suit néanmoins le profil général (sans être exclusif) des migrants favorisés, qui, indépendamment des origines, ne favorisent pas le regroupement ethnique (Marois, 1998 ; Portes et Manning, 1985). Dans cette perspective, nous associons davantage ce comportement (en contexte urbain du moins) à un comportement de classe qu'à une variable ethnique. Toutefois, le fait qu'il y ait également dispersion sur l'ensemble du territoire québécois laisse penser que les migrants français maîtrisent plus facilement les *codes* du milieu d'établissement et qu'ils bénéficient d'un certain *capital* leur permettant de s'inscrire assez facilement dans les régions. Mais encore là, cette facilité n'est pas étrangère à leur condition de majoritaires sociaux (telle que définis au chap. II), malgré le contexte migratoire. Cette question est reprise plus avant (voir les chapitres V, VI et VII).

¹⁶ Cette liste des quartiers de première installation (définis comme étant des quartiers où la population immigrante est supérieure à 25 % et où 25 % de celle-ci est d'immigration récente pour la période de 1981 à 1996) n'est pas exclusive (voir Germain et Rose, 2000 : 237). Certains quartiers, notamment le quartier Côte-des-Neiges, sont habités par une majorité d'immigrants, ceux-ci représentant entre 56 % et 70 % de la population totale (voir Renaud *et al.*, 1996, pour une description détaillée des localisations en fonction des statuts socio-économiques, linguistiques et d'origine immigrante).

¹⁷ Cette inscription auprès du Consulat ou immatriculation consulaire est facultative depuis 1961 (Verquin, 2000 : 29).

¹⁸ Ces chiffres ne tiennent pas compte des départs, dont les calculs sont très approximatifs. À titre indicatif, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration estime que 23 % des personnes admises (toutes origines confondues) entre 1989 et 1998 avaient quitté le Québec en l'an 2000 (MRCI, 2001 : 15). D'après Body-Gendrot (1991 in Taieb, 1998 : 53), aux États-Unis, un tiers des immigrants des grandes vagues migratoires auraient effectué un retour.

¹⁹ Ce chiffre est avancé par un des responsables de l'Union française.

²⁰ La seizième informatrice n'ayant pas d'enfant.

²¹ Fait intéressant, TV5, né d'un partenariat entre cinq pays, est une chaîne de télévision qui diffuse dans le monde francophone. Une recherche sur le site Web de TV5 permet assez aisément de retracer les principaux partenaires, soit la France, la Belgique et le Québec. La Suisse est à l'arrière-plan et encore

davantage le 5^e partenaire, nommé généralement l'Afrique francophone. Quant aux émissions diffusées, elles sont a priori françaises, belges, québécoises et suisses, les émissions *africaines* étant très peu nombreuses.

²² Quasi tous les enquêtés fréquentent la France, allant d'un séjour à tous les deux ou trois ans (9 sur 16 informateurs clés), à un séjour par année (4 sur 16), voire plus d'un séjour annuellement (2 sur 16). Un seul informateur ne s'y rend jamais, au profit du Maroc, son pays d'origine. Par ailleurs, dix des seize informateurs clés fréquentent de manière régulière d'autres lieux de une à plusieurs fois par année, pour des raisons professionnelles ou personnelles (vacances, famille). Ces lieux (Canada [autre que le Québec] États-Unis, Golfe, Liban, Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, Suisse) sont, en très forte majorité, choisis en fonction des personnes (amis et parents) qui y résident.

²³ Dans l'ensemble, l'effectif des immigrés (toutes origines confondues) restés « étrangers » est bien supérieur à celui de ceux devenus français (Thave, 1998).

²⁴ D'après Sayad (1999 : 332-333), chez les immigrants algériens, ce sont les plus démunis économiquement et culturellement qui sont réfractaires à la naturalisation. Une situation de double domination (jadis le pays du colonisateur sur celui du colonisé et aujourd'hui du pays d'immigration sur celui d'émigration) teinte la naturalisation d'un rapport de force dominant-dominé.

²⁵ L'expression « pieds-noirs » se rapporte aux colons français nés ou ayant vécu en Algérie pendant l'occupation française. Cette expression s'est étendue aux Français présents au Maroc et en Algérie et trouve racine, selon les sources, dans la tenue vestimentaire de colons administrateurs (et en particulier les bottes noires) dans le travail de défrichage qui laissait les colons avec les pieds noirs (assèchement des marécages) ou encore dans le piétinement du raisin qui laissait, lui aussi, les pieds noirs. (Pour de plus amples détails, consulter les sites suivants : *Le site Pieds Noirs*, www.pieds-noirs.org/histoire/; *Pied Noir, un terme et son contenu*, www.piedsnoirs-aujourd'hui.com/piedsnoirs.html). À la différence des pieds-noirs, rentrés en France après l'indépendance de l'Algérie (1962), les « pieds-verts » seraient les anciens colons qui ont choisi d'y rester, malgré la perte de privilèges. D'après le témoignage d'une informatrice algérienne, l'appellation « pieds-verts » n'est pas connotée négativement par les Algériens, à la différence des pieds-noirs qui rappellent la perte de terres et la perte d'autonomie.

²⁶ Nadia raconte comment son grand-père, Algérien, avait participé à la 2^e guerre mondiale sous la bannière française et lorsqu'il a été blessé, s'était vu dans l'obligation de s'établir en France afin de bénéficier des compensations militaires offertes seulement aux (anciens) combattants résidant en France.

²⁷ Des données plus récentes, produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à partir du recensement de 1999*, offrent une autre lecture, non sans confusion, de la présence maghrébine en France. C'est pourquoi nous avons préféré rapporter les données mises de l'avant par Simon (1995). À titre d'exemple, les données récentes révèlent qu'il y a en France (sur une population totale de 58,5 millions), 1,2 million de personnes nées en Algérie dont 13 % ont acquis la nationalité française (par naturalisation, mariage, déclaration ou à leur majorité), 33 % sont toujours étrangers (*i.e.* qui résident en France sans en avoir la nationalité) et 54 % Français de naissance (y compris par réintégration, *i.e.* avoir un parent français, ou être né en France et y résider depuis cinq ans au moins à sa majorité, et ce avant 1993, année marquant la fin de l'automaticité de la nationalité française. De plus, la catégorie « français de naissance » né en Algérie inclut les Français d'origine française nés en Algérie, dont les pieds-noirs). Quant aux personnes nées au Maroc, elles sont au nombre 709 500 en France dont 19 % de citoyenneté française (par acquisition), 55 % sont étrangers et 27 %, Français de naissance. Finalement, 340 700 individus sont nés en Tunisie, dont 24 % ont acquis la citoyenneté française, 35 % sont étrangers et 41 %, Français de naissance. *Source : www.recensement.insee.fr, tableau : IMG2 - Lieux de naissance à l'étranger selon la nationalité.

²⁸ Et comme le rappelle Dewitt, (1999b : 5) un Français sur trois a au moins un trisaïeul d'origine étrangère.

²⁹ « Dans la plupart des villes de banlieue, certains quartiers ou cités – les plus excentrés, mal desservis et dégradés – réunissent les plus forts taux de chômage, d'allocataires de l'aide sociale, de familles monoparentales et de « cas sociaux » ; c'est dans ces zones aussi que l'on trouve les établissements scolaires les moins performants et les taux de délinquance juvénile les plus élevés. » (Taboada-Leonetti, 1999 : 62) « On remarquera que l'expression "quartiers", par laquelle sont désignées pudiquement les zones à problèmes, est devenue aujourd'hui un synonyme de "quartiers excentrés à fort taux de population étrangère" comme les "jeunes issus des quartiers" représentent pour tout le monde les jeunes issus de l'immigration. » (*ibid.* : 66). Puis, comme l'affirme une informatrice au sujet des tours d'habitation de banlieue, à cette époque (années 60), il ne s'agissait pas seulement de logements pour les immigrés, mais aussi une réponse au manque général de logements dans la région parisienne. Les tours répondaient aux besoins d'une classe relativement défavorisée, toutes nationalités confondues. Avec le temps, le sort des

uns et des autres s'est amélioré et peu à peu les mieux nantis ont quitté ces tours pour de meilleurs environnements (autres banlieues, quartiers pavillonnaires). Ces immigrants, qui correspondaient à l'origine à une main-d'œuvre bon marché, ont été remplacés par une autre main-d'œuvre dont les conditions sont plus précaires, aujourd'hui constituée d'Africains et de Turcs.

³⁰ Voir Annexe I pour un présentation des informateurs clés.

³¹ « Many countries of destination fear that the growth in migration is only the beginning of much greater international population movements. To meet future flows, which might threaten the stability and security of states, governments in the North and international organizations have launched new and comprehensive policy programmes. These include not only border controls, visa systems, deportations, and anti-trafficking legislation, but recently also targeted programmes for development assistance, international trade and foreign investment. » (Hammar et Tamas, 1997 : 11)

³² Données obtenues par voie de sondage.

³³ Les données recueillies à ce sujet l'ont été par l'entremise du questionnaire (cf. Annexe 4) et par voie d'entretiens (tout au long du terrain).

³⁴ Fait intéressant, deux tiers des Français interrogés pas Verquin (2000) auraient un parent (père ou mère) qui avait déjà fait un séjour à l'étranger et un tiers aurait fait l'expérience d'un séjour à l'étranger avec la famille. Ce phénomène est aussi très présent dans notre étude. Les familles des enquêtés entretiennent effectivement des liens qui les entraînent à (ou les ont entraîné à) des va-et-vient entre la France et l'Algérie, la France et le Maroc, la France et les États-Unis, la France et d'autres pays d'Europe et enfin, la France et le Québec.

³⁵ Les parcours d'établissement des informateurs clés sont résumés en Annexe I.

³⁶ Toutefois, au-delà des informateurs clés touchés par notre étude, la question des compétences requises par l'immigration et l'impossibilité de pratiquer sa profession (pour toutes les professions réglementées) est un thème **récurrent** chez un grand nombre de migrants.

³⁷ Un informateur est retourné en France après dix années de séjour à Montréal. Alors que son *insertion* sociale et économique à Montréal avait été selon lui assez facile, son insertion parisienne a été de loin plus ardue. C'est suite à une peine d'amour qu'il choisissait de rentrer en France, citoyenneté canadienne en main, avec la possibilité d'un retour (permanent) au Canada, au besoin. Sur ses difficultés en France, il dira que les relations interpersonnelles étaient plus difficiles, les rapports entre les genres aussi. En fait ce retour sera imprégné d'un certain isolement social malgré la régularisation de sa situation économique. C'est maintenant Montréal qui est sa destination privilégiée de vacances. Il revient régulièrement à Montréal, y retrouver ses proches ... La situation du migrant est ici inversée !

³⁸ Les raisons généralement associées à ce non-retour sont nombreuses, dont l'enracinement des enfants dans le pays d'établissement, la difficulté de retrouver un même niveau professionnel (si ce retour est envisagé avant la retraite), le sentiment d'émigrer une seconde fois (et de ne pas retrouver les repères imaginés dans le pays d'origine), l'évolution des rapports de genre (constatée notamment par Quiminal, [1997] en ce qui a trait aux migrantes d'origine africaine à Paris mais aussi au cours de cette recherche). Néanmoins, au Québec, ce retour est estimé à un peu plus de 20 % (cf. note 18).

³⁹ Et de dire Joseph, d'origine libanaise et conjoint de Paule, d'origine française : *Tu peux sortir une femme de la France mais pas la France d'une femme !*

PARTIE B

profils d'établissement, profils de sociabilité et appartenances

CHAPITRE IV

PROFILS D'ETABLISSEMENT

Dans les pages qui suivent, nous présenterons les gens qui ont accepté de participer à notre enquête et de partager leurs histoires d'établissement. Il s'agit d'une présentation de données essentiellement descriptives, recueillies auprès des seize informateurs clés qui ont participé à notre enquête. Ces données touchent l'informateur clé, son conjoint et leurs enfants.¹ Les profils présentés couvrent un large éventail d'informations relatives à l'établissement. Outre une description de l'ensemble des informateurs clés (âge, genre, origine ethnique, confession, configuration familiale), nous faisons état de leurs compétences linguistiques, des profils scolaires et professionnels pré et post-migratoires ainsi que de l'établissement en emploi. Nous décrivons aussi les milieux de vie, *i.e.* les choix de quartiers, l'accès au logement et les liens tissés avec le voisinage. Cette présentation des profils sociodémographiques et d'établissement permet d'ancrer, à même des situations concrètes, la notion de « majoritaire social » (cf. chapitre II). Les mécanismes d'inclusion économique, social et symbolique trouvent une logique dans un quotidien où l'accès au travail et au logement, par exemple, est sans entrave. Les parcelles d'histoires des uns et des autres rendent compte de manière percutante

comment, dans l'ensemble, les migrants de France rencontrent peu d'obstacles dans leur établissement à Montréal.

Une perspective comparative est rendue possible notamment par l'apport des résultats d'une enquête québécoise récente.² Cette enquête, sous la direction de Renaud, s'est penchée sur le devenir de 1000 immigrants arrivés au Québec en 1989. Elle couvre dix années d'établissement au Québec et certaines de nos données sont comparables même si, sur le plan statistique, aucune comparaison n'est permise. Les données de l'enquête ENI (Renaud *et al.*, 2001) seront discutées, tantôt dans leur ensemble (N=428, après 10 ans), tantôt uniquement en ce qui a trait à la population d'origine nationale française (n=30) touchée par ENI. Les Français présents dans l'enquête étaient plus nombreux à l'origine (n=73) mais seulement 30 répondants étaient toujours présents dans l'étude lors de la dernière vague d'enquête, après 10 années de séjour.

Cette toile de fond comparative comprend également des données d'une recherche antérieure (Fortin, 1995, 2000a) touchant une centaine de Libanais d'immigration (alors) récente au Québec. Cette population, comme celle de Renaud, est arrivée au Québec en 1989. Les convergences et divergences en termes de profil d'établissement nous permettent de mieux situer le profil des informateurs clés, au cœur de l'actuelle recherche. À cet effet, les immigrants libanais ont un profil similaire à celui des immigrants français en ce qu'il s'agit de migrants plus scolarisés que la moyenne nationale, largement francophones et de milieux urbains. Comme les migrants d'origine nationale française, il y a absence de traits phénotypiques spécifiques les démarquant du groupe majoritaire du milieu d'établissement, à la différence d'un migrant originaire de l'Afrique noire ou de l'Asie par exemple. D'autres similarités, telles que le fait d'être engagés dans une vie familiale (pour les populations française et libanaise que nous avons étudiées) et une durée de séjour semblable (migrants libanais, migrants touchés par l'enquête ENI et certains migrants français de l'enquête actuelle) alimentent cette toile de fond.

4.1 QUI SONT LES INFORMATEURS CLES ? UN PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE³

Les huit femmes et huit hommes qui ont participé aux entrevues structurées avaient, lors des rencontres, entre 31 et 63 ans, l'âge médian étant entre 35 et 39 ans. Près de la moitié d'entre eux avait entre 20 et 24 ans au moment de la migration et la grande majorité avait entre 20 et 29 ans.⁴ Tous migrants de France (cf. chapitre 11, rubrique 2.3.2.1), huit informateurs clés (quatre femmes et quatre hommes) étaient d'origine « franco-française », *i.e.* Français d'origine française ; six informateurs clé (trois femmes et trois hommes) étaient d'origine « franco-maghrébine » et une femme et un homme étaient d'origine maghrébine (une Algérienne et un Marocain). Empiriquement, ces catégories ne sont pas toujours concluantes (chapitre VI). La catégorie franco-maghrébine, par exemple, comprend des individus qui ont grandi en France et dont les parents sont maghrébins. Elle comprend également, pour les fins d'analyse, des individus dont la généalogie n'est pas limpide, en ce que les parents peuvent être d'origines mixtes, tantôt d'ascendance tunisienne, marocaine ou algérienne ou encore d'ascendance française, « pied-noir » et française, ou maghrébine. Tous, sans exception, ont été scolarisés dans le système français, en France et pour certains, au Maghreb également.

Seulement quatre informateurs clés sont arrivés à Montréal en compagnie de leur conjoint actuel et six migrants sont arrivés seuls (*i.e.* pas en situation de couple). Au moment de l'enquête, sur les seize informateurs clés, seulement trois (un Franco-Français, deux Maghrébins) vivaient avec un conjoint de la même origine nationale. Les douze autres⁵ étaient en union mixte,⁶ leur conjoint étant d'une origine différente de la leur. Parmi celles-ci, cinq unions concernent des Franco-Français et des non-immigrants (du groupe majoritaire). Deux unions sont formées de Franco-Maghrébins et des non-immigrants (du groupe majoritaires) et enfin cinq unions mixtes impliquent des partenaires d'origines immigrantes différentes (une Franco-Algérienne et un Ouest-Africain, une Franco-Algérienne et un Algérien,⁷ un Franco-Tunisien et une Française, une Française et un Libanais, une Franco-Marocaine et un Libanais). À titre comparatif, en ce qui a trait aux Français touchés par l'enquête ENI, une minorité était en union mixte (6 cas sur 30), représentant 20 % de l'échantillon alors que cette proportion est de 75 % dans notre étude.

Cette mixité au niveau des unions ne trouve pas écho au plan confessionnel. Il y a, en effet, parité confessionnelle (catholique, juive, musulmane) au sein de treize couples sur quinze.⁸ Deux couples font exception (mais à l'intérieur de la grande catégorie chrétienne), un couple étant de confession catholique et protestante, l'autre couple, catholique et maronite. Cependant, un peu plus de la moitié des informateurs clés (9 sur 16) se disent athées ou agnostiques (dont quatre de confession catholique romaine, deux de confession juive, un musulman et deux sans religion). Parmi les croyants (pratiquants ou non), quatre sont de confession musulmane, les trois autres de confession chrétienne.⁹

En termes de configuration familiale,¹⁰ les familles nucléaires dominant (sept cas) parmi les modèles rencontrés (*i.e.* le père, la mère et un ou plusieurs enfants). Viennent ensuite les familles recomposées également de type nucléaire, trois cas, comprenant mère ou belle-mère, père ou beau-père et enfants de l'un ou l'autre des conjoints (en situation de garde partagée avec l'ancien conjoint), ou des deux. Deux femmes et un homme vivent en cellule monoparentale avec un ou deux enfants. Une seule famille (marocaine) correspond au modèle de la famille élargie, *i.e.* père, mère, deux enfants, un beau-frère et bientôt les beaux-parents. Une autre famille vit de manière éclatée, *i.e.* les conjoints habitent des lieux différents (dans le même quartier montréalais toutefois), les enfants de cette union vivant principalement avec l'autre parent. Finalement, une informatrice clé, Touria, 33 ans, est sans enfant.

Neuf des quinze familles comptent deux enfants, quatre familles ont un enfant seulement et deux familles ont trois enfants (à Montréal). Tous les enfants ne vivent pas à Montréal avec leurs parents. Cette multilocalité résidentielle chez les enfants s'explique par la poursuite des études en France (fille de Jida), le refus d'immigrer (fille d'Aurélie), des unions successives (deux des fils de Guy, de fratries distinctes). Si la majorité des enfants sont nés à Montréal, quatre fratries sont nées ailleurs, soit trois dans le pays d'origine des parents (France et Algérie) et une par l'adoption internationale.

4.1.1 Durée de séjour et citoyenneté(s)

Comme en témoigne le tableau IV, les informateurs clés vivent à Montréal depuis un nombre variable d'années. En fait, leur durée de séjour s'étend de 6 à 30 ans, la durée

médiane étant de 10 ans et moins. Comme donnée descriptive, la durée de séjour n'est pas sans ambiguïté, les individus ayant pu faire un ou plusieurs séjours avant « l'immigration » proprement dite. En fait, pour plusieurs, il s'agit d'un va-et-vient pour des raisons professionnelles, de tourisme ou d'amour, période pendant laquelle le projet migratoire prend forme. Les durées indiquées ici prennent pour point de départ l'arrivée en *terre d'établissement*, le séjour étant envisagé comme tel par les sujets.

Tableau IV
Durée de séjour des informateurs clés et des conjoints

Durée de séjour	Informateurs clés	Conjoint(e)s
6 - 10 ans	Aurélie : 6 ans Touria : 6 ans Lena : 6 ans Jida : 7 ans Ali : 8 ans Éric : 10 ans Paule : 10 ans	-- Moustafa (ami) : 5 ans Salim : 8 ans Zourik : 7 ans Dalal : 8 ans Colette (ex-conj.) : non-immigrante Joseph : 20 ans
11 - 15 ans	Guy : 11 ans Philippe : 12 ans Michel : 12 ans Béatrice : 13 ans	Chantal : 11 ans Brigitte : 8 ans Patricia : non-immigrante Jim : 9 ans (immigration intraCanada)
16 - 20 ans	Pierre : 18 ans Lionel : 19 ans	Violaine : non-immigrante Michelle : non-immigrante
21 - 25 ans	Nadia : 25 ans	Mamadou (ex-conj.) : ND
26 - 30 ans	Monique : 30 ans Gérard : 30 ans	Louis : non-immigrant Solange : non-immigrante

Au moment de notre enquête, tous les informateurs clés étaient citoyens canadiens.¹¹ Toutefois, l'écart entre le moment d'arrivée et la demande de citoyenneté canadienne (et l'obtention de celle-ci) varie entre trois et huit ans (trois ans de résidence légale au Canada étant la période minimale requise pour faire une demande de citoyenneté).¹² Seulement Aurélie et Chantal (conjointe de Guy), toutes deux Franco-Françaises, se sont prévaluées de cette possibilité après la durée de séjour minimum requise. En fait, la moitié des enquêtés clés ont attendu cinq années avant de faire leur demande de citoyenneté.

Cette demande (de citoyenneté) n'est pas un geste anodin (voir chapitre VI pour une discussion soutenue sur les questions d'appartenances et de citoyenneté). Le sens accordé à un tel geste varie toutefois d'un individu à l'autre. En ce qui a trait à la citoyenneté canadienne, certains y voient une démarche administrative, d'autres une

marque d'appartenance. Pour Lena (Franco-Algérienne) par exemple, l'acquisition de la citoyenneté canadienne n'est pas associée à la finalité d'un projet, son propre séjour au Québec étant envisagé comme temporaire (chapitre III). Puis, comme en témoigne ici Pierre (d'origine franco-française et pied-noir), l'importance accordée à la citoyenneté n'est pas immuable et peut évoluer au fil du temps.

C'est relatif aux époques. Jusqu'à tout récemment, cela ne voulait rien dire. À chaque fois qu'on m'interrogeait sur mes racines, j'avais une petite réponse facile « Je suis citoyen du monde » et je me suis toujours senti comme ça pour vrai, comme appartenant à aucune culture, aucune famille, aucune citoyenneté. Par contre, et paradoxalement, lorsque j'ai eu ma citoyenneté canadienne, j'en ai été très fier [...]. [...] Toutefois, maintenant que je fais des recherches pour comprendre d'où je viens, la citoyenneté prend plus d'importance parce que cela va [d'une certaine façon] avec les racines.

[Pierre, d'origine franco-française et pied-noir ; écart de 5 ans entre l'arrivée au pays et l'obtention de la citoyenneté]

Ici, au bout de trois ans, alors que j'étais résidente permanente, j'aurais pu demander ma citoyenneté et je ne l'ai pas demandée parce que je considérais qu'au bout de trois ans, je ne pouvais pas me permettre de me prétendre canadienne. Je ne pouvais pas prétendre connaître ce pays, le comprendre. Au bout de cinq ans je me suis dit que je connaissais le pays suffisamment bien pour m'autoriser une conversation où je disais ce que je pensais (dans le cas où j'étais la seule étrangère avec des Canadiens ou des Québécois). C'est à ce moment que j'ai demandé ma nationalité – j'étais prête. [...] Je n'avais pas un besoin vital de cette nationalité, contrairement à d'autres qui ont besoin de ce passeport.

[Paule, Franco-Française ; écart de 5 ans entre l'arrivée au pays et l'obtention de la citoyenneté]

[...] j'étais parrainé pour une période de dix ans et puis avec Jeanne [première conjointe], lorsqu'on a fait le divorce, au bout de trois ans je pouvais demander la citoyenneté et je l'ai fait. C'était plus pratique. Au bout de trois ans je pouvais la demander alors que si j'attendais dix ans, je devais faire une nouvelle demande de résidence. Mais je suis content de l'avoir. Ce n'est qu'un papier mais je suis content de l'avoir, ce n'est pas pour rien que j'y vis aussi.

[Philippe, Franco-Français ; écart de 8 ans entre l'arrivée au pays et l'obtention de la citoyenneté]

En regard des observations participantes effectuées auprès d'un réseau de mères (réseau social élargi de Paule), il semble se dégager une polarité d'intentions. Pour certaines, la citoyenneté comme l'établissement reflète une démarche « de consommation » (du dire même de Paule). Le Québec présente plus de possibilités de travail, les logements sont moins chers, les espaces verts à la portée de tous. Acquérir la citoyenneté fait partie de cette démarche de consommation et revêt un caractère plutôt instrumental.¹³ À l'autre

extrémité, il s'agit d'une réflexion davantage philosophique sur une appartenance, sur un engagement envers une société, sur une participation.¹⁴

Par ailleurs, pour ceux et celles qui migrent (et même pour ceux qui ne migrent pas), la citoyenneté est rarement unique.¹⁵ Nos informateurs clés possèdent tous un minimum de deux citoyennetés.¹⁶ Il s'agit de la citoyenneté canadienne et dans la plupart des cas, de la citoyenneté française. Seuls Ali et Jida (tous deux Maghrébins) n'ont pas la citoyenneté française. Pour ceux et celles qui ont plus de deux citoyennetés, il s'agit d'une citoyenneté de l'un ou l'autre pays du Maghreb, à une exception près (le Liban).

Il s'avère que les individus clés touchés par notre enquête, nés en Afrique du Nord mais qui ont grandi en France, ont tous leur citoyenneté française. Or, et ce particulièrement dans le cas des Algériens de naissance, la prise de la citoyenneté française pour ces derniers est souvent lourde de conséquence, même si tous les Algériens, nés en Algérie sous le régime français et avant l'indépendance de l'Algérie (1962) ont accès à la citoyenneté française (voir la relation France-Maghreb, documentée à la rubrique 3.1.4, chapitre III). L'histoire de *Nadia* est éloquent sur ce point :

[La citoyenneté française] c'est un sujet très délicat en France. La situation évolue, on accepte facilement aujourd'hui qu'un Algérien ait la citoyenneté française mais il y a 20 ans, c'était un peu difficile pour nos parents d'accepter que leurs enfants prennent la citoyenneté française. Ils se sont battus, ils ont fait la guerre pour que leurs enfants aient un passeport [algérien] et là, on prend un autre passeport.... Et c'était compliqué au niveau de la loi car, à un moment, le gouvernement français n'acceptait pas qu'on ait la double citoyenneté pour les Algériens, alors il fallait choisir.

[Nadia, Franco-Algérienne]

4.1.2 Compétences linguistiques et contextes d'usage

Le français est la langue prédominante, qu'elle soit maternelle, d'usage à la maison, d'usage public, langue de travail ou langue générale d'échange dans le quartier (cf. Tableaux 2.5 et 2.6, Annexe 2 pour une présentation exhaustive de ces compétences linguistiques tant pour les adultes que pour les enfants).

Le français est la langue maternelle pour onze des seize acteurs clés. L'arabe serait la seconde langue maternelle en importance pour quatre informateurs clés, tous originaires du Maghreb. Néanmoins, tous les Franco-Maghrébins rencontrés ne parlaient pas arabe.

Les conjoints présentent un profil un peu plus diversifié (français, arabe, anglais, berbère, wolof, alsacien). Malgré cette diversité, la langue parlée à la maison demeure le français dans la grande majorité des cas, sauf chez Béatrice (Franco-Française) et Jim (Anglo-Canadien) où l'on parle tant le français que l'anglais, et chez Jida et Zourik (Algériens) où l'arabe est la langue la plus fréquemment parlée.

La très grande majorité des migrants clés (14 sur 16) sont au moins bilingues. Dans douze cas, ce bilinguisme touche le français et l'anglais et pour les deux autres, français et arabe, français et italien. Cinq personnes (31 %) sont également trilingues, l'arabe se rajoutant au français et à l'anglais dans trois cas, l'espagnol et l'italien dans les deux autres cas. Enfin, une femme (Aurélie) s'exprime en quatre langues, *i.e.* le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand et elle possède quelques rudiments de norvégien. Cette connaissance des langues est, dans son cas, la résultante d'une trajectoire migratoire diversifiée. En fait il en est de même pour plusieurs, à l'exception de Lionel (Franco-Maghrébin) et de Michel (Franco-Français) qui ont tous deux vécu plusieurs années au Maghreb sans en avoir acquis la langue, même quelques rudiments. Fait intéressant, Michel a aussi vécu en Italie et en a retenu la langue nationale.

Le rapport entre la France et l'Afrique du Nord est un rapport complexe, fortement teinté d'un passé colonial (chapitre III). Par exemple, Lionel a passé une partie importante de son enfance à Alger. Sa mère est née en Tunisie dans un environnement social français. En seconde noce, elle s'est installée à Alger avec son mari algérien et Lionel, où la langue d'usage, à la maison, était le français. En lien avec leur passé colonial, les élites locales algériennes ont été scolarisées dans des écoles françaises et elles sont nombreuses à ne pas avoir transmis la langue de leurs ancêtres à leur descendance.

Oui, j'ai passé une grande partie de mon enfance à Alger, mais en fait, la musique qu'on écoutait, les films qu'on regardait, tout cela – j'habitais en Algérie mais j'écoutais Jacques Brel, Serge Regianni. On n'écoutait pas la musique berbère. Même si dehors je jouais avec des Algériens, en dedans, ma mère et son mari étaient très occidentaux, ce n'était pas des Arabes. On parlait français à la maison, même avec les amis. [...] J'ai grandi dans un monde (ma famille là-bas) pas du tout arabe.

[Lionel, Franco-Maghrébin]

Lors d'un de ses retours en France, chez son père (qui a lui-même vécu en Tunisie jusqu'à l'âge adulte), Lionel s'est vu reprocher, par son père, son accent : *Lorsque je*

suis arrivé d'Alger, lorsque j'étais enfant, c'est mon père qui m'a dit que j'avais un accent pied-noir. Il m'a engueulé, il me le reprochait.

Lena est née en Algérie et a grandi en France. Elle n'a jamais appris la langue arabe ou, plus précisément, dit la comprendre plus ou moins sans la parler.

Les jeunes de banlieue [en France] s'appellent [...]. Il n'est pas de bon ton de parler arabe. On ne le dit pas comme ça mais tu le ressens. [...] Mon père, sous la recommandation du professeur de l'école [en banlieue parisienne], a retiré les enfants des cours d'arabe sous prétexte que ce surcroît de travail les ralentirait dans les autres matières.

[Lena, Franco-Maghrébine]

Les compétences linguistiques des enfants, au moment de notre enquête, se sont avérées plus limitées que celles de leurs parents. En effet, dans la moitié des foyers, les enfants sont unilingues français. Les enfants sont bilingues dans quatre foyers, trilingues dans trois foyers et quadrilingues dans une famille. De manière générale, ces compétences ont été acquises en milieu familial pour ce qui est du français, en milieu scolaire pour l'anglais, à l'exception des enfants dont l'un des parents est de langue maternelle anglaise. Il en est de même avec les trilingues, *i.e.* lorsque les enfants parlent arabe, c'est en lien avec la langue maternelle d'un parent. Mais cette transmission de la langue arabe ne se fait pas d'emblée. En effet, si les enfants de Jida parlent arabe (en plus du français, de l'anglais et de l'espagnol), il en est tout autrement pour les enfants de Nadia, d'Ali et Dalal, de Lena et Salim et de Paule et Joseph (la langue maternelle de Joseph et de Salim est l'arabe et celle de Lena et de Paule est le français) dont les enfants sont unilingues français. Toutefois lorsqu'il s'agit de l'espagnol, c'est davantage une langue apprise en milieu scolaire. Il en est de même avec le chinois.

Ainsi, la langue parlée à la maison est très majoritairement le français, sauf chez Béatrice (Franco-Française) et Jim (Anglo-Canadien) où l'on parle couramment le français et l'anglais, et chez Jida et Zourik (Algériens) où l'on parle le plus souvent l'arabe. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un contexte général d'usage, à l'extérieur de la maison, (ou « langue publique »), on note une plus grande variabilité. Ainsi, Pierre est bilingue (français et anglais) et n'hésite pas à faire usage de l'une ou l'autre langue. Il en est de même pour Michel et Béatrice (Jim fonctionnant davantage en anglais). Salim (Algérien) utilise aussi beaucoup le français, l'anglais et l'arabe dans ses interactions

quotidiennes. Quant aux enfants, sauf pour ceux de Monique (Franco-Française), de Jida (Algérienne), de Béatrice et d'Aurélié (Franco-Françaises) qui interagissent avec leur environnement en français et en anglais, les autres enfants adoptent le français. D'ailleurs, les enfants qui fréquentent l'école (ou la garderie pour certains) fréquentent tous des institutions de langue française, à l'exception de la fille de Pierre qui a fréquenté une école primaire de langue anglaise. La poursuite de ses études se fait toutefois en milieu francophone.

La plupart des individus travaillent dans un environnement de travail francophone. Outre un graphiste, ceux et celles qui travaillent dans un milieu à dominante anglophone sont dans le secteurs des ventes, de l'ingénierie et dans le milieu biomédical. Ces données ne sont pas étrangères à celles de McAll (1993) selon lesquelles les milieux de technologies de pointes sont souvent des secteurs à prédominance anglophone.¹⁷

De manière générale, la langue française est utilisée dans le voisinage, même si plusieurs langues sont présentes (cf. Tableau 2.6, Annexe 2). Lorsque des interactions mettent en scène plusieurs langues, le français ou l'anglais servent de langues communes.

En résumé, notre population (de 31 individus adultes comprenant les informateurs clés et les conjoints), tout en étant francophone, est largement bilingue (vingt-huit individus, soit 90 %). Les trilingues sont nombreux, soit douze (39 %) personnes, et trois (10 %) individus parlent couramment quatre langues. Les deux seuls unilingues (qui représentent un peu moins de 7 % de notre population), (Philippe et Lionel), sont parmi les moins scolarisés (*i.e.* respectivement quatorze et quinze années de scolarité) et ont un revenu dans la moyenne montréalaise en ce qui a trait à Lionel (Franco-Maghrébin) ou inférieur à la moyenne montréalaise pour ce qui est de Philippe (Franco-Français). Les trois acteurs polyglottes (quatre langues) ont un profil plus varié. Aurélié a un total de 14 années de scolarité (baccalauréat français plus deux années de formation professionnelle en secrétariat), avec un revenu se situant parmi les plus faibles. Les deux autres sont plus scolarisés avec 17 et 20 années d'études. Le premier s'inscrit dans la tranche de revenu la plus favorisée (il s'agit toutefois de deux salaires) et pour le second, les données ne sont pas disponibles. Donc impossible, malgré la taille restreinte

de notre population, d'établir un corollaire entre les langues parlées et le statut socio-économique.

4.1.3 Le revenu familial

Les revenus¹⁸ du foyer (N=16) proviennent très majoritairement d'un emploi. Le nombre de salaires varie toutefois puisqu'il y a autant de foyers à deux revenus qu'à revenu unique. Les migrants sont répartis également selon les grandes catégories de revenu familial : quatre informateurs clés ont un revenu familial se situant dans la catégorie 20 000 \$ à 39 999 \$, quatre autres dans la catégorie 40 000 \$ à 59 999 \$, encore quatre dans la catégorie 60 000 \$ à 79 000 \$ et les quatre derniers, dans la catégorie des 80 000 \$ et plus. Ces chiffres renvoient toutefois à des réalités diverses, selon qu'il s'agisse d'un double salaire ou d'un salaire unique, ou encore selon le nombre et l'âge des enfants.

Ceux et celles qui ont les revenus les plus bas, *i.e.* entre 20 000 \$ et 39 999 \$, présentent des situations de vie tout à fait différentes. Pour Aurélie et Nadia, qui ont respectivement 62 et 46 ans, ces revenus sont stables et sont en lien avec une échelle salariale du secteur public. Pour Touria (33 ans) qui commence sa vie professionnelle, on peut imaginer que le revenu sera croissant (au minimum). Quant à Philippe, 36 ans, sa compagne s'oriente à court terme vers un diplôme de 3^e cycle. Leur situation financière devrait s'en trouver améliorée. Nadia et Philippe sont **propriétaires** de leur logement à Montréal et Aurélie l'est en France.

Les familles dont le revenu se situe entre 40 000 \$ et 59 999 \$ présentent des situations tout aussi variées. Éric, 36 ans, est actuellement célibataire et **propriétaire** de son logement à Montréal et aussi d'une maison en France. Comme pour Guy, 63 ans, et pour Lena, 31, il s'agit de revenus uniques. Lena en est à sa 3^e grossesse depuis son arrivée à Montréal, il y a 6 ans. Enfin Lionel, 39 ans, est le **seul**, malgré le double revenu, à évoquer des **moments difficiles** sur le plan pécuniaire. Sa situation de pigiste (et d'artiste visuel) n'est pas étrangère à cet état de fait.

Les familles dont le revenu oscille entre 60 000 \$ et 79 999 \$ offrent un profil polarisé. Pour Gérard, 53 ans, il s'agit d'un revenu unique. Toutefois, ils se dit bien établi professionnellement et le fait d'être seul soutien ne pose aucun problème alors que

Pierre, 39 ans, déplore le fait d'être quasi le seul soutien. Quant à la famille de Paule, tout en ayant un revenu appréciable (au-dessus de la moyenne montréalaise par foyer), elle éprouve quelques difficultés financières du fait de son insertion partielle au marché du travail. Pour Ali, il s'agit d'un cumul de deux salaires d'enseignants. Trois des quatre familles dans cette catégorie sont **propriétaires** de leur logement.

Les informateurs clés dont le revenu est de 80,000 \$ et plus n'éprouvent aucun souci financier. Ils sont tous **propriétaires** et le couple Jida et Zourik possède également des titres fonciers en Algérie.

La population libanaise étudiée précédemment présentait un profil tout autre. Le revenu familial moyen était alors estimé à près de 18 000 \$ avec 83 % de ces familles vivant sous le seuil de pauvreté (Fortin, 2000a). Quant aux Français touchés par l'enquête ENI, ils sont plus nombreux dans la catégorie 60 000 \$ à 79 999 \$ avec un effectif de 37 % (11 sujets sur 30) et sont moins nombreux à gagner un salaire élevé (seulement 7 % ont un revenu supérieur à 80 000 \$). Par ailleurs, contrairement à notre étude, ENI témoigne de deux individus dont le revenu est inférieur à 20 000 \$.

À titre comparatif pour l'Île de Montréal,¹⁹ le revenu moyen des familles²⁰ atteignait, selon les données du recensement de 1996, 50 818 \$ et celui des ménages,²¹ 40 848 \$ (Ville de Montréal, 2001). Ainsi, grosso modo, 25 % (quatre cas) de nos informateurs clés n'atteignent pas le salaire moyen montréalais, qu'il soit par « ménage » ou par « famille » alors que 25 % sont dans ces plages et 50 %, largement au-dessus de ces revenus moyens. Pour les quatre individus en-deçà de la moyenne montréalaise, ils sont toutefois largement dans la moyenne lorsqu'on étudie les revenus individuels montréalais, qui seraient de l'ordre de 30 794 \$ pour les hommes et de 21 319 \$ pour les femmes. (Ville de Montréal, 2001 : 9)

En conclusion, et tout en considérant ces résultats avec prudence (ces revenus étant ceux déclarés en entretien), les migrants de France qui ont participé à notre étude sont, dans l'ensemble, largement au-dessus des revenus moyens cités par la Ville de Montréal (2001), toutes populations confondues. Cependant, ceux en situation de monoparentalité (Aurélie, Nadia et Éric) ne se distinguent pas du profil général des familles monoparentales de l'Île de Montréal. Au-delà des chiffres, seuls Paule et Lionel vivent

certaines insatisfactions quant au travail en général, l'une n'ayant pas encore²² trouvé chaussure à son pied et l'autre, affrontant les *affres* du milieu artistique, avec ses hauts et ses bas sur le plan de la création et du revenu. Ces données confortent aussi les propos de Verquin (2000 : 254) sur l'émigration française, à savoir que le migrant français est en général un migrant **socialement privilégié**.

4.2 PROFILS D'ÉTUDES ET PROFESSIONNELS

Il s'est avéré difficile, pour des fins de comparaison, d'établir des catégories homogènes lorsque nous traitons du niveau de scolarité atteint. La comptabilisation des années de scolarité varie d'un système éducatif à l'autre.²³ Si, en France, le cursus scolaire est uniforme, il en est tout autre au Canada, puisque le domaine éducatif relève d'une juridiction provinciale. Ce faisant, les comparaisons possibles entre les profils des individus ayant participé à notre enquête et les profils statistiques de la population globale ou immigrée recensée à Montréalais, au Québec et au Canada, demeurent limitées.

Néanmoins à titre de comparaison, au Québec, le nombre moyen d'années de scolarité était (toutes populations confondues), en 1996, de 11,9 années, avec un nombre médian de 12,5 années de scolarité. La moyenne canadienne est légèrement plus élevée (12,3 années d'études) avec un nombre médian similaire (12,7 années).²⁴ La population à l'étude se situe largement au-dessus de ces moyennes provinciale et canadienne avec 14,8 années de scolarité (équivalent à la deuxième année de baccalauréat au Québec), le nombre médian étant de 18 ans (équivalent du niveau maîtrise au Québec).

Onze des seize répondants clés (69 %) ont fait des études universitaires (avec diplômes) dont cinq au niveau du baccalauréat, quatre au niveau de la maîtrise (dont trois diplômés) et deux au niveau du doctorat (dont un doctorat d'État). Cette formation universitaire a par ailleurs été réalisée en partie ou en totalité au Québec pour cinq d'entre eux. Quant aux conjoints²⁵ (tous ne sont pas migrants), treize d'entre eux ont fait des études universitaires dont six au niveau du 1^{er} cycle, six, du 2^e cycle et un conjoint, du 3^e cycle. (cf. Tableau 2.8, Annexe 2)

Pour Montréal, c'est 30 % de la population de la ville qui a entrepris des études universitaires (soit quatorze années et plus de scolarité).²⁶ Cette proportion est la même pour la population immigrée totale du Québec. Les Français (N=30)²⁷ de l'enquête ENI (Renaud *et al.*, 2001) présentent un profil similaire, c'est-à-dire que la moitié (50 %) des individus ont atteint un niveau d'études universitaires (dont cinq, niveau maîtrise et quatre, niveau doctorat). Quant aux Libanais étudiés précédemment (Fortin, 1995), 53 % d'entre eux (N=110) avaient entrepris des études universitaires (dont 63 % au niveau du baccalauréat, 29 % au niveau de la maîtrise et 7 % au niveau du doctorat).

C'est dire que les Français, Franco-Algériens, Franco-Marocains, Algériens et Marocains présents dans notre étude sont, dans l'ensemble, plus scolarisés que la moyenne de la population globale (canadienne, québécoise et montréalaise) et immigrée. (Statistique Canada, 2001 ; Ville de Montréal, 2001 ; Renaud *et al.*, 2001 ; Fortin, 1995)

Ces profils reflètent-ils ceux de la population française en général ? L'Institut national d'études démographiques (INED) n'offre pas (au grand public) de données globales en ce qui a trait aux niveaux de formation scolaire. Cependant, à la lumière des travaux de Verquin (2000), qui s'est intéressée aux élites professionnelles françaises en séjour temporaire dans quatre pays (la Belgique, la Turquie, les États-Unis et la Côte-d'Ivoire), c'est plus de 42 % de ces élites professionnelles françaises hors France qui aurait une formation de niveau universitaire (1^{er} cycle et plus). Bref, avec près de 70 % des migrants ayant atteint un niveau de scolarité universitaire, les informateurs clés de notre étude dépassent, là aussi, les moyennes de scolarisation.

Pour ce qui est du principal domaine d'études, les choix sont variés.²⁸ En généralisant, selon qu'il s'agisse de domaines d'études conduisant à un emploi du secteur professionnel (tel que le journalisme, les arts graphiques et visuels, l'ingénierie et la psychologie) ou du secteur des services (tel que le secrétariat et le commerce), onze des seize informateurs clés sont du secteur professionnel (le douzième est un artisan). Un examen de la répartition des uns et des autres selon le secteur révèle que les individus ayant privilégié un domaine d'études assimilé au secteur des services (quatre informateurs clés) sont tous des femmes (deux d'origine franco-maghrébine, une d'origine maghrébine et une, franco-française).

Cette même tendance se retrouve dans les secteurs d'emplois (voir tableaux V et VI ci-bas) puisque la plupart des migrants œuvrent dans le secteur **professionnel** (10 sur 16). C'est toutefois parmi les femmes que l'on retrouve les emplois de type **services** (4). Ces emplois correspondent à la formation acquise ou encore au profil professionnel pré-migratoire. Ce faisant, nous n'avons rencontré **aucun cas de déclassement professionnel**, à l'exception de Paule (Franco-Française) pour qui l'insertion professionnelle a été difficile.²⁹ Ces difficultés n'étaient toutefois pas associées à une question de reconnaissance des acquis mais davantage au fait qu'elle souhaitait réorienter sa carrière après une période de maternité de sept ou huit ans. Seul Zourik (Algérien), le conjoint de Jida, n'a pas trouvé d'emploi à Montréal. L'établissement en emploi étant discuté plus avant (rubrique 4.2.1), mentionnons seulement qu'il a fait quelques tentatives infructueuses et poursuivi son travail de gestion de système informatique à l'extérieur du pays, *i.e.* en Europe et au Proche et Moyen-Orient.

Tableau V
Occupation des femmes dans le pays d'origine et d'établissement

Informatrices et *conjointes	Pays d'origine	Occupation pays d'origine	Occupation à Montréal
Monique	France	étudiante	directrice des communications
Jida	Algérie	technicienne en traitement de texte	secrétaire de direction
Nadia	Algérie/France	assistante comptable	technicienne à l'administration
Paule	France	journaliste	pigiste en rédaction, révisions linguistiques ³⁰
Béatrice	France	professeure	professeure
Lena	Algérie/France	psychologue	varié ³¹
Aurélie	France	secrétaire / famille d'accueil	secrétaire
Touria	France	agente (au sol) Air France	commis secteur commercial (mise en marché et promotion)
*Brigitte	France	étudiante	étudiante
*Chantale	France	journaliste pigiste	journaliste / propriétaire commerce vêtement
*Dalal	Maroc	enseignante	enseignante
*Patricia	Québec, Mtl	NAP	représentante secteur vente
*Michelle	Québec, Mtl	NAP	serveuse
*Violaine	Québec, Mtl	NAP	comédienne (peu active en emploi)
*Solange	Québec, Malartic	NAP	informaticienne (sans emploi rémunéré et sans recherche d'emploi)
*Colette	Québec, Saguenay	NAP	travail social

Tableau VI
Occupation des hommes dans le pays d'origine et d'établissement

Informateurs et *conjointes	Pays d'origine	Occupation pays d'origine	Occupation à Montréal
Pierre	France	étudiant	graphiste
Gérard	France	étudiant	ingénieur
Philippe	France	téléphonie + électronique	ébéniste
Michel	France	étudiant (finissant)	ingénieur
Lionel	France	étudiant	arts visuels (pigiste)
Ali	Maroc	enseignant	enseignant
Éric	France	dessin industriel (électronique)	superviseur départ. dessin industriel
Guy	Tunisie/France	intellectuel	(professeur retraité)
*Zourik	Algérie	informaticien	NAP - travaille tjrs à l'extérieur du pays (Golfe) / sans travail à Montréal
*Salim	Algérie	étudiant	ingénieur
*Mamadou	Guinée	étudiant	enseignant pigiste
*Joseph	Liban	étudiant	consultant et formateur en gestion à l'international (pigiste)
*Jim	Ontario	ingénieur	ingénieur
*Louis	Québec	NAP	gestionnaire cadre

Les perceptions vis-à-vis de l'équation entre la vie professionnelle pré et post-migratoire sont révélatrices non seulement d'un niveau de satisfaction à l'égard du type de travail effectué mais aussi en lien avec le milieu de travail lui-même et plus globalement, avec les cursus d'établissement. Rappelons que la mobilité sociale n'était pas au cœur des motifs d'émigration (chapitre III), et l'insertion professionnelle et socio-économique très peu questionnée.

De manière générale, les gens affirment occuper un emploi désormais plus qualifié. Vu l'âge à la migration, la durée de séjour et l'expérience prise dans un champ donné, ce constat n'est pas en soi étonnant. Néanmoins, pour certains, notamment Ali et Dalal (d'origine marocaine), la migration n'a pas permis de retrouver un statut équivalent même si ces derniers demeurent dans le même champ d'activité. Ils affirment tous deux avoir rencontré des difficultés d'insertion professionnelle et évoquent une perte de statut social et économique avec la migration :

Quand vous quitter votre travail pour l'immigration vous accepter de recommencer votre vie à zéro. Et ce point zéro c'est difficile, vous ne pouvez pas sortir de ce fameux cercle. Au Maroc, on avait notre maison, on voyageait, on gagnait plus

qu'ici... et on a accepté de recommencer à zéro. Et ce n'est pas souhaitable pour tout le monde. Croyez-moi quand on choisit d'habiter un pays, on a des objectifs. Ici il y a le multiculturalisme, ce mélange de cultures et c'est très important pour les enfants. C'est aussi pour cela que je m'accroche

[Ali, Marocain]

Les témoignages de Jida font écho à ces propos, alors qu'elle souligne la difficile insertion économique de l'élite algérienne à Montréal.

Les immigrants scolarisés sont nombreux à ne pas trouver de boulot ici. La situation est « grave ». Malgré ce qui se passe en Algérie, je ne voudrais pas attirer des amis d'Alger ici car s'ils ont une bonne situation là-bas, ils ne pourraient pas trouver l'équivalent ici...

[Jida, Algérienne]

Ces parcours tranchent avec les profils des Franco-Français (informateurs clés et informateurs) et rappellent le profil libanais (mentionné ci-bas).

Enfin, Aurélie est la seule à témoigner d'une **déqualification « subjective »**. Secrétaire (occupation pré et post-migratoire), elle précise que ce travail en France est bien différent :

En France, on ferait davantage confiance aux secrétaires. Le rapport secrétaire-patron ne serait pas ici un rapport privilégié. Ici (dans le pays d'établissement) on est rien, on fait des tâches dégradantes. Ici je n'ai pas de responsabilités, pas de tâches importantes. Je me sens capable de plus, je suis à regretter le travail d'avant. Ici la hiérarchie est très présente, je suis heureuse de travailler, mais je n'aime pas mon travail.

[Aurélie, Franco-Française]

Néanmoins, pour la grande majorité des migrants (et leur conjoint), la migration vers le Québec n'a pas entraîné de déclassement professionnel (et pour les répondants d'ENI nés en France) à l'exception peut-être d'Ali et de Dalal qui n'ont pas retrouvé, à Montréal, un statut d'enseignant équivalent. Les perceptions sont parfois autres et semblent, dans le cas d'Aurélie par exemple, davantage relever d'une dynamique relationnelle souvent difficile en milieu de travail.³² Puis, l'âge à la migration, les maternités successives et la présence de jeunes enfants influencent aussi le cursus professionnel.

Après dix années de séjour au Québec, 46 % (12 sur 26) des Français touchés par l'enquête ENI estiment aussi faire maintenant un travail plus qualifié³³ (en regard du poste occupé avant la migration), 39 % (10 sur 26) un travail tout aussi qualifié et enfin,

seulement 15 % (4 sur 26) affirment occuper un travail moins qualifié qu'avant la migration.

La situation des migrants de France contraste avec celle des migrants d'origine libanaise étudiés précédemment (Fortin, 1995, 2000a). Ils étaient en effet nombreux à faire état d'un important déclassement professionnel. À Montréal, seulement 15 % des hommes et 6 % des femmes occupaient un emploi professionnel alors qu'ils avaient été respectivement 58 % et 36 % à le faire au Liban. Par ailleurs, 38 % des hommes étaient encore à la recherche d'un travail après trois, quatre ou cinq années de vie à Montréal. Pour une même durée de séjour, aucun des migrants de France était à la recherche d'un emploi, tous étaient actifs sur le plan du travail, dans leurs champs respectifs de formation (formation pré ou post-migratoire).

4.2.1 Établissement en emploi

L'accès au premier emploi nous semble très révélateur d'un certain capital social et symbolique (chapitre II). En fait, l'examen des modes d'établissement en emploi confère à la notion de capital social et symbolique un sens ancré dans les pratiques sociales.

La plupart des migrants ont, dès le premier emploi, travaillé dans leur champ respectif de spécialisation et la quasi-totalité de ces emplois s'inscrivaient dans le marché économique formel (*mainstream market*). Pour plus de la moitié des individus (neuf cas sur seize), c'est par l'entremise d'autres Français qu'ils ont obtenu leur premier emploi. Cette personne contact était parfois une connaissance déjà acquise, parfois une connaissance par personne interposée ou encore un inconnu (déjà en poste dans les institutions concernées et rencontré suite à la réception d'un curriculum vitæ ou en réponse à une offre d'emploi publiée dans les journaux locaux).

Michel (Franco-Français), par exemple, a obtenu, peu de temps après son arrivée, un poste d'ingénieur. Il affirme sans hésitation que son origine (française) a été déterminante dans l'obtention de ce travail et dans la reconnaissance de ses diplômes français par le futur employeur, lui aussi français, et ce, sans expérience antérieure de travail au Canada. Éric (Franco-Français) dira lui aussi que son origine a joué un rôle important dans l'obtention du premier emploi : *Je crois que ce qui m'a aidé, c'est que*

l'ingénieur en chef de cette compagnie était un « maudit Français ». Il a vu mon curriculum vitae et il connaissait les diplômes que j'avais, il connaissait mon niveau scolaire ; alors, c'était plus facile à négocier. Fait à souligner toutefois, cet « appariement ethnique » peut aussi être source de discrimination, dans ce cas salarial :

J'ai trouvé ce boulot, on s'est fait exploiter au départ. J'ai eu une baisse de salaire importante. Mais au début, tu ne t'en rends pas compte – il y a le taux de change mais il y a aussi le niveau de vie... Tu peux pas généraliser. Mais tout de même, j'ai eu une baisse.³⁴

[Éric, Franco-Français]

Béatrice présente une situation originale.

À Toronto, mes papiers n'étaient pas en règle et j'ai répondu à une publicité où l'on cherchait des gens cultivés, parlant le français et pouvant l'enseigner aux hauts fonctionnaires du Gouvernement ontarien. Je me suis présentée et ai mentionné mon statut tout en précisant être intéressée par le poste. Et ils m'ont embauchée « au noir » !

[Béatrice, Franco-Française]

Béatrice (et Lionel) est en cela l'exception à la règle ; elle s'est d'abord inscrite dans le courant informel de l'économie, avant d'embrasser un poste de professeur (à Montréal) bien en règle.

Outre cette dimension d'obtention d'un premier emploi par l'intermédiaire de co-nationaux, il reste que l'accès au marché du travail s'est fait de manière relativement aisée pour tous les informateurs clés, comme ceux et celles rencontrées plus largement dans le cadre de nos observations. Nadia (Franco-Algérienne) s'est vu offrir un boulot à son arrivée par l'entremise d'un agent d'immigration qui la mettait en contact avec une petite fromagerie française à la recherche d'employés ! Monique (Franco-Française) n'a non seulement pas éprouvé de difficultés d'insertion professionnelle, elle a même bénéficié d'une attention enviable sans qu'il ne s'agisse ici d'un premier emploi (même si ce dernier lui a été proposé avant même qu'elle n'en fasse la demande). Monique raconte : *Je recevais des offres d'emplois et même un ancien patron [haut fonctionnaire] m'a offert un travail en or. Ils ont accepté d'attendre cinq mois pour que je revienne au travail, j'étais alors en période d'arrêt, de réflexion.*

Quelques exceptions à ce portrait toutefois. Lionel a dû accepter une multitude de boulots *au noir*, mal rémunérés, avant de créer sa niche professionnelle. Il s'agit

toutefois d'un travail marginal, celui de photographe pigiste. Aurélie a aussi accepté plusieurs petits boulots avant, enfin, de trouver un emploi dans son domaine de formation. Son manque d'expérience de travail au Canada et sa formation alors désuète en travail de secrétariat ont contribué à cet état de fait. Elle était aussi plus âgée que la moyenne, *i.e.* 56 ans à la migration.³⁵ Mais dans l'ensemble, l'insertion professionnelle de nos enquêtés est sans comparaison avec celle connue des Libanais, pour ne nommer qu'eux. Une nuance toutefois : neuf informateurs clés ont poursuivi, après la migration, des études universitaires ou une formation professionnelle à Montréal. Tout en étant immigrants, plusieurs (dont Lionel) vivaient donc une situation analogue à tout nouveau diplômé, celle de trouver un premier emploi.

4.2.1.1 L'emploi actuel

En ce qui a trait à l'emploi actuel (cf. tableaux V et VI), les sources d'aide les plus utiles pour trouver cet emploi ont été le milieu de travail antérieur ou le milieu d'études (et de formation). En effet, pour sept informateurs clés, c'est le réseau professionnel qui a joué. Les parents, amis et connaissances ont aussi été une source d'aide importante pour l'obtention du travail actuel (cinq cas). Puis, pour certains, le réseau professionnel et les connaissances correspondent aux mêmes sources. Aucun n'a eu recours à un organisme gouvernemental, une association ethnique ou un lieu de culte.

Le rôle des co-nationaux dans l'obtention de l'emploi actuel est moins important que lorsqu'il s'est agi du premier emploi. Dix des seize informateurs (soit 63 %) ont transigé avec des individus d'origine non immigrante ou des organismes (privés ou publics) du groupe majoritaire (tels qu'un bureau de placement ou les annonces publiées dans les journaux locaux). Seulement six individus (38 %) ont été en liens avec des co-nationaux pour accéder à l'emploi actuel.

De manière générale, tant pour nos informateurs clés que pour les enquêtés d'ENI, les connaissances (incluant famille et amis) et les liens professionnels jouent un rôle important dans l'accès à l'emploi, c'est-à-dire respectivement 44 % et 33 %. Le rôle des co-nationaux dans l'obtention de cet emploi serait plus important dans notre enquête, *i.e.* 38 % comparativement à 13 % pour ceux d'ENI. Enfin, les Québécois d'origine canadienne-française et les organismes publics ou privés locaux auraient été des vecteurs d'accès à l'emploi dans 63 % des situations relevées dans notre étude et pour

47 % des répondants français d'ENI. Ces chiffres traduisent, pour notre étude, une bonne connaissance des structures de la société d'établissement et la présence de réseaux *actifs* peuplés tant de co-nationaux que d'autres, en ce qui a trait au milieu du travail (chapitre V).

4.2.2 Le milieu de travail et la présence de co-nationaux.

Nous nous sommes intéressée à la présence de co-nationaux en milieu de travail. Les lieux professionnels sont-ils à dominante endogroupe, exogroupe ? Dix des seize informateurs clés travaillent effectivement avec des co-nationaux. Mais cette présence est plus ou moins importante selon le lieu, et la définition du co-national varie selon les individus. Monique, par exemple, côtoie effectivement deux Français en milieu de travail mais qui se perdent parmi les cent trente employés. Éric travaille également avec des collègues français et affirme *des « maudits Français », il y en a partout...* en faisant référence à un proche co-équipier :

C'est un gars, on travaille ensemble, en équipe, parce qu'il est aussi en ingénierie mais sinon, ce gars là, si je le croisais dans la rue, je n'aurais aucun contact avec lui. On a vraiment pas les mêmes affinités, pas la même philosophie de vie. C'est le genre de gars qu'en France je ne voudrais pas connaître. Là je n'ai pas le choix, je travaille avec lui mais des fois je l'envoie promener... Anyway, on revient toujours aux mêmes discussions sexistes et à chaque fois, à chaque fois qu'on discute ensemble, lui et des Québécois ou whatever, on rationalise toujours ce qu'il dit (on divise toujours par deux ce qu'il dit...) Les Québécois sont toujours tolérants au niveau du racisme. Il y a très peu de racisme au Québec à comparer à la France. C'est un gros point. Et lui, il est raciste.

[Éric, Franco-Français]

Nadia précisera qu'il n'y a pas de Franco-Maghrébins au travail mais qu'il y a une Maghrébine et une Française. Elle définit ainsi, sans équivoque, son groupe de référence (chapitre VI). Ce n'est pas toujours le cas. Touria (Franco-Marocaine) offre un portrait plus complexe. Lorsqu'elle évoque la présence de co-nationaux en milieu de travail par exemple, elle nomme une collègue d'origine juive marocaine, deux collègues belges et une française, une Coréenne-Française. Pour Touria, tous ces liens sont des co-nationaux. Les appartenances ici s'étendent à la France, à la Belgique (un pays francophone limitrophe) et au Maroc. Ali définit également ses appartenances non seulement en lien avec son propre lieu d'origine mais aussi aux pays limitrophes, dans ce cas le Maghreb. D'autres, nommément Lionel et Pierre, alternent constamment entre des références franco-maghrébines et franco-françaises (chapitre VI).

4.3 LE MILIEU DE VIE

4.3.1 Le choix d'un quartier³⁶

Étudier la trajectoire d'établissement en contexte migratoire nous conduit à vouloir mieux comprendre ce qui motive les choix de lieux, de quartiers de résidence. Ce choix peut relever d'une variabilité de facteurs dont de la proximité des écoles, des garderies, du lieu de travail, de la disponibilité d'un logement ou l'intérêt suscité par un quartier et son environnement général. Certains quartiers sont, en effet, connus pour leur attraction particulière. Le collège français établi à Outremont, par exemple, fait de ce quartier un lieu cible pour ceux et celles qui veulent y inscrire leurs enfants. Mais tous les Français qui y résident n'ont pas d'emblée choisi cette institution, tout comme tous les élèves de ce collège n'habitent pas ce quartier. D'autres diront qu'on trouve à Outremont une vie similaire à celle de certains quartiers français avec ses bistrots, ses boulangeries, ses restaurants. De plus, les raisons qui motivent un choix de quartier évoluent au fil du temps. L'importante mobilité résidentielle en témoigne (cf. Tableau 2.10, Annexe 2). Sur l'ensemble des quartiers habités (en tenant compte de la mobilité des uns et des autres), les mêmes deux quartiers demeurent les plus populaires, soit Outremont et le Plateau-Mont-Royal, suivis du Mile End et de Notre-Dame-de-Grâce.

L'environnement général du quartier serait déterminant dans le choix du quartier pour une majorité d'informateurs clés. Côte-des-Neiges et le Mile End, par exemple, sont appréciés pour la proximité des commerces ; et de dire Ali (Marocain) et Paule (Franco-Française) *on ne se sent pas étranger*. La proximité des écoles occupe aussi une place importante (pour les informateurs clés et, plus largement, pour de nombreux informateurs) dans le choix d'un quartier. À cet égard, Outremont agit comme un pôle important, soit comme quartier cible ou quartier limitrophe. La proximité du travail et le choix du logement ne soulèvent que peu de passion. Certes pour ceux et celles qui sont devenus propriétaires, le prix des maisons allait, dans certains cas, être une priorité. Mais jamais au détriment de la proximité des écoles ou de l'environnement général. Néanmoins, pour quelques-uns, peu nombreux il est vrai (Aurélie), le prix locatif du logement était déterminant dans le choix du quartier retenu (Montréal-Nord). Les principaux quartiers habités par nos informateurs clés sont les suivants :

La présence française est palpable à Outremont, en raison notamment du Collège français qui s'y trouve. Il s'agit d'un des quartiers les plus favorisés de la Ville de Montréal, avec Ville Mont-Royal, Westmount et Notre-Dame-de-Grâce. Il représente le quartier de l'élite canadienne-française d'hier et d'aujourd'hui. Les artistes et intellectuels y résident en grand nombre. Outremont a aussi vu naître et grandir plusieurs des grands politiciens du Canada et du Québec. Le « Bas Outremont » symbolise, dans l'imaginaire populaire, la partie nord du quartier, plus modeste (quoique toujours favorisée) et plus hétérogène sur le plan des origines nationales ou ethniques.

Le Plateau-Mont-Royal est un autre quartier fréquenté par de nombreux Français. Comme Outremont, les bistros, les restaurants, les épiceries fines et les boulangeries y sont nombreux. Ce quartier, jadis un quartier « populaire » à dominante franco-québécoise, est devenu, dans les quinze dernières années, un quartier recherché. Pierre (Franco-Maghrébin) dira que *le quartier nous ressemble. C'est ouvert et moins typé qu'Outremont. C'est moins bourgeois.*

Côte-des-Neiges représente pour plusieurs parents (franco-français et franco-maghrébins), dont les enfants fréquentent les institutions scolaires françaises d'Outremont, une solution à moindre coût. Et de dire Ali (Marocain), même si ses enfants ne fréquentent pas le milieu scolaire français : *On avait décidé d'acheter et on voulait Outremont, avec un sous-sol pour les enfants. Mais Outremont, c'était trop petit ou trop cher. Dans Côte-des-Neiges, on est proche de l'école, des hôpitaux, des collèges et des universités.* Ce quartier abrite des gens de toutes provenances et est réputé « quartier de première installation » (voir chapitre III, rubrique 3.1.3).

Le Mile End, est central, avec *une vie de quartier sympathique* (Lena, Franco-Algérienne). Les commerces y sont nombreux, les services aussi (communautaires, garderies, bibliothèques). Le quartier est aimé pour être central. Il est aussi un quartier limitrophe à Outremont. Les informateurs clés qui y résident sont tous d'origine franco-maghrébine. Le Mile End est, de manière générale, avec les quartiers Côte-des-Neiges et Montréal-Nord, un quartier de première installation pour de nombreux migrants. Les enquêtés qui y vivent affirment y côtoyer aussi des non-migrants (franco-québécois) et des migrants de vagues plus anciennes.

Au-delà de ces quartiers, les informateurs clés sont dispersés dans la région montréalaise (Vieux-Montréal, Cartierville, Notre-Dame-de-Grâce, Ville Mont-Royal, Snowdon, Montréal-Nord et la banlieue sud de Montréal [milieux moyens]). Néanmoins, certains quartiers, notamment Outremont et le Plateau-Mont-Royal, retiennent l'attention. La population y est aisée, le prix des logements locatifs et des propriétés est parmi les plus élevés de la ville. Cette concentration (relative) dans les quartiers aisés n'est pas récente puisque déjà, en 1986, Outremont, Ville Mont-Royal, Westmount et un secteur du Plateau-Mont-Royal étaient privilégiés comme lieux résidentiels par les immigrants nés en France (MCCI, 1992 ; Goizet, 1993). Fait intéressant à souligner, c'est qu'il s'agit, dans le cadre de notre étude, de quartiers de première installation pour plusieurs !³⁷ Les quartiers Côte-des-Neiges et Montréal-Nord ont un indice de statut socio-économique beaucoup plus faible alors que le Mile End tendrait vers un indice mitoyen (Renaud *et al.*, 1996). Ces données sont globalement un reflet de la condition économique de nos enquêtés.

4.3.2 Accès au logement et mobilité résidentielle

Diverses stratégies (non exclusives) ont été employées pour accéder au logement actuel, la plus fréquente étant la consultation des « petites annonces » des journaux locaux et sur l'Internet, tant pour les propriétaires que pour les locataires (trois cas respectivement). L'agent immobilier est aussi un important vecteur d'informations lorsqu'à la recherche d'une propriété. Ces modes d'accès au logement sont très similaires à ceux mis de l'avant par les Français (N=30) de l'enquête ENI. Quelques-uns, moins nombreux toutefois, ont trouvé par l'intermédiaire d'amis ou de connaissances. De manière générale, les co-nationaux sont peu impliqués dans l'accès au logement. Enfin, neuf sur seize informateurs clés sont propriétaires de leur habitation, et quatre individus sont toujours propriétaires d'un logement en France et au Maghreb.³⁸

Cette façon d'accéder au logement est similaire aux façons de faire des locaux, des non-immigrants. Puis, les migrants de France semblent aguerris aux multiples déménagements, comme le sont d'ailleurs de nombreux Montréalais. Les motifs associés aux divers déplacements dans la ville (et la banlieue) sont nombreux et suivent l'évolution de l'histoire de chacun. Parmi ces motifs, l'on retrouve les rencontres, les amours, les enfants, l'achat d'une maison ou la qualité d'un logement particulier.

Mentionnons toutefois l'histoire de Nadia. Comme plusieurs, Nadia a certes vécu dans différents quartiers montréalais. Mais ces déplacements ont été suivis ou précédés de déplacements d'amis et de connaissances qui, eux aussi, ont fait partie de cette mouvance. Ses espaces de sociabilité en témoignent, ses proches vivent tout près et le font depuis un bon moment. Un noyau de liens s'est constitué au fil du temps et fait partie de cette mobilité résidentielle. L'un a trouvé un appartement sympa dans Ville-Marie, les autres ont suivi et de là, la migration vers le quartier Mile End. Ceux et celles qui prennent place dans ce noyau ont en commun des origines (françaises, franco-maghrébines ou maghrébines) et une confession (largement musulmane [pratiquant et non-pratiquant] et, de manière moindre, chrétienne).

4.3.3 La vie de quartier et la présence de co-nationaux

La moitié des informateurs clés affirme vivre dans un quartier où sont présents des commerçants co-nationaux. Fait intéressant, la perception des uns et des autres sur le dénominateur « co-national » varie selon les situations. Lionel (Franco-Maghrébin), par exemple, habite le Mile End mais n'y perçoit aucun co-national. Lena (Franco-Maghrébine) habite aussi le Mile End et évoque pour sa part non pas les petits commerces algériens nombreux dans ce secteur mais plutôt les commerçants franco-français d'Outremont lorsqu'elle parle de co-nationaux.

Au delà des commerces, la moitié des informateurs affirment vivre à proximité de parents ou de co-nationaux d'origine (chapitre V).³⁹ Ainsi, Jida (Cartierville), Nadia et Lena (Mile End), Ali et Touria (Côte-des-Neiges), qui sont d'origine maghrébine ou franco-maghrébine, vivent tous à proximité de co-nationaux. Pour Touria, les co-nationaux sont Français, Franco-Marocains et Marocains. Guy (Outremont), Paule (Côte-des-Neiges) et Michel (Ville Mont-Royal) vivent également à proximité de co-nationaux. Et Guy précise : *Il y a plein de Français à Outremont, mais ce n'est pas de ma faute, ce n'est pas pour cette raison que j'ai choisi le quartier.*

Certains, au contraire, vivent dans des environnements (Vieux-Montréal, Snowdon, Montréal-Nord et la banlieue sud) où les co-nationaux sont absents. Nous avons été dérouterée par une telle affirmation de la part d'un des informateurs clés qui habite un quartier reconnu pour sa forte présence française. Or, tout au long du terrain, nous l'avons côtoyé dans des lieux qu'il affectionnait et ces lieux étaient, pour plusieurs, des

bistros, des restaurants et d'autres endroits typés français dans l'imaginaire populaire montréalais.

Les échanges avec le voisinage ont été classés selon trois catégories, *i.e.* échanges fréquents, occasionnels et rares.⁴⁰ Pour ceux qui nourrissent des échanges fréquents (qualifiés comme tels par les informateurs) la vie de quartier est importante. Tel est le cas de quatre informateurs clés dont deux d'origine franco-maghrébine et un Marocain. Nadia et Lena vivent avant tout dans leur quartier, y entretiennent des amitiés et des **relations d'entraide** (échanges de services de gardiennage, de plats cuisinés, d'écoute). À Montréal depuis plus de 25 ans, Nadia affirme : *on fréquente notre quartier – je n'en sors pas. [...] Dès que je sors de mon quartier, je suis perdue de toute façon.* Ses liens de sociabilité entretenus (espaces de sociabilité de proximité et de semi proximité), tout comme ceux de Lena, sont d'ailleurs largement teintés par la présence de proches résidants dans le même quartier (Mile End). Ali a voulu reproduire, dans son proche voisinage du quartier Côte-des-Neiges, ce qu'il a connu non pas en France mais au Maroc. *Au Maroc, la porte est ouverte du matin jusqu'au soir. Ici, la place des vieux est horrible. Au Maroc, être vieux est synonyme de bibliothèque vivante. Les vieux animent les soirées, ils racontent, les enfants écoutent.* Enfin, Philippe (Franco-Français), tout comme Ali, entretient des relations très cordiales avec ses voisins : *on s'entraide, arrose les plantes de l'autre, se dépanne au besoin.* Il en est de même avec les enfants de ces derniers qui dans l'ensemble fréquentent les enfants du voisinage.

Les échanges occasionnels sont qualifiés par plusieurs (cinq Franco-Français et deux Franco-Maghrébins) comme des échanges de **politesse**, des **échanges instrumentaux**, quelques fois d'**entraide**, jamais d'amitié. Les enfants n'entretiennent pas davantage de liens dans leur quartier, à une exception près. Éric dira que sa *filles est une québécoise* et qu'elle fréquente les enfants du coin (tous natifs de parents non immigrants).

Ceux qui ont de rare échanges (trois Français, une Franco-Maghrébine, une Algérienne) avec les voisins, les qualifient toutefois de relations de bon voisinage. Ils échangent sur des thèmes variés tels que le **jardinage**, le **déneigement**, les **enfants**. Pour Jida, les échanges sont rendus difficiles à cause du climat et sont centrés sur la **nostalgie** du pays d'origine. Tout en affirmant fréquenter rarement ses voisins, il est

intéressant de noter que Touria est devenue amoureuse de son voisin avec qui elle forme aujourd'hui un couple.

Les Français présents dans l'enquête ENI ont un profil d'échanges avec leurs voisins en tous points comparable avec celui de nos informateurs. Il en est de même en ce qui a trait à la présence de co-nationaux dans le proche voisinage.

4.4 CONCLUSION

Les profils présentés témoignent d'une insertion professionnelle pour tous, suite à un programme d'études universitaires ou à une formation professionnelle d'appoint. Les plus scolarisés (diplômes québécois ou français) obtiennent rapidement du travail, dans leur champ de spécialisation.⁴¹ Ceux qui ont vécu une insertion plus lente ont des trajectoires différentes des premiers, maternités successives et réorientation professionnelle (Paule, Lena), choix de mobilité (Jida, Lena), histoire personnelle complexe (notamment Lionel). Ils ont tous une excellente connaissance des institutions de la société d'établissement et cela, très tôt dans leur parcours.

Le contexte économique de la société d'établissement varie pour les uns et les autres. Ceux et celles arrivés dans la seconde moitié de années 1980 ont rencontré un marché du travail plus hostile (Fortin, 2000a). Le travail « spécialisé », tel que celui de Zourik par exemple, est plus difficilement accessible alors que la recherche d'emplois moins qualifiés (notamment le travail de secrétariat, les commis de vente) ne rencontre pas d'obstacle. Cela dit, ceux et celles en début de carrière, indépendamment du moment d'arrivée, ont trouvé prise très rapidement. Puis, si les migrants de France ont tous connu une insertion économique favorable, Ali (Marocain) rappelle comment il peut être difficile de repartir à zéro. Jida témoigne pour sa part de la difficile insertion de nombreux Algériens, de condition aisée, qui ont abandonné leur espoirs de construire ici un environnement pour eux et leur famille. Il s'agit de gens largement qualifiés mais déjà avancé dans une carrière (même si plusieurs accepteraient un travail autre), et pour qui l'insertion économique est plus ardue, à l'image de Zourik. À la différence des Franco-Français toutefois, l'inscription dans le *mainstream* est moins acquise.

De manière générale, les informateurs clés ont rencontré peu ou aucune stigmatisation dans leur insertion professionnelle et résidentielle. Les vecteurs empruntés dans la recherche d'un emploi (dont les journaux locaux, la diffusion du curriculum vitæ) et ce, avec succès, ne renvoient pas à des stratégies différentes de celles déployées par le groupe majoritaire du milieu d'établissement. Dans plusieurs cas, le fait d'être Français (ou assimilé au groupe français notamment en regard de l'accent, voir chapitre VI) a même joué positivement lors de l'embauche. Cette « valeur ajoutée » fonctionne auprès des co-nationaux mais aussi dans la société plus large. Pour Ali (Marocain), c'est son expérience du système français qui lui a valu son embauche dans une institution française.

Cette situation traduit la présence d'un capital symbolique très présent dans le rapport (initial) à l'autre. Ces migrants sont également favorisés en termes de capital humain (âge, compétences linguistiques, scolarité) et pourvus d'une relative aisance financière. Le choix de quartiers économiquement aisés comme lieux de première installation en est témoin, tout comme un revenu familial et un niveau de scolarité supérieurs à la moyenne locale.

Globalement, l'insertion économique des migrants de France peut être qualifiée d'excellente et relativement sans obstacle. Dans cette perspective, la situation des migrants libanais étudiée précédemment est sans comparaison. L'inscription dans la vie de quartier est tout aussi sans difficulté. Quelques-uns vivent dans un voisinage où la présence de co-nationaux est plus notable mais, comme nous le verrons au chapitre suivant, ces relations de voisinage (en ce qui a trait notamment à Nadia et Lena, Franco-Magrébines) ne préfigurent pas nécessairement des espaces de sociabilité à dominante endogroupe. Néanmoins, il ressort que ceux et celles de notre étude qui attachent le plus d'importance aux liens de voisinage sont d'origine franco-maghrébine ou maghrébine.

¹ Les données relatives aux « liens-individus » inscrits dans les divers espaces de sociabilité des informateurs clés sont présentées au chapitre V.

² Soulignons l'aspect comparatif de certaines questions mises de l'avant tant dans le questionnaire développé par Renaud (version 1999) que dans le nôtre présenté en version abrégée en Annexe 4.

³ Un portrait de chaque informateur clé est présenté en Annexe 1.

⁴ Cf. Tableau 2.1, Annexe 2.

⁵ Seule Aurélie n'avait pas de conjoint au moment de l'enquête terrain et pour Éric et Nadia, les informations colligées touchent l'ex-conjoint(e).

⁶ Il n'existe pas de définition univoque de la notion de mariage ou couple mixte et toute tentative de définition s'inscrit dans un contexte social donné (Meintel *et al.*, 2001). Pour Streiff-Fenart (1994) une définition minimale serait l'union entre membres de groupes qui se considèrent différents. Mais comme le souligne Le Gall (*in* Meintel *et al.*, 2001 : 8) « les frontières sont arbitraires et la définition de l'appartenance est toujours relationnelle et située ». Bref, pour les besoins de notre étude, nous définissons l'union mixte comme étant l'union de deux individus d'origine ethnique différente.

⁷ L'ambiguïté des origines ethniques est illustrée ici par le cas Lena et Salim. Lena est d'origine franco-algérienne. Ses parents sont Algériens (son père est d'origine kabyle) et elle a grandi en France. Pour Lena, Salim est Algérien (et il se présente comme tel). Sa mère est néanmoins française. Il a grandi en Algérie et sa famille a quitté l'Algérie lorsque la situation est devenue dangereuse pour sa mère (*grosso modo* au cours de la dernière décennie). Salim a fait ses études supérieures en France (et au Québec). Ainsi, tout en étant d'ascendance française et algérienne, il se situe d'emblée comme Algérien. Lena ne le considère pas comme un co-national mais comme un Algérien. Leur histoire de vie, leur socialisation et les références qu'ils évoquent sont différentes. Nous les avons donc considérés comme une union mixte.

⁸ Rappelons qu'il y a une célibataire parmi les seize informateurs clés, Aurélie, de confession catholique (et pratiquante).

⁹ Les Français d'ENI présentent un profil confessionnel légèrement différent : ils sont plus nombreux à s'affirmer catholiques romains (plus des deux tiers). Un seul enquêté était de confession musulmane et les autres, sans religion. Ces différences confessionnelles (ENI-notre enquête) pourraient être expliquées par la présence de Franco-Maghrébins et de Maghrébins dans notre étude alors que la sous-population « française » d'ENI a été circonscrite sur le seul critère du pays de naissance, *i.e.*, la France.

¹⁰ Cf. Tableau 2.2, Annexe 2, pour une présentation des maisonnées.

¹¹ Cette tendance à demander la citoyenneté canadienne est aussi très forte (95 %) auprès de l'ensemble des enquêtés d'ENI (n=429). Après dix années de séjour, ils sont près de 89 % à avoir obtenu leur citoyenneté, la majorité l'ayant obtenue au cours de leur quatrième année d'établissement (Renaud *et al.*, p. XXXIV)

¹² Cf. Tableau 2.3, Annexe 2.

¹³ Ce qui n'est pas sans rappeler Taboada-Leonetti (2000 : 111) lorsqu'elle qualifie certains liens à l'État comme étant instrumentaux et individualistes.

¹⁴ Ces liens multiformes à la « société civile » ont récemment été documentés par Helly et Van Schendel, 2001.

¹⁵ En fait, la citoyenneté multiple n'est pas seulement l'affaire de migrants. Les individus dont les parents ont différentes citoyennetés peuvent en faire la demande sans qu'une migration soit en question. C'est le cas de la citoyenneté française par exemple, accessible par filiation.

¹⁶ Cf. Tableau 2.4, Annexe 2.

¹⁷ Gérard est également ingénieur tout en travaillant dans un secteur francophone. Contrairement aux autres ingénieurs rencontrés, il travaille dans le secteur public alors que Jim, Salim et Éric (domaine connexe) évoluent dans le secteur privé.

¹⁸ Cf. Tableau 2.7, Annexe 2.

¹⁹ Les données concernant les revenus varient selon les modes de classement des données (ménage, famille), le territoire concerné, l'année où les données ont été recueillies. Ainsi pour la région de Montréal-Centre (anciennement définie comme étant la Communauté urbaine de Montréal) en 1995, et où la population atteignait pour cette même période 1 808 188 habitants sur une superficie de 494 km carrés, le revenu familial moyen des deux conjoints était estimé à un peu plus de 56 000 \$, le revenu moyen des familles monoparentales et où le parent est de sexe masculin était estimé à près de 39 000 \$ et lorsque le parent est de sexe féminin, à près de 26 000 \$. Ces chiffres concordent tout à fait avec les revenus moyens de nos enquêtés (Nadia, Aurélie et Éric) qui vivaient, au moment du terrain, une situation familiale monoparentale. Par ailleurs, les données pour la région de Montréal-Centre proviennent d'un traitement statistique particulier des données du recensement de 1996, effectué sous la responsabilité d'Hélène Riberdy, Direction de la santé publique de Montréal-Centre. Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/Montreal/region5.html. Pour la Santé publique, le salaire familial moyen (catégorie époux-épouse définie comme étant un homme et une femme vivant ensemble avec ou sans enfants,) pour la région de Montréal-Centre, est de 56 397 \$ alors que celui publié par la ville de Montréal (2001) est de 50 818 \$ (où la population atteignait en 1996, 1 016 376 habitants sur une surface de 177 km carrés). Ces différences s'expliquent essentiellement, croyons-nous, pas la différence d'étendue des territoires concernés, la Communauté urbaine de Montréal couvrant une superficie plus

grande que celle de l'Île. Les banlieues limitrophes de l'Île sont généralement considérées plus favorisées, alors que les secteurs de statut socio-économique bas et moyen-bas sont concentrés surtout sur l'Île de Montréal (Renaud *et al.*, 1996).

²⁰ La « famille » est définie par Statistique Canada comme étant un « groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption ». (Ville de Montréal, 2001 : 12)

²¹ Le « ménage » est défini par Statistique Canada comme étant une « personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada ». (Ville de Montréal, 2001 : 12)

²² Cette situation s'est améliorée (depuis notre travail de terrain) puisque Paule a finalement trouvé un cadre professionnel et relationnel stimulant.

²³ Un schéma récapitulatif des cursus académiques est présenté en Annexe 5.

²⁴ Source des données canadiennes et québécoises pour la « Population âgée de 15 ans et plus selon les années totales, moyennes et médianes de scolarité : Données du recensement de 1996 », Statistique Canada.

²⁵ Les données sont manquantes pour l'un des quinze conjoints.

²⁶ Source : Ville de Montréal, 2001 : 8.

²⁷ 73 immigrants nés en France étaient présents au Temps 1 de l'enquête de Renaud *et al.* Après 10 années, et au temps 4 de l'enquête, seulement 30 de ces derniers ont répondu à l'appel. Pour les 73 Français initiaux, 47 % d'entre eux étaient également dans cette catégorie.

²⁸ Cf. Tableau 2.9, Annexe 2.

²⁹ Les Français touchés par l'étude montréalaise de Helly et Van Schendel (2001), quels que soient leur niveau de scolarité et leur secteur d'activité, n'ont mentionné aucune difficulté d'insertion au marché du travail.

³⁰ Paule a travaillé très peu comme journaliste à Montréal et Québec (point de chute initial). Ses occupations ont davantage relevé de ses compétences linguistiques (excellente maîtrise du français) et elle a cherché à réorienter sa carrière suite à une période de maternité (trois enfants depuis l'immigration). De manière générale, ses activités professionnelles n'ont pas été constantes.

³¹ Depuis son arrivée à Montréal, Lena a travaillé occasionnellement comme psychologue (dans le secteur privé) tout en ne pouvant pratiquer « officiellement », puisqu'elle n'a pas fait les démarches administratives de reconnaissance de diplômes. Elle a aussi donné des ateliers de formation, des cours de danse et travaillé en garderie. Toutefois avec la maternité (trois enfants dont deux au moment des entretiens), elle n'était plus active sur le marché de l'emploi.

³² Malgré le fait qu'en trois années de séjour, et âgée de 56 ans à l'arrivée, Aurélie ait obtenu un emploi permanent, en lien avec sa formation, dans une institution parapublique.

³³ La question posée lors de notre enquête est la même que celle formulée par l'enquête ENI : « Avez-vous l'impression de faire maintenant un travail plus, moins ou également qualifié que le travail que vous faisiez avant de venir vous installer au Québec ? »

³⁴ Éric établit un lien entre discrimination salariale et statut d'immigration. Il fait alors référence à un autre Français qui, lorsqu'il a été embauché dans la même entreprise, était en attente de statut de résidence permanente. Ce faisant, l'employeur s'était permis de lui offrir une rémunération bien en-deçà de ses qualifications. Ce dernier allait éventuellement changer d'employeur, en quête de meilleures conditions.

³⁵ D'après les travaux de Renaud *et al.*, (2002), les immigrants de plus de 40 ans s'insèrent plus difficilement dans le marché du travail.

³⁶ La Ville de Montréal est depuis janvier 2002 une ville redessinée, incorporant en son sein plusieurs banlieues, villes jadis autonomes (telles que Ville Mont-Royal et Outremont). La présentation des quartiers, telle que formulée par les informateurs clés, ne tient pas compte de ces nouvelles structures – qui sont entrées en vigueur après notre travail de terrain. Ainsi, par exemple, le « quartier » Outremont était jadis une ville autonome sur le plan municipal et est devenu un arrondissement. Lorsqu'on fait référence à ce quartier – pré comme post-fusion – il demeure essentiellement le même. Toutefois, le quartier du Mile End fait désormais partie de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Or, dans l'imaginaire populaire, ces lieux demeurent distincts. Cf. chapitre III pour une présentation générale de la ville de Montréal.

³⁷ Alors que traditionnellement, les quartiers de première installation à Montréal sont Côte-des-Neiges, Mile End, Parc-Extension, Montréal-Nord, Dollard-des-Ormeaux et Cartierville, quartiers où la population immigrante est supérieure à 25 % et où 25 % de celle-ci est d'immigration récente (entre 1982 et 1996). (Cf. Germain et Rose, 2000 : 237)

³⁸ Cf. Tableau 2.11, Annexe 2.

³⁹ Les questions relatives à la présence des co-nationaux et la proximité résidentielle dans la création et le maintien des liens de sociabilité sont approfondies au chapitre V.

⁴⁰ Cf. Tableau 2.12, Annexe 2.

⁴¹ Les données relatives aux Français touchés par l'enquête montréalaise de Helly et Van Schendel (2001 : 123) abondent dans le même sens puisque aucun ne mentionne de difficulté d'insertion au marché du travail, quels que soient leur niveau de scolarité et leur secteur d'activité.

CHAPITRE V

LES ESPACES DE SOCIABILITE : VERS UNE COMPREHENSION DU SOCIAL

Les spécialistes de l'analyse de réseaux prétendent que les catégories sociales (classes, races) et les groupes restreints sont mieux perçus et analysés en examinant les relations entre les acteurs sociaux. Plutôt que de commencer avec une classification – a priori – du monde observable en une série de catégories discontinues, ils commencent avec un ensemble de relations et en dérivent des figurations et des typologies de structures sociales.(Wellman et Richardson, 1987 : 3)

La création d'un réseau de relations sociales et organisationnelles est une partie constituante du processus d'établissement. (Breton, 1994) Pour Boyd (1989), l'étude des réseaux, en particulier les réseaux associés à la famille et à la maisonnée, permet de saisir le processus migratoire comme produit social, résultant à la fois d'acteurs¹ et de décisions individuelles, de paramètres politiques et économiques. En fait, l'étude des réseaux sociaux serait, selon Hannerz (1980), le cadre de travail (*work frame*) par excellence pour examiner les relations sociales. C'est dans cette perspective que nous nous intéressons à la notion d'« intégration », aux processus d'établissement et aux dynamiques relationnelles qu'elle sous-tend et, dans ce cas, les liens de sociabilité constitués en situation de migration.

Les réseaux sociaux peuvent être imaginés comme des structures intermédiaires entre les migrants individuels et le contexte social plus large. (Bott, 1971 ; Lomnitz, 1977 ; Hoerder, 1998)² Au cours des quinze dernières années par exemple, Portes (1985, 1989, 1992, 1993, 1995, 1997) a abondamment traité du rôle des co-nationaux dans l'accès à

l'emploi ou plus généralement, de l'insertion dans un marché économique. Le contexte économique de la société d'accueil est teinté d'un ensemble de situations qui conditionnent l'échange (chapitre I). Mais au-delà d'une dimension instrumentale du réseau (*i.e.* qui contribue ou qui entrave l'accès au marché du travail par exemple), son existence module les relations à plusieurs niveaux et ce, autant dans le pays d'origine que dans le pays d'établissement (Roberts, 1995).

Les différentes façons d'agencer les relations sociales traduisent la multiplicité des processus migratoires à l'œuvre. L'existence de ces processus nous incite à concevoir autrement le social, et l'examen des « espaces de sociabilité » est un des jalons de cette approche du social « en mouvement ». Nous avons examiné les différentes sphères sociales des informateurs clés (dans le sens de réseaux personnels définis à partir d'ego), notamment les milieux de travail, l'environnement familial, le voisinage, les loisirs, les activités de culte. La démarche empruntée était celle de répertoire, à l'intérieur de ces sphères d'activité, les liens créés ou maintenus en situation de migration, tout en opérant une classification de ces liens du plus proche au plus distant. Ce sont les participants qui définissent ces espaces, tout au long des échanges, et les liens décrits sont des liens « volontaires » (définis ci-bas), choisis, en relation directe avec ego. Qui participe à ces espaces et comment ces individus sont-ils reliés au migrant ? Qui sont les individus les plus proches d'ego, qui sont ceux qui demeurent en marge ? Ces liens ont-ils eu un effet sur l'insertion au marché du travail ou sur le choix d'un quartier de résidence, d'un milieu scolaire pour les enfants ?

Les profils d'établissement présentés au chapitre précédent (chapitre IV) rendaient compte de situations professionnelles et économiques qui confèrent aux migrants de France une bonne connaissance du milieu d'établissement, de ses institutions et de ses codes d'usage. Ces profils suggéraient une « intégration » réussie au plan économique et à certains égards, social et symbolique (tel qu'en témoignent l'accès au travail, au logement et la présence de co-nationaux dans la société québécoise par exemple). L'actuel chapitre documente à son tour les profils de sociabilité des informateurs clés. Les espaces de sociabilité nous renseignent sur les mécanismes d'inclusion et d'exclusion réels et symboliques (Taboada-Leonetti, 1994) et sur la manière dont les relations sociales s'installent entre migrants d'une même origine nationale, d'origines différentes et avec des non-migrants. Comme nous le verrons, les liens historiques entre

les milieux d'origine et d'établissement teintent aussi la construction des liens sociaux dans un milieu donné et la *réceptivité sociale* (Piché, 2000a)³ de ce même milieu à l'égard des nouveaux arrivants. Nous posons ainsi les jalons qui permettront, dans les chapitres VI et VII, de répondre à notre interrogation initiale à savoir si une « pleine intégration » implique (ou non) la convergence de pratiques identitaires vers un modèle dominant.

Dans les prochaines pages, nous traiterons des liens sociaux répertoriés auprès des hommes et des femmes qui ont participé à notre étude. Après une présentation des espaces de sociabilité tels que nous les concevons et un aperçu des difficultés de traiter de la catégorie « origine ethnique », les liens recensés seront discutés selon leur inscription dans l'un ou l'autre espace de sociabilité (*i.e.* privé, semi-privé ou public). Pour chacun des espaces, nous examinons la nature des liens tissés (de parenté, liens pré et post-migratoires), l'origine nationale ou ethnique, la distribution géographique ou spatiale des liens recensés et la répartition selon le genre. Une synthèse des trois espaces est ensuite formulée où nous proposons, entre autre, une typologie des liens selon qu'ils forment un environnement social à tendance intragroupe (ethnique ou national), intergroupe ou mixte.⁴ Nous abordons ensuite les liens tissés par les enfants des informateurs clés. Encore ici une typologie des liens apparaît, distinguant les espaces-enfants constitués hors parentèle (et principalement axés sur le voisinage et le milieu scolaire) de ceux constitués intraparentèle. Les ressources mobilisées par l'intermédiaire des espaces de sociabilité et les notions de « communauté protégée, communauté émancipée » (Wellman, 1981 ; Wellman et Leighton, 1981) sont finalement discutées, tout comme l'effet potentiellement normatif des espaces de sociabilité selon la configuration des liens tissés « serrés »⁵ ou au contraire, tissés « lâches ».

5.1 LES ESPACES DE SOCIABILITE

Tels que définis précédemment (chapitre II), les espaces de sociabilité sont constitués de liens personnels entretenus par un individu. Pour chacun de ces espaces, les liens directs, actifs et significatifs pour le sujet, créés ou maintenus en situation de migration, sont recensés et classés du plus proche au plus distant en fonction de l'intimité ou de la

proximité du lien, telle que ressentie par ego, et de la priorité qu'il accorde à ces liens. Aucun lien n'est prédéterminé ; un parent (père ou mère par exemple) peut trouver place dans ces espaces ou encore s'en voir exclu par ego selon la manière dont est investi le lien.⁶ Les **espaces privés** sont constitués de liens de grande proximité à ego. Il s'agit de proches amis (très bons amis définis comme tels par ego) ou de parents (famille descendante, ascendante ou étendue) qui partagent l'environnement privé d'ego.⁷ Les **espaces semi-privés** sont constitués de liens de relative proximité, c'est-à-dire où l'on retrouve des amis, des parents (degrés divers de parenté). Les **espaces publics** sont constitués de liens périphériques, plus distants. Il s'agit ici de connaissances diverses et aussi de parents (degrés de parenté variable) avec lesquels on n'entretient que peu de liens.

La notion de proximité (comme celle de relative proximité et de distance) varie d'un individu à l'autre. C'est pourquoi l'assignation d'un « lien-individu » dans tel ou tel espace se fait en fonction de l'ensemble des liens d'ego et de la priorité qu'il accorde à ces liens. Cette priorité est établie selon un classement opéré par ego d'une part et, d'autre part, d'après les faits observés par le chercheur ou encore à la lumière de l'ensemble des témoignages d'ego. Ces espaces sont dynamiques, évolutifs.

Les espaces de sociabilité nous permettent de mieux comprendre la présence de capital social, culturel et symbolique (chapitre II). Rappelons succinctement qu'il s'agit de la capacité des acteurs de s'assurer des bénéfices par la participation à des réseaux sociaux ou autres structures sociales. L'étude classique de Granovetter (1974), sur le rôle des réseaux dans l'accès à l'emploi, dévoilait l'importance des liens faibles (et la portée et l'influence des liens indirects) dans l'accès à l'emploi, c'est-à-dire (dans ce cas) les liens extrafamiliaux. Le recours à la notion de capital social permet de cerner les forces potentielles des liens sociaux au-delà d'une classification liens de proximité, de réciprocité, etc. (chapitre I). L'examen du « réseautage » (*relational embeddedness*, Granovetter, 1990 in Potter, 1999) permet de saisir les avantages d'un tel capital (accès à des ressources, soutien et solidarité, respect de normes) ou encore ses effets pervers tels que le poids de l'investissement personnel dans l'échange ou encore l'effet des pressions normatives sur l'individu. Le capital symbolique s'inscrit, par définition lui-aussi, dans un espace relationnel, où les uns accordent et reconnaissent une « valeur » au capital de l'autre, ce capital pouvant être de divers types : économique, culturel,

social (Bourdieu, 1994). Cette notion s'apparente à celle d'intégration symbolique (Taboada-Leonetti, 1994) et traduit une reconnaissance sociale de l'individu (du migrant), de la place qu'il occupe et de la « valeur » de cette place au sein d'un milieu donné (chap. I, II).

Les espaces de sociabilité sont des espaces informels, en opposition à une conception plus formelle des liens, institutionnalisée, « qui a souvent pour effet de pérenniser ces [les] rapports au risque de les figer [...] ». (Colonomos, 1995 : 22) Cette approche permet de saisir les liens qui relèvent de réseaux déterritorialisés qui peuvent être à la fois de proximité (en termes d'intensité de lien) et géographiquement très éloignés. Cette approche permet aussi de situer les échanges de ressources non seulement en termes de proximité sociale mais aussi dans une perspective spatiale permettant de lier les milieux d'établissement, d'origine ou tiers.

Plusieurs chercheurs (notamment Alba et Nee, 1997) associent réseau et concentration géographique des migrants, à l'exception des migrants les plus scolarisés ; en contexte d'immigration, les liens se tissent à prime abord au sein de la parenté caractérisée par une proximité résidentielle. Pour sa part, Lomnitz (1977) observe que la relation réciprocity-proximité de résidence modèle l'agencement même des espaces de vie des migrants d'une banlieue mexicaine. D'autres études (dont l'étude montréalaise menée par Chicoine et Charbonneau, 1997) révèlent des *patterns* de relations sociales diverses et font état d'une spatialisation plus variée des rapports sociaux. Notre étude confirme cette tendance alors que l'âge et le cycle de vie,⁸ la présence d'enfants, d'un conjoint et la mobilité résidentielle depuis la première installation en sont témoins. La vision selon laquelle les relations sociales correspondent aux relations de proximité est ici remise en question.

5.1.1 Identification des liens et repérage d'événements clés

Les liens colligés et la place qu'ils occupent en termes d'importance pour ego ont été saisis tout au long des entretiens. Des événements clés tels que des anniversaires de naissance (ego, conjoint, enfants), les naissances et la période périnatale, des fêtes notamment celles de la Nouvelle année, de Noël ou encore l'Eïd-el-kebir (sacrifice du mouton), des activités professionnelles ou de loisirs ont permis de documenter les rapports sociaux d'ego et, dans une proportion moindre, ceux du conjoint et des enfants.

Chaque « lien-individu » recensé (plus de 780 au total) était par la suite documenté (moment de rencontre, type d'échanges, ressources partagées) et intégré à notre corpus, nous permettant de dresser un portrait social d'ensemble de chaque informateur clé. Ces liens-individus ont également été classés, à l'aide de chaque informateur clé, en fonction de leur proximité à ego. Cette dimension est d'ailleurs au cœur du principe organisateur de l'ensemble des liens recensés. Par la suite, chaque espace de sociabilité (privé, semi-privé et public) a été examiné de manière à déterminer la **nature** des liens qui le composent (par exemple de parenté, d'amitié issue du travail, d'un loisir, une connaissance pré ou post-migratoire), les **origines** nationales et ethniques de personnes impliquées dans cette relation, la **distribution géographique** des liens recensés et le **genre**. Ce portrait, complété par des données d'observation, offre une vision « globale » des acteurs depuis la migration, en tenant compte de nombreux champs d'activités tant professionnelles que familiales, tant privées que publiques.

Nous avons rencontré une importante difficulté au chapitre des origines. Certains identifient leurs liens en fonction des origines nationales et d'autres, des origines « ethniques ». ⁹ Parfois (voire souvent) les deux systèmes sont employés concurremment et de manière indifférenciée. Les enquêtés ont tantôt recours à des catégories sociales, tantôt à des catégories administratives, et cette confusion s'est avérée problématique lorsque nous avons voulu qualifier les hommes et les femmes, présents dans les espaces de sociabilité, en fonction de cette variable « origine » (voir chapitre VI, rubrique 6.1). Cette distinction s'avérait importante si nous voulions cerner les liens endo et exogroupes, selon la variable origine ethnique. Or cette variable est difficilement opérationnelle et plusieurs des exemples dans ce chapitre en sont témoins. Que fait-on des origines mixtes si fréquentes dans notre enquête ? De plus, le contexte français et son passé colonial introduit la catégorie « pied-noir » (chapitre III, rubrique 3.1.4), *i.e.* le citoyen français ayant vécu (depuis plusieurs générations) en Algérie avant l'indépendance (1962), sans jamais (pour lui et ses descendants) en avoir pris la citoyenneté. ¹⁰

Et comme le note la sociologue française De Rudder, dans le cadre d'un large débat en France sur les statistiques prenant en considération des critères d'identification ethnique et sur la réification ou la fixation des groupes ethniques ainsi constitués (contrairement au Canada, par exemple, qui consigne l'origine ethnique par voie de recensement) :

« Dès lors qu'elle s'intéresse [...] aux 'origines', la recherche entre de plein pied dans une zone de péril. Car socialement et politiquement, tout renvoi aux origines comporte un risque inhérent et définitif, a fortiori lorsqu'il est savant, de naturalisation de substantification ou de réification. [...] S'il n'y a pas de solution définitive à ce problème, on peut, à tout le moins, attendre de la recherche qu'elle s'attache au dévoilement des processus [...], qu'elle analyse des rapports sociaux plutôt que des groupes nominaux [...], qu'elle produise des catégories d'analyse plutôt que des taxinomies. » (De Rudder, 1997b : 78-79)

Et c'est dans cette perspective que nous traitons la variable « origine », comme catégorie d'analyse. Les migrants de France touchés par notre enquête sont répartis en deux groupes. Le premier, les Franco-Français, compte pour la moitié des informateurs clés (Monique, Gérard, Paule, Philippe, Michel, Béatrice, Éric et Aurélie). Le second groupe, présenté globalement comme celui des Franco-Maghrébins, est moins homogène (voir le lexique proposé ci-bas). Il comprend en fait deux Franco-Algériennes (Lena et Nadia) et une Franco-Marocaine (Touria), un Français d'origine franco-tunisienne (Lionel) et un Franco-Tunisien d'origine italienne (Guy), un Français d'origine mixte française et pied-noir (Pierre), une Algérienne (Jida) et un Marocain (Ali).

Cette typologie peut concorder ou non avec l'auto-identification des acteurs car le processus d'identification est en soi complexe et entraîne parfois des divergences. Certains informateurs, par exemple, se disent Français alors que leurs origines sont autres. Et encore, Pierre ou Lionel, aux ascendances française et pied-noir (et encore, ce n'est pas si simple), s'identifient tantôt comme Français, tantôt comme Franco-Maghrébin, selon la discussion, selon les références évoquées en entrevue. Une inclusion symbolique à l'un ou l'autre groupe (qui, en France, renvoie à une relation polarisée entre majoritaires et minoritaires) est activée selon une panoplie de situations, mémorielles ou contextuelles.

L'identification à un groupe d'attache s'avère, en fait, variable et s'inscrit dans une mouvance de frontières, dans un rapport à l'autre. (Barth, 1969) Certes, comme le souligne Juteau (1999 : 19), « les individus choisissent rarement leur identité au gré du vent et de leur fantaisie ; leur subjectivité est ancrée dans les rapports sociaux ». Mais au-delà d'une relation de communalisation (au sens où l'entend Weber¹¹), le choix des références témoigne de la « flexibilité et de la multiplicité des possibles que restitue, par exemple, le changement d'interlocuteur ». (Gallissot, 1987 : 16) Puis, ces difficultés de

catégorisation ne sont pas étrangères au fait que notre population est, dans plusieurs cas, une population mobile et que la mobilité entraîne une diversification des pôles d'identification.

« L'ordre que l'on a si longtemps présenté comme universellement édificateur des légitimités identitaires, 'l'attachement au lieu', et les diverses hiérarchies qu'il génère ne fait plus réellement sens dans ces milieux [de collectifs mobiles]. Ainsi sont bouleversés les rapports entre identités et altérités selon les clivages transversaux aux diverses stratifications sociales et économiques [...]. La notion de territoire est à redéfinir si l'on désire comprendre que des individus, des collectifs, modifient par séquences ou dans la totalité de leur existence, les bases usuelles de l'affirmation identitaire sédentaire. » (Tarrus, 2001 : 43-44)

Lexique :

- Français : individu né en France de parents dont les origines sont françaises depuis plusieurs générations (au moins trois).¹²
- Maghrébin : terme inclusif, désignant les gens issus de l'un des trois pays du Maghreb, *i.e.* le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.
- Franco-Maghrébin : terme inclusif désignant les Franco-Algériens, les Franco-Marocains, les Franco-Tunisiens dont les parents sont originaires du Maghreb et qui ont émigré en France. Pour les fins de cette étude, le Franco-Maghrébin peut-être né en France ou y avoir migré en bas âge.
- Français d'origine franco-tunisienne : individu né en France de parents de citoyenneté française mais d'origine tunisienne.
- Français d'origine franco-algérienne/pied-noir : individu né en France de mère française et de père pied-noir.
- Franco-Tunisien d'origine italienne: individu né en Tunisie de parents d'origine juive tunisienne et italienne mais dont la citoyenneté est française.
- Algérien : individu né en Algérie, de parents algériens (et pour cette recherche, ayant vécu plusieurs années en France pour y faire des études supérieures et y travailler).
- Marocain : individu né au Maroc, de parents marocains (et pour cette recherche, ayant vécu plusieurs années en France pour y faire des études supérieures et y travailler).

Les modes d'identification des « liens-individus » par les informateurs clés, *i.e.* les 780 liens recensés et inscrits dans l'un ou l'autre espace de sociabilité des informateurs clés, sont aussi complexes :

- Québécois : terme évoqué pour qualifier ceux et celles d'origine ou d'ascendance canadienne-française (que nous nommons les Franco-Québécois). Les Québécois d'autres origines sont, en très grande majorité, nommés en fonction de leurs origines. Par exemple, un Québécois d'origine égyptienne ne sera pas nommé comme Québécois mais comme Égyptien. Aucune distinction n'est faite eu égard au lieu de naissance (*i.e.* immigrant ou enfant d'immigrant).
- Canadien : terme généralement évoqué pour qualifier les Québécois anglophones issus des groupes fondateurs (dans ce cas britannique) ou autres (que nous nommons les Anglo-Canadiens). Est aussi Canadien tout individu vivant au Canada, autre que le Québec (francophone).

De manière générale, les origines des « lien-individus » telles qu'identifiées par les informateurs sont nombreuses et variées (telles que libanaise, égyptienne, chinoise, autrichienne, suisse-allemande ou arménienne). À nouveau, elles évoquent plus fréquemment des catégories sociologiques que des catégories administratives mais encore, ces frontières sont perméables. Le phénomène migratoire modifie les modes d'identification et cet exercice de classification en témoigne largement.

5.2 LES ESPACES PRIVÉS DE SOCIABILITE

Les liens de sociabilité inscrits dans des espaces privés représentent 18 % des liens recensés dans le cadre de cette recherche, c'est-à-dire 140 liens sur un total de 780 liens pour l'ensemble des liens construits et / ou maintenus en situation de migration par l'ensemble des informateurs clés.

Les liens de parenté dominent largement (*i.e.* dans une proportion de 64 %, soit 90 liens sur un total de 140 répertoriés dans cet espace) dans les espaces de proximité et ce, pour l'ensemble des informateurs clés (cf. Tableau 6.1, Annexe 6). Les conjoints et les enfants (la famille nucléaire) sont souvent inclus dans cette catégorie comme c'est le cas de Guy, par exemple, pour qui la famille nucléaire constitue la totalité de cet espace privé. À noter toutefois que tous ses enfants n'y figurent pas (notamment ceux issus

d'une union précédente), certains se retrouvant dans un espace de sociabilité plus lointain.

Les **liens pré-migratoires** (*i.e.* les liens constitués avant la migration et maintenus depuis, autres que de parenté) occupent **peu d'importance** dans les espaces privés de sociabilité. Ils ne comptent, en effet, que pour 13 % (18 sur 140) des liens entretenus. Plusieurs (notamment Gérard, Monique, Pierre et Lionel, au Québec depuis plus de dix-huit ans) n'ont maintenu aucune attache pré-migratoire, de proximité. À l'inverse, Aurélie, à Montréal depuis six ans, a une dominante de liens pré-migratoires dans cette catégorie (sept amies dont cinq françaises et l'une¹³ de ses filles). Avec Aurélie, Jida est la seule autre informatrice clé à n'avoir, outre les liens de parenté, que des liens pré-migratoires dans cette catégorie.

Les **liens post-migratoires**, principalement constitués en milieu de travail, par l'intermédiaire de liens déjà constitués ou par les loisirs et les activités associés aux enfants et l'entraide, occupent finalement 23 % (32 sur 140) des liens dans les espaces privés de sociabilité. Le voisinage et le milieu des études sont sources de très peu de liens.

Un examen des liens-individus en fonction de l'**origine ethnique ou nationale** telle que précisée par les informateurs clés rend compte d'un agencement intragroupe des liens lorsqu'il s'agit d'unions endogames. Ainsi, les liens entretenus par le couple Jida et Zourik (Français) sont majoritairement d'origine algérienne, ceux du couple Ali et Dalal (Marocains) sont à dominante d'origine marocaine et Philippe et Brigitte (Franco-Français), majoritairement d'origine française. Lorsqu'il s'agit d'unions mixtes (12 cas sur 15),¹⁴ les tendances de fréquentation sont plus variées. Lorsqu'il s'agit d'un conjoint franco-québécois ou anglo-canadien (cinq et deux cas), les liens sont à dominante tantôt franco-québécoise (ou anglo-canadienne), tantôt franco-française, ou les deux. Pour les derniers cinq couples mixtes dont les conjoints sont d'origine immigrante, les tendances de fréquentation des informateurs clés respectent très généralement les origines d'ego.

Les **durées de séjour** sont sans effet en ce que a trait à la coloration des liens (en fonction des origines ethniques ou nationales des liens-individus) entretenus par ceux et celles qui sont dans une union endogame. Qu'ils vivent à Montréal depuis six ou douze

ans, les liens demeurent endogroupes. Quant à ceux et celles qui sont en union mixte, la durée de séjour semble tenir un rôle plus important dans l'évolution des liens de sociabilité. En ce qui a trait à Monique et Gérard par exemple, tous deux Franco-Français ayant épousé des Franco-Québécois, et au Québec depuis trente ans, les liens privés sont davantage noués avec des Franco-Québécois. Pour ceux qui ont une durée de séjour plus courte, les liens avec les co-nationaux sont plus présents.

Calogirou (1996) associe espace privé à espace domestique, sans le recouvrir totalement. Elle évoque un espace régi par un ensemble de valeurs partagées et parfois imposées, le lieu d'usages de pratiques communes et de modèles de comportements. En situation de migration ou lorsqu'il s'agit de couples ethniquement mixtes et où des liens hors parentèle prennent place dans les espaces privés de sociabilité, l'étude de ces espaces revêt, comme objet, un intérêt particulier. La littérature offre souvent une vision homogène de ces espaces conduisant à une perspective dichotomique du social (Nous / Eux).¹⁵ Mais lorsque ce Nous est pluriel, qu'advient-il des comportements sociaux ? (Voir rubrique 5.5 et chapitre VI)

De manière générale, la **distribution géographique** des liens privés reflète la trajectoire migratoire des uns et des autres, puisqu'il s'agit essentiellement de parents (famille nucléaire incluse) et d'amitiés pré et post-migratoires. Ainsi, les principaux pôles sont les lieux habités par les familles (nucléaire, ascendante et par alliance) et les amitiés. Certains sont plus mobiles que d'autres et l'éclatement géographique des liens en résulte.

À la différence des autres informateurs clés, il y a concentration géographique de liens post-migratoires pour Lena comme pour Nadia, toutes deux Franco-Algériennes. Et de dire Nadia, *le fait de se croiser fréquemment, fait qu'on peut tisser des liens*. Les liens se limitent essentiellement au quartier de résidence. Ceux qui participent à ce noyau partagent les mêmes origines, *i.e.* franco-maghrébine, maghrébine et française, et ont en commun, pour les plus « proches », la confession musulmane (pratiquants ou non). Qui plus est, pour Nadia, vivre à Montréal, c'est vivre dans son quartier. *Dès que je sors de mon quartier, je suis perdue.*

Au-delà des liens de parenté, une majorité d'individus entretiennent des liens de proximité **intragenre**. Les liens contenus dans les espaces privés de sociabilité sont aussi largement **intraconfessionnels** (*i.e.*, co-catholiques ou maronites, co-musulmans, co-juifs) et ce, indépendamment du fait qu'on s'affirme pratiquant ou non pratiquant.

5.3 LES ESPACES SEMI-PRIVES DE SOCIABILITE

Les liens de sociabilité inscrits dans des espaces semi-privés représentent 48 % des liens recensés, c'est-à-dire 372 liens sur un total de 780 liens pour l'ensemble des liens construits et /ou maintenus en situation de migration par l'ensemble des informateurs clés. Cette catégorie de liens est la plus importante parmi les trois espaces de sociabilité.

La dimension **famille**, tout en demeurant importante, occupe ici une **moindre place** dans la vie des enquêtés. Les liens de parenté représentent en fait 31 % (116 sur 372) des liens inscrits dans les espaces semi-privés (cf. Tableau 6.2, Annexe 6). À la différence des espaces privés où les liens de parenté concernent surtout (mais non exclusivement) la famille nucléaire et ascendante (mère, père), les liens de parenté qui dominent dans les espaces semi-privés s'étendent aux latéraux (frères, sœurs) et plus largement à la famille étendue (parents par alliance, oncles, tantes, cousins). Par ailleurs, les liens semi-privés sont globalement **intragénérationnels**.

Encore ici, les liens constitués **avant la migration** sont peu nombreux (17 % des liens semi-privés, soit 64 sur 372 liens). Soulignons que les liens pré-migratoires n'évoquent pas seulement des liens associés au pays d'origine mais des lieux divers dont le pays d'établissement. Michel, par exemple, (et les informateurs clés sont nombreux dans cette situation) s'est lié d'amitié avec sa future compagne franco-qubécoise alors qu'elle était en France.

Contrairement aux espaces privés de sociabilité, ce sont les liens créés **après la migration** qui **dominent**, dans une proportion de 52 % (192 sur 372 liens). Néanmoins, ils ont été constitués de manière similaire, et le milieu de travail demeure un vecteur privilégié de sociabilité des liens (représentant 33 % des liens post-migratoires, *i.e.* 64

liens sur un total de 192) suivi des liens noués par l'intermédiaire de connaissances déjà acquises (18 %, 35 sur 192 liens), des loisirs et des activités associées aux enfants (17 %, 32 sur 192 liens). Encore ici, le voisinage et le milieu des études sont sources de très peu de liens (5 % et 2 %). Les liens puisés à même le réseau du conjoint gagnent toutefois en importance (16 %, 31 sur 192 liens). Parmi ces contextes producteurs de liens de sociabilité, le milieu de travail et les loisirs offrent une importante source de liens franco-qubécois. C'est dire que les migrants de France participent au marché formel d'emploi, dans des milieux où le groupe majoritaire de la société d'établissement est dominant.

Ainsi, de manière générale, les espaces semi-privés sont moins polarisés sur le plan des origines, avec une présence accrue de liens-individus d'origine franco-qubécoise (et anglo-canadienne pour Béatrice et Michel, tous deux ayant épousé des Anglo-Canadiens.¹⁶ La présence de liens d'origine locale est plus prononcée chez les migrants dont la durée de séjour à Montréal est la plus ancienne (Tableau VII). Cette présence est aussi plus marquée chez les informateurs d'origine française. L'origine du conjoint est une donnée médiatrice dans ce constat, puisque les liens puisés à même son réseau correspondent, grosso modo, à l'origine même du conjoint. Les liens sont aussi globalement intraclasse (*i.e.* similarité de niveau économique et de scolarité).

Tableau VII
Présentation partielle des espaces semi-privés et des liens post-migratoires
par origines ethniques ou nationales¹⁷

Égo, pays de naissance, durée de séjour ; *Conjoint, pays de naissance	Total liens post- migratoires	Origines des liens post-migratoires telles que déclarées par ego						
		Fr-Queb /Ang-Can	Fr-Fr	Alg	Mar.	Fr- Magh	Imm autres	Nd
Monique, France, 30 ans *Louis, Québec	17	10/0	1			1	4	1
Gérard, France, 30 ans *Solange, Québec	12	8/0	2				2	
Michel, France, 12 ans *Patricia, Québec	8	6/0	2					
Béatrice, France, 13 ans *Jim, Ontario	17	0/8	3				5	1
Éric, France, 10 ans *Colette, Québec	11	8/1	2					
Nadia, Algérie, 25 ans *Mamadou, Guinée	18	4/2	7	3	1		1	
Lena, Algérie, 6 ans *Salim, Algérie	16	2/1	2	5		4	2	
Touria, Maroc, 6 ans *Moustafa, Liban	24	4/0	4		5	2	7	2

Quelques particularités toutefois : les informateurs franco-français évoquent rarement des liens d'origine maghrébine ou franco-maghrébine parmi leurs fréquentations alors que tous les informateurs d'origine maghrébine ou franco-maghrébine nourrissent des liens franco-français (à divers degrés de proximité). Il nous a été donné maintes fois l'occasion d'observer des échanges répétés en milieu de travail (partage de pauses-café, de repas du midi) entre collègues, l'une Algérienne et l'autre, Franco-Française. L'Algérienne compte d'ailleurs ce lien parmi ses liens (dans ce cas, publics) de sociabilité. L'inverse n'est pas vrai puisque nous avons également documenté les liens de sociabilité de cette collègue franco-française et aucune référence n'implique les échanges, pourtant répétés, avec son homologue algérienne.

L'importante **mobilité résidentielle** se traduit par un éclatement des liens semi-privés. Très peu de liens sont noués dans le quartier de résidence actuel et de manière générale, la mobilité concerne certes ego mais aussi plusieurs des liens-individus présents dans cette catégorie. En observant la distribution spatiale locale, tout comme internationale, il devient possible de construire une carte témoin de la circulation des informateurs clés et de leurs espaces de sociabilité.¹⁸

Dans l'ensemble, les espaces de sociabilité de semi-proximité présentent des profils plus souples sur le plan du **genre**. La construction des liens, selon le genre, traduit une vision des rapports hommes-femmes, de modes de socialisation acceptables culturellement. Les observations ont largement confirmé ce qu'expriment les espaces : outre les liens de parenté, les rapports de semi-proximité et de proximité sont culturellement sanctionnés même en situation de migration. Alors que les migrants d'origine française (avec un conjoint nord-américain ou européen) cultivent plus facilement des liens tant masculins que féminins, ceux et celles d'origine maghrébine (ou française mais dont le conjoint est nord-africain ou du proche-orient) entretiennent très nettement des liens intragenre où s'il s'agit de liens intergenre, ces liens de sociabilité sont maintenus avec la participation du conjoint.

Le réseau de Jida (Algérienne), par exemple, est exclusivement féminin à l'exception des liens entretenus avec des couples d'amis et où l'entité du couple l'emporte sur les identités individuelles. Cette prédominance féminine est tout aussi présente dans ses espaces privés et lointains. Alors que nous (comme chercheur) connaissons les prénoms

de toutes les sœurs et belles-sœurs de Jida, le prénom de son frère et celui des frères du conjoint n'ont jamais été prononcés. D'autres présentent des situations similaires sans toutefois qu'il s'agisse d'univers totalement étanches. Les interactions au quotidien peuvent impliquer hommes et femmes, seulement lorsqu'il s'agit des liens significatifs pour ego (et inscrits dans ses espaces de sociabilité privés et semi-privés en particulier), la règle intragenre domine.

5.4 LES ESPACES PUBLICS DE SOCIABILITE

Les liens de sociabilité inscrits dans des espaces publics représentent 34 % des liens-individus recensés dans le cadre de cette recherche, c'est-à-dire 268 liens sur un total de 780 liens pour l'ensemble des liens construits et /ou maintenus en situation de migration par l'ensemble des informateurs clés. Cette catégorie de liens est deuxième en importance, après les liens de semi-proximité.

Tout comme les liens **pré-migratoires** qui occupent seulement 9 % (23 sur 268) des liens-individus de cette catégorie, les liens de **parenté** sont **peu présents** parmi les liens les plus distants d'ego (cf. Tableau 6.3, Annexe 6). Ces derniers comptent tout de même pour 15 % des liens-individus inscrits dans l'espace public (comparativement à 31 % des liens-individus inscrits dans l'espace semi-privé et 64 % des liens dans l'espace privé). Qui sont ces parents relégués à l'espace public ? Il s'agit, pour la plupart, de parents éloignés et de parents par alliance. Certains toutefois y inscrivent les parents latéraux et ascendants, comme Lionel (son demi-frère) et Monique (son père et sa mère).¹⁹

Ce sont les liens **post-migratoires** qui **dominent** dans l'espace public, ils occupent 77 % (205 sur 268) des liens-individus de cette catégorie. Comme dans les espaces de proximité et les espaces semi-privés, le milieu de travail demeure un vecteur de premier ordre pour la construction d'un environnement social (comptant pour 34 %, 69 sur 205, des liens de cet espace). Dans son étude sur la migration rurale /urbaine yougoslave, Denich (1970) en arrivait à des conclusions similaires, à savoir que 50 % des liens recensés auprès de 200 migrants étaient des co-travailleurs. Ces données, obtenues avec trente années d'écart, soulignent l'importance, encore une fois, de l'insertion

économique comme vecteur d'une sociabilité plus vaste. Ces données soulèvent également une question corollaire, celle de l'insertion sociale hors insertion économique (Fortin, 2000a).

Les liens déjà acquis sont, encore ici, une importante source de socialisation renouvelée (33 %, 68 sur 205) tout comme ceux constitués par le biais des loisirs et des activités associées aux enfants (18 %, 36 sur 205) et ce, pour les trois espaces de sociabilité. Le réseau du conjoint et le voisinage²⁰ ont une faible importance (respectivement 4 %, 9 sur 205) et encore moins le milieu des études (2 %, 4 sur 205).

Tant les hommes que les femmes cultivent ces liens post-migratoires. Les liens-individus issus du milieu du travail sont toutefois deux fois plus élevés chez les hommes (42 liens recensés dans ce secteur d'activité) que chez les femmes (21 liens recensés). Les femmes auraient noué davantage de liens par l'entremise du milieu des études alors qu'il y a autant d'hommes que de femmes qui ont suivi une formation après leur arrivée au Québec. Quelques situations particulières font toutefois exception à ce portrait général surtout en ce qui a trait à l'importance du milieu de travail comme vecteur principal dans la construction des liens. Paule (Franco-Française) et Lena (Franco-Algérienne) qui ne bénéficient pas d'un environnement de travail fixe, construisent leurs liens avant tout par le biais des loisirs et des activités associées aux enfants. Pierre (Français d'origine franco-pied-noir), travailleur autonome à domicile, puise, lui aussi, la grande majorité de ses liens « publics » dans l'environnement social de liens déjà acquis.

Les espaces publics de sociabilité sont plus hétérogènes sur le plan des origines ethniques et nationales. Les Franco-Québécois y sont nombreux et l'on retrouve aussi des Anglo-Canadiens, des Américains, des Français, des Européens (non francophones), des Marocains, des Libanais, des Franco-Algériens, des Algériens (et d'origine immigrante non déterminée).

Sur le plan géographique, les liens publics sont éclatés et reflètent, encore ici, la trajectoire migratoire des uns et des autres. Elle résume aussi pour plusieurs les différentes étapes du cycle de vie telles que le lieu de naissance, le lieu des études, les parcours professionnels, les parcours amoureux, les lieux de vie des ex-conjoints et

celui de parents éloignés. Les pôles importants restent Montréal et la France, mais une France plus éclatée. Il y a diversification des villes de référence à la lumière des trajets empruntés par les uns et les autres. Cette mobilité s'ajoute à celle des informateurs clés. À Montréal, le quartier de résidence est un point de référence plus important en ce qui concerne les liens publics.

Encore ici, la règle intragenre domine. Mais lorsqu'il y a mixité, le genre d'ego est surreprésenté. Ainsi, à l'exception de Monique (Franco-Française) pour qui l'espace public de sociabilité est à dominante masculine, Paule (Franco-Française), Lena (Franco-Algérienne) et Jida (Algérienne) ont des espaces composés exclusivement de femmes. À l'inverse, Gérard évolue dans un espace exclusivement masculin (essentiellement constitué de confrères professionnels) alors que les autres migrants (hommes et femmes) ont des espaces mixtes.²¹ Cependant, même lorsqu'il y a mixité, on remarque, de manière générale, une présence accrue de liens du même genre que celui de l'informateur clé. Lionel (Français d'origine franco-tunisienne), par exemple, entretient 20 liens masculins, sept liens féminins et cinq liens de couple dans cette catégorie.

5.5 LES LIENS DE SOCIABILITE, UNE VUE D'ENSEMBLE

Un examen des liens noués après l'arrivée au Québec, selon une dichotomie liens d'origines immigrantes / liens d'origines non immigrantes ou locales, révèle que les non-migrants représentent 34 % des liens privés de sociabilité, 46 % des liens semi-privés et enfin 47 %, des liens publics de sociabilité. Ainsi, plus les liens sont éloignés d'ego, plus les locaux (les non-migrants) sont nombreux. Dans son étude auprès des migrants yougoslaves, Denich (1970 : 143) notait que ceux-ci créaient davantage de liens avec des immigrants récents plutôt qu'avec des résidents de longue date (*long-term townsmen*). Les histoires d'établissement étaient ainsi partagées. L'occasion nous a été maintes fois offerte de constater ce même partage entre migrants (notamment avec Paule et son réseau, Lionel, Pierre, Aurélie et Touria) moins toutefois avec ceux dont l'établissement est plus ancien (dans ce cas Monique, Gérard et Nadia).

5.5.1 Une typologie des liens de sociabilité selon les origines ethniques ou nationales

Les espaces recensés et plus spécifiquement les liens construits et ou maintenus en situation de migration se prêtent à une typologie des agencements possibles en termes de relations à dominante endogroupe ou exogroupe, toujours selon l'origine ethnique ou nationale des liens-individus qui s'y trouvent. Cette typologie, réductrice il est vrai, souligne l'apport fondamental de l'**origine du conjoint** dans l'évolution des liens sociaux et situe en arrière-plan l'influence potentielle de la durée de séjour dans le choix des liens.

Type 1 : les liens **exogroupes** franco-québécois dominant dans tous les espaces :

- ❖ Monique (Franco-Française, catholique non pratiquante),
 - conjoint franco-québécois (catholique non pratiquant) ;
 - durée de séjour : 30 ans ;
 - enfants scolarisés dans le système public (de quartier).
- ❖ Éric (Franco-Français, catholique non pratiquant),
 - ex-conjointe franco-québécoise (catholique non pratiquante) ;
 - durée de séjour : 10 ans ;
 - enfant scolarisé dans le système public (de quartier).

Type 1 variante : les liens **exogroupes** franco-québécois dominant dans tous les espaces à l'exception de l'espace public où les origines sont très variées (il s'agit de nombreux liens professionnels tant nord-américains qu'euro-péens).

- ❖ Gérard (Franco-Français, aucune religion),
 - conjointe franco-québécoise (aucune religion) ;
 - durée de séjour : 30 ans ;
 - enfants scolarisés dans le système public (de quartier).

Type 2 : les liens **endogroupes** et **exogroupes** franco-français et franco-québécois sont partagés.

- ❖ Lionel (Franco-Français et Franco-Tunisien, juif non pratiquant),
 - conjointe québécoise d'origine canadienne-française (catholique) ;
 - durée de séjour : 19 ans ;
 - enfant fréquente garderie (de quartier).

- ❖ Pierre (Franco-Français et pied-noir, sans religion),
 - conjointe franco-qubécoise (sans religion) ;
 - durée de séjour : 18 ans ;
 - enfant fréquente école privée (quartier habité par la mère d'origine allemande).
- ❖ Michel (Franco-Français, catholique),
 - conjointe anglo-canadienne (catholique) ;
 - durée de séjour : 12 ans ;
 - enfant fréquente école publique du quartier habité par la mère franco-qubécoise.

Type 2 variante : les liens **endogroupes et exogroupes** franco-français et anglo-canadiens sont partagés.

- ❖ Béatrice (origine française, catholique),
 - conjoint canadien anglophone (protestant) ;
 - durée de séjour : 10 ans ;
 - enfant fréquente école privée (système français) située dans un quartier lointain.

Type 3 : les liens **endogames et exogames** franco-français, franco-qubécois et maghrébin (algérien ou marocain selon l'informateur clé) sont partagés.

- ❖ Nadia (Franco-Algérienne, musulmane),
 - ex-conjoint guinéen (musulman) ;
 - durée de séjour : 30 ans ;
 - enfant fréquente école privée (système français) dans quartier voisin.
- ❖ Lena (Franco-Algérienne, musulmane),
 - conjoint d'origine française et algérienne (musulman) ;
 - durée de séjour : 6 ans ;
 - enfants fréquentent garderie du quartier.
- ❖ Touria (Franco-Marocaine, musulmane),
 - compagnon d'origine libanaise (musulman),
 - durée de séjour : 6 ans ;
 - sans enfant.

Type 3 variante : liens **endogroupes et exogroupes** franco-français, franco-qubécois, anglo-canadiens et libanais sont partagés.

- ❖ Paule (Franco-Française, catholique),
 - conjoint d'origine libanaise (maronite) ;

- durée de séjour : 10 ans ;
- enfants fréquentent école privée (système français) située dans un quartier voisin.

Type 4 : liens endogroupes franco-français dominant.

- ❖ Philippe (Franco-Français, catholique non pratiquant),
 - conjointe franco-française (catholique non pratiquante) ;
 - durée de séjour : 12 ans ;
 - enfant fréquente école publique de quartier.

Interrogé sur la forte présence de liens d'origine française, Philippe raconte :

Arrivé ici j'étais tout le temps avec des Québécois et avec le temps, on a des bons amis québécois mais ceux qu'on fréquente souvent sont des Français. [...] On partage la même façon de vivre et c'est pour cela qu'on se retrouve tout le temps. Quand je suis arrivé ici, je ne connaissais que des Québécois mais avec le temps, j'ai rencontré tous ces gens, ça c'est fait tout seul, je partageais la même façon de penser, de fonctionner. J'ai plein d'amis québécois mais le plus, c'est peut-être mes amis français.

Un informateur (*i.e.* une personne inscrite dans le réseau de Philippe) précisera, toutefois, que le réseau de Philippe s'est progressivement orienté vers des co-nationaux suite à l'arrivée (dans sa vie) de sa conjointe actuelle, d'origine française. La première conjointe d'ego était franco-québécoise.

- ❖ Guy (Franco-Français et Franco-Tunisien, juif non pratiquant),
 - conjointe d'origine française (juive) ;
 - durée de séjour : 11 ans ;
 - enfants fréquentent école privée (système français) du quartier.
- ❖ Aurélie (origine française, catholique),
 - sans compagnon ;
 - durée de séjour : 6 ans ;
 - enfant fréquente école publique du quartier (mais d'abord inscrit dans système privé français et a échoué).

Type 5 : liens endogroupes, d'origines algérienne ou marocaine, dominant.

- ❖ Ali (Marocain, musulman non pratiquant),
 - conjointe marocaine (musulmane non pratiquante) ;
 - durée de séjour 8 ans ;
 - enfants fréquente école publique dans un quartier voisin.

- ❖ Jida (Algérienne, musulmane),
 - conjoint algérien (musulman) ;
 - durée de séjour : 7 ans ;
 - enfants fréquentent école privée (système français) dans quartier éloigné (et ensuite école publique pour études supérieures).

Interrogée sur cette endogamie, Jida répondra :

La première Québécoise que j'ai rencontrée, via le travail, je la sentais très bien mais il semblait que la relation s'arrêtait avec le boulot. Je l'entourais de petites attentions mais rapidement, j'ai compris que les relations s'arrêtaient au travail. Mais ici, on prend parfois le lunch avec une, des collègues. Mais cela s'arrête là, je n'ose pas les inviter hors du travail. Ici au boulot on est copines, des sœurs, mais cela s'arrête au niveau du boulot. Hors du boulot, il n'y a pas de contact. Mais les Algériennes, on se voit hors du boulot.

Questionnée également sur la présence (ou l'absence) de Franco-Maghrébins parmi ses liens de sociabilité, Jida répondra qu'à Montréal, les liens sont surtout tissés avec des Algériens et quelques Français et qu'en fait, les Franco-Maghrébins sont souvent de condition plus modeste, à la différence des Algériens, des Tunisiens et des Marocains (voir chapitre III, rubrique 3.1.2.1). Ces derniers auraient quitté plus tardivement l'Afrique du Nord (comparativement à ceux qui ont quitté le Maghreb pour la France vers les années 1950 et 1960) et ont souvent été instruits en France (études supérieures). Les liens entretenus par Jida à Montréal en sont témoins : ils ont largement été constitués dans un pays tiers, par l'intermédiaire du milieu de travail du conjoint et d'un « club social select » pour cadres supérieurs étrangers.²²

5.5.2 Les liens post-migratoires

Si la durée de séjour en terre d'établissement semble peu influencer la constitution ou le maintien de liens selon l'origine, elle aurait une influence sur la progression des liens constitués après la migration.²³ C'est dire que plus la durée de séjour est longue, plus les liens post-migratoires sont nombreux. Cette durée de séjour influence peu toutefois l'origine ethnique des liens, constitués après l'arrivée au Québec, en particulier pour les couples endogames. Cependant, cette tendance n'offre pas d'interprétation univoque. Certes, pour Monique (Franco-Française), qui vit au Québec depuis une trentaine d'années, les liens post-migratoires occupent une large part de ses liens de sociabilité (soit 50 liens post-migratoires sur un total de 65 liens, 77 %). Ces mêmes liens occupent 66 % (soit 38 liens post-migratoires sur un total de 58 liens) des liens de sociabilité de

Gérard, pour une même durée de séjour, et, pour Nadia, au Québec depuis plus de vingt-cinq ans, 55 % des liens post-migratoires (28 liens post-migratoires sur un total de 51 liens). Mais pour Touria, à Montréal depuis 6 ans seulement, les liens post-migratoires occupent aussi une place importante, soit 63 % de tous les liens (*i.e.* 42 liens sur un total de 67 liens). Jida et Ali, pour une durée de séjour similaire, *i.e.* sept et huit ans, ces mêmes liens n'occupent que respectivement 35 % (15 liens sur un total de 43 liens) et 28 % (7 liens sur 25) des liens totaux.

Ainsi, outre la durée de séjour, d'autres facteurs sont à considérer. Touria par exemple, est parmi les plus jeunes des informateurs clés (33 ans, deuxième après Lena, 31 ans) et sans enfant. Elle s'est rapidement construit un univers social assez diversifié. Jida et Ali présentent, quant à eux, des profils de liens fortement endogroupes. Jida possède un réseau étendu de liens constitués avant la migration qui a aussi migré vers le Canada (plusieurs sont repartis depuis) mais qui, par définition, sont des liens pré-migratoires. Quant à Ali, la famille ascendante et élargie revêt beaucoup d'importance et compte pour plus de la moitié des liens entretenus. Monique, au contraire, est en rupture complète avec sa famille latérale et ascendante, ce qui a certainement favorisé son ancrage social en terre d'établissement. Il en est de même avec Béatrice, au Québec depuis 13 ans, pour qui les liens post-migratoires représentent plus des deux tiers des liens de sociabilité constitués et / ou maintenus en situation de migration.

Plus les espaces sont distants (dans une progression du privé vers le public), plus les liens post-migratoires sont nombreux. Ils comptent pour 8 % (32 sur 429) des liens privés de sociabilité, 45 % (192 sur 429) des liens semi-privés et 48 % (205 sur 429) des liens publics, post-migratoires. En somme, les espaces privés de sociabilité demeurent fortement imprégnés des relations de parenté, descendante, ascendante, latérale et élargie, à des degrés divers selon les individus et leur histoire de vie. Néanmoins, lorsque les parents ascendants ou latéraux sont absents de l'espace privé, comme c'est le cas pour Monique et Béatrice (Franco-Françaises) et Guy (Franco-Maghrébin), cette absence traduit une *rupture* de liens (cf. les projets migratoires chapitre III, rubrique 3.2.1), et teinte les sentiments nourris à l'égard de la France (chapitre V).

Les principales sources de liens post-migratoires sont le milieu du travail et les liens créés par l'intermédiaire de liens déjà existants. Les loisirs et activités associées aux enfants arrivent au troisième rang. Contrairement aux données de Renaud et *al.* (2001 : XXXV) selon lesquelles presque un tiers des personnes consultées entretenait des liens étroits avec le voisinage (rapports qualifiés par les auteurs de réseau à soutien élevé), le voisinage joue, dans notre enquête, un rôle d'arrière-plan dans la création ou le maintien des liens.²⁴

5.5.3 Les liens pré-migratoires

Les liens pré-migratoires semblent plus fragiles et subissent un déclassement en termes de perte de proximité en relation à ego. Le temps écoulé depuis la migration joue certainement ici ; le temps altère les liens. Nous avons observé ce phénomène entre autres chez Lena, ses liens d'amitiés se déplaçant graduellement du quartier d'origine (la banlieue parisienne) vers le quartier d'établissement (le Mile End). Le profil de ses fréquentations s'est modifié au gré des séjours en France, les liens entretenus avec certaines personnes clés (autres que proches parents) du milieu d'origine étant en constante décroissance au profit de liens dans le contexte d'établissement.

Au-delà de la question des liens pré ou post-migratoires, une étude des liens sociaux demeure, comme celle du processus d'établissement, un regard, une mesure d'un phénomène dynamique, à un moment dans le temps et ce, malgré une approche qui tient compte de l'évolution des liens par le biais des récits de vie et des retours successifs sur le terrain. Les amitiés se transforment, les cercles de proximité évoluent, certains quittent le centre vers la périphérie, d'autres se rapprochent d'ego. Les liens entretenus par Jida en témoignent, il s'agit d'un environnement social très mouvant, très actif. L'importance accordée à tel ou tel lien évolue, certains liens très proches se distendent (migration interne telle que changement de quartier ou migration externe, et éloignement spatial qui, dans certains cas, entraîne une distance affective, surtout lorsqu'il s'agit de liens hors parenté), d'autres se créent. Le cycle de vie influence tant la construction que l'évolution des espaces de sociabilité.

5.5.4 Les liens exogroupes, endogroupes et variés

Enfin, cette problématique de liens endogroupes, exogroupes ou variés, pré comme post-migratoires concerne certes la trajectoire migratoire mais aussi une foule de

prescriptions sociales et culturelles, particulièrement en ce qui a trait au phénomène de l'endogamie. La constitution de liens essentiellement hors groupe d'origine (ethnique ou nationale), conduisant à des espaces de sociabilité à dominante exogroupe, semble rendre compte d'une rupture avec le passé, rupture souvent enclenchée avant la migration et qui relève d'une dimension psychologique hors de notre portée. Ces ruptures ont été consignées à travers les récits de vie mais aussi par le marquage des espaces de sociabilité, notamment chez Monique (Franco-Française, 52 ans) pour qui les parents ascendants (père et mère) se retrouvent dans l'espace public de sociabilité. En effet, son père et sa mère sont parmi les liens les plus distants d'ego, au même titre que son premier conjoint (avec qui elle communique rarement), quelques liens professionnels, des relations peu actives dans le voisinage ou croisées lors d'activités de loisirs. Éric (Franco-Français, 36 ans) présente un profil similaire (mère inscrite dans un espace semi-privé et sœur d'ego, dans un espace public) :

Je ne suis pas très famille, c'est aussi une vieille histoire, je ressemble à mon père qui n'était pas non plus très très famille. Il a quitté sa propre famille à l'âge de 20 ans, sans jamais la revoir. C'est par hasard que sa famille a appris son décès... Je garde contact avec ma mère, je lui téléphone et vais la voir mais c'est comme une obligation. Mes amis sont plus importants que ma famille. [Éric]

Dans tous les cas d'espaces de sociabilité à dominante exogroupe, il s'agit également d'exogamie, le conjoint étant franco-qubécois.

Les **espaces de sociabilité variés** (sur le plan des origines) reflètent plus généralement les trajectoires migratoires (très souvent non linéaires) et décrivent des environnements pluriels tant privés que semi-privés et publics. Ils traduisent néanmoins une certaine cohésion de classe sociale (chapitre VI) et de genre. Dans tous les cas, il s'agit d'unions mixtes, les conjoints étant franco-qubécois ou anglo-canadien, algérien, libanais, guinéen (ex-conjoint).

Les espaces de sociabilité à dominante endogroupe²⁵ traduisent des environnements sociaux où les prescriptions sociales et culturelles sont davantage présentes. Au sujet de sa fille qui songe à un mariage exogame et dont le futur mari français est d'une famille « respectable » et bien nantie, Jida (Algérienne, 50 ans) exprime de nombreuses réticences. Quel chagrin à voir sa fille mariée à l'extérieur de son groupe. Et comment réagiront les parents (ceux d'Algérie et même ceux qui résident en France) ? *Notre fille peut-elle épouser un non-Algérien ?*

En fait, le terrain s'est avéré fécond sur cette question des prescriptions, très présentes chez les femmes rencontrées d'origine marocaine, algérienne et franco-maghrébine. Lena (Franco-Algérienne, 31 ans), par exemple, disait ne pouvoir présenter aucun de ses prétendants à ses parents, d'une part parce que ces derniers auraient mal accepté qu'elle fréquente un homme et d'autre part, parce que le copain fréquenté, à l'époque, était franco-français et, plus important encore, non arabe.

Nadia (Franco-Algérienne, 46 ans), dont les espaces sociaux sont variés sur le plan des origines, évoque le sentiment de liberté qui l'accompagne dans sa vie montréalaise en comparaison de sa vie pré-migratoire d'il y a vingt-cinq ans, régie par des codes sociaux rigides :

En France, la communauté maghrébine exerce une forte pression sur les individus contrairement à Montréal où il y a plus de liberté, où il n'y a pas la même censure. Par exemple, en France, une femme musulmane qui boit de l'alcool est fortement critiquée par la communauté alors qu'ici, on s'en fout.... En France il y a une discrimination des Français à l'égard des Maghrébins. Mais ce qui était le plus difficile à vivre, ce n'était pas cette discrimination mais la pression exercée par la communauté maghrébine elle-même – sur ses propres membres. [Nadia]

5.6 LES LIENS NOUÉS PAR LES ENFANTS

Les liens construits par les enfants diffèrent de ceux de leurs parents en ce qu'ils sont quasi exclusivement des liens post-migratoires d'origines multiples, immigrantes et non immigrantes. Deux sources principales de liens existent pour ces enfants : dans une majorité des cas (9 sur 15), les liens ont été construits hors parentèle, *i.e.* dans le proche voisinage, en milieu scolaire et par l'entremise d'activités sportives ou de loisir ; dans une proportion un peu moindre (6 sur 15), les liens entretenus par les enfants ont certes été constitués dans le voisinage et en milieu scolaire mais aussi par l'intermédiaire du réseau des parents et, plus fréquemment, le réseau de la mère.

5.6.1 Liens—enfants constitués hors parentèle

La grande majorité des enfants ayant noué des liens issus du voisinage, du milieu scolaire et des activités sportives et de loisirs ont des profils de sociabilité divergents de ceux de leurs parents. En effet, à l'exception des enfants de Monique qui ont un environnement social à dominante non immigrante (origine franco-québécoise), tout

comme celui de leur mère (dont les liens sont en bonne partie d'origine locale, *i.e.* franco-qubécoise), les autres enfants vivent des réalités sociales différentes de celles de leurs parents.

Ainsi, alors que Philippe, Guy, Aurélie et Jida nourrissaient des liens essentiellement endogroupes sur le plan des origines ethniques, leurs enfants respectifs présentent des profils de sociabilité plus variés. Les liens entretenus par les enfants de Guy, par exemple, sont cosmopolites à dominante immigrante. Ces enfants fréquentent une institution privée française où la pluralité des origines est importante. Les liens entretenus par les enfants de Jida sont également mixtes à dominante immigrante. Cette situation est d'ailleurs problématique pour les parents (voir les deux cas types ci-après). Trois des quatre enfants ont d'abord fréquenté une école française et ensuite le réseau d'enseignement québécois (études supérieures). La quatrième poursuit une formation en France.

Pour les parents (Lionel, Pierre et Michel) qui nourrissaient des liens à la fois endogroupes et exogroupes, les liens-enfants diffèrent aussi, les non-immigrants étant plus présents. En comparaison de leurs parents, les enfants sont plus perméables au voisinage. Les deux cas types suivants donnent à voir l'importance du **contexte général** de vie.

Marcel est un garçon de quatre ans, né au Québec de parents franco-français (Philippe et Brigitte). L'environnement social parental est largement habité par des co-nationaux d'origine. Or, la famille habite une petite localité, à l'extérieur de Montréal, peuplée très majoritairement par des Franco-Québécois. Marcel fréquente une garderie locale et ses amis sont tous des « locaux ». Le petit Marcel a développé un accent aussi très local, ce qui contraste tout à fait avec celui des parents.

Lamia (26 ans), Malika (21 ans) et Tarik (19 ans) sont nés en Algérie de parents algériens (Jida et Zourik). Ils vivent à Montréal depuis sept ans, à l'exception de Lamia qui poursuit ses études en France. La famille a habité différents quartiers depuis son arrivée à Montréal. Les liens de sociabilité construits ou maintenus par Jida sont fortement endogroupes. Les liens d'amitiés développés par Malika et Tarik sont plus variés. Tarik par exemple, scolarisé dans le système français, fréquente des amis

d'origines marocaine (son meilleur ami est marocain), algérienne, libanaise et française. Malika (universitaire mais qui précédemment fréquentait une institution française d'enseignement) entretient elle aussi des liens variés où l'on remarque, comme dans le cas de Tarik, une quasi-absence de lien d'origine non immigrante. Il s'agit en effet de liens syrien, palestinien, haïtien, français. Lamia poursuit ses études en France. Les liens d'amitié qu'elle entretient là-bas sont surtout d'origine algérienne et marocaine. Son fiancé est franco-français.

Depuis que Lamia est en France, elle a la nostalgie de ses compatriotes algériennes. Alors, dès qu'elle se trouve dans la communauté algérienne, je la vois heureuse. Elle s'est arabisée depuis qu'elle est à Paris. Malgré qu'elle a eu une éducation française, je la trouve plus proche des Algériens que des Français, malgré que son copain soit français... Elle est plus Algérienne que française, malgré qu'elle est intégrée dans le système français. Elle n'a jamais rejeté le fait d'être Algérienne, mais la deuxième (Malika), arrivée à Montréal à l'âge de 14 ans, n'est absolument pas touchée par la présence ou pas d'Algériens. Malika est loin de la communauté algérienne. Elle fréquente plus des Palestiniens, des Libanais, des Français que des Algériens. [Jida]

Ce dernier exemple illustre la variabilité des contextes (Paris, Montréal) où les rapports majoritaires–minoritaires s'expriment différemment. Ces rapports sociaux (et ethniques) se construisent dans un rapport à l'histoire et à la culture (Juteau, 1999). Dans le contexte français, les rapports coloniaux France–Algérie teintent inévitablement la place « assignée » aux Algériens alors que dans le contexte québécois, l'Algérien est certes minoritaire mais son lien au majoritaire est investi différemment.²⁶ En cela, c'est dans le rapport à autrui que se construit l'ethnicité (Juteau, 1999 ; Barth, 1969). Lorsqu'elle est en France, Lamia affirme être constamment ramenée à son statut de minoritaire alors qu'à Montréal, tout comme sa jeune sœur Malika, les rapports semblent moins codés, plus ouverts. Et de ce fait, il lui semble plus important de revendiquer son « algérianité » à Paris qu'à Montréal, « la mobilisation de ressources symboliques en vue d'affirmer des différences auxquelles on tient » (Oriol, 1989 :121) étant, dans le contexte français, un enjeu identitaire.²⁷ En référence à ce contexte asymétrique et à l'instar de Goffman (1975) et de Bourdieu (1980), Taboada-Leonetti (1990 ; 1989 :102) développe la notion de « retournement sémantique » selon laquelle « l'identité minoritaire prescrite est acceptée, avec tous ces traits stigmatisés qui lui sont liés, mais ceux-ci font l'objet d'un renversement sémantique qui transforme la

négativité en positivité ». Cette question sera reprise au chapitre suivant, centré sur les appartenances.

5.6.2 Liens–enfants issus du voisinage, du milieu scolaire et intraparentèles

Les liens–enfants, constitués tant par le voisinage et le milieu scolaire que par le biais des espaces de sociabilité maintenus par les parents, sont un reflet de l’environnement social tant des parents que du voisinage, sources de liens. Ces espaces sont à la fois en **continuité** avec ceux des parents et **divergents**.

Le contexte social (en termes d’espaces de sociabilité) dans lequel évoluent les parents, tout comme le choix d’une institution d’enseignement, sont des facteurs déterminants dans l’évolution des liens–enfants. Par ailleurs, l’âge des enfants semble aussi déterminant dans le choix des sources de liens. Les enfants qui puisent essentiellement (ou en partie) à même le réseau des parents sont plus jeunes que ceux qui s’imprègnent plus largement du voisinage, du milieu scolaire et de liens constitués par l’entremise d’activités sportives ou de loisirs, à l’exception du petit Marcel (4 ans) (dont l’histoire a brièvement été présentée ci-haut).

Lorsque construits hors parentèle, les liens–enfants divergent des espaces construits par les parents sur le plan des origines nationales ou ethniques. Ils puisent leurs liens dans un environnement immédiat (voisinage, école, loisirs) alors que ces mêmes sources de liens sont peu sollicitées par les parents dans leur propre construction sociale. En ce qui a trait à la socialisation, l’école²⁸ et la famille jouent certes un rôle de premier plan dans la reproduction de l’habitus (Bourdieu, 1979) ou comme lieu de reproduction sociale (Juteau, 1999) mais l’environnement général teinte aussi fortement le social de ces jeunes. Alors que certains parents tendent vers un social endogroupe, les enfants tendent vers un social où les liens sont moins polarisés (pays d’origine, pays d’établissement ; immigrant, non-immigrant) et où la pluriethnicité est davantage un modèle de socialisation. Certes les Franco-Français, les Algériens, les Marocains et les Franco-Maghrébins y trouvent une place mais aussi les Franco-Québécois, les Anglo-Canadiens, les Syriens, les Libanais, les Franco-Libanais, les Palestiniens, les Espagnols, les Haïtiens, les Européens de l’Est... En cela, vivre à Montréal et, en particulier, dans des quartiers hétérogènes, ou encore vivre dans un quartier homogène

et fréquenter une école très multiethnique, voilà différentes combinaisons qui influent sur l'élaboration des espaces sociaux des jeunes.²⁹

« Partout en vérité, les habitus craquent, se délitent et se recomposent tandis que l'inhabitable en soi – l'exil ou l'errance, la migration ou la dérive – n'apparaît plus comme l'exception extrême ou quasiment pathologique de ce que l'habitus, en ses fortes sédentarités, se doit de constituer. Partout, l'inhabitable en mouvement (le déménagé et le dérangé sous toutes leurs espèces et dans tous leurs états) semble se vouloir annonciateur de ce que l'habitus devient. » (Médam, 1989 : 138)

5.7 RESSOURCES MOBILISEES ET TYPES DE LIENS

5.7.1 « Communauté protégée », « communauté émancipée »/ liens serrés, liens faibles

S'interrogeant sur l'émergence de la notion de « communauté » au sein de la sociologie urbaine, au détriment de la notion de quartier, Wellman (sociologue urbain et chef de file en études de réseaux) et Leighton (1981) rendent compte d'un modèle de communauté selon lequel la « communauté protégée » est l'expression de réseaux denses d'entraide, de soutien social³⁰ et où parenté et proximité résidentielle sont synonymes. Cet espace traduit la présence de liens *forts* qui impliquent à leur tour une certaine réciprocité d'engagement.

Les pratiques de sociabilité d'un quartier aisé de Montréal (Outremont) se distinguent par la déterritorialisation des liens. (Dandurand et Ouellette, 1995). Les relations maintenues par nos informateurs clés qui résident dans des quartiers favorisés (chapitre IV) répondent-ils à ce schéma ? Selon les écrits, ces relations seraient moins axées sur la parenté, moins concentrées dans un même espace géographique, et la flexibilité des ressources (tant sociales qu'économiques) contribuent à ouvrir les réseaux sur d'autres lieux. Ces pratiques de sociabilité seraient plus ouvertes et diversifiées. (Granovetter, 1973 ; Douglas, 1992 ; Colomonos, 1995) Ce profil correspond au second modèle de communauté proposé par Wellman et Leighton (1981), celui de la « communauté émancipée », où les liens de sociabilité ne sont pas contraints à un espace physique donné.

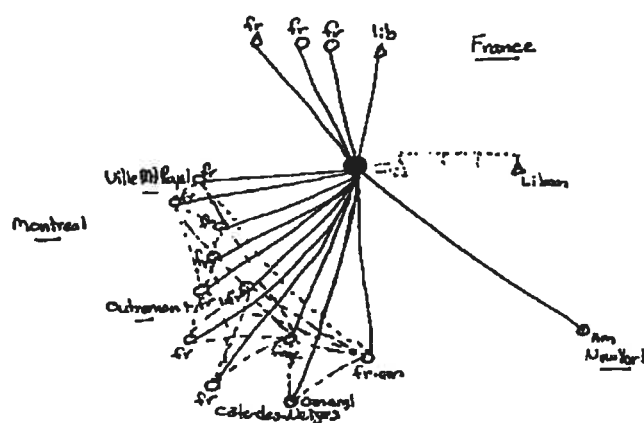
Ainsi, selon le schéma classique de Wellman et Leighton (1981), la « communauté protégée » traduirait la présence de liens denses (ou serrés), et où il y aurait proximité

résidentielle. Seuls deux de nos informateurs clés abondent dans ce sens, hormis le critère de proximité spatiale. Les espaces endogroupes dans lesquels évolue Jida sont à la fois tissés serrés, les connaissances s'entrecroisent fréquemment et sont une importante source de soutien social et d'entraide (notamment au moment du *landing*).³¹ Jida est, avec Nadia,³² la seule à parler de « communauté » qui, tout en étant source d'appui, exerce, dans le cas de Jida, un important contrôle social. L'Algérie est reconstituée symboliquement, les rencontres « sociales » ou mondaines (tous sont de milieu aisé) sont fréquentes. L'on y prend le thé, mange des gâteaux et pour les plus intimes, on partage un repas où les mets algériens sont à l'honneur. La réciprocité dans ces échanges est déterminante dans le maintien des liens. On raconte le présent, le passé, l'actualité, on fait le point sur les événements politiques, et on espère une paix permettant le retour (devenu quasi mythique). L'émoi créé par le choix matrimonial (un non-algérien) de la fille aînée de Jida, d'abord au sein de la famille (élargie) mais aussi au sein du groupe social plus large, en est témoin. Les parents, tout en estimant la famille du fiancé (*cette une bonne famille, bien établie*), ne lui a pas encore accordé d'entretien...

Paule présente également un cas de figure se rapprochant du modèle de la « communauté protégée ». En fait, il s'agit moins de Paule elle-même que d'une parcelle de ses liens-individus, constitués en véritable réseau (figure 2). L'élément rassembleur (mais non exclusif puisque nous y participons) est l'institution scolaire française (école privée) fréquentée par les enfants. L'origine franco-française ou la scolarisation dans le système français est aussi un dénominateur quasi commun pour les femmes qui prennent part à ce réseau. L'immigration en est un autre (mais encore non exclusif puisque certaines, une faible minorité il est vrai, sont d'origine montréalaise, franco-québécoise ou anglo-canadienne). Ce réseau représente, pour certaines, l'unique lien extrafamilial. Pour d'autres, sans être exclusif, il demeure un lieu important de socialisation. Les échanges concernent d'abord les soins et l'éducation des enfants mais peuvent également déborder ce cadre pour s'étendre à la santé des femmes, l'alimentation, les rapports de couples. Il remplace, dans une certaine mesure, la famille étendue et offre tant un soutien social qu'une forme d'entraide (gardiennage, échange de services). La réciprocité est une condition *sine qua non* du fonctionnement de ce réseau. On doit, à tour de rôle, animer une rencontre, accueillir, partager, souscrire aussi à ses orientations. Si nous devons invoquer un dénominateur commun à ce réseau, il

serait, au-delà des « appartenances ethniques », un réseau construit sur une communauté de valeurs, que nous pourrions qualifier de conservatrices.³³ Les unions matrimoniales, les rôles dévolus aux garçons, aux filles, aux hommes et aux femmes, la sexualité, enfin la marginalité n'a ici aucune place. L'on partage un habitus, les rôles sont codifiés, les statuts maintenus, la morale (partagée d'emblée) est sauve...³⁴ Cet habitus génère pratiques et perceptions : « Habitus is an objective relation between practices and situation that produces through categories of perception and appreciation that are themselves socially produced. » (Bottomley, 1992 : 13)

Figure 2
Paule : Espace public de sociabilité



Certes, ce réseau particulier, comme les espaces sociaux construits et maintenus par Jida, confortent les propos de Taboada-Leonetti (1994) selon lesquels les réseaux communautaires agissent, en France, comme des pivots dans les processus de socialisation, tant pour les migrants d'anciennes vagues (Espagnols et Portugais) que pour les plus récents (migrants africains et asiatiques). En fait, si notre terrain s'était limité à l'étude de ces seuls réseaux (Jida et Paule), notre thèse aurait davantage traité de conformité, d'endogamie, d'homogénéité. Or notre projet avait comme défi initial l'étude des liens sociaux sans a priori. En fait, seuls ces deux cas nous ont conduite au communautaire et à un environnement si ouvertement régi par des codes précis. Serait-ce là une des particularités des migrants au statut de « majoritaires » ?³⁵

Nadia offre une autre variante, à la fois « protégée » et « non normative ». Elle entretient de nombreux liens dans son quartier, se sent même étrangère lorsqu'elle fréquente d'autres endroits de la ville. La proximité physique est associée, par elle, à certains liens privés développés, et est source d'entraide et de partage de ressources variées, dont la sociabilité. Or ces liens, privés et semi-privés, sont à la fois endogroupes et exogroupes (franco-français, franco-maghrébins, maghrébins), et l'effet normatif n'est pas présent. Ce cas particulier rappelle l'un des exemples mis de l'avant par Katuszewski et Ogien (1981 : 157) à l'effet qu'un réseau *connexe* (synonyme de liens serrés, forts) peut aussi ouvrir sur des rapports fluides. Dans le cas de Nadia (et pour d'autres, notamment Béatrice), les liens sont constitués en « grappes » ou « cliques » (*cluster* pour Hannerz, voir chapitre I) qui fonctionnent de manière relativement isolée. C'est dire que la présence de grappes sociales modère l'effet potentiellement cumulatif des liens serrés.

De manière générale, les données recueillies témoignent davantage d'une tendance vers la « communauté émancipée » (toujours selon le modèle de Wellman et Leighton, 1981), les liens étant moins construits sur un modèle de parenté et plus flexibles quant aux ressources échangées. Guy (figure 3), par exemple, hormis un soutien affectif nourri par quelques membres de sa famille descendante, mobilise peu ses liens tissés très lâches, si ce n'est pour des échanges intellectuels occasionnels ou la diffusion de ses travaux. Monique entretient davantage de liens tout en évoluant, comme Guy, dans des espaces sociaux peu denses (liens denses et liens serrés sont, dans le jargon des liens, synonymes). Pour ces derniers, la faible densité des rapports se traduit effectivement par une plus grande liberté d'action (Portes, 1995). Puis, comme l'avait souligné Granovetter (1973), les liens faibles sont pertinents pour comprendre les acteurs sociaux, qui ne sauraient être décrits en fonction de leurs seules appartenances institutionnelles ou de leurs liens forts.

des « réseaux volontaires stratégiques », les premiers correspondant à l'univers de Jida, les seconds, à l'univers de Philippe. Ces derniers, constitués plus tardivement, traduisent un choix (dans ce cas le choix de Philippe et de Brigitte, sa compagne) de recourir à des réseaux de compatriotes (Ma Mung *et al.*, 1998). Nous ne pouvons confirmer ni infirmer cette hypothèse de Taboada-Leonetti car nos données, tout en présentant un cas de figure similaire, ne traduisent pas tout à fait une même réalité, certainement pas en ce qui a trait à l'accès aux ressources matérielles ou sociales (déjà présentes). Pour Philippe, les co-nationaux sont sources d'échanges qui répondent à des besoins affectifs avant tout. *On partage la même façon de vivre et c'est pour cela qu'on se retrouve tout le temps.* Mais le milieu de travail, le choix de quartier de résidence, le choix d'établissement scolaire pour l'enfant, bref, ces « indicateurs » conduisent vers la société plus large. Ces propos rejoignent ceux de Pierre, qui affiche des espaces de sociabilité plus hétérogènes (*i.e.* tant endogroupes qu'exogroupes), et qui se dit « anti-français » de manière générale :

J'ai tenté de fuir la France et j'ai été pris dans mon propre piège. Au début on se sent seul et on veut s'adapter (et je trouve que je me suis très bien adapté) mais souvent on se retrouve pas compris, à ne pas avoir les bonnes références. Quelqu'un qui va rire d'une joke de Coluche, on trouve ça plus facile. [Pierre]

Pierre vit plus d'une contradiction, cette « francophobie » affirmée à maintes reprises contraste avec ses habitudes de vie : les lieux d'entretiens, choisis par Pierre dans le cadre de cette recherche, sont tous typiquement français (restaurants français, bistros et cafés) et les liens-individus qui occupent son espace privé de sociabilité sont majoritairement des co-nationaux.

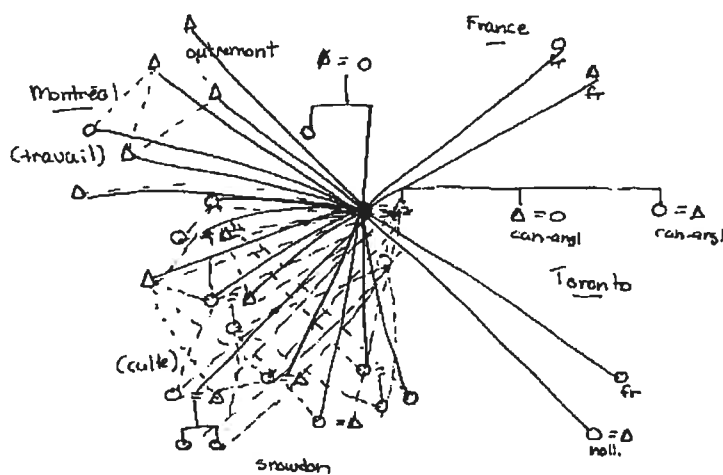
Enfin, si la forte densité d'un réseau est une qualité intrinsèque de la « communauté protégée », son corollaire, faible densité et « communauté émancipée » n'est pas une règle. Si nous tentions une réponse à la question de Hannerz (1980), nous avancerions que les espaces denses exercent une pression normative lorsqu'ils sont construits sur le modèle de la famille (et encore, cette tendance n'est pas absolue). Cependant, la présence de grappes sociales (liens issus de différentes sphères d'activité) modère l'effet potentiellement cumulatif des liens serrés. Pour Béatrice par exemple (figure 4), pour qui les espaces comprennent des noyaux autonomes de liens, l'un construit dans le milieu de travail, l'autre par l'entremise de l'Église protestante et du conjoint, le premier noyau, quoique d'égale importance (en termes de proximité à ego) est tissé

lâche, le second tissé serré. Ce second remplace en tout point la famille dans le pays d'adoption, tant pour elle que pour le conjoint. Les ressources échangées varient d'un soutien affectif et matériel en période de difficultés et de maladie à des pratiques d'entraide telles que le gardiennage d'enfants.

Cette communauté est toute petite, on est une vingtaine à Montréal. On se connaît tous, on se voit toutes les semaines, on s'invite, on travaille ensemble (activités de bénévolat). Il s'agit d'une communauté. La naissance de ma fille correspondait à une période très difficile (maladie, manque de ressources financières, manque de soutien dans le quotidien). C'est la communauté toute entière qui a pris la relève et non une personne en particulier. [Béatrice]

À l'intérieur de ce noyau, les comportements sont codifiés, orientés vers le respect de principes religieux précis. Ce milieu est aussi homogène tant sur le plan des origines (à l'exception de Béatrice, ils sont tous anglo-canadiens, y compris Jim, le mari) que sur celui du milieu social, de l'âge, du statut matrimonial, etc. Béatrice s'y conforme entièrement. Toutefois, lorsqu'elle évolue dans l'autre noyau, tissé moins serré, et hétérogène sur le plan du genre, des origines ethniques, des statuts sociaux, son comportement est tout autre, parfois même en conflit avec les attentes de son conjoint.

Figure 4
Béatrice : Espace semi-privé de sociabilité



En dernier lieu, les migrants contraints par des normes imposées par le « groupe » (quel qu'il soit) sont tous des femmes (mais les informatrices clés n'évoluent pas toutes dans des espaces où sont présentes de telles pressions). Par ailleurs, origine nationale ou ethnique ne pourrait être ciblée puisque les espaces denses et normatifs sont tantôt algériens, tantôt franco-français, tantôt anglo-canadiens.

5.7.2 Les ressources mobilisées

Les espaces, qu'ils soient privés, semi-privés ou publics sont sources d'échanges généralement réciproques et symétriques. Réciproques puisque tous y participent mais d'une réciprocité, pour plusieurs, non codée, fluide, et symétrique car relativement homogène sur le plan des statuts socio-économiques, et intragénérationnelle (dans le sens démographique du terme, *i.e.* ayant à peu près le même âge en même temps), hormis les liens de parentèle.³⁸ Ces échanges sont parfois d'ordre matériel (repas, vêtements pour les enfants, outils) mais surtout il s'agit d'entraide et de soutien lorsqu'en présence de jeunes enfants (savoirs partagés, gardiennage, conseils). C'est surtout le cas des informatrices clés, mères de jeunes enfants, soit Paule, Lena, Nadia, Béatrice, Philippe [exception de genre] mais aussi Jida, dont les enfants sont plus âgés.

Les informateurs clés et celles dont les enfants sont plus âgés, notamment Monique, Pierre, Gérard, Michel, Lionel, Éric, Guy et Aurélie, vivent pour la plupart des liens tissés lâches, les échanges fluctuant au fil des rencontres, du temps. Lorsqu'il s'agit de liens de proximité et de semi-proximité, la confiance, l'écoute, le partage d'idéaux politiques, sociaux, de projets culturels ou de loisirs (et sportifs) sont au cœur des relations. Il est peu question de ressources matérielles, puisque tous (ou presque) sont favorisés économiquement.³⁹

Les liens existants en pays d'établissement sont une importante source de renouvellement sur le plan des amitiés et représentent, de ce fait, une partie du capital social détenu par les enquêtés (Lazega, 1998). Si l'accès à l'emploi a quelques fois été favorisé par la présence d'un co-national, ces derniers n'étaient pas inscrits (auparavant) dans les espaces de sociabilité d'ego. En fait, seule Paule s'est éventuellement trouvée un emploi grâce à un lien pré-existant (franco-français) à l'embauche.⁴⁰

La dispersion géographique des liens témoigne d'un maintien de liens et de soutien au-delà de la proximité résidentielle. En fait, il apparaît que seuls les liens les plus distants tendent (en partie) à s'inscrire dans le voisinage.

5.8 CONCLUSION

Les liens personnels noués par seize informateurs clés ont été répartis de façon concentrique en termes de proximité à ego. Des espaces de sociabilité privés, semi-privés et publics ont ainsi été constitués, abritant l'univers social des hommes et des femmes au cœur de notre recherche.

Les liens de parentèle dominant (sans être exclusifs) les espaces privés de sociabilité alors que les liens personnels construits après la migration occupent une place importante au sein des espaces semi-privés et publics. Les espaces privés sont souvent présentés comme des espaces ethniquement homogènes. Or, les unions mixtes sont nombreuses dans notre étude. La dichotomie Nous / Eux est donc beaucoup plus subtile que ne le laisseraient entendre les écrits. Par ailleurs, les enfants produisent des environnements originaux, en particulier lorsque les liens entretenus sont constitués hors parentèle. De manière générale, la participation au marché du travail et la socialisation sont intimement liées. Une majorité de personnes entretiennent des liens de proximité intragenre alors que les liens plus distants sont plus souples sur le plan du genre. Par ailleurs, les liens sont généralement intragénérationnels (outre les liens de parentèle) et globalement intraclasse sociale. Enfin, les liens entre Français et Franco-Maghrébins demeurent polarisés malgré la migration.

Les ressources mobilisées par l'entremise des espaces de sociabilité ont également été discutées, tout comme leurs traits morphologiques (liens lâches, liens serrés). Nous avons abordé les questions de réciprocité, de normativité aussi. La présence de liens tissés serrés n'entraîne pas toujours une pression normative. Elle serait toutefois favorisée par le chevauchement d'environnements sociaux (*i.e.*, superposition des champs où il y a interaction). Lorsque, au contraire, (et c'est plus souvent le cas), ces sphères sociales sont variées, elles peuvent, tout en impliquant des liens serrés, ne pas avoir cette qualité normative. Puis, certaines « cliques » ou grappes de relations peuvent avoir des effets normatifs, d'autres non. De plus, les liens de proximité ne sont pas nécessairement des liens de proximité spatiale. En fait, pour l'ensemble des espaces de sociabilité, les liens entretenus sont éclatés sur le plan géographique et rendent compte des trajectoires migratoires des uns et des autres. Certes les lieux d'établissement et d'origines agissent comme pôles, mais ces pôles ne sont pas uniques ; des lieux tiers

font souvent partie de la trajectoire migratoire ou simplement de la trajectoire de vie (d'ego mais aussi des membres de la famille latérale, ascendante et descendante). Dans cette perspective, les références aux territoires débordent du paradigme lieu d'origine-lieu d'établissement.

L'ensemble des espaces de sociabilité présentés témoigne d'un important capital social et symbolique. Ce capital s'inscrit dans une relation historique entre la France et le Québec mais tout autant dans un phénomène de classe sociale. Certes il s'agit de personnes « optimums » d'un point de vue des grilles de sélection de l'immigration canadienne et québécoise (âge, scolarité, compétences, capacités linguistiques) mais encore, il s'agit d'un groupe majoritaire⁴¹ (globalement) et ce, malgré l'immigration. Les profils d'établissement (présentés au chapitre IV), la latitude quasi absolue d'évoluer dans les systèmes scolaires tant publics que privés (et dans ce cas français) et l'accès sans difficulté aux ressources publiques, rendu possible par le partage d'une même langue et par la familiarité des structures urbaines occidentales sont des témoins éloquents des compétences individuelles et collectives en tant que stratégies engagées dans la reconstruction d'un univers social post-migratoire. (Breton, 1994) Cette capacité d'élaborer des stratégies dépend des ressources dont disposent les individus, et ces ressources, nous l'avons vu, sont multiples.

Malgré son effet réducteur, une typologie des liens selon les origines ethniques ou nationales souligne l'apport fondamental de l'origine du conjoint dans l'évolution des liens sociaux et situe en arrière-plan l'influence potentielle de la durée de séjour dans le choix des liens. Nous verrons, au chapitre suivant, comment ces configurations de liens important (ou non) dans les appartenances des uns et des autres au pays d'origine, au pays d'établissement et à des lieux tiers. Les différents environnements sociaux documentés ici constituent autant de stratégies identitaires, au cœur du prochain chapitre.

¹ Mitchell (1963, 1987, *in* Rogers et Vertovec, 1995) formule un cadre analytique qui prend racine dans cette double perspective tout en insistant sur l'importance de saisir le contexte plus large dans lequel cette dynamique trouve place. Quant à accorder un statut d'acteur aux enquêtés, cette perspective fut mise de l'avant vers la fin des années 50, en réaction à un modèle explicatif du social où les structures, les prescriptions sociales et de statut primaient sur les stratégies individuelles et collectives. Ce modèle structuro-fonctionnaliste ne pouvait rendre compte des complexités des milieux urbains (et à l'époque industriels) où en vain, on tentait de repérer des « groupes intégrés, homogènes et se maintenant dans le temps ». (Katuszewski et Ogien, 1981 : 145) L'étude des mouvements migratoires ruraux/urbains en

Afrique par le Rhodes Livingston Institute et l'École de Manchester allait permettre l'émergence de nouvelles approches du social : « Rather than viewing migrants as passive reactors to an environment which is so powerful that they have no ability to influence it, there is a change toward looking at migrants as more and more volitional individuals who understand their own situations, the alternatives open to them (individually and collectively) and rationally choose among those alternatives. Not only do migrants make choices, manipulate and utilize various kinds of networks for their own ends, they are also the creators of and the receivers of well thought out rationals for the manner in which they behave. » (Kasdan, 1970 : 5). Voir aussi Hannerz 1980 ; Denich, 1970 ; Epstein, 1961 et le premier chapitre du présent ouvrage.

² « [...] a family does not live directly in the total society, or even, in many cases, in the local community. The effective social environment of a family is its network of friends, neighbours, relatives and particular social institutions. This is his primary social world. » (Bott, 1971: 159)

³ Victor Piché (2000a) définit la « réceptivité sociale » comme étant les attitudes de la population québécoise face à l'immigration et aux relations interculturelles.

⁴ Alors que nous avons, dès le départ, envisagé une typologie des liens en fonction de leur proximité à ego, cette catégorisation endogroupe-exogroupe s'est imposée comme principe organisateur, en cours d'analyse.

⁵ Le réseau serré (ayant comme synonymes des liens forts, connexes) est défini comme étant un réseau où les liens se multiplient entre les individus. Inversement, un réseau lâche (ayant comme synonyme des liens faibles) existe lorsque les différents sous-groupes (ou dans ce cas les différents liens-individus) se fréquentent peu ou pas.

⁶ Dans cet esprit, nous traitons de liens volontaires, choisis et maintenus par ego.

⁷ Lorsque Denich (1970 : 137) évoquait la notion de « *inner core* » (elle examinait alors la construction des réseaux dans le contexte des mouvements migratoires ruraux/urbains dans la Yougoslavie de l'après-guerre, *i.e.* 1949 à 1960), il s'agissait, tout comme pour nous et la notion d'espace de sociabilité de proximité, d'une sphère concentrique à partir d'ego qui comprend les liens les plus proches : « An inner core consists of relationships with close kinsmen and friends, with whom mutual binding obligations are acknowledged. » Toutefois, la typologie mise de l'avant par Denich s'appuyait sur la notion de réciprocité alors que dans notre propre classification, il peut être question de réciprocité mais celle-ci ne constitue pas un critère distinctif. Une discussion sur les ressources échangées selon les espaces est proposée en fin de chapitre.

⁸ La variable cycle de vie apparaît significative dans la construction et/ou la composition d'un réseau de sociabilité. Les liens entre individus évoluent dans le temps au fil des besoins des uns et des autres. La place qu'occupe un individu dans un réseau n'est pas fixe car les réseaux sont en constant réaménagement par l'effet de contraintes mais aussi de choix. (A. Fortin, 1993) Sur un tout autre registre, le recours aux événements marquants d'une vie (par exemple le mariage, le baptême d'un enfant, un anniversaire) permet, sur le plan méthodologique, de repérer la présence des différents membres d'un réseau à des moments clés.

⁹ Lorsque les informateurs clés se réfèrent à leur « ethnicité », ils invoquent moins une croyance en des ancêtres communs, réels ou putatifs qu'une « communauté de destin et de culture » construite historiquement. (d'après Bauer [1974], 1907, *in* Juteau 1999 : 16 ; voir aussi Meintel, 1992 : 72-73) Néanmoins, comme le souligne aussi De Rudder (1995 : 43), « l'ethnicisation des rapports sociaux n'est donc pas seulement un processus de "reconnaissance" de différences réelles ou supposées, il est en même temps et indissolublement un processus de classement sur un échelle qui ordonne des statuts sociaux, économiques, politiques... »

¹⁰ « Mais même les nations les plus anciennement constituées, l'Angleterre ou la France, réunissent des populations issues de collectivités historiques différentes : la population française comprend des collectivités régionales : Bretagne, Corse ou Alsace, [...]. Le rapport entre ces collectivités historiques et les institutions nationales, en d'autres termes le rapport entre les réalités sociales d'ordre historique ou ethnique et le principe civique de l'organisation nationale, se pose nécessairement dans toutes les sociétés nationales. » (Schnapper, 2001 : 12)

¹¹ Weber qualifie de communalisation toute relation sociale qui repose sur « un sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d'appartenir à une même communauté ». (Weber, 1995 [1971 (1921-1922)] : 78)

¹² L'anthropologie fait appel au terme « génération » pour définir un ensemble de personnes situées au même degré de filiation dans la descendance d'un individu. (De Rudder, 1997b : 71)

¹³ Aurélie a trois enfants, une fille dont elle est la mère biologique et un garçon et une fille dont elle est devenue la mère, par adoption. La fille « naturelle » est inscrite dans l'espace privé d'Aurélie alors que les deux autres prennent place dans l'espace semi-privé.

¹⁴ Notre corpus est basé sur les données recueillies auprès de seize informateurs clés. Seulement 15 ont un conjoint.

¹⁵ « Au travers des relations sociales s'élabore une altérité qui est à la fois marquage de sa différence et mise à distance. Ainsi certaines catégories figent des groupes entiers dans des descriptions globalisantes : [...]. Ces classements réels ou symboliques de groupes traduisent donc un rapport construit où l'accusation en termes culturels caractérise des situations d'interactions. » (Calogirou, 1996 : 7)

¹⁶ En fait, l'épouse actuelle de Michel, Patricia, est d'origine franco-canadienne, sa mère étant Franco-Française, arrivée en bas âge dans la région montréalaise et son père, Anglo-Québécois (*i.e.* québécois d'origine britannique). Michel présente Patricia comme étant canadienne et n'a fait référence à ses origines mixtes qu'une fois, en fin de terrain.

¹⁷ Se référer au Tableau 6.4, Annexe 6, pour un sommaire des espaces de sociabilité, selon l'origine ethnique ou nationale des liens-individus.

¹⁸ À titre d'exemple voici la distribution spatiale des liens de semi-proximité entretenus par Paule (Franco-Française) qui habite le quartier Côte-des-Neiges (durée de séjour 10 ans ; 30 liens de sociabilité) : 8 sur 30 liens habitent la France, soit la région lyonnaise (parents, amie d'enfance), soit Paris (anciens collègues) ; 6 sur 30 liens habitent la ville de Québec (première ville d'installation) ; 8 sur 30 liens habitent Montréal (les quartiers Côte-des-Neiges, Outremont à proximité de l'école fréquentée par les enfants d'ego) ; 5 sur 30 liens habitent le Liban (pays de naissance du conjoint) ; 3 sur 30 liens habitent une ville américaine et une ville argentine (parents par alliance).

¹⁹ Monique inscrivait ses beaux-parents dans un espace semi-privé alors que ses propres parents sont placés dans la sphère la plus éloignée d'ego.

²⁰ Denich (1970) recensait 21 % des liens construits par l'entremise du voisinage alors que ce même vecteur est très peu producteur de liens sociaux dans notre étude (4 %, [9 sur 205 liens] des liens post-migratoires pour les espaces publics ; 5 % [9 sur 192 liens] de ces mêmes liens, espaces semi-privés ; 6 % [2 sur 32] pour les espaces privés). Cette comparaison permet de penser la mobilité résidentielle montréalaise actuelle plus importante et voir là les effets d'une multiplication et d'une plus grande accessibilité des modes de communication favorisant le maintien de liens hors proximité résidentielle.

²¹ Le mode de construction de ces liens est aussi révélateur des relations intergenre : en ce qui a trait aux liens constitués par Éric par exemple, les liens féminins dominent dans le secteur loisirs et services alors que les liens masculins prennent naissance dans le secteur travail. Les liens créés traduisent aussi la distribution des genres selon le domaine professionnel. Par exemple Gérard comme Éric sont dans le domaine de l'ingénierie alors que Philippe (maintenant ébéniste) a longtemps œuvré comme éducateur en garderie. De ce fait, les liens associés au travail sont à dominante (sinon exclusivement) masculine pour les premiers alors que pour le second, les liens sont au contraire à majorité féminine.

²² Cette tendance à privilégier des liens de sociabilité à statut social équivalent a été documenté notamment par Bourdieu (1979) mais aussi par Bott (1971) et Denich (1970).

²³ Ce constat diffère de celui de Breton (1964:196) à l'effet qu'après 6 années dans la société d'établissement (dans ce cas Montréal), les liens entretenus avec la population autochtone seraient plus importants. Notre propre recherche témoigne certes d'une plus grande inclusion de liens constitués en situation post-migratoire mais la composition de ces liens, en termes d'origine ethnique, semble répondre à une dynamique plus complexe, au-delà de la dimension « temps écoulé depuis la migration ».

²⁴ Toutefois, comme l'affirment Renaud *et al.*, (2001), le fait d'avoir des enfants (nous dirions jeunes enfants) influence les liens entretenus par ego. Mais, pour nous, cette influence s'exprime moins en regard du voisinage proprement dit et davantage en termes de liens issus d'activités associées aux enfants et au milieu scolaire.

²⁵ De manière générale, les conjoints sont des co-nationaux.

²⁶ Voir l'exemple cité en chapitre VI, rubrique 6.3.2.

²⁷ Suite aux événements de septembre 2001 (effondrement des tours du World Trade Center à New York et mort de milliers d'individus) et de l'association terrorisme-mouvements islamiques-arabes qui s'ensuivit, particulièrement en Amérique du Nord, l'on peut s'interroger sur l'évolution des rapports majoritaires-minoritaires en sol québécois, à l'égard des populations arabophones. (Voir à ce propos l'ouvrage sous la direction de Renaud *et al.*, 2002)

²⁸ Le choix d'un milieu scolaire et plus largement les projets identitaires formulés à l'égard des enfants sont discutés au chapitre VI.

²⁹ Les recherches passées et actuelles de Meintel (1989, 1992, 1998) et de Meintel et Lamarre (Lamarre *et al.*, en préparation) témoignent des fréquentations multiples qu'entretiennent les jeunes de toutes origines et ce dans divers contextes. Laperrière s'est également intéressée à cette émergence de cosmopolitisme chez les jeunes, notamment en milieu scolaire (Laperrière *et al.*, 1993).

³⁰ La notion de soutien social (*social support*) évoque celle d'allocation de ressources dans un espace relationnel donné (Wellman, 1981).

³¹ À l'instar de A. Fortin (1993) et de Denich (1970), nous avons examiné les liens de sociabilité en tenant compte de dimensions spatiales. Ces liens s'articulent à la fois dans un environnement local (dynamique présente dans la société d'établissement) et transnational (société d'origine mais aussi des lieux tiers, hors de cette polarité société hôte et société d'origine). Dans cette perspective, les liens transnationaux relèvent parfois d'une logique qui prend racine dans une relation historique entre deux espaces géographiques mais aussi dans une relation contemporaine où le réseau est en lui-même un déterminant (notamment chez Tarrius, 2001 ; Le Gall, 2001 ; Douglas *et al.*, 1992), avec son pouvoir d'attraction propre (Boyd, 1989 ; Denich, 1970, Zenner, 1970), tout comme les contextes macro-sociaux et micro-sociaux (*i.e.* les parcours individuels). Les espaces de sociabilité maintenus par Jida (Algérienne) et sa famille reflètent cette diversité de pôles. Ses amitiés et connaissances à Montréal, quasi exclusivement avec des co-nationaux, sont pour plusieurs le fruit d'un séjour dans un lieu tiers. En fait, les espaces de sociabilité de Jida témoignent de l'existence d'une filière migratoire articulée selon trois ou quatre points géographiques (dans ce cas l'Algérie, le Émirats arabes, la France et le Québec). Ces liens s'inscrivent aussi dans une conception du social, comme autant de stratégies de vie qui permettent des échanges de ressources sociales et matérielles.

³² Nadia fait aussi référence à la communauté maghrébine mais son profil général de sociabilité est plus varié et comprend des liens-individus autant extracommunauté qu'intragroupe. Elle parle aussi d'une diversification des attaches intracommunautaires avec l'élargissement progressif du groupe au fil des années. Son rapport à cette communauté nous est apparu moins normatif (en comparaison des pratiques de Jida), plus fluide.

³³ À partir d'une recherche sur les cadres internationaux dans une entreprise mondialisée, Pierre (2000 : 332) propose cinq modèles identitaires. Le premier, dit « conservateur » correspond aux cadres qui sont à la recherche d'un « compromis acceptable le moins coûteux entre une insertion dans la société d'accueil et ce qu'ils perçoivent comme la sauvegarde de leurs repères traditionnels ».

³⁴ La présence de Paule au sein de ce réseau s'est peu à peu atténuée après qu'elle eut (enfin) trouvé un travail stable. Notons par ailleurs que douze des 27 participantes à ce réseau sont mère au foyer (avec ou sans formation professionnelle spécifique).

³⁵ Le « majoritaire » social est défini au chapitre II. Rappelons seulement qu'il ne s'agit pas de poids numérique mais bien davantage de « rapport à la référence sociale » (Guillaumin, 1972 : 218), à la norme alors que le minoritaire incarne l'altérité, la spécificité.

³⁶ Voir chapitre 1, rubrique 1.4.1.

³⁷ Douglas *et al.*, (1992 : 153) diront que « Migration research tends to focus on the role of networks in providing short-term adaptive assistance, such as housing, money, information and emotional support, rather than on long-term integration. » Certains travaux, dont ceux de Portes, font toutefois exception (cf. les travaux de Portes en référence bibliographique).

³⁸ Dans une étude précédente auprès de familles libanaises à Montréal (Fortin, 2000a), nous avons décelé des règles de réciprocité plus formelles, limitant les échanges sociaux lorsque dans l'incapacité de « rendre la pareille ». Cette réciprocité obligée nous était alors apparue comme l'un des facteurs à l'origine d'une pauvreté sociale, elle-même en lien avec une situation de précarité financière.

³⁹ La littérature témoigne davantage des migrants à faible ressource, voyant là une condition propice à l'émergence d'une « complétude institutionnelle » (*institutional completeness*) au niveau du groupe ou de la communauté (Breton, 1964 : 204).

⁴⁰ Cet événement est survenu suite à notre cueillette de données et n'est pas comptabilisé au chapitre IV.

⁴¹ Une définition du majoritaire est proposée au chapitre II. Nous reprenons cette question au dernier chapitre (VII).

CHAPITRE VI

LES APPARTENANCES

Étudier les espaces de sociabilité de migrants met en lumière, de manière empirique, les rapports « nous-eux », les liens créés entre membres d'une même origine nationale, avec d'autres migrants et avec les locaux. Ces espaces permettent aussi d'examiner comment s'expriment les liens aux lieux d'origine, de résidence et ailleurs. Émerge alors une variabilité d'appartenances qui prennent racine dans des trajectoires individuelles influencées par les liens familiaux, le choix de conjoint, les liens professionnels mais aussi par une dynamique historique entre pays (notamment France-Québec, France-Algérie). Des choix sont posés, certains voient la nécessité de transmettre une référence collective forte, d'autres s'intéressent davantage à la mémoire familiale. Ces choix trouvent écho dans la présence (et corollairement l'absence) de certains marqueurs.

L'ensemble de ces thèmes est abordé dans les pages qui suivent. Nous interrogeons d'abord l'à-propos des catégories administratives lorsqu'il s'agit de désigner une population selon ses origines et partageons l'ambiguïté du processus d'identification

rencontrée sur le terrain. Les questions relatives aux appartenances plurielles (et non conflictuelles) sont discutées avec, pour toile de fond, les éléments ayant participé à leur construction, à leur émergence. Appartenances et citoyenneté sont ensuite mises en relation. Quelques stratégies sont mises à jour, les conditions favorisant leur émergence également. Finalement, nous discutons des projets identitaires formulés à l'égard des enfants, du choix de milieu scolaire comme indicateur de ces projets et en dernier lieu, l'expression de ces projets comme volonté de transmission d'une mémoire familiale et parfois collective.

6.1 LES ORIGINES MULTIPLES

6.1.1 Les catégories administratives, les catégories sociologiques

« Cette activité de catégorisation, qui est une activité de réduction, que peut-elle nous apprendre de plus au point où nous en sommes puisqu'elle réduit toute complexité possible à la généralité d'un groupe ? puisqu'elle enferme la fluidité sociale et temporelle dans l'absolu de la définition indéfiniment reposée, dans la clôture d'un caractère qui est à lui seul cause, aboutissement et fonction ? Elle prononce "la chose jugée". L'activité de nommer, la première du rapport à l'"autre", est une activité de liquidation. Mais nous sommes un peu trop vite débarrassés de cette réalité de l'"autre", si bien que nous sommes bloqués, enfermés dans la catégorisation qu'on tentait de décrire [...]. » (Guillaumin, 1972 : 184)

Tout au long de notre démarche, la variable « origine ethnique » s'est posée comme problème pour nous. D'abord, lorsqu'il a été question de circonscrire l'échantillon de population à l'étude (chapitre II), une première recherche d'informateurs clés d'origine franco-maghrébine (par exemple), par le biais des fichiers du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, s'est avérée problématique. Cette « catégorie » englobe une réalité sociale (celle d'être né au Maghreb et d'avoir grandi en France ou être né en France de parents originaires du Maghreb, *i.e.* de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie) qui, sur le plan administratif, n'a pas d'équivalent. Pourtant, la présence d'une importante littérature sur les jeunes 'beurs' en France, témoigne d'une présence sociale bien réelle.

La catégorie française, d'un point de vue administratif semblait sans équivoque, les Français étant une population relativement simple à repérer (pensions nous...). Or, sur le plan sociologique, être Français signifie être né en France de parents français, ou encore être né ailleurs qu'en France (et souvent avoir vécu ailleurs) de parents français,

ou se réclamer de la France sans jamais y avoir vécu (à travers de lointains parents ou encore vivre sur un territoire de juridiction française, lié au passé colonial de la France). Bref, ces différents cas de figure traduisent des vécus forts variables. L'exemple de Guy témoigne de la complexité de toute catégorie, fut-elle juridique ou sociologique. Il est né en Tunisie, de parents d'origine italienne vivant en Tunisie depuis plusieurs générations. Cet homme, dont la langue maternelle est l'italien, a vécu en Tunisie pour les premières 18 années de sa vie. Sa scolarisation a été assurée à même le système français et il a poursuivi ses études supérieures en France. Citoyen français (et canadien), il a travaillé en France, en Algérie et au Québec. Sa première épouse, d'ascendance française, était aussi citoyenne française tout en étant née, comme lui, en Tunisie. Elle y a passé son enfance, a aussi été scolarisée en France, a vécu sa vie adulte en Algérie et plus récemment, au Maroc.

La catégorie algérienne est aussi complexe. Jida par exemple, est née en Algérie, y a vécu la plus grande partie de sa vie, sa famille ascendante et latérale y vit, son histoire y est rattachée, son identité, ses racines. Or, son père est Tunisien de naissance (sa mère est née en Algérie) et de ce fait, Jida est Tunisienne (catégorie juridique) et non Algérienne. Ce n'est qu'après de multiples entretiens, et par le biais d'une discussion sur les passeports employés en déplacement, qu'il est apparu que Jida n'avait pas et n'avait jamais eu de passeport algérien.

Les pratiques de terrain de De Rudder, Taboada et Vourc'h, en France mettent également à nu la non-concordance de sens entre les catégories juridiques (ce que nous nommons plus largement « catégories administratives ») et sociales : « Si la définition méthodologique des objets "immigré" et Français a posé des problèmes, c'est parce que l'objet "immigré ou Français" n'est pas d'ordre juridique mais sociologique, tel qu'il est défini et catégorisé par l'usage social. » (1990 : 360) Et plus loin, « se conformer aux critères de définitions juridiques conduit à accepter comme Français tout individu de nationalité française, quels que soient son mode de vie, son apparence physique, sa religion et même son autodéfinition identitaire. » (*idem* : 362)

Ainsi, en France, le vocable « Immigré » (dans son sens commun) renvoie à la fois au Français (d'un territoire outre-mer par exemple ou qui a acquis la citoyenneté française) et à l'« Étranger » qui n'a jamais migré (notamment les jeunes nés en France, de parents

immigrés qui, comme le souligne Dewitt [1999 :8] ne peuvent être immigrés de père en fils)¹. La distinction « Français de naissance » et « Français par acquisition » existe aussi, soulignant la démarcation entre le *majoritaire*, celui qui est né de parents français de naissance. Cette différence de qualificatif pourrait paraître anecdotique mais participe, au contraire, à la construction de la catégorie d'« immigré » (Spire, 1999). Le « Français de naissance » devient une référence implicite dès lors qu'on nomme le « Français par acquisition » (De Rudder, 1997).² L'« immigré » ainsi nommé est différent du « vrai » Français. La frontière est tracée entre les Français, les « vrais », les « nationaux » et ceux qui ne le sont pas, « soit parce qu'ils sont de nationalité étrangère, soit parce qu'ils sont considérés comme appartenant à une "race" ou une "ethnie" autre que celle de la majorité de la population ». (Lapeyronnie, 1999 : 253) Cette distinction, comme nous le verrons plus loin, n'est pas sans rappeler celle faite formellement, ou non, entre les Québécois « de souche » et les autres...

Ce faisant, sur le terrain même, les catégorisations assignées (le sujet se présente) et désignées (le sujet présente son entourage) peuvent être variables (chapitre V). Mais ce qu'il importe de souligner, à ce moment, c'est l'impression maintes fois ressentie d'une inadéquation entre les catégories administratives ou juridiques, les dénominateurs tels que lieu de naissance ou citoyenneté, et les catégories sociologiques rencontrées sur le terrain. Les unes sont réductrices et offrent un visage très uniforme alors que les autres sont souvent beaucoup plus complexes et recouvrent tout un amalgame d'agencements possibles.

C'est dans cette perspective que Piché (2001b) questionnait récemment la pertinence des catégories ethniques en tant que catégories administratives, soulignant par le fait même l'existence d'un important hiatus entre celles-ci et leur pendant sociologique. Il reste que sur le terrain, il importe de distinguer la nature des catégories employées. Qu'il s'agisse d'origine nationale (lieu de naissance) ou d'origine ethnique, ces catégories ne sont jamais fermées. Puis, comme le rappelle De Rudder (1997 : 27), « la catégorisation ethnique se tient tout entière dans l'interaction ». Or, nommer est en soi une démarche de catégorisation et en quelque sorte une clôture car, pour observer un objet, le reconnaître en situation de terrain (et d'observation), il faut le désigner (Taboada-Leonetti, 1998).

6.1.2 Ambiguïtés au cœur du processus d'identification

Notre projet de circonscrire les espaces de sociabilité construits en situation de migration (chapitre V) s'est avéré un véritable casse-tête et a rendu acerbe l'ambiguïté de l'assignation tantôt nationale, tantôt ethnique. Traiter des catégories ethniques comme des catégories empiriques (Taboada-Leonetti, 1998) s'est, en somme, avéré un cul-de-sac. De plus, comme le souligne cette dernière, « les notions d'étranger, immigré, seconde génération, origine ethnique ... recouvrent des acceptations différentes en fonction des disciplines, des objectifs de la recherche ou de l'idéologie des chercheurs ». (*ibid.* : 14-15)

Amorcée au chapitre précédent (chapitre V), nous poursuivons ici une réflexion sur la pertinence de recourir aux origines ethniques comme principe organisateur de données. Certes, notre projet de saisir les modalités de construction d'environnements sociaux prenait au départ l'origine même des informateurs clés. Puis, une fois les premières difficultés de recrutement passées, à savoir qui est Français, qui est Franco-Maghrébins etc., et l'hétérogénéité à l'intérieur même de ces abstractions théoriques, le prochain obstacle fut le classement des liens-individus identifiés par ego selon les origines. Les références aux liens-individus étaient parfois elles-mêmes sujettes à changement selon le contexte dans lequel le lien en question était situé.

Ces difficultés, associées à la démarche même de nommer, ne sont pas étrangères à notre conception du social et la production des identités collectives, largement redevables à l'espace imaginaire occupé par la notion d'État-nation. Selon Tarrus, l'État-nation comme production historique propose des schèmes organisateurs du social. « Les sciences sociales, immergées dans ces idéologies dès leur naissance, sont empreintes d'un préalable épistémologique favorable à la naturalité des faits et des échanges localisés, autochtones [...] ». (Tarrus, 2001 : 37) La mobilité à laquelle il fait référence, mobilité des migrants mais aussi mobilité des biens, n'est pas sans effet sur la façon de se nommer, de concevoir aussi l'espace ni complètement sédentaire, ni complètement mobile. Tarrus va plus avant en postulant que « les idéologies de la sédentarité, et leurs productions de normativités spécifiques, ont déjà fait place [...] à des repérages plus fluides, inaugurant de nouveaux paradigmes de la construction des rapports entre identités et altérités ». (*ibid.* : 38). Nous ne pouvons prétendre à une « anthropologie de la mobilité » ou du mouvement, telle que définie par Tarrus,³ mais il

nous faut tenir compte du mouvement dans la fluidité des appartenances comme dans celle des identités tant autoassignées⁴ que désignées (dans le sens d'identités ascriptives), à partir d'expériences migratoires diverses où les univers proches et lointains, parfois distincts parfois unis à travers les va-et-vient récurrents (tant réels que sous diverses formes de communications), contribuent à façonner des références identitaires composites, originales, que certains associent au cosmopolitisme (notamment Médam, Tarrus) et qui certainement dépassent une logique d'appartenance à un seul territoire, voire deux.

Et de dire Tarrus (2000 : 8) : « Comment annoncer que la notion d'identité ne présente plus qu'une utilité relative [...] ? »

Enfin, et malgré ce qui précède, les informateurs se réfèrent tous à des catégories identitaires et ces catégories sont pour nous matériaux d'analyse. S'inspirant d'Oriol (1984) et Meintel (1993b), Thede (2000) présente l'**identité ethnique** comme étant une façon de se nommer à la fois individuellement et collectivement, inspirée d'un sentiment d'appartenance, traduite par diverses caractéristiques, produite historiquement dans une relation à d'autres groupes similairement constitués. Cette notion d'identité implique aussi celle d'agents sociaux, de fluidité et de sélection variable de traits marqueurs selon les contextes. En ce qui a trait au sentiment d'appartenance, Meintel spécifie qu'il lie des individus à un groupe « auquel les ancêtres réels ou symboliques ont appartenu » (1992 :73). Quant au **groupe ethnique**, et s'inspirant notamment de Weber (1961 [1947]),⁵ Thede le définit comme étant « une collectivité humaine caractérisée par la croyance que ses membres possèdent une histoire ou des ancêtres communs et par une série de pratiques jugées distinctes [...] de celles d'autres groupes ». (2000 : 286). Tout comme la notion d'identité, celle de groupe renvoie à une construction historique, à une dynamique relationnelle souvent hiérarchisée (Gallissot, 2000d ; Juteau, 1999 ; De Rudder, 1995), à des frontières fluctuantes selon les enjeux. À cela nous rajoutons la référence à une communauté de destin et de culture d'après Bauer (1974 [1907] in Juteau, 1999) ou d'unicité et de devenir partagé tel qu'en fait mention Meintel (1992).⁶ Toutefois, la référence faite par Thede aux traits marqueurs doit se lire comme un ensemble dynamique de traits inscrits dans une relation sociale, utilisés comme critères de classement (de manière ascriptive ou descriptive). Cette vision, attribuée à Barth (1969), s'éloigne d'une perspective essentialiste,⁷ selon laquelle ces

traits seraient le « reflet naturel » ou le « contenu culturel » du groupe (Thede, 2000 : 287-288).⁸ En fait, pour Barth, les frontières dominent sur ce « contenu culturel ». Weber (1971 [1921]) avance par ailleurs que ce n'est pas dans la possession de traits que s'inscrit l'ethnicité mais « dans l'activité de production, d'entretien et d'approfondissement de différences dont le poids objectif ne peut être évalué indépendamment de la signification que leur accordent les individus dans le cours de leurs relations sociales ». (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 : 41)

Meintel (1992 : 74) propose une distinction entre identité ethnique et **ethnicité**, cette dernière renvoyant à une phénomène plus large englobant certes l'identité telle que décrite ci-haut mais aussi « les modèles culturels qui caractérisent un groupe et dont plusieurs peuvent servir à délimiter ses frontières, aussi bien que ses réseaux sociaux, institutions, organisations, activités partagées, ainsi que les intérêts économiques qui peuvent mobiliser un groupe ethnique ». De manière générale, l'ethnicité est imbriquée dans la classification sociale des gens et les relations intergroupes. Certes, elle évoque des critères physiques et culturels mais ceux-ci relèvent de constructions sociales et politiques (Martiniello, 1995). Simon (1997 : 30) fait d'ailleurs de l'ethnicité un des quatre grands modes selon lesquels s'opèrent « les processus de différenciation et de hiérarchisation sociales ». Ces modes étant l'âge, le sexe, l'origine ou l'appartenance ethnique, culturelle ou nationale⁹ et le statut social (appartenance de classe).

Comme nous le verrons, les appartenances s'inscrivent aussi dans des trajectoires individuelles qui participent à leur façonnement. La mouvance des frontières n'est pas aléatoire, certaines conditions conduisent ou, tout au moins, contribuent à l'émergence de rapports de proximité ou au contraire de rapports distants à un lieu donné, à des individus, à des collectivités. Les références identitaires s'en trouvent influencées, dans l'autoassignation bien sûr, mais aussi dans celle des autres. Certains, notamment Taboada-Leonetti (1991, 1989), évoquent la notion de « **stratégies identitaires** » (chapitre II) qui implique, à son tour, celle d'acteurs individuels et collectifs capables d'agir sur leur propre définition. Cette notion fait appel à la mouvance, aux ajustements opérés quotidiennement en fonction des situations et des enjeux que ces stratégies identitaires suscitent en termes de finalités mises de l'avant par les « acteurs » et les ressources dont ils disposent.

Plus largement, l'identification, comme processus, est imbriqué dans un rapport d'altérité (Devereux, 1972 ; Augé, 1999 [1994]), d'assignations sociales, de discriminations entre groupes, de classements sociaux (et de déclassement) (Sayad, 1994), de pratiques d'inclusion et d'exclusion, dans l'établissement d'une frontière entre le « nous » et le « eux » (Gallissot, 2000c). Le rapport à l'autre, aux autres est fondamental. Il s'agit d'un rapport social certes mais aussi politique où sont en jeu une variabilité de ressources.

6.2 ORIGINES ETHNIQUES ET APPARTENANCES

La question d'une appartenance à un groupe n'est pas sans poser problème pour bon nombre d'interlocuteurs. Nadia (Franco-Algérienne), par exemple, affirme que son appartenance dépend du contexte où elle se trouve :

En France, face à un Français, je suis Algérienne. Face à l'administration, je suis française. Plus récemment, dans un emploi aux galeries Lafayette, j'ai été la Canadienne – et on m'a posté à la section des sports. Aux USA je suis canadienne. Je suis née à un endroit et j'ai grandi ailleurs. Peut-être est-ce pour cela que j'ai moins de sentiment d'appartenance.

[Nadia]

Les origines géographiques recèlent elles-aussi une variété de combinaisons possibles. Par exemple, Nadia et Lena sont nées en Algérie et ont grandi en France. La première dira que son origine géographique est la France alors que la seconde évoque l'Algérie. Pour la première, son lieu de naissance est secondaire au lieu où elle a grandi, pour la seconde c'est l'inverse. Cette distinction, en apparence mineure, dévoile tout de même une conception de son rapport à l'autre.

Guy (Franco-Tunisien d'origine italienne) présente un autre cas de figure : *Ma culture est française, mon cœur est italien, aujourd'hui, je suis Québécois*. Interrogé sur le pays d'origine :

Pour ce qui est du pays d'origine, la question est également compliquée : le pays dont je me sens d'origine ? En fait toute ma famille est italienne. Trois des quatre grands-parents sont d'origine juive italienne de la même région en Italie. Ma langue maternelle est l'italien. J'ai commencé à parler français lorsque je suis allé à l'école en français car il y avait un protectorat français sur la Tunisie. Ces immigrants (les grands-parents) avaient immigré avant l'avènement du protectorat. Bref, les grands parents se sont fait coloniser par les Français, pratiquement tout autant que les

Tunisiens. Donc j'ai vécu mon enfance dans la situation du petit juif, statut entre les Français purs et les Arabes sales. J'ai eu la réaction de tout colonisé, i.e. d'étudier [en référence à la scolarisation poussée] d'autant plus que j'étais colonisé. Je me suis retrouvé de culture française mais je ne me sens pas français, je le refuse. Je n'aime pas manger comme eux, je n'aime pas le vin, je trouve les plaisanteries françaises cons - je suis italien. Si je dois dire quelque chose, je suis italien.

[Guy]

Pierre évoque ses origines nord-africaines alors que sa mère est française, son père pied-noir d'Algérie (vivant en France).

Je ne veux pas me dire Français. Je suis d'origine nord-africaine, virtuellement Juif arabe. Toute ma jeunesse, j'ai vécu avec l'image que les Arabes étaient une sous-race – comme les Turcs en Allemagne. J'ai toujours eu de la difficulté à avouer que mon père était Algérien même si ses racines étaient françaises. C'était un pied-noir. Aujourd'hui je découvre qu'on a des racines juives, sépharades et espagnoles.

[Pierre]

Zourik, témoigne à son tour d'appartenances catégorielles plurielles, sollicitées selon les circonstances, ce qui n'est pas sans rappeler les propos de Barth (1969) à l'effet que ce sont la formation et le déplacement des frontières qui constituent les identités collectives et non l'inverse. Algérien et Berbère, Zourik affirme :

Moi je suis d'origine et de culture berbère. Je le sens par mon cœur berbère, là dans la musique.... mais pas seulement cela, c'est dans le rapport à l'autre. Dans les sports par exemple, si le Canada joue contre les États-Unis, je prends toujours pour le Canada. Si l'Algérie est en jeu, je prend pour l'Algérie. Si une région berbère joue contre une région algérienne, je prends pour les Berbères.

[Zourik]

Éric se dit un « Français bien intégré, d'origine bretonne » :

Je me sens Breton. [...] mon père est breton et même si je suis né en région parisienne, je me suis toujours senti breton. Je ne me suis jamais senti vraiment bien en région parisienne – et à chaque fois que j'allais en Bretagne – c'était en vacances et je ne voyais que le côté positif des choses (sans le quotidien). J'en ai gardé d'excellents souvenirs d'enfance [...].

[Éric]

Interrogé sur le sens accordé au déterminant bien intégré :¹⁰

Oh là là – je trouve toujours ça étonnant. Quand je vois d'autres Français et que je me compare à eux – je trouve que je suis mieux intégré qu'eux. À pleins de niveaux. Déjà tu les repères les Français – au niveau alimentaire, des loisirs, ... Le fait de vivre [dès l'arrivée] dans une famille québécoise à 100 % – Colette et ses enfants. Tu sais moi j'allais au hockey toutes les fins de semaines. Je n'avais pas le choix il fallait que je suive quoi. Il y a beaucoup de Français qui vivent ici mais qui gardent plein de choses de là-bas, qui n'ont pas changé grand-chose dans leur vie. Vraiment pas. Même au niveau de l'accent. À pleins de niveaux, au niveau du vocabulaire. Bon l'accent on va toujours le garder mais le vocabulaire on peut le changer. Je me pose des questions existentialistes – est-ce que c'est bien ou non de changer son

vocabulaire ? Maintenant que je me retrouve seul – je reprends des habitudes alimentaires de Français. C'est revenu tout seul à pleins de niveaux, dans plein de détails. Au niveau du déjeuner par exemple, je vais manger du pain. Tu sais en France, tout le monde mange sa tartine de pain en la trempant dans son bol de café. Quand je suis arrivé ici, j'ai cessé de faire cela – c'est pas poli de faire cela. Mais quand je me suis retrouvé tout seul, je me suis dit que ma tartine de pain serait meilleure si je la trempais... J'étais tout seul chez moi et ça me tentait..... et maintenant, je trempe mon pain...

[Éric]

6.2.1 Rapports au pays d'origine

Lorsque interrogés sur leurs rapports au pays d'origine (France, Algérie, Maroc, Tunisie), les gens se sont exprimés de diverses manières, en abordant tantôt la société dans son ensemble ou, au contraire, en s'arrêtant sur certaines particularités qui leur sont toujours chères ou qui ont contribué, à l'inverse, à l'émergence d'une volonté de partir. En choisissant de regrouper les discours relatifs aux pays d'origine, nous souhaitons mettre l'accent sur la relation au lieu et non sur le lieu lui-même, évitant, nous l'espérons, la construction d'une référence descriptive à un lieu donné. D'ailleurs, les rapports documentés sont variés et traduisent des perceptions toutes aussi variées d'un même point d'origine.¹¹ Lorsque des constantes émergent toutefois, elles font généralement référence à des pratiques institutionnelles.

Quatre types de rapports se profilent qui, placés dans un continuum, expriment à une extrémité des rapports antagoniques au pays d'origine et à l'autre, des rapports extrêmement favorables. Entre ces pôles se dessine une variété de profils organisés ici sous le vocable de rapports ambivalents et de rapports neutres ou indifférents. Ces pôles coïncident parfois avec des modes d'organisation sociale en situation de migration, à dominante endogroupe, exogroupe ou plurielle.

Un premier rapport pourrait être qualifié de *difficile* ou *antagonique*. Ce type de rapport au lieu d'origine s'accompagne d'espaces de sociabilité constitués tantôt sur un mode à dominante exogroupe, *i.e.* faible présence de co-nationaux (notamment chez Monique) ou à l'inverse, sur un mode à dominante endogroupe. C'est dire que la configuration des espaces est variable, selon les individus, tout en ayant un rapport antagonique au lieu d'origine.

Monique (Franco-Française), n'apprécie pas du tout son pays d'origine. Elle le dit *dur*, le système de classe y est très présent, les rapports hommes-femmes inégaux, les gens sont généralement difficiles d'accès et les réseaux professionnels, impénétrables.

Le rapport à l'autorité, je déteste cela en France. Le rapport à la hiérarchie, à la police, au pouvoir administratif, politique [...] J'étais rebelle. Je trouve les Français machos, le poids des classes sociales, le poids aussi des générations, ton pedigree importe beaucoup. [...] C'est difficile de comprendre ce que cela signifie avoir à circuler avec ses papiers d'identité.

[Monique]

Elle a voulu changer de nom, le sien évoquant un ailleurs qu'elle préférait oublier. [...] *je ne voulais pas entendre parler de la France, je voulais passer inaperçue.* Elle n'a d'ailleurs plus de passeport français. Malgré ces nombreux reproches, Monique s'avoue *tout de même contente d'être française, d'avoir le bagage d'expérience que j'ai eu. Pour moi c'est un plus. Je suis contente d'avoir deux appartenances. C'est une richesse.*

Au chapitre précédant (chapitre V), nous avançons que ceux et celles qui entretenaient des liens essentiellement exogroupes avaient, dans leur parcours personnel, vécu une ou des ruptures antérieures à la migration. C'est le cas de Monique. Ses parents (père et mère) sont inscrits dans son espace lointain :

Ma mère était particulièrement contrôlante, agressive physiquement et psychologiquement. Il reste que pour moi, la France est associée à la répression. Un jour j'ai fait un cauchemar : la police française m'avait enlevé mon passeport canadien et l'avait déchiré. Lorsque je retourne en France, il y a une dose de prétention que je suis incapable de supporter. C'est pesant, je ne suis pas capable...

[Monique]

Étonnamment, ce même rapport antagonique peut également se traduire par des espaces où les co-nationaux occupent une place prépondérante. C'est dire que les distances prises face au pays d'origine et à ses institutions n'est pas synonyme d'un rejet global des co-nationaux, du moins pas ceux qui ont choisi l'immigration.

Pierre vit une relation de rejet à l'égard de ses co-nationaux, hormis ceux qui partagent (de manière non-exclusive) ses espaces de sociabilité : *On retrouve de plus en plus de Français [à Montréal], je les suis au radar, je les entends, les vois dans mon métier[...]. C'est vrai qu'il y en a de plus en plus et c'est vraiment un fléau, c'est vraiment un syndrome particulier, il y en a de plus en plus.* Pierre entretient néanmoins

un rapport ambigu avec la France car tout en fuyant, de son dire, les Français, il fréquente assidûment des lieux publics réputés « français » (restaurants de cuisine française, bistros). Et comme Monique, les relations familiales sont très problématiques¹² et se traduisent, encore ici, par une rupture avec le passé familial. Cette rupture n'est pas étrangère à la démarche de migration.

Un second type de rapport au pays d'origine pourrait être qualifié d'extrêmement favorable. Ceux et celles qui entretiennent des espaces de sociabilité où les co-nationaux sont nombreux et partagent, pour la plupart, ce même type de rapport.

Tout en déplorant les rapports hiérarchiques en France, Philippe (Franco-Français) est très attaché à son pays d'origine. *Ce que j'aime le plus en France c'est le rapport à autrui, les rapports entre les gens.* Son histoire personnelle fait la lumière sur cette perception du rapport à l'autre, Philippe ayant vécu dans une famille où les liens étaient très forts, les « expériences positives » vécues en famille (élargie) étant nombreuses.

Paule (Franco-Française) est aussi une inconditionnelle de la France, qui reste très présente dans son univers montréalais par la présence (non exclusive toutefois) de nombreux co-nationaux dans ses espaces de sociabilité. Cette présence est aussi actualisée par le choix de l'institution d'enseignement pour ses enfants et par la fréquentation de lieux à coloration française. *La France occupera toujours la première place pour moi.* Paule entretient également des liens très serrés avec ses parents ascendants.

Touria (Franco-Maghrébine) est née au Maroc et a vécu toute sa vie en France jusqu'à la migration au Québec. Aussi se définit-elle comme maghrébine et française à la fois. Elle exprime une proximité plus grande aux Français qu'aux Québécois, ces derniers étant perçus comme un groupe homogène. Le Maroc est un lieu distant, un lieu de vacances occasionnelles, un lieu où habite la famille élargie avec qui elle n'entretient aucun lien. Pour Touria, les Franco-Maghrébins sont à distinguer des Arabes tout court : *Du fait qu'on a vécu en France, on est proche de la France, de l'Europe, de tout cela, on a peut-être un esprit plus ouvert.*

Jida (Algérienne) est littéralement amoureuse de son pays d'origine et a construit, à Montréal, des espaces de sociabilité largement endogroupes. Elle est très attachée à sa famille ascendante, latérale et élargie. « Son » Algérie diffère toutefois de l'Algérie d'aujourd'hui.

Nous les Algériens on n'était pas un pays sous protectorat français, c'était vraiment un Département français. Durant la colonisation, il y avait un petit système arabe dont les Français ignoraient l'existence, fréquenté par les Algériens, en cachette. C'était interdit. Dans la cour d'école, c'était interdit de parler arabe. Le système était purement français. [...] Quant on a eu notre indépendance [1962], le système français continuait. Après ils ont décidé de donner des cours d'arabe. Mais nous comme on connaissait peu l'arabe, on fuyait presque l'arabe car l'arabe dialectal et l'arabe appris à l'école, c'est différent. Moi je reste toujours francophone, ça aussi c'est une question politique. [...] Si l'Algérie n'avait pas changé, je ne serais jamais venue au Canada. [Jida]

En comparaison de Jida, Zourik (son conjoint) nourrit un rapport un peu plus modéré face à l'Algérie, la situation politique et sociale étant, pour lui, sans issue. Ces liens avec la famille élargie sont aussi moins serrés, leur maintien étant largement assumé par Jida.

L'immigration de notre communauté, et peut-être celle de la génération avant et après moi, vers d'autres pays (plutôt qu'un retour en Algérie pour ceux qui travaillaient comme nous à l'étranger) trouve ses origines dans notre histoire, avant l'indépendance de l'Algérie et à cette culture issue de deux cultures différentes. Ces deux provenances ont donné une culture hybride, nous ne sommes pas des Algériens au sens indigène du terme et peut-être pas des Européens, c'est-à-dire des Français à part entière. On est entre le marteau et l'enclume. Notre sentiment, notre cœur nous pousse vers l'Algérie, notre culture profonde et ancienne, moi je suis d'origine et culture berbère [...]. La deuxième partie de notre culture [se traduit par une] attirance vers la culture occidentale, française. Il s'agit d'une culture acquise [...] On se trouve partagé entre les deux. [...] Je ne me sentais plus faire partie de cette communauté et pourtant toute ma famille est là-bas, elle est très connue, très respectée. [...] Moi je pratique les normes françaises alors qu'en Algérie, ce sont les normes arabo-berbères qui priment. Je n'étais plus à l'aise, je n'arrivais plus à vivre, pas dans mon environnement. Je voulais sortir. [Zourik]

Un troisième type de rapport au pays pourrait être qualifié de **mitigé**. Éric (Franco-Français, par exemple, tout en ayant constitué des espaces essentiellement exogroupes, fait preuve d'un rapport moins polarisé envers son pays d'origine. Une rupture familiale (ascendante et latérale) est bien présente mais le lien au lieu est moins problématique.

Je suis tout inversé. C'est pour cela que je me demande si je serais capable de revivre là-bas. Quand tu immigrés, tu gardes un souvenir qui est figé, qui n'évolue pas alors que le pays là-bas évolue et toi tu restes figé sur quelque chose. À chaque fois que tu y retournes, tu es déçu, étonné. [...] Paris, no way, mais la banlieue, la province, j'aime ça, [il y a] des choses à voir, à faire, à manger. Et puis, le climat

aussi et les amis. [...] En France, les rôles [rapports hommes-femmes] sont très définis. La femme fait le souper, la vaisselle, c'est très sexiste comme dynamique. Et le pire, c'est que je ne m'en rendais pas compte avant d'arriver ici. Je trouvais qu'en France on était normaux, équilibrés. Pis en fait, c'est incroyable, c'est vraiment traditionnel au bout là [...]

[Éric]

Lorsque Nadia et Lena (Franco-Algériennes) évoquent la France, elles évoquent surtout famille ascendante et latérale, tout en refusant ses institutions.

[La France], c'est là où j'ai ma famille. Lorsque je repars là-bas, j'ai toujours l'impression de repartir chez moi, un petit chez moi français qui se limite aux gens que je connais, aux endroits que je connais. La France, dans ce qu'elle a comme institution, comme loi tout ça, des fois je ne m'y reconnais pas alors qu'ici je me reconnais plus dans les grandes lignes. J'ai un lien émotif avec la France mais pas plus.

[Nadia]

L'histoire des Maghrébins en France teinte inéluctablement le rapport au pays d'origine :

On a fait subir les pires choses à mes frères, à mes cousins, c'est pas facile. C'était bien moche quoi, une histoire très très moche. Les Français vivent avec des préjugés. Lorsque j'étais au secondaire, on était un groupe d'amis et ils pouvaient passer des commentaires très racistes sur les Algériens. Mais ils me disaient : « Mais toi c'est pas pareil parce qu'on te connaît... »

[Nadia]

Lorsque je parle de la France, je parle de ma famille - mais en même temps [...] ... à Paris, les contrôles d'identités abusifs, c'est impossible.

[Lena]

Mais au-delà de la discrimination exercée par les Français à l'égard des Maghrébins, c'est le contrôle exercé par la communauté maghrébine elle-même qui rebute Nadia. À Montréal, ses espaces de sociabilité sont mixtes, les espaces privé et semi-privé étant toutefois largement investis par des immigrants franco-français et franco-maghrébins.

Un quatrième type de rapport au pays d'origine pourrait être qualifié de **faiblement investi**, le pays d'origine n'inspire que peu de commentaires. Ce rapport traduit une mobilité antérieure, le départ du giron familial bien avant la migration vers Montréal. La poursuite d'objectifs personnels, dont les études, était à l'origine de cette première migration, et non en réaction à un environnement devenu hostile pour ego. Michel et Gérard (Franco-Français) investissent très peu leur rapport à la France. Les espaces de

sociabilité du premier sont variés (présence de Franco-Français, de Franco-Québécois et d'Anglo-Canadiens), ceux du second sont davantage exogroupes.

Je crois que ce sont les gens qui me manquent le moins [i.e. les Français en général]. Ce qui me manque le plus c'est la bonne bouffe, les vins, la culture, la langue, le parler, l'histoire, la beauté (la France est superbe), l'architecture. Puis en France, les problèmes de cheminement professionnel sont plus nombreux, il y a moins d'ouvertures, d'horizon. Le travail en France laisse aussi moins de place à la vie en famille, la vie parisienne est plus difficile.

[Michel, Franco-Français]

Que nous disent ces rapports types au pays d'origine ? Certes, ils sont complexes, non réductibles à un simple modèle et relèvent à la fois d'une dynamique historique entre pays et d'une histoire personnelle (les motifs de départ sont engagés dans des histoires). Quelques constantes se dégagent toutefois dans les cas qu'il nous a été donné d'observer : le rapport antagonique est doublé d'une rupture de lien avec la famille ascendante ; le rapport favorable traduit des liens étroits, serrés avec la famille ascendante, latérale et élargie ; le rapport mitigé témoigne de liens faibles envers la famille ou le « groupe » d'origine ; le rapport faiblement investi renvoie lui aussi à des ruptures antérieures, associées toutefois non pas à un environnement hostile mais plutôt à la poursuite de projets personnels (études).

6.2.2 Rapports à un lieu tiers

Les appartenances ne s'expriment pas seulement dans une relation dichotomique pays d'origine– pays hôte. Les personnes rencontrées sont nombreuses à entretenir des liens significatifs avec d'autres lieux. Ces lieux représentent un moment de vie dans une trajectoire migratoire plus large ou un pôle d'appartenance pour le conjoint (par exemple).¹³

Alors que Jida entretient un rapport extrêmement favorable à l'égard de son pays d'origine (l'Algérie), ses rapports à la France sont plus ambigus, à la fois de proximité et de distance. Ce rapport prend naissance dans une dynamique historique qui encore à ce jour, marque les Algériens, et plus largement les Maghrébins et les Franco-Maghrébins. Jida et Zourik (son conjoint) se reconnaissent des affinités culturelles avec la France tout en y vivant des rapports teintés par la discrimination. Plusieurs exemples ont été cités en ce sens :

*La France, qu'on le veuille ou non, cela fait partie de notre culture.
En France, on tombe sur un raciste et l'État ne sera pas à tes côtés.*

En France, tout allait bien jusqu'à ce que je donne mon nom. C'est vrai, on peut me croire française, j'ai l'accent et j'ai aussi l'air française ; seulement lorsque je donne mon nom, tout change.

[Jida]

Les appartenances manifestées par Guy, à sa région de naissance et envers la France traduisent des rapports complexes d'ambivalence. En fait, identifier son pays d'origine relève d'un certain défi. Il est né en Tunisie, de parents d'origine italienne et a été scolarisé en France ; il est de citoyenneté française. À l'égard de la France où il a vécu l'essentiel de sa vie adulte (avant la migration vers Montréal) :

Je me suis retrouvé de culture française mais je ne me sens pas Français, je le refuse. Je n'aime pas manger comme eux, je n'aime pas le vin, je trouve les plaisanteries françaises cons, je suis italien.

La France m'exaspère. Les gens sont petits, étroits, ils ne pensent qu'à leur fric, à leur petite santé, à leur corps, à leur peur de l'Arabe. D'après un sondage dans Libé, 70 % des Français se déclarent carrément racistes, avec un gouvernement de gauche faut s'y retrouver...

C'est un pays vieux, fatigué, qui ne s'en remet pas d'avoir perdu ses colonies, vraiment un petit pays gangrené par la question de l'immigration et des Arabes qu'ils n'ont pas su géré, avec un tas de types au chômage et les beurs en France [...]

[Guy]

Lorsqu'il évoque la Tunisie ou l'Algérie (où il a plus tard travaillé), il se dira très proche de ses habitants. *Je les comprends, j'ai une empathie.* Toutefois, lorsqu'il s'agit des Maghrébins en France, le discours est autre :

Quand je suis en France et que ces mêmes gens sont dans une position d'immigrant mal assumée par la France, et en plus pour les jeunes, et ce phénomène beur que je ne supporte absolument pas. Une culture bidon, bâtard, je trouve cela inauthentique et je vois le regard des Maghrébins posé sur les Français et celui des Français posé sur les Maghrébins, je ne sais plus où me situer.

[Guy]

Michel (Franco-Français) a vécu au Maroc une partie de son enfance et Lionel (d'origine franco-tunisienne), une partie de son enfance en Algérie. Ni l'un ni l'autre ne garde de trace de ce passage dans ses espaces de sociabilité. Néanmoins, lorsque Lionel évoque le Maroc

Quand je vais au Maroc,¹⁴ je me dis [que ce] n'est pas moi mais criss il y a quelque chose de moi ici. Les rapports avec les gens, les couleurs, les odeurs, les rythmes. Je ne suis pas étranger lorsque j'arrive au Maroc. Je m'y retrouve. Je retrouve l'ambiance des rues à Alger, la lumière, les sons, les bruits des minarets, les odeurs, le thé.... Toutes ces choses-là, ce n'est pas folklo pour moi, c'est moi. Il y a quelque chose en moi qui m'appelle.

[Lionel]

Ainsi, les parcours variés des migrants entraînent des attaches aussi variées à des lieux tiers. Il s'agit parfois de rapports ambigus où, en particulier pour les migrants d'origine maghrébine, des sentiments d'appartenances co-existent avec des sentiments de rejets, de discrimination et de racisme. Mais en aucun cas ces appartenances multiples sont posées comme sources de conflit par les personnes concernées.

6.2.3 Rapports au lieu de résidence

En terre d'établissement, trois catégories d'appartenances émergent, canadienne, montréalaise, québécoise et s'ajoutent aux autres appartenances dans ce cas, française, bretonne, algérienne, marocaine, voire libanaise. Ils sont nombreux à se dire Canadiens et non Québécois, tout en appréciant le Québec et plus précisément Montréal comme ville de résidence.¹⁵ Certains accordent une grande importance à la « bi-culturalité canadienne » imaginée et au principe du bilinguisme officiel, tout en ayant choisi le Québec pour y vivre en français.

Cette identification marquée au Canada semble répondre à un besoin d'inclusion, souvent mis de l'avant en réaction à l'homogénéité du groupe majoritaire au Québec, homogénéité qui renvoie le migrant à sa différence. Dans le quotidien, le Canada (réel ou imaginé) différencie moins par sa propre hétérogénéité, les migrants d'origines diverses ayant longtemps été assimilés aux Canadiens anglophones. Le milieu francophone (et donc québécois) évoque davantage une réalité homogène, en particulier à l'extérieur de Montréal.

Il y a des minorités visibles mais aussi des minorités audibles. Dès qu'on ouvre la bouche, c'était flagrant à [ville de province], mais cela se passe aussi ici à Montréal, je vois quelque chose dans l'œil de l'autre. Si c'est un Québécois [Franco-Québécois], il se dit que je suis française, ce qui est différent avec un Polonais ou un Indien qui eux ne font pas de différence entre les accents.

[Paule, Franco-Française]

Cette volonté de faire partie de, ce besoin de moindre mise à distance, n'est pas non plus étranger au lien exprimé à l'égard de Montréal. De manière générale, cette ville agit comme première référence. En fait, Montréal représente un pont, une charnière entre un Canada pluraliste et un Québec monolithique. Cette ville est aimée pour sa diversité, ses couleurs, son cosmopolitisme, son ouverture.¹⁶

Je n'ai pas de rapport avec le Québec. Lorsque je sors de Montréal ou je vais dans une petite ville en région, je me sens comme un métèque. J'ai un type du sud, je parle un français international (comme on dit), je me sens comme quelque chose de

bizarre. Autant à Montréal on passe dans le paysage parce que le paysage est multiple, autant là je me sens dissonant. J'ai peu de rapport avec le Québec, à l'exception de Montréal, tout en ayant le goût de le découvrir...

[Guy, Franco-Tunisien]

Monique, témoigne d'un sentiment similaire lorsqu'elle avoue avoir souffert de la vie menée dans une ville québécoise où l'immigration est peu présente. Le fait d'être d'ailleurs attirait l'attention, suscitait des commentaires. Montréal, en comparaison, offre une certaine liberté d'action, d'être, d'anonymat.

Quant au Québec, outre son aspect homogène qui lui est reproché, il est dessiné comme étant un lieu où les espaces sont grands, où il y a peu de racisme (en comparaison d'autres lieux) et où les gens témoignent généralement de respect les uns envers les autres. Le Québec est aussi un endroit d'immigration où l'on peut vivre en français. Toutefois, pour Zourik, ce lieu d'établissement est aussi un lieu de frustration : *Que m'offre le Canada ? Je paye des taxes, je dépense beaucoup d'argent ici, on ne me donne pas d'emploi.* Il en est de même pour Aurélie qui exprime beaucoup de ressentiment à l'égard du Québec. Mais nous croyons ces sentiments marginaux chez le « groupe » constitué pour les fins de cette étude. En effet, seul Zourik n'a pas percé le marché du travail, maintenant ses attaches professionnelles hors Québec. Pour Aurélie, la dynamique est plus complexe et relève d'une trajectoire plus ardue liée, entre autres, au capital humain divergeant à l'arrivée¹⁷ en comparaison des autres informateurs (chapitre IV).

En ce qui a trait aux autres appartenances, qu'elles soient française, berbère, bretonne ou libanaise, elles cohabitent et relèvent, elles aussi, de trajectoires migratoires et de lieux de vie variés mais aussi de mixité sur le plan des origines parfois diversifiées des parents par exemple, ou encore celles du conjoint (plus de la moitié de ces répondants sont dans des unions mixtes). Fait intéressant, le déplacement des frontières évoqué par Barth (1969) se retrouve dans le discours même des enquêtés. C'est dans le rapport à l'Autre que se joue la loterie des identités : *C'est mon interlocuteur qui décide de me pousser dans un camp ou dans un autre. Au Québec je suis française, en France je suis canadienne. Je me sens comme une balle de ping-pong. Mais [au fond], je ne me sens pas amputée de quoi que ce soit* [Paule, Franco-Française]. Ou encore : *En France, face à un Français, je suis Algérienne ; face à l'administration, je suis française ; aux*

USA, je suis canadienne [Nadia, Franco-Algérienne]. À un niveau davantage macro-social, la « réceptivité sociale » (Piché, 2001b) du milieu joue également dans l'évolution des appartenances. L'exemple de Paule, mentionné en début de rubrique, y fait d'ailleurs référence. Ses attaches au Canada correspondent à un lieu imaginé où la différence, sa différence, serait moindre. Helly et Van Shendel (2001) notaient le même phénomène dans leur étude menée à Montréal auprès d'immigrants : « Ils perçoivent la citoyenneté canadienne comme la proclamation de l'égalité de leurs droits avec les gens "de souche". » (2001 : 116)¹⁸ Le principe de multiculturalité tel que véhiculé par l'État canadien laisse présager une neutralité dans le regard de l'autre, façonnant un climat où les frontières seraient moins apparentes. Or, comme l'ont noté plusieurs auteurs, dont Taboada-Leonetti, « en dépit de la reconnaissance officielle de l'égale valeur de chaque groupe et de chaque culture constituant la nation, dans les faits, une hiérarchisation du prestige des groupes ethnoculturels demeure ». (2000 : 105)

6.2.3.1 Les « pures laines »

Parmi cette diversité de positionnement, une tendance est commune. Personne ne se sent « Québécois », ils ne pourront jamais être des « pures laines », les racines sont autres. Comme le souligne Pierre (Franco-Maghrébin), au Québec depuis 20 ans : *Je ne m'associe pas vraiment à la culture d'ici. Je n'ai pas grandi ici, je ne connais pas le hockey, les mouvements politiques, l'histoire, mais en même temps je suis fier d'être Canadien.* Les migrants font une distinction entre l'appartenance à un groupe social et l'appartenance à une « culture ». *Le patrimoine culturel québécois ne sera jamais le mien. J'apprends à le connaître, je suis curieuse, je découvre mais il n'est pas le mien* [Béatrice, Franco-Française]. Même après 20 ans de résidence :

On me dira toujours « d'où tu viens » - je viens de là-bas (France) mais ça fait 20 ans que je suis ici. On me demandera toujours d'où je viens, je ne serai jamais québécois. Je suis un hybride et je connais les codes d'ici. Même si tu me parachutes dans une famille de Chicoutimi, à part l'accent, je peux les faire rire, prendre une bière, faire la fête...

[Lionel, Français d'origine franco-tunisienne]

En fait, qui est Québécois ? À quelle catégorie d'individus cette désignation renvoie-t-elle ? Paule, ici depuis une dizaine d'années, affirme que pour elle, qui vient de l'extérieur, les discours tendent à présenter les Québécois comme étant multiples, mais la définition qu'elle vit au quotidien c'est qu'être Québécois c'est être « pure laine ». *Si t'es pas pure laine, tu peux pas être Québécois. Au-delà du fait qu'on habite le même*

territoire, il y a des éléments auxquels je ne peux pas m'identifier. Être Québécois c'est trop monolithique. Paule fait ici référence à la division tripartite souvent invoquée pour décrire la population du Québec selon qu'elle soit francophone, anglophone, allophone. *Qui sont les francophones ? Dans la presse, dans l'idée populaire, être francophone c'est partager l'identité québécoise* dira-t-elle. La catégorie francophone renvoie toujours à celle de « souche », aux Franco-Québécois. En France, on distingue aussi les « vrais Français » des autres (Étrangers, Immigrés), la désignation « Français de souche » y étant aussi courante. Costa-Lascoux situe l'émergence de cette appellation à un usage abusif de la notion d'intégration, à une inversion de raisonnement :

« Au lieu d'imaginer une émancipation des personnes par le processus même d'intégration, on a projeté des stéréotypes ethniques, y compris sur l'État-nation lui-même. Ainsi, la République est-elle devenue, pour certains, une sorte de monolithe, qui occulterait la diversité des appartenances et des expressions identitaires. » (Costa-Lascoux, 2001 :124)

Lorsqu'ils évoquent les différents liens-individus qui composent leurs espaces de sociabilité (cf. chapitre V), les migrants accordent souvent ce même sens au dénominateur « Québécois ». Ils présenteront l'un ou l'autre lien comme étant Français, Italien ou Grec même s'il s'agit d'un individu né au Québec. Et lorsqu'ils font référence à un Québécois, il s'agit assurément d'un Franco-Québécois. Si, par contre, l'on réfère à une personne s'exprimant en anglais, elle sera qualifiée de canadienne ou de canadienne-anglophone et ce, même si ses ascendances sont québécoises depuis plusieurs générations. Ainsi, les catégories populaires ou de sens commun semblent distantes du « Québécois » inclusif mis de l'avant par l'État québécois (MCCI, 1990) depuis maintenant plusieurs années, même par ces migrants dont la proximité référentielle aux Québécois est « légendaire ».¹⁹

Mais la langue est-elle un marqueur d'appartenance ? Dans le contexte québécois, la langue est souvent prise comme une évidence, un témoin de qualités plus globales telles que l'appartenance à une supposée communauté, des solidarités, des allégeances (Meintel et Fortin, 2001). Le fait que les langues soient acquises par un processus de socialisation et ce, à des âges divers, n'enraye pas le caractère primordial et essentialiste accordé implicitement à ces catégories (francophone, anglophone, allophone). Or, la proximité linguistique, être francophone, n'est pas, dans ce contexte, gage d'inclusion. Et comme en témoigne Aurélie, après six années de vie ici, *je me sens plus étrangère ici*

que je ne l'étais en Norvège et pourtant la langue norvégienne n'est pas facile. À noter qu'en Norvège, Aurélie travaillait et évoluait dans un espace social à dominante franco-française alors qu'à Montréal ce n'est pas le cas.

Et qu'en est-il des différents accents ?²⁰ Quoique de phénotypes similaires aux non-immigrants et de langue maternelle française, les migrants rencontrés, en particulier les Franco-Français, n'hésitent pas à se dire une « minorité audible ». Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre, dans la région montréalaise, le qualificatif « francophone d'ici » pour faire la distinction entre ces derniers (les « pures laines ») et les immigrants dont la première langue est le français. En fait, il s'agit de savoir qui est « vraiment » Québécois car être migrant francophone, fréquenter les institutions du lieu d'établissement, être actif sur le plan de l'emploi, partager ses espaces de sociabilité avec les locaux, bref, ces acquis ne suffisent pas à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à ce collectif désigné par l'appellation « Québécois ».

Ces distinctions parfois implicites, parfois explicites, conduisent, elles aussi, à s'interroger sur les dynamiques d'inclusion et d'exclusion dans un lieu donné. Elles appellent aussi une réflexion sur les notions de nationalité et de citoyenneté. Mais comme nous le verrons, ces notions sont souvent employées de manière indifférenciée (De Rudder, 1997 ; Juteau, 2000). La littérature scientifique n'est pas épargnée par cette ambiguïté de sens ; les écrits ne sont pas détachés de leurs auteurs qui vivent et écrivent dans des contextes historiques et sociaux donnés. Ce faisant, les notions de citoyenneté, de nationalité mais aussi d'ethnicité peuvent recouvrir des champs sémantiques divers selon que les auteurs soient Français, Québécois, Américain ou autre.²¹

6.3 APPARTENANCES ET CITOYENNETE

En début de chapitre nous interrogeons sur les catégories sociologiques et administratives relatives aux origines ethniques, sur la diversité des sens qu'elles recouvrent, sur l'effet réducteur de la catégorie et sur l'implication de désigner, puisqu'il faut bien nommer l'objet, l'assimilant du même coup à une catégorie. Ce cercle apparemment sans fin n'est pas sans effet sur la construction des représentations

(Guillaumin, 1972) qui sont au cœur des relations sociales tant sur les plans macro-social que micro-social .

Les appartenances, nous l'avons vu, n'émergent pas dans un *vacuum* et sont intimement liées à ces représentations. Taboada-Leonetti (2000, 1991, 1989) évoque pour sa part les notions d'intégration symbolique, de références symboliques comme conditions inhérentes au sentiment d'inclusion.²² Or, nos informateurs n'adhèrent pas au Nous collectif, regroupé sous le vocable Québécois. Peu de recherches portent sur les attitudes envers la nationalité et les sentiments d'appartenance, et la variabilité de sens accordés aux notions de citoyenneté ou d'appartenance (Taboada-Leonetti, 2000 ; Helly et Van Schendel, 2001). Mais au fait, qu'est-il entendu par les termes nationalité et de citoyenneté (voir chapitre I, rubrique 1.2.3) ?

Au Québec, ils sont souvent employées comme synonymes, la nationalité ayant longtemps été un préalable à la citoyenneté (Juteau, 2000). Maintenant encore, l'on confond l'un et l'autre et parler de citoyenneté revient souvent à parler de nationalité et ce, malgré plusieurs efforts institutionnels de concevoir une citoyenneté où tous se retrouveraient.²³ Sur le plan conceptuel, la citoyenneté pourrait, ultimement, renvoyer à une participation politique (Gallissot, 2000a) alors que la nationalité implique une communauté d'appartenance, l'adhésion à une identité collective (Costa-Lascoux, 1989 *in* Gallissot, 2000b). Pour Weber, le sentiment national homogène n'existe pas, les différents groupes sociaux participant inégalement au projet national (Winter, 2000). En contexte français, la citoyenneté recouvre la ligne de démarcation entre les « nationaux » et les « étrangers », ce qui entretient une certaine confusion entre nationalité et citoyenneté, entre communauté nationale et communauté de citoyens (Gallissot, 2000a).

« La citoyenneté se fonde sur l'idéal d'auto-gouvernement dont le pis-aller est le contrat résiliable entre gouvernants et gouvernés. Mais cette conception démocratique se dégage difficilement de la soumission au pouvoir régalién qui implique l'allégeance. La contradiction demeure notamment par la fidélité requise envers l'État moderne. » (Gallissot, 2000d : 18)

Cette conception n'est pas étrangère au mode d'obtention de la citoyenneté, aux droits de sol et de sang. Pour ceux et celles qui vivent en pays d'immigration comme le Canada, où le droit de sol prime en termes d'accès à la citoyenneté (dans ses dimensions

juridiques il va s'en dire), le droit de sang et en partie le droit de sol tel que vécu en France²⁴ confèrent des droits qui peuvent, parfois, engendrer une certaine confusion. De manière contemporaine au Canada, la citoyenneté est régie par le droit de sol (*jus soli*), déterminé en termes de durée de séjour et de domiciliation alors qu'en France, ce droit co-existe avec le droit de sang (*jus sanguinis*).²⁵ Or, la reconnaissance de ce droit de sol, en France, est complexe et varie selon les époques.²⁶

Cela dit, en Amérique du Nord comme en Europe, projeter une citoyenneté nationale est une tentative vouée à l'échec, la citoyenneté « patriotique » n'inspirant que peu d'ardeur. Les phénomènes de mondialisation économiques mais aussi culturels déplacent les points d'appui à une citoyenneté nationale. Gallissot (2000a : 45) évoque la « dépolitisation de la citoyenneté nationale par inadéquation [du modèle] ». De multiples mouvements sociaux remettent en cause différentes prescriptions nationales établies au nom de la citoyenneté. L'immigration, le cosmopolitisme des références culturelles et identitaires échappent au monopole national. Et comme le soutient Winter (2000), penser la citoyenneté d'une manière qui tienne compte du pluralisme culturel et ethnique contemporain exige un retour aux fondements théoriques de Weber selon lesquels la construction nationale est un processus de définition et de redéfinition du projet politique qui dépend des acteurs sociaux, de leurs motivations et de leurs possibilités d'action politique et par le fait même, de leur accès au pouvoir. Cela dit, la référence à nation ou à citoyenneté nous ramène au caractère « imaginé » de cette mise en commun : « [...] all communities larger than primordial villagers of face-to-face contact (and perhaps even these) are imagined ». (Anderson, 1991 : 6)

6.3.1 Sur le terrain

Sur le terrain, les gens ont tendance à exprimer ce qu'ils ressentent, ce qu'ils vivent, dans leur quotidien et s'éloignent des catégories juridiques. Interrogés sur la notion de citoyenneté, les Franco-Français se sont exprimés sur leur citoyenneté canadienne alors que les Franco-Maghrébins ont spontanément entamé une discussion sur la citoyenneté française. L'accès à la citoyenneté en France étant un processus complexe et chargé de sens, particulièrement pour les gens du Maghreb, on comprendra le lien fait par les informateurs pour qui cette citoyenneté est, ou a été, problématique. Nadia, Franco-

Algérienne, dira même que l'obtention de la citoyenneté canadienne correspondait à *l'obtention d'un pays, le sien*, pour la première fois.

La citoyenneté comme catégorie administrative n'évoque que peu de commentaires.²⁷ En fait plusieurs diront que la citoyenneté *ne veut rien dire*, ou encore que c'est une question administrative. Par exemple Gérard, Franco-Français, ici depuis 30 ans, dira :

On est sur un territoire à un moment donné – cela permet d'avoir un passeport, c'est administratif. Cela permet d'avoir des facilités, et de participer à la vie politique par le biais du vote. C'est ce que j'appelle administratif. Pour moi cela n'a pas de valeur sentimentale – c'est du nationalisme. J'ai beaucoup voyagé, j'ai deux citoyennetés, ma femme aussi, mes filles en ont trois.

[Gérard]

Lionel dira qu'il s'agit d'un document – et que *la vraie citoyenneté se joue ailleurs* – dans la société, dans son milieu de vie, dans l'implication auprès des gens dans le milieu de travail, de résidence, etc. Cela dit, même s'ils sont plusieurs à dire d'emblée que la citoyenneté *ne veut rien dire*, son acquisition symbolise un certain ancrage et aussi une ouverture, une liberté d'envisager l'avenir. On peut rester, partir, revenir, tout est ouvert. Être citoyen d'un lieu, c'est se sentir *chez soi* et avoir le *droit d'être soi-même* [Guy].

Plusieurs font une distinction entre d'une part, la citoyenneté comme contrat social, associée à un territoire et qui permet de participer, entre autres, à la vie politique²⁸ et avoir un passeport et, d'autre part, les questions d'identité. L'un et l'autre sont à prendre différemment, la citoyenneté n'impliquant pas le partage d'une identité commune. C'est d'ailleurs un trait marquant des propos tenus par les enquêtés. *Ce n'est pas une question d'appartenance ou de fidélité, ni une question d'ancêtres, d'enracinement. C'est une question de liberté* [Guy].

De façon générale, la citoyenneté canadienne évoque la tolérance, un lieu où les rapports sont moins hiérarchiques, une certaine neutralité, une protection, une sécurité, une fierté aussi. Pour certains, cette citoyenneté implique des droits et devoirs, un contrat social. Il y a le droit de vote mais aussi le droit de participer, le droit aussi de se projeter dans l'avenir et pour Touria, Franco-Marocaine, la possibilité de *faire peau neuve*. Quant aux devoirs, on évoque le respect d'un code commun (dans ce cas la

constitution), le respect d'un environnement, le devoir de soutenir les programmes sociaux en vigueur.

Ainsi, on peut être actif dans la société de résidence, être « intégré » selon les critères habituels (travail, revenus, etc.), faire sa vie au Québec et, dans ce cas précis, à Montréal, et même joindre son destin personnel au destin national sans pour autant se sentir inclus dans la désignation « Québécois ». Au-delà d'une plus grande accessibilité au droit de vote (au Canada), une certaine exclusion, non pas sociale ou économique mais symbolique demeure un frein à une pleine participation, au « nous » inclusif. Tout en partageant la scène locale, ils ne se retrouvent pas dans le « nous » collectif québécois. Même lorsque le groupe minoritaire (numériquement) est dans une relation sociale de majoritaire (chapitre II) et bénéficie d'un prestige et d'une place « accessible » au sommet de la hiérarchie sociale (et les profils d'établissement présentés en chapitre IV en témoignent), il reste que le sentiment d'appartenance nationale est mitigé.

On a longtemps présumé d'une unité territoire, peuple, culture. Or, la production de la différence culturelle est enracinée dans des espaces continus, habités par des relations politiques et économiques inégales (Gupta et Ferguson, 1992). Puis, toute culture intègre, de manière transversale, des phénomènes de classes, de genre. Elles sont multivocales et expriment « un ensemble de symboles partagés par les gens concernés, mais auxquels ils ne donnent nécessairement ni le même contenu, ni la même interprétation ». (Kilani, 2000 : 25) Lorsque les informateurs font référence à cette culture québécoise, cette dernière est variable selon le point de référence. Il en est de même avec la culture française. Gérard, Franco-Français et ingénieur de profession, dira :

La culture que j'ai reçue comme enfant est manifestement différente de la moyenne de la culture québécoise en général. En plus il est possible qu'elle soit différente de la culture française parce que il n'y a pas une culture française mais trente-six milles variations.

[Gérard]

Ainsi, malgré une volonté politique de construire un Québec inclusif, il semble que cette référence au « vrai » québécois soit toujours présente, même dans un Montréal cosmopolite où 20 % de la population est d'origine immigrante (Renaud *et al.*, 2001).

Cela dit, les nouvelles générations d'origine immigrante sont largement scolarisées en français depuis la loi 101. Des études en cours menées par Meintel et Lamarre (Groupe de recherche ethnicité et société), auprès de jeunes collégiens montréalais, témoigneront peut-être d'une évolution de ces perceptions, vers un Québec inclusif et pluriel.

En résumé, nos informateurs se retrouvent dans une citoyenneté politique, une citoyenneté sociale (Gallissot, 2000a) fondée sur l'espace social, une citoyenneté pratique (Daum, 1997) mais peu s'identifient à une citoyenneté culturelle (Lapeyronnie *et al.*, 1990 in Castles, 1998) enracinée dans une culture et un passé communs. La citoyenneté exprimée sur le terrain traduit une appartenance au-delà des racines culturelles et familiales. Cette citoyenneté sociale, pratique, ne trouve pas de résonance dans une nationalité où l'appartenance est associée à un projet identitaire dans lequel les migrants ne se reconnaissent pas ou peu. Ils sont davantage portés vers une société civile plurielle, orientée sur le présent et vers l'avenir, une société qui, sur le plan conceptuel, est encore à saisir, construite sur ce que Médam (1992) appelle le national cosmopolite,²⁹ Taboada-Leonetti (2000), la citoyenneté post-nationale³⁰ ou Juteau (2000), la citoyenneté pluraliste et différenciée.³¹ La ville est actrice dans cette dissociation de la citoyenneté et de la nationalité : « C'est le sens profond de la transnationalisation que ce décentrement des nations qui fait place à des recentrages internes qui sont urbains et à des nœuds de dépendance et d'influence qui sont extranationaux. » (Gallissot, 1989 :32) Les appartenances documentées sont variables et se rapportent à plus d'une collectivité, qu'elles soient immigrantes ou non.

Par ailleurs, dans un monde contemporain, les attaches peuvent difficilement être conçues de manière bi-polaire, *i.e.*, pays d'origine, pays de résidence. Les trajectoires migratoires sont variées tout comme les trajectoires individuelles. Les liens noués traversent les frontières politiques, géographiques. Et comme le remarque Le Gall (2002) dans une étude menée à Montréal auprès de femmes shi'ites, les migrants peuvent à la fois participer aux institutions politiques et économiques locales, à la vie quotidienne, tout en maintenant des liens ailleurs. Schnapper abonde dans le même sens lorsqu'elle écrit, sur le phénomène diasporique : « On peut ainsi acquérir facilement la citoyenneté du pays d'installation et maintenir en même temps une fidélité à une collectivité historique particulière, éventuellement dispersée. » (Schnapper, 2001 : 27)

6.3.2 Stratégies d'appartenances

En ce qui a trait aux stratégies d'appartenances, une configuration d'appartenance s'est dessinée en regard du lieu d'origine (rubrique 6.2.1), permettant de regrouper les migrants rencontrés selon qu'ils tendent vers un rapport antagonique, favorable, mitigé ou faiblement investi. Pour ce qui est du lieu d'établissement, ces appartenances sont pour plusieurs associées à la ville de résidence. La ville est ensuite située dans une communauté imaginée (Anderson, 1991) canadienne ou québécoise selon les allégeances politiques elles-mêmes construites dans un rapport social où le conjoint, les rencontres au quotidien, le milieu de travail sont déterminants.

Une étude menée auprès de jeunes issus de familles immigrées (sous-entendu algériennes) en France, conduit Taboada-Leonetti (2000) à des constats à la fois similaires et quelque peu divergents. Alors qu'elle cerne une représentation partagée de l'« Autre » (perception des jeunes à l'égard du groupe majoritaire), les rapports de nos informateurs à la société de résidence sont plus variés (même si plusieurs ne se reconnaissent pas comme Québécois) du fait même qu'ils ne constituent pas en soi un groupe minoritaire au sens social du terme.³² En cela, et nous l'avons vu aux chapitres précédents, la plupart des gens concernés par notre étude n'ont pas eu à déployer de stratégies particulières, en tant que groupe, pour conquérir une place qui symboliquement, du moins, est acquise. Qui plus est, les Franco-Français participent du majoritaire en ce qu'ils entretiennent une relation sans entrave particulière aux ressources matérielles et au pouvoir normatif (Guillaumin, 1972). Le majoritaire n'a pas à se nommer, il incarne la catégorie de référence (Pietrantonio, 2002). Puis, l'effet hégémonique mitigé du lieu d'établissement, du fait d'un débat historique (et incessant) au sein de la société québécoise entre groupes majoritaires (d'ascendance canadienne-française et britannique) et du Québec au sein du Canada (Anctil, 1984) et le foisonnement ethnique du milieu montréalais n'est pas, non plus, sans effet sur cette perception variée de l'Autre.

Tout comme Taboada-Leonetti toutefois, le « Nous » recensé est aussi diversifié. Pour cette dernière, l'hétérogénéité sociale (genre, origines, convictions idéologiques) produit différentes formes d'appartenances en fonction de la diversité des positions des individus dans la structure sociale. Certes, pour ceux et celles d'origines maghrébines, les témoignages convergent, tout comme les informateurs d'origines franco-

maghrébines. Le « Nous » est plus souvent collectif, même si dans le cas des Algériens et les Marocains, ils s'avouent dans une certaine mesure exclus de leur port d'origine de par leur culture divergente (héritage culturel partiellement français). Paradoxalement, ce sont ceux pour qui l'obtention de la citoyenneté est le plus significatif sur le plan symbolique. Elle représente le gage d'une appartenance sociale à une entité plus large, appartenance qui leur a été refusée ailleurs.

Les migrants franco-français ou mixtes véhiculent des appartenances au pays d'origine plus nuancées (de favorable à antagonique) qui ne sont pas étrangères, nous l'avons vu, à l'histoire personnelle et aux motifs d'émigration. Ils s'inscrivent aussi dans un rapport de majoritaire au lieu de résidence. Les références à la « communauté » sont rarissimes. Alors qu'il existe différentes institutions françaises à Montréal, elles ne sont pas fréquentées par les informateurs clés, outre l'école.³³ Lors de compétitions mondiales sportives où la France était impliquée, Michel affirmait avoir cherché, en vain, un endroit français, pour la première fois en douze années de séjour, où il aura pu retrouver des co-nationaux et partager la « fièvre » sportive de l'évènement.

De manière générale, les questions relatives à la mobilisation identitaire sont généralement étudiées sous l'angle des groupes minoritaires et la légitimation de leurs pratiques (Oriol, 1989 ; Sayad, 1999). Ces pratiques ne sont pas aléatoires, elles émergent différemment selon les contextes sociaux et politiques. À Montréal, ce contexte est favorable au sens où l'entend Portes (1995), *i.e.*, ces migrants ne rencontrent aucune stigmatisation, partagent les codes du lieu de résidence, contribuent même à leur façonnement.

En voici un exemple : Un Franco-Algérien migrait à Montréal avec sa conjointe française, venue à Montréal pour des raisons professionnelles. Le séjour, d'abord de courte durée, se transformait peu à peu en projet d'installation. Contre toute attente, c'est le Franco-Algérien qui allait motiver le retour en France. À son arrivée à Montréal, il témoignait avec éloquence de la situation discriminatoire en France à l'égard des Maghrébins. Or, à Montréal, ce stigmate est faible, voire inexistant.³⁴ L'identité assignée dans ce nouvel environnement l'assimilait au groupe même auquel il se défendait d'appartenir. L'anonymat rencontré est devenu plus difficile pour lui que la relation stigmatisée vécue en France et ... ils sont repartis. Il envisageait, pour la

première fois peut-être, son destin en France. Un autre Franco-Algérien, à Montréal depuis de nombreuses années et actif sur la scène communautaire, affirmait n'avoir rencontré de discrimination (sous forme de commentaires racistes) que dans ses rapports à certains Français à Montréal.

6.3.2.1 Une minorité audible

Nombreux sont ceux et celles à avoir hérité, occasionnellement, du qualificatif « maudit Français ». Helly et Van Schenden (2001) le mentionnent aussi, en attribuant toutefois aux Franco-Québécois le recours à ce marqueur. Ces auteurs associent l'expression à la présence d'un accent franco-français. Et comme le souligne une de leurs répondantes, « ce racisme “anti-Français” serait plus fatigant à supporter que réellement discriminatoire » (*idem* :53). L'on retrouve cette attitude chez quelques-uns nos enquêtés (informateurs et observés) mais ils sont plus nombreux à associer l'expression « maudit Français » à une marque d'affection³⁵ qu'à une catégorisation négative. Cette différence de perspective se reflète dans les sentiments d'appartenance exprimés et par les espaces de sociabilité constitués. Ainsi, l'interprétation variable dépendrait, croyons-nous, d'une relation sociale déjà installée bien au-delà de la langue même s'il est vrai que le rapport à la langue n'est pas neutre, particulièrement au Québec. La langue y est d'une part un enjeu politique au sein du Canada et de l'Amérique du Nord et d'autre part, symptôme d'une relation complexe entre la France et le Québec, ancienne colonie (chapitre III).

Éric, par exemple, y voit plus une marque d'affection qu'une mise à distance : *c'est jamais une insulte. C'est plus en joke. À chaque fois c'est comme « ah tiens, on t'a reconnu ».* [...] *J' ai quand même un accent, même s'il n'est pas distinctement français. Mais souvent les gens savent que je suis Français. Anyway, faut que je vive avec.* Il a connue une insertion professionnelle sans embûche où ses origines ont joué en sa faveur :

La recherche d'emploi c'est ça. T'as pas le choix, t'es immigrant faut que tu passes à travers. Même si cela prend un an, cela peut être long, c'est pas évident. J'ai été chanceux, le premier travail que j'ai trouvé, c'est un Français qui était le boss. Il m'a pris, il connaissait mes diplômes, il connaissait ça. J'ai été chanceux parce que j'ai eu beaucoup à apprendre, l'anglais, la façon de travailler, les habitudes, tous les logiciels – je ne les connaissais pas. C'est comme repartir à zéro.

[Éric, Franco-Français]

Aurélie, pour qui l'établissement à Montréal n'a pas été sans difficulté (chapitre IV), dit qu'il s'agit d'une marque discriminatoire. Mais pour cette dernière, comme pour Quoilin ci-bas, ces difficultés sont essentialisées :

On m'a souvent dit « maudite Française » [...] Je ne m'imaginai pas que ces foutus cousins français étaient aussi détestés. J'ai fini par me dire que les Québécois sont des gens complexés – et vous ne devriez pas l'être – chacun a ses qualités et ses défauts – vous avez un gros complexe vis à vis des Français, c'est certain. On nous reproche de bien parler [...] . Ici je n'ai jamais entendu un compliment sur les Français. Les Français ont tous les défauts, on ne se lave pas, on sent mauvais. [...]. Je ne veux pas rester dans un pays où les gens ne nous aiment pas. Je trouve cela tragique mais je ne peux pas changer les Québécois.

[Aurélie, Franco-Française]

Au-delà de la langue, c'est le statut d'immigrant qui est en cause :

On reste toujours des immigrants. Peut-être quand on naît ici, mais nous on y arrive pas à se sentir canadien. On n'y arrive pas. On a tout essayé pour s'intégrer. Moi je dis que ce n'est pas nous qui ne voulons pas, ce sont les Québécois qui ne veulent pas de nous. Et ça je leur en veux énormément. [...] Je ne suis pas noir, ni arabe, je suis française. [...] On ne va pas me dire qu'on nous aime. Quelle image on a de nous ici ?

[Aurélie]

Sur ce dernier point, une autre informatrice franco-française (Nicole) affirme avoir mis beaucoup de temps à comprendre qu'elle était immigrante et peut-être que si elle avait compris cela plus tôt, le processus d'établissement aurait été plus simple (non pas la séquence des événements mais son attitude, ses perceptions). Elle est assez amère à l'égard des Franco-Québécois en général. Cela a été très difficile pour elle de se trouver un emploi et elle a fait mille petits boulots au noir. Or un examen plus approfondit de sa situation révèle qu'à titre d'étudiante, elle ne pouvait percevoir de salaire hors campus. Pour Maurice (informateur Franco-Français) la langue commune s'avère un élément trompeur, une « illusion absolument incroyable » menant les Français à penser leur immigration au Québec relativement facile du fait qu'ils partagent une même langue. Cela dit, *le Français arrive avec un bagage culturel qui est quand même apprécié. Il a des références de toutes natures qui enrichissent le Québec.*

Quoilin (1998) raconte l'échec d'établissement d'un ingénieur français (et de sa famille). L'ouvrage est en quelque sorte un traité quasi *haineux* à l'égard du Québec, où tout est passé en revue, du système de santé au système bancaire en passant par le système d'éducation. L'expression « maudit Français » engage, selon lui, le racisme

nourri par les Québécois à l'égard des Français. Ceux qui « parlent mal » acceptent difficilement ceux qui « parlent bien » :

« Les Canadiens français ont développé un véritable phénomène de rejet à l'encontre de la langue de l'opresseur. Curieusement, si le vocabulaire a relativement bien résisté, la syntaxe et la structure de la phrase ont subi une distorsion importante. » (*idem* : 95). Et plus loin : « La langue est l'expression d'une culture, c'en est l'une des forces vives, mon propos n'est pas de les dissocier, mais sans la maîtrise de la phrase, sous laquelle doit se sentir la culture, toute adhésion à celle-ci est totalement illusoire. » (*idem* : 98)

L'auteur, bien établi dans sa profession en France, a tout laissé dans le but de s'installer dans un Québec dont il était devenu amoureux suite à un court séjour. Or, n'ayant construit aucun pont *professionnel* avant la migration et acceptant mal le système des équivalences professionnelles, bref, il est rentré bredouille en France. Étant formé et déjà incorporé dans un univers professionnel, cet homme croyait retrouver, dans son nouveau lieu d'établissement, la parité et comprenait mal que ses acquis (dont celui d'être Français) ne lui permettaient pas de réaliser ses rêves.

Les histoires d'Aurélie et de Quoilin sont extrêmes, nous en convenons, en particulier l'exemple de Quoilin, et divergent de l'ensemble des témoignages recueillis auprès des informateurs clés et en situation d'observation (participante). Ils confortent néanmoins les propos de Helly et Schenden (2001 : 56) à l'effet qu'il y aurait un lien entre un sentiment d'appartenance à un lieu donné et l'occupation d'un emploi satisfaisant. L'importance accordée à la langue et en particulier l'accent n'est le seul fait d'Aurélie et de Quoilin toutefois. Certains, comme nous le verrons ci-bas, le cultivent alors que d'autres cherchent à adopter le parler local. Pour ceux qui cultivent la différence, il n'est pas rare d'entendre opposer le « vrai français » au français local. Le rapport est ainsi inversé : alors que le « francophone d'ici » opposait le non-migrant francophone aux francophones d'ailleurs, le détenteur du « vrai français » retrouve son statut légitime.

6.3.3.2 L'accent comme marqueur

Le marqueur le plus tangible qu'il nous a été permis de cerner demeure la rétention ou non d'un accent du lieu d'origine. La frontière entre l'« Autre » et le « Nous » est ainsi maintenue. Sans que la rétention d'un accent du lieu d'origine ou encore l'adoption d'un accent local ait été un objet d'enquête en soi, la variabilité des accents entendus est devenue, au fil de cette recherche, une question d'intérêt. Vivre à Montréal depuis vingt

ans et maintenir un fort accent étranger ou, au contraire, n'y être que depuis dix ans et avoir intégré une multitude d'expressions et d'intonations locales, voilà en soi un sujet d'étude. Placés sur un continuum, certains acteurs tendent vers un accent très proche de l'accent local, alors que d'autres s'expriment avec un accent qui témoigne d'une plus grande proximité avec le pays d'origine.

Une importante constante émerge des données recueillies : ceux et celles (7 cas sur 16) qui font preuve d'accents locaux ou diffus, (*i.e.* pas tout à fait local et pas tout à fait étranger) vivent en union mixte avec un conjoint québécois d'origine canadienne-française à l'exception de Philippe dont la conjointe actuelle est Française mais dont l'ancienne conjointe était Franco-Québécoise. De plus, et nous l'avons souligné précédemment, tous les informateurs clés dans cette catégorie sont masculins, à l'exception de Monique qui est la seule femme parmi l'ensemble nos informateurs clés à avoir pris un *local* comme époux.

Ceux qui témoignent d'une forte rétention de l'accent d'origine (9 cas sur 16) ont comme conjoint un co-national ou un co-migrant ayant été, lui-aussi, scolarisé sous le système français. Trois exceptions toutefois : Jim, le conjoint de Béatrice, est Anglo-Canadien. Il ne parle pas français. Par ailleurs, Béatrice travaille dans un environnement où il y a une forte présence de co-nationaux ; Moustafa, le compagnon de Touria, ne parle pas français ; Aurélie est célibataire.

Parmi ceux et celles ayant délaissé l'accent d'origine au profit d'un accent local, résumons deux cas. Lors d'une première rencontre avec Monique (Franco-Française), au Québec depuis trente ans, nous pensions à une erreur de recrutement. En effet, les renseignements recueillis au préalable laissaient croire qu'elle était Française de naissance. Or au premier entretien, l'ouïe (le nôtre) disait tout autre. Il y avait, pour nous, une absence quasi totale d'accent. Tout en ayant un niveau de langage correct (milieu professionnel, études universitaires) il était très difficile sur le plan auditif de discriminer Monique comme étant immigrante. Évoquant son premier employeur, elle parle de *son premier boss*, de sa vie avec son premier conjoint (Franco-Québécois) *c'était platte, j'avais pas d'amis* et en évoquant les fonctionnaires français, *Tabarnac, tous des criss de fonctionnaires* ! Fait inusité, elle a adopté le nom de son premier mari, son propre nom évoquant trop facilement l'Autre, le Français. *J'aime le Québec... et si*

j'avais gardé le nom X, il évoque toujours un commentaire, et invite les gens à raconter leurs anecdotes, bonnes et mauvaises sur la France. Je ne voulais pas entendre parler de la France [...]. Monique fréquente d'ailleurs peu de co-nationaux.

Éric (Franco-Français) est arrivé à Montréal depuis dix ans. Il fait preuve, encore plus fortement, d'un parler local, tant sur le plan de l'accent qu'en termes d'inclusion d'expressions locales, particulièrement des anglicismes. Sur le plan de la diction, tout en prononçant distinctement les 't' et des 'd' comme le font la plupart des Français, (en comparaison du 'ts' légendaire des Montréalais par exemple) le vocabulaire et la structure de phrase sont fortement empreints de *localismes*. Autant notre terrain nous a permis de côtoyer des acteurs qui semblent cultiver leur accent étranger (intentionnellement ou non), autant Éric emploie sans difficulté une somme impressionnante d'expressions locales. Son ancienne conjointe est Franco-Québécoise. Éric travaille toutefois dans un quartier à prédominance anglophone, tout comme le secteur d'activité concerné est aussi ancré dans le milieu anglophone. Il fréquente quelques co-nationaux tout ayant un environnement social à dominante non immigrante

On a eu ben du fun [...] fait que la chose a été annulée [...] Puis, en évoquant l'accent de compatriotes : Au niveau de l'accent, des fois tu les entends et tu te dis c'est pas possible, ils disent encore cela alors qu'ils sont ici depuis dix ou vingt ans. Il me semble que ton vocabulaire peut changer... C'est peut-être un choix - je ne sais pas. Et dans ses rapports plus larges :

Ce que je trouve le plus difficile c'est que les gens remarquent toujours l'accent, alors que toi, tu n'y fais plus attention, t'es ici. C'est choquant, c'est toujours ce que les gens remarquent. C'est peut-être aussi pour cela que je fais un effort, pour trouver des mots québécois, que je tente de trouver un maximum de vocabulaire pour m'intégrer, qu'on ne me remarque pas, ou qu'on me remarque que pour autre chose que « maudit Français ».

[Éric, Franco-Français]

Trois contextes d'observation permettent de cerner autrement les enjeux associés à l'accent. En premier, il s'agit d'une soirée où la majorité des personnes présentes sont Franco-Françaises. Une des femmes se présente à moi comme étant Française. Son accent est très reconnaissable, le choix des expressions également. Son mari est aussi Français (immigré à Montréal depuis plus de vingt ans), ses enfants fréquentent un milieu scolaire français. Or, il s'avère que cette dame a vécu à Montréal presque une vie entière, plus de trente ans, elle y est arrivée en bas âge, a été scolarisée dans des

institutions françaises et a fréquenté l'université à Montréal. Elle gère sa propre entreprise et travaille à domicile. Ses espaces de sociabilité sont quasi exclusivement constitués de co-nationaux, hormis sa clientèle (en grande part).

Le second contexte reprend un décor similaire au premier, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une soirée où la majorité des individus sont Franco-Français. Cette fois la conversation porte sur le choix des écoles. Une femme (dont le mari est aussi Français) me dit avoir choisi une école pluraliste. Un peu plus avant dans la conversation, elle affirme aimer cette école car elle est de petite taille mais surtout, parce que les enfants n'y prennent pas « l'accent » (local il s'entend). Elle se dit très contente d'y trouver un milieu pluriethnique qui parle correctement... Plus tard dans la soirée, nous apprenons qu'elle a, dans sa trajectoire migratoire, connu une migration du sud de la France vers Paris. Elle affirme y avoir beaucoup souffert car elle avait (jadis) un accent méridional. En fait, ayant déjà vécu un stigmatisme associé à l'accent de l'Autre, elle tente d'éviter que ses enfants développent l'accent local au profit d'une expression orale universelle.

Une dernière situation d'observation révèle le classement opérable par le biais des accents. En effet il s'agit d'une soirée dans un lieu public où sont réunies une quinzaine de femmes, toutes Franco-Françaises (sauf nous). Nous participons à une activité ludique (une joute de quilles) dans un milieu où le bruit ambiant est assez élevé. Le tutoiement est de rigueur car nous nous sommes rencontrées à plusieurs reprises. Il y a une nouvelle venue dans le groupe, avec qui je m'entretiens (son mari, comme celui des autres présentes, est Français). Les sujets de conversation sont variés et notre activité me met en proche contact avec la nouvelle venue. Notre conversation est telle qu'à un moment, elle comprend que je ne suis pas immigrante, que je ne suis pas française. Elle dira alors : *je ne savais pas – vous n'avez pas l'accent*. À partir de ce moment, le fil est rompu. Le « tu » laisse place au « vous » et la proximité physique cesse, la personne se déplaçant vers un groupe plus éloigné.

L'accent maintenu ou transformé semble être, surtout lorsqu'il est maintenu, un critère de distinction qui opère dans de multiples situations. Soulignons toutefois qu'il s'agit de comportements linguistiques variables ; tantôt il s'agit de se *fondre* avec le nouvel environnement (par exemple Éric, Monique), tantôt au contraire (notamment Aurélie et plusieurs observés), l'accent contribue au maintien des frontières entre le Nous et le

Eux. Lorsque maintenu, et au regard des commentaires et observations cités, cet accent revêt un caractère *symbolique*, marqueur d'appartenances à un groupe donné.

« Sachant que la manière est une manifestation symbolique dont le sens et la valeur dépendent autant de ceux qui la perçoivent que de celui qui la produit,³⁶ on comprend que la manière d'user des biens symboliques, et en particulier de ceux qui sont considérés comme les attributs de l'excellence, constitue un des marqueurs privilégiés de la "classe" en même temps que l'instrument par excellence des stratégies de distinction, c'est-à-dire, dans le langage de Proust, de l'"art infiniment varié de marquer les distances". » (Bourdieu, 1979 : 70)

6.4. LES PROJETS IDENTITAIRES FORMULES A L'EGARD DES ENFANTS

Des témoignages variés ont permis de saisir l'existence de projets identitaires, formulés à l'intention des enfants.³⁷ Paule (Franco-Française) par exemple, regrette la France. Faute de ressources financières pour voyager plus fréquemment en France et au Liban (son conjoint est Libanais), elle déplore ne pas être en mesure d'enrichir la culture des enfants en leur faisant connaître plus en profondeur la France, ses couleurs, l'architecture, l'art. Pour elle, ses référents sont ailleurs, ce qu'elle aimerait transmettre aux siens aussi.

Cette volonté de transmission, nous la retrouvons à travers, notamment, le choix d'une institution scolaire.³⁸ Les informateurs clés ont, à cet égard, privilégié deux stratégies différentes. Il s'avère en fait que ceux qui vivent en union mixte avec un conjoint non immigré (et dont l'accent est local ou diffus) ont tous opté pour une école de quartier (voir Tableau 2.13, Annexe 2). Les autres parents (où la rétention de l'accent d'origine est marquée) ont tous privilégié l'école privée française. Ces derniers y voient l'occasion de transmettre des points de repère identiques à ceux qu'ils ont reçus. Les livres, les références, le mode pédagogique est le même. Parents et grands-parents (de passage) peuvent veiller aux leçons, ils s'y retrouvent facilement.

Précédemment, nous affirmions que les gens touchés par notre enquête n'avaient pas à déployer de stratégies particulières, en tant que groupe, pour *conquérir* une place qui symboliquement était acquise. Le choix d'une école pourrait néanmoins traduire une volonté de maintenir une certaine différence.

« Ainsi, le maintien des groupes en situation d'émigration est affaire moins de modèles culturels que d'identité culturelle [souligné par l'auteur] : ce n'est pas l'effet de la transmission spontanée, quasi naturelle d'un héritage commun. C'est le produit de pratiques partagées qui mobilisent des ressources symboliques en vue d'affirmer les différences auxquelles on tient. » (Oriol, 1989 : 121)

Si elle est une source négligeable de liens de sociabilité pré et post-migratoires pour les adultes, l'école demeure un lieu privilégié pour la socialisation des jeunes (chapitre V). Elle permet l'émergence de liens constitués hors dynamique familiale (diversifiant les profils de socialisation des enfants et de leurs parents) ou encore, les accentue lorsque le milieu scolaire des enfants est aussi source de liens sociaux pour les parents (comme c'est le cas pour Paule et son réseau tissé étroitement avec ce même milieu). Certes, l'espace social « école française » (hors France) est engagé dans la reproduction d'une référence identitaire commune mais cet espace partage la scène avec un environnement pluriel (dans ce cas montréalais) et se traduit, sur le plan de la sociabilité et des appartenances, par des combinaisons variées,³⁹ comme en témoignent les propos de Paule et des appartenances composites mises de l'avant par les enfants.

L'aîné [10 ans], ne sait par quelle appartenance commencer, il ne sait pas laquelle va nous faire plaisir... Pendant un an ou deux il se disait Canadien. Dernièrement, il cherchait à me faire plaisir et après il a dit qu'il ne savait pas. Le plus jeune [moins de 5 ans] découvre qu'il est Libanais et comme sa sœur il m'a dit qu'il ne pouvait pas être Libanais parce qu'il ne parle pas le libanais. Ils ont les trois nationalités. Les trois cultures, ça c'est autre chose.

[Paule, Franco-Française]

Le choix d'une école demeure un geste chargé de sens. Les parents ayant choisi l'école française à Montréal l'ont fait par désir de voir les enfants parler un « bon français », qu'ils aient une « instruction solide », qu'on leur transmette des « valeurs françaises ». Puis, l'existence d'institutions d'enseignement françaises de par le monde est un véhicule culturel extraordinaire qui contribue au capital symbolique de ceux et celles qui les fréquentent. L'Algérie, par exemple, héritait du système scolaire français. Après son indépendance, ce système allait disparaître, sous les pressions d'une arabisation de l'école (il en est ainsi également dans les autres pays du Maghreb). Seuls les mieux nantis pouvaient, et peuvent encore, scolariser leurs enfants dans le système français (privé), soit par dérogation (études pré-universitaires), soit en inscrivant les enfants dans des écoles à l'extérieur du pays. Et même s'ils avouent être en décalage avec leur

environnement d'origine, les parents poursuivent dans cette voie, contribuant, par le même fait, au poids symbolique accordé à l'institution.

Et à Montréal ? Le témoignage de Guy est éloquent sur cette question :

[...] le choix de le mettre à Stanislas parce qu'elle [la mère] croyait que le système français était plus performant que le système québécois. Ce que pensent aussi beaucoup de monde, et aussi la peur que s'il devenait trop québécois, il s'éloigne d'elle par la langue, par ses expressions. Il y a plein de parents québécois qui choisissent aussi ce système (plus performant, plus efficace) Faut dire que le système québécois d'enseignement, j'en entends parler. Ce devrait être la carte majeure pour le gouvernement, surtout pour les indépendantistes – la culture.... C'est un peu laisser-aller quoi, mais enfin.

[Guy, Franco-Tunsien]

Cette excellence, associée au programme français, trouve écho dans un journal local :

« Le diplôme français est reconnu de par le monde entier, véritable passeport international, qui donne accès aux universités canadiennes, américaines et européennes, que le système [français] est plus intensif, et que l'une des choses recherchées par ceux qui choisissent le collège est le contact avec la langue française telle que pratiquée en métropole. » (« Collège Stanislas. Le meilleur des deux mondes », *L'Express d'Outremont*, 18 janvier, 2002 : 7)

En fait, le choix d'une école en situation de migration révèle **différentes stratégies identitaires**, qu'il s'agisse de marquer les frontières ou au contraire de les aplanir.

« [...] la compétence culturelle (ou linguistique) reste définie par ses conditions d'acquisition qui, perpétuées dans le mode d'utilisation – c'est-à-dire dans un rapport déterminé à la culture ou à la langue – fonctionnent comme une sorte de "marque d'origine" et, en la rendant solidaire d'un certain marché, contribuent encore à définir la valeur de ses produits sur les différents marchés ». (Bourdieu, 1979 : 70)

Plus généralement dans son ouvrage *La distinction*, Bourdieu lie la famille et l'école comme lieux où se constituent les compétences et où se forme le prix⁴⁰ de ces compétences, *i.e.* « comme des marchés qui, par leurs sanctions positives ou négatives, contrôlent la performance, renforçant ce qui est acceptable ». ⁴¹ (1979 : 93) Juteau (1999) accorde aussi beaucoup d'importance à l'école (et à la famille) comme lieu de reproduction sociale. Bourdieu évoque ici la reproduction de l'habitus et la transmission du capital culturel⁴² et symbolique alors que Juteau évoque les processus de socialisation et plus largement la reproduction des communautés d'histoire et de culture, la transmission de l'ethnicité.

Mais tous ne font pas le même choix et plusieurs ont opté pour une école de quartier, pour des raisons variées, dont le souci de voir les enfants prendre part à la vie du quartier, et s'inscrire plus largement dans la société d'établissement. Interrogés sur la meilleure performance du système français, certains la remettent en cause, d'autres n'y voient pas un motif valable pour souscrire à un établissement français (informateurs franco-français, union endogame).

Ariane, (informatrice franco-française), au Québec depuis vingt ans et dont le mari est Franco-Québécois, interrogeait (lors d'une soirée parmi des Franco-Français) la pertinence d'instruire les enfants dans un milieu français. En fait, elle avait récemment constaté qu'étant principale intervenante auprès de ses enfants en plus du fait qu'ils soient inscrits à l'école française, cette combinaison avait pour effet d'en faire « de bons petits Français » alors qu'ils n'étaient pas en France. Ce faisant, elle avait retiré ses enfants de cette institution, les inscrivant cette fois à une école pluriethnique du quartier (l'autre école de quartier étant plus homogène, avec une population à dominante franco-québécoise), « pour en faire des Québécois ». *Nous qui sommes déchirés entre deux cultures, ne reproduit-on pas la même chose en scolarisant les enfants dans un système différent que celui du national ?* Interrogée sur les intentions du conjoint, elle répondra que les Québécois se posent moins cette question de racine, que ce n'est pas leur truc et qu'à la rigueur, il s'en fout. Ariane s'interroge sur l'identité française, sur cette identité en situation de migration (et de ce fait en contexte québécois), sur l'importance relative de transmettre une culture française, sur ce qui est effectivement transmis dans un contexte où les amis, l'école, les habitudes sont françaises. Elle dira que bien peu de place est faite au milieu de résidence. Ariane résume en affirmant que comme elle, les co-nationaux présents à cette soirée ont choisi le Québec pour y vivre. Mais veulent-ils y vivre comme Français ou éventuellement comme Québécois ?

La multiplicité des référents n'est en rien dommageable. Devereux (1972) avance même que c'est la négation de cette variabilité qui est dommageable à l'individu.⁴³ Pour Cuche (2001), l'incapacité de penser la mixité s'explique en partie par une idéologie nationale qui prône l'adhésion à un modèle unique alors qu'en réalité, chaque individu est pluriel dans ses appartenances (de sexe, d'âge, de classe sociale). S'il est possible de conjuguer ces diverses appartenances sociales, pourquoi en serait-il autrement des références culturelles, ethniques ? Dans cette perspective, l'identité est multidimensionnelle et

flexible certes, mais elle se prête aussi à des reformulations, à des manipulations (conscientes et inconscientes) selon les enjeux.

En évoquant la notion de « stratégie identitaire », une place est accordée au migrant comme acteur dans son devenir et dans ce cas précis, dans le devenir de ses enfants par le biais d'une mémoire transmise, et par la construction d'un environnement où s'installent une hiérarchie de valeurs associées à un milieu donné. Et c'est dans cette perspective aussi que la notion d'habitus (Bourdieu, 1979 ; 1994 ; Bottomley, 1992) prend un sens tout à fait tangible. Mais encore, les acteurs sociaux sont inscrits dans des relations sociales et ne jouent pas de manière aléatoire leur identité sur un besoin matériel ou symbolique du moment.

6.4.1 Mémoire et transmission

« Sans mémoire, le sujet se dérobe, vit uniquement dans l'instant, perd ses capacités conceptuelles et cognitives. Son monde vole en éclats et son identité s'évanouit. » (Candau, 1996 : 3)

En situation de migration, la transmission d'une mémoire aux enfants relève de stratégies identitaires variées, puisque comme le souligne Candau (*ibid.* : 119), « il ne peut y avoir d'identité sans mémoire ». La dynamique des couples mixtes à cet égard soulève plusieurs interrogations. Lorsqu'il s'agit d'une union migrant-non-migrant, le témoignage d'Ariane, formulé précédemment, est éloquent. Son conjoint (non-immigrant) s'intéresse peu au devenir identitaire des enfants. N'est-ce pas le propre de l'attitude du majoritaire ? Ils n'ont pas à formuler de projet défini puisque l'environnement général, le quotidien s'en charge, tout en étant inscrit dans un rapport de classe et de genre. Cela ne signifie pas pour autant que le parent immigrant ne souhaite pas transmettre cette part de lui-même qui s'inscrit dans des rapports sociaux, dans des lieux autres. Il était important pour Lionel, par exemple, de faire connaître sa propre mère à sa fille, et lui faire découvrir aussi un environnement où les odeurs, les couleurs, le rythme quotidien est différent.⁴⁴ Aussi ont-ils fait ensemble deux voyages au Maroc. Michel passe aussi, à chaque deux ans, de deux à quatre semaines avec sa famille au Maroc. Ce qu'on cherche à transmettre ici, c'est la mémoire de la famille beaucoup plus que la mémoire d'un lieu car cette famille française vit en quasi-autarcie, évoluant au Maroc, dans un cercle très endogame. Dans l'ensemble, les Français côtoyés dans le cadre de cette étude, qui ont un conjoint non immigrant, n'ont fait

aucune référence au besoin de transmettre une mémoire française « collective » dans le sens de mémoire d'un groupe qui fonctionne dans la société sous forme de courant de pensée (d'après Halbwachs *in* Namer, 1993 : 111) ou comme l'entend Grosser (1996 : 503), *i.e.* une mémoire collective qui ne correspond pas à un souvenir, à un vécu mais qui relève davantage d'un acquis, d'un transmis par la famille, l'école et les médias.

Cette référence à une mémoire collective trouve écho dans le choix d'une institution d'enseignement française qui, malgré le contexte migratoire, oriente son enseignement le plus fidèlement possible sur la métropole française qu'est l'Hexagone. Cette référence au « Nous » collectif prend un sens, et comme le souligne Grosser (1996 : 504), « L'Identité de chacun d'entre nous – et ce « nous » lui-même ! – est largement tributaire de la part acquise de mémoire collective. » Ainsi, lorsque Paule évoque ce besoin de transmettre un patrimoine français elle participe directement à cette construction identitaire où le « Nous » prend un sens, tout comme il se construit en milieu scolaire. Il en est de même avec les enfants de Guy et de Chantal : *elle croyait que le système français était plus performant que le système québécois [...] – et aussi la peur que s'il devenait trop québécois, il s'éloigne d'elle par la langue, par ses expressions.* Et de dire Candau : « Pour avoir le sentiment de persévérer dans son être, la société (et les individus qui la composent) entretient la fiction de l'héritage d'un ensemble de pratiques qui, à condition d'être respectées, pourraient garantir sa propre reproduction. » (1996 : 107)

Les séjours en France sont fréquents, pour Guy et sa famille, pour Jida aussi (France et Algérie). À presque tous les congés scolaires, l'un ou l'autre enfant file vers la France, les Émirats arabes (si Zourik y est) ou l'Algérie. Lena s'installe avec ses enfants au minimum deux mois par année chez ses parents, Nadia fréquente aussi la France avec ses filles, Paule aimerait qu'ils soient plus fréquents, annuels. Ces séjours sont certes des moments de réunions familiales et l'occasion de voir quelques amis, mais ils participent aussi à ce besoin de transmettre une identité, la leur, aux enfants. Paule par exemple voudrait leur transmettre une culture du « beau », de l'architecture française, d'un environnement plus soigné. Ce n'est pas qu'elle « méprise » la culture d'ici, c'est seulement qu'elle aimerait pouvoir leur offrir un peu de ce qu'elle est. En fait, les informateurs clés dont le conjoint est aussi migrant (co-national ou autre) sont plus

nombreux à vouloir transmettre cette mémoire non seulement familiale mais aussi collective.

À notre avis, et à la lumière des cas de figure présentés ici, la mémoire peut aussi se construire en intégrant des parcelles diverses d'ici et de là, au fil du temps et des événements et cela malgré une forte volonté parentale de transmettre une mémoire collective. Néanmoins, « [...] la transmission est aussi production de la part de celui qui reçoit car, comme dans tout phénomène mémoriel, les informations acquises sont remaniées par le groupe ou le sujet, condition indispensable à l'innovation et à la création de référence aux textes sur la mémoire – qu'est-ce qu'on veut transmettre. » (Candau, 1996 : 114). Les espaces de sociabilité participent à ce modelage et comme nous l'avons vu (chapitre V), certaines circonstances se prêtent à la continuité des espaces parents–enfants et d'autres conduisent à des espaces distincts.

Par ailleurs, la mémoire agit non seulement sur les convictions personnelles mais aussi sur les sentiments, sur l'image de ses proches et de soi (Todorov, 1995). En ce sens, cette mémoire contribue au schème interprétatif général et joue certainement dans la relation à l'autre. Monique refuse toute association aux Français. Elle a changé son nom entre autres pour ne pas être interpellée comme Française, elle n'a plus de passeport français. Pour d'autres toutefois, le lien à la France est cultivé, nourri. Puis, comme le soulignait un informateur pour qui cette appartenance est très forte : *Beaucoup de gens sont Français sans le savoir, s'ils le savaient, ils pourraient demander leur citoyenneté française* [Maurice].

« Le fondement du principe de pertinence qui est mis en œuvre par la perception du monde social et qui définit l'ensemble des caractéristiques des choses ou des personnes susceptibles d'être perçues comme intéressantes, positivement ou négativement, par l'ensemble de ceux qui mettent en œuvre ces schèmes (autre définition du sens commun), n'est autre chose que l'intérêt que les individus ou les groupes considérés ont à reconnaître ce trait et l'appartenance de l'individu considéré à l'ensemble défini par ce trait : l'intérêt pour⁴⁵ l'aspect aperçu n'est jamais complètement indépendant de l'intérêt⁴⁶ à l'apercevoir. » (Bourdieu, 1979 : 554)

Todorov fait le lien entre la culture⁴⁷ et la mémoire : « c'est la connaissance d'un certain nombre de codes du comportement, et la capacité de s'en servir. Posséder la culture française, c'est d'abord connaître l'histoire et la géographie de la France, ses

monuments et ses documents, ses manières d'agir et de penser ». (Todorov, 1995 : 21) Meintel (1993b) en rappelle la plasticité, en constante transformation. Elle mentionne également qu'elle n'est qu'une des composante de l'ethnicité. Pour Bottomley, la culture est politique : « not only do people reconstruct, dysmantle and resist [...] cultural sets of practices and ideas but they do so in the context of competition for economic and symbolic capital ». (Bottomley, 1992 : 12) Baumann souligne son caractère construit, et comment dans une perspective anthropologique, cette notion se voulait un construit analytique permettant une description d'un tout en constante évolution. À ce titre, la culture n'incite aucune action, ne détermine aucun comportement. Elle est un résumé, une abstraction. « Culture thus exists insofar as it is performed, and even then, its ontological status is that of a pointedly analytical abstraction. » (Baumann, 1996 : 11) Guillaumin (1994) précise, quant à elle, qu'il y a la Culture et la culture. La première, avec un C majuscule, renvoie la plupart du temps au milieu artistique, à la pratique des Arts et leur contemplation, aux œuvres littéraires, musicales, etc. Bref, à la production créative à laquelle on accorde une valeur symbolique. L'autre culture, celle des anthropologues, implique la langue, les façons de vivre, l'organisation de la parenté, la nourriture, les outils, les pratiques diverses. Il y aurait une troisième culture, celle des sciences sociales, qui serait plus restreinte que la précédente en se limitant aux pratiques alimentaires, artisanales, musicales. Communes aux trois, elle implique « un procédé de transformation, qui fait du "monde", une réalité modifiée et domestiquée ». (Guillaumin, 1994 : 161) Elle n'est pas donnée mais construite et avec elle, une hiérarchie de valeurs associées à un milieu donné (Bourdieu, 1979). La transmission d'une mémoire participe au devenir de la culture et cette mémoire est sélective⁴⁸ (Candau, 1996 ; Todorov, 1995). Néanmoins, cette hiérarchie de valeurs n'est pas absolue. La volonté de transmettre ce que nous sommes et d'où nous venons est récurrente, certes, mais pas systématiquement dans un rapport de force, et la variabilité des stratégies identitaires en témoigne.

6.5 CONCLUSION

Cette discussion sur la mémoire revient à nos propos initiaux en début de chapitre, sur la construction identitaire en situation de migration. Cette construction n'est pas aléatoire et prend place dans une dynamique sociale particulière. Chez certains migrants rencontrés, la transmission d'une mémoire collective, par le biais de séjours répétés

dans le pays d'origine ou par le maintien d'un accent ou encore par choix d'une institution scolaire française, est un enjeu de taille. Pour d'autres, la socialisation familiale est suffisante et la mémoire, en soi, passée sous silence.

Nos données ne permettent pas une inférence entre l'importance accordée à cette transmission et les sentiments d'appartenances documentés. Guy, par exemple, n'aime pas la France tout en accordant beaucoup d'importance à la culture française. Ses appartenances sont ancrées à Montréal, sa vie est ici. Ses espaces de sociabilité sont plutôt endogroupes. Paule aime la France et manifeste le besoin de transmettre, elle aussi, une mémoire collective à ses enfants. Elle est attachée au Canada, revendique le droit à la pluralité. Ses espaces sont pluriels (Joseph, son mari est Libanais) tout en accordant beaucoup d'importance à la transmission d'une identité française. Un examen plus détaillé de ses espaces révèle que plus de la moitié des liens entretenus (tous les espaces confondus) sont franco-français. Les autres liens sont libanais (25%) et d'origines diverses, *i.e.* des Franco-Québécois, des Anglo-Canadiens et des autres migrants. Jida entretient une relation mitigée à la France, elle y est à la fois rejetée comme Algérienne, tout en arborant fièrement une culture française (non exclusive dans ce cas mais fièrement tout de même) et la revendiquant pour ses enfants. L'appartenance au Canada comme pays d'adoption est marquée tout en ayant des espaces de sociabilité globalement endogames.

La seule constante que nous ayons observée serait la rétention d'un accent d'origine jumelé au choix d'une institution scolaire garante d'une culture telle que diffusée dans la métropole et du côtoiement, par l'entremise de ce milieu de co-nationaux ou d'autres (immigrants et non-immigrants) ayant fait les mêmes choix. Cette recherche (intentionnelle ou non) d'un maintien du *nous* relève certes d'une distinction entre groupes ethniques mais aussi d'une distinction de classe. En cela nous rejoignons Bourdieu (1979 ; 1994), Guillaumin (1972), Juteau (1999) et Gallissot (2000c) pour qui la « différence » participe au principe de hiérarchisation. Les migrants rencontrés, pour plusieurs, jouissent d'un capital symbolique dont la reproduction est assurée en partie par l'environnement scolaire et par le partage, la promotion aussi, d'une Culture qui prend sa valeur dans un rapport historique de domination (actuelle pour certains, passée pour d'autres). Ainsi, tout en étant en situation de migration, les migrants de France, comme groupe et particulièrement les Franco-Français (mais la frontière entre les deux

sous-groupes à l'étude n'est pas étanche) demeurent des *majoritaires* sociaux au sein d'un groupe majoritaire (les Franco-Québécois). Ils entretiennent, pour certains, des rapports au milieu de résidence qui placent les « autres », ceux qui ne sont pas de la même « classe », en situation de minoritaire.

« La migration, la colonisation, l'annexion créent des rapports inégalitaires à l'intérieur des quels les acteurs donnent un sens à certaines qualités qui orientent leur action. Ces qualité – pratiques culturelles, mémoire et identité collectives, histoire commune, langue, religion – rappelons-le, ne sont pas créés de toutes pièces dans la relation, puisqu'elles lui préexistent. [...] Les frontières ethniques comportent ainsi deux faces qui s'établissent de façon simultanément : la première, externe, se construit dans le rapport inégalitaire constitutif du "nous" et du "eux". [...] La seconde, interne, renvoie au rapport que le groupe ainsi configuré établit avec sa spécificité historique et culturelle. » (Juteau, 1999 : 186)

Quoi qu'il en soit, ces appartenances variées, tout comme ces choix de transmission ne constituent pas en soi un problème, même si, comme l'affirme Wieviorka (2000 : 297), les débats actuels sur les différences culturelles partent de l'idée qu'elles sont un problème interne pour les sociétés. En fait, lorsqu'on oppose culture du milieu d'origine et culture du milieu d'établissement, on présume qu'il s'agit de systèmes clos, étanches et insensibles à la différenciation intragroupe nationale. Or, il s'agit d'individus, d'histoires en évolution, de gens qui reçoivent des influences de toutes parts (Touraine, 1994 *in* Hily, 2001) et qui, dans leurs interactions quotidiennes, construisent un devenir identitaire individuel et familial. Les appartenances peuvent être fortes ou faibles, tant à l'intention du point d'origine que du point de résidence. Elles auront, dans une certaine mesure, des répercussions sur les modèles de liens créés en situation de migration mais encore, ces liens, ce capital social, n'est pas étranger au capital humain et symbolique des uns, et la reconnaissance de ce capital par les autres. Puis, nous l'avons vu, la reproduction de ces modèles, par les enfants, n'est pas garantie. Certaines conditions la rendent plus probable, d'autres laissent place à l'innovation. En cela, il s'agit bien d'acteurs.

La notion d'intégration est au cœur de notre prochain et dernier chapitre. Les pratiques sociales et les sentiments d'appartenances documentés ici alimentent une réflexion déjà amorcée (Fortin, 1997 ; Fortin, 2000b). Les migrants touchés par cette étude, pour la grande majorité, représentent de par leurs qualités (langue, scolarité, âge à la migration, formation professionnelle etc..) des candidats idéaux à l'égard des politiques

d'immigration canadiennes et particulièrement québécoises (pour ce qui concerne l'aspect francophone). Or, peu d'entre eux se retrouvent dans la dénomination « Québécois » et ce, malgré des sentiments d'appartenances au lieu d'établissement. Ces appartenances sont multiples (appartenances sociales au lieu d'établissement ; appartenances culturelles et sociales au lieu d'origine ; appartenances aussi à des lieux tiers selon la trajectoire migratoire, selon les origines du conjoint, selon les origines des parents) tout comme le sont les espaces de sociabilité, dont la composition varie selon un ensemble de facteurs. Dans une perspective d'« intégration », il est paradoxal de voir comment des sentiments d'appartenance marqués envers le lieu d'établissement peuvent parfois cohabiter avec des espaces de sociabilité à tendance endogroupe. L'acquisition d'une citoyenneté canadienne (au sens juridique) était aussi généralement moins significative pour les migrants franco-français (en comparaison des migrants franco-maghrébins et maghrébins pour qui la citoyenneté offrait, symboliquement du moins, un ancrage irrévocable. Par ailleurs, tout en étant actif dans le milieu d'établissement, cette activité peut impliquer (encore ici il s'agit de manifestations variables) une majorité de co-nationaux sans qu'il ne s'agisse d'une stratégie proprement communautaire, dans le sens d'une appartenance marquée à un groupe institutionnalisé. Certes, certains privilégient la rétention de marqueurs les identifiant à une collectivité donnée mais cette voie relève de choix individuels sur lesquels nous avons voulu faire de la lumière. Bref, les pistes de réflexions sont nombreuses.

¹ Il y avait, en 1990, 3 607 000 « Étrangers » en France avec résidence permanente sans citoyenneté française. De ceux-ci, 740 000 (20 %) étaient nés en France (Simon, 1995).

² Voir Gallissot (1989) pour une discussion sur les rapports entre nationaux et étrangers en contexte urbain.

³ Ce que Tarrus qualifie d'anthropologie du mouvement est en fait un cadrage théorique et méthodologique, un paradigme de la mobilité spatiale, sociale, économique, systématiquement exploré pour chaque collectif étudié – « à partir de l'observation précise de diverses articulations entre espaces et temps quotidiens, générationnels, intergénérationnels ». (2001 : 38) (Voir aussi Tarrus 2000 : 36-44)

⁴ Cf. Tableau 6.4, Annexe 6. Les origines ethniques des uns et des autres donnent à voir cette mouvance.

⁵ « Those human groups that entertain a subjective belief in their common descent – because of similarities of physical type or customs or both, or because of memories of colonization and migration – in such a way that this belief is important for the continuation of non-kinship communal relationship, we shall call “ethnic” groups, regardless of whether an objective blood relationship exists or not. » (Weber, 1961 [1947] : 306)

⁶ Cette question était amorcée au chapitre V, à la rubrique 5.1.1.

⁷ Juteau (1999 : 179), définit l'essentialisme comme étant l'attribution de caractéristiques fixes, d'attributs de nature a-historique, à l'ensemble des membres d'un groupe donné. Le comportement peut être expliqué en termes de nature (ou de différences biologiques) ou de qualités psychologiques ou culturelles communes à ce groupe. Comme le précise Schnapper (1998 : 23), pour expliquer un phénomène donné, la situation sociale et les conditions économiques d'un individu sont évacuées au profit de traits hérités. L'identité est conçue hors temps, hors liens. Dans une perspective constructiviste, « l'identité ethnique n'est pas “atemporelle” et elle ne peut se mesurer par des pratiques et des représentations tenant lieu de critères “objectifs” ». (Meintel, 1993b : 12)

⁸ Cette question de trait n'est pas sans poser problème. Comme l'affirme Baré, « toute approche qui réduirait la culture à un ensemble de traits culturels juxtaposés s'interdit, en effet, la compréhension des arrangements systématiques qui relient ces traits entre eux, s'interdisant du même coup d'identifier la nature partielle ou totale, subordonnée ou déterminante, des changements culturels ». (Baré, 2000 [1991] : 2)

⁹ Déjà en 1983 (*in* GRES, 1992 : 451) Simon écrivait que « Les rapports ethniques renvoient à des classements opérés selon les différences, réelles ou imaginaires, des origines, des cultures, des appartenances nationales ou régionales. »

¹⁰ Thème au cœur du prochain chapitre (chapitre VII).

¹¹ Guillaumin (1992) s'est érigée contre le mythe de l'homogénéité et l'identité nationale en questionnant, par exemple, l'existence de la cuisine française.

¹² *Toute ma jeunesse, j'ai vécu avec l'image que les Arabes étaient une sous-race comme les Turcs en Allemagne. J'ai toujours eu de la difficulté à avouer que mon père était Algérien même si ses racines étaient françaises. C'était un pied-noir.* [Pierre]

¹³ Les trajectoires migratoires ont été discutées au chapitre III.

¹⁴ La mère de Lionel habite désormais le Maroc.

¹⁵ Néanmoins, seules Béatrice et Aurélie pourraient envisager vivre ailleurs au Canada (et certains l'ont déjà fait). Pour Béatrice, ce souhait est associé au désir de vivre à proximité de la mer.

¹⁶ Cette perception de Montréal, comme ville où il y a une absence de tensions violentes, où les rapports hommes-femmes sont plus égalitaires, où les espaces sont verts et où la densité démographique est faible, où la pollution est modérée (etc.) serait partagée par plusieurs immigrants (Helly et Van Schendel, 2001 : 200-201).

¹⁷ Aurélie était plus âgée que la moyenne à l'arrivée (56 ans) ; elle avait une scolarité plus faible et une formation professionnelle qui exigeait une importante mise à niveau (tout en étant secrétaire de profession, elle méconnaissait totalement l'environnement des ordinateurs).

¹⁸ Et plus loin : « Chez les immigrants, la valorisation des attributs de l'État canadien tient à une prudente protection contre des expériences de discrimination et d'exclusion symbolique. De plus, leur détention de la citoyenneté canadienne, symbole de tolérance à leurs yeux, rend légitime leurs refus de toute marginalisation sociale ou leur volonté de voir reconnues leurs identités culturelles. » (Helly et Van Schendel, 2001 : 117)

¹⁹ Les Français font souvent référence aux Québécois comme étant des proches cousins, issus d'une même souche....

²⁰ La rétention d'un accent n'est pas tout à fait aléatoire et est parfois cultivée pour maintenir une différence. Il en est de même avec le choix d'une institution scolaire (voir les stratégies d'appartenances, rubrique 6.3.2).

²¹ Sur cette variabilité de points d'ancrage, Taboada-Leonetti écrira suite à une recherche terrain liant des chercheurs québécois et français : « Si le concept d'ethnicité ne posait aucun problème, chacune des chercheuses des deux équipes se situant dans le "post-barthisme", c'est-à-dire considérant l'ethnicité comme une production sociale non essentialiste (d'après Poutignat et Streiff-Fenart, 1995), l'application pratique lors de la recension et catégorisation des données n'allait pas de soi. » (Taboada-Leonetti, 1998 : 16)

²² Taboada-Leonetti met de l'avant trois plans d'intégration : l'économique, le social et le symbolique. Pour l'instant, nous traitons de ce dernier plan. Une discussion plus globale de cette question d'intégration est présentée aux chapitres I et VII.

²³ De nombreuses publications officielles font la promotion d'un modèle québécois inclusif dont celles du MRCI (2000), CRI (1997), MCCI (1990). Néanmoins, Juteau (2000 : 21) se fait tranchante : « Quand on juxtapose les termes citoyenneté et québécois, le projet de citoyenneté québécoise pourrait évoquer celui de la nationalité québécoise. » Et ailleurs, « Dans cette citoyenneté derrière laquelle se dissimule la nation, on doit posséder une langue commune ainsi que des repères et des références identitaires claires s'exprimant dans les institutions de la majorité francophone. » (*ibid.* : 19).

²⁴ La Révolution française reconnaissait comme citoyens français les enfants majeurs de parents étrangers sous condition d'ancienneté de domicile. L'empereur Napoléon soutenait le droit de sol « au nom de la grande nation qui s'élargit aux limites de l'empire » (Gallissot, 2000a : 41). La logique de la citoyenneté par le droit de sol était celle de « la puissance de l'État par le nombre » (*idem* : 41-42). Mais le Code civil napoléonien est aussi et surtout régi par un droit de sang car le droit de sol fut dénoncé pour son rappel de la féodalité, l'attachement du servage et la sujétion royale. À l'inverse, le droit de sang représente, dans ce contexte, l'appartenance au peuple national. (Voir aussi chapitre III, rubrique 3.1.4 sur les modes d'acquisition de la citoyenneté française).

²⁵ Ailleurs, comme c'est le cas en Allemagne, il n'y a que le droit de sang et de la lignée au lieu du droit de sol ou du lieu de naissance (Hollifield, 1997). De plus, la double citoyenneté n'est pas permise en Allemagne. Ce faisant, un Allemand vivant à Montréal devra choisir entre sa citoyenneté canadienne ou allemande et inversement, un Canadien en Allemagne devra tout autant renier sa citoyenneté canadienne pour celle allemande.

²⁶ En 1993, la loi Pasqua mettait fin à l'automaticité de l'obtention de la citoyenneté française par droit de sol. Les personnes nées en France (de parents autres que Français) et y ayant vécu depuis au moins cinq années consécutives doivent en faire la demande et ce, entre l'âge de 16 et 25 ans. L'obtention de la citoyenneté n'est pas pour autant garantie, une condamnation judiciaire pouvant, entre autres, entraîner un refus (De Rudder, 1997). (Voir aussi chapitre I et III sur cette question d'accès à la citoyenneté juridique en France).

²⁷ Voir chapitre IV, rubrique 4.1.1 pour une discussion sur les raisons qui ont motivé les uns et les autres à prendre la citoyenneté canadienne.

²⁸ La dimension politique n'est qu'un des aspects de la citoyenneté. La participation sportive dans une équipe nationale, par exemple, ou encore l'inclusion dans le milieu des arts, de la musique en sont d'autres aspects.

²⁹ « [...] il s'agit de continuer de passer, transgressant les frontières de la société multiethnique, ses lignes de démarcation. Et pour lors qu'on y réussisse, ce qui est important ce n'est plus de savoir, en cette juxtaposition de couleurs et de cultures, ce qui est "comme ceci" ou "comme cela". Et où cela est. C'est d'apprendre à savoir plutôt à partir de quoi, d'où – à partir de quel flou ; de quelle zone d'incertitude – ceci ou cela peut avoir la certitude d'être comme il est là où il est ». (Médam, 1992 : 58)

³⁰ « En Europe, le constat de l'exclusion des populations immigrés, des droits liés à la citoyenneté politique (ce que la France nomme nationalité juridique), exclusion qui renforce les possibilités de discrimination et les inégalités, conduit à proposer de nouvelles citoyennetés qui ne seraient plus fondées sur le lien individu-État, mais sur la participation économique voire même, sur la simple résidence. » (Taboada-Leonetti, 2000 : 107)

³¹ « Dans cette citoyenneté, on admet la diversité des comportements et des valeurs, la pluralité des familles politiques et la présence de sous-groupes différenciés fondés sur des rapports sociaux distincts. On y reconnaît la double exigence que comporte l'égalité : construire une citoyenneté non connotée par la différence et déconstruire les différences en politique pour abolir les asymétries de pouvoir. On accepte que les attachements soient variables, forts, faibles ou inexistantes et qu'ils se rapportent à plus d'une collectivité. » (Juteau, 2000 : 22)

³² Et comme le note Pierre (2000), les recherches abondent sur les stratégies identitaires de groupes minoritaires, notamment en France sur les questions maghrébines.

³³ Un seul enquêté fréquente occasionnellement une association non pas française mais bretonne.

³⁴ À propos de cette absence de stigmatisation en contexte montréalais, un informateur très présent sur la scène des organismes communautaires d'aide aux immigrants nous confiait : *C'est parce qu'ils [les locaux] ne les [les Arabes] connaissent pas encore.*

³⁵ La chanson populaire « Les maudits Français » (Linda Lemay, 2000. *Du coq à l'âme*, Warner Music Canada) de l'auteure-compositrice Linda Lemay va dans ce sens : « Y parlent avec des mots précis / Puis y prononcent toutes leurs syllabes / A tout bout d'champ, y s'donnent des bis [...] Et quand ils arrivent chez nous / Y s'prennent une tuque et un Kanuk / Se mettent à chercher des igloos / Finissent dans une cabane à sucre / Y tombent en amour sur le coup / Avec nos forêts et nos lacs / Et y s'mettent à parler comme nous / Apprennent à dire « TABARNAK » / [...] Quand leur séjour tire à sa fin / Ils ont compris qu'ils ont plus l'droit / De nous appeler les Canadiens / Alors que l'on est Québécois / Y disent au revoir, les yeux tout trempes / L'sirop d'érable plein les bagages / On est rendu qu'on donne des becs / Comme si on l'avait toujours fait / Y a comme un trou dans le Québec / Quand partent les maudits Français. »

³⁶ Le rapport France-Québec et en particulier le rapport à la langue est discuté au chapitre III.

³⁷ Sans que les projets identitaires à l'égard des enfants aient été un thème d'enquête, le sujet s'est imposé de lui-même.

³⁸ Parmi les informateurs clés, tous les couples mixtes où l'un des partenaires est non-immigrant ont privilégié l'école publique.

³⁹ Toutefois, lorsque les autres espaces sont globalement homogènes, cette reproduction est accentuée.

⁴⁰ Souligné par l'auteur

⁴¹ *Idem*

⁴² L'école, dira Bourdieu (1994 : 39), « contribue à reproduire la distribution du capital culturel et par là, la structure de l'espace social ». [souligné par nous]

⁴³ « Il est dysfonction, et même catastrophique, de réduire quelqu'un d'autre à une unidimensionnelle. » (Devereux, 1972 : 163) Et plus loin : « [...] on peut dire que l'identité ethnique ne peut être fonctionnelle

que si elle est matériellement élargie quant à sa portée et aussi sensiblement désinvestie. Il ne doit ni engouffrer les autres – ni devenir un parasite des autres – identités de classe que l'on possède, et dont l'accumulation irréproductible est, [...], la base même d'une identité authentique ». (*ibid.* : 164)

⁴⁴ À noter qu'il ne s'agit pas des souvenirs associés à son pays de naissance (la France) mais d'une région habitée pendant son enfance. Lionel a vécu alternativement entre l'âge de 5 et 15 ans, entre le Maghreb (où vivait sa mère) et la France (où vivait son père).

⁴⁵ Souligné par l'auteur

⁴⁶ *Idem*

⁴⁷ Passant en revue les différentes définitions proposées de la notion de culture, Rivera (2000 : 67) dégage quatre éléments communs : 1) la culture est un ensemble « complexe et organisé de croyances et de pratiques » ; 2) elle est acquise socialement ; 3) elle est transmise (notamment entre générations) ; 4) elle a une forme plus ou moins « reconnaissable ». La culture est une abstraction qu'on doit saisir, dans sa matérialité, dans les pratiques des gens. Elle ne constitue pas un produit achevé mais bien un « ensemble complexe en instance de modification constante » (d'après Devereux, 1970 *in* Vasquez, 1990 : 145). Plus largement, la culture confère un « sens à l'existence humaine et au monde social : il n'existe aucune activité, même la plus matérielle, qui ne soit en même temps productrice de sens et de symboles » (d'après Geertz (1973) Rivera (*ibid.*: 68). Cela dit, cette culture n'émerge pas dans un vide atemporel. Elle prend forme dans un tout social complexe. En situation de migration Bottomley (1992 : 3) écrira que : « The notion of culture as a way of life of a particular group of people is obviously central to the process of migration, where by people leave one set of social and historical circumstances and move, or are moved, to another. By this very movement, migration challenges the idea of a distinct way of life. If it is possible to transport whole 'cultures', then their specific conditions of development must be irrelevant. Clearly, this is not the case ; anthropological work has long demonstrated the intricate inter-penetrations of economic, political, geographic and social conditions in cultural practices. The process of migration, therefore, calls into question such interrelations between circumstances and practices. »

⁴⁷ « Le maintien de la "tradition", le respect des mœurs et la répétition des rites supposent évidemment la mémoire mais, dans ce domaine comme dans d'autres, cette mémoire nous joue des tours. » (Candau, 1996 : 107) *in* Rivera (*ibid.*: 68). Cela dit, cette culture n'émerge pas dans un vide atemporel. Elle prend forme dans un tout social complexe. En situation de migration Bottomley (1992 : 3) écrira que : « The notion of culture as a way of life of a particular group of people is obviously central to the process of migration, where by people leave one set of social and historical circumstances and move, or are moved, to another. By this very movement, migration challenges the idea of a distinct way of life. If it is possible to transport whole 'cultures', then their specific conditions of development must be irrelevant. Clearly, this is not the case ; anthropological work has long demonstrated the intricate inter-penetrations of economic, political, geographic and social conditions in cultural practices. The process of migration, therefore, calls into question such interrelations between circumstances and practices. »

⁴⁸ « Le maintien de la "tradition", le respect des mœurs et la répétition des rites supposent évidemment la mémoire mais, dans ce domaine comme dans d'autres, cette mémoire nous joue des tours. » (Candau, 1996 : 107)

PARTIE C

éléments d'un renouveau théorique

CHAPITRE VII

L'INTEGRATION. ET ALORS ?

Depuis plusieurs années maintenant, nous poursuivons une réflexion sur la notion d'intégration. Dans une recherche antérieure, nous avons examiné la dynamique d'établissement de migrants en situation d'exclusion sociale et économique (Fortin, 2000a, 1995). L'étude actuelle nous permet de mieux comprendre les mécanismes favorisant une « pleine insertion » au milieu environnant. Nous sommes passée de l'étude des exclus à l'étude d'une population favorisée pour qui l'établissement économique et social s'est avéré somme toute réussi.

La mise à nu des dynamiques de l'un et de l'autre (exclusion, inclusion) permet, il est vrai, de documenter l'enchevêtrement de situations, de rapports sociaux complexes qui conduisent à l'un ou l'autre état. Pourtant l'intégration, qu'elle soit imaginée d'emblée comme assimilationniste par l'adoption des normes du groupe dominant (De Rudder, 1993) ou comme une participation économique, sociale et civique, linguistique et culturelle à la société de résidence (MRCI, 2001), demeure un processus où le groupe majoritaire définit les critères d'appartenance. Qui plus est, même lorsque le migrant

participe à cette définition (dans le sens d'inclusion symbolique), il reste (ou peut rester) en situation d'extériorité. Ses appartenances sont souvent multiples et la notion d'intégration s'accommode mal d'une telle diversité de pôles d'attaches.

La notion d'intégration et de mobilité du migrant sont contraires. En fait, le concept d'intégration renvoie à la sédentarité (Miles, 1993) alors que la migration et tout ce qui la compose en aval et en amont est synonyme de mouvement. Intégration et homogénéité forment une autre dyade imaginée (Appadurai, 1991, 1995, 1996 ; Gupta et Ferguson, 1992 ; Hannerz, 1996b) alors que Montréal (un lieu parmi d'autres) témoigne avec éloquence de la diversité des populations particulièrement en milieux urbains. Dans cette perspective, vivre dans le quartier d'Outremont, de Côte-des-Neiges ou de Rosemont, c'est vivre dans des univers différents culturellement, socialement, économiquement.

Les critères d'appartenance à un même milieu social transcendent les origines ethniques ou nationales. En fait, Juteau (1999) comme Simon (1997) ont abondamment souligné cette question, à savoir que la variable ethnique est traversée de phénomènes de classes sociales et de genre, tout aussi structurants. La mixité des unions et la variabilité des environnements fréquentés par les enfants produisent à leur tour un mariage où la pluriethnicité domine de manière originale.

L'ensemble de ces thèmes est au cœur de ce dernier chapitre, synthèse et conclusion de notre travail où, dans l'ordre, nous reviendrons sur les perspectives théoriques de Taboada-Leonetti et de Portes sur le concept même d'intégration (présentées au premier chapitre), sur les notions aussi de capital social et symbolique et celles de stratégies et de majoritaire social. Nous discuterons aussi des liens de sociabilité et de l'éclairage qu'ils ont porté sur cette question d'intégration et de son articulation au quotidien, selon les espaces de proximité ou de distance. Nous traiterons des limites du concept clé « intégration » à englober le contemporain notamment en ce qui a trait à la mobilité et, plus largement, au mouvement présent dans l'univers du migrant. Un questionnement sur le lien social précédera une réflexion sur la spécificité de notre terrain, en guise de conclusion.

7.1 INTEGRATION : ASPECTS CONCEPTUELS, ASPECTS EMPIRIQUES

Avec Taboada-Leonetti (1994), le concept d'intégration s'inscrit dans une réalité à la fois économique, sociale et symbolique où le migrant et le milieu d'établissement se partagent la scène (chapitre I). Les données présentées au fil de cette thèse témoignent de l'atteinte globale de ces différentes dimensions et de la manière avec laquelle, dans une certaine mesure, le pont historique entre les sociétés émettrice et réceptrice participe à cette réussite. Rappelons néanmoins qu'il n'existe pas de définition unique du concept d'intégration même si la plupart des écrits évoquent « un processus pouvant être mesuré sur un continuum allant de la non-intégration (*i.e.* quitter le pays) jusqu'à l'intégration réussie (*i.e.* performer aussi bien que la population non immigrante ou native) » (Piché, 1997 : 30). Quant aux visées assimilationnistes sous-jacentes, elles persistent et les orientations politiques (chapitre I) tout comme les discours de sens commun en sont teintés, souvent malgré la promotion d'une société inclusive, respectueuse de la diversité. L'assimilation du minoritaire au groupe majoritaire, comme ultime phase des relations sociales en milieux urbains (Park, 1949, 1924) façonne encore l'imaginaire des uns et des autres, en particulier ceux et celles du groupe majoritaire de la société d'établissement.

7.1.1 L'intégration économique

D'abord, économiquement, les profils d'établissement (chapitre IV) rendent compte d'une situation enviable pour plusieurs. Les revenus atteints sont globalement supérieurs à la moyenne régionale, le niveau d'éducation est aussi supérieur à la moyenne nationale et 38 % des informateurs clés ont complété des études universitaires à Montréal. Près de 70 % sont propriétaires de leur lieu d'habitation (ou l'ont été) et quelques-uns sont également propriétaires de titres fonciers dans le pays d'origine. Près de 40 % des enquêtés clés ont également choisi le réseau privé d'enseignement pour leurs enfants, réseau relativement onéreux au Québec (en comparaison du système public¹). La plupart des enquêtés ont travaillé dans leur domaine respectif de spécialisation dès le premier emploi. Aujourd'hui, en tant que directrice des communications, professeur(e)s, ingénieurs, peintre, artiste visuel, graphiste, ébéniste, secrétaires, commis et réviseur linguistique (pigiste), aucun n'a subi de déclassement professionnel à une exception près, et tous les emplois s'inscrivent dans le marché formel du travail (dans le sens de *mainstream market*). L'âge à la migration, les

maternités successives, la présence de jeunes enfants influencent toutefois le cursus professionnel. Par ailleurs, la mobilité sociale n'était pas au cœur des motifs d'émigration, et l'insertion professionnelle et socio-économique très peu questionnée au départ.

7.1.2 L'intégration sociale

Toutes et tous bénéficient de ressources sociales de proximité, de semi-proximité et de distance et le milieu professionnel s'avère une source de premier ordre dans la construction des liens de sociabilité en situation de migration, notamment pour ceux et celles qui entretiennent des liens exogroupes ou mixtes sur le plan des origines nationales ou ethniques. Cette situation souligne avec acuité les liens entre insertion économique et insertion sociale (chapitre V). Les activités associées aux enfants sont également une importante source de liens, comme en témoignent les deux informatrices dont le milieu professionnel est instable (en raison notamment des maternités successives et d'une disponibilité restreinte ou inexistante face au marché de l'emploi). De manière globale, les liens de proximité sont dominés par des liens de parenté (famille nucléaire, descendance) alors que les liens noués après la migration dominent dans les espaces de sociabilité semi-privés et publics. Les liens construits avant la migration occupent une place relativement restreinte.

Les liens déjà existants génèrent de nouveaux liens et le réseau du conjoint (plus que celui de la conjointe) est fertile sur ce point. Sur le plan du genre, les espaces de sociabilité sont variables. Lorsque privés, une majorité d'individus entretiennent des liens intragenres. Lorsque semi-privés et publics, la règle intragenre est plus souple, même si le genre d'ego préfigure généralement la tendance prépondérante du genre à l'intérieur de ces espaces.

Les liens tissés sont source de soutien tant émotionnel que d'entraide et d'accès à diverses ressources, dont le partage d'informations variées. Les échanges sont généralement réciproques et symétriques (*i.e.* les statuts socio-économiques sont comparables et hormis les liens de parentèle, les échanges sont intragénérationnels). Pour la plupart, il s'agit d'une réciprocité fluide, non codée, où les ressources variées sont partagées, notamment en ce qui a trait aux enfants (conseils, échange de vêtements, gardiennage). Puis, à des degrés variables, c'est une question de confiance, d'écoute,

tout comme le partage de loisirs et de projets. Il est peu question de ressources matérielles.

Ces liens peuvent être tissés de manière faible ou serrée. Lorsque serrés, les liens peuvent avoir un effet normatif sur ego mais la présence de grappes de liens (*i.e.* les liens évoluant dans des sphères distinctes telles que le travail, les enfants, la parentèle, le culte) modère la portée normative des liens constitués (chapitre V). Cependant, de manière générale, les liens tissés participent d'univers différents et leur faible densité (par exemple Pierre connaît Jean et Marc ; Marc et Jean ne se connaissent pas) traduisent effectivement une plus grande liberté d'action.

Les liens sont ancrés dans l'espace de résidence mais aussi dans d'autres lieux, associés aux pays d'origines et plus largement aux trajectoires migratoires variées et non linéaires. Dans certains cas, les milieux professionnels génèrent également des liens internationaux. Les hommes et les femmes rencontrés ont, pour la grande majorité, vu leur établissement facilité par la présence de connaissances pré-migratoires. Et pour plusieurs, cette personne était un co-national qui avait déjà immigré ou le conjoint (d'origine québécoise ou autre) déjà familier avec l'environnement. Au-delà des liens personnels, l'on verra à la rubrique suivante l'effet engendré par le milieu d'origine, indépendamment des individus. La moitié des informateurs clés accédait à un premier emploi par l'entremise d'un co-national (franco-français) avec qui ils n'étaient pas familiers au préalable. Un pont semble bel et bien vivant entre les migrants déjà installés et les nouveaux arrivants, non pas, dans ce cas, par un appui impliquant une communauté circonscrite (Hily et Oriol, 1991) ou l'enclave ethnique (Portes et Manning, 1985) mais par une présence acquise dans tous les secteurs d'activité du milieu d'établissement.

7.1.3 L'intégration symbolique

Taboada-Leonetti (*idem*) définit l'intégration symbolique comme étant la reconnaissance sociale de l'individu au sein d'un milieu donné. Cette intégration suppose également la présence d'un sentiment d'appartenance, jumelé d'une adhésion au système de valeur et une participation au devenir de ce même système (ou sous-système) de normes et de représentations collectives. La présence historique (histoire de la Nouvelle France, héritage seigneurial et de droit [notariat], présence architecturale,

linguistique) et contemporaine de Français au Québec dans tous les secteurs d'activité (incluant le politique), l'insertion économique et sociale des migrants d'origine française, leur présence tant culturelle (arts et lettres) que sur la place publique (hôtellerie, cuisine recherchée) et médiatique (télévision) et le rayonnement de la France comme pôle de la francophonie (par le cinéma, la musique, la littérature mais aussi par le politique et la place de la France sur l'échiquier des puissances mondiales) sont tous des éléments qui façonnent la reconnaissance sociale et symbolique des migrants français.

Des maudits Français, y'en a partout !

Je ne travaille pas directement avec des Français mais ils sont présents dans la boîte.

Je peux croiser des Français comme tout le monde mais je travaille pour une boîte québécoise.

Le rapport particulier des Franco-Québécois à la langue française confère également une place particulière aux détenteurs d'un accent de la « métropole ». En bref, être d'origine française à Montréal ne constitue pas une entrave et, au contraire, peut même faciliter l'établissement. En quête d'un premier emploi, la moitié des informateurs clés ont transigé avec des co-nationaux (inconnus jusqu'alors). La reconnaissance des acquis se fait informellement, même à l'intérieur de démarches formelles. Un (jeune) ingénieur diplômé en France obtiendra son premier poste sur la foi de ses diplômes français qui, en théorie, ne sont pas reconnus au Québec. Il suffira d'un co-national sur le jury d'embauche pour attester de leur qualité.

Le prestige dévolu à la France n'est pas sans effet sur les pratiques culturelles sanctionnées positivement ou non. Que dire des Québécois (d'origines diverses et Franco-Québécois) qui privilégient le système privé d'éducation français ? Un système de classement est mis en œuvre par certains et reconnu par d'autres. Et ce système de classement n'implique pas que le culturel ou l'ethnique. Rappelons que l'immigration française est globalement une migration de personnes au statut socio-économique supérieur à la moyenne nationale. Les premiers quartiers d'installation à Montréal ne sont-ils pas, en gros, des quartiers favorisés ? Que dire du mode d'accès au logement actuel par les petites annonces, un agent immobilier ou par l'entremise des connaissances... Les vecteurs du groupe majoritaire sont les mêmes.

Ceux pour qui l'intégration s'est avérée conflictuelle (au niveau des interactions personnelles) sont ceux-là même qui présumaient de leur rapport (en tant que majoritaire) et de la qualité de leur apport à la société québécoise, avant même la migration. Contrairement à la majorité des enquêtés franco-français pour qui le devenir à Montréal s'est façonné peu à peu (chapitre III), quelques-uns (un informateur clé et quelques informateurs) nourrissaient une conception du rapport social bien précise. Nous évoquions précédemment l'histoire d'Aurélië par exemple, ou celle de Quoilin (1998) (chapitre VI) pour qui la qualité de Français (être Français) devait faciliter l'insertion (notamment au marché du travail) et annuler, en quelque sorte, les effets de la migration sur la trajectoire professionnelle. Au fil du séjour, une certaine amertume est venue teinter le rapport à l'autre, et de nombreuses différences ont été essentialisées. Ainsi, les difficultés d'insertion professionnelle d'Aurélië étaient dues, selon elle, à ses origines alors qu'il s'agissait en fait d'une expérience de travail désuète dans son domaine.

Cette question n'est pas non plus étrangère à la place occupée dans le cycle de vie au moment de la migration. Plus l'âge est avancé, plus les attentes sont précises et plus les acquis (de tout ordre) à retrouver, à reconstruire en situation de migration sont vastes (Fisher *et al.*, 1997). Par ailleurs, tout comme l'avaient noté Helly et Van Schendel (2001), une satisfaction générale (incluant professionnelle) teinte favorablement les perceptions entretenues et les sentiments d'appartenance à l'égard du milieu d'accueil, sans pour autant qu'elles soient exclusives. Ce faisant, le qualificatif « maudit Français » revêtait une coloration affective « sympathique » pour la très grande majorité des enquêtés et lorsque perçu comme une marque discriminatoire, cette perception était accompagnée de frustrations à d'autres niveaux, notamment le milieu professionnel tout comme la non-reconnaissance d'un prestige auquel on s'attendait.

Quant aux migrants d'origine franco-maghrébine ou maghrébine, ayant vécu une situation antérieure de minoritaire, l'absence de contraintes normatives associées à la communauté d'origine et la présence d'une relative plus-value conférée par leurs origines (plus-value acquise en France et ou par la fréquentation du système scolaire français et l'accent) étaient en tous points un plus dans leur trajectoire, indépendamment de l'âge et de la situation familiale à la migration. Ils ont par ailleurs un profil

sociodémographique comparable à celui des migrants franco-français, tant en termes de scolarité que de revenus, par exemple (chapitre IV et Tableaux présentés en Annexe 2). Néanmoins, comme le rappelle Jida (chapitre IV), plusieurs Algériens de son entourage, professionnels et de condition aisée (à l'arrivée) n'ont pas réussi une telle insertion. Dans cette perspective, et comme l'avaient été les Libanais jadis (Fortin, 2000a), être francophone et scolarisé ne suffit pas. L'insertion symbolique n'achève pas la « pleine intégration », elle en est l'amorce.

L'accent placé par Taboada-Leonetti sur l'accès à la citoyenneté juridique et la libre participation civique au milieu de résidence (en termes d'intégration symbolique) ne s'avère pas être un gage d'appartenance à cette nouvelle entité, du moins pas pour tous. En acquérant sa citoyenneté, Aurélie (par exemple) croyait que son rapport à l'autre s'en trouverait modifié ; elle ne serait plus une immigrante mais bien une Canadienne... Mais l'obtention de la condition juridique, si elle offre une égalité de droit n'implique pas à elle seule la dissolution de frontières sociales qui apparaissent et s'amenuisent dans un rapport quotidien à l'autre. L'altérité se construit dans une dynamique particulière où les perceptions de part et d'autre sont mises à contribution et le statut juridique, s'il représente pour l'acquéreur une valeur symbolique (à juste titre), n'a qu'un lien indirect dans la relation sociale à un niveau micro-social.

Tous ont pris la citoyenneté canadienne, mais le sens attribué à cette prise de citoyenneté varie : certains y voient un gage de liberté, la possibilité d'une mobilité accrue, une précaution à prendre avant de « repartir » (leur permettant de revenir à volonté), d'autres l'ont prise par volonté d'ancrage symbolique, en particulier ceux et celles qui s'étaient vu refuser un tel ancrage ailleurs ou pour qui la citoyenneté française était trop lourdement connotée (en particulier pour les Maghrébins et Franco-Maghrébins et dans ce cas précis, pour Nadia, Jida et Ali).²

Certains se reconnaissent dans un Canada où les différences sont aplanies, d'autres se reconnaissent dans un Montréal cosmopolite (chapitre VI). Peu s'identifient à un Québec homogène.

Appelez-vous Québécois celui qui va devenir Québécois pure laine ? Ce n'est pas possible... Je ne suis pas Québécois dans ce sens-là. Mais si l'intégration veut dire que je veux venir vivre dans un pays et accepter les coutumes de ce pays et les gens

qui y vivent, où je n'impose pas mes traditions, c'est ça l'intégration. Je ne serai jamais un pure laine.

[Zourik, Algérien]

Lorsqu'il y a des élections où on parle des francophones, des anglophones et des allophones, qui sont les francophones ? Dans tous les sondages que j'ai lus, dans tous les papiers que j'ai lus, ça repose sur l'identité québécoise. Donc, c'est le français de langue maternelle du Québec, né au Québec. Dans toute cette histoire, je me retrouve chez les allophones – Je ne peux pas adhérer à cette définition des francophones. [...] Montréal est une charnière entre le Canada et le vieux Québec monolithique. Ici je peux être Française, je peux me sentir Canadienne mais Québécoise, je peux pas.

[Paule, Franco-Française]

Dans l'ensemble, ces sentiments d'appartenance semblent modulés par une gamme de facteurs, dont les origines du conjoint (immigrant ou non-immigrant), ses allégeances politiques, les expériences personnelles d'exclusion ou d'inclusion et la réceptivité locale.

Je me sens très intégré au Québec, je me sens Québécois. Je me suis intégré assez rapidement. Je n'ai plus tellement de liens avec la France à part ma famille. Je vis vraiment au rythme d'ici, je lis mon journal québécois (La Presse) j'écoute la radio québécoise, je fréquente des Québécois. J'accroche aux valeurs d'ici. Je me sens à l'aise ici. Mais je suis aussi Français, je suis aussi très attaché à mon pays d'origine et cela ressort dans des finales de coupe d'Europe. [Michel, Franco-Français]³

Une distinction est mise de l'avant : appartenir à un groupe social et appartenir à une culture. Nul ne se perçoit comme participant à ce devenir culturel qu'ils attribuent au majoritaire d'ascendance canadienne-française. Cette incapacité de cerner un nous collectif n'est pas très lointaine de la distinction courante en France entre le Français de naissance versus le Français par acquisition. Au Québec, cette distinction est implicite sous le vocable « Québécois pure laine » indépendamment des pratiques citoyennes.

Si cette distinction peut être déplorée par quelques-uns (et la non-reconnaissance du migrant français dans l'appellation Québécois), d'autres ne s'en préoccupent aucunement et enfin, quelques-uns en font un critère d'inclusion. La rétention d'un accent participe à ce jeu d'inclusion et d'exclusion, tout comme le choix d'une institution scolaire. Ainsi, les Français bénéficient d'une reconnaissance symbolique au sein de la société de résidence et cet espace symbolique est parfois cultivé non pas pour aplanir les différences mais au contraire pour les maintenir.

Il y a beaucoup de Français qui vivent ici mais qui gardent plein de choses de là-bas, qui n'ont pas changé grand-chose dans leur vie. Vraiment pas. Même au niveau de l'accent. A pleins de niveaux, au niveau du vocabulaire. Bon l'accent on va toujours le garder mais le vocabulaire, on peut le changer.

[Éric, Franco-Français]

Il est d'ailleurs curieux de constater comment une appartenance marquée au lieu d'établissement peut cohabiter avec des espaces de sociabilité à dominante endogroupe. Dans cette perspective (et nous y reviendrons ci-bas), les profils de sociabilité ne sont pas toujours garants d'un sentiment d'appartenance, ni au lieu de résidence, ni au milieu d'origine.

7.1.4 Les modes d'incorporation

Portes et Böröcz (1989) proposent pour leur part une typologie des modes d'incorporation où sont conjugués le « capital humain » (âge, genre, capacités linguistiques, scolarisation) du migrant, le milieu d'insertion (présence ou non d'une « communauté » d'accueil) et la réceptivité générale (Piché, 2001) de la société d'établissement (notamment les politiques à l'égard de l'immigration). Les migrants touchés par notre enquête peuvent être qualifiés de favorisés sur le plan du capital humain, ils sont des candidats courtisés sur le plan de l'immigration, ils migrent dans des conditions généralement favorables tout en ayant, pour plusieurs, une possibilité de retour (non sans difficulté tout de même...).⁴ Le milieu d'accueil est réceptif à leurs contributions potentielles, des co-nationaux ont déjà investi la société d'établissement de manière générale. Puis, tout en ayant une présence associative importante (peu sollicitée par les migrants récents hormis les institutions d'enseignement), ils s'inscrivent dans le courant formel d'activité (le *mainstream*).

Toutes les conditions sont réunies tant pour Portes que pour Taboada-Leonetti : il s'agit bien d'une « pleine intégration » économique, sociale et symbolique. La dimension symbolique concerne avant tout les Franco-Français même si, comme nous l'avons mentionné, l'accent et la vie en France (pays d'émigration et de scolarisation) des Franco-Maghrébins leur permet une « reconnaissance » par extension. Un examen des espaces de sociabilité révèle néanmoins un certain cloisonnement sur le plan des origines.

7.2 CLOISONNEMENT DES ORIGINES

Une typologie des liens de sociabilité (chapitre V) rend compte de trois modèles dominants de liens construits et ou maintenus en situation de migration : des espaces de sociabilité où les liens sont à dominante **exogroupe** sur le plan des origines, à dominante **endogroupe** ou mixte.⁵ À ces grandes catégories de liens sont associés des comportements révélateurs de diverses stratégies mises en œuvre par les migrants, notamment la culture d'un accent du milieu d'origine et le choix d'une institution scolaire pour les enfants. La rétention d'un accent du milieu d'origine, par exemple, est fortement associée au choix de l'établissement d'enseignement pour les enfants, dans ce cas français (6 cas sur 7). Inversement, la présence d'un accent diffus, empreint de *localismes* est jumelé au choix d'une institution scolaire publique (6 cas sur 7). Quant aux espaces de sociabilité proprement dits, les espaces où les liens sont principalement constitués hors du groupe d'origine ont en commun l'accent diffus des informateurs clés (espaces de 3 informateurs). Les espaces à dominante endogroupe ont en commun la rétention d'un accent d'origine (5 espaces). Les espaces variés (8 cas sur 16) offrent un profil tout aussi varié (5 cas où l'accent d'origine est maintenu, 3 où il est diffus et où le conjoint est d'origine canadienne-française).

Cette typologie, réductrice il est vrai, souligne l'apport fondamental de l'origine du conjoint dans l'évolution des liens sociaux et situe en arrière-plan l'influence potentielle de la durée de séjour dans le choix des liens de sociabilité. En effet, lorsque le conjoint est un co-national, les liens sont essentiellement endogroupes (à portée plus normative). Lorsque le conjoint est issu du groupe majoritaire québécois, les liens sont exogames ou mixtes. La rétention d'un accent d'origine est faible dans ces cas. En fait, les relations a priori exogroupes en contexte migratoire témoignent davantage d'une rupture avec le passé et s'inscrit dans l'histoire personnelle d'ego. Quant aux espaces de sociabilité où les liens sont d'origines plus diversifiées (*i.e.* des co-nationaux, des Franco-Québécois et autres), ils décrivent des environnements sociaux pluriels et traduisent une certaine cohésion de classe et de genre.

La durée de séjour influence peu la constitution des liens selon l'origine ; elle influence toutefois la progression des liens constitués après la migration. Les individus domiciliés à Montréal depuis 30 ans, par exemple, accordent plus d'importance aux liens post-

migratoires (Monique, 77 %, Gérard, 66 %) alors que ces mêmes liens n'occupent que 33 % et 35 % des espaces de sociabilité de migrants y logeant depuis 7 ans ou 8 ans. La présence de liens d'origine non immigrante est plus prononcée chez les informateurs d'origine française dont la durée de séjour à Montréal est plus ancienne. Mais encore, l'origine du conjoint est une variable médiatrice. Par ailleurs, pour ceux qui entretiennent des liens variés, plus les espaces sont distants d'ego, plus ils sont hétérogènes. La présence de non-immigrants est aussi croissante en fonction de la distance. Pour la totalité des liens recensés, ils représentent 34 % des liens de proximité, 46 % des liens de semi-proximité et 47 % des liens distants. Cette tendance est moins présente chez ceux dont l'établissement est plus ancien.

C'est dire qu'on peut être à la fois « intégré » au sens où l'entendent Taboada-Leonetti (*idem*) et Portes (*idem*), tout en cultivant des environnements sociaux endogroupes. Les appartenances sont aussi multiples, au pays d'origine, au pays d'établissement et ailleurs, tout comme les citoyennetés peuvent être nombreuses, selon les trajectoires migratoires et les origines ascendantes et du conjoint (qui peuvent aussi être multiples !). En ce qui a trait au pays d'établissement, certains se sentent à proximité des Canadiens, des Québécois, des Montréalais. Ces expressions ne sont pas, en soi, mutuellement exclusives même si ceux qui témoignent d'une forte appartenance au Canada ou au Québec sont plus souvent Franco-Français. Le Canada représente une multiculturalité institutionnalisée (sans pour autant que ceux qui s'y identifient en aient fait l'expérience) ; le Québec, un lieu où la langue française est d'usage et où l'idéologie politique serait plus progressiste (qu'au Canada ou en France) ; Montréal est la ville cosmopolite par excellence.

Les agencements de liens de sociabilité ne préfigurent pas d'une appartenance particulière. Ceux et celles qui entretiennent des espaces à dominante endogroupe expriment, pour certains, une préférence vers le Canada, d'autres vers le Québec ou Montréal. Il en est de même pour les migrants qui ont constitué des espaces pluriels, ou cette fois Montréal et le Québec occupent une plus grande place, sans nécessairement qu'il ne s'agisse d'une opposition entre le Québec et le Canada. Seuls ceux dont les espaces sont à dominante exogroupe tendent vers une appartenance clairement québécoise et montréalaise (et non canadienne).

Comme le rappelait Sayad (1999), immigration et émigration forment un couple. Dans cette perspective, les appartenances au lieu de résidence ne sont pas détachées des appartenances au lieu d'origine et aux motifs d'émigration (chapitre III). Nous évoquons au chapitre précédent quatre modalités de sentiments nourris à l'égard du lieu d'émigration : le rapport antagonique (est doublé d'une rupture de liens avec la famille ascendante), favorable (est accompagné de liens serrés à l'égard de la famille restée là-bas), mitigé (traduit une faible présence de liens familiaux significatifs pour ego) et faiblement investi (rappelle une mobilité antérieure souvent motivée par la poursuite d'objectifs personnels). Les rapports familiaux ascendants et latéraux entretenus (ou non) par ego ainsi que les motifs d'émigration seraient déterminants dans la façon d'habiter le rapport au lieu d'origine et au lieu d'établissement. Par exemple :

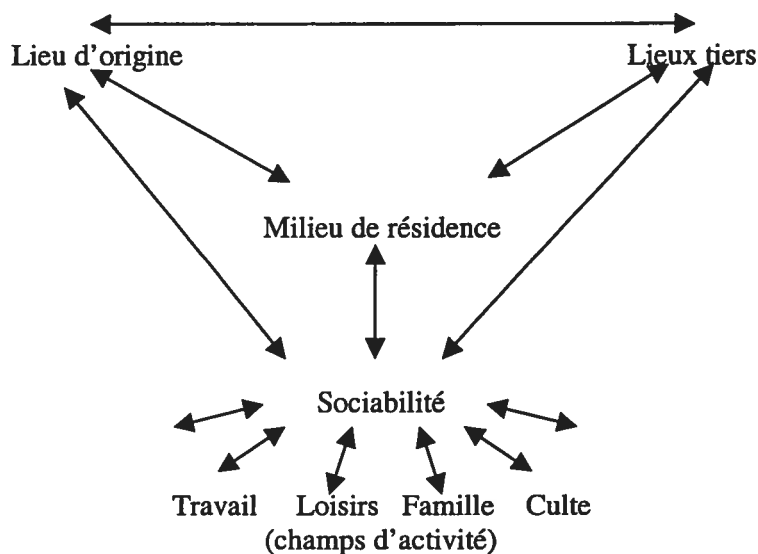
Monique n'a pas de rapport avec son lieu d'origine (catégorie antagonique). Elle quittait la France par amour pour un Québécois d'origine canadienne-française et pour fuir, dans une certaine mesure, des rapports familiaux dont elle voulait se détacher. Elle s'est totalement investie dans son milieu d'établissement (liens, accents, projets identitaires pour les enfants). Sa vie est à Montréal et elle ne détient plus de passeport français et n'a pas demandé la citoyenneté française pour son fils.

Ali entretient des relations mitigées avec le Maroc (tout comme avec sa famille d'ailleurs) tout en vivant un rapport de proximité avec les parents de son épouse.⁶ Après des études supérieures et l'obtention d'un poste en France, Ali et son épouse rentrent néanmoins au Maroc, jugeant le climat social non propice au devenir des enfants (racisme à l'égard des Maghrébins) en France. Une fois rentré, Ali se découvre là aussi en décalage : *le fait d'avoir vécu longtemps en France fait que c'est devenu difficile de supporter l'administration marocaine avec toute sa lenteur et surtout sa corruption.* L'émigration devient un idéal, le Canada aussi, comme lieu où les enfants pourront grandir sans entrave. Tout comme Jida et Zourik qui ont émigré pour l'avenir des enfants, Ali et Dalal voient le Canada comme un pays de liberté où les enfants pourront grandir en toute quiétude et avoir une chance *égale* de réaliser leurs projets.

Finalement, à la lumière de ce qui précède, force est de constater que le milieu de résidence inspire des sentiments d'appartenance forts ou faibles et que cette intensité est certes en lien avec l'insertion économique, sociale et symbolique mais pas de manière

exclusive. Les trajectoires, les histoires, les lieux tiers participent aussi de cette dynamique d'appartenance. Certes, les conditions d'inclus (versus d'exclus) favorisent les attaches au pays d'établissement mais elles ne sont ni exclusives ni « automatiques » du fait de l'inclusion.

Figure 5
Trajectoires migratoires et appartenances



7.3 STRATEGIES IDENTITAIRES

Barou (1993 : 174) évoque la présence de retraités britanniques dans un village français, qualifiés par les locaux comme étant « très bien intégrés ». Or ces derniers s'identifient comme Euro-Britanniques, malgré une présence active dans la communauté, dissociant du même coup identité nationale et milieu de vie. Nous avons constaté le même phénomène, moins présent toutefois lorsque les environnements sociaux sont à dominante exogroupe ou mixte (en particulier lorsqu'il s'agit d'exogamie avec un conjoint non immigrant). C'est le cas notamment de quatre Franco-Français, deux Franco-Maghrébins et un Marocain, Ali, qui fait exception puisqu'il s'agit d'une union endogame. Cette dissociation entre identité nationale et milieu de vie est plus accentuée lorsque qu'il s'agit d'espaces de sociabilité endogroupe, en particulier pour Jida (Algérienne) et davantage encore lorsqu'il y a maintien de marqueurs tels que l'accent

(et du même coup, dans notre étude, accompagné de la fréquentation d'une institution scolaire française), en particulier chez les Franco-Français. Or, il ne s'agit pas de retraités mais d'individus arrivés à Montréal à des âges variables, c'est-à-dire entre 20 et 56 ans pour les informateurs clés et pour les enquêtés, plus largement, à partir de l'âge de 5 ans !

Si la majorité des personnes rencontrées s'identifiaient comme Français +, *i.e.*, Franco-Québécois, Canadien d'origine française, Beur, Montréalais d'origine marocaine (sans parler ici des unions ou ascendances mixtes), d'autres se disaient Français. En effet, tout en participant activement au milieu de résidence, certains, malgré une vie presque entière passée à Montréal, se disent toujours Français (tout court). Ainsi se côtoient dans un même environnement des Français dont le présent et le devenir s'inscrivent dans le contexte local, et d'autres qui optent pour le maintien de frontières sociales. Le capital symbolique et social est mobilisé à des fins variables, tantôt d'inclusion au groupe majoritaire, tantôt d'exclusion. Ces stratégies sont particulières sur le plan sociologique en ce qu'elles ne sont pas mobilisées pour contourner un stigmate (Bourdieu, 1980) mais bien pour assurer le maintien d'une frontière. Tout au long du terrain, il nous a été donné de voir en marche cette mise à distance. Et plusieurs informateurs franco-français et franco-maghrébins en ont déploré l'existence.

Si je compare à des Français qui ne s'intègrent pas, qui ouvrent des pâtisseries par exemple, la [xxx] qui est fermée le lundi, « What the fuck is that? » Pourquoi tu fermes le lundi parce qu'en France, c'est fermé le lundi. Ce sont des gens qui, encore aujourd'hui, refusent la carte interac pour un achat de moins de 10 \$ ou encore, ils ne donnent pas de sac... Ils ont perpétué des modes de vie et de penser français ; ils ne sont pas intégrés du tout.

[Pierre, Franco-pied-noir]

Quand j'étais chez les xxx (Franco-Français, à Montréal depuis une vingtaine d'années), il y avait des Français qui étaient là et ils se plaignaient du matin jusqu'au soir. Des fois, je pense que ce sont des gens qui ne sont bien nulle part.

[Touria, Franco-Marocaine]

Je pense aux Français que je connais ici, qui sont arrivés dans les années 80 et qui ont constitué un réseau de Français, ils sont tous rendus avec des amis français, avec des maisons, avec du mobilier français, avec toutes des références françaises, ils regardent TV5. Tous ces gens qui ne se sentent pas bien ici, qui chialent tout le temps contre les Québécois qui n'ont pas de culture, pas de manières. [...] ce sont des gens qui ne sont ni bien ici, ni bien là-bas [...].

[informateur, Franco-Français]

Nous pourrions penser qu'une présence généralisée dans le milieu d'établissement et un libre accès aux ressources du groupe majoritaire rendraient caduque la mise en saillance de références culturelles particulières, notamment ici la rétention d'un accent d'origine ou, si l'on veut, une certaine cosmogonie française transmise par les milieux de sociabilité et en particulier le milieu scolaire. Or il en est tout autre. La revendication identitaire si souvent associée au contournement de stigmaté (Bourdieu, *idem* ; Taboada-Leonetti, 1991) prend ici une tout autre couleur, puisque le migrant d'origine française s'inscrit dans un rapport de « majoritaire social » (Pietrantonio, 1999, 2002) même en situation de migration.

Meintel interrogeait déjà la relation entre mobilisation identitaire et présence d'un stigmaté après avoir constaté une variabilité d'appartenances et de références identitaires ainsi que la transformation d'indicateurs ethniques chez des jeunes Montréalais de groupes minoritaires.

« [...] les multiples affiliations des jeunes que nous avons étudiés ne renvoient pas à des collectivités, encore moins à un mouvement politique orienté en vue de "contourner le stigmaté". [...] il faut éventuellement revoir la place de thèmes tels que l'ajustement, l'adaptation et même ceux des "stratégies" et "négociations" dans la conceptualisation des identités sociales [...] ». (Meintel, 1992 : 86)

En fait, si elle remettait en question le fait que le désir de maintien d'une spécificité ethnique n'émerge qu'en situation de domination d'un groupe par un autre, elle remettait tout aussi en question la permanence ou la fixité de ces statuts en soulignant leur perméabilité selon les contextes (Le Gall et Meintel, 1997). En faisant la lumière sur les comportements de migrants « majoritaires », notre étude confirme ces interrogations initiales et postule que l'organisation sociale et les recours identitaires en situation de migration débordent du paradigme majoritaire-minoritaire.

Mais au fait, les questions identitaires et plus largement l'ethnicité n'étaient pas cœur de nos préoccupations, comme en témoignent nos objectifs initiaux de recherche tout comme notre canevas d'entretien et le profil d'enquête terrain. Tout en questionnant les modes d'organisation des relations sociales, nous n'avons formulé aucune hypothèse sur l'articulation de ces liens et l'émergence d'un modèle identitaire. Les conclusions auxquelles nous nous livrons à ce titre ont « émergé » des données presque malgré nous !

Les débats entourant l'identité ethnique et plus largement l'ethnicité, tout en faisant consensus sur ses dimensions construites, relationnelles et dynamiques, tendent à présenter le phénomène comme une manifestation politique ou un processus symbolique. En tant que manifestation politique, les référents identitaires deviennent des matériaux pour accéder à des ressources ; en tant que processus symbolique, ces mêmes référents correspondent à un besoin d'organiser le monde social de manière significative.

« Dans les deux cas, l'ethnicité est vue comme une construction sociale de l'appartenance, situationnellement déterminée et manipulée par les acteurs ; le désaccord porte sur la nature du "besoin" ou des motifs qui poussent les groupes à se distinguer les uns des autres et à organiser leurs relations sociales à partir de ces distinctions. » (Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 : 137)

Force est de constater qu'en présence d'acquis économiques, sociaux et symboliques, les stratégies mises de l'avant en contexte québécois n'ont pas pour objet la mobilité sociale d'un groupe ou l'accès au statut de majoritaire, puisque déjà présents. C'est dire que la « mobilisation identitaire » répond ici d'une autre logique.

7.3.1 Le capital symbolique : une ressource identitaire

Habituellement, la dichotomie « Nous » / « Eux » renvoie à un rapport où le national constitue le Nous et où le migrant, l'autre, celui à « intégrer » représente le Eux. La pratique du Nous comme référence, comme norme, est particulière ici en ce qu'elle est l'apanage de migrants que nous avons qualifié de « majoritaires » malgré la migration. Le terrain nous a permis de côtoyer un éventail de gens aux stratégies diverses. Certainement, le capital social et symbolique (chapitre II) a été mobilisé, sciemment ou non, tout au long du processus d'établissement et pour plusieurs, vie et destin se retrouvent étroitement liés au milieu local et ce, malgré la présence d'attaches multiples et une relative réticence à s'inscrire dans le Nous-Québécois collectif. En fait, ils sont « Nous » et ils sont « Autres » à la fois. Les projets identitaires formulés à l'intention des enfants en sont témoins. Dans cette perspective, le choix d'une institution scolaire n'est pas sans portée sur le façonnement identitaire : « Emblème ou stigmata, l'identité peut donc être instrumentalisée dans les relations entre groupes sociaux. » (Cuche, 2001 : 94). Et parce que les Français, comme groupe, ne sont pas minoritaires (au sens social), le recours à certains marqueurs spécifiques tels que la rétention d'un accent ou

l'identification à un groupe circonscrit par le milieu scolaire sont des stratagèmes de distinctions à la fois sociales et ethniques. Un exemple :

Un Français, une Québécoise, deux enfants. Les conjoints sont professionnels, ont travaillé en Afrique de l'Ouest où les enfants sont nés. Jeunes, les enfants ont été scolarisés en milieu français. De retour à Montréal, les enfants ont fréquenté et fréquentent toujours une institution scolaire française. Ce choix était motivé au départ par une perspective de retour en Afrique. Depuis, ces projets ont été abandonnés et depuis trois ans maintenant, les enfants fréquentent cette même institution. Les enfants, par un concours de circonstances, en sont venus à prendre l'accent local (dont celui de leur mère et sa famille) comme cible de moquerie, à l'exemple de leur père. Au-delà de la moquerie s'est installée une échelle de valeur où les enfants se défendent d'être des locaux et s'identifient à un groupe autre, à même de définir ses critères d'inclusion, d'exclusion.

En fait, l'intention n'est pas de commenter le choix d'un cursus académique sur un autre. L'exemple cité n'en est qu'un parmi d'autres où le Nous se veut une distinction entre le groupe majoritaire « local » devenu Eux ...

Sans vouloir être chauvin ou prétentieux, on en arrive à la culture française. Elle est traditionnelle, elle est réputée dans le monde, ce n'est pas moi qui l'ai inventée – c'est pour cela que je me permets d'en parler. Alors lorsque Isabelle dit « on est beaucoup plus simple [en Amérique] », est-ce que c'est de la simplicité ou est-ce la culture ... [informateur d'origine française].

Pour des Français comme nous, un Français moyen, un peu cultivé sans plus, quand on arrive au Canada, on a cette impression – fausse – qu'ils ne sont ni rapides, ni intelligents, longs à comprendre quoi, parce que nous, c'est le stress. Alors le Canadien qui ne va pas vite, on le prend pour un demeuré – mais il ne l'est pas du tout. Bien souvent, ils sont plus intelligents que nous. Soit dans le commerce soit dans le comportement professionnel. Tout cela sont de fausses impressions... [informatrice d'origine française]

Les compétences (sociales, culturelles) sont constituées, sanctionnées et érigées en valeur absolue et participent au principe de hiérarchisation des groupes (Bourdieu, 1994 ; Guillaumin, 1972 ; Juteau, 1999 ; Simon, 1997). Mais tous ne font pas le même choix. La transmission d'une mémoire collective par le biais de séjours répétés en France, par la promotion d'un accent particulier ou par le choix d'une institution scolaire est fondamentale pour certains alors que pour d'autres, la socialisation familiale

est suffisante pour transmettre une mémoire familiale (chapitre VI). Michel, Monique, ou Éric (tous Franco-Français) par exemple, ne font aucun cas de cette mémoire à transmettre alors que Paule (également Franco-Française) et plusieurs autres informateurs orientent leur environnement et celui des enfants en fonction de cet héritage à transmettre. Dans cette perspective, l'identité « ethnique » se construit à même des contextes donnés. Les marqueurs privilégiés, dans ce cas le maintien d'un accent et plus largement la langue (et la « culture générale ») acquise en milieu scolaire, sont des enjeux au Québec. Au Japon ou en Australie, où la langue française est moins un enjeu, les marqueurs seraient peut-être les mêmes, ils pourraient être différents.

Or, il faut à nouveau le souligner, tous n'optent pas pour les mêmes stratégies, et la mise en évidence d'attributs « français » reste un modèle identitaire parmi d'autres, le plus visible ou si l'on veut, le plus audible. Chez ceux qui le favorisent, nous avons néanmoins constaté une relative proximité idéologique ou similitude de valeurs notamment en ce qui a trait aux rapports de genre, aux orientations politiques. Les pratiques de sociabilité fortement orientées vers le groupe d'origine chez certains migrants franco-français, comme la préférence d'un système éducatif, assurent la reproduction d'assises symboliques et d'une culture qui prennent leur valeur dans un rapport historique. Un examen de la migration française dans d'autres régions où la France étendait jadis son pouvoir colonial nous conduirait peut-être aux mêmes observations. En fait, le fait colonial est peut-être même devenu accessoire puisqu'il s'agit d'un capital symbolique acquis historiquement, certes, mais largement diffusé depuis. À un niveau micro-social toutefois, la relation entretenue au pays d'origine et les motifs d'émigration (discutés aux chapitres III et VI) semblent porteurs d'éléments de réponse nous permettant de mieux comprendre cette variabilité de pratiques au sein des Franco-Français côtoyés tout au long de cette recherche. Il est aussi paradoxal qu'aucune des personnes rencontrées ne fréquente le milieu associatif français à l'exception d'un informateur clé qui, par ailleurs, n'investit pas particulièrement son identité française.

Les Franco-Maghrébins n'offrent pas un profil aussi polarisé. D'une part, le rapport ambigu entretenu à l'égard de la France (chapitres III et VI) cohabite avec un environnement de connaissances transmis par l'école française en France ou au Maghreb. Tous (à l'exception de Touria, 31 ans, qui affirme ne pas comprendre cette

question maghrébine en France) ont vécu des situations difficiles en France et en même temps, c'est pour eux un le lieu de multiples repères. Cette diversité d'influences est présente dans leurs appartenances et généralement dans les pratiques. D'autre part, contrairement aux Franco-Français qui constituent un groupe (pour les fins de cette étude) aux frontières relativement claires, il en est tout autre des Franco-Maghrébins. Certains sont nés en France de parents qui avaient quitté le Maghreb pour la France, d'autres (Jida et Ali) sont Maghrébins, et d'autres encore sont nés de parents ayant vécu au Maghreb, pendant des générations, comme pied-noirs ou du dire même des informateurs, comme « colonisés ».⁷ Ces portraits multiples font de la catégorie « franco-maghrébine » une catégorie hétérogène. Les stratégies identitaires sont moins orientées vers un modèle dominant.

Quant aux enfants, ils ne sont pas des matériaux inertes ; ils sont aussi acteurs dans ce devenir identitaire. La socialisation est fortement influencée par l'école et la famille qui tient un rôle important dans la reproduction de l'habitus ou comme lieu de reproduction sociale et culturelle (Bourdieu, 1979 ; Juteau, 1999). Mais l'environnement général teinte aussi fortement le social des jeunes qui ne reproduisent pas nécessairement le même environnement que celui construit par les parents. Ainsi, les enfants dont les liens sont constitués principalement hors parentèle ont des profils de sociabilité qui divergent des espaces parentaux (chapitre V). Le voisinage a aussi plus d'influence sur les enfants qu'il en a sur la sociabilité des parents. Il en est de même avec le milieu scolaire qui, même lorsque français, est fréquenté par une clientèle hétéroclite. Par ailleurs, lorsque les profils de sociabilité des enfants sont en continuité avec ceux des parents, ils ne les reflètent jamais totalement. Même une certaine autarcie ne peut freiner l'évolution des rapports dans un environnement pluriethnique comme Montréal. Les enfants produisent des environnements originaux malgré les stratagèmes déployés par les parents, qu'il soit question d'espaces parentaux homogènes ou hétérogènes.⁸

Enfin, si généralement le capital social traduit une ressource importante en situation de migration (et nous l'avons vu à l'œuvre), ce même capital peut engendrer quelques effets « indésirables »,⁹ notamment l'exclusion des « étrangers » du réseau développé (Portes, 1998). Mais encore, ce capital, et plus particulièrement le capital symbolique, s'inscrit dans un rapport social. D'abord, pour exister, il requiert d'autres formes de

prestige, qu'il soit culturel, économique ou social. Puis, il doit être reconnu. L'excellence des compétences « ethniques » n'ont de sens que lorsqu'une importance leur est accordée (Barth, 1969). Sans cette reconnaissance, ce capital n'est plus.

7.3.2 Le migrant « majoritaire » : les Franco-Français

Les profils d'établissement, l'accès sans entrave aux ressources publiques et privées, la connaissance préalable de structures urbaines similaires et le partage d'une langue commune témoignent de compétences individuelles et collectives mises à profit dans la construction d'un environnement en situation de migration. La présence d'un capital économique, social, culturel et symbolique confère le statut de « majoritaires » aux migrants rencontrés tout au long de cette étude, et plus particulièrement aux migrants franco-français. Ils sont présents dans toutes les sphères de la société de résidence et en partagent les codes, participent à la norme, et les stratégies discutées précédemment en font état. Pour certains, ce statut est passé sous silence, comme c'est le cas du groupe majoritaire de la société de résidence. Le Nous est implicite. D'autres en font la promotion, voire un critère de distinction.

L'altérité, lorsque soulignée, converge vers un trait dominant, l'accent et le rapport à la langue. Or, dans le contexte québécois, ce marqueur est valorisé (non sans ambiguïté) par la population locale non seulement en lien avec la langue et la qualité de son expression mais aussi du fait que ses détenteurs manipulent également (ou sont imaginés comme manipulant) d'autres codes culturels et sociaux associés aux milieux socialement favorisés. C'est dire que l'ethnisation de marqueurs divers peut tout autant contribuer à la mise en valeur de ces détenteurs qu'elle peut conduire à la discrimination et au racisme dans d'autres circonstances. Dans les deux cas, les conditions qui favorisent cette émergence sont mises en veilleuses.

Ici je n'ai jamais entendu un compliment sur les Français. Les Français, on a tous les défauts. On ne se lave pas, on sent mauvais. Que voulez-vous faire avec cela ?[...] . Je trouve que les Québécois ne nous aiment pas. Je ne veux pas rester dans un pays où les gens ne m'aiment pas. Je trouve cela tragique mais je ne peux pas changer les Québécois. Le système de santé est complètement.... En France on a un bien meilleur système de santé... J'aime pas, je crains pour mes enfants, je ne les incite pas à rester. [...] Dans le travail, partout, il n'y a aucune humanité. Je ne retrouve plus rien de ce qui était ma vie, mes valeurs. Les gens ne se parlent pas, ils ont une autre façon d'être que nous. [Aurélie a vécu un parcours difficile, particulièrement en ce qui a trait à l'insertion sociale. Son statut socio-économique à

l'arrivée était moins favorisé que celui de ses compatriotes et elle était également plus avancée en âge.]

On ne veut pas être pris pour des Français et en même temps, on a des références là-bas, on a été élevé là-bas. On est pris avec les deux. On ne peut pas être complètement des Québécois. S'intégrer, c'est être sensible à ce qui arrive dans un pays, se sentir ému, être au courant et sensible, to feel concern, c'est ça l'intégration, c'est de sentir que t'habites dans une rue et que c'est ta rue pis qu'il faut faire attention, respecter les règles de bien vivre. [Pierre, professionnel, est arrivé à 21 ans et a vécu un parcours sans embûche]

Il a fallu que je réapprenne tout. Je n'étais pas pour imposer mon style de vie. C'était moi qui m'intégrais, pas eux à moi. Fait que – j'ai appris tout ça.
[Éric, professionnel, arrivé à 26 ans et a vécu un parcours sans embûche]

Les choses ont été faciles... J'ai connu mon ex [conjoint] à l'âge de 18 ans et j'ai fréquenté des Québécois pendant 5 ans à Paris avant l'émigration. J'étais avec un Québécois – cela facilitait encore plus les choses... Je suis quelqu'un qui se moule assez facilement. J'étais très au courant... Je savais exactement dans quel univers je mettais les pieds. J'ai aussi fréquenté l'université et c'était facile de faire des contacts. [Monique, arrivée au début de la vingtaine, professionnelle cadre, milieu favorisé]

L'ambiguïté dans ce rapport France–Québec engendre des relations tantôt de proximité, tantôt de distance. La mise à distance ou de proximité est activée selon les circonstances, en particulier lorsque les migrants se posent en référence... Un clown (franco-français), responsable de l'animation d'une foule de 2000 personnes nous avouait que la meilleure façon de mobiliser le public québécois était de lancer une boutade à l'égard de la qualité du français parlé au Québec : « Bon, vous savez, vous les Québécois, on vous aime... et le Québec... Mais il y a un petit problème, il faudrait vous aider avec votre langue, peut-être qu'on pourrait revoir quelques trucs... ». L'attention du public était d'emblée retenue !

La mise en échec de la relation (distance), ou au contraire le rapprochement (proximité) est largement dû aux modalités des échanges même si il est vrai qu'elles prennent place dans un rapport macro-social déjà constitué. Il est certain toutefois que les Français et les Franco-Maghrébins se font constamment interpellés sur leurs origines. Ils sont nombreux à dire que même après tant d'années de séjour à Montréal, on leur demande fréquemment d'où ils viennent. Certains accueillent sans trop de difficulté une telle curiosité, d'autres y voient une mise à distance, et ces sentiments coïncident avec des appartenances tantôt au Québec, tantôt au Canada qui, par sa diversité (et surtout du fait

que le Canada est largement anglophone), les renvoie moins à leur différence... Mais encore, ceux qui côtoient des non-migrants dans leurs espaces de proximité réagissent en général plus positivement aux questions sur leurs racines. Aurélie, Béatrice et Paule, par exemple, y voient plus une source d'agression alors qu'Éric, une curiosité locale. Monique, Pierre et Lionel ont à ce point un accent local qu'ils ne sont guère apostrophés sur cette question. (Les cinq premiers sont Franco-Français, les deux derniers, Franco-Maghrébins).

7.3.2.1 Les migrants franco-maghrébins

Les migrants d'origine maghrébine ou franco-maghrébine échappent, dans une certaine mesure, à cette dynamique. Alors qu'ils étaient en France dans un rapport de minoritaires, ils se retrouvent immigrants au Québec, sans plus. Même que leur maîtrise de la langue française leur confère un statut privilégié tout comme leur maîtrise des codes de la société d'établissement. Puis, tout comme les Français, ils sont détenteurs d'un capital humain à l'arrivée qui les situe dans un statut social sinon aisé (certains le sont particulièrement), du moins confortable (emploi, propriétés foncières, scolarisation des enfants, pour certains, dans le secteur privé). Le rapport entre Français et Maghrébins est, quant à lui, reporté en situation de migration. Que de commentaires recueillis à cet effet : *Ici ils n'ont pas de problèmes, mais c'est parce que vous ne les connaissez pas encore* (informateur franco-français).¹⁰ Les enquêtés eux-mêmes diront que les seules expressions de racisme qu'ils ont rencontrées à Montréal (racisme faible il est vrai) étaient l'apanage de Français. Lena (Franco-Algérienne) dira qu'il est plus facile de côtoyer des Algériens à Montréal qu'en France, parce que tout ce qui concerne les Algériens en France est négatif. Elle a d'ailleurs épousé un Algérien rencontré à Montréal. Puis, sur le plan des espaces de sociabilité, soulignons que les Franco-Maghrébins et les Maghrébins témoignaient de la présence de Français parmi leurs liens alors que ces mêmes Français en faisaient abstraction. Il est vrai que ceux et celles rencontrés étaient tous francophones et leurs pratiques religieuses totalement privées. En fait, aucun marqueur ne les assignait à la confession musulmane (ou autre). Les relations avec la société de résidence auraient peut-être été autres si leurs pratiques avaient été différentes.

Les questions relatives au phénomène identitaire sont complexes, le recours aux marqueurs tout autant. Diverses circonstances (tant sur les plans micro-social que mezzo et macro-social [Martiniello, 1995]) se prêtent à différentes formulations. Les stratégies identitaires et d'appartenances sont tout aussi complexes et l'organisation sociale en situation de migration telle que cernée par cette étude révèle d'une part que les appartenances sont multiples et non conditionnelles à la seule variable origine *ethnique* des liens sociabilité (on peut se sentir une appartenance au milieu de résidence tout en évoluant dans des environnements endogames). Les sentiments d'appartenance à un ou à des collectifs n'obéissent pas à une forme prédéterminée de liens de sociabilité.¹¹ D'autre part, la mise en saillance d'une identité ethnique, dans ce cas française, et la construction concertée d'un environnement exclusif en ce sens ne répond pas toujours d'une condition de minoritaire. De plus, cette ethnicité (dans le sens d'ethnicité symbolique telle que documentée par Gans, 1979) mise en relief n'est pas le fruit d'un milieu associatif – présent à Montréal mais apparenté à une migration plus ancienne et très peu ou pas fréquentée par les informateurs – mais est au contraire le fait d'une population renouvelée qui participe quotidiennement à son devenir et où l'école joue un rôle clé. Dans cette perspective, l'intégration économique, sociale et symbolique n'enraye pas la diversité même chez les majoritaires.

7.4 INTEGRATION ET MOBILITES

Tout au long de cette thèse, nous avons évoqué la mobilité d'une population vivant à Montréal depuis plusieurs années pour certains, quelques années pour d'autres. Mobilité résidentielle à Montréal, trajectoires variées avant l'arrivée, nombreux va-et-vient en cours de séjour, les informateurs composent tous avec le mouvement, le leur et celui de la famille (ascendante, descendante, latérale). Cette mobilité n'est pas sans effet sur les modes d'identification et bien sûr sur les appartenances. Nous faisons état précédemment (chapitre VI) de la difficulté de nommer l'autre, de la confusion engendrée par l'identification sur la base des origines ethniques ou nationales, et de la variabilité de l'assignation et de la désignation d'une identité selon les contextes. Au-delà des difficultés que cela allait nous poser sur le plan méthodologique (*i.e.*, identification des liens par les informateurs en utilisant tantôt des catégories sociales,

tantôt des catégories administratives, cf. chap. V) nous en sommes venue à nous interroger sur la pertinence de la variable ethnique comme dénominateur discriminant, même à l'intérieur de recherches où, comme la nôtre, l'intérêt est centré sur le rapport social et non sur le dénominateur lui-même. Certains se nomment d'ici (Montréal, Québec, Canada), d'autres d'ailleurs (France, Bretagne, Algérie, Kabylie, Méditerranée) et encore, ces repères se combinent selon la mise en situation et le temps qui passe. L'évolution de ces références rend caduc un cadrage conceptuel qui tente de situer de manière définitive l'individu dans l'un ou l'autre espace alors que les individus eux-mêmes ne cessent de puiser (de manière variable) à même leurs ressources plurielles. Et même si un nouvel arrivant voulait faire sienne l'identité du milieu d'accueil, laquelle choisir à Montréal ? Pourtant, au fil du temps, certains en viennent à se dire Franco-Québécois, ou Québécois d'origine française ou Montréalais d'origine française ou d'origine maghrébine alors que d'autres demeurent Français. Les pistes d'interprétation de ces comportements variables sont nombreuses, parmi lesquelles nous avons dégagé les motifs d'établissement à Montréal et les rapports au pays d'origine, l'âge à la migration (et les attentes vis-à-vis du nouveau milieu), les origines du conjoint, les trajectoires migratoires et bien sûr les modèles d'établissement (économique, social et symbolique).

Une recherche menée auprès de migrants imaginés les plus aptes à se « fondre » dans la société d'établissement, *i.e.*, dont les profils socio-économiques (et linguistiques) pré-migratoires sont comparables à ceux du groupe majoritaire du milieu d'établissement), dits aussi les « bons immigrants » (Goode et Schneider, 1994),¹² témoigne des limites d'un cadre qui prend comme inhérent le rapport territoire et peuple, citoyen et « pleine intégration »,¹³ notions si chères à l'État-Nation. Or, comme nous l'avons vu, une participation active à la fois sociale, économique et symbolique n'enraye pas le besoin, pour certains, de maintenir une spécificité identitaire autre que celle du groupe majoritaire ni, pour l'ensemble, de concevoir ses attaches en plusieurs lieux. L'établissement, même à son meilleur, ne conduit pas nécessairement à une convergence culturelle unilinéaire, et le maintien de spécificités n'est pas qu'une question de pouvoir. La **mobilisation identitaire** peut émerger d'une situation de minorisation (De Rudder, 1993, Oriol, 1979) mais tout autant d'un **rapport égalitaire**. Sa logique est donc ailleurs.

La migration (et du même coup la mobilité) modifie la façon de se nommer et de nommer les autres. Tarrus (2001, 2000) en vient à parler de territoires circulatoires à la lumière de ses diverses recherches sur les « collectifs mobiles », ouvriers ou élites, et comment les appartenances, les affirmations identitaires et les notions d'ascension socio-économique se conjuguent de manière originale. Le couple migrant-insertion ferait place au couple migrant-territoire, mettant l'emphase non pas sur l'évolution au sein d'une communauté fixe (le milieu d'établissement) mais au sein du réseau qui assure le lien social.

La mobilité évoquée par Tarrus, tout en étant différente de celle dont nous témoignons, entraîne une réflexion de fond sur notre manière d'appréhender le migrant, à la fois ici et ailleurs. Les pôles multiples d'attaches sont à leur tour des manifestations de ce que signifie aujourd'hui être migrant, sans pour autant qu'il ne s'agisse de nomades au sens où l'entend Tarrus. La transnationalité et plus largement la mondialisation des échanges (LeGall, 2001 ; Portes, 1999 ; Glick Schiller *et al.*, 1995) invitent, elles aussi, au renouveau théorique.

La sédentarité inscrite à même le paradigme de l'intégration et la relative normativité du concept répond mal de la variabilité des voies repérées. Les informateurs rencontrés ne sont pas tous mobiles physiquement mais les appartenances multiples et les liens de sociabilité, qui sont eux-mêmes variés sur le plan des origines et des trajectoires, font du mouvement une partie intégrale de l'environnement social. C'est pourquoi même sans mobilité, le mouvement est présent tout comme l'hétérogénéité. Cette pluriethnicité est même recherchée par plusieurs. Chercher à mieux comprendre les modes d'interactions qui prennent place dans une ville comme Montréal, c'est poser les jalons d'une approche du social qui fait écho à la pluralité des appartenances et des stratégies identitaires en milieu urbain.

Les arrivants tissent des liens, construisent (pour certains) des environnements identitaires spécifiques, organisent leur monde. La seconde génération construit à son tour de façon originale son environnement. Le métissage ou la créolisation (Hannerz, 1992b) est à l'œuvre et les directions qu'il (ou qu'elle) prendra sont ouvertes. Les trajectoires migratoires (et post-migratoires) ne sont pas linéaires et demeurent en lien avec d'autres espaces réels, virtuels ou mémoriels qui, à leur tour, façonnent les

rapports entretenus aux territoires et aux gens qui y vivent. Cette thèse témoigne de la pluralité des chemins empruntés lorsque les entraves sont minimales. Les ouvrages sur l'évolution de groupes minoritaires en situation de migration sont nombreux. Les études récentes sur les jeunes (Lamarre *et al.* (en préparation) ; Meintel, 1993a ; Laperrière *et al.*, 1994) dont les parents sont d'origine immigrante rendent compte tout autant du cosmopolitisme des références et des sociabilités.

Pourtant les mots manquent encore pour proposer un cadre qui permette d'enterrer définitivement la notion d'intégration. Non pas que nous y trouvions une résonance empirique. Le terrain refuse peut-être d'être enfermé dans un modèle réducteur quel qu'il soit. Chose certaine, vouloir appréhender les individus en fonction de leurs origines ethniques devient, dans un environnement cosmopolite (et ailleurs peut-être), un exercice périlleux. Cette démarche d'identification est aussi vaine que ne l'est la tentative de tracer un même chemin identitaire ou d'appartenances pour tous. La mère est née en Algérie tout en étant de citoyenneté tunisienne (filiation paternelle). Le père est né au Maroc mais de citoyenneté française. Leur fils, notre informateur (fictif dans ce cas), a grandi en France et s'est installé au Québec où il s'est épris d'une femme née à Montréal de parents belge et italien. Qui suis-je ? Lorsque interrogé sur ses origines, l'informateur se dira Français d'origine maghrébine, sa conjointe répondra Montréalaise ou Belge ou ... selon son parcours. Et leur fille ? Elle sera locale, ou pas, selon l'orientation privilégiée par ses parents (et avoir comme principaux lieux de socialisation la famille ainsi que le contexte environnant quel qu'il soit avec ses diverses influences [West-Island, Plateau-Mont-Royal, Laval] ou un environnement construit, déterminé, en fonction de choix structurants [choix des liens sociaux en fonction des origines, milieu scolaire particulier...]) et encore, l'interroger à 10 ans et à 15 ans, les résultats seront différents... Puis, les références identitaires évoquées par les uns et les autres, au cœur même du processus d'identification, ne sont pas uniformes.

« When culture as a collective phenomenon is understood to belong primarily to social relationships and their networks and only derivatively and without logical necessity to particular territories, then we can see how it is nowadays organized in the varied connections between the local and the long-distance. » (Hannerz, 1992b : 40)

L'étude des espaces de sociabilité s'est avérée fertile, nous permettant de visualiser l'étendue des liens personnels et des références identitaires sans égard pour les

frontières ou les institutions. À l'instar de Hannerz, ces espaces ont également permis de visualiser comment les individus donnent un sens à leur environnement par l'entremise de ces espaces. Les relations sociales sont vécues tantôt sur le mode endogroupe, tantôt exogroupe ou encore mixte. Certains espaces ont un effet normatif. Il s'agit a priori d'espaces endogroupes ou mixtes où les liens sont tissés serrés. Ces effets peuvent être modérés lorsque les liens sont constitués en grappe (cf. chap. V). Espaces mixtes et inclusifs, espaces homogènes et exclusifs, bref, l'un comme l'autre modulent différemment l'évolution identitaire des personnes concernées, et l'emplacement géographique des liens est à la limite accessoire. Les espaces mixtes peuvent s'inscrire dans un espace local comme Montréal et les liens homogènes peuvent traverser les frontières (ou l'inverse). Dans cette perspective, la transnationalité ou le maintien de liens dans de multiples lieux n'est pas en soi un gage de « créolisation » culturelle (Hannerz, 1992b : 44-45). Toutefois, le milieu où sont logés ces agencements variables est lui-même un lieu cosmopolite, dans ce cas Montréal. Alors que l'identité personnelle est à géométrie variable (Gallissot, 2000d), le lieu et les diverses formes d'organisations sociales qui l'habitent suivent une progression qui s'enrichit de cette diversité de géométries.

Les références identitaires, les stratégies d'inclusion et d'exclusion, les parcours individuels et collectifs constituent précisément la richesse de la ville, du lieu de résidence. Des situations variées produisent des agencements de liens et de sens de manière tout aussi variée selon les individus (dans le sens de *agency*), les collectifs (privilégiés ou pas) et une dynamique macro-sociale qui relie lieux d'émigration et d'immigration. Et c'est ici que nous rejoignons Tarrius lorsqu'il évoque le couple migrant-territoire. Car c'est le territoire qui devient la donne et non pas l'individu et le chemin parcouru. L'accent n'est plus sur l'individu mais davantage sur le milieu, l'espace collectif dans lequel il prend place. Le lien social émerge alors de l'ensemble.

7.5 LE LIEN SOCIAL EN MILIEUX PLURIETHNIQUES

Le lien social renvoie, dans son sens premier, à l'inscription d'un individu dans des structures qui font sens (Castel, 1995a ; 1991). Plus fréquemment, le lien social est

évoqué en ce qu'il traduit une appartenance à une collectivité donnée (Schnapper, 2001).

Avec les migrants de France, nous avons vu que les modalités selon lesquelles se vivent les appartenances peuvent entraîner des pratiques d'inclusion (espaces de sociabilité pluriels) et d'exclusion (espaces endogroupes, espaces exogroupes). Ces pratiques sont libres de toute contrainte liée aux ressources du groupe majoritaire local, qu'ils partagent et participent à modeler. Certainement que les contraintes d'accès aux ressources engendrent des cloisonnements sociaux et ethniques. Des analyses récentes de profils socio-économiques témoignent d'ailleurs de l'équation (et nous ne pouvons que le déplorer) entre le statut socio-économique et l'origine nationale (Piché *et al.*, 1999). Dans cette perspective, le lien social plus large, avec une collectivité plus grande que celle façonnée par des liens de proximité par exemple, passe par une condition sociale partagée.

Nous avons vu aussi que les stratégies identitaires privilégiées pouvaient aussi, dans certaines circonstances, favoriser une mise à distance. Or, nul ne dirait que les Français présents à Montréal vivent en anomie. Du fait de leur inclusion dans la norme et le partage d'un statut de majoritaire avec le groupe majoritaire non immigrant, leurs pratiques sociales et identitaires, qu'elles soient inclusives ou exclusives, ne suscitent que peu d'intérêt. Or, dans certaines circonstances (où d'autres origines nationales sont concernées), ces pratiques identitaires dérangent, dans d'autres pas. « Cultural difference provides a new platform for an essentialist sense of identity without the confrontations (relationships) implied in an overtly racist agenda. » (Strathern, 1995 : 156).

Nous revenons ainsi à notre question de départ, à savoir si la « pleine intégration » entraîne la convergence de pratiques identitaires vers un modèle dominant ? Le corpus tout entier permet de répondre que la relation « intégration / convergence culturelle » semble un leurre tout en niant l'aspect relationnel fondamental et contextualisé du processus culturel.

« Culture may be uncovered wherever people differentiate people. And if their representational strategies are understood as mobilising culture, culture is then in turn understood as representation. Representations do not explain similarities and

differences – rather, they give a descriptive purchase on the way similarities and differences are made apparent. » (Strathern, *idem*)

Schnapper (2001 : 28) souligne, à l'exemple des Indiens en France qui retournent en Inde choisir leur épouse, le maintien d'attaches envers le pays d'origine et s'interroge sur l'instrumentalisation de la participation à la société d'installation et ses effets sur le lien social. Nous serions tentée de répondre (en toute humilité) que les pratiques culturelles ne sont qu'accessoires dans l'émergence d'un lien social en milieu de résidence. À Montréal, les Français, les Franco-Maghrébin, les Algériens ou les Marocains rencontrés font preuve de mobilisation identitaire variable. Celle-ci n'entrave pas le sentiment d'implication au milieu de résidence et ne structure pas de manière généralisable l'agencement des liens sociaux. Elle n'est pas non plus gage d'une appartenance au pays d'origine. Certes, la participation au marché du travail (et la parité économique avec les non-migrants), le capital symbolique (et social) sont des enjeux qui, dans notre étude, ont trouvé poids sans être des gages absolus puisque nous avons aussi rencontré cette instrumentalisation mentionnée par Schnapper (chapitre VI). Dans le cadre de nos observations, cette instrumentalisation nous a semblé liée en partie au projet migratoire (de passage opposé à d'établissement), à la non-insertion (volontaire) dans le *mainstream* social (pour les conjointes d'origine franco-française tout au moins) et au partage d'une certaine similitude de valeurs notamment en ce qui a trait aux rapports de genre et aux orientations politiques.¹⁴ Plus généralement toutefois, (et nous en avons fait état précédemment) les appartenances au lieu de résidence ne sont pas détachées des appartenances au lieu d'origine, aux trajectoires migratoires, aux motifs d'émigration.

Le lien à la Nation est peut-être enjeu mais certainement pas à l'État. Ils sont nombreux à ne pas s'identifier comme Québécois « pure laine » et pour qui l'appellation Québécois évoque une histoire à laquelle ils n'appartiennent pas.

J'ai trouvé un boulot qui me permet de vivre correctement, d'avoir la vie que je cherche à avoir. Ma fille est dans un endroit [garderie] où elle est bien... Tout cela revient à ma vie dans ma maison, le climat dans la rue, l'information, la communication. Pour moi, je suis intégré ici mais je ne serai jamais Québécois. Je n'ai jamais joué au hockey lorsque j'étais ti-cul, je ne collectionnais pas les cartes des joueurs de hockey, je n'ai pas écouté les émissions des jeunes.... Lorsque je fais des photos de ces gens, ce ne sont pas mes héros. ce ne sont pas mes références. Mais je suis intégré dans la mesure où tu peux m'envoyer en région et je ne me sens

pas sur une autre planète. On va pouvoir parler de la petite vie – ça fait tout de même 20 ans que j'habite ici. Je suis intégré. Sinon j'ai un méchant problème. Mais si demain je devais partir ailleurs, je serais malheureux de ne plus vivre les débuts d'été à Montréal, les bancs de neige. C'est une ville que j'aime, j'ai beaucoup d'affection pour les gens, pour la ville. Il y a beaucoup de choses que j'adore, il y a aussi beaucoup de choses qui m'énervent mais c'est comme cela partout.

[Lionel, Franco-Maghrébin, espaces de sociabilité mixtes sur le plan des origines]

Mais tous, sans exception, sont concernés par leur milieu de résidence.

S'intégrer, cela ne veut pas dire être Québécois, c'est participer à la vie commune. Je pense qu'ici cela correspondait plus à ce que je suis. Puis, il y a aussi le climat, plein de choses qui me plaisent que j'aurais de la difficulté à dealer si je rentre en France. J'aime bien le rapport aux gens en France mais ici aussi, le rapport entre les gens, l'absence de hiérarchie au travail et le rapport à l'habillement. En France, on est très « l'habit fait le moine ». Les gens regardent comment tu t'habilles. Moi travailler dans la boîte où je suis, en France ce serait impossible. Je suis tombé sur un boss, un Québécois, on a un excellent rapport, alors qu'en France, il y a une hiérarchie. Même à la garderie, j'avais ce rapport avec la directrice. J'étais un être humain, et elle comme directrice aussi. Je ne sais pas si c'est lié au tutoiement mais il y a un rapport humain très correct.

[Philippe, Franco-Français, espaces à dominante endogroupe]

L'aspect canadien du respect des valeurs humaines est assez unique dans le monde. Ces valeurs, je ne les trouvais pas en France. En France, il faut prouver qu'on est innocent, ici faut prouver qu'on est coupable.

[Gérard, Franco-Français, espaces à dominante exogroupe]

Mais là je suis convaincue, par le nombre d'années que j'ai passées ici, par l'environnement des relations humaines, là où je vais, par l'environnement du travail, je me considère intégrée et que les gens m'acceptent ... surtout dans le domaine de l'environnement du travail. Par exemple, dernièrement, le directeur[de mon établissement] est venu me souhaiter la bienvenue. Avant mon départ aussi, il est venu me voir et me souhaiter bon séjour. Alors franchement, ça fait chaud au cœur, je me donne à 100 % et je me sens intégrée. Les gens me veulent et moi je les veux.

[Jida, Algérienne, espaces à dominante endogroupe]

On a des obligations envers la société dans laquelle on vit.

[Paule, Franco-Française, espaces mixtes]

Je me sens intégrée avec ma richesse. Je n'ai jamais renié d'où je venais et je trouve cela extrêmement important lorsqu'on immigré de ne pas perdre d'où l'on vient et c'est aussi enrichissant pour les autres. Être Québécois, c'est aussi voir des Libanais, des Juifs, des Sud-Américains – toutes sortes de gens qui constituent le Québec. [...] j'aime aller aux fêtes, l'Halloween, la cabane à sucre, [...] lire des auteurs québécois, voir des films québécois, c'est très important pour moi. Prendre des idées des Québécois aussi. Par exemple les femmes ici ont des idées qui me plaisent. Elles ont le sens de prendre les choses en mains [...].

[Béatrice, Franco-Française, espaces mixtes]

Le lien social existe et est tissé non pas par l'adhésion à un modèle culturel ou sur une appartenance commune centrée sur des racines partagées mais par un ancrage dans le quotidien. Cet ancrage est associé à la participation sociale (individuelle et l'inscription aussi dans des réseaux de sociabilité de proximité mais aussi de distance), à la participation économique aussi. Et comme le soulignent Helly et Van Schendel (2001 : 19) « La vie quotidienne au sein de la société civile, hors du cercle familial et privé, semble pourtant un facteur important de la production et de la nature d'un sens d'appartenance des individus à la société où ils vivent. » Dans ce sens, le milieu de résidence n'est pas une abstraction, il s'agit bel et bien d'un quartier, d'une ville où, dans le cas présent, la **pluriethnicité** est quotidienne :

J'aime Montréal pour sa diversité, pour ses couleurs

[Monique, Franco-Française, espaces exogroupes)]

À Montréal, lorsqu'on écoute la radio, la télé, on sent une ouverture sur l'autre. Le Noir, l'Arabe, le Musulman, tous ont le droit d'exister. Tous font comme ils l'entendent. On entend parler du polonais, du portugais.

[fille de Jida, Algérienne]

Montréal est une ville plus ouverte, plus cosmopolite[que d'autres villes québécoises]. Moi je ne le sentais pas trop car j'étais plutôt repliée sur le monde de mes enfants. Mais Joseph, professionnellement, en avait un peu marre, c'était difficile d'être l'immigrant de service. Ici, à Montréal, on se perd dans la foule et il y a toujours un endroit où tu vas te sentir à l'aise.

[Paule, Franco-Française]

Montréal, j'aime beaucoup. J'ai un sentiment d'appartenance avec cette ville, avec ce quartier mais – malgré tout il y a des choses bien et moins bien des deux côtés [Montréal et banlieue parisienne]. Mais en ce moment je suis contente, je voyage beaucoup. Je peux prendre le bien de chaque côté.

[Lena, Franco-Algérienne]

Montréal me fait tripper. À la fois cosmopolite et en même temps ville tranquille.

[Guy, Franco-Maghrébin]

Plusieurs informateurs clés évoquent leur milieu de travail (et social) lorsqu'ils parlent de leur attachement au milieu de résidence. Ce constat fait écho à Hannerz (1996c) et à Bauman (1995 [1990])¹⁵ lorsqu'ils esquissent, à leur tour, la relation de plus en plus mitigée entre Nation et État (sans pour autant qu'il ne s'agisse d'une généralisation). Du fait que les relations personnelles prennent place dans de nombreux univers, Hannerz (*ibid.* : 89) avance que ces univers individuels aux frontières flottantes tendent à réduire

l'implication, ou le *feel concern*, des individus là où ils vivent. Nous divergeons sur ce dernier point et les témoignages présentés ci-haut en rendent compte, il ne s'agit pas d'une implication moindre sur le plan individuel. Un informateur clé ne nous a-t-il pas dit : *J'ai toujours dit que si le Canada entrait en guerre contre la France je combattrais du côté canadien probablement. Si j'avais à choisir, certainement je prendrais le Canada - sans hésiter longtemps.* Nous opterions davantage pour une séparation potentielle entre ethnicité et engagement personnel : Ali (informateur clé) se sent profondément Marocain et ses espaces de sociabilité sont à tendance endogroupe. Son implication civique, son avenir et celui de ses enfants convergent néanmoins vers son milieu de résidence. Il prend même une distance importante vis-à-vis de son pays d'origine. *Je suis Montréalais d'origine marocaine. Je veux vivre comme ici, je ne me sens pas spécialement marocain.*

Au-delà du seul fait des individus rencontrés au fil de cette recherche, peut-on imputer aux liens personnels maintenus au-delà du contexte local ou encore à la diversité culturelle, la faiblesse du tissu social ? Castells (1996) traite des appartenances multiples rendues possible par la circulation accrue d'informations et de mise en relation constante par les différents modes de communication. La mise en relation de gens et la création d'un métaréseau n'est pas sans effet sur le local.

« It is the beginning of a new existence, and indeed the beginning of a new age, the information age, marked by the autonomy of culture vis-à-vis the material bases of our existence. But this is not necessarily an exhilarating moment. » (Castells, 1996 : 477-478)

Il est vrai qu'on peut instantanément communiquer avec un proche à des milliers de kilomètres, à peu de frais. La démocratisation des moyens de communication favorise l'actualisation des liens et permet de nourrir des relations qui jadis perdaient peut-être en importance (en termes de proximité) au profit de liens géographiquement plus proches. Certes cet accès facilité enrichit le local tout comme le local enrichit l'ailleurs (*there can be no cosmopolitans without locals*, [Hannerz, 1995 [1990] : 250). Mais sur le plan des liens de sociabilité, qu'en est-il ?

Nous assistions récemment à un mariage en Calabre, entre une Calabraise et un Sicilien. Pendant les festivités, quelle ne fut pas notre surprise de voir chaque conjoint, téléphone portable à la main, s'entretenant avec des personnes qui ne s'étaient pas jointes

(physiquement) au groupe. Pendant une partie importante de cette soirée où les invités fêtaient la noce, les mariés étaient assis à cette table centrale, entourés de leurs familles respectives qui échangeaient peu entre elles. En fait, les mariés ont peu échangé avec ceux présents, accaparés qu'ils étaient par leurs conversations téléphoniques...

Cette anecdote rend compte d'une situation actuelle qui favorise certes la communication de par le monde (la planète) tout en cloisonnant les uns et les autres dans des réseaux déjà existants. Dans cette perspective, le lien social n'est pas remis en question par la diversité des personnes en présence mais davantage par le potentiel que nous avons désormais à entretenir des liens, au quotidien, avec des gens au lointain. Cette dynamique nous enrichit et nous appauvrit en même temps. L'accès à une information « virtuelle » rend accessoire le contact direct. Individuellement, nous rencontrons satisfaction. Mais collectivement ?

Est-ce donner raison à Augé et à ce qu'il nomme le « paradoxe contemporain » ? La vérité de phénomènes non localisés ou autrement localisés que ceux étudiés traditionnellement par l'ethnologie (la télévision, les médias...)

« [...] n'est pas locale (les images et les messages médiatisés mettent n'importe qui en rapport avec le monde entier) mais leur sens immédiat (le type de relation qu'ils permettent d'établir) est plus individuel que collectif. Chacun est ou croit être en relation avec l'ensemble du monde. Aucune rhétorique intermédiaire ne protège plus l'individu d'une confrontation directe avec l'ensemble informel de la planète ou, ce qui revient au même, avec l'image vertigineuse de sa solitude ». (Augé, 1999 [1994] : 135)

7.6 CONCLUSION : ET ALORS ?

L'étude de migrants de France nuance ou complète certaines positions théoriques de nos contemporains et permet enfin de faire le point sur une notion qui nous hante depuis un moment. Présente dans le discours politique, scientifique et populaire, la notion d'intégration nous semblait inadéquate pour embrasser la variabilité des parcours. Elle plaçait également les migrants en situation d'extériorité alors qu'ils sont partie prenante du social. Enfin, le mouvement et la mobilité inhérente à la migration et à l'environnement social du migrant entrait en contradiction avec la finalité sédentaire implicite au concept remis en question. Le défi que nous nous posions était de saisir la ou les dynamiques vécues en milieu d'établissement, non pas en étudiant un aspect

spécifique de ces trajectoires (insertion professionnelle ou économique, vie de famille...) mais en les considérant dans leur globalité.

Les vies saisies à même le terrain ont permis une lecture de processus, tels que les avaient imaginés tant Taboada-Leonetti que Portes. Cette lecture allait témoigner de l'importante interrelation entre les niveaux économique, social et symbolique. Ces niveaux sont très étroitement liés et leur mise en relation se fait simultanément. La présence déjà acquise de Français dans la société en général et la condition généralement favorisée sur le plan socio-économique des migrants à l'arrivée sont conjugués avec, comme résultats, une intégration à la fois sociale et économique relativement sans embûche. Quant aux migrants d'origine franco-maghrébine ou maghrébine, ayant vécu une situation antérieure de minoritaire, l'absence de contraintes normatives associées à la communauté d'origine et la présence d'une relative plus-value conférée par leurs origines (associées à la France notamment par l'accent) étaient en tous points un plus dans leur trajectoire, indépendamment de l'âge et de la situation familiale à la migration.

Les différentes façons de vivre le social (en termes d'espaces de sociabilité) allaient également contribuer à une meilleure connaissance des liens personnels (d'ici et d'ailleurs) constitués ou maintenus en situation de migration, leur dynamique, leurs qualités et l'importance de ces liens dans la mobilisation de ressources variées. Un rapport historique lie le Québec et la France et les ressources symboliques documentées en sont fortement imprégnées. Il s'agit d'une population globalement favorisée, tant à l'arrivée que dans les parcours d'établissement. Ils jouissent d'un capital social, économique, culturel et symbolique. Néanmoins, et c'est là où l'un des leitmotivs du concept d'intégration achoppe, même en présence de tous ces acquis, la finalité du projet d'intégration ne peut embrasser la dimension identitaire et d'appartenance ni enrayer, même au sein des « majoritaires sociaux », la diversité culturelle.

Premier constat : La configuration des liens de sociabilité n'est pas toujours garante d'un sentiment d'appartenance ni au pays de résidence, ni au milieu d'origine, tout comme une « intégration réussie », selon les paramètres établis par Taboada-Leonetti et Portes, peut être accompagnée de sentiments forts ou faibles à l'égard du milieu d'établissement.

La présence de Franco-Français dans toutes les sphères d'activité au Québec et l'accès sans entrave aux ressources du groupe majoritaire franco-québécois pourrait rendre caduque toute forme de mobilisation identitaire (associée entre autres à la rétention d'un accent du pays d'origine et la transmission d'une identité « française » par l'entremise de milieux de sociabilité et en particulier du milieu scolaire.) Tout en étant variables, certaines pratiques convergent vers le maintien d'une identité distincte et réfutent, par le fait même l'a priori voulant que la mobilisation identitaire soit liée à la présence de stigmaté.

Second constat : L'organisation sociale et les recours identitaires en situation de migration débordent du paradigme groupe majoritaire-groupe minoritaire. La mobilisation identitaire peut émerger d'une situation de minorisation mais tout autant dans un rapport égalitaire. En présence d'acquis économiques, sociaux et symboliques, les stratégies identitaires n'ont pas comme objets la mobilité sociale ascendante ou l'accès au statut de majoritaire, les deux étant acquis. La mobilisation répond ici d'une autre logique, tout en demeurant une dynamique intraclasse.

Les ressources de tous ordres confèrent le statut de « majoritaires sociaux » aux migrants rencontrés, en particulier aux migrants franco-français. Ils sont présents dans toutes les sphères de la société de résidence et en partagent les codes, participent à la norme. Pour certains, ce statut est passé sous silence, comme c'est le cas du groupe majoritaire de la société de résidence. Le « Nous » est implicite. D'autres en font la promotion, voire un critère de distinction. Ils sont « Nous » et la population locale, devenue « Eux ». L'altérité, lorsque soulignée, converge vers un trait dominant, l'accent et le rapport à la langue.

Troisième constat : L'ethnisation de marqueurs divers peut tout autant contribuer à la mise en valeur de ces détenteurs qu'elle peut conduire à la discrimination et au racisme dans d'autres circonstances. La mise en priorité d'un marqueur sur un autre n'est pas aléatoire et s'inscrit à la fois dans contexte social, historique et dans une dynamique relationnelle.

Les questions relatives au phénomène identitaire sont complexes, le recours aux marqueurs tout autant. Les sentiments d'appartenance à un ou à des collectifs

n'obéissent pas à une forme prédéterminée de liens de sociabilité (*i.e.*, endogroupes, exogroupes ou mixtes). Les appartenances ont une vie autonome en dehors de la seule dynamique d'insertion et les trajectoires migratoires, les lieux tiers, les histoires (âge à la migration, motivations de départ, rapport au pays d'origine, origine du conjoint) tiennent un rôle important, et la durée de séjour est reléguée en arrière-plan.

Dans cette perspective, et c'est notre quatrième constat : Une participation active à la fois sociale, économique et symbolique n'enraye pas le besoin, pour certains, de maintenir une spécificité identitaire ni, pour l'ensemble, de concevoir ses attaches en plusieurs lieux.

Cinquième constat : Les enfants produisent des environnements originaux malgré les stratagèmes déployés par les parents, qu'il soit question d'espaces parentaux ethniquement homogènes ou hétérogènes.

Le processus d'identification des liens est complexe. Le mouvement est présent et les repères *ethniques* fluctuent constamment, tant chez un même individu au cours de son évolution personnelle que dans ses relations à autrui – selon les contextes. La notion d'intégration est insuffisante pour rendre compte de cette dynamique pourtant centrale. Des situations variées produisent des agencements de liens et de sens de manière tout aussi variée selon les individus (dans le sens de *agency*), les espaces intermédiaires (espaces de sociabilité mais aussi collectifs institutionnalisés, qu'ils soient privilégiés ou non par le migrant) et une dynamique macro-sociale qui relie lieux d'émigration et d'immigration sans exclure des lieux tiers.

Sixième constat : La relation migrant-intégration cède la place à un paradigme où le « ici » et le « ailleurs » trouvent place. L'accent n'est plus sur le migrant mais sur le lieu, l'espace collectif dans lequel il prend place.

Le lien social (Castel, 1991, 1995a) existe et est tissé non pas par l'adhésion à un modèle culturel ou à une appartenance commune centrée sur des racines partagées mais par un ancrage dans le quotidien. Cet ancrage est associé à la participation sociale (individuelle et l'inscription aussi dans des réseaux de sociabilité de proximité mais

aussi de distance), à la participation économique aussi. Le lien social est tissé dans le quotidien.

Septième et dernier constat : La pluralité des appartenances n'entrave pas l'émergence de ce lien social. Le milieu de vie est source d'appartenance, sans qu'il ne soit exclusif. Les sentiments entretenus à l'égard de Montréal, au lieu de résidence, ne s'expriment pas dans une dynamique « ethnique », ou alors elle s'inscrit dans un rapport à la pluriethnicité (sans pour autant exclure la variable ethnique de toute forme d'appartenance). L'étude de lieux tels que Montréal offre les matériaux pour penser le rapport social autrement.

Gagné (2001) souligne le rôle fondamental du terrain dans l'émergence de toute théorie anthropologique. Dans cette perspective, il est certain qu'étudier les migrants franco-français et franco-maghrébins à Montréal allait porter à l'avant-scène des considérations qui touchent de manière générale des migrants dont la situation est enviable à maints égards. Cette spécificité du terrain n'est pas une limite au sens méthodologique. Elle porte un éclairage nouveau sur un processus qui refuse d'être enfermé sous un seul concept et déplace le point de mire du migrant au lieu, au territoire où la pluralité des stratégies, des appartenances, des modes de socialisation sont en interaction. L'étude du majoritaire permet d'élargir le champ théorique et dévoile des mécanismes sociaux qui révèlent, à leur tour, la variabilité des parcours. Nous rejoignons les études centrées sur les minoritaires en soulignant l'importance de l'accès aux ressources et comment lorsque cet accès existe, les différences ethniques ou culturelles cessent d'être des enjeux de société (au sens de problème) sans pour autant cesser d'exister.

¹ Au niveau des études secondaires par exemple, alors qu'il en coûte environ 200 \$ pour une année scolaire dans le réseau public, il en coûte entre 3500 \$ et 5000 \$ dans le réseau privé. Au niveau des études primaires, le réseau privé est encore plus onéreux car, contrairement au niveau secondaire, il n'est pas du tout subventionné par l'État.

² Cette question a été développée au chapitre VI, centré sur les appartenances.

³ Pour Michel, « être français » signifie *la bonne bouffe, les vins, la culture, la langue, le parler, l'histoire, la beauté (la France est superbe), l'architecture*.

⁴ Cf. chapitre III pour plus de détails sur les motivations et conditions de départ.

⁵ Par mixte, nous entendons franco-français et franco-québécois ; franco-français, franco-québécois et franco-maghrébins ; franco-français, franco-québécois, franco-maghrébins et autres origines immigrantes. Ces autres origines immigrantes sont, la plupart du temps, en lien avec les origines du conjoint.

⁶ La famille d'Ali est d'origine paysanne. Il est le seul à avoir fait des études, à avoir vécu à l'étranger et progressivement, s'est détaché de sa famille ascendante et latérale. Celle-ci est inscrite dans son espace de sociabilité de semi-proximité et lointaine alors que celle de son épouse fait partie de son espace de proximité. Cette dernière vient d'un milieu mieux nanti et plus scolarisé. Au fil du temps, Ali en est arrivé à partager plus d'affinités avec la famille de sa conjointe qu'avec sa propre famille.

⁷ Cf. le lexique proposé au chapitre V, rubrique 5.5.1.

⁸ Meintel (1992) arrivait aux mêmes conclusions alors qu'elle étudiait la dynamique ethnique chez de jeunes Montréalais d'origines chilienne, salvadorienne, grecque et portugaise.

⁹ Indésirables mais pour qui ? Certainement pas pour les « inclus » qui définissent les normes d'appartenance au groupe.

¹⁰ Des commentaires de ce genre sont courants : *vous savez, on est presque tous devenus racistes en France, par rapport aux Maghrébins uniquement. Tous les autres pays, on les accepte mais les Maghrébins, c'est une race à part. Ils n'écoutent rien, ils font à leur tête, ils sont voleurs – lorsque vous ouvrez les journaux, les jeunes qui volent, la plupart du temps c'est des Maghrébins. Il y en a des bons aussi – je sais bien – mais quand même, il y en a de plus en plus, ils se sentent forts et ils s'imposent* [un informateur d'origine française dont les idéologies politiques, de son dire, l'assimile au mouvement de droite en France]. Nous avons néanmoins recueilli ce genre de propos de gens qui s'associent plus ouvertement à des mouvements politiques de gauche et même, pour certains, qui œuvrent auprès de migrants récents.

¹¹ Cette distinction renvoie à Gallissot (1987) qui précise deux modes d'identification : l'identification d'appartenance inscrite dans des relations sociales immédiates et les références communautaires.

¹² « The image of the good immigrants rests on two sets of assumptions : the background experience of newcomers in their country of origin, and the mechanisms for incorporation in the United States. » (Goode et Schneider, 1994 : 15)

¹³ Voir chapitre I, en particulier la définition de l'intégration proposée par le Haut Conseil à l'intégration en France, p.24.

¹⁴ Cette tendance a été constatée auprès de plusieurs femmes, mères et conjointes, évoluant au sein d'un réseau fortement endogroupe et intraclasse, qui avaient en commun différentes stratégies de maintien d'une spécificité française (notamment par de nombreuses rencontres entre co-nationaux où les références à tout – de la cuisine, aux achats, à l'éducation des enfants passaient par la France et bien sûr la rétion d'un accent du pays d'origine). Les échanges avec les conjoints ont été moins fréquents. Néanmoins, lorsque présents, les propos et les attitudes à l'égard de la population locale et le milieu de résidence semblaient généralement partagés.

¹⁵ Pour Bauman, les enjeux conduisant à une telle dissociation Nation–État sont d'un autre ordre et découlent de l'échec même du projet d'unité culturelle mis de l'avant par l'État : « The modern project of cultural unity produces the conditions of its own unfulfilment. » (1995 : 163) La séparation croissante du corps politique et de l'appartenance ethnique (ou plus largement l'homogénéisation culturelle), par l'État, est le produit d'une mise en échec du projet assimilationniste. Car si assimilation il y a, ce n'est pas pour tendre vers la culture du majoritaire mais davantage pour rejoindre les rangs des assimilés, tout aussi marginalisés. Devant cette incapacité de produire une unité nationale par l'entremise d'une culture commune, l'État trouverait plus utile de tabler sur une appartenance civique : « This separation [Nation–État], in turn, is more than incidentally related to the establishment of alternative, mostly non-cultural and non ideological, foundations of the state's power. For all practical intents and purposes, the era of state-led cultural crusades grinds to a halt. » (Bauman, 1995 : 167)

CONCLUSION

Ce terrain a été entrepris pour faire la lumière sur les trajectoires d'établissement de migrants aux qualités optimums selon les critères administratifs de sélection des immigrants. Les parcours d'établissement sont généralement envisagés de manière linéaire avec une insistance particulière, dans la société en général comme chez les scientifiques et les décideurs politiques, sur la notion polysémique d'« intégration ». Nous remettons en question la finalité du projet intégrationniste selon laquelle une « pleine intégration » engage la convergence des pratiques identitaires vers un modèle dominant.

Le mécontentement n'était pas que théorique. Une recherche antérieure auprès de migrants moins favorisés (tout en ayant, au départ, nombre des qualités prisées par le système de sélection mis en œuvre au Canada et au Québec) avait alimenté ce questionnement. Les matériaux conceptuels disponibles étaient insuffisants pour rendre compte de la dynamique de terrain. Et encore, plusieurs expériences professionnelles dans divers milieux avaient rendu acerbe cette remise en question, le concept d'intégration y étant souvent repris non pas comme une abstraction conceptuelle permettant de cerner les paramètres d'un processus en cours mais bel et bien comme un état à atteindre.

Nous avons voulu déconstruire, en quelque sorte, la notion d'« intégration » qui avait déjà fait couler beaucoup d'encre et qui semblait nous poursuivre, où que nous allions. Ne dit-on pas qu'il faut prendre le taureau par les cornes...

Quels éléments structurent la mise en relation de gens en situation migratoire ? Le statut à l'arrivée ? La présence de co-nationaux ? Les politiques d'immigration ? Le projet migratoire ? L'étude du processus migratoire revient à s'interroger sur les différentes formes d'organisation sociale inscrites dans une dynamique relationnelle. Vouloir étudier les trajectoires d'établissement revient avant tout à l'étude de relations entre gens, intra et intergroupes ethniques, intra et intergenre, intra et interclasses sociales et aussi, intra et intergénération.

Le projet de thèse était alors formulé dans une perspective où les individus tiendraient les premiers rôles et où l'ensemble de leurs activités serait pris en compte. Nous nous intéressions dès lors à la construction et ou au maintien de liens de sociabilité en situation de migration. Comment les gens tissent-ils des liens, quels rôles ces liens tiennent-ils dans l'établissement du migrant, comment ces liens s'agencent-ils, existent-ils des modes d'inclusion, d'exclusion ? Que transmet-on par l'entremise de ces liens ? Voilà quelques questions qui allaient nous conduire sur le terrain, en privilégiant une population optimale *i.e.*, dont les profils socio-économiques (et linguistiques) pré-migratoires sont comparables à ceux du groupe majoritaire du milieu d'établissement, les « bons immigrants » (Goode et Schneider, 1994).

Une approche terrain a été conceptualisée, les *espaces de sociabilité*. Ces espaces allaient permettre une vision d'ensemble des environnements sociaux des migrants, selon les champs d'activité (travail, loisir, famille, culte) et selon la proximité des liens ainsi créés, telles que perçue par chaque individu clé. Répertorier ces espaces a été possible, grâce aux migrants qui sont au centre de notre étude, qui ont partagé leurs histoires, l'émergence du projet migratoire (ou des projets, selon), leur trajectoire migratoire, souvent complexe et non linéaire. La construction et le maintien des liens de sociabilité en situation de migration était pour nous un ancrage dans les pratiques sociales, ancrage qui allait générer les matériaux rendant possible une réponse à notre question centrale de recherche : les trajectoires d'établissement de migrants « idéaux » (*i.e.* dont les profils socio-économiques [et linguistiques] pré-migratoires sont comparables à ceux du groupe majoritaire du milieu d'installation) font-elles écho à la notion d'intégration dans ses aspects économiques, sociaux, symboliques ? Connaissent-ils une « pleine intégration » et celle-ci implique t-elle la convergence de pratiques identitaires vers un modèle dominant ?

Le terrain s'est avéré fertile, bien au-delà de notre questionnement initial, et malgré toute l'énergie investie dans cette thèse, elle ne rend compte qu'imparfaitement de la richesse des situations observées, des témoignages si généreusement partagés, de la vie quotidienne. Mais n'est-ce pas le paradoxe de toute recherche ? Vouloir restituer cette richesse, c'est tenter une synthèse qui dès lors, modèle, structure des agencements libres qui refusent d'être contenus. Il en est de même avec le concept d'intégration. Les

multiples voies empruntées en situation de migration refusent d'être enfermées dans une seule notion.

Au terme de cette recherche, les profils d'établissement et de sociabilité de migrants franco-français et franco-maghrébins ont été documentés. Les stratégies d'appartenances et identitaires ont également émergé de manières insoupçonnées au départ. Le rapport à la langue, l'accent, la mémoire collective, tout comme les rapports aux pays d'origine, aux lieux tiers mais aussi à la famille élargie ont constitué un corpus librement exprimé qui peu à peu allait devenir une pièce maîtresse de la recherche.

LA RECONSTITUTION D'UN CHEMINEMENT

Nous avons d'abord présenté une recension des écrits sur les thèmes de l'intégration et des réseaux sociaux, suivie d'un exposé méthodologique et de quelques précisions conceptuelles. Des repères historiques et actuels ont ensuite situé les contextes d'origine et d'établissement et les relations Québec–France et France–Maghreb. Les projets migratoires (formulation du projet, perspectives d'avenir et éventuellement de retour) ont été examinés et mis en relation avec les statuts migratoires à l'arrivée, le cycle de vie, les liens sociaux. Ce matériau a permis une meilleure appréciation des profils d'établissement. À leur tour, ces profils (présentés dans une perspective comparative à d'autres populations) ont témoigné de la spécificité de la population à l'étude, comme migrants par « choix » au statut de majoritaire, particulièrement en regard des migrants franco-français. Ces profils descriptifs ont par ailleurs ancré les mécanismes d'inclusion économique, sociale et symbolique dans des situations concrètes, notamment l'accès au travail, l'accès au logement, le cursus professionnel, la mobilité résidentielle.

Par la suite, la présentation des *espaces de sociabilité* a rendu compte de l'agencement des liens personnels entretenus par les informateurs clé selon une classification du plus proche au plus lointain. L'histoire de ces liens, leur émergence comme leur déplacement dans l'environnement social d'ego a permis l'élaboration d'une typologie des liens endogroupes, exogroupes et mixtes sur le plan des origines ethniques ou nationales. Ces profils de sociabilité ont également permis de documenter les ressources mobilisées (notamment en termes de capital) selon les espaces et de discuter, à la lumière de ce

corpus original, les écrits plus spécifiquement orientés vers l'étude des réseaux (aspects morphologiques, spatialisation des liens, effets normatifs). La mise en relation des espaces de sociabilité et les modalités d'établissement sont au cœur de notre contribution à une meilleure compréhension du processus migratoire et, par extension, aux relations ethniques. Cette jonction a alimenté une réflexion sur les appartenances en situation de migration, d'abord en soulignant les ambiguïtés inhérentes au processus d'identification (selon les origines) et en situant ensuite ces appartenances, variables du reste, en relation avec des lieux précis, des trajectoires, des liens sociaux. Les stratégies identitaires et d'appartenances sont ainsi ancrées dans des rapports sociaux bien vivants. L'ensemble des matériaux trouve place dans le dernier chapitre synthèse, centré sur la notion d'intégration.

LE BILAN

« Le lien social, qui assure la cohésion des rapports sociaux, est directement relayé par des représentations collectives communes (ce que Durkheim appelle le lien moral ou la densité morale, et Weber les sentiments et les croyances communes). » (Taboada-Leonetti, 1994 : 94)

Les migrants de France, plus particulièrement les Franco-Français, participent à la construction du système normatif du pays de résidence. Cette participation n'est pas d'hier et s'inscrit dans un rapport historique. Elle coexiste même avec des stratégies identitaires variées. Les représentations collectives communes évoquées par Taboada-Leonetti (*idem*) sont en vérité multiples dans un environnement pluriethnique comme Montréal. Et c'est précisément cette pluriethnicité qui (avec d'autres conditions structurantes) devient valeur commune et permet l'adhésion au collectif.

Au début de cette longue quête doctorale, nous étions à la recherche d'un modèle théorique qui serait plus à même de répondre du social rencontré sur le terrain, irréductible à la notion d'intégration. L'étude des mécanismes d'inclusion tout comme celle d'exclusion (études antérieures) rend compte de la variabilité des chemins empruntés.

L'ethnicité peut être mobilisée même lorsque l'accès aux ressources est partagé. Nous l'avons vu, les migrants rencontrés dans le cadre de cette étude sont socialement favorisés. Ils sont professionnels pour la plupart, ont une scolarité et un revenu supérieurs à la moyenne. Non seulement l'accès aux ressources est-il sans entrave, il a même été facilité par les origines françaises des migrants. Nous avons d'ailleurs qualifié les migrants franco-français de « majoritaires sociaux », tant ils s'inscrivent dans le *mainstream* économique et social et du fait qu'ils participent à l'élaboration de la norme du groupe majoritaire du milieu d'établissement. Les migrants franco-maghrébins et maghrébins, tout en partageant une condition généralement favorisée, offrent un profil légèrement différent. En fait, ils ne se placent jamais en référent à la norme tout en ayant, eux aussi, des trajectoires d'établissement sans frein.

L'identité et son façonnement est bel et bien au carrefour de relations individuelles, collectives et d'ordre macro-social. La mobilité, le mouvement, les ancrages variés sont synonymes de migration. L'étude de « bons migrants » souligne les limites de tout projet conceptuel ou autre qui ne peut en tenir compte. Et nous sommes ici dans une situation idéale. Lorsque l'accès aux ressources est cause de discrimination, lorsque des processus d'exclusion économique et sociale sont en jeu, alors les mécanismes déployés par les migrants (tout comme la société dans sa totalité) sont peut-être plus frappants (et certainement plus étudiés). Mais ils sont similaires. Et lorsque Costa-Lascoux, Hily et Vermès (2000 : 11) écrivent que « Les identités culturelles sont des constructions sociales se jouant dans un espace relationnel, dissymétrique », nous répondons qu'il en est de même lorsque les rapports sont symétriques. La mobilisation ne répond peut-être pas des mêmes mécanismes mais elle peut tout autant exister. La diversité n'est pas qu'une question d'inégalité. Elle semble inhérente au mouvement, aux échanges sociaux contemporains.

Selon Hannerz (1992b), tenter de cerner les modes d'organisation sociale contemporaine, c'est chercher à comprendre l'évolution de processus culturels à partir de dynamiques individuelles (dans le sens de *agency*), de rapports culturels historiquement constitués dans une perspective comparative. Ce n'était pas notre point de départ mais cela devient une partie intégrante du bilan proposé. L'approche utilisée (les *espaces de sociabilité*) allait en effet permettre de cerner à la fois la reproduction d'univers sociaux (et culturels) et l'élaboration d'environnements originaux.

Le capital symbolique et la participation à la norme demeurent un idéal clé dans cette recherche du lien social, beaucoup plus qu'une convergence vers un modèle identitaire unique. C'est souligner l'importance, pour l'État et l'ensemble de la société, de faire de la place, dans toutes ses institutions, aux gens venus d'ailleurs. Cette présence n'enraye pas l'émergence d'identités autres (elles-mêmes en constantes reformulations) qui font de l'environnement social et culturel une richesse. Celle-ci confère à Montréal (notamment) une identité cosmopolite ; elle est un lieu de transformations et de productions originales sur le plan identitaire. Cette reconnaissance de la diversité sur la place publique facilite l'accès aux diverses ressources, à la participation économique et sociale.

LES RECHERCHES A VENIR

Les populations migrantes en situation de majorité sont d'un intérêt particulier et notre contribution serait grandement enrichie par une perspective comparative internationale, en Australie ou dans les Pays-Bas, par exemple. Les espaces de sociabilité répondent-ils de la même dynamique ? Plus près de nous, l'étude de migrants d'origine britannique à Toronto (ville anglophone) serait complémentaire de celle produite ici. Et même à Montréal, l'étude de la mobilisation identitaire dans un contexte inclusif, symétrique, reste à faire.

De plus, l'examen d'espaces de sociabilité d'individus nés à Montréal de parents d'origine immigrante serait tout aussi intéressant. L'évolution des stratégies identitaires, des appartenances, le rapport à la mémoire sont pour nous des pistes à poursuivre au-delà des migrants de première génération. D'autres dénominateurs peuvent être communs, notamment les appartenances religieuses ou encore les appartenances de classe.

Nous aimerions aussi poursuivre une lecture du social, en dehors d'un questionnement précis sur la notion d'intégration et davantage centré sur celle de trajectoire. Comment les liens évoluent-ils, qui s'inscrit dans l'espace de proximité, dans l'espace plus lointain ? Comment sont régies les règles d'inclusion et d'exclusion ? Comment les différentes formes de capital sont-elles mobilisées ? Quelles conditions favorisent la

reproduction d'environnements sociaux et culturels (dans le sens de « continuité ») et quelles sont celles qui favorisent l'émergence de modes originaux (dans le sens de « changement ») ? Les stratégies dévoilées sont-elles récurrentes ?

Dans cette perspective, nous souhaitons approfondir l'aspect social de l'appartenance religieuse à partir d'une étude des espaces de sociabilité d'Algériennes et d'Algériens à Montréal. L'Islam, tout en occupant une place importante, est investie différemment par les migrants rencontrés. Les pratiques sociales en milieux musulmans sont largement inconnues : les liens de sociabilité sont-ils construits sur un mode exclusif ou inclusif ? Selon quels critères ? Comment les réseaux formels et informels opèrent-ils ? Quelles stratégies identitaires et d'appartenances sont mobilisées à l'intérieur de ces espaces ?

Montréal demeure un lieu privilégié pour l'étude de la diversité. La mise en commun de perspectives différentes est à même de fournir une base de réflexion importante pour une meilleure compréhension de cette société plurielle. Mener des recherches similaires dans d'autres contextes, d'autres hétérogénéités, est tout aussi important. Finalement, l'anthropologie de l'urbain demeure une assise qui se prête à une vaste gamme d'intérêts. Le champ migratoire en est un, les trajectoires individuelles et collectives en sont d'autres. L'étude du micro-social et d'un niveau intermédiaire, le mezzo-social, nous permettent de mieux situer les enjeux macro-sociaux. Et de dire Piché (échanges inédits, 2001), le macro de l'un est le micro de l'autre...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abélès, Marc, 1989. « Pour une anthropologie de la platitude. Le politique et les sociétés modernes », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 13, no. 3, pp. 13-24.
- Abou, Sélim, 1990. « L'insertion des immigrés: approche conceptuelle », pp. 126-138, Ida Simon-Barouh et Pierre-Jean Simon (dir.), *Les étrangers dans la ville, le regard des sciences sociales*. Paris, Éditions l'Harmattan, 453 pages.
- Addi, Lahouari, 1991. « L'émigration algérienne au miroir de la société d'origine », *Hommes & Migrations*, no. 1144, pp. 4 - 8.
- Agar, Michael H., 1984. *The Professional Stranger*. New York, Academic Press, 227 pages.
- Ageron, C.R., 1980. « Algérie : De l'Algérie antique à l'Algérie française », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, tome 1, pp. 633 - 639.
- Alba, Richard et Victor Nee, 1997. « Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration », *International Migration Review*, vol. 31, no. 4, pp. 826-874.
- Alonso, Ana Maria, 1994. « The Politics of Space, Time and Substance: State Formation, Nationalism, and Ethnicity », *Annual Review of Anthropology*, 23, pp. 379-405.
- Ambrosini, Maurizio, 1997. « Les immigrés réguliers en Italie: liens ethniques et modes d'insertion dans le monde du travail », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 13, no. 1, pp. 95-124.
- Anctil, Pierre, 1984. « Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal », *Recherches sociographiques*, vol. 25, no. 3, pp. 441-450.
- Anderson, Benedict, 1991. *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London, New York, Verso, 224 pages.
- Appadurai, Arjun, 1995 [1990]. « Disjuncture and Difference in the Global Cultural Economy », pp. 295-310, Mike Featherstone (ed.), *Global Culture. Nationalism, Globalization and Modernity*. London, Sage Publications, 411 pages.
- Appadurai, Arjun, 1996. *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis, London, University of Minnesota Press, 229 pages.
- Appadurai, Arjun, 1991. « Global Ethnoscapes. Notes and Queries for a Transnational Anthropology », pp. 191-211, Richard Fox (ed.), *Recapturing Anthropology: Working the Present*, Sante Fe, New Mexico, School of American Research Press, 248 pages.
- Augé, Marc, 1999 [1994]. *Pour une anthropologie des mondes contemporains*. Paris, Éditions Flammarion, 196 pages.

Baré, Jean-François, 2000 [1991]. « Acculturation », pp. 1-3, Pierre Bonte et Michel Izard (dir.) *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Quadriga, 842 pages.

Barou, Jacques, 1993. « Les paradoxes de l'intégration. De l'infortune des mots à la vertu des concepts », *Ethnologie française*, vol. 23, no. 2, pp. 169-176.

Barnes, John, A., 1954. « Class and Committers in a Norwegian Island Parish », *Human Relations*, no. 7, pp. 39-58.

Barth, Frederik, 1969. « Introduction », pp. 9-38, Frederik Barth (ed), *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Cultural Difference*. London, George Allen & Unwin, 153 pages.

Basch, Linda, Nina Glick Schiller, Cristina Blanc Szanton, 1994. *Nations Unbound : Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-State*. New York, Gordon and Breach, 344 pages.

Bastienier, Albert et Felice Dassetto, 1993. *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*. Paris, L'Harmattan, collection Migration et changements, 317 pages.

Battagliola, Françoise, Isabelle Bertaux-Viame, Michèle Ferrand et Françoise Imbert, 1993. « À propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens », *Population*, no. 2, pp 325-346.

Bauböck, Rainer, 1999. « National Community, Citizenship and Cultural Diversity », pp. 161-216, Rainer Bauböck, Mike Cowen, Günther Landsteiner, Josef Melchior et Bob Shenton, *On an European Union of Citizens*. Institute for Advanced Studies, Vienna, 338 pages. Research report.

Baudelot, Christian et Roger Establet, 1990 [1984]. *Durkheim et le suicide*. Paris, Presses Universitaires de France, 125 pages.

Bauer, Julien, 1994. *Les minorités au Québec*. Montréal, Les Éditions du Boréal, collection Boréal express, 126 pages.

Bauman, Zygmunt, 1995 [1990]. « Modernity and Ambivalence », pp. 143-169, Mike Featherstone (ed.), *Global Culture. Nationalism, Globalization and Modernity*. London, Sage Publications, 411 pages.

Baumann, Gerd, 1996. *Contesting Culture. Discourses of Identity in Multi-Ethnic London*. Cambridge, Cambridge University Press, 215 pages.

Beaugard, Ludger, 1998. « Outremont, haut lieu de l'élite francophone », pp. 260 – 265, Claude Manzagol et Christopher R. Bryant, *Montréal 2001. Visages et défis d'une métropole*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 356 pages.

Beausoleil, Julie, 2001. « Travailler pour s'établir. Les expériences des réfugiés salvadoriens à Montréal », *Les Cahiers du GRES*, Université de Montréal, vol. 2, no. 1, pp.7-27.

Bennaceur, Abdelmadjid, 1999. « Le contexte politique de l'émigration algérienne en France », pp. 13-28, Mohamed Khandriche (dir.), *Le nouvel espace migratoire franco-algérien. Des données et des hommes*. Aix-en-Provence, Edisud, 164 pages.

Berry, John, W., 1998. « Acculturation et adaptation », Communication présentée au *VIe Congrès de l'Association pour la recherche interculturelle (ARIC)*, Montréal, juin 1996.

Berry, John, W., Uichol Kim et Pawel Boski, 1987. « Psychological Acculturation of Immigrants », pp. 62-89, Young Yun Kim et William B. Gudykunst (eds.) *Cross-Cultural Adaptation, Current Approaches*. International and Intercultural Communication Annual, vol. 9, Beverly Hills, Sage Publications, 320 pages.

Bertaux, Daniel, 1997. *Les récits de vie*. Paris, Éditions Nathan, collection 128, 128 pages.

Bertaux, Daniel, 1993. « Mobilité sociale : l'alternative », *Sociologie et sociétés*, vol. 25, no. 2, pp. 211-222.

Bertaux, Daniel, 1980. « L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, pp. 197-225.

Bertheleu, Hélène, 1997. « De l'unité républicaine à la fragmentation multiculturelle: le débat français en matière d'intégration », *Les Cahiers du CERIEM*, no 2, pp. 63-72.

Bettahar, Yamina, 1999. « Les migrations scientifiques algériennes vers la France », *Hommes et Migrations*, no. 1221, pp. 32-40.

Bibeau, Gilles, 1999. Séminaire d'anthropologie médicale, Département d'anthropologie, Université de Montréal.

Bibeau, Gilles, Alice M. Chan, Margaret Lock, Cécile Rousseau et Carlo Sterlin, 1992. *La santé mentale et ses visages. Un Québec pluriethnique au quotidien*. Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 289 pages.

Billion, Pierre, 1999. « A propos de la notion d'intégration », *Les Cahiers du CERIEM*, no. 4, pp. 3-24.

Boissevain, Jeremy, 1974. *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions*. New York, St. Martin's Press, 285 pages.

Boissevain, Jeremy et Clyde J. Mitchell (eds.), 1973. *Network Analysis. Studies in Human Interaction*. Paris, Mouton, 271 pages.

Boswell, David, 1995. « What's in a Name? The Social Prestige or Residential Areas in Malta as Perceived by Their Inhabitants », pp. 287-334, Alisdair Rogers et Steven Vertovec (eds.), *The Urban Context. Ethnicity, Social Networks and Situational Analysis*. Oxford/Washington, Berg Publishers, 354 pages.

Bott, Élisabeth, 1971[1957]. *Family and Social Network. Roles, Norms, and External Relationships in Ordinary Urban Families*. New York, The Free Press, Mac Millan Company, 363 pages.

Bottomley, Gillian, 1998. « Anthropologists and Rhizomatic Study of Migration », *The Australian Journal of Anthropology*, vol. 9, no. 1, pp. 31-44.

Bottomey, Gillian, 1992. *From Another Place. Migration and the Politics of Culture*. Cambridge, Cambridge University Press, 183 pages.

Bourdieu, Pierre, 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Éditions du Seuil, Collections Points, 246 pages.

Bourdieu, Pierre, 1993. « Effets de lieu », pp. 159-167, Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 947 pages.

Bourdieu, Pierre, 1986. « The Forms of Capital », pp. 241-258, John G. Richardson (ed.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*. New York, Greenwood Press, 377 pages.

Bourdieu, Pierre, 1980. *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit, collection Le sens commun, 475 pages.

Bourdieu, Pierre, 1979. *La distinction*. Paris, Éditions de Minuit, collection Le sens commun, 670 pages.

Boyd, Monica, 1989. « Family and Personal Networks in International Migration: Recent Developments and New Agendas », *International Migration Review*, vol. 23, no. 3, pp. 638 - 670.

Breton, Raymond, 1994. « L'appartenance progressive à une société: perspectives sur l'intégration socio-culturelle des immigrants », pp. 239-257, *Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants*. Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal et Ministère des Affaires internationales de l'Immigration et des Communautés culturelles, Québec, Gouvernement du Québec, 353 pages.

Breton, Raymond, 1964. « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, vol.70, pp. 193-205.

Breton, Raymond, Wsevolod W., Isajiw, Warren E. Kalbach et Keffrey G. Reitz, 1990. *Ethnic Identity and Equality. Varieties of Experience in a Canadian City*. Toronto, University of Toronto Press, 342 pages.

Broomberg, Sybille, 1993. *Culture, immigration et sentiment d'appartenance : récits de vie d'immigrants français de première génération au Québec*. Mémoire de maîtrise en communication, Université du Québec à Montréal, 140 pages.

Calogirou, Claire, 1996. « L'espace du privé, l'espace du public. Frontières et rencontres », *Migrants-Formation*, no. 107, pp. 5-11.

Candau, Joël, 1996. *Anthropologie de la mémoire*. Paris, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ? 128 pages.

Castel, Robert, 1991. « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », pp. 137-168, Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris, Esprit, 227 pages.

Castel, Robert, 1995a. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 490 pages.

Castel, Robert, 1995b. « Les pièges de l'exclusion », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, vol. 34, pp. 13-21.

Castells, Manuel, 1996. *The Information Age. Economy, Society and Culture. Volume 1 The Rise of the Network Society*. Oxford, Blackwell Publishers, 556 pages.

Castles, Stephen, 1998. « Globalization and the Ambiguities of National Citizenship », pp. 223-244, Rainer Baudöch, John Rundell (eds.), *Blurred Boundaries : Migration, Ethnicity, Citizenship*. European Center Vienna, Aldershot, Ashgate, 357 pages.

Castles, Stephen, 1997. « Multicultural Citizenship : The Australian Experience », pp. 113-138, Veit Bader (ed.), *Citizenship and Exclusion*. Hampshire, MacMillan Press, 208 pages.

Cesari, Jocelyne, 1997. « Les réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb: l'international sans territoire », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.13, no. 2, pp. 81-94.

Chicha-Pontbriand, Marie Thérèse, 1989. *Discrimination systémique. Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*. Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 197 pages.

Chicoine Nathalie et Johanne Charbonneau (avec la collaboration de Damaris Rose et Brian Ray), 1997. « Le processus de reconstruction des réseaux sociaux des femmes immigrantes dans l'espace montréalais », *Recherches féministes*, vol. 10, no. 2, pp. 27-48.

Chivallon, Christine, 1997. « De quelques préconstruits de la notion de diaspora à partir de l'exemple antillais », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.13, no.1, pp. 149-160.

Ciceri, Coryse, 1999. « La citoyenneté en France », pp. 52-67, France Gagnon et Michel Pagé (dir.), *Cadre conceptuel d'analyse de la citoyenneté dans les démocraties libérales. Volume II : Les approches de la citoyenneté dans six démocraties libérales*. Direction du Multiculturalisme, Direction de la Participation des citoyens, ministère du Patrimoine canadien. 136 pages.

Clifford, James, 1997. « Spatial Practices: Fieldwork, Travel, and the Disciplining of Anthropology: », pp. 185-222, Akhil Gupta and James Ferguson, *Anthropological Locations. Boundaries and Grounds of a Field Science*. Berkely, University of California Press. 275 pages.

Cognet, Marguerite, 1999. « 'Trajectoires de la différence' des groupes ethnicisés. Des 'Auvergnats' aux 'Antillais' », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, no. 2, pp. 167-185.

Cognet, Marguerite, 1998. *Migrations, groupes « d'origines » et trajectoires: vers une ethnicisation des rapports socioprofessionnels?* Thèse de doctorat en sociologie, Université Denis Diderot - Paris VII, 359 pages.

Colonomos, Ariel, 1995. « La sociologie des réseaux transnationaux », pp. 21-69, Ariel Colonomos (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux. Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*. Paris, L'Harmattan, 300 pages.

Conseil des relations interculturelles du Québec (CRI), 1997. *Un Québec pour tous ses citoyens. Les défis actuels d'une démocratie pluraliste*. Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Montréal, Conseil des relations interculturels, 90 pages.

Corcuff, Philippe, 2000. « Regards critiques », *Sciences humaines*, no. 105, pp. 30-33.

Costa-Lascoux, Jacqueline, 2001. « L'ethnicisation du lien social dans les banlieues françaises », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, pp. 123-138.

Costa-Lascoux, Jacqueline, 1994. « Les silences des indicateurs de l'intégration », pp. 259-274, *Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants*. Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal et Ministère des Affaires internationales de l'Immigration et des Communautés culturelles, Québec, Gouvernement du Québec, 353 pages.

Costa-Lascoux, Jacqueline, Marie-Antoinette Hily et Geneviève Vermès, 2000. « L'identité et le sujet : en hommage à Carmel Camilleri », pp. 6-17, Jacqueline Costa-Lascoux, Marie-Antoinette Hily, Geneviève Vermès (dir.), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires. Hommage à Carmel Camilleri*. Paris, L'Harmattan, collection Espaces interculturels, 298 pages.

Cuche, Denis, 2001. *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris, Éditions La Découverte, collection Repères no. 250, 123 pages.

Dandurand Renée, B. et Françoise Romaine Ouellette, 1995. « Le quartier comme espace de vie des familles en milieu populaire », pp. 173-184, *Les espaces de la famille. Les cahiers de la sociologie de la famille no.1*. Association internationale des sociologues de langue française, Actes du Colloque, 5-6 mai 1994, 267 pages.

Daum, Christophe, 1997. « La coopération, alibi de l'exclusion des immigrés ? L'exemple malien », pp. 197-216, Didier Dassin, Alain Morice et Catherine Quiminal (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Paris, La Découverte, 297 pages.

Del Baso, Michel, 1984. « L'assimilation et les études ethniques en Amérique du Nord », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 2, no. 2, pp. 49-73.

Denich, Bette, S. 1970. « Migration and Network Manipulation in Yugoslavia », pp.133-145, *Migration and Anthropology*, Robert F. Spenser (ed.), American Ethnological Society, Seattle and London, University of Washington Press, 189 pages.

De Rudder, Véronique, 1997. « Quelques problèmes épistémologiques liés aux définitions immigrantes et de leur descendance », *Jeunes issus de l'immigration. De l'école à l'emploi*. Sous la direction de France Aubert, Maryse Tripiet, François Vourc'h, Paris, L'Harmattan, CIEMI, pp 17-44.

De Rudder, Véronique, 1997b. « Désignation et origine : production sociale et production savante de l'ethnique », *Cahiers de la Méditerranée (Mots et Migrations)*, no. 54, pp. 69-80.

De Rudder, Véronique, Christian Poiret, François Vourc'h, 1997. *La prévention de la discrimination raciale, de la xénophobie et la promotion de l'égalité de traitement dans l'entreprise : une étude de cas en France*. Rapport pour la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin), CNRS – URMIS, 57 pages.

De Rudder, Véronique, 1995. « Ethnicisation », pp.42-44, *Pluriel recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*. Cahier no. 3, Paris, L'Harmattan, 77 pages.

De Rudder, Véronique, 1994. « Intégration », *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no 2, pp. 27-28.

De Rudder, Véronique, 1993. « Assimilation », *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no 1, pp. 22-26.

De Rudder, Véronique, Isabelle Taboada-Leonetti, François Vourc'h, 1990. *Immigrés et Français. Stratégies d'insertion, représentations et attitudes*. Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherches sur les sociétés contemporaines, Laboratoire de sociologie du changement des institutions, Paris, Unité de recherches Migrations et société (URMIS), 362 pages. Rapport de recherche.

Devereux, Georges, 1972. *Ethnopsychanalyse complémentariste*. Paris, Éditions Flammarion, 282 pages.

Dewitt, Philippe, 1999. « L'immigration, sujet de rhétorique et objet de polémiques » pp.5-12, Philippe Dewitt (dir.), *Immigration et intégration. L'État des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte, 443 pages.

Dewitt, Philippe, 1999b, « Les migrants sont une richesse », *Hommes et Migrations*, no. 1221, p. 5.

Dewitt, Philippe, 1999c. « Des tirailleurs aux sans-papiers : la République oubliée », *Hommes et Migrations*, no. 1221, pp. 6-11.

Douglas, T., Gurak and Fe Caces, 1992. « Migration Networks and the Shaping of Migration Systems » pp.150-176, *International Migration Systems, A Global Approach*. Mary M. Kritz, Lin Lean Lim, Hania Zlotnik (eds), Oxford, Clarendon Press, 354 pages.

Durkheim, Emile, 1978 [1893]. *De la division sociale du travail*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Bibliothèque de philosophie contemporaine, 416 pages.

Durkheim, Emile, 1930. *Le suicide*. Paris, Presses Universitaires de France, 463 pages

Elbaz, Mikhaël, 2000. « L'inestimable lien civique dans la société-monde », pp. 5-29, Mikhaël Elbaz et Denise Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*. Montréal, L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, 260 pages.

Epstein, Arnold Leonard, 1961. The Network and Urban Social Organization. *Rhodes-Livingstone Journal* 29, pp. 29-62.

Faist, Thomas, 1997. « The Crucial Meso-Level », pp.187-218, Tomas Hammar (dir), *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*. Oxford, New York, Berg, 316 pages.

Fernandez-Kelly, Patricia, 1995. « Social and Cultural Capital in the Urban Ghetto: Implications for the Economic Sociology of Immigration », pp. 213-247, Alejandro Portes (ed.) *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Foundation, 290 pages.

Fernandez-Kelly, Patricia et Richard Schauflier, 1994. « Divided Fates: Immigrant Children in a Restructured U.S. Economy », *International Migration Review*, vol. 28, no. 28, pp. 662-689.

Fischer, Peter, A., Reiner Martin et Thomas Straubhaar, 1997. « Should I Stay or Should I Go ? », pp. 49-90, Thomas Hammar, Grete Brochmann, Kristal Tamas, Thomas Faist (eds), *International Migration, Immobility and Development*. Oxford, New York, Breg. 316 pages.

Fortin, Andrée, 1993. « Nouveaux réseaux : les espaces de la sociabilité », *Revue internationale d'action communautaire*, 29/69, pp. 131-140.

Fortin, Sylvie, 2001. « Citoyennetés et appartenances en situation de migration », *Les Cahiers du GRES*, Université de Montréal, vol. 2, no.1, pp.73-84. Note de recherche

Fortin, Sylvie, 2000a. *Destins et défis. La migration libanaise à Montréal*. Montréal, Éditions Saint-Martin, collection Pluriethnicité / Santé / Problèmes sociaux, 127 pages.

Fortin, Sylvie, 2000b. *Pour en finir avec l'intégration*. Groupe de recherche ethnicité et société, Université de Montréal, collection Document de travail, 34 pages.

Fortin, Sylvie, 1997. « Les Libanais d'immigration récente : insertion ou exclusion ? », pp. 263-288, Deirdre Meintel, Victor Piché, Danielle Juteau et Sylvie Fortin (dir.), *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Les interfaces de la pluriethnicité*. Paris, L'Harmattan, 323 pages.

Fortin, Sylvie, 1995. *Les Libanais d'immigration récente à Montréal : insertion ou exclusion*, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, 160 pages.

Friedman, Jonathan, 1995 [1990]. « Being in the World : Globalization and Localization », pp. 311-328, Mike Featherstone (ed.), *Global Culture. Nationalism, Globalization and Modernity*. London, Sage Publications, 411 pages.

Gagné, Madeleine, 1995. « L'intégration des immigrants au Québec : choix et illustration de quelques indicateurs », Communication présentée au colloque *Anciennes et nouvelles minorités ; démographie, culture et politique*. Huitièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, 5-8 décembre, 35 pages.

Gagné, Madeleine et Claire Chamberland, 1999. « L'évolution des politiques d'intégration et d'immigration au Québec », pp. 71-89, Marie McAndrew, André-Clément Decouflé et Coryse Ciceri (dir.), *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France : analyses comparées et perspectives de recherche*. Actes du séminaire tenu à Montréal les 20-22 mai 1998, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité de la France et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 540 pages.

Gagné, Natacha, 2001. « Théorisation et importance du terrain en anthropologie », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, no. 3, pp. 102-122.

Gagnon, France et Michel Pagé (dir.), 1999. *Cadre conceptuel d'analyse de la citoyenneté dans les démocraties libérales. Volume I : Cadre conceptuel et analyse. Volume II : Les approches de la citoyenneté dans six démocraties libérales*. Direction du Multiculturalisme, Direction de la Participation des citoyens, ministère du Patrimoine canadien. vol. I, 32 pages ; vol. II, 136 pages.

Gallissot, René, 2000a [1997]. « Citoyenneté », pp. 33-53, René Gallissot, Mondher Kilani, Annamaria Rivera, *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*, Paris, Éditions Payot Lausanne, collection Anthropologie, 294 pages.

Gallissot, René, 2000b [1997]. « Nationalité », pp. 201-208, René Gallissot, Mondher Kilani, Annamaria Rivera, *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*, Paris, Éditions Payot Lausanne, collection Anthropologie, 294 pages.

Gallissot, René, 2000c [1997]. « Identité/identification », pp. 133-143, René Gallissot, Mondher Kilani, Annamaria Rivera, *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*, Paris, Éditions Payot Lausanne, collection Anthropologie, 294 pages.

Gallissot, René, 2000d. « Citoyenneté », pp. 17-50, *Pluriel recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*. Cahier no. 6-7, Paris, L'Harmattan, 147 pages.

Gallissot, René, 1994. « Migration », *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no. 2, pp. 39-46.

Gallissot, René, 1989. « Au-delà du multiculturel : nationaux, étrangers et citoyens. Urbanisation généralisée et transnationalisation », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 21/61, pp. 27-33.

Gallissot, René, 1987. « Sous l'identité le procès de l'identification », *L'Homme et la société*, vol. 83, pp. 12-27.

Gans, Herbert, J., 1997. « Toward a Reconciliation of 'Assimilation' and 'Pluralism': The Interplay of Acculturation and Ethnic Retention », *International Migration Review*, vol. 31, no. 4, pp. 875-892.

Gans, Herbert, J., 1992. « Second-Generation Decline: Scenarios for the Economic and Ethnic Futures of the Post-1965 American Immigrants », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 15, no. 2, pp. 172-192.

Garson, Jean-Pierre et Cécile Thoreau, 1999. « Typologie des migrations et analyse de l'intégration », pp. 15-31, Philippe Dewitt (dir.), *Immigration et intégration. L'État des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte, 443 pages.

Geertz, Clifford, 1973. *The Interpretation of Cultures*. New York, Basic Books, 470 pages.

Germain, Annick et Damaris Rose, 2000. *Montréal. The Quest for a Metropolis*. Toronto, John Wiley & Sons, 306 pages.

Glaser, Barney et Anselm Strauss, 1967. *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*. Chicago, Algin Publishing Company, 271 pages.

Glick Schiller, Nina, Linda Basch et Cristina Blanc-Szanton, 1995. « From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration », *Anthropology Quarterly*, 68 (1), pp. 48-63.

Glick Schiller, Nina, Linda Basch et Cristina Blanc-Szanton, 1992. « Transnationalism : A New Analytic Framework for Understanding Migration », pp. 1-24, Glick Schiller, Nina, Linda Basch et Cristina Blanc-Szanton (eds.), *Towards a Transnational Perspective on Migration : Race, Class, Ethnicity and Nationalism Reconsidered*. Annals of the New York Academy of Sciences, vol. 645, 259 pages.

Goffman, Irving, 1975. *Stigmaté*, Paris, Éditions de Minuit, collection Le sens commun, 175 pages.

Goizet, Colette, 1993. *Une minorité invisible et audible : les Français à Montréal*. Mémoire de maîtrise en géographie, Université d'Angers, 167 pages.

Goode, Judith et Jo Anne Schneider, 1994. *Reshaping Ethnic and Racial Relations in Philadelphia. Immigrants in a Divided City*. Philadelphia, Temple University Press, 282 pages.

Gouvernement du Québec, 2000. *Portraits statistiques de la population immigrée, 1996 : Québec, régions métropolitaines de recensement, régions administratives*. Recensement 1996 : données ethnoculturelles. Collection Études, Recherches et Statistiques no. 5, Gouvernement du Québec, 153 pages.

Granovetter, Mark, 1973. « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, no. 6, pp. 1360-1380.

Gresle, François, Michel Panoff, Michel Perrin, Pierre Tripier, 1994. *Dictionnaire des sciences humaines*. Anthropologie / Sociologie. Paris, Nathan Université, 469 pages.

Grieco, Elizabeth, M., 1998. « The Effects of Migration on the Establishment of Networks: Caste Disintegration and Reformation Among the Indians of Fiji », *International Migration Review*, vol. 32, no. 4, pp. 704-736.

Grieco, Margaret, 1995. « Transported Lives : Urban Social Networks and Labour Circulation », pp. 189-212, Alisdair Rogers et Steven Vertovec (eds.), *The Urban Context. Ethnicity, Social Networks and Situational Analysis*. Oxford/Washington, Berg Publishers, 354 pages.

Groupe de recherche ethnicité et société (GRES), 1992. « Immigration et relations ethniques au Québec: un pluralisme en devenir », pp. 451-481, Gérard Daigle (dir.), *Le Québec en jeu*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 811 pages.

Grosser, Alfred, 1996. « La mémoire des peuples », *Études*, no. 3844, printemps, pp. 503-512.

Guillaumin, Collette, 1994. « Quelques considérations sur le terme « culture », pp. 159-166, Martine Fourier, Geneviève Vermès (éds.), *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*. Paris, L'Harmattan, 241 pages.

Guillaumin, Collette, 1992. « Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste », *Sociologie et sociétés*, vol. 24, no. 2, pp.13-23.

Guillaumin, Collette, 1972. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris, Mouton, 243 pages.

Guillon, Michelle, Emmanuel Ma Mung, Isabelle Taboada-Leonetti, 1994. *Réseaux locaux, réseaux transnationaux des communautés d'origine immigrée en France. Le cas des populations d'origine chinoise dans la région parisienne*. Groupe de sociologie du travail, CHRS – Université de Paris 7, 188 pages. Rapport de recherche.

Gupta, Akhil et James Ferguson, 1992. « Beyond "Culture": Space, Identity, and the Politics of Difference », *Cultural Anthropology*, vol. 7, no.1, pp. 6-23.

Hammar, Tomas, Kristof Tamas, 1997. « Why do People Go or Stay ? », pp. 1-19, Thomas Hammar, Grete Brochmann, Kristal Tamas, Thomas Faist (eds), *International Migration, Immobility and Development*. Oxford, New York, Breg. 316 pages.

Hannerz, Ulf, 1996. « The Local and the Global », pp. 17-29, *Transnational Connections: Culture, People, Places*. London, Routledge, 201 pages.

Hannerz, Ulf, 1996b. « Introduction : Nigerian Kung Fu, Manhattan Fatwa », pp. 1-13, *Transnational Connections: Culture, People, Places*. London, Routledge, 201 pages.

Hannerz, Ulf, 1996c. « The Withering Away of the Nation ? », pp. 81-90, *Transnational Connections: Culture, People, Places*. London, Routledge, 201 pages.

Hannerz, Ulf, 1995 [1990]. « Cosmopolitans and Locals in World Culture », pp. 237-251, Mike Featherstone (ed.), *Global Culture. Nationalism, Globalization and Modernity*. London, Sage Publications, 411 pages.

Hannerz, Ulf, 1993. *Cultural Complexity : Studies in the Social Organization of Meaning*. New York, Columbia University Press, 347 pages.

Hannerz, Ulf, 1992a. *Cultural Complexity. Studies in the Social Organization of Meaning*. New York, Columbia Press University, 347 pages

Hannerz, Ulf, 1992b. « The Global Ecumene and a Network of Networks », pp. 34 - 54, Adam Kuper (ed.), *Conceptualizing Society*, London, Routledge, 152 pages.

Hannerz, Ulf, 1980. « Thinking with Networks », pp. 163-201, *Exploring the City. Inquiries Toward an Urban Anthropology*. New York, Columbia University Press, 378 pages.

Hareven, Tamara, 1978. « Cycles, Courses and Cohorts : Reflections on Theoretical and Methodological Approaches to the Historical Study of Family Development », *Journal of Social History*, vol. 12, pp. 97-109.

Helly, Denise et Nicolas Van Schendel, 2001. *Appartenir au Québec. Citoyennetés, nation et société civile, Enquête à Montréal, 1995*. Québec, Les éditions de l'IQRC, les Presses de l'Université Laval, 242 pages.

Helly, Denise, 1997. « Les transformations des idées de la nation », pp. 311-337, Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (dir.), *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*. Montréal, L'Harmattan, 350 pages.

Heneman, Bernard, Gisèle Legault, Sylvie Gravel, Sylvie Fortin et Elena Alvarado, 1994. *Adéquation des services aux jeunes familles immigrantes*. École de service social, Université de Montréal et Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-centre. Rapport de recherche, 269 pages.

Herskovits, Melville, 1952. *Les bases de l'anthropologie culturelle*. Paris, Payot, 343 pages.

Hily, Marie-Antoinette, 2001. « Rencontres interculturelles. Échanges et sociabilité », pp. 7-14, Roselyne de Villanova, Marie-Antoinette Hily, Gabrielle Varro (eds.), *Construire l'interculturel ? De la notion aux pratiques*. Paris, L'Harmattan, collection Espaces interculturels, 257 pages.

Hily, Marie-Antoinette et Michel Oriol, 1991. « 'Communauté' : discours savants, usages populaires », *Migrants-Formation*, no. 86, pp. 12-18.

Hobsbawn, Eric, 1990. *Nations and Nationalism Since 1780*. Cambridge, New York, Cambridge University Press, 191 pages.

Hoerder, Dirk, 1998. « Segmented Macrosystems, Networking Individuals, Cultural Change : Balancing Processes and Interactive Change in Migration », pp. 81-95, Veit Bader (ed.), *Citizenship and Exclusion*, New York, Saint-Martin's Press, 208 pages.

Hollifield, James, F. 1997. « Recherche d'un modèle national », pp. 57-82, *L'immigration et l'État-nation. À la recherche d'un modèle national*. Paris, L'Harmattan, 107 pages.

Izard, Michel, 2000 [1991]. « L'enquête ethnographique », pp. 470-474, Pierre Bonte et Michel Izard (dir.) *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Quadriga, 842 pages.

Johnson, Jeffrey C. 1994. « Anthropological Contributions to the Study of Social Networks », pp. 113-151, Stanley Wessemann, Joseph Galaskiewicz (eds.), *Advances in Social Network Analysis*. Thousand Oaks, California, Sage Publication, 291 pages.

Jones, Richard, 1986. « Spécificités de l'immigration française au Canada au lendemain de la Deuxième guerre mondiale », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2, no. 2, pp. 127-143.

Juteau, Danielle, 2000. *Les ambiguïtés de la citoyenneté au Québec*. Les grandes conférences Desjardins 7, Programme d'études sur le Québec, Montréal, Université McGill, 25 pages.

Juteau, Danielle, 1999. *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, collection Trajectoires sociales, 226 pages.

Kasdan, Leonard, 1970. « Introduction », pp.1-6, *Migration and Anthropology*, Robert F. Spencer (ed.), American Ethnological Society, Seattle & London, University of Washington Press, 189 pages

Katuszewski, Jacques, Ruwen Ogien, 1981. *Réseaux d'immigrés. Ethnographie de nulle part*. Paris, Les Éditions ouvrières, collection Politique Sociale, 185 pages.

Kazal, Russell, A., 1995. « Revisiting Assimilation: The Rise, Fall, and Reappraisal of a Concept in American Ethnic History », *The American Historical Review*, vol. 100, no. 2, pp. 437-471.

Kearney, Michael, 1995. « The Local and the Global: The Anthropology of Globalization and Transnationalism », *Annual Review Anthropology*, 24, pp. 547-565.

Kilani, Mondher, 2000. « L'inhumanité de l'autre ? Notes introductives sur quelques concepts clés », pp.9-31, René Gallissot, Mondher Kilani, Annamaria Rivera, *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*, Paris, Éditions Payot Lausanne, collection Anthropologie, 294 pages.

Kymlicka, Will, 1996. « Démocratie libérale et droits des cultures minoritaires », pp. 25-51, France Gagon, Marie McAndrew et Michel Pagé (éds.), *Pluralisme, citoyenneté, éducation*. Montréal, L'Harmattan, 348 pages.

Lamarque, Gilles, 1995. *L'exclusion*. Paris, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je? 127 pages.

Lamarre, Patricia, Julie Paquette, Sophie Ambrosi et Emanuel Kahn (en préparation). « Multilingual Montreal: Listening into Language use Among Young Montrealers », *Canadian Ethnic Studies/Études Ethniques Canadiennes*, (printemps 2003).

Laplantine, François, 1996. *La description ethnographique*. Paris, Éditions Nathan, collection 128, 128 pages.

Laperrière, Anne, 1997. « La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées », pp. 333 – 365, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives et Centre international de criminologie comparée, *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques sur les méthodes qualitatives*. Rapport présenté au Conseil Québécois de la Recherche Sociale (CQRS), Université de Montréal, 418 pages.

Laperrière, Anne, 1997b. « Les critères de scientificité des méthodes qualitatives », pp. 393 - 418, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives et Centre international de criminologie comparée, *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques sur les méthodes qualitatives*. Rapport présenté au Conseil Québécois de la Recherche Sociale (CQRS), Université de Montréal, 418 pages.

Laperrière, Anne, Lejacques Compère, Majid D'Khissy, René Dolce, Gilbert Filion, Nicole Fleurant et Marianick Vendette, 1994. « L'émergence d'une nouvelle génération cosmopolite ? », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 31/71, pp.171-184.

Lapeyronnie, Didier, 1999. « De l'altérité à la différence. L'identité, facteur d'intégration ou de repli ? », pp. 252-259, Philippe Dewitt (dir.), *Immigration et intégration. L'État des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte, 443 pages.

Lazega, Emmanuel, 1998. *Réseaux sociaux et structures relationnelles*. Paris, Presses universitaires de France, Collection Que sais-je ? 126 pages.

Le Gall, Josiane, 2002. « Le lien familial au cœur du quotidien transnational : les femmes shi'ites libanaises à Montréal », *Anthropologica*, vol. 44, no. 1, pp. 69-82.

Le Gall, Josiane, 2001. *La participation des femmes au processus de migration transnationale familiale. Le cas des Shi'ites libanais à Montréal*. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université de Montréal, 387 pages.

Le Gall, Josiane et Deirdre Meintel, 1997. « Espaces observés: ethnicité et appropriation de l'espace », p. 211-228, Deirdre Meintel, Victor Piché, Danielle Juteau et Sylvie Fortin (éds.), *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Les interfaces de la pluriethnicité*, Paris, L'Harmattan, 323 pages.

Lomnitz, Alder Larissa, 1977. *Networks and Marginality. Life in a Mexican Shantytown*. New York, Academic Press. 230 pages.

Ma Mung, Emmanuel, Marie-Antoinette Hily, Mohamed Kamel Dorai et Frantz Loyer, 1998. *Bilan de travaux sur la circulation migratoire*. Étude réalisée pour le Ministère de la solidarité et de l'emploi, Direction de la population et des migrations, Poitiers, Migrinter, 124 pages. Rapport de recherche.

Marois, Claude, 1998. « La population montréalaise », pp. 83-97, Claude Manzagol et Christophe R. Bryant (dir.), *Montréal 2001. Visages et défis d'une métropole*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 356 pages.

Martiniello, Marco, 1995. « Les trois niveaux de l'ethnicité », pp. 17-27, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*. Paris, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ? 127 pages.

Mayer, Adrian, C. 1963. « The Significance of Quasi-Groups in the Study of Complex Societies », pp. 97-122, Michael Banton (ed.), *The Social Anthropology of Complex Societies*. London New York Toronto, Tavistock Publications, 156 pages.

McAll, Christopher, 1995. « Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 34, pp. 81-92.

McAll, Christopher (dir.), 1993. *Langues et langage dans quatre milieux de travail à Montréal*. Office de la langue française, Document de recherche, Équipe de recherche en sociologie du langage, Département de sociologie, Université de Montréal.

McAll, Christopher, 1991. « L'analyse sociologique des inégalités sociales et de l'ethnicité dans la formation des maîtres », p. 275-290. Fernand Ouellet et Michel Pagé (dir.), *Pluriethnicité, éducation et société: construire un espace commun.*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 594 pages.

Médam, Alain, 1998. « À Montréal et par-delà, passages, passants et passations », pp. 119-139, *Villes pour un sociologue*. Paris, Montréal, L'Harmattan, 255 pages.

Médam, Alain, 1992. « Ethnicité et cité. Entre le 'co' et le 'dis', le 'trans' ? », pp. 49-61, Jean Michel Lacroix et Fulvio Caccia (dir.), *Métamorphoses d'une utopie*. Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Éditions Triptyques, 324 pages.

Médam, Alain, 1989. « Ethos et polis. À propos du cosmopolitisme montréalais », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 21/61, pp. 137-149.

Meintel, Deirdre, Marie Nathalie LeBlanc, Victor Piché, 2001. Transmission identitaire et mariage mixte. Conseil Québécois de la Recherche Sociale (CQRS), RS-3280, 92 pages. Rapport de recherche.

Meintel, Deirdre et Sylvie Fortin (2001). « Identité et langue », Communication présentée dans le cadre des journées thématiques : *Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants*, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Université de Montréal, le 25-56 janvier 2001.

Meintel, Deirdre, 1998. « Les comportements linguistiques et la nouvelle pluriethnicité montréalaise », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no. 45, pp.83-93

Meintel, Deirdre, 1993a. « Transnationalité et transethnicité chez les jeunes issus de milieux immigrés à Montréal », *Revue Européenne des Migrations internationales*, vol. 9, no. 3, pp. 63-79.

Meintel, Deirdre, 1993b. « Nouvelles approches constructivistes de l'ethnicité », *Culture*, XIII (2), pp. 10-16.

Meintel, Deirdre, 1992. « L'identité ethnique chez les jeunes montréalais d'origine immigrée », *Sociologie et Société*, vol. 24, no. 2, pp.73-89.

Meintel, Deirdre, 1991. « Studying Immigrant and Refugee Groups in Québec », pp. 207-218, Satya P. Sharma, Alexander M. Ervin, et Deirdre Meintel (eds.), *Immigrants and Refugees in Canada: a National Perspective on Ethnicity, Multiculturalism and Cross-Cultural Adjustment*. Saskatoon, University of Saskatchewan et Université de Montréal, 316 pages.

Meintel, Deirdre, 1989. « Les Québécois vus par les jeunes d'origine immigrée », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 21/61, pp.81-93

Micone, Marco, 1993. « Culture immigrée », Communication présentée dans le cadre de la Semaine interculturelle, Université de Montréal, 26 janvier.

Miles, Robert, 1993. *Racism After 'Race Relations'*. London & New York, Routledge, 243 pages.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), 1992. *Localisation des populations immigrées et ethnoculturelles au Québec*. Québec, Publications du Québec, 165 pages.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), 1990. *Au Québec, pour bâtir ensemble, Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Gouvernement du Québec, 88 pages.

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), 2001. *Plan stratégique 2001-2004*. Direction de la planification stratégique, Gouvernement du Québec, 31 pages.

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), 2000. *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration*, Centre des congrès de Québec, 21-22 septembre, Gouvernement du Québec, 52 pages. Document de consultation.

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), 2000b. *Caractéristiques de l'immigration au Québec*. Direction de la planification stratégique, Gouvernement du Québec, 54 pages.

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), 2000c. *L'immigration au Québec. Un choix de développement. 2001-2003*. Gouvernement du Québec, 24 pages.

Michell, J. Clyde, 1975 [1969]. « The Concept and Use of Social Networks », pp. 1-50, J. Clyde Mitchell (ed.), *Social Networks in Urban Situations. Analyses of Personal Relationships in Central African Towns*. Manchester, Manchester University Press, 378 pages.

Mitchell, J. Clyde, 1973. « Network, Norms and Institutions », pp. 16-35, J. Boissevain et J. Clyde Mitchell (eds.), *Network Analysis. Studies in Human Interaction*. Paris, Mouton, 271 pages.

Michell, J. Clyde, 1963. « Theoretical Orientations in African Urban Studies », pp. 37-68, Michael Banton (ed.), *The Social Anthropology of Complex Societies*. London, New York, Toronto, Tavistock Publications, 156 pages.

Molinaro, Ines, 1999. « Contexte et intégration. Les communautés allophones au Québec », *Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, no. 2, pp. 101 – 124.

Morillon, Anne, 1998. « Naturalisation et modes d'acquisition de la nationalité française. Du code civil de 1804 à la loi du 22 juillet 1993 », *Les Cahiers du Cériem*, no. 3, pp. 49 -71.

Mucchielli, Alex, 1991. *Les méthodes qualitatives*. Paris, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ? no. 2591, 125 pages.

Namer, Gérard, 1993. « La mémoire collective comme pratique de mémoire sociale », pp 111-114, G. Balandier (éd.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie*. Paris, Éditions l'Harmattan, 302 pages.

Niemeijer, Rudo, 1973. « Some Applications of the Notion of Density », pp. 45-64, Jeremy Boissevain et Clyde J. Mitchell (eds.), *Network Analysis. Studies in Human Interaction*. Paris, Mouton, 271 pages.

Noble, Mary, 1973. « Social Network: Its Use as a Conceptual Framework in Family Analysis », pp. 3-14, Jeremy Boissevain et Clyde J. Mitchell (eds.), *Network Analysis. Studies in Human Interaction*. Paris, Mouton, 271 pages.

Nonini, Donald, M. 1997. « Shifting Identities, Positioned Imaginaries: Transnational Traversals and Reversals by Malaysian Chinese », pp. 203-227, Aihwa Ong et Donald

Nonini (eds.), *Ungrounded Empires: The Cultural Politics of Modern Chinese Transnationalism*. New York, Routledge, 343 pages.

Ollivier, Émile, 1984. « Quatre thèses sur la transculturation », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 2, no. 2, pp. 75-90.

Oriol, Michel, 1996. « Une vision critique de la notion d'intégration ». Communication présentée dans le cadre des ateliers du Groupe de recherche ethnicité et société, Université de Montréal, le 27 mai 1996.

Oriol, Michel, 1989. « Modèles idéologiques et modèles culturels dans la reproduction des identités collectives en situation d'émigration », *Revue internationale d'action communautaire*, 21/61, pp.117-123

Oriol, Michel, 1985. « L'ordre des identités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, no.2, pp. 171-185.

Oriol, Michel, 1984. *Les variations de l'identité. Étude de l'évolution de l'identité culturelle des enfants d'émigrés portugais en France et au Portugal*. Rapport final de l'ATP, CNRS 054, Nice.

Oriol, Michel, 1979. « Identité produite, identité instituée, identité exprimée: Confusions des théories de l'identité nationale et culturelle », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 66, pp. 19-27.

Ouédraogo, Dieudonné, 2002. « Migrations circulaires et enjeux identitaires en Afrique de l'Ouest », *Cahiers du Gres*, vol. 3, no. 1, pp. 7-23.

Pagé, Michel, 1996. « Citoyenneté et pluralisme des valeurs », pp. 165-188, France Gagnon, Marie McAndrew et Michel Pagé (éds.), *Pluralisme, citoyenneté, éducation*. Montréal, L'Harmattan, 348 pages.

Park, Robert, 1949. *Race and Culture*. Illinois, Glencoe Free Press, 403 pages.

Park, Robert et Ernest Burgess, 1924. *Introduction to the Science of Sociology*. Chicago, University of Chicago Press, 1040 pages.

Paugam, Serge, 1996. « Les sciences sociales face à l'exclusion », p. 565-577, Serge Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris, Éditions La découverte, collection Textes à l'appui, 582 pages.

Penisson, Bernard, 1986. « Un siècle d'immigration française au Canada (1881-1980), *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.2, no. 2, pp. 111-125.

Peressini, Mauro, 1991. *Sujets et identités multiples : analyses des histoires de vie d'un groupe d'immigrants italiens à Montréal*. Thèse de doctorat en anthropologie, Université de Montréal, 886 pages.

Philpott, Stuart B., 1977. « The Montserratians : Migration Dependency and the Maintenance of Island Ties in England », pp. 90-119, James L. Watson (ed.), *Between Two Cultures*. Oxford, Basil Blackwell, 338 pages.

Philpott, Stuart B., 1970. « The Implications of Migration for Sending Societies : Some Theoretical Considerations », pp. 9-20, Robert F. Spencer (ed.), *Migration and Anthropology*. American Ethnological Society, Seattle and London, University of Washington Press, 189 pages.

Philpott, Stuart B., 1968. « Remittance Obligations, Social Networks and Choice Among Montserratian Migrants in Britain », *Man*, vol. 3, no. 3, pp. 465-476.

Piché, Victor (en préparation). « Immigration, Diversity and Ethnic Relations in Québec », *Canadian Ethnic Studies/Études canadiennes ethniques*, (printemps 2003).

Piché, Victor, 2001a. « Pour un indicateur de réceptivité sociale ». Communication présentée dans le cadre des journées thématiques : *Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants*, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Université de Montréal, le 25-26 janvier 2001

Piché, Victor, 2001b. « Immigration et rapports ethniques au Canada et au Québec : pour sortir de l'ornière triangulaire », Communication présentée au colloque *La démographie des minorités – regards croisés*. Quatorzième Entretiens du Centre Jacques Cartier, Rhone-Alpes, France, 2-5 janvier 2001.

Piché, Victor, 1997. *Immigration et intégration dans les pays développés: un cadre conceptuel*. Montréal, Groupe de recherche ethnicité et société, collection Document de travail, 18 pages.

Piché, Victor et Liane Bélanger, 1997. « Le quartier Côte-des-Neiges : fiction statistique ou milieu d'insertion pour les groupes d'immigrants », pp. 77-101, Deirdre Meintel, Victor Piché, Danielle Juteau et Sylvie Fortin (dir.), *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Les interfaces de la pluriethnicité*. Paris, L'Harmattan, 323 pages.

Piché, Victor, Jean Renaud et Lucie Gingras, 1999. « Comparative Immigrant Economic Integration », pp. 185-211, Shiva S. Halli et Leo Driedger (eds.) *Immigrant Canada. Demographic, Economic, and Social Challenges*. Toronto, University of Toronto Press, 358 pages.

Piché, Victor et Jean Renaud, 1997. « Les politiques d'intégration sont-elles efficaces? Le cas du Québec », Communication préparée pour le XXIIIe Congrès Général de la Population, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Beijing, Chine, 11-17 octobre.

Piché, Victor et Liane Bélanger, 1995. *Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants*. Québec, Direction des études et de la recherche du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 52 pages.

Pierre, Philippe, 2000. *La socialisation des cadres internationaux dans l'entreprise mondialisée. L'exemple d'un groupe pétrolier français*. Thèse de doctorat en sociologie, Institut d'études politiques de Paris, 495 pages.

Pietrantonio, Linda, 2002. « Rapports de pouvoir dans le savoir public ? Les mots de la mi-septembre 2001 », pp. 113-127, Jean Renaud, Linda Pietrantonio et Guy Bourgeault (dir.), *Ce qui a changé depuis le 11 septembre. Les relations ethniques en question*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 281 pages.

Pietrantonio, Linda, 1999. *La construction sociale de la (dé)légitimation de l'action positive ou l'envers de l'égalité*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal, 288 pages.

Portes, Alejandro, 1999. « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, vol. 129, pp. 15-24.

Portes, Alejandro, 1998. « Social Capital : Its Origins and Applications in Modern Sociology », *Annual Reviews in Sociology*, no. 24, pp. 1-24.

Portes, Alejandro, 1997. « Immigration Theory for a New Century: Some Problems and Opportunities », *International Migration Review*, vol. 31, no. 4, pp. 799-825.

Portes, Alejandro, 1995. « Economic Sociology and the Sociology of Immigration: A Conceptual Overview », pp. 1-41, Alejandro Portes (ed.), *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Foundation, 290 pages.

Portes, Alejandro et Jozsef Böröcz, 1989. « Contemporary Immigration: Theoretical Perspectives on its Determinants and Modes of Incorporation », *International Migration Review*, vol. 23, no. 3, pp. 607-630.

Portes, Alejandro et Min Zhou, 1993. « The Second Generation: Segmented Assimilation and its Variants », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 530, pp. 74-96.

Portes, Alejandro et Robert D. Manning, 1985. « L'enclave ethnique: réflexions théoriques et études de cas », *Revue internationale d'action communautaire*, vol.14, no. 54, pp. 45-61.

Potter, Stephanie, M. 1999. *The Social Resources of Immigrants: Effects on the Integration of Independent and Family Class Immigrants to Canada from South Asia*. Thèse de doctorat en sociologie, University of Toronto, 517 pages.

Poutignat, Philippe, Jocelyne Streiff-Fenart, 1995. *Les théories de l'ethnicité*. Paris, Presses Universitaires de France, collection Le sociologue, 270 pages.

Quiminal, Catherine, 1997. « Familles immigrées entre deux espaces », pp. 67-81, Didier Dassin, Alain Morice et Catherine Quiminal (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Paris, Éditions La Découverte, 297 pages.

Quoilon, Gérard, 1998. *Bienvenue au Québec. À l'intention des touristes et futurs immigrants*. Paris, L'Harmattan, 222 pages.

Ramirez, Bruno, 1997. « Histoire et histoires dans la métropole québécoise : le quartier Côte-des-Neiges », pp. 53-76, Deirdre Meintel, Victor Piché, Danielle Juteau et Sylvie Fortin (dir.), *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Les interfaces de la pluriethnicité*. Paris, L'Harmattan, 323 pages.

Ramonet, Ignacio, 2000. « Globalisation, culture et démocratie », pp. 31-54, Mikhaël Elbaz et Denise Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*. Montréal, L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, 260 pages.

Renaud, Jean, Linda Pietrantonio et Guy Bourgeault (dir.), 2002. *Ce qui a changé depuis le 11 septembre. Les relations ethniques en question*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 281 pages.

Renaud, Jean, Victor Piché et Jean-François Godin, (en préparation). « Discrimination ou ajustement? L'insertion économique des immigrants dans leur dix premières années au Québec, *Sociologie et société*.

Renaud, Jean, Lucie Gingras, Sébastien Vachon, Christine Blaser, Jean-François Godin, Benoît Gagné, 2001. *Ils sont maintenant d'ici. Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*. Sainte-Foy, Les publications du Québec, Collection Études, recherches et statistiques, 197 pages.

Renaud, Jean, Micheline Mayer et Ronald Lebeau, 1996. *Espace urbain, espace social. Portrait de la population des villes du Québec*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 169 pages.

Renaud, Jean, Victor Piché et Lucie Gingras, 1997. « Immigration et intégration économique à Montréal: l'origine nationale serait-elle discriminatoire? », pp. 89-111, Jean-Louis Rallu, Youssef Courbage et Victor Piché (eds.), *Anciennes et nouvelles minorités*. Paris, Éditions John Libbey Eurotext, 397 pages.

Rinaudo, Christian, 1998 *La construction sociale de l'ethnicité en milieu urbain. Productions et usages des catégories ethniques dans le cadre d'un quartier 'sensible'*. Université de Nice-Sophia Antipolis. Thèse de Nouveau Doctorat de Sociologie, 442 pages.

Rivera, Annamaria, 2000 [1997]. « Culture », pp. 63-82, René Gallissot, Mondher Kilani, Annamaria Rivera, *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*, Paris, Éditions Payot Lausanne, collection Anthropologie, 294 pages.

Roberts, Bryan, R., 1995. « Socially Expected Durations and the Economic Adjustment of Immigrants », p. 42-86, Alejandro Portes (ed.), *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Foundation, 290 pages.

Rogers, Alisdair et Steven Vertovec, 1995. « Introduction », pp. 1-34, Alisdair Rogers et Steven Vertovec (eds.), *The Urban Context. Ethnicity, Social Networks and Situational Analysis*. Oxford/Washington, Berg Publishers, 354 pages.

Rumbaut, Ruben, G., 1997. « Assimilation and Its Discontents: Between Rhetoric and Reality », *International Migration Review*, vol. 31, no. 4, pp. 923-960.

Rumbaut, Ruben, G., 1994. « The Crucible Within: Ethnic Identity, Self-Esteem, and Segmented Assimilation Among Children of Immigrants », *International Migration Review*, vol. 28, no. 4, pp. 748-794.

Sassen, Saskia, 1995. « Immigration and Local Labor Markets », pp. 87-127, Alejandro Portes (ed.), *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Foundation, 290 pages.

Sassen, Saskia, 1991. « Dispersal and New Forms of Centralization », pp. 22-34, *The Global City. New York, London, Tokyo*. Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 397 pages.

Sayad, Abdelmalek, 1999a. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Éditions du Seuil, collection Liber, 437 pages.

Sayad, Abdelmalek, 1999b. « Immigration et « pensée d'État » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 129, pp. 5-14.

Sayad, Abdelmalek, 1999c. « Les trois âges de l'émigration », p. 55-98, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Éditions du Seuil, collection Liber, 437 pages.

Sayad, Abdelmalek, 1994. « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes et Migrations*, no. 1182, pp. 8-14.

Schnapper, Dominique, 2001. « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, no. 2, pp. 9-36.

Schnapper, Dominique, 1998. *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*. Paris, Gallimard, 562 pages.

Schnapper, Dominique, 1996. « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », pp. 2-31, Serge Paugam (dir), *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte, 582 pages.

Schnapper, Dominique, 1991. *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Paris, Éditions Gallimard, collection Bibliothèque des sciences humaines, 374 pages.

Simmons, Alan, 1999. « La politique canadienne d'immigration dans les années 1990 : plus ça change, plus c'est la même chose ? », pp. 37-70, Marie McAndrew, André-Clément Decouflé et Coryse Ciceri (dir), *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France : analyses comparées et perspectives de recherche*. Actes du séminaire tenu à Montréal les 20-22 mai 1998, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité de la France et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 540 pages.

Simon, Gildas, 1996. « La France, et le système migratoire européen et la mondialisation », *Revue internationale d'action communautaire*, vol.12, no.2, pp. 261-273.

Simon, Gildas, 1995. *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. Paris, Presses Universitaires de France, 429 pages.

Simon, Patrick, 1999. « L'immigration et l'intégration dans les sciences sociales en France depuis 1945 », pp. 82-95, Philippe Dewitt (dir.) *Immigration et intégration. L'état des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte, 443 pages.

Simon, Pierre Jean, 1997. « Différenciation et hiérarchisation sociales », *Les Cahiers du Ceriem*, no. 2, pp. 27-52.

Simon, Pierre Jean, 1995b. « Minorité », *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no. 3, pp. 50-61.

Spire, Alexis, 1999. « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, pp. 50-56.

Stasiulus, Daiva, 1996. « Migration internationale et droits à la post-natalité », pp. 189-215, France Gagnon, Marie McAndrew et Michel Pagé (éds.), *Pluralisme, citoyenneté, éducation*. Montréal, L'Harmattan, 348 pages.

Strathern, Marylin, 1995. « The Nice Thing About Culture is That Everyone Has It », pp. 153-176, Marylin Strathern (ed.), *Shifting Contexts. Transformations in Anthropological Knowledge*. London & New York, Routledge, 193 pages.

Strauss, Anselm et Juliet Corbin, 1998. *Basics of Qualitative Research. Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory*. London, Sage Publications, 312 pages.

Streiff-Fenart, 1994. « Problèmes de terminologies et ambiguïté de la notion », pp. 226-232, Claudine Labat et Geneviève Vermès (eds.), *Cultures ouvertes, sociétés interculturelles : du contact à l'interaction*. vol 2, Paris, l'Harmattan, 428 pages.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 2000. « Citoyenneté, nationalité et stratégies d'appartenance », pp. 95-120, Jacqueline Costa-Lascoux, Marie-Antoinette Hily, Geneviève Vermès (dir.), *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires. Hommage à Carmel Camilleri*. Paris, L'Harmattan, collection Espaces interculturels, 298 pages.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 1999. « Dans les chaudrons des cités, un melting-pot à la française », *Migrations et sociétés*, vol. 11, no. 61, pp. 61-72.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 1998. « Écueils de l'approche comparative internationale. Exemple d'une recherche comparative sur la participation sociale des jeunes en France et au Québec », *Cahiers de l'URMIS*, no. 4, pp. 7-19.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 1994. « Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 31, no.71, pp. 93-103.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 1991. « Stratégies identitaires et minorités », *Migrants-Formation* no. 86, pp. 54 -73.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 1990. « Stratégies identitaires et minorités :le point de vue du sociologue », pp. 43-83, Carmel Camilleri, Joseph Kastarsztein, Edmond Marc Lipianskym Hanna Malewska-Peyre, Isabelle Taboada-Leonetti et Ana Vasquez (eds.), *Stratégies identitaires*. Paris, Presses Universitaires de France, 232 pages.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 1989. « Stratégies identitaires et minorités dans les sociétés pluriethniques », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 21/61, pp.95-107.

Taboada-Leonetti, Isabelle, 1975. « Le projet de migration », *L'année sociologique*, vol. 26, pp. 107-123.

Taïeb, Eric, 1998. *Immigrés : l'effet Générations*. Paris, Les Éditions de l'Atelier, collection Points d'Appui, 400 pages.

Tarrius, Alain, 2001. « Au delà des États-nations : des sociétés de migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, no. 2, pp.37-61.

Tarrius, Alain, 2000. *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*. Paris, Éditions de l'Aube, 266 pages.

Tarrius, Alain, 1995a. « Territoires circulatoires des entrepreneurs commerciaux maghrébins de Marseille: du commerce communautaire aux réseaux de l'économie souterraine mondiale », *Journal des anthropologues*, no. 59, pp. 15-35.

Tarrius, Alain, 1995b. « Naissance d'une colonie: un comptoir commercial à Marseille », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, no.1, pp. 21-52.

Thave, Suzanne, 1998. « Le changement de visage de l'immigration en France au XXe siècle à travers les recensements », pp. 247-269, Marie McAndrew, André-Clément Decouflé et Coryse Ciceri (dir), *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France : analyses comparées et perspectives de recherche*. Actes du séminaire tenu à Montréal les 20-22 mai 1998, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité de la France et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 540 pages

Thede, Nancy, 2000. *Gitans et flamenco. Les rythmes de l'identité*. Montréal, Paris, L'Harmattan, 390 pages.

Todorov, Tzvetan, 1995. *Les abus de la mémoire*. Paris, Arléa, 61 pages.

Toennies, Ferdinand, 1965 [1961]. « Gemeinschaft and Gesellschaft », pp. 193 – 201, Talcott Parsons, Edward Shils, Kaspar D. Naegele, Jesse R. Pitts (eds.), *Theories of Society. Foundations of Modern Sociological Theory*. New York, The Free Press, 1481 pages.

Touraine, Alain, 1991. « Face à l'exclusion », *Esprit*, no. 169: 7-13.

Tribalat, Michèle (ed.), 1996. *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris, La Découverte / INED, collection Recherches, 302 pages.

Tribalat, Michèle, 1995. *Faire France. Enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris, La Découverte, collection Cahiers libres. Essais, 231 pages.

Ulysse, Pierre, J. 2000. «(Re)poser la citoyenneté américaine de manière sociologique », *Les Cahiers du GRES*, vol.1, no. 1, pp. 14-22.

Vasquez, Ana, 1990. « Les mécanismes des stratégies identitaires : une perspective diachronique », pp. 143-171, Carmel Camilleri, Joseph Kastarsztein, Edmond Marc Lipianskym Hanna Malewska-Peyre, Isabelle Taboada-Leonetti et Ana Vasquez (eds.), *Stratégies identitaires*. Paris, Presses Universitaires de France, 232 pages.

Verquin, Béatrice, 2001. « Les Français à l'Étranger. D'un « modèle colonial » à la circulation d'élites », *Hommes & Migrations*, no. 1233, pp. 28-43.

Verquin, Béatrice, 2000. *Du « modèle migratoire colonial » à la circulation mondiale des élites professionnelles. Le cas des Français à l'Étranger*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers, 578 pages.

Ville de Montréal, 2001. *Profil socio-économique*. Ville de Montréal, 12 pages.

Weber, Max, 1995 (1971 [1921-1922]). *Économie et société* 1. Les catégories de la sociologie, Paris. Pocket, 411 pages, traduction de *Wirtschaft und Gesellschaft*, quatrième édition allemande, J. Winchelamnn (éd.), Tübingen, Möhr, 1956.

Weber, Max, 1961 [1947]. « Ethnic Groups », pp. 305-309, Talcott Parsons, Edward Shils, Kaspar D. Naegele, Jesse R. Pitts (eds.), *Theories of Society. Foundations of Modern Sociological Theory*. New York, The Free Press, 1481 pages.

Wellman, Barry, 1981. « Applying Network Analysis to the Study of Support », pp. 171-200, Benjamin H. Gottlieb (ed.), *Social Networks and Social Support*. London, Beverly Hills, Sage, 304 pages.

Wellman, Barry et Barry Leighton, 1981. « Réseau, quartier et communauté. Préliminaire à l'étude de la question communautaire », *Espace et sociétés*, no. 38-39, pp. 111-134.

Wellman, Barry et R. Jack Richardson, 1987. *Analyse des réseaux sociaux. Principes, développements, productions*. Paris, CESOL, 19 pages.

Werbner, Pnina, 1995. « From Commodities to Gifts: Pakistani Migrant Workers in Manchester », pp. 213-236, Alisdair Rogers et Steven Vertovec (eds.), *The Urban Context. Ethnicity, Social Networks and Situational Analysis*. Oxford/Washington, Berg Publishers, 354 pages.

Wieviorka, Michel, 2000. « Différences dans la différence », pp. 297-310, *Les identités culturelles*. Will Kimlicka, Sylvie Mesure (dir.), Paris, Presses Universitaires de France, Revue de philosophie et de sciences sociales no. 1, 422 pages.

Wihtol de Wenden, Catherine, 2001. « Un essai de typologie des nouvelles mobilités », *Hommes & Migrations*, no. 1233, pp. 5-12.

Winter, Elke, 2000. « Nation et citoyenneté : une perspective wébérienne », pp.87-107, Michel Coutu, Pierre Bosset, Caroline Gendreau et Daniel Villeneuve (éds.), *Droits fondamentaux et citoyenneté. Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire ?* Montréal, Éditions Thémis, 545 pages.

Wirth, Louis, 1965 [1961]. « The Problem of Minority Groups », pp. 309-315, Talcott Parsons, Edward Shils, Kaspar D. Naegele, Jesse R. Pitts (eds.), *Theories of Society. Foundations of Modern Sociological Theory*. New York, The Free Press, 1481 pages.

Wolfe, Jeanne, 1998. « Westmount, symbole de la richesse anglo-saxonne », pp.265 – 271, Claude Manzagol et Christopher R. Bryant, *Montréal 2001. Visages et défis d'une métropole*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 356 pages.

Zenner, Walter, P., 1970. « International Networks in a Migrant Ethnic Group », pp.36-48, *Migration and Anthropology*, Robert F. Spencer (ed.), American Ethnological Society, Seattle and London, University of Washington Press, 189 pages.

ANNEXES

Annexe 1

LES INFORMATEURS CLES

PRESENTATION DES INFORMATEURS CLES**GROUPE 1 : Les Franco-Français****Monique**

Age au moment de l'enquête : 52 ans

Année d'immigration : 1970

Profession principale à Montréal : directrice des communications

Quartier habité : Vieux Montréal

Lieu de naissance : région du Périgord

Lieu de naissance de la mère : région du Périgord

Lieu de naissance du père : Paris

Liens de sociabilité : dominante exogroupe (franco-québécois)

Confession : catholique, non pratiquante

Conjoint : Louis

Lieu de naissance : Québec

Profession principale : gestionnaire cadre

Confession : catholique, non pratiquant

Enfants : 2

Gérard

Age au moment de l'enquête : 53 ans

Année d'immigration : 1969

Profession principale à Montréal : ingénieur

Quartier habité : Notre-Dame-de-Grâce

Lieu de naissance : Versailles

Lieu de naissance de la mère : Versailles

Lieu de naissance du père : Versailles

Liens de sociabilité : dominante exogroupe (franco-québécois)

Confession : aucune

Conjointe : Solange

Lieu de naissance : Abitibi, Québec

Profession principale : parent au foyer

Confession : aucune

Enfants : 2

Paule

Age au moment de l'enquête : 43 ans

Année d'immigration : 1990

Profession principale à Montréal : réviseur linguistique (pigiste)

Quartier habité : Côte-des-Neiges

Lieu de naissance : Lyon

Lieu de naissance de la mère : Lyon

Lieu de naissance du père : Lyon

Liens de sociabilité : endogroupe (franco-français) et exogroupe (franco-québécois, anglo-canadien et libanais)

Confession : catholique

Conjoint : Joseph

Lieu de naissance : Liban

Profession principale : gestion internationale (pigiste)

Confession : maronite

Enfants : 3

Philippe

Age au moment de l'enquête : 36 ans

Année d'immigration : 1988

Profession principale à Montréal : ébéniste

Quartier habité : banlieue montréalaise

Lieu de naissance : Lyon

Lieu de naissance de la mère : région du Jura

Lieu de naissance du père : région de la Haute-Savoie

Liens de sociabilité : dominante endogroupe (franco-français)

Confession : catholique, non pratiquant

Conjointe: Brigitte

Lieu de naissance : région alsacienne

Profession principale : étudiante 3^e cycle

Confession : catholique, non pratiquante

Enfant : 1

Michel

Age au moment de l'enquête : 34 ans

Année d'immigration : 1988

Profession principale à Montréal : ingénieur

Quartier habité : Ville Mont-Royal

Lieu de naissance : région parisienne

Lieu de naissance de la mère : Casablanca (de parents franco-français)

Lieu de naissance du père : Casablanca (de parents franco-français)

Liens de sociabilité : endogroupe (franco-français) et exogroupe (franco-qubécois, anglo-canadien)

Confession : catholique

Conjointe : Patricia

Lieu de naissance : Montréal

Profession principale : représentante, secteur vente

Confession : catholique

Enfants : 2

Béatrice

Age au moment de l'enquête : 43

Année d'immigration : 1990

Profession principale à Montréal : enseignante

Quartier habité : Snowdon
Lieu de naissance : Bretagne
Lieu de naissance de la mère : Bretagne
Lieu de naissance du père : Bretagne
Liens de sociabilité : endogroupe (franco-français) et exogroupe (anglo-canadien,
immigrants variés)
Confession : catholique

Conjoint : Jim
Lieu de naissance : Toronto
Profession principale : ingénieur
Confession : protestant

Enfant : 1

Éric

Age au moment de l'enquête : 36 ans
Année d'immigration : 1990
Profession principale à Montréal : dessinateur industriel cadre
Quartier habité : banlieue montréalaise
Lieu de naissance : banlieue parisienne
Lieu de naissance de la mère : Normandie
Lieu de naissance du père : Bretagne
Liens de sociabilité : dominante exogroupe (franco-québécois)
Confession : catholique, non pratiquant

Conjointe : Colette (ex conjointe)
Lieu de naissance : région du Saguenay
Profession principale : travailleur social
Confession : catholique, non pratiquante

Enfant : 1

Aurélie

Age au moment de l'enquête : 62 ans
Année d'immigration : 1994
Profession principale à Montréal : secrétaire
Quartier habité : Montréal-Nord
Lieu de naissance : région parisienne
Lieu de naissance de la mère : région parisienne
Lieu de naissance du père : région parisienne
Liens de sociabilité : dominante endogroupe (franco-français)
Confession : catholique

Conjoint : aucun

Enfants : 3 (dont 2 à Montréal)

GRUPE 2 : Les Franco-Maghrébins (et Maghrébins)**Jida**

Age au moment de l'enquête : 50 ans
 Année d'immigration : 1993
 Profession principale à Montréal : secrétaire
 Quartier habité : Cartierville
 Lieu de naissance : Algérie
 Lieu de naissance de la mère : Algérie
 Lieu de naissance du père : Tunisie
 Liens de sociabilité : dominante endogroupe (algérien)
 Confession : musulmane

Conjoint : Zourik
 Lieu de naissance : Alger
 Profession principale : informaticien
 Confession : musulmane

Enfants : 4 (dont 3 à Montréal)

Pierre

Age au moment de l'enquête : 39 ans
 Année d'immigration : 1982
 Profession principale à Montréal : graphiste (pigiste)
 Quartier habité : Plateau-Mont-Royal
 Lieu de naissance : Paris
 Lieu de naissance de la mère : Paris
 Lieu de naissance du père : Algérie (pied-noir)
 Liens de sociabilité : endogroupe (franco-français) et exogroupe (franco-québécois)
 Confession : aucune

Conjoint : Violaine
 Lieu de naissance : Montréal
 Profession principale : comédienne
 Confession : aucune

Enfants : 2

Nadia

Age au moment de l'enquête : 46 ans
 Année d'immigration : 1993
 Profession principale à Montréal : technicienne à l'administration
 Quartier habité : Mile End
 Lieu de naissance : Algérie (arrivée en France en bas âge)
 Lieu de naissance de la mère : Algérie
 Lieu de naissance du père : Algérie
 Liens de sociabilité : endogroupe (franco-maghrébin) et exogroupe (franco-français, franco-québécois, maghrébin)
 Confession : musulmane

Conjoint : Mamadou (ex conjoint)
 Lieu de naissance : Guinée (nd)
 Profession principale : enseignant (pigiste)
 Confession : musulmane
 Enfants : 2

Lionel

Age au moment de l'enquête : 39 ans
 Année d'immigration : 1981
 Profession principale à Montréal : artiste visuel (pigiste)
 Quartier habité : Mile End
 Lieu de naissance : région parisienne
 Lieu de naissance de la mère : Tunisie
 Lieu de naissance du père : Tunisie
 Liens de sociabilité : endogroupe (franco-française) et exogroupe (franco-qubécoise)
 Confession : juive, non pratiquant

Conjoint : Michelle
 Lieu de naissance : Montréal
 Profession principale : serveuse
 Confession : catholique

Enfants : 1

Lena

Age au moment de l'enquête : 31 ans
 Année d'immigration : 1995
 Profession principale à Montréal : varié (grossesses répétées)
 Quartier habité : Mile End
 Lieu de naissance : Algérie (arrivée en France en bas âge)
 Lieu de naissance de la mère : Algérie
 Lieu de naissance du père : Algérie
 Liens de sociabilité : endogroupe(franco-maghrébin) et exogroupe (franco-française, franco-qubécoise, maghrébine)
 Confession : musulmane

Conjoint : Salim
 Lieu de naissance : Algérie
 Profession principale : ingénieur
 Confession : musulmane

Enfants : 3 (3^e est né après le terrain)

Ali

Age au moment de l'enquête : 46 ans
 Année d'immigration : 1993
 Profession principale à Montréal : enseignant
 Quartier habité : Côte-des-Neiges
 Lieu de naissance : Wad-zen, Maroc
 Lieu de naissance de la mère : Wad-zen, Maroc

Lieu de naissance du père : Wad-zen, Maroc
Liens de sociabilité : dominante endogroupe (marocaine)
Confession : musulmane, non pratiquant

Conjointe : Dalal
Lieu de naissance : Casablanca
Profession principale : enseignante
Confession : musulmane, non pratiquante

Enfants : 2

Guy

Age au moment de l'enquête : 63 ans
Année d'immigration : 1989
Profession principale à Montréal : professeur (retraité)
Quartier habité : Outremont
Lieu de naissance : Tunisie
Lieu de naissance de la mère : Tunisie
Lieu de naissance du père : Tunisie
Liens de sociabilité : dominante endogame (franco-française)
Confession : juive, non pratiquant

Conjoint : Chantale
Lieu de naissance : France
Profession principale : journaliste
Confession : juive

Enfants : 5 (dont 3 à Montréal)

Touria

Age au moment de l'enquête : 33 ans
Année d'immigration : 1994
Profession principale à Montréal : commis secteur commercial
Quartier habité : Côte-des-Neiges
Lieu de naissance : Casablanca (arrivée en France en bas âge)
Lieu de naissance de la mère : Maroc
Lieu de naissance du père : Maroc
Liens de sociabilité : endogroupe et exogroupe (franco-maghrébin, franco-français,
franco-québécois)
Confession : musulmane

Conjoint : Moustafa
Lieu de naissance : Liban
Profession principale : nd
Confession : musulmane

Enfant : aucun

PARCOURS D'ETABLISSEMENT

Monique :

- 1970, Monique arrive en banlieue de la ville de Québec, à l'âge de 22 ans en compagnie d'un mari franco-québécois rencontré à Paris. Elle est immigrante reçue, catégorie « famille » parrainée par son conjoint.
- 1970, naissance d'un fils (unique) et reprise des études universitaires de 1^e cycle (entamées en France, changement d'orientation académique toutefois).
- 1973, obtention d'un premier emploi (en lien avec sa formation, secteur public).
- 1974, séparation conjugale, Monique quitte la banlieue pour la ville de Québec.
- 1975-76, Monique devient citoyenne canadienne. Elle occupe un nouvel emploi, a un nouveau conjoint (franco-québécois).
- 1980, nouvel emploi (Monique a été recrutée par son ancien employeur, poste prestigieux).
- 1982, nouveau conjoint, Louis (franco-québécois).
- 1985, nouvel emploi (via les petites annonces d'un quotidien montréalais et installation avec Louis à Montréal).
- 1986, Monique et sa famille aménagent dans le quartier où ils habitent toujours, *i.e.* le Vieux Montréal.

Gérard :

- 1969, arrivée à Montréal, muni d'un visa étudiant, à l'âge de 23 ans. Il souhaite poursuivre ses études graduées. Il s'installe d'abord chez son frère (immigré depuis 4 ou 5 années déjà, pour des raisons de travail), à Montréal.
- 1972, obtention premier emploi (dans son champ de spécialisation, l'ingénierie).
- 1976, Gérard devient citoyen canadien. Il épouse sa compagne rencontrée une année auparavant lors d'une activité sportive. Solange est franco-québécoise.
- 1976 -78, nouvel emploi dans le domaine de la coopération internationale. Solange et Gérard partent pour l'Afrique de l'Ouest.
- 1978, retour au Québec, nouvel emploi avec premier employeur.
- 1983, nouvel emploi, Gérard est invité par un ancien collègue à prendre un poste d'enseignement en milieu universitaire. Le couple s'installe dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce où ils habitent encore à ce jour
- 1984, nouvel emploi, nouveau milieu universitaire.
- 1985, nouvel emploi, secteur privé (via petites annonces).
- 1986, nouvel emploi (emploi actuel - via petites annonces), organisme para-public.
- 1990, projet d'adoption internationale (2 enfants).

Nadia :

- (1967, premier séjour au Québec, voyage de tourisme d'une durée de six mois en compagnie du futur mari d'origine française. De retour en France, Nadia et son mari préparent une demande d'immigration).

- 1975, arrivée à Montréal, à l'âge de 21 ans, en compagnie de son mari. Elle est dirigée vers un premier employeur, une fromagerie française, par un fonctionnaire de l'immigration. Nadia est alors immigrante reçue, catégorie « famille » et parrainée par son mari.
- 1976 - 1981, premier retour en France, séparation de couple à l'horizon ; retour au Québec et travail dans le milieu de la restauration française (travail au noir) ; séparation du couple ; Nadia quitte le Québec pour la côte ouest canadienne où elle travaille au sein d'une compagnie forestière.
- 1981, court passage au Québec avant de rentrer, pour une seconde fois en France. Elle est munie d'un passeport canadien cette fois et sera embauchée au rayon des sports d'hiver dans un des grands magasins de Paris.
- 1982 – 1987, de retour à Montréal, Nadia travaille dans le secteur privé, cette fois en lien avec sa formation initiale. Pendant cette période, elle fait plusieurs courts séjours en France, toujours à Paris, auprès de sa famille. Elle obtient sa citoyenneté canadienne en 1982.
- 1988, installation « définitive » au Québec. Nadia s'inscrit auprès d'une agence de placement et trouve un travail régulier dans un organisme public.
- 1989, nouveau conjoint d'origine ouest africaine, Mamadou, et naissance d'une première fille, installation dans logement actuel du Mile End.
- 1997, naissance d'une seconde fille et nouvel emploi (secteur public).

Lionel :

- (1978, premier court séjour de 2 semaines à Montréal, à l'âge de 16 ans, en compagnie du frère et du père).
- 1981, arrivée à Montréal muni d'un visa étudiant, à l'âge de 19 ans. Lionel veut entreprendre études universitaires de 1^e cycle. Il y rejoint son frère, arrivé à Montréal pour les mêmes raisons, une année plus tôt. Rapidement, Lionel s'installe dans son propre appartement. Il fait la rencontre de sa première compagne franco-québécoise, elle aussi étudiante.
- 1982-83, retour en France pour le service militaire (alors obligatoire).
- 1983, retour à Montréal pour terminer ses études.
- 1983-86, fin études, il rencontre une nouvelle compagne franco-québécoise et ils prennent ensemble un appartement. Lionel veut régulariser son statut (obtenir sa résidence permanente) et épousera une amie de sa compagne d'alors (il s'agit d'un mariage « blanc »). Il ne peut épouser sa propre compagne car elle est déjà mariée avec un autre Français pour les mêmes raisons, *i.e.* l'obtention de la résidence permanente. Lionel obtient le statut de membre « famille », parrainé.
- 1987-88, Lionel devient citoyen canadien et divorcé peu de temps après. Depuis la fin des études, il fait plusieurs boulots au noir et change à nouveau de compagne.
- 1990, nouvelle conjointe franco-québécoise (toutes les conjointes seront de la même origine). Elle est aussi artiste visuelle. Il s'oriente vers la pratique de son art, délaissant progressivement les boulots variés.
- 1993, nouvelle séparation et orientation définitive comme artiste (pigiste).
- 1994, nouvelle conjointe.
- 1996, nouvelle séparation.
- 1997, Lionel fait la connaissance de Michelle, franco-québécoise, avec qui il aménage dans le Mile End. Ils y vivent depuis avec leur fille née cette même année.

Pierre :

- 1982, arrivée à Montréal muni d'un visa étudiant, à l'âge de 21 ans. Il s'inscrit à l'université en graphisme. Il est déjà amoureux d'une Allemande connue en France, installée depuis peu à Montréal avec sa famille (raison professionnelle du père). Pierre et sa compagne s'installent alors dans un logement non loin de la famille de cette dernière (quartier Ville Marie).
- 1985, il termine ses études et présente son curriculum vitae dans différents lieux susceptibles de l'embaucher. Il obtient ainsi son premier emploi.
- 1987, Pierre partira quelques mois pour l'Ouest canadien
- 1987, retour à Montréal et insertion dans une grande maison d'édition québécoise où travaille déjà sa compagne. Pierre devient citoyen canadien.
- 1988, naissance d'une fille (unique).
- 1990, séparation et nouvelle conjointe franco-québécoise, rencontrée en milieu de travail. Pierre quitte son emploi et démarre sa propre entreprise. Il quitte aussi la ville pour s'installer avec sa nouvelle compagne dans une ville de banlieue.
- 1996, nouvelle séparation, Pierre revient à Montréal, dans son quartier actuel du Plateau-Mont-Royal
- 1999, nouvelle conjointe franco-québécoise. Pierre s'installe chez elle (même quartier) et ils y vivent encore à ce jour.

Béatrice :

- (1986, Béatrice rencontre à Paris un jeune Américain à qui elle rendra visite aux Etats-Unis)
- 1987, à l'âge de 27 ans, Béatrice quitte son emploi et Paris et rejoint cet ami aux Etats-Unis. Elle a alors un visa étudiant. Les retrouvailles sont décevantes et Béatrice arrive à Toronto, chez un ami canadien anglophone rencontré lors de son court passage aux Etats-Unis.
- 1988 - 1990, elle renouvelle son statut d'étudiante, au Canada cette fois. Ce renouvellement est octroyé sur la base de faux documents (fausses inscriptions en milieu académique). Elle travaille dans le secteur informel (au « noir ») et sera même employée du gouvernement ontarien. Enfin, elle obtient sa résidence permanente grâce à de fausses promesses d'embauche (dans le domaine de l'enseignement du français, langue seconde).
- 1989, nouveau conjoint, canadien anglophone d'origine britannique.
- 1990, des raisons administratives conduisent Béatrice à s'installer à Montréal (Outremont), dans le quartier Outremont, où elle trouve rapidement un emploi.
- 1992, Jim rejoint Béatrice à Montréal, elle obtient sa citoyenneté canadienne
- 1994, naissance d'une fille (unique), ils changent de quartier et optent pour celui de la Petite-Patrie
- 2000, la famille aménage dans un nouveau quartier à dominante anglophone, Snowdon.

Michel :

- 1987-1988 coopérant à Montréal (service militaire), il a 22 ans. Il a fait la connaissance d'une Franco-Québécoise, en France deux années auparavant.
- 1989, une fois le service militaire terminé, Michel possède un visa étudiant et s'installe avec sa compagne à Montréal dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Il s'inscrit à l'Université, au 2^e cycle, et profite de cette période pour faire reconnaître sa formation antérieure. Il cesse le programme d'études en gestion après avoir complété la première année.
- 1989, Michel est immigrant reçu et obtient son premier emploi (ingénieur).
- 1992, Michel est recruté et se joint à une nouvelle équipe.
- 1994, naissance d'un premier fils et séparation du couple, les deux parents choisissent d'habiter le quartier Outremont. Michel obtient sa citoyenneté canadienne.
- 1995, nouvelle conjointe, Montréalaise et anglo-canadienne.
- 1996, Patricia rejoint Pierre dans le quartier Outremont.
- 1997, Michel est à nouveau recruté par un nouvel employeur (poste actuel).
- 1998, naissance d'une fille.
- 1999, changement de quartier pour celui de Ville Mont-Royal.

Montréal aurait également tenu ce rôle. Conjointement, ces appuis ont permis une insertion sociale et une familiarisation rapide du nouvel environnement.

Philippe :

- (1979, premières vacances au Québec, à l'âge de 15 ans).
- (1986, deuxième séjour au Québec pour rejoindre une Franco-Québécoise connue en France. Ils se marient et Philippe est parrainé),
- (1987, retour en France et séparation du couple).
- 1988, Philippe revient à Montréal et travaille comme paysagiste. Il loge chez le frère de son ex-conjointe.
- 1989, il suit une formation technique pour devenir éducateur en garderie. Philippe rencontre une nouvelle conjointe franco-québécoise et ils s'installent dans une ville de banlieue.
- 1990, embauche dans une garderie (ville de banlieue) à titre d'éducateur,
- 1991, le couple se sépare, Philippe revient à Montréal et habite dans le quartier Rosemont avec un ami franco-français.
- 1992, Philippe quitte Montréal pour se rapprocher de son milieu de travail (ville de banlieue).
- 1995, nouvelle conjointe française d'origine, chez qui Philippe emménage (Montréal, quartier Plateau-Mont-Royal). Philippe obtient sa citoyenneté canadienne
- 1996, naissance d'un premier enfant (fils unique).
- 1997, le couple s'installe à nouveau en banlieue, à proximité du lieu de travail de Philippe.
- 1998, Philippe abandonne son poste d'éducateur et entreprend une formation professionnelle en ébénisterie.
- 1999, nouvel emploi dans une entreprise d'ébénisterie.

Guy :

- (1975-76, premier séjour temporaire à Montréal en lien avec occupation professionnelle et relation amoureuse).
- 1981-89, Guy arrive à Montréal comme immigrant reçu, catégorie indépendant avec son épouse franco-française, venue à Montréal pour des raisons professionnelles. Ils s'installent sur le Plateau-Mont-Royal. Guy tout en travaillant à Montréal est rémunéré par l'État français.
- 1982, naissance fille (en France, première fille de cette union mais quatrième enfant de Guy).
- 1988, obtention de la citoyenneté canadienne.
- 1989, retour en France.
- 1990, naissance d'un second enfant, un fils (et donc second enfant de cette union mais cinquième enfant de Guy).
- 1997, retour définitif à Montréal. Guy y suit à nouveau sa conjointe. Ils habitent toutefois des logements indépendants, dans le quartier Outremont. Il a changé d'occupation et se consacre désormais à des intérêts plus personnels et créatifs sur le plan artistique, tout en poursuivant des travaux en lien avec sa première occupation. Le réseau personnel et professionnel d'ego est largement sollicité dans la diffusion de sa production.

Paule :

- 1990, arrivée à Québec à l'âge de 33 ans, Paule rejoint son mari Joseph d'origine libanaise (elle est alors parrainée par Joseph), naissance d'un premier fils.
- 1991, Paule s'inscrit à des cours de langue arabe offert en milieu universitaire.
- 1992, naissance d'une fille.
- 1992 – 96, période associée à la maternité, sans activité professionnelle fixe. Paule écrit quelques articles pour des journaux et revues françaises, elle enseigne aussi périodiquement le français en milieu universitaire et rédige aussi quelques textes pour les journaux montréalais.
- 1995, obtention de la citoyenneté canadienne.
- 1996, naissance d'un troisième enfant (un fils), la famille quitte Québec pour Montréal et s'installe dans le quartier Côte-des-Neiges. Ce déplacement est motivé par les engagements professionnels de Joseph.

Éric :

- 1990, immigration à Montréal (immigrant reçu, catégorie indépendant), Éric vient rejoindre une compagne (franco-québécoise) rencontrée en France l'année précédente. Il habite d'abord le quartier St. Leonard et ensuite Ville d'Anjou avec sa compagne. Après un mois de « vacances », Éric est en quête d'un emploi qu'il trouve après deux mois de recherche et ce, en lien avec ses compétences professionnelles.
- 1991, Éric et Colette quittent la ville pour la banlieue.
- 1993, naissance d'une première fille (unique pour Éric, troisième enfant pour Colette).
- 1994, obtention de la citoyenneté canadienne.

- 1995, nouvel emploi, Éric est sollicité par un ancien compagnon de travail.
- 1998, séparation du couple.

Ali :

- (1990, premier court séjour d'un mois et demi à Montréal dans le but de cerner les possibilités d'immigration éventuelle. Ali qualifie ce séjour de préparatoire).
- 1993, arrivée à Montréal à l'âge de 39 ans muni d'un visa étudiant, en compagnie de son épouse Dalal (parrainée par Ali) et leurs deux enfants. La famille s'installe dans le quartier Côte-des-Neiges. Il est inscrit au 3^e cycle tout en étant déjà détenteur d'un doctorat. Le statut d'étudiant est une stratégie d'établissement, lui permettant de chercher un emploi stable. Cette même année, il obtiendra une *fausse promesse d'emploi qui lui permettra de faire une demande de résidence permanente. Un premier emploi (temporaire) est obtenu (une fois les diplômes et acquis professionnels officiellement reconnus) par l'intermédiaire d'un réseau professionnel pré-migratoire. Ses expériences de travail lui sont d'emblée reconnues non pas parce qu'il a fait l'ensemble des démarches associées aux équivalences mais bien parce qu'il s'agit d'une institution privée française qui recherche précisément une expérience antérieure dans un établissement similaire.
- 1996, nouvel emploi (à mi-temps). Ali est invité à postulé pour un emploi dans une institution privée d'enseignement. Cette invitation est liée à un réseau professionnel constitué en contexte migratoire.
- 1998, obtention de la citoyenneté, Ali et sa famille change de domicile, toujours dans le même quartier.

Jida :

- 1993, immigration au Canada pour Jida, Zourik et trois des quatre enfants. Ils s'installent dans le quartier Outremont. Jida est âgée de 43 ans et est parrainée par Zourik qui est immigrant reçu. Zourik poursuit son travail à l'étranger.
- 1994, la famille s'installe dans le quartier Cartierville, Jida s'inscrit auprès d'une agence de placement.
- 1997, Jida devient citoyenne canadienne.
- 2000, elle accepte un poste régulier avec permanence, en lien avec sa formation initiale de secrétaire. La famille change de quartier de résidence, passant de Cartierville à Notre-Dame-de-Grâce. Zourik poursuit son travail à l'étranger.

Lena :

- 1995, arrivée à Montréal à l'âge de 26 ans, immigrante reçue, catégorie indépendante. Elle s'installe dans le quartier Mile End, à l'invitation d'un lien intermédiaire (amie française d'un ami en France). Lena trouve rapidement un premier travail (3 jours après son arrivée), pour lequel elle est largement qualifiée. Elle ne cherche pas à faire reconnaître ses diplômes car elle envisage son séjour au Canada comme un séjour temporaire, séjour de 2 mois en France. Malgré cette non

reconnaissance, elle obtient un second emploi en lien avec ses compétences (à un salaire moindre...), par l'entremise de liens professionnels pré-migratoires.

- 1996, rencontre conjoint algérien d'origine franco-algérienne. Ils prennent ensemble un appartement dans le même quartier, séjour de 2 mois en France.
- 1997, naissance première fille, séjour de 2 mois en France.
- 1999, naissance seconde fille, séjour de 2 mois en France, obtention de la citoyenneté canadienne.
- 2000, séjour de 2 mois en France.

Touria :

- (1991-1992, premier séjour touristique à Montréal en compagnie d'un ami français dont les parents vivent en banlieue de Montréal depuis les années '80)
- 1994, arrivée au Québec, à l'âge de 25 ans, immigrante reçue, catégorie « indépendant ». Touria s'installe en banlieue, chez les gens d'origine française connus lors du premier séjour.
- 1994-1995, obtention premier emploi, boutique de vêtements. Touria se voit proposer se premier emploi par l'intermédiaire de liens rencontrés chez les gens chez qui elle habite.
- 1996, Touria quitte la banlieue pour le quartier Côte-des-Neiges. C'est pas le biais d'un lien rencontré via ses hôtes de banlieue qu'elle a connu ce quartier.
- 1997, Touria quitte son emploi pour une formation professionnelle dans le secteur du commerce international. Elle change également d'appartement tout en demeurant dans le même quartier. Rencontre compagnon Moustafa d'origine libanaise. Il habite le même immeuble.
- 1998, stage professionnel dans une entreprise liée à la formation suivie d'une embauche.
- 2000, obtention de la citoyenneté canadienne. Touria envisage changer d'emploi, elle cherche de nouveaux défis.

Aurélie :

- (1968, premier court séjour d'Aurélie au Québec).
- 1994, arrivée à Montréal, à l'âge de 56 ans, immigrante reçue catégorie « indépendant ». Aurélie est accompagnée de deux de ses trois enfants. Aurélie et sa famille s'installent dans le quartier Montréal-nord. Ils y sont dirigés par l'intermédiaire d'un organisme d'aide aux nouveaux arrivants. L'insertion sur le marché du travail est difficile.
- 1995, Aurélie devient aide familiale.
- 1996, Aurélie quitte son emploi et entreprend une formation professionnelle en bureautique, formation prise en charge par le gouvernement. Elle s'installe, avec ses enfants, dans un nouvel appartement, dans le même quartier.
- 1997, une fois cette formation terminée, elle accède rapidement à un emploi qui mènera à la permanence, dans une institution publique. Aurélie obtient sa citoyenneté canadienne.

Annexe 2

PROFILS DESCRIPTIFS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 Profil d'âges des informateurs clés	xviii
Tableau 2.2 Les maisonnées	xviii
Tableau 2.3 Dates d'arrivée et d'acquisition de la citoyenneté canadienne	xix
Tableau 2.4 Citoyennetés multiples	xx
Tableau 2.5 Langues parlées	xxi
Tableau 2.6 Profils linguistiques et contextes d'usage	xxii
Tableau 2.7 Revenus familiaux par grandes catégories	xxiii
Tableau 2.8 Niveau de scolarité atteint	xxiii
Tableau 2.9 Principaux domaines et lieux d'études post-secondaires et universitaires	xxiv
Tableau 2.10 Mobilité résidentielle	xxv
Tableau 2.11 Quartier habité et statut d'habitation au moment de l'étude	xxvi
Tableau 2.12 Liens entretenus avec les voisins	xxvi
Tableau 2.13 Synthèse des accents maintenus par couple et choix d'institution scolaire pour les enfants	xxvii

Tableau 2.1
Profil d'âges des informateurs clés

Catégories d'âges	Âge à la migration (nombre d'individus/catégorie)	Âge au moment de l'enquête
20 - 24 ans	7	--
25 - 29 ans	4	--
30 - 34 ans	1	3
35 - 39 ans	1	4
40 - 44 ans	1	2
45 - 49 ans	1	2
50 - 54 ans	--	3
55 ans et plus	1	2

Tableau 2.2
Les maisonnées

Type de cellule familiale	*Informateurs clés & conjoints	Enfants
Famille nucléaire	*Jida & Zourik	3 enfants à domicile, [1 enfant en France]
	*Paule & Joseph	3 enfants à domicile
	*Gérard & Solange	2 enfants à domicile
	*Lena & Salim	2 enfants à domicile (bientôt 3)
	*Lionel & Michelle	1 enfant à domicile
	*Béatrice & Jim	1 enfant à domicile
	*Philippe & Brigitte	1 enfant à domicile
Famille recomposée	*Monique & Louis	2 enfants (domiciliés ailleurs à Montréal)
	*Pierre & Violaine	2 enfants à domicile (1 en garde partagée)
	*Michel & Patricia	2 enfants à domicile (1 en garde partagée)
Famille monoparentale	*Nadia & Mamadou (ex-conjoint)	2 enfants à domicile
	*Aurélie	2 enfants à domicile [1 enfant en France]
	*Éric & Colette (ex-conjointe)	1 enfant à domicile (garde partagée)
Famille élargie	*Ali & Dalal	2 enfants à domicile 1 beau-frère
Famille « éclatée »	*Guy & Chantal	2 enfants au domicile de la mère (les domiciles des parents sont dans le même quartier montréalais) [3 enfants de deux unions précédentes : 2 en France, 1 ailleurs à Montréal]

Tableau 2.3
Dates d'arrivée et d'acquisition de la citoyenneté canadienne

Informateurs clés et conjoints	Date d'arrivée au Canada	Date d'obtention de la citoyenneté canadienne	Écart entre arrivée et obt. citoyenneté
Monique	1970	1975	5 ans
Louis	nap	nap (canadien de naissance)	--
Jida	1993	1997	5 ans
Zourik	1993	1997	5 ans
Pierre	1982	1987	5 ans
Violaine	nap	nap (canadien de naissance)	--
Gérard	1969	1976	7 ans
Solange	nap	nap (canadien de naissance)	--
Nadia	1975	1982	7 ans
Mamadou (ex-conj)	1982	1997	15 ans
Paule	1990	1995	5 ans
Joseph	1980	1985	5 ans
Philippe	(1986) 1988	1995	8 ans
Brigitte	1992	nap (visa étudiant)	--
Michel	1988	1994	6 ans
Patricia	nap	nap (canadienne de naissance)	--
Lionel	1981	1986	5 ans
Michelle	nap	nap (canadienne de naissance)	--
Béatrice	1987	1992	5 ans
Jim	nap	nap (canadien de naissance)	--
Lena	1995	1999	4 ans
Salim	1993	immigrant reçu 1998	--
Ali	1993	1998	5 ans
Dalal	1993	1998	5 ans
Éric.	1990	1994	4 ans
Colette (ex-conj.)	nap	nap (canadienne de naissance)	--
Guy	1981	1988	7 ans
Chantal	1970 1 ^{er} séjour	1973	3 ans
Aurélie	1994	1997	3 ans
Touria	1994	2000	6 ans
Moustafa (ami)	nd	nd	nd

Tableau 2.4
Citoyennetés multiples

Informateur	Canada	France	Maroc	Algérie	Tunisie	Autres
Conjoint Monique *Maurice Louis	naturalisation naissance naissance	naissance**				
Jida	naturalisation				filiation paternelle	
Zourik	naturalisation			naissance		
Pierre *Claudine Violaine	naturalisation naissance	naissance				Allemagne naissance
Gérard Solange	naturalisation	naissance naissance				
Nadia *Christian Mamadou	naturalisation naturalisation naturalisation	naturalisation naissance		naissance		Guinée naissance
Paule	naturalisation	naissance				Liban naturalisation
Joseph	naturalisation					Liban naissance
Philippe *Jeanne Brigitte	naturalisation naissance	naissance naissance				
Michel *Suzanne Patricia	naturalisation naissance naissance	naissance naturalisation				
Lionel *Michelle	naissance naissance	naturalisation				
Béatrice Jim	naturalisation naissance	naissance				
Lena Salim	naturalisation	naturalisation naturalisation (mère fr.)		naissance naissance		
Ali *Dalal	naturalisation naturalisation		naissance naissance			
Éric *Colette	naturalisation naissance	naissance				
Guy *Chantal	naturalisation naturalisation	naissance naissance				
Aurélie	naturalisation	naissance				
Touria Moustafa (ami)	naturalisation naturalisation	naturalisation	naissance			Liban naissance

*conjoint(e) à l'arrivée, devenu(e) depuis ex-conjoint(e)

** citoyenneté inactive (plus de passeport français)

Tableau 2.5
Langues parlées

Informateurs clés et conjoints	Langues maternelles	Langues maternelles enfants	Langues parlées infor. clés	Langues parlées conjoints	Langues parlées enfants
Monique Louis	français	français	2: français + anglais	2: français + anglais	2: français + anglais
Pierre Violaine	français français	f11: français+anglais f17.: français	2: français + anglais	3: français + anglais + espagnol	R-1: français C-2: français + anglais
Gérard Solange	français français	français	2: français + anglais	2+: français + ang. +/- chinois	1+: français,+ rudiments chinois
Lionel Michelle	français français	français	1+: français +/- anglais	2 : français + anglais	1 : français
Éric Colette (ex conjointe)	français français	français	2 : français + anglais	ND	1 : français
Lena Salim	français français + arabe	français	2 : français + anglais	3 : français + arabe + anglais	1 : français
Philippe Brigitte	français alsacien + français	français	1+ :français +/- anglais	3 : alsacien + français + anglais	1 : français
Aurélie	français	f27 : français g19 : créole	4.5 français + anglais + espagnol + allemand + (.5 suédois)	----	f27 – 3 : français + espagnol + anglais + (rudiments allemand) g19 – 2 : français + anglais
Jida Zourik	arabe berbère	français + arabe	3: français + anglais + arabe	4: français,+ anglais + arabe + berbère	3 (2 enf): français + anglais + arabe 4 (2 enf): français + anglais+arabe+espagnol
Ali Dalal	arabe arabe	français	2 : français + arabe	2 : français + arabe	1 : français
Touria Moustafa (compagnon)	arabe arabe	--	3 : français + ang. parlé +arabe parlé	2 : arabe + anglais	---
Nadia Mamadou (ex conjoint)	arabe wolof	français	3 : français + anglais + arabe	4 : wolof + seulette + anglais + français	1 : français
Paule Joseph	français arabe	français	2 : français + anglais	3 : français + anglais + arabe	1 : français
Guy Chantale	italien français	français	2+ : français + italien +/- anglais	3 : français + anglais + allemand	f18 – 3 : français + anglais + espagnol; g10 – 1 : français gR-1+: français +/-ang.
Michel Patricia	français anglais	français	3 :français + anglais + italien	2 : anglais + français	1 : français
Béatrice Jim	français anglais	anglais + français	2 : français + anglais	2 : anglais + français	2 : français + anglais

Tableau 2.6
Profils linguistiques et contextes d'usage

Informateurs clés et conjoints	Langues maternelles	Contexte familial	Contexte scolaire ou de garde enfants	Contexte public général	Contexte professionnel	Habitudes linguistiques du voisinage	Langues utilisées avec proches voisins
Monique Louis	français français	français	français	français	français	ville : fran. rég.rurale:ang	fran./ ville ang /camp.
Pierre Violaine	français français	français	f17 : fran f11 : fran. + ang.	français + anglais	français + anglais	français	français
Gérard Solange	français français	français + rudiments chinois	français	français	français	anglais + autres	français
Lionel Michelle	français français	français	français	français	français	français + anglais + portugais	français
Éric Colette (ex conjointe)	français français	français	français	français	anglais + un peu français	français	français
Lena Salim	français français & arabe	français	français	français Salim : fran. + ang. + arabe	français Salim : anglais	français + anglais + espagnol + autres langues	anglais
Philippe Brigitte	français alsacien & français	français	français	français	français Brigitte : français + anglais	français	français
Auréli	français	français	français	français	français f27: anglais	français + arabe + créole	français
Jida Zourik	arabe berbère	français + arabe	français	français	français Zourik : anglais + arabe	anglais ¹	français + anglais
Ali Dalal	arabe arabe	français	français	français	français	surtout anglais, + un peu fran. + autres langues	français
Touria Moustafa (compagnon)	arabe arabe	français	français	français	français	arabe + français	français + arabe + anglais
Nadia Mamadou (ex conjoint)	arabe wolof	français	français	français	français	français, anglais + autres langues	français + anglais
Paule Joseph	français arabe	français	français	français	français	anglais (et un peu français)	français + anglais
Guy Chantale	italien français	français	français	français	français	français	français
Michel Patricia	français anglais	français	français	français Patricia : fran. + ang.	français + anglais	français + anglais	français + anglais
Béatrice Jim	français anglais	français + anglais	français	français Jim: anglais	français Jim: anglais	français + anglais	français Jim:anglais

¹ Jida précise que ses proches voisins sont d'origine italienne et arménienne tout en s'exprimant principalement en anglais, même avec leurs enfants.

Tableau 2.7
Revenus familiaux par grandes catégories

Enquêtés	Nombre de salaires	Nombre d'enfants à domicile	20 000\$ à 39 999\$	40 000\$ à 59 999\$	60 000\$ à 79 999\$	80 000\$ et plus
Monique	2	--				√
Jida	2	3 (+ 1 enfant soutenu en France)				√
Michel	2	1,5***				√
Béatrice	2	1				√
Ali	2	2			√	
Lionel	2	1		√		
Philippe	2*	1	√			
Pierre	1+	1,5			√	
Paule	1+	3			√	
Gérard	1	2			√	
Lena	1	2 (bientôt 3)		√		
Éric	1	,5		√		
Guy	1**	2 (non à domicile mais partage des frais)		√		
Nadia	1	2	√			
Aurélie	1	2	√			
Touria	1	--	√			

* sources de revenu : 1 salaire, 1 bourse d'étude ; ** source de revenu : 1 prestations de retraite ; *** ,5 : enfant en garde partagé

Tableau 2.8
Niveau de scolarité atteint

	Études autres (post secondaire / non universitaire)	Universitaire 1 ^{er} cycle / baccalauréat	Universitaire 2 ^e cycle / maîtrise	Universitaire 3 ^e cycle / doctorat et doctorat d'État
Informateurs clés	3	5	6	2
Conjoints	2	6	6	1

Tableau 2.9
Principaux domaines et lieux d'études post secondaires et universitaires

Enquêtés	Âge à la migration	Domaine / informateurs clés	Domaine / conjoints (*non immigrant)
Monique	20	droit (France) + journalisme (Qc)	histoire + administration (Qc)*
Jida	43	secrétariat (Algérie) + gestion financière (Qc)	informatique (Algérie + France)
Pierre**	21	arts graphiques (Qc)	théâtre (Qc)*
Gérard**	23	ingénieur (France + Qc)	informatique (Qc)*
Nadia	21	science économique (France)	gestion touristique + relations internationales + brevet d'enseignant (Qc)
Paule	33	droit/communications (France)	administration (Qc)
Philippe	24	ébénisterie (Qc)	biologie (France + Qc)
Michel**	22	ingénieur (France + Qc)	sociologie (Qc)*
Lionel**	20	cinéma / arts visuels (Qc)	littérature (Qc)*
Béatrice	27	enseignement / musicologie (France + Qc)	génie informatique spécialisation : bio médicale (Ontario)
Lena	26	psychologie (France)	ingénieur en informatique (Qc)
Ali**	38	mathématiques (France + Qc)	mathématiques (France)
Éric	26	électronique (France)	NAP (ex. criminologie - Qc)*
Guy	45	sociologie (France)	sciences politiques (Qc)
Auréli	56	secrétariat (France + appoint au Qc)	---
Touria	27	commerce/assurances/gestion (France + Qc)	nd--

** statut d'étudiant à l'arrivée

Tableau 2.10
Mobilité résidentielle

Durée de séjour	Informateurs	Quartiers habités depuis 1 ^{er} arrivée au Québec
6 - 10 ans	Aurélie : 6 ans Touria : 6 ans Lena : 6 ans Jida : 7 ans Ali : 8 ans Éric : 10 ans Paule : 10 ans	Montréal-Nord (2 logements) Chateauguay puis Côte-des-Neiges (2 logements) Mile End (2 logements) Outremont, *Cartierville, Notre-Dame-de-Grâce *Côte-des-Neiges (2 logements) St.Léonard, Ville d'Anjou, *ville de banlieue Haute-ville (Qc), Côte-des-Neiges (Mtl)
11 - 15 ans	Guy : 11 ans Philippe : 12 ans Michel : 12 ans Béatrice : 13 ans	*Plateau-Mont-Royal, Outremont (2 logements) Plateau-Mont-Royal (limitrophe à Ville-Marie), ville de banlieue, Rosemont, Plateau-Mont-Royal, *ville de banlieue Ville-Marie, Notre-Dame-de-Grâce, Mile End, Outremont, *Ville Mont-Royal Toronto (Ont.), Outremont, Petite-Patrie, Snowdon
16 - 20 ans	Pierre : 18 ans Lionel : 19 ans	Ville-Marie, Côte-des-Neiges, Plateau-Mont-Royal (2 logements), *ville de banlieue, Plateau-Mont-Royal (2 logements) Villeray, Côte-des-Neiges, Outremont, Plateau-Mont-Royal (7 logements), Mile End
21 - 25 ans	Nadia : 25 ans	Plateau-Mont-Royal- portion limitrophe à Ville-Marie (2 logements), *Mile End
26 - 30 ans	Monique : 30 ans Gérard : 30 ans	Ste-Foy (Qc), Outremont (Mtl), *Vieux-Montréal (+ *Cantons de l'Est) Nd (2 logements), *Notre-Dame-de-Grâce

* propriétaire du logement

Tableau 2.11
Quartier habité et statut d'habitation au moment de l'étude

Informateurs clés	Quartier actuel	Locataire	Propriétaire	Pays d'origine
Monique Jida	Vieux-Montréal Cartierville		√ √	propriétaire terrains + maison(s)
Gérard	Notre-Dame-de-Grâce		√	
Nadia	Mile End		√	
Béatrice	Snowdon		√	
Philippe	Municipalité à l'est de Montréal (30km)		√	
Michel	Ville Mont-Royal		√	propriétaire maison propriétaire maison
Ali	Côte-des-Neiges		√	
Éric	Ville de banlieue, sud de Montréal		√	
Pierre	Plateau-Mont-Royal	√ (jadis proprio)		jadis propriétaire en France
Lionel	Mile End	√	jadis propriétaire à Montréal	
Lena	Mile End	√		
Paule	Côte-des-Neiges	√		
Guy	Outremont	√		
Aurélie	Montréal-Nord	√		propriétaire maison
Touria	Côte-des-Neiges	√		

Tableau 2.12
Liens entretenus avec les voisins

Informateurs clés	Quartier habité	Durée de séjour dans ce quartier	Échanges fréquents	Échanges occasionnels	Échanges rares
Jida	Cartierville	5,5 ans			√
Nadia	Mile End	10 ans+	√		
Lena	Mile End	6 ans	√		
Lionel	Mile End	3 ans		√	
Paule	Côte-des-Neiges	4 ans		√	
Ali	Côte-des-Neiges	7 ans	√		
Touria	Côte-des-Neiges	3 ans			√
Guy	Outremont	4 ans		√	
Pierre	Plateau-Mont-Royal	10 ans			√
Monique	Vieux Montréal	12 ans		√	
Gérard	Notre-Dame-de-Grâce	20 ans			√
Béatrice	Snowdon	7 mois		√	
Aurélie	Montréal-Nord	4 ans			√
Michel	Ville Mont-Royal	7 mois		√	
Éric	Banlieue sud	9 ans		√	
Philippe	Banlieue est	2,5 ans	√		

Tableau 2.13
Synthèse des accents maintenus par couple et
choix d'institution scolaire pour les enfants

Mère et conjoint	Accent maintenu en situation de migration			Choix d'école	
	local	diffus	d'origine	publique	privée - française
Monique	√			√	
*Pierre	√				
*Colette (ex)	√				
Éric	√			√	
*Solange	√				
Gérard	√			√	
*Michelle	√				
Lionel		√		NAP (garderie)	
Claudine+	nd	nd	nd		
Pierre		√		√	
*Suzanne+	√				
Michel		√		√	
Béatrice			√		√
**Jim+	nap	nap	nap		
Nadia			√		√
Mamadou			√		
Lena			√	NAP (garderie)	
Salim			√		
Paule			√		√
Joseph			√		
Brigitte			√		
Philippe+		√		NAP (garderie)	
Chantale			√		√
Guy			√		
Aurélie			√	√+	
Amal			√	√	
Ali			√		
Jida			√		√
Zourik			√		

Note : l'informateur clé est en caractère gras, la mère est surligné en gris et la présence d'un * signifie qu'il s'agit d'un conjoint non-immigrant d'origine canadienne française ou **britannique.

+ Informations supplémentaires :

- Claudine est la mère de la fille de Pierre, or Pierre habite avec *Violaine
- Suzanne est la mère du fils de Michel, mais sa conjointe actuelle est **Patricia
- Jim est unilingue anglophone
- La première conjointe de Philippe, Jeanne*, avec un accent local
- Le fils a d'abord fréquenté une école privée française

Annexe 3

LES CATEGORIES D'IMMIGRATION

Au Québec, les immigrants sont admis selon trois grandes catégories¹ d'immigration. Les principales catégories juridiques sont les suivantes² :

La catégorie *indépendant*: Depuis 1978, le Québec détient un pouvoir exclusif dans la sélection des immigrants *indépendants*, les autres catégories relevant toujours de juridiction fédérale. Les *indépendants* représentent près de 60% des migrants admis au Québec. Ils sont des ressortissants étrangers âgés de 18 ans et plus (notamment les immigrants indépendants, entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs, parents aidés avec aptitudes d'employabilité) qui font une demande de certificat de sélection pour eux-mêmes à titre de requérants principaux ainsi que pour les personnes à charge qui les accompagnent. Ils sont sélectionnés sur la base de leurs qualifications professionnelles et un ensemble d'autres facteurs mesurant leur capacité d'intégration à long terme (âge, éducation...). Les *indépendants* sont pleinement soumis à la grille de sélection mise en place par l'État québécois et sont spécifiquement visés par les objectifs de la politique d'immigration de la province. Cette grille de sélection est basée sur un système de pointage selon les caractéristiques suivantes : l'instruction, l'âge, les acquis linguistiques, les compétences et l'expérience professionnelle, la présence au Québec de parents ou d'amis, les qualités personnelles et la motivation. La connaissance du français, la profession du conjoint et la présence de jeunes enfants contribuent à l'octroi de points 'bonis' (Renaud *et al.*, 2001 : 173). À cela, rajoutons qu'ils se doivent d'avoir un bilan de santé satisfaisant.

La catégorie *famille*: Les individus de la catégorie *famille* sont parrainés, pour trois ans, par un proche parent, citoyen canadien ou résident permanent, i.e. conjoint, fiancé, parents (âgés de plus de 60 ans), grands-parents et enfants (mineurs et non-mariés ou étudiants). Ces immigrants ne sont pas soumis aux critères de sélection mentionnés ci-haut, exception faite du bilan médicale (et enquête de sécurité). Cette catégorie représente environ 30% des migrants qui s'établissent au Québec .

La catégorie *réfugié*: Un *réfugié* est une personne qui, se trouvant hors du pays dont elle a la nationalité et où elle réside habituellement, ne veut ou ne peut y retourner parce qu'elle craint, avec raison, d'y être persécutée du fait de sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social, ses opinions politiques. Les réfugiés peuvent aussi

être parrainés et le parrainage est d'une durée d'un an. Cette catégorie représente environ 15% de la population migrante au Québec.

¹ Ces catégories administratives varient selon les époques. Celles –ci sont en vigueur depuis plus d'une décennie maintenant. À titre d'exemple, le temps de parrainage des membres « familles » a été réduit de dix ans à trois ans il y a une quinzaine d'années déjà.

² Sources: Renaud *et al.*, 2001; G. Bibeau *et al.*, 1992; MCCI, 1990.

Annexe 4

CONFIDENTIALITE ET QUESTIONNAIRE

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Madame, Monsieur,

Comme vous, plusieurs gens choisissent le Québec comme terre d'établissement. Nous connaissons peu, toutefois, du devenir de ces individus, après quelques années d'installation. Étudiante au doctorat (Département d'anthropologie, Université de Montréal) et travaillant depuis quelques années sur des questions relatives au processus migratoire (Groupe de recherche ethnicité et société, Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal), je mène actuellement une recherche auprès de migrants d'origine française et/ou d'origine maghrébine (et leur famille), installés au Québec depuis une dizaine d'années. Le principal but de cette enquête est de mieux connaître le contexte d'établissement et de dresser un profil des pratiques sociales (activités de soutien économique, pratiques associatives, les réseaux d'amitiés et familiaux) des hommes et femmes qui accepteront de participer à cette recherche.

Cette participation implique un premier entretien où, à l'aide d'un questionnaire (certaines réponses pourraient faire l'objet d'un enregistrement sonore), nous tenterons de cerner votre profil social ainsi que celui de votre famille. Par la suite, des entretiens formels et informels seront effectués dans le but de retracer l'histoire de votre migration et installation ainsi que l'évolution de vos rapports sociaux. Il est entendu que vous pouvez cesser de participer à la recherche à tout moment.

Toute information recueillie auprès de vous sera **anonyme** et **confidentielle**. De plus, toutes les précautions seront prises pour que votre participation à cette recherche ne cause aucun préjudice ni à vous même, ni à votre famille. Dès les premiers contacts, un numéro d'identification sera attribué à chaque participant et une fois la recherche terminée, toutes les informations personnelles seront détruites.

Votre collaboration à cette recherche est très importante car les résultats permettront de mieux comprendre et documenter ce processus d'établissement dans une perspective qui fait place aux individus et à leurs pratiques sociales.

En souhaitant très fortement votre participation

Sylvie Fortin
Candidate au Ph.D
Centre d'études ethniques
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal, Qc. H3C 3J7
Téléphone: (514) 343 6111, poste 3803
Télécopieur: (514) 343-7078
courriel: [REDACTED]

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

CONSENTEMENT DE PARTICIPATION

Je, soussigné(e) _____ consens à participer au projet de recherche *Processus d'établissement: Les migrants d'origine française et maghrébine à Montréal*. Je peux cesser de participer à la recherche à tout moment.

Signature

Date

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussignée, Sylvie Fortin, responsable du projet, m'engage à respecter rigoureusement la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de ce projet.

Signature

Date

copie à conserver par le participant

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

CONSENTEMENT DE PARTICIPATION

Je, soussigné(e) _____ consens à participer au projet de recherche *Processus d'établissement: Les migrants d'origine française et maghrébine à Montréal*. Je peux cesser de participer à la recherche à tout moment.

Signature_____
Date

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussignée, Sylvie Fortin, responsable du projet, m'engage à respecter rigoureusement la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de ce projet.

Signature_____
Date

copie à conserver par le chercheur

A - CONTEXTE DE L'ENTREVUE

1. No. d'entrevue:
2. Date de l'entretien:
3. Durée de l'entretien:
4. Adresse du répondant:
5. Commentaires:

B - DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

BLOC VALIDATION: *Nous voudrions d'abord vérifier quelques informations à votre sujet*

6. Lorsque vous êtes arrivé(e) au Québec, étiez-vous
 - le requérant principal - i.e. votre demande d'immigration a été évaluée en fonction de votre dossier seulement ou plutôt 1
 - un membre 'famille' ou encore 2
 - un requérant au statut de réfugié? 3
7. Où êtes-vous né(e)?
 - France 1
 - Maroc 2
 - Algérie 3
 - Tunisie 4
 - autre(*précisez*)_____ 5
8. Quel âge avez-vous?
9. En quelle année êtes-vous arrivé(e) au Canada? 19_____
10. Avez-vous un(e) conjoint(e)?
11. Où est né(e) votre conjoint(e)
 - France 1
 - Maroc 2
 - Algérie 3
 - Tunisie 4
 - autre(*précisez*)_____ 5

12. En quelle année votre conjoint est-il arrivé au Canada?

13. *Ne pas demander* Sexe du répondant:

- homme 1
- femme 2

14. Votre unité familiale comprend-elle au moins un enfant (0-18 ans)?

UNITÉ familiale

15. Quel est votre état matrimonial:

- marié(e) ou union de fait 1
- divorcé(e) ou séparé(e) 2
- veuf(ve) 3
- célibataire 4

16. Combien de personnes habitent votre logement?

17. Qui sont ces personnes?

Liens avec répondant (c'est-à-dire vous même)

- 01- répondant
- 02- conjoint
- 03- enfants: nombre fille(s):
 nombre garçon(s):
 âges: f____, f____, g____, g____,
- 04- enfants du conjoints (si différent) : nombre fille(s):
 nombre garçon(s):
 âges: f____, f____, g____, g____,
- 05- père
- 06- mère
- 07- belle-mère
- 08- beau-père
- 09- grand-mère
- 10- grand-père
- 11- grand-mère du conjoint
- 12- grand-père du conjoint
- 13- frère
- 14- soeur
- 15- beau-frère
- 16- belle-soeur
- 17- tout membre de la famille autres que ceux déjà énoncés
- 18- ami/amie
- 19- autre non-membre de la famille

DONNÉES CONCERNANT L'IMMIGRATION

18. Dans quel pays avez-vous vécu le plus longtemps? (dans le sens de pays d'origine)

- France 1
- Maroc 2
- Algérie 3
- Tunisie 4
- autre(*précisez*) _____ 5

19. Dans quel pays votre conjoint a-t-il vécu le plus longtemps?

- France 1
- Maroc 2
- Algérie 3
- Tunisie 4
- autre(*précisez*) _____ 5
- ne sais pas 7
- ne s'applique pas 8

20. Dans quelle région (ville, province, pays) habitiez-vous avant d'arriver au Canada?

- précisez _____

21. Quelles raisons ont motivé l'émigration vers le Canada, le Québec?

- raisons politiques 1
- raisons économiques 2
- raisons professionnelles 3
- raisons religieuses 4
- poursuite des études 5
- recherche d'un meilleur futur pour les enfants 6
- changement de style de vie et d'environnement social 7
- autre *précisez* _____ 8
- NR 9

22. De quel(s) pays êtes-vous citoyen

- du Canada par naturalisation 1
- de la France 2
- du Maroc 3
- de l'Algérie 4
- de la Tunisie 5
- autre (*précisez*) _____ 6
- NSP 7
- NR 9

29. Qui était ces personnes? (*lien de parenté, voir liste en fin de questionnaire*)

- répondant:
- conjoint:

APPARTENANCES

30. Où sont nés vos parents (pays)

- votre mère
- votre père

31. Où sont nés les parents de votre conjoint (pays)

- mère
- père

32. À quel groupe ethnique appartenez-vous?

- répondant (*précisez*) _____
 - NSP 7
 - NAP 8
 - NR 9
- conjoint (*précisez*) _____
 - NSP 7
 - NAP 8
 - NR 9

LANGUES

33. Quelle est votre langue maternelle?

34. Quelle est la langue maternelle de votre conjoint?

35. Quelle est la langue maternelle de vos enfants
(ou des enfants, de votre conjoint)?

36. Quelle langue est le plus souvent parlée à la maison?

37. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à l'extérieur de la maison avec des
personnes autre que vos parents?

- répondant:
- conjoint:

38. Quelle langue parlez-vous le plus souvent dans votre milieu de travail/études?

- répondant:
- conjoint

39. À votre connaissance, quelle langue les enfants parlent-ils le plus souvent à
l'extérieur de la maison?

SCOLARITÉ des enfants

50. Votre ou vos enfants ont-ils été en contact avec le système scolaire au Québec?

- oui 1
- non *Passez à la question 64* 2
- NAP *Passez à la question 64* 3

51. Si OUI et en regard de la question 17, *précisez* quels enfants:

- f ____, f ____, g ____, g ____,

52. Quel était le niveau scolaire de l'enfant f ____, lors de son entrée dans le système scolaire au Québec?

53. À quel niveau scolaire est-elle actuellement?

54. Dans quelle langue étudie-t-elle (ou a t-elle étudié), exception faite des cours de langue?

55. Quel était le niveau scolaire de l'enfant f ____, lors de son entrée dans le système scolaire au Québec?

56. À quel niveau scolaire est-elle actuellement?

57. Dans quelle langue étudie-t-elle, exception faite des cours de langue?

58. Quel était le niveau scolaire de l'enfant g ____, lors de son entrée dans le système scolaire au Québec?

59. À quel niveau scolaire est-il actuellement?

60. Dans quelle langue étudie-t-il, exception faite des cours de langue?

61. Quel était le niveau scolaire de l'enfant g ____, lors de son entrée dans le système scolaire au Québec?

62. À quel niveau scolaire est-il actuellement?

63. Dans quelle langue étudie-t-il, exception faite des cours de langue?

ENVIRONNEMENT TRAVAIL/REVENUS

64. Quelle était votre occupation dans votre pays d'origine? (*inscrire code après entretien - liste des codes à la fin du questionnaire*)

- répondant: _____
- conjoint: _____

65. Depuis que vous êtes au Canada, avez-vous été à la recherche d'un travail rémunéré?

oui non NAP NR

- répondant
- conjoint

66. Depuis votre arrivée au Québec, est-ce que vous avez eu des difficultés pour obtenir un permis d'exercice, *i.e.* le droit de pratiquer votre profession?

répondant:
conjoint:

67. Si oui, quels types de difficulté

- répondant: oui non NAP NR
- conjoint: oui non NAP NR

70. Quelle est votre occupation au Canada

- répondant _____
- conjoint _____

72. Faites-vous présentement le même genre de travail que celui que vous exerciez avant de venir vous installer au Québec?

- | | oui | non | NAP | NR |
|-------------|-----|-----|-----|----|
| • répondant | 1 | 2 | 98 | 99 |
| • conjoint | 1 | 2 | 98 | 99 |

73. Avez-vous l'impression de faire maintenant un travail plus, moins ou également qualifié que le travail que vous faisiez avant de venir vous installer au Québec?

- | | plus qualifié | moins qualifié | également qualifié | NSP | NAP | NR |
|--------------|---------------|----------------|--------------------|-----|-----|----|
| • répondant: | 1 | 2 | 3 | 7 | 8 | 9 |
| • conjoint: | 1 | 2 | 3 | 7 | 8 | 9 |

74. Travaillez-vous avec des membres de votre parenté ou des co-nationaux d'origine?

- répondant
- conjoint

75. Actuellement, quelles sont les sources de revenus de votre foyer?

76. Quel est le montant total de revenus brut (avant déduction) de votre foyer par année? *lire les catégories*

- moins de 19,999\$ 1
- de 20,000 à 39,999\$ 2
- de 40,000 à 59,999\$ 3
- de 60,000 à 79,999\$ 4
- de 80,000 et plus 5
- NAP 8
- NR 9

77. Combien d'adultes de votre maisonnée travaillent?

ENVIRONNEMENT SOCIAL
vie de quartier...

78. Parlez-vous avec vos voisins?

- fréquemment 1
- occasionnellement 2
- rarement 3
- jamais 4
- NR 9

79. Quel type d'échanges avez-vous avec vos voisins?

80. À votre connaissance, quel type d'échanges votre conjoint a-t-il avec vos voisins?

81. À votre connaissance, quel type d'échanges vos enfants ont-ils avec les voisins?

82. Vivez-vous à proximité de membres de votre famille ou de membres de votre communauté nationale (personnes du même pays d'origine)?

83. Dans votre quartier, y a-t-il des commerçants ayant le même pays d'origine que vous?

84. Si vous avez des enfants qui fréquentent l'école primaire, cette école est-elle située dans votre quartier?

85. Qu'est-ce qui a motivé votre choix d'établissement primaire?

86. Si vous avez des enfants qui fréquentent une école secondaire, cette école est-elle située dans votre quartier?

87. Qu'est-ce qui a motivé votre choix d'établissement secondaire?

89. Qu'est-ce qui vous a amené à choisir votre quartier actuel?

- proximité des écoles
- proximité du travail
- proximité de la garderie
- environnement général
- choix de logement
- autre(précisez) _____

Habitation

90. Depuis combien de temps habitez-vous votre domicile actuel? mois années

91. Pour trouver votre domicile actuel, avez-vous eu de l'aide de/ou recours à:

91A: _____

91B: _____

- 1- des parents/membres de la famille
- 2- des amis
- 3- des connaissances
- 4- votre lieu de culte
- 5- une ou des associations ethniques
- 6- votre milieu de travail
- 7- des marchands
- 8- un organisme privé/agent immobilier
- 9- un ou des organismes publics (gouv qc ou can)
- 10- des médias
- 97- NSP
- 98-NAP
- 99-NR

92. Lequel de ces contacts a été le plus utile? *Indiquez deux contacts en commençant par le plus utile*

93. Pour chaque contact spécifié à la question précédente, précisez le pays d'origine du contact (ds le sens d'origine ethnique) ou du groupe pour lequel travail l'organisme

93A précisez _____

93B précisez _____

Établissement/Emploi

94. Pour trouver votre emploi actuel, avez-vous eu de l'aide de/ou recours à

94A code: _____

94B code: _____

- 1- des parents/membres de la famille
- 2- des amis
- 3- des connaissances
- 4- votre lieu de culte
- 5- une ou des associations ethniques
- 6- votre milieu de travail
- 7- des marchands
- 8- un organisme privé/agent immobilier
- 9- un ou des organismes publics (gouv qc ou can)
- 10- des médias
- 98-NAP
- 99-NR

95. Lequel de ces contacts a été le plus utile? *Indiquez deux contacts en commençant par le plus utile*

95A _____

95B _____

96. Pour chaque contact spécifié à la question précédente, précisez le pays d'origine du contact (ds le sens d'origine ethnique) ou du groupe pour lequel travail l'organisme

96A *précisez* _____

96B *précisez* _____

97. Pour trouver votre premier emploi au Québec (s'il diffère de l'emploi actuel), avez-vous eu de l'aide de/ou recours à

97A _____

97B _____

98. Lequel de ces contacts a été le plus utile? *Indiquez trois contacts en commençant par*

le plus utile

98A _____

98B _____

99. Pour chaque contact spécifié à la question précédente, précisez le pays d'origine du contact (ds le sens d'origine ethnique) ou du groupe pour lequel travail l'organisme

99A *précisez* _____

99B *précisez* _____

Général

100. Y a-t-il eu une personne en particulier qui vous a aidé dans votre établissement au Québec?

101. Quel lien avez-vous avec cette personne?

102. De quelle origine était cette personne?

précisez: _____

QUESTIONS OUVERTES-----

Demandez au répondant s'il accepte que soit enregistré cette partie de l'entrevue

103. Dans les douze derniers mois, avez-vous fréquenté des **activités de type communautaire?**:

Décrire type d'activités (soirées particulières)

Lieu

Qui était présent (en gros)

104. Pratiquez-vous des **sports**?

Si oui lesquels?

Où

Avec qui?

105. Quels sont vos **loisirs**?

A: (*lequel, où, avec qui*)

B: (*lequel, où, avec qui*)

C: (*lequel, où, avec qui*)

106. Fréquentez-vous un lieu de **culte**?

Si oui lequel?

Où

Avec qui?

107. Quelle est votre **religion**?

codes - cultes:

01- catholique romaine

02- orthodoxe

03- juive

04- islamique

05- bouddhiste

06- hindoue

07- sikh

08- témoin de jéhovah

09- pentecôtiste

10- église unie

11- anglicane

12- presbytérienne

13- luthérienne

14- baptiste

15- autres protestants

16- vaudou

17- musulmane

18- culte des ancêtres

19- autre *précisez* _____

20- aucune

99- non réponse

108. Comment avez-vous passé ce dernier **Noël**? (ou autre fête significative)

comment, avec qui, où

109. Comment avez-vous passé le **jour de l'An**? (ou autre fête significative)

comment, avec qui, où

110. Comment avez-vous souligné votre **anniversaire de naissance** cette année?

comment, avec qui, où

111. Comment avez-vous souligné l'**anniversaire de naissance** de votre **conjoint** cette année? *comment, avec qui, où*

112. Comment avez-vous souligné l'anniversaire de naissance de vos enfants?
comment, avec qui, où

113. *Question à poser selon l'âge des enfants - si ils sont nés ici:* Lorsque vous avez donné naissance à _____, quelqu'un (autre que votre conjoint) vous a-t-il donné un « coup de main » lors des premiers jours (période des relevailles)

114. Si vos enfants sont baptisés, vous souvenez-vous qui était présent lors du baptême de:

-enfant 1 (nom _____, âge_____):

- enfant 2 (nom_____, âge_____):

- enfant 3 (nom_____, âge_____):

115. *Selon l'âge des enfants:* Vous arrive-t-il de faire des fêtes d'enfants?
Qui y participe?

116. Depuis votre arrivée au Québec, êtes-vous retournés dans votre pays d'origine?

- quel pays:

- fréquence des séjours:

- durée:

- motifs de séjours:?

1- pour rendre visite aux parents et amis

2- pour travailler

3- pour chercher un emploi

4- raisons personnelles (maladies, décès)

5- autres précisez _____

PROJETS D'AVENIR

Espérez-vous

117. Espérez-vous retourner un jour dans votre pays d'origine _____, pour y résider définitivement?

118. Aimeriez-vous éventuellement changer de province?

119. Souhaiteriez-vous éventuellement habiter un autre pays (différent de votre pays d'origine)

CODES

LIENS INDIVIDUS / FAMILLE

02 conjoint	11 grand-mère du conjoint
03 enfant (s) du répondant	12 grand-père du conjoint
04 enfant(s) du conjoint	13 frère
05 mère	14 soeur
06 père	15 belle-soeur
07 belle-mère	16 beau-frère
08 beau-père	17 autre membre de la famille(<i>précisez</i>)
09 grand-mère	18 autre (<i>précisez</i>)
10 grand -père	18 ne s'applique pas

PERSONNES CONTACTS (habitation, emploi)

- 1- des parents/membres de la famille
- 2- des amis
- 3- des connaissances
- 4- votre lieu de culte
- 5- une ou des associations ethniques
- 6- votre milieu de travail
- 7- des marchands
- 8- un organisme privé/agent immobilier
- 9- un ou des organismes publics (gouv. qc ou can)
- 10- des médias
- 98-NAP
- 99-NR

CODES: DOMAINE D'ÉTUDES ET DE FORMATION POST-SECONDAIRES

Administration - 01 Architecture - 02 Arts - 03 Biologie - 04 Chimie - 05	Journalisme / Relations publiques - 21 Littérature - 22 Mathématiques / Statistiques - 23 Ophtalmologie - 24 Optométrie - 25
Commercial - 06 Comptabilité - 07 Construction - 08 Couture / Styliste - 09 Design intérieur - 10	Orthoptie - 26 Pharmacologie - 27 Photographie - 28 Physique - 29 Politique / Économie - 30
Droit - 11 Éducation - 12 Électronique / Électricien - 13 Génie civil - 14 Histoire / Humanisme - 15	Psychologie - 31 Réfrigération - 32 Secrétariat - 33 Sociologie - 34 Technique de laboratoire - 34
Hôtellerie / Restauration - 16 industrielle / machiniste - 17 Infirmière - 18 Informatique - 19 Ingénierie / Sciences - 20	Technique de mécanique - 35 Autre: précisez - 36

Liste des ordres professionnels		
1- acupuncteurs*	15- dentistes*	30- opticiens d'ordonnances*
2- administrateurs agréés	16- denturologistes*	31- optométristes*
3- agronomes*	17- diététistes	32- orthophonistes et audiologistes
4- architectes*	18- ergothérapeutes	33- pharmaciens*
5- arpenteurs-géomètres*	19- évaluateurs agréés	34- physiothérapeutes
6- audioprothésistes*	20- huissiers de justice*	35- podiatres*
7- avocats*	21- hygiénistes dentaires	36- psychologues
8- chimistes*	22- infirmiers et infirmières*	37- techniciens et technicienne dentaire
9- chiropraticiens*	23- infirmiers et infirmières auxiliaires	38- technologistes médicaux
10- comptables agréés*	24- ingénieurs*	39- technologistes en radiologie*
11- comptables en management accrédités	25- ingénieurs forestiers*	40- technologues professionnels agréés
12- comptables généraux licenciés	26- inhalothérapeutes	41- traducteurs et interprètes agréés
13- conseillers en relations industrielles	27- médecins*	42- travailleurs sociaux
14- conseillers et conseillères d'orientation	28- médecins vétérinaires*	43- urbanistes
	29- notaires*	

* ordres à exercice exclusif

CODES : OCCUPATIONS HOMMES ET FEMMES

Occupations Hommes	Occupations Femmes
Vente, commerce - 01	Travailleuse au foyer/soins à la famille - 101
Électronique, Électricien - 02	Professeure - 102
Comptable - 03	Secrétaire, dactylo - 103
Professeur - 04	Étudiante - 104
Génie - 05	Techniques: laboratoire,optique - 105
Directeur: finance, école, télécommunications, banques - 06	Comptable - 106
Mécanicien, garagiste - 07	Avocate - 107
Propriétaire - 08	Architecte - 108
Affaires - 09	Infirmière - 109
Peinture bâtiments - 10	Responsable: production, manufacture - 110
Gérant - 11	Textile, couture - 111
Responsable production - 12	Caissière, téléphoniste - 112
Architecte - 13	Programmeure informatique - 113
Programmeur informatique - 14	Employée de banques - 114
Menuisier - 15	Coiffeuse - 115
Fonctionnaire, police - 16	Aide: administrative, comptable - 116
P.d.g. d'une entreprise - 17	Chômage, recherche de travail - 117
Industrie, main d'oeuvre - 18	Gérante - 118
Restauration, hôtellerie - 19	Gestion - 119
Maquettiste - 20	Chercheuse chimie - 120
Agent: voyages, assurances - 21	Génie civil - 121
Représentant - 22	Éducatrice - 122
Construction - 23	Orthoptique - 123
Maçon, carreleur - 24	Maquettiste - 124
Étudiant - 25	Chauffeure de taxi - 125
Chômage, Recherche de travail - 26	Travail général - 126
Communication - 27	Vente, commerce - 127
Administration, consultant - 28	Fleuriste - 128
Gestion - 29	Industrie, main d'oeuvre - 129
Économiste - 30	Commis, magasin - 130
Transport - 31	
Textile, couture - 32	
Coiffeur - 33	Autre - 131
Technicien laboratoire - 34	
Pharmacien - 35	
Médecin, dentiste - 36	
Employé banque - 37	
Lecteur de compteur pour l'électricité - 38	
Technicien métaux - 39	
Réfrigération - 40	
Bijoutier - 41	
Travail général - 42	
Livreur - 43	
Chauffeur taxi - 44	
Entrepreneur - 45	
Coordonnateur - 46	
Chef: personnel, service - 47	
Caissier - 48	
Autres - 49	
Ne sait pas - 97	Ne sait pas - 197
Ne s'applique pas - 98	Ne s'applique pas - 198
Sans réponse - 99	Sans réponse - 199

Annexe 5

LES CURSUS ACADEMIQUES FRANCE-QUEBEC

Cursus académiques français et québécois¹

Années d'étude	Cursus français				Cursus québécois
1	Niveau primaire CP				Niveau primaire 1
2	CE1				2
3	CE2				3
4	CM1				4
5	CM2				5
6	Collège 6 ^e				6
7	5 ^e				Niveau secondaire 1
8	4 ^e				2
9	3 ^e				3
10	Lycée 2 ^e				4
11	1 ^e				5
12	Terminale (obtention bac)				Niveau collégial 1
13	DEUG 1	IUT* 1	BTS 1	EP 1	2 (et + pour formation professionnelle)
14	2	2	2		Niveau universitaire Baccalauréat (1 ^{er} cycle) 1e
15	Licence 1	3			2 ^e
16	Maîtrise 1				3 ^e
17	DEA 1				Maîtrise (2 ^e cycle) 1 ^e
18	Doctorat (début thèse) 1				2 ^e
19 et plus	2 +				Doctorat (3 ^e cycle) 1 ^e

IUT : Institut universitaire et technologies (vers secteur professionnel), 3^e année de scolarité optionnelle selon l'orientation choisie

BTS : Brevet technique supérieur (secteur professionnel)

École préparatoire menant entre autres à l'École d'Ingénieur par exemple.

¹ Ce schéma a été réalisé à l'aide de Coryse Ciceri (Centre d'études ethniques, Université de Montréal) qui a bien voulu démystifier pour nous la complexité du cursus académique français. Ce schéma est indicatif seulement et permet une comparaison des niveaux atteints en fonction du nombre d'années étudiées.

Annexe 6

LES ESPACES DE SOCIABILITE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 6.1 Distribution des liens pour les espaces privés de sociabilité	iv
Tableau 6.2 Distribution des liens pour les espaces semi-privés de sociabilité	lvii
Tableau 6.3 Distribution des liens pour les espaces publics de sociabilité	lix
Tableau 6.4 Sommaire des espaces de sociabilité selon origines ethniques et nationales	lxi

Distribution des liens pour les espaces privés de sociabilité

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession.	Total liens N=140	Parents familles nucléaire + élargie n=90	Liens pré- migratoires n=18	Liens post- migratoires n=32
Monique France, 30 ans, *Louis, Québec, Catholiques non-pratiquants	5	3		2
Gérard France, 30 ans *Solange, Québec, aucune rel.	9	7		2
Nadia Algérie, 25 ans *Mamadou, Guinée, Musulmans	13	8	1	4
Lionel France, 19 ans *Michelle, Québec Juif/Catholique non-pratiquants	8	6		2
Pierre France, 18 ans *Violaine, Québec, Aucune religion	4	2		2
Béatrice France, 13 ans *Jim, Ontario (anglo) Catholique/ Protestant	6	2	2	2
Philippe France, 12 ans *Brigitte, France, Catholiques	18	11	3	4
Michel France, 12 ans *Patricia, Québec, Catholiques	7	5		2
Guy Tunisie, 11 ans, *Chantal, France Juifs non pratiquant/pratiquante	5	5		
Paule France, 10ans *Joseph, Liban, Maronites	12	8		4
Éric France, 10 ans, *Colette (ex), Québec, Catholiques non-pratiquants	6	2	3	1

Distribution des liens pour les espaces privés de sociabilité

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession.	Total liens N=140	Parents familles nucléaire + élargie n=90	Liens pré- migratoires n=18	Liens post- migratoires n=32
Ali Maroc, 8 ans *Dalal, Maroc Musulmans non-pratiquants	8	6		2
Jida Algérie, 7 ans *Zourik, Algérie, Musulmans	10	8	2	
Lena Algérie, 6 ans *Salim, Algérie, Musulmans	13	11		2
Aurélie France, 6 ans, Catholique	8	1	7	
Touria, Maroc, 6 ans *Moustafa, Liban, Musulmans	8	5		3
TOTAL	100%	64,3%	12,9%	22,9%

Tableau 6.2
Distribution des liens pour les espaces semi-privés

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession.	Total liens N=372	Parents familles nucléaire + élargie n=116	Liens pré- migratoires n=64	Liens post- migratoires n=192
Monique France, 30 ans, *Louis, Québec, Catho. non-prat.	24	6	1	17
Gérard France, 30 ans *Solange, Québec, aucune relig.	25	11	2	12
Nadia Algérie, 25 ans *Mamadou, Guinée, Musulmans	28	10		18
Lionel France, 19 ans *Michelle, Québec Juif/Catholique non-pratiquants	24	12	1	11
Pierre France, 18 ans *Violaine, Québec, aucune religion	13	6	1	6
Béatrice France, 13 ans *Jim, Ontario (anglo) Catholique/ Protestant	24	5	2	17
Philippe France, 12 ans *Brigitte, France, Catholiques	20	6	2	12
Michel France, 12 ans *Patricia, Québec, Catholiques	22	5	9	8
Guy Tunisie, 11 ans, *Chantal, France Juifs non pratiquant/pratiquante	21	8	4	9
Paule France, 10ans *Joseph, Liban, Maronites	30	13	5	12
Éric France, 10 ans, *Colette (ex), Québec, Catholiques non-pratiquants	20	5	4	11

Tableau 6.2
Distribution des liens pour les espaces semi-privés

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession.	Total liens N=372	Parents familles nucléaire + élargie n=116	Liens pré- migratoires n=64	Liens post- migratoires n=192
Ali Maroc, 8 ans *Dalal, Maroc Musulmans non-pratiquants	16	8	4	4
Jida Algérie, 7 ans *Zourik, Algérie, Musulmans	20	6	8	6
Lena Algérie, 6 ans *Salim, Algérie, Musulmans	31	6	9	16
Aurélie France, 6 ans, Catholique	21	6	6	9
Touria, Maroc, 6 ans *Moustafa, Liban, Musulmans	33	3	6	24
TOTAL	100%	31%	17%	52%

Distribution des liens pour les espaces publics

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession.	Total liens N=268	Parents familles nucléaire + élargie n=40	Liens pré- migratoires n=23	Liens post- migratoires n=205
Monique France, 30 ans, *Louis, Québec, Catho. non-prat.	36	4	1	31
Gérard France, 30 ans *Solange, Québec , Aucune religion	24			24
Nadia Algérie, 25 ans *Mamadou, Guinée, Musulmans	10	4		6
Lionel France, 19 ans *Michelle, Québec Juif/Catholique non-pratiquants	32	6		26
Pierre France, 18 ans *Violaine, Québec, Aucune religion	11	2	1	8
Béatrice France, 13 ans *Jim, Ontario (anglo) Catholique/ Protestant	8	2		6
Philippe France, 12 ans *Brigitte, France, Catholiques	9	2	1	6
Michel France, 12 ans *Patricia, Québec, Catholiques	6	2	2	2
Guy Tunisie, 11 ans, *Chantal, France Juifs non pratiquant/pratiquante	25	2	5	18
Paule France, 10ans *Joseph, Liban, Maronites	17	1	5	11
Éric France, 10 ans, *Colette (ex), Québec, Catholiques non-pratiquants	18	1		17

Distribution des liens pour les espaces publics

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession.	Total liens N=268	Parents familles nucléaire + élargie n=40	Liens pré- migratoires n=23	Liens post- migratoires n=205
Ali Maroc, 8 ans *Dalal, Maroc, Musulmans non-prat.	1			1
Jida Algérie, 7 ans *Zourik, Algérie, Musulmans	13		4	9
Lena Algérie, 6 ans *Salim, Algérie, Musulmans	15	3		12
Aurélie France, 6 ans, Catholique	17	4		13
Touria, Maroc, 6 ans *Moustafa, Liban, Musulmans	26	7	4	15
TOTAL	100%	14,9%	8,6%	76,5%

Tableau 6.4 Sommaire des espaces de sociabilité selon origines ethniques ou nationales
 a = espace privé b = espace semi-privé c = espace public

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession	Origine ethnique déclarée (ego)	Total liens	Fr-Fr	Fr-Alg	Fr-Tun	Fr-Mar	Algér	Tunis	Maroc	Fr-Qc	Autres / détails:
Monique France, 30 ans, *Louis, Québec Cath non-pratiquants	Française	N=780	n=228	n=30	n=13	n=4	n=63	n=6	n=45	n=221	n=170 (dont 45 Ang-Can)
		a5 b24 c36 65	b4 c8 12	b1 1						a5 b15 c23 43	b4 c5 (dont 1 Ang-Can) 9
Gérard France, 30 ans *Solange, Québec Aucune religion	Canadien d'origine française	a9 b25 c24 58	a2 b8 c7 17							a5 b15 c1 21	a2 b2 c16 (dont 7 Ang-Can) 20
Nadia Algérie, 25 ans *Mamadou, Guinée Musulmans	Franco-maghrébine	a13 b28 c10 51	a1 b7 8	a5 b5 10	a2 b6 8	b1 1	a2 b7 c2 11	a1 b1 c3 5		a4 b4 c6 14	a1 b4 (dont 2 Ang-Can) c2 7
Lionel France, 19 ans *Michelle, Québec Juif/Catho. non pratiquant	Méditerranéen	a8 b24 c32 64	a1 b6 c6 13	a1 1						a3 b7 c20 30	b3 c2 5
Pierre France, 18 ans *Violaine, Québec Aucune religion	Nord africaine, juif arabe	a4 b13 c11 28	a1 b5 c3 9	b1 1	a1 1					a1 b6 c4 11	a1 b1 c4 (dont 1 Ang-Can) 6
Béatrice France, 13 ans *Jim, Ontario (anglo), Catho/ Protestant	Celte, culture bretonne	a6 b24 c8 38	a2 b7 c4 13							a2 b1 c1 4	a2 b16 (dont 8 Ang-Can) c3 (dont 2 Ang-Can) 21
Philippe France, 12 ans *Brigitte, France Catholiques	Française	a18 b20 c9 47	a15 b12 c3 30				b2 2			a3 b6 9	a3 b6 6
Michel France, 12 ans *Patricia, Québec, Catholiques	Franco-québécois	a7 b22 c6 35	a3 b9 c2 14						c1 1	a3 b9 c3 15	a1 (1 Ang-Can) b4 (dont 1 Ang-Can) 5 (dont 2 Ang-Can)

Tableau 6.4 Sommaire des espaces de sociabilité selon origines ethniques ou nationales
 a = espace privé b = espace semi-privé c = espace public

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession	Origine ethnique déclarée (ego)	Total liens N=780	Fr-Fr n=228	Fr-Alg n=30	Fr-Tun n=13	Fr-Mar n=4	Algér n=63	Tunis n=6	Maroc n=45	Fr-Qc n=221	Autres / détails: n=170 (dont 45 Ang-Can)
Monique France, 30 ans, *Louis, Québec Cath non-pratiquants	Française	a5 b24 c36 65	b4 c8 12	b1 1						a5 b15 c23 43	b4 c5 (dont 1 Ang-Can) 9
Gérard France, 30 ans *Solange, Québec Aucune religion	Canadien d'origine française	a9 b25 c24 58	a2 b8 c7 17							a5 b15 c1 21	a2 b2 c16 (dont 7 Ang-Can) 20
Nadia Algérie, 25 ans *Mamadou, Guinée Musulmans	Franco- maghrébine	a13 b28 c10 51	a1 b7 8	a5 b5 10	a2 b6 8	b1 1	a2 b7 c2 11	a1 b1 c3 5		a4 b4 c6 14	a1 b4 (dont 2 Ang-Can) c2 7
Lionel France, 19 ans *Michelle, Québec Juif/Cath. non pratiquant	Méditerranéen	a8 b24 c32 64	a1 b6 c6 13	a1 1			b1 c1 2	a1 b1 c3 5		a3 b7 c20 30	a3 b3 c2 5
Pierre France, 18 ans *Violaine, Québec Aucune religion	Nord africaine, juif arabe	a4 b13 c11 28	a1 b5 c3 9	b1 1	a1 1					a1 b6 c4 11	a1 b1 c4 (dont 1 Ang-Can) 6
Béatrice France, 13 ans *Jim, Ontario (anglo), Catho/ Protestant	Celte, culture bretonne	a6 b24 c8 38	a2 b7 c4 13							a2 b1 c1 4	a2 b16 (dont 8 Ang-Can) c3 (dont 2 Ang-Can) 21
Philippe France, 12 ans *Brigitte, France Catholiques	Française	a18 b20 c9 47	a15 b12 c3 30				b2 2			a3 b6 9	a3 b6 c6 6
Michel France, 12 ans *Patricia, Québec, Catholiques	Franco- québécois	a7 b22 c6 35	a3 b9 c2 14						c1 1	a3 b9 c3 15	a1 (1 Ang-Can) b4 (dont 1 Ang-Can) 5 (dont 2 Ang-Can)

Tableau 6.4 Sommaire des espaces de sociabilité selon origines ethniques ou nationales
 a = espace privé b = espace semi-privé c = espace public

Ego, pays de naissance, durée de séjour, *Conjoint (e), pays de naissance, confession	Origine ethnique déclarée (ego)	Total liens	Fr-Fr	Fr-Alg	Fr-Tun	Fr-Mar	Algér	Tunis	Maroc	Fr-Qc	Autres / détails:
Monique France, 30 ans, *Louis, Québec Cath non-pratiquants	Française	N=780	n=228	n=30	n=13	n=4	n=63	n=6	n=45	n=221	n=170 (dont 45 Ang-Can)
		a5 b24 c36 65	b4 c8 12	b1 1						a5 b15 c23 43	b4 c5 (dont 1 Ang-Can) 9
Gérard France, 30 ans *Solange, Québec Aucune religion	Canadien d'origine française	a9 b25 c24 58	a2 b8 c7 17							a5 b15 c1 21	a2 b2 c16 (dont 7 Ang-Can) 20
Nadia Algérie, 25 ans *Mamadou, Guinée Musulmans	Franco-maghrébine	a13 b28 c10 51	a1 b7 13	a5 b5 1	a2 b6 8	b1 1	a2 b7 c2 11	a1 b1 c3 5		a4 b4 c6 14	a1 b4 (dont 2 Ang-Can) c2 7
Lionel France, 19 ans *Michelle, Québec Juif/Cath. non pratiquant	Méditerranéen	a8 b24 c32 64	a1 b6 c6 13	a1 1						a3 b7 c20 30	b3 c2 5
Pierre France, 18 ans *Violaine, Québec Aucune religion	Nord africaine, juif arabe	a4 b13 c11 28	a1 b5 c3 9	b1 1	a1 1					a1 b6 c4 11	a1 b1 c4 (dont 1 Ang-Can) 6
Béatrice France, 13 ans *Jim, Ontario (anglo), Catho/ Protestant	Celte, culture bretonne	a6 b24 c8 38	a2 b7 c4 13							a2 b1 c1 4	a2 b16 (dont 8 Ang-Can) c3 (dont 2 Ang-Can) 21
Philippe France, 12 ans *Brigitte, France Catholiques	Française	a18 b20 c9 47	a15 b12 c3 30				b2 2			a3 b6 9	c6 6
Michel France, 12 ans *Patricia, Québec, Catholiques	Franco-québécois	a7 b22 c6 35	a3 b9 c2 14						c1 1	a3 b9 c3 15	a1 (1 Ang-Can) b4 (dont 1 Ang-Can) 5 (dont 2 Ang-Can)